

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ML.



COMMISSION DE SIX MEMBRES CHARGEÉE D'EXAMINER UNE  
DEMANDE EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN  
MEMBRE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE (n° 109,  
année 1952).

Présidence de M. Georges PERNOT, Président

La séance est ouverte à 14 heures 55

= " - " - " - " - " - " - " - " - " - " -

Présents : MM. Raymond BONNEFOUS, BRUNHES, Georges MARRANE,  
Georges PERNOT.

Absents : MM. BRIZARD, GROS.

199

- 2 -

Ordre du Jour

=====

Examen des affiches citées dans la demande en autorisation de poursuites contre M. de Fraissinette.

-"!"-

Compte-rendu.

M. PERNOT, Président. J'ai reçu la copie de deux affiches citées par la demande en autorisation de poursuites qui nous est soumise. Je vous en donne lecture (lecture).

Il s'agit là, évidemment, de diffamation caractérisée, mais il y a bien, également, une provocation de la part de M. Nocker.

M. BONNEFOUS. Je ne pense pas que la demande présente le caractère de sérieux nécessaire. Par dessus le marché, laissez-moi noter que M. de Fraissinette, lui-même, n'a pas demandé la levée de l'immunité parlementaire de M. Nocker.

M. LE PRESIDENT. La Commission estime-t-elle devoir proposer au Conseil d'autoriser les poursuites ?

(La Commission décide de proposer le rejet de la demande).

Je demande à la Commission de désigner un rapporteur.

(M. Pernot est désigné comme rapporteur).

La séance est levée à 15 heures 05.

Vu : le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION CHARGEÉE D'EXAMINER TROIS DEMANDES EN  
AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE DU  
CONSEIL DE LA REPUBLIQUE ( N° 465, 466, 467,

année 1952)

Présidence de M. BOIVIN CHAMPEAUX, Président d'âge

Séance du mercredi 29 Octobre 1952

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. BOIVIN CHAMPEAUX, BORGEAUD, COLONNA, MARC ILHACY,  
PEZET, PRIMET.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du Président
- Examen du dossier
- Désignation éventuelle d'un rapporteur.

.../...

Pour. 29.10.52

- 2 -

COMPTE RENDU

---

M. BOIVIN CHAMPEAUX, Président d'âge : L'ordre du jour appelle tout d'abord la désignation d'un président.

M. PEZET.- Je propose la candidature de notre président d'âge. (assentiment).

Yvonne

M. BOIVIN CHAMPEAUX, président.- Nous sommes saisis de trois demandes en autorisation de poursuites contre notre collègue Mme/DUMONT. Nous pourrions désigner un rapporteur. M. Marcilhacy pourrait se charger peut-être du rapport ? (assentiment).

Je vous rappelle que notre rôle est de chercher à savoir si la poursuite est loyale et sérieuse et de présenter nos conclusions sur ce point.

M. MARCILHACY.- J'invoque ici la loi du 26 mars 1952. Je suis étonné que cette loi ne soit pas visée par les demandes en autorisation de poursuites qui nous sont soumises. Il y existe maintenant obligatoirement des co-directeurs de publication, quand le directeur du journal est couvert par l'immunité parlementaire.

Personnellement, je suis hostile à toute injure, surtout par voie de la presse, mais je ne serais guère enclin cependant à accorder l'autorisation de poursuites.

M. PEZET.- Nous pourrions attendre quelques jours que M. Marcilhacy prépare un rapport et nous le soumette.

M. MARCILHACY.- Je suis pleinement d'accord.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions donc nous réunir le mercredi 5 Novembre à 14 heures 30. (assentiment)

La séance est levée à 15 heures 55.

Le Président,

J. Boivin

ML.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION CHARGEÉE D'EXAMINER TROIS DEMANDES EN  
AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE DU CONSEIL  
DE LA REPUBLIQUE (N°s 465, 466 et 467, année 1952)

-"---"---"---"---"

Présidence de M. BOIVIN-CHAMPEAUX, Président.

-"---"---"---"---"---"

Séance du mercredi 5 novembre 1952

-"---"---"---"---"---"

La séance est ouverte à 14 heures 45.

-"---"---"---"---"---"

Présents.— MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, COLONNA, MARCILHACY,  
PEZET, PRIMET.

-"---"---"

/...

Pours. 5.11.52.

- 2 -

Ordre du Jour

---

- Rapport de M. Marcilhacy sur les demandes en autorisation de poursuites.

-' -

Compte-rendu

M. BOIVIN-CHAMPEAUX, Président. En ouvrant cette séance, je donne la parole à M. Marcilhacy, rapporteur.

M. MARCILHACY, rapporteur. Je vous rappelle, mes chers collègues, qu'il ne nous appartient pas d'apprécier si les articles publiés dans le journal dirigé par notre collègue Mme Yvonne Dumont présentent ou non un caractère injurieux.

Cependant, si nous ne pouvons pas juger le fond, il va sans dire que nous avons le droit de peser la gravité des griefs reprochés à notre collègue, ne serait ce que pour savoir si les poursuites sont loyales et sérieuses.

Les trois demandes en autorisation de poursuites ont été introduites, à la suite du dépôt par M. le Préfet de Police de trois plaintes contre Mme Yvonne Dumont, des chefs d'injures envers un fonctionnaire public et une administration publique.

Les plaintes sont motivées par la parution, dans le journal "L'Union du XVe", d'articles qui sont considérés, par M. le Préfet de Police et le corps des gardiens de la paix, comme injurieux à leur égard.

Je n'insiste pas sur les termes employés par le rédacteur des articles incriminés, mais vous manifesterez certainement, avec moi, une nette réprobation à l'égard de méthodes de propagande journalistique qui confondent les mots injurieux et les arguments politiques.

/...

- 3 -

Je tiens à souligner que Mme Yvonne Dumont est impliquée dans ces affaires, non comme auteur des articles incriminés, mais, en tant que directeur de la publication pénalement responsable, en application des dispositions législatives qui régissent la matière.

Ayant à prendre position sur le point de savoir si nous devions donner une suite aux demandes qui nous étaient présentées, j'ai tenu à me reporter à la jurisprudence qui s'est instaurée, dans ce domaine, au Parlement.

Au Conseil de la République, les demandes de levée d'immunité parlementaire ont été peu nombreuses. De plus, il ne saurait être question de parler de la jurisprudence des commissions chargées de statuer sur ces demandes, étant donné que ces commissions ne sont pas permanentes, leur composition variant dans chaque cas.

A l'Assemblée Nationale, le problème se présente sous un autre aspect. Il existe, en effet, une commission permanente des immunités parlementaires qui, au même titre que les commissions générales, a ses traditions ; sa jurisprudence ne varie guère.

Dernièrement, cette commission a présenté un rapport d'ensemble portant sur 120 demandes en autorisation de poursuites.

Elle a proposé à l'Assemblée Nationale de rejeter ces demandes, dans un rapport fait par son Président M. Pierre Fernand Mazuez (rapport n° 3853, A.N. 2e législ.), en justifiant cette proposition de la manière suivante :

"Il est bien évident qu'un nombre aussi considérable de dossiers nécessiterait un temps d'étude extrêmement long ; or, la plus grande partie des demandes en instance (120) concerne des affaires de presse, dans lesquelles le parlementaire n'est poursuivi qu'en qualité de directeur de publication.

"Une loi nouvelle n° 52-336 du 25 mars 1952, modifie l'article 6 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse et fait obligation au directeur d'une publication qui jouit de l'immunité parlementaire de s'adjoindre un codirecteur responsable.

"Votre commission a chargé, à l'unanimité, son président de rapporter en un seul texte toutes les demandes qui concernent un parlementaire poursuivi en qualité de directeur et de conclure qu'il n'y avait pas lieu d'accorder les autorisations sollicitées".

/...

- 4 -

Après un bref débat, l'Assemblée Nationale a approuvé les conclusions de sa commission (1ère séance du 1er juillet 1952). Je dois, cependant, vous faire part des arguments invoqués par M. Pierre de Léotard, pour s'opposer aux propositions de la Commission.

M. Pierre de Léotard s'est exprimé dans les termes suivants :

"Mes chers collègues, nous avons délibéré sur ces demandes ; nous pensons qu'il s'agit de l'application de la loi du 25 mars 1952 ; or, la plupart des députés visés dans ce rapport sont de ceux qui, à plusieurs reprises, ont essayé de nous donner des leçons en matière d'application des lois de la République. Cependant, nous savons à quoi nous en tenir quant à leur désir de s'incliner devant ces lois.

"Dans ces conditions, je crois que le meilleur moyen d'inciter nos collègues du groupe communiste à se mettre en règle avec la dernière loi sur la presse est d'accorder les autorisations de poursuites.

\* "Voilà pourquoi nous demandons à l'Assemblée Nationale de rejeter les conclusions de M. le Rapporteur".

Je dois vous dire que les observations présentées par M. Pierre de Léotard ne m'ont pas laissé insensible. Néanmoins, je vais vous présenter des conclusions tendant au refus des autorisations de poursuites.

Ce faisant, je ne tiens compte que d'un seul fait : l'intervention de la loi du 25 mars 1952 qui rend improbable une nouvelle demande, puisque tout parlementaire directeur de journal doit, maintenant, s'adjoindre un codirecteur de publication responsable, comme auteur principal de tout ce que publie l'organe de presse qu'il contrôle.

Les faits reprochés à Mme Yvonne Dumont étant antérieurs à la publication de cette loi, je vous propose, en ce qui les concerne, ~~de~~ "tourner la page".

Mais je tiens à souligner nettement que la décision que vous prendrez, en suivant mes conclusions, ne fera pas jurisprudence. En particulier, si nous devions, un jour, être saisis d'une demande en autorisation de poursuites, parce qu'un sénateur n'aurait pas obéi aux prescriptions de la loi du 25 mars 1952, la levée de l'immunité parlementaire devrait alors être ordonnée, sans aucune hésitation.

/...

Pours. 5.11.52.

- 5 -

Sous cette réserve, je vous demande de vouloir bien rejeter les trois demandes en autorisation de poursuites.

M. LE PRESIDENT. En somme, si je vous ai bien compris, M. le Rapporteur, dans l'hypothèse où nous serions saisis de demandes visant des faits postérieurs au 25 mars 1952, la levée de l'immunité ne saurait se discuter.

Cependant, vous estimatez que, pour des faits antérieurs à cette date, il convient de "passer condamnation", compte tenu, justement, de l'intervention de la loi sus-visée.

M. LE RAPPORTEUR. C'est exactement cela, M. le Président.

M. COLONNA. Les arguments développés par M. Le rapporteur à l'appui de sa proposition de rejet des demandes en autorisation de poursuites n'emportent pas ma conviction. Je suis, au contraire, sensible aux observations, si pertinentes, formulées à la tribune de l'Assemblée Nationale par M. Pierre de Léotard.

En suivant M. le Rapporteur, nous risquerions de créer un dangereux précédent, qui serait invoqué, soyez en certain, dans un avenir plus ou moins rapproché.

Il est inutile de vous dire qu'en prenant cette position je ne suis pas animé par des préoccupations politiques, dans le mauvais sens du mot.

J'en fais une question de moralité : il s'agit de savoir si l'on peut admettre, dans une véritable démocratie, que l'immunité, dont jouissent des élus du peuple, soit utilisée par ceux-ci pour injurier leurs concitoyens.

En tout état de cause, il me semble que l'une des trois demandes, celle qui porte le n° 466 doit être acceptée, tant les faits reprochés sont graves.

M. LE RAPPORTEUR. Il serait dangereux d'établir une distinction entre les demandes qui nous sont soumises, car nous donnerions l'impression d'avoir jugé au fond.

M. LE PRESIDENT. C'est exact, car le tribunal correctionnel chargé de statuer sur ces affaires pourrait tenir le raisonnement suivant : le Conseil de la République, en décidant qu'une seule demande en autorisation de poursuites devrait être acceptée, a estimé que les faits visés dans les autres demandes ne présentaient aucune gravité.

/...

Pours. 5.11.52.

- 6 -

M. PEZET. Je suis journaliste et, par conséquent, mauvais juge en la matière.

Cependant, je dois vous confesser que si j'avais été le Préfet de police, je me serais gardé de poursuivre un journaliste qui m'aurait traité de "fasciste", de "préfet aux chiens", ou de "monstre".

Si injures il y a, elles ne sont guère méchantes, surtout, lorsqu'elles émanent du parti communiste qui est, d'une façon permanente, en période électorale !

On est toujours un fasciste pour celui qui ne partage pas vos opinions politiques ; ainsi, je suis pour M. Primet, ici présent, un "fasciste de droite", mais, bien entendu, pour moi, M. Primet est un "fasciste de gauche".

Si j'avais été le Préfet de police, j'aurais, passez-moi l'expression, "laissé tomber" ces affaires.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix les conclusions de M. le Rapporteur tendant, je le rappelle, au rejet des trois demandes en autorisation de poursuites.

Les conclusions de M. le Rapporteur sont adoptées par trois voix entre deux, à la suite d'un vote à mains levées.

La séance est levée à 15 heures 20.

Le Président,

J. Brune

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION CHARGEÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE EN  
AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE  
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE (N°5.1953)

-----  
Présidence de M. PERNOT, Président d'âge

-----  
Séance du 3 février 1953

-----  
La séance est ouverte à 17 heures 05

-----  
Présents : MCOURRIERE, ESTEVE, HAURIOU, PRIMET, PERNOT.

-----  
ORDRE DU JOUR

- Constitution de la Commission - Examen du dossier.

-----  
.../...

- 2 -

## COMPTE RENDU

M. PERNOT, Président d'âge, est confirmé dans sa présidence.

M. PERNOT.- Je vous invite à examiner la demande en autorisation de poursuites (N° 5, année 1953) contre notre collègue, M. NAMY, qui est soumise à notre examen.

M. HAURIOU.- La jurisprudence me semble fixée, surtout dans le cas présent où un très long délai sépare l'article incriminé de la demande en autorisation de poursuites.

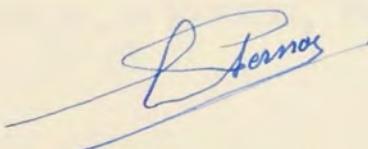
Je regrette évidemment le ton de l'article, mais je ne crois guère qu'il faille accorder l'autorisation de poursuites.

M. PRIMET.- M. NAMY n'était pas parlementaire quand il a écrit cet article. M. Le Corre pouvait le poursuivre à ce moment, alors qu'il a attendu les derniers délais pour engager la procédure.

(La Commission décide de proposer le rejet de la demande en autorisation de poursuites. M. Hauriou est désigné comme rapporteur.)

La séance est levée à 17 heures 10.

Vu: Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION CHARGEÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE  
EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE DU CONSEIL  
DE LA REPUBLIQUE (n° 452, année 1953)

-----  
Présidence de M. BRIZARD, président d'âge

-----  
Séance du jeudi 12 novembre 1953

-----  
La séance est ouverte à quatorze heures cinquante

-----  
Présents : MM. BRIZARD, LELANT, PIDOUX de la MADUERE, PRIMET.

Excusé : M. BENE

Absent : M. LE GUYON

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Constitution de la commission
- Examen de la demande.

COMPTE RENDU

M. BRIZARD, Président d'âge.- Mes chers collègues, je vous invite à désigner votre président.

M. Brizard est confirmé dans ses fonctions de président.

M. BRIZARD, président.- Je considère que nous devons faire preuve de la plus grande prudence, en la matière qui nous intéresse aujourd'hui. Il s'agit ici simplement d'une interview accordée à un journaliste, au cours de laquelle aurait été prononcé le mot "d'aventurier", mais sans désignation de la personne à qui il s'appliquerait.

J'invite la Commission à décider si, dans ces conditions, la demande en autorisation de poursuites lui paraît justifiée, par le sérieux et la gravité des faits incriminés.

La Commission, consultée, décide qu'il n'y a pas lieu d'accorder la levée de l'immunité parlementaire de M. Colonna.

M. Brizard est désigné pour rapporter ces conclusions.

La séance est levée à 15 heures.



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION CHARGEÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE  
EN AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE DU CONSEIL  
DE LA REPUBLIQUE ( n° 575, année 1954)

Présidence de M. CHOCHOY, président d'âge

Séance du 19 Janvier 1954

La séance est ouverte à quatorze heures cinquante-cinq

Présents : MM. LONGUET, CHOCHOY, PRIMET

Absents : MM. MOREL, LELANT, BRIZARD.

ORDRE DU JOUR

- Constitution de la Commission
  - Examen du dossier.
- 

COMPTE RENDU

M. CHOCHOY, président d'âge.- Je vous propose de désigner un président.

M. Chochoy est désigné comme président.

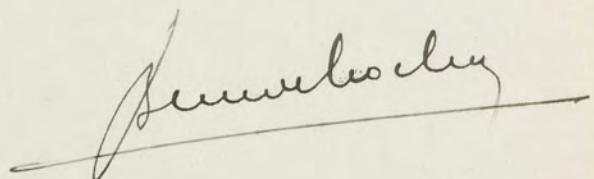
M. CHOCHOY, président.- Je ne pense pas que la demande qui nous est renvoyée présente les caractères de gravité et de sérieux qui justifieraient la levée de l'immunité parlementaire.

Je crois que nous devons proposer le rejet de cette demande (assentiment).

M. Chochoy est désigné comme rapporteur.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN  
DES PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Marius MOUTET, Président d'âge

-i-i-i-i-i-i-i-i-

Séance du Jeudi 10 Juin 1954

-3-3-3-3-3-

La séance est ouverte à 11 Heures 10

- :- :- :- -

Présents : MM. Jean BERTHOIN, BOUSCH, BOUTEMY, BRIZARD, Bernard CHOCHOY, CLERC, COUIGNY, Michel DEBRÉ, DURAND-RÉVILLE, LONGCHAMBON, MAROSELLI, de MAUPEOU, MICHELET, Marius MOUTET, ROMANI, Alex ROUBERT.

Suppléants : MM. BOUDET, Léo HAMON, LEMAIRE, MAROGER, VOYANT.

Délégués : M. LONGCHAMBON (par M. ROCHEREAU),  
M. MAROSELLI (par M. PINTON).

Absents : MM. FOUSSON, MOTAIS de NARBONNE.

- 5 -

• • / • •

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

Constitution de la Commission.

-:-

## COMPTE RENDU

M. Marius MOUTET, Président d'âge.- Je déclare la séance ouverte.

Avant de procéder à la constitution du Bureau, je tiens à préciser que, pour être fidèle tant à l'esprit du règlement qu'à celui d'une décision récente de la Conférence des Presidents, les Commissions délégantes jouant ici le rôle des groupes, les titulaires d'une commission ne sauraient être suppléés que par les suppléants appartenant à la même commission. Par ailleurs, il est entendu que tous les suppléants reçoivent une convocation et peuvent assister aux réunions. Les titulaires ont, bien entendu, le droit de déléguer leur voix à un autre titulaire.

M. MAROSELLI.- Je propose que, comme l'a fait l'Assemblée Nationale, nous nommions un Président et 4 vice-Présidents afin que toutes les commissions ayant délégué des membres soient représentées au Bureau.

M. de MAUPEOU.- Je ne m'oppose pas à cette façon de faire, mais je crains que nous multiplions à l'excès les vice-Présidences!

La proposition de M. Maroselli est adoptée.

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Quels sont les candidats au poste de Président ?

M. Michel Debré propose la candidature de M. Michelet et M. Maroselli, celle de M. Durand-Réville.

Le premier tour de scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

Nombre de votants .....	:	19
Bulletins blancs .....	:	2
Suffrages exprimés .....	:	17
Majorité absolue .....	:	9

Ont obtenu :

MM. Michelet .....	:	8 voix
Durand-Réville .....	:	6 voix
Berthoin .....	:	2 voix
Brizard .....	:	1 voix.

M. LE PRESIDENT.- Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il va être procédé à un deuxième tour de scrutin.

M. DURAND-REVILLE.- Je retire ma candidature.

Le deuxième tour de scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants .....	:	19
Bulletins blancs .....	:	4
Suffrages exprimés .....	:	15
Majorité absolue .....	:	8

Ont obtenu :

MM. Michelet .....	:	10 voix
Berthoin .....	:	5 voix.

M. LE PRESIDENT.- M. Michelet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé élu.

.../...

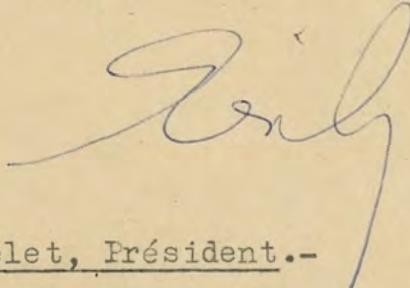
- 4 -

La Commission, après être revenue sur sa décision précédente, concernant l'élection de 4 Vice-Présidents, désigne, à mains levées :

Premier Vice-Président ..... : M. Brizard  
Deuxième Vice-Président ..... : M. Motaïs de Narbonne

Premier Secrétaire ..... : M. Pinton  
Deuxième secrétaire ..... : M. Romani.

Vu, le Président,



Présidence de M. Michelet, Président--

M. MICHELET, Président.- Je vous remercie, mes chers collègues, de la confiance que vous m'avez témoignée. Je pense que vous souhaitez tous vous mettre rapidement à l'ouvrage. Notre première tâche serait de nous réunir la semaine prochaine pour désigner des groupes de travail à l'instar de ce qui a été fait à l'Assemblée Nationale.

M. DEBRÉ.- Pourquoi ne pas le faire tout de suite?

M. BOUSCH.- Je ne suis pas d'accord. Il faudrait convoquer, tout d'abord, un certain nombre de gens.

M. BRIZARD.- On pourrait provoquer une réunion commune avec la Commission correspondante de l'Assemblée Nationale pour ne pas exposer les personnalités entendues à se répéter.

M. DEBRÉ.- Ce n'est pas travailler utilement que de rechercher les responsabilités encourues dans le passé comme le font nos collègues députés. Nous devons plutôt dresser le bilan de la situation actuelle et en déduire les mesures à prendre.

.../...

- 5 -

Je suis frappé de voir à quel point les membres de l'autre Assemblée passent à côté du problème. Il m'apparaît beaucoup plus important de dégager, des données du présent, une doctrine d'action.

En résumé, je ne suis pas d'accord pour que nous travaillons en liaison avec la Commission du Palais-Bourbon et je vous demande que notre action soit orientée vers l'avenir.

M. LONGCHAMBON.- Je partage tout à fait le point de vue de M. Debré. La Commission doit nous donner une occasion d'éclairer nos collègues.

M. BOUTEMY.- J'estime également que notre activité doit être tournée vers l'avenir ; mais, pour être en mesure d'apprécier les décisions du Gouvernement, il est indispensable de nous référer à un passé récent. Je rappelle, par exemple, la confiance que manifestait M. Pleven au sujet de Dien-Bien-Phu et l'ignorance dans laquelle étaient nos services de renseignements des armements fournis par les Chinois.

M. BERTHOIN.- Je voudrais poser une question préalable. Il est bien entendu, n'est-ce pas, que le secret devra être gardé sur les déclarations que nous sommes destinés à entendre et les positions que nous pouvons être amenés à prendre.

Vous savez que, dans le rapport du Général Ely, il est dit que, dans un délai d'un mois, des mesures doivent être prises pour renforcer le corps expéditionnaire afin de lui permettre de tenir, peut-être, les secteurs essentiels, c'est-à-dire, les deux deltas. Les responsables sont pour nous les Ministres. Que ferons-nous donc si, dans cet intervalle, une crise survient? Quelles seront nos possibilités d'information et dans quelle mesure pourrons-nous entendre des chefs militaires? Nous devons songer à tous ces problèmes car le temps presse.

M. VOYANT.- Il est indispensable de se renseigner, mais inutile de rechercher les responsabilités, surtout celles des chefs militaires. C'est l'avenir qui doit nous préoccuper.

.../...

- 6 -

M. MAROSELLI.- Si l'on veut corriger les erreurs commises dans le passé, il faut les connaître! Il semble, par exemple, que Dien-Bien-Phu a été une faute. Il y a eu là une aberration extraordinaire. Les chefs n'ont pas cru aux renseignements fournis. Ils savaient que le Vietminh disposait de canons et de camions, mais n'ont pas voulu en tenir compte. En fait, l'adversaire disposait également de D.C.A. et de radars.

M. DURAND-RÉVILLE.- Je pense que notre Commission ne peut pas convoquer de membre de Gouvernement en temps de crise, mais la question a un tel caractère d'urgence que nous devons tout faire pour nous documenter. Pourquoi ne pas entendre, par exemple, le Général Ely, l'ancien Président Hoac ou M. l'Ambassadeur Dejean.

M. MAROSELLI.- On ne peut demander à un fonctionnaire qui vient d'être relevé de ses fonctions de venir témoigner devant nous !

M. LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que notre Commission n'est pas une commission d'enquête et qu'elle ne peut donc convoquer de fonctionnaires en l'absence des Ministres. Je vous signale, d'ailleurs, qu'à l'Assemblée Nationale, le Général Ely a été entendu en présence de M. de Chevigné.

Je pense que l'intérêt de notre Commission réside dans le fait qu'aucun organisme permanent n'a suivi jusqu'ici le développement de l'affaire d'Indochine.

M. MAROSELLI.- Nous pourrions demander que certains documents nous soient communiqués, par exemple, les procès-verbaux du Conseil Supérieur de la Défense Nationale.

M. COUPIGNY.- Il me semble possible d'entendre, même en période de crise, les Ministres chargés des affaires courantes, au moins en ce qui concerne les mesures prises actuellement.

M. LEMAIRE.- Je partage ce point de vue. Quelle serait la situation d'un chef militaire ayant là-bas des décisions importantes à prendre s'il n'avait pas l'appui du Gouvernement?

.../...

- 7 -

M. BERTHOIN.- En somme, il y a deux parties importantes dans notre mission; l'une très urgente est de savoir ce qu'il faut faire, l'autre, moins, consiste dans la recherche des erreurs passées. Nous pourrions être informés des intentions du Gouvernement, même s'il était renversé.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose donc de demander à M. le Président du Conseil de venir nous exposer les instructions données au commandement et les dispositions prises dans l'immédiat.

La Commission se rallie à ce point de vue;

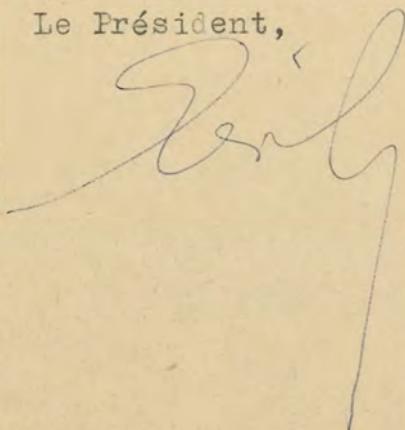
M. BOUSCH.- Nous pourrions entendre M. Laniel avant la fin de cette semaine.

M. BERTHOIN.- Si le Gouvernement était renversé, il vaudrait mieux demander l'audition d'un Ministre technicien.

En conclusion, la Commission émet le voeu d'entendre M. le Président du Conseil le vendredi 11 ou, à défaut, le mardi 15 Juin.

La séance est levée à Midi 10.

Le Président,



M.J.  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

8

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES PROBLÈMES  
INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Edmond MICHELET, président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 24 juin 1954

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 17 heures 10

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. BOUSCH, BRIZARD, Bernard CHOCHOY, Michel DEBRÉ,  
DURAND-RÉVILLE, FOUSSON, MAROSELLI, de MAUPEOU,  
MICHELET, Marius MOUTET, PINTON.

Suppléants: MM. Pierre BERTAUX, BOISROND, BOUDET, Charles BRUNE,  
ENJALBERT, MAROGER.

Excusé : M. MOTAIS de NARBONNE.

Absents : MM. BOUTEMY, CLERC, COUPIGNY, ROCHEREAU, ROMANI, Alex  
ROUBERT.

-:-:-:-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Communication du Président.

II - Désignation éventuelle de sous-commissions.

-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. MICHELET, président. Mes chers Collègues, je vous ai réunis pour vous informer des démarches que j'ai accomplies depuis la constitution du Bureau de votre Commission, tout d'abord auprès de M. le Président Joseph Laniel, qui devait venir devant nous, même après la démission de son ministère et qui en a été empêché par l'évolution rapide des circonstances, ensuite auprès de M. le Président Pierre Mendès-France, nouveau président du Conseil.

Vous n'aviez pas admis, lors de notre dernière séance, la formation de groupes de travail, comme cela a été le cas à la Chambre.

/seul

Néanmoins, demandant au Général Ely de venir devant nous, celui-ci m'a répondu qu'à l'Assemblée Nationale, il était entendu par le groupe de travail de la "situation militaire" (composé de MM. Max Lejeune, J.P. Palewski, A.F. Mercier, Estèbe).

J'ai donc pensé à vous demander de n'envoyer demain des convocations qu'aux titulaires.

Quel est votre sentiment à cet égard ?

M. Charles BRUNE.- Je me permets de manifester de l'étonnement devant ce procédé qui me semble désobligeant à l'égard de l'ensemble de nos collègues qui, jusqu'à présent, ont toujours manifesté le sens de l'Etat et de la patrie. Il me semble important, au contraire, que les "suppléants" puissent être tenus au courant de l'évolution de la situation et des travaux de la Commission.

M. MAROSELLI.- Bien entendu ! Comment pourrions-nous avoir, dans le cas contraire, un rôle efficace ?

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- En définitive, vous désirez que je convoque demain et les titulaires et les suppléants ? (Assentiment).

M. BRIZARD.- Cette réunion ayant lieu un vendredi, vous n'aurez d'ailleurs pas grand monde !...

M. PINTON.- Je vous demanderai, pour l'avenir, de ne convoquer cette Commission que du mardi au jeudi ; je comprends fort bien les raisons qui vous ont amené exceptionnellement à nous réunir demain pour cette importante audition.

M. LE PRESIDENT.- Pour revenir au sujet qui nous intéresse, notre optique n'étant pas la même que celle de l'Assemblée Nationale, je n'ai pas cru devoir envoyer là-bas une délégation de la Commission *en vue d'une audition commune*.

\*

\* \*

M. LE PRESIDENT.- J'avais également plusieurs communications à vous faire qui, bien entendu, ne devront avoir aucune répercussion à l'extérieur de la Commission et je demande à ce qu'elles ne soient pas annexées au présent procès-verbal :

- la première est une lettre de M. Motais de Narbonne, qui m'a été adressée de Saïgon, le 8 juin 1954 ;

- la seconde est celle d'un capitaine ayant participé aux combats de Dien-Bien-Phu ;

- la troisième est une note d'un contrôleur général des armées françaises en Indochine (en date du 18 juin 1954) ;

- la dernière, enfin, datée du 11 juin, est relative à la bataille de Dien-Bien-Phu.

\*

\* \*

M. BOUDET.- A notre dernière réunion, M. Boutemy avait demandé à ce que l'on s'informe sur les crédits correspondant aux fonds spéciaux votés au titre des Etats Associés ; cette année ce chapitre a été / de 830 millions.

*dôté*

.../...

- 4 -

J'insiste pour que la Commission demande au Contrôleur des dépenses engagées du Ministère des Etats Associés quels ont été le montant, la date, le volume et les destinataires des "délégations" de crédits faites à ce titre (*Assentiment*).

M. PINTON.- Il se trouve que je doive rencontrer prochainement un de mes anciens élèves, directeur d'école au Vietnam, je pense que son témoignage pourrait intéresser la Commission.

(*Assentiment*).

M. Charles BRUNE.- La guerre d'Indochine se déroule sur deux plans : le passé, c'est de l'histoire; il y a le présent et l'avenir.

Deux questions me semblent essentielles :

- a) que fait-on pour imposer le "cessez-le-feu" et quelles seront ses conséquences ?
- b) quelles mesures prend-<sup>ra-t-</sup>on si le "cessez le feu" n'est pas obtenu?

M. de MAUPEOU,- Je tiens à confirmer certaines des assertions qui ont été faites par les différents correspondants de notre Président. Je crois savoir - et ce pourrait être l'objet de questions - que, d'une part, on a envoyé des troupes de Tunisie en Indochine, les remplaçant là-bas pas des Sénégalaïs, la seule troupe qui soit "imperméable", et que, d'autre part, on prépare l'envoi de troupes du contingent, actuellement stationnées en Allemagne, en Indochine.

M. CHOCHOY.- Je confirme également ce que vient de dire notre collègue, M. de Maupeou, car j'ai obtenu des informations similaires.

M. LE PRESIDENT.- Pour répondre à notre ami, M. Boudet, je lui indique que sa question sera posée aux services de M. Guy La Chambre.

A M. Pinton, je dirai que nous entendrons également le Recteur de l'Université du Vietnam.

Quant à M. Charles Brune, je lui dirai qu'il devra poser demain ces questions à M. Guy La Chambre.

Notre rôle consiste à nous entourer du maximum de renseignements et à formuler peu à peu une "politique de l'Indochine".

.../...

- 5 -

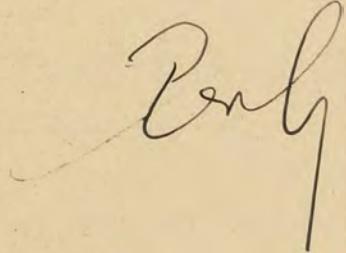
M. DURAND-RÉVILLE.- Vous savez que se poursuivent, à Paris, des conversations entre notre Gouvernement et celui de M. Bao-Dai ; les déclarations de celui-ci et de son nouveau gouvernement sont très graves et je crois qu'il faudra s'inquiéter un jour de leurs répercussions.

Je m'étonne, par ailleurs, que n'aient jamais pu faire entendre leur voix, à propos du problème indochinois, que les hauts-fonctionnaires et les chefs militaires et que des gens comme M. Paul Bernard, par exemple, qui connaît parfaitement l'Indochine, n'ait jamais été entendu par personne !

Voilà où nous ont mené les excès d'une telle politique...

La séance est levée à 17 heures 45.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Deschanel". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke on the left and a vertical stroke on the right.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN  
DES PROBLÈMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

---

Présidence de M. MICHELET, Président

---

Séance du Vendredi 25 Juin 1954

---

La séance est ouverte à quinze heures

-:-:-:-

<u>Présents</u>	: MM. BOUSCH, BOUTEMY, Michel DEBRÉ, DURAND-RÉVILLE, FOUSSON, MAROSELLI, de MAUPEOU, MICHELET, Marius MOUTET, ROMANI.
<u>Suppléants</u>	: MM. AUBÉ, Henri BARRE, Pierre BERTAUX, BOISROND, ENJALBERT, Léo HAMON, LITAISE, MAROGER, PELLENC.
<u>Excusés</u>	: MM. BRIZARD, CHOCHOY, MOTAIS DE NARBONNE, PINTON
<u>Absents</u>	: MM. CLERC, COUPIGNY, ROCHEREAU, Alex ROUBERT.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I.- Audition de M. Guy La Chambre, Ministre des Etats Associés, et du Général Ely, Haut-Commissaire de France et Commandant en Chef des Forces françaises en Indochine.

II.- Questions diverses.

-:-:-:-

COMPTE-RENDU

M. MICHELET, Président.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu venir, accompagné du Général Ely. Mes collègues, en émettant le désir de vous entendre, ont tenu à préciser que leurs préoccupations concernaient, essentiellement, le présent et l'avenir. Ce que nous voulons, c'est une vue d'ensemble de la situation pour orienter notre travail.

M. Guy LA CHAMBRE, Ministre des Etats Associés.- Je tiens à dire, tout d'abord, que le Gouvernement a l'intention de tenir votre commission tout-à-fait informée afin qu'elle puisse apporter sa part au contrôle parlementaire.

La situation actuelle ne peut être comprise qu'à la lumière des instructions données au Commandement français en Indochine par le Gouvernement de M. LANIEL au lendemain de Dien-Bien-Phu, celles-ci restant toujours valables.

M. le Ministre donne lecture de ces instructions.

La Commission décide que cette communication ne figurera pas au procès-verbal.

M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.- Des consignes complémentaires ont été données en fonction des instructions précédentes. Elles peuvent se résumer en ceci : pas de nouveau Dien Bien Phu, allègement de notre dispositif par un regroupement sur le "delta utile", reconstitution des groupes mobiles. La garde des villes, des villages et des points sensibles absorbe, en effet, une partie importante de nos forces.

.../..

Indoch. 25.6.54

- 3 -

Je vais d'ailleurs vous communiquer quelques passages du procès-verbal de la réunion de la Commission chargée des affaires d'Indochine à l'Assemblée Nationale au cours de laquelle furent entendus M. de Chevigné et le Général Ely. Ceci vous éclairera sur un certain nombre de points.

A une question concernant les besoins stratégiques en fonction des instructions reçues, le Général Ely avait répondu que le commandement doit adapter ses plans aux moyens dont il dispose, ceux-ci restant les mêmes qu'auparavant, les mesures militaires prises jusqu'ici ne tendant qu'à compléter les pertes subies à Dien-Bien-Phu, soit 15.000 hommes.

A M. René Mayer qui l'interrogeait sur les ressources en artillerie, moyens de transport et aviation, M. de Chevigné répondit que l'artillerie était suffisante, que l'on manquait de moyens amphibies et que la flotte aérienne, considérablement augmentée, avait été portée à 661 appareils.

Le Secrétaire d'Etat à la Guerre avait précisé que l'Etat-Major était à la limite de ses possibilités, hors l'envoi du contingent. Il avait précisé que 28.000 hommes avaient été envoyés en Indochine, au cours du premier semestre 1954, dont deux bataillons parachutistes, tandis que deux groupes mobiles et deux autres bataillons parachutistes devaient être acheminés d'Algérie, les prélevements effectués représentant 1/8 des troupes d'Afrique du Nord.

A des questions relatives à la pénurie de cadres et à l'instruction du contingent, M. de Chevigné avait répondu que l'encadrement des trois divisions nouvelles dont la création a été décidée se ferait aux dépens de celui de l'ensemble de nos forces, y compris les troupes de couverture. Il avait indiqué qu'un bataillon entier avec ses cadres serait prélevé sur chaque "division-mère". Il n'avait pas caché que l'armée traverserait, de ce fait, pendant six mois, une période difficile. Il avait déclaré, en outre, que l'accord du S.H.A.P.E. serait nécessaire si des modifications doivent être apportées à la couverture N.A.T.O.

Je tiens à redire que toutes les mesures militaires prises au lendemain de Dien-Bien-Phu ont été reprises par l'actuel Gouvernement, ainsi que les instructions données au Commandement.

La question de moyens est devenue plus complexe en raison de l'élément nouveau que représente l'éventualité d'un "cessez-le-feu" à la date du 20 juillet.

Si la guerre doit se poursuivre, il ne faut pas envisager, pour nous, de modification de la forme actuelle du combat

.../..

Indoc. 25.6.54

- 4 -

et, en particulier, de participation de troupes étrangères. L'envoi en Indochine des trois divisions nouvellement créées devra être soumis à l'autorisation du Parlement.

Si, au contraire, le "cessez-le feu" intervient, des mesures de sûreté devront être prises, mais il ne sera plus question naturellement d'envoi de renforts. J'ai demandé que le Comité Supérieur de la Défense Nationale se réunisse pour définir les moyens pouvant être mis en œuvre avant le 20 juillet pour relever le potentiel et le moral de nos troupes et appuyer les négociations.

Permettez-moi maintenant de donner la parole au Général Ely.

° ° °

LE GENERAL ELY.- Je vais, si vous le voulez bien, définir la situation par territoire.

Au Tonkin, l'équilibre des forces nous est plutôt favorable puisque nous avons 81 bataillons Union Française en face de 90 bataillons Vietminh, mais, en fait, nos charges et servitudes diverses plus grandes que celles de l'adversaire réduisent notre corps de bataille à 30 bataillons contre 60 pour l'ennemi. En outre, nos forces toujours sur le brèche sont très usées, alors qu'une partie des unités adverses a pu se mettre au repos.

Il n'y a pas de ligne; les unités vietminh sont mêlées aux nôtres. Le delta est extrêmement pourri et appartient en majorité aux Viets. Nous avons à faire face à toutes les formes de combats possibles depuis la guerre classique jusqu'à la guerilla.

L'organisation des forces vietminh explique cette situation. Les jeunes gens recrutés dans les villages sont, tout d'abord, entraînés par des cadres venant d'en bas. Ils passent ensuite dans des bataillons régionaux, lesquels alimentent à leur tour les forces nationales. Ainsi, il y a toujours une alimentation en cadres et en hommes venant de bas en haut. Dans les forces du Viet-Nam, au contraire, officiers et sous-officiers sont formés selon un système s'apparentant au mandarinat.

M. MICHELET.- En somme, il y a un maquis vietminh et pas de maquis viet-Nam.

LE GENERAL ELY.- Nous avons pu créer quelques maquis dans les régions montagneuses, pas dans le delta.

Cette situation nous amène, pour assurer notre sécurité, à effectuer des opérations "bulldozer" de destruction complète de villages.

.../..

Indoc. 25.6.54

- 5 -

Les replis de forces y compris des forces vietnamiennes sont très difficiles à réaliser pour des raisons matérielles, morales et psychologiques. Nous avons à craindre, constamment, des désertions dans l'armée vietnamienne. D'autre part, dans nos troupes mêmes, le "jaunissement" s'est accentué. Il y a 45 % de jaunes dans les unités blindées, 50 % dans le train. La plupart des pointeurs d'artillerie sont annamites. Il est tellement difficile d'effectuer une opération de rétractation à froid que l'on peut se demander s'il ne serait pas plus facile de la faire à chaud, à l'occasion d'une bataille perdue.

Dans le Nord Laos, je ne maintiendrai que des éléments laotiens.

Dans le Centre et dans le Sud, les troupes vietnamiennes sont plus nombreuses que les nôtres. Une difficulté particulière tient au fait que les soldats stationnés dans le centre Annam, généralement originaires du Sud, ne servent qu'à contre coeur hors de leur province.

En Cochinchine, une certaine détérioration s'est produite depuis quatre mois et la situation n'est pas absolument claire.

Dans la nouvelle optique, il faut tenir compte de la position que pourra prendre le Viet-Nam, d'autant plus que le nouveau premier ministre, Ngo Dinh Diem, est un "dur".

**M. LE PRESIDENT.**— Je vous remercie, Monsieur le Ministre et mon Général, de vos exposés.

Mes collègues désirent sans doute vous poser quelques questions.

**M. DURAND-RÉVILLE.**— Dans la situation actuelle, il y a une imbrication constante des problèmes militaires et politiques. Quels sont les objectifs politiques poursuivis par le Gouvernement dans les négociations ? Jusqu'où ira-t-il dans la voie des concessions ? Dans les diverses hypothèses extrêmes qui peuvent être envisagées, quelles seront nos relations avec le régime de Bao Dai ? Des élections générales seraient-elles admises comme prix d'un "cessez-le-feu" ? Le découragement des populations est-il causé par la crainte du lendemain ou par la non-validité du Gouvernement Bao Dai au regard de l'opinion annamite ?

**M. de MAUPEOU.**— Est-il vrai que les groupes mobiles envoyés d'Algérie seraient remplacés par des Sénégalaïs ?

**M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.**— Nous ne sommes pas exactement renseignés là-dessus. Aux termes d'un récent décret c'est le Ministère de la Défense Nationale qui gère les troupes

.../...

Indoc. 25.6.54

- 6 -

directement.

M. de MAUPEOU.- Dans l'hypothèse d'une intervention aérienne vietminh ou chinoise, disposons-nous de radars?

M. Henri BARRÉ.- Avons-nous pris suffisamment contact avec le peuple vietnamien? la force du Vietminh vient de ce que les cadres sont formés d'en bas. Nous devons au moins constater que notre système n'a pas été bon.

En ce qui concerne les négociations, j'attire votre attention sur le danger de laisser s'accréditer dans le pays l'idée que la paix n'est possible que si les communistes sont au Gouvernement.

M. BOUDET.- En dehors de la demande que je vous ai adressée par écrit concernant l'emploi des fonds spéciaux, je désirerais poser deux questions. Quelle est la réaction de l'opinion vietnamienne vis-à-vis de l'intervention chinoise? Des dispositions ont-elles été prises pour acheminer des forces en Indochine avant le 20 juillet?

M. Léo HAMON.- Au cas où la paix intervendrait, quel recours juridique pourrait avoir contre nous le Gouvernement du Viet Nam en vertu des accords signés? Disposerait-il de moyens d'opposition?

M. MAROSELLI.- C'est la perte de 15.000 hommes à Dien-Bien-Phu qui nous a amené à la situation actuelle. Qui a donné l'ordre de résister à cet endroit et y a envoyé des renforts? On déclare avoir été surpris par l'intervention de l'artillerie chinoise, cela paraît étonnant!

D'autre part, la position dominée de toutes parts était indéfendable. Je ne veux pas croire qu'il y ait eu des chefs pour ne pas tenir compte de cette situation.

M. MOUTET.- Pour quel avenir rassemblons-nous encore des moyens militaires ? où allons-nous ? Les forces adverses ne se sont tout de même pas accrues d'un seul coup. Sommes-nous acculés au réembarquement avec nos alliés ? Quelles espérances conservons-nous de modifier la situation?

Est-ce pour obtenir une décision politique?

Si l'on obtient un "cessez-le-feu", comment pourrait-on le garantir? De quelle manière pourrait s'effectuer un regroupement des forces et de quelles forces s'agirait-il?

.../...

Indoc. 25.6.54

- 7 -

M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.- (Réponse à M. Durand-Réville).- Le président Mendès-France a défini son objectif à la Conférence de Genève : paix négociée honorable, pas de sacrifice des populations amies.

Les répercussions des négociations sur le plan militaire peuvent être la désertion, voire la rébellion des éléments annamites de nos forces ou de l'armée vietnamienne, c'est pourquoi nous devons créer des éléments de sûreté. C'est le rôle des groupes mobiles que nous envoyons en Indochine.

J'ai eu l'occasion de rencontrer le premier Ministre Ngo Dinh Diem. Il m'est apparu un homme valable, énergique, nationaliste; encore que teinté d'une certaine xénophobie, je le crois sincèrement attaché à la France. Son avènement souhaitable il y a plusieurs années peut être aujourd'hui de nature à compliquer les choses.

Nos relations avec le Gouvernement vietnamien dépendront naturellement de la nature du compromis avec le Vietminh.

M. DURAND-REVILLE.- Je ne partage pas votre point de vue sur l'amitié de Ngo Dinh Diem pour la France.

M. BOUSCH.- Pour quelles raisons fait-on confiance à cet homme? Qu'a-t-il fait pour cela? Est-il connu des Annamites?

M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.- Ngo Dinh Diem est du Nord Annam. C'est dans cette région que l'on rencontre les éléments les plus valables et les plus patriotes. Le secteur sud est plus facile à tenir, mais c'est là que le sentiment national est le moins développé.

En ce qui concerne les élections générales, le Gouvernement entend que celles-ci bénéficient du maximum de garanties. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de protestation du Gouvernement du Gouvernement Bao Dai contre le principe de ces élections. Le "pourrissement" des deltas est dû dans le Nord au va-et-vient constant des unités ennemis et dans le Sud, au peu de dynamisme de la population.

(Réponse à M. de MAUPEOU)

Deux groupes mobiles doivent être formés en Algérie. Leur création sera faite aux dépens de régiments de tirailleurs qui seront, pour quelque temps, transformés en dépôts.

.../..

- 8 -

Le risque d'apparition de l'aviation vietminh est bien à envisager, un certain nombre de pilotes vietminh étant formés en Chine et de nombreux terrains du Sud de la Chine pouvant être utilisés. L'équipement radar est des plus sommaires; de toutes façons, il manquerait de la profondeur suffisante pour être utilisé dans les opérations.

M. de MAUPEOU.- Il pourrait être intéressant politiquement de déterminer d'où viennent les avions agresseurs.

M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.- (Réponse à M. Maroselli)

Je ne peux pas laisser dire que l'affaire de Dien Bien Phu a consacré la faillite de l'Etat-Major.

Si la Commission veut étudier cette question, elle peut former, comme à l'Assemblée Nationale, un groupe de travail spécial.

M. MAROSELLI.- Je n'ai pas dit cela, mais j'estime que des enseignements pourraient être retirés des fautes commises et que le moral de l'armée est en cause.

M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.- (Réponse à M. Henri Barré)

Le but même du Gouvernement actuel est de ne pas laisser aux communistes le bénéfice de la paix. Nous irons jusqu'à la limite de l'honneur pour arriver à ce résultat, mais la France, qui a toujours défendu la liberté, ne peut se parjurer.

(Réponse à M. Boudet)

Sous la IIIème République, un Ministre ne devait compter qu'au Président de la République de l'emploi des fonds spéciaux.

M. CHARLES BRUNE.- Il en est toujours ainsi. Il n'est pas pensable de donner des détails sur ces fonds!

M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.- En ce qui concerne l'état d'esprit des Vietnamiens vis-à-vis des Chinois, le Général Ely vous en parlera.

Quant à la mise en oeuvre de moyens militaires avant le 20 juillet, j'ai indiqué que ceux-ci seraient l'objet de la prochaine réunion du Comité Supérieur de la Défense Nationale.

.../...

- 9 -

(Réponse à M. Léo HAMON)

L'armistice ayant trait à la conduite de la guerre, le Viet-Nam ne peut intervenir dans cette question. En ce qui concerne la paix, les Etats associés doivent être consultés, sans plus.

M. Léo HAMON.- Je vous signale qu'aux termes des lettres échangées entre le Président de la République et Bao Dai, il n'est question, du côté annamite, que d'autorité représentative des différentes familles spirituelles du Viet Nam.

M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.-

(Réponse à M. Marius MOUTET)

La formation de l'actuel Gouvernement est la meilleure réponse à vos questions. Notre but est d'obtenir une paix négociée et honorable. Si la reprise du combat était exclue "à priori", comment pourrions-nous traiter? Quelle serait l'attitude des populations d'Union Française si la France apparaissait disposée à signer n'importe quelle paix?

C'est l'objet des réunions des experts militaires de fixer le mode de regroupement des forces.

M. DEBRÉ.- On a mis l'accent sur la faiblesse militaire, mais on n'a pas parlé de la faiblesse politique. Il ne faut pas que ce vide de pensée politique se perpétue dans l'avenir.

M. MAROSELLI.- Quelle est la situation de nos forces aériennes?

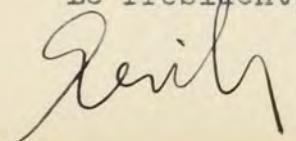
M. LE MINISTRE DES ETATS ASSOCIES.-

Elles sont deux fois plus importantes qu'au lendemain de Dien Bien Phu. Leur coefficient d'utilisation anormalement bas tenait à la pénurie des équipages. Il est possible d'utiliser des B 24 presque immédiatement, mais la conduite des B 29 nécessite des équipages longuement entraînés.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie encore très vivement des explications si claires et si complètes que vous avez bien voulu nous donner.

La séance est levée à 17 heures 50.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN  
DES PROBLÈMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

-:-:-:-:-:-

Séance du Jeudi 22 Juillet 1954

-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 Heures 50

-:-

Présents : MM. COUIGNY, DURAND-RÉVILLE, de MAUPEOU, MICHELET,  
Marius MOUTET, PINTON, ROMANI.

Excusés : MM. CLERC, Michel DEBRÉ, LEMAIRE, MOTAIS de NARBONNE.

Suppléants : MM. AUBÉ, BERTAUX, ENJALBERT.

Absents : MM. BOUSCH, BOUTEMY, BRIZARD, Bernard CHOCHOY,  
FOUSSON, MAROSELLI, PELLENC, ROCHEREAU, Alex ROUBERT.

-:-:-:-

.../...

- 2 -

### ORDRE DU JOUR

---

I - Examen du programme des prochains travaux de la Commission.

II - Questions diverses.

-:-

### COMPTE RENDU

---

M. MICHELET, Président.- Je vous ai réunis pour vous tenir au courant de certaines démarches que j'ai effectuées et pour élaborer avec vous une méthode de travail. Je pense qu'il est bien entendu que notre Commission n'a pas à être une commission d'enquête.

Personne, évidemment, ne se réjouit de l'accord de Genève, mais nous ne devons pas perdre notre temps en vains regrets. Il faut que nous déterminions notre politique en fonction des cartes qui nous restent entre les mains : Laos, Cambodge et Vietnam au sud du 17<sup>me</sup> parallèle. La question est de savoir comment nous pourrons rester présents dans ce cadre. Certains seraient tentés de penser que le cessez-le-feu met fin à notre activité. Je suis d'avis, bien au contraire, que c'est maintenant que notre travail commence!

Naturellement, beaucoup de gens veulent être entendus par nous. J'ai pris contact avec le Haut-Commissaire Dejean et le Général Navarre, qui auraient certainement des choses intéressantes à nous dire.

M. de MAUPEOU.- Si j'ai bien lu le texte des accords, les élections prévues pour 1956 doivent intervenir dans tout le Territoire du Vietnam. La majorité de la population se trouvant au nord du 17<sup>me</sup> parallèle, perdrions-nous, de ce fait, toute chance de nous maintenir dans ce pays, ou courrons-nous

.../...

- 3 -

le risque de voir entrer dans l'Union Française un état communiste ? Il faudrait savoir de quelle façon seront décomptées les voix.

M. DURAND-RÉVILLE.- Je voudrais parler de nos méthodes de travail, méthodes qui doivent être fonction du but assigné :

Il est évident que notre objectif a changé depuis que nous sommes dans une situation précise et connue; je pense, pour ma part, que notre but doit être d'aider le Gouvernement à définir une politique.

Ceci dit, j'estime que les hommes qui se sont succédé en Indochine depuis la Libération ont ajouté des erreurs à celles commises par leurs prédécesseurs, l'une d'elles, que je considère comme typique et générale, consistant à éliminer systématiquement tous ceux que leur travail et leur réussite dans le pays désignaient pour être consultés !

Pour la partie positive de notre programme, il serait utile d'entendre ces hommes éliminés d'office, comme "colonialistes" !

La partie la plus valable de l'accord réalisé à Genève concerne la date des élections. Que pouvons-nous faire, en deux ans, pour atteindre des buts possibles ? Ce ne sont pas des fonctionnaires qui pourront nous le dire...

M. PINTON.- Je suis d'accord avec vous. Bien que professeur d'histoire, je ne crois guère aux leçons du passé. Il faut savoir ce qu'il est possible de faire et à quoi l'on peut aboutir. Pour cela, nous devons d'abord connaître très exactement nos éléments de départ. Tout dépendra, je crois, de notre appréciation de la situation actuelle selon que nous partions de l'idée que la France a été dépouillée contre la volonté des populations ou que nous reconnaissions pleinement l'indépendance si souvent proclamée.

M. LE PRESIDENT.- M. de Maupeou a soulevé un point capital, celui des élections.

Le postulat de la recherche de l'unité du Vietnam me paraît un point de départ fâcheux.

.../...

- 4 -

L'objet de notre prochaine réunion pourrait être un exposé détaillé de M. Mendès-France ou, à défaut, de M. Guy La Chambre sur les conditions du cessez-le-feu. Je demanderai à M. Durand-Réville de me fournir la liste des hommes à entendre. Sans entrer complètement dans ses vues, je reconnaît que les responsables locaux ont négligé de prendre les contacts qui s'imposaient. Je vous propose, de mon côté, d'entendre M. Lassus, Recteur de l'Université d'Hanoï.

L'erreur que nous pourrions faire serait de croire que nous avons à faire dans le Nord Vietnam à des communistes semblables à ceux de Pologne et de Tchécoslovaquie. Le Général Navarre assure que les "Vietminh" affectent de vouloir travailler avec les Français.

M. BERTAUX.- Je pense que nous pourrions aussi entendre Robert Guillain.

M. COUIGNY.- Je rappelle que notre Assemblée avait introduit dans la loi de 1949, relative au rattachement de la Cochinchine au Vietnam, un amendement aux termes duquel le statut de la Cochinchine serait reconstruit séparément si le statut d'Etat associé du Vietnam était modifié. L'heure est venue d'ouvrir un nouveau débat sur cette question.

D'autre part, il y a une question que je n'oublie pas, c'est celle des responsabilités de l'affaire de Dien-Bien-Phu. Il faudra en parler plus tard.

M. DURAND-RÉVILLE.- La première personne que je vous demanderai d'entendre est M. Paul Bernard.

M. de MAUPEOU.- Il conviendrait de demander communication des lettres échangées entre Mendès-France et les représentants du Vietminh relatives à la protection de nos intérêts économiques.

Un de nos collègues pourrait, d'autre part, faire une sorte de "digest" des traités existant entre la France et les différents états associés.

M. COUIGNY.- Que va devenir le dernier traité signé avec Bao Dai, signé, mais non paraphé?  
*paraphé*                    *signé*.

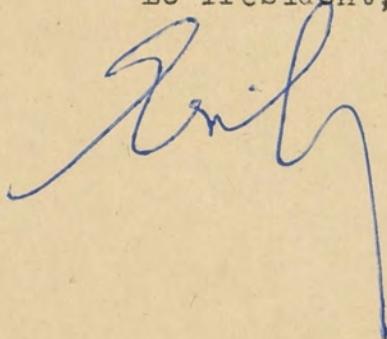
.../...

- 5 -

M. LE PRESIDENT.-- Nous entendrons donc, en principe,  
M. Guy La Chambre, jeudi prochain à 15 Heures.

La séance est levée à 11 Heures 35.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Enrik".

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN  
DES PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. MICHELET, Président

-:-:-:-:-:-:-

Séance du Jeudi 29 Juillet 1954

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 Heures 30

-:-:-

Présents : MM. BOUTEMY, BRIZARD, Bernard CHOCHOY, CLERC, COUPIGNY, Michel DEBRÉ, DURAND-RÉVILLE, MAROSELLI, MICHELET, PINTON, ROMANI.

Excusé : M. MOTAIS de NARBONNE.

Suppléants : MM. AUBÉ, Pierre BERTAUX, BRIZARD, Charles BRUNE, ENJALBERT, Léo HAMON, LEMAIRE, MAROGER, de MONTULLÉ, Mme THOME-PATENOTRE, M. YVER.

Absents : MM. BOUSCH, FOUSSON, de MAUPEOU, Marius MOUTET, PELLENC, ROCHEREAU, Alex ROUBERT.

-:-:-

.../..

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. Guy LA CHAMBRE, Ministre des Etats associés,  
sur le contenu des accords du 20 juillet 1954.

II - Questions diverses.

- :-

## COMPTE RENDU

M. MICHELET, Président.- Je déclare la séance ouverte.  
Je remercie M. le Ministre des Etats Associés d'avoir bien voulu venir.

Je me permets de rappeler dans quelle optique doivent se dérouler nos travaux. Nous avons pensé que nous devions orienter notre activité vers la définition de la politique à mener en Extrême-Orient, compte tenu des cartes qui nous restent.

M. Guy LA CHAMBRE, Ministre des Etats Associés.- Lors de ma dernière audition par la Commission, je vous avais exposé la situation de nos forces à l'ouverture des négociations de Genève. Je vais aujourd'hui vous en donner un compte-rendu aussi complet que possible.

On peut distinguer trois phases dans les discussions :

- 1°) contacts secrets entre experts militaires ;
- 2°) échange de vues officieux entre MM. Chauvel et Pham Van Dong ;
- 3°) Conversations officielles.

Les premiers contacts ont révélé de gros écarts entre nos vues et les prétentions Vietminh. Le principe était alors le regroupement par zones échelonnées du nord au sud, solution qui a dû être abandonnée en raison de l'impossibilité

.../...

- 3 -

de réaliser un contrôle efficace. On en est donc venu rapidement au principe de la séparation en deux grandes zones. La ligne de partage proposée par le Vietminh était le 13me parallèle.

Les premières conversations entre MM. Mendès-France et Chou-en-Lai n'avaient pas permis de rapprocher beaucoup les points de vue.

L'annonce de la venue de M. Foster Dulles à Paris a causé une certaine émotion dans le camp adverse. Dès le lendemain, M. Pham-Van-Dong proposait le 16me parallèle, souhaitant manifestement qu'un accord intervienne avant l'arrivée du Ministre américain. Mendès-France qui n'était pas dupe de la manœuvre maintint notre position qui était la coupure sur le 18me parallèle.

Le point de vue américain était éclairé par le mémorandum élaboré à Washington lors de la rencontre Eisenhower-Churchill. Ce mémoire en sept points traçait les grandes lignes de l'accord auquel pourrait souscrire le Gouvernement des Etats-Unis :

- 1°) Préservation de l'intégrité du Laos et du Cambodge et d'au moins la moitié sud du Viet-Nam avec, si possible, une enclave dans le delta du Fleuve Rouge ;
- 2°) Possibilité pour ces Etats d'entretenir des forces militaires suffisantes et de conserver des conseillers étrangers ;
- 3°) Disposition n'excluant pas la réunification ultérieure du Viet-Nam ;
- 4°) Faculté laissée aux populations de passer d'une zone dans l'autre ;
- 5°) Liberté laissée au Cambodge, <sup>au</sup> Laos et <sup>au</sup> Viet-Nam de participer à un système d'alliances ;
- 6°) Délai suffisant pour les élections ;
- 7°) Système efficace de contrôle de l'accord.

.../...

- 4 -

Les Américains, instruits de la situation en Indochine, ne pensaient d'ailleurs pas qu'il serait possible d'obtenir satisfaction sur ces sept points. L'accord réalisé leur a cependant donné presque entièrement satisfaction.

L'importance du délai accordé pour les élections était telle qu'elle l'emportait dans l'esprit des représentants du Viet-Nam sur l'emplacement de la ligne de démarcation. Ceux-ci estiment, en effet, que les difficultés pour la zone nord de vivre sur ses ressources propres et le vieil antagonisme entre Tonkinois et Chinois peuvent faire de la zone sud une puissante zone d'attraction pour les Annamites, compte tenu, également, de l'opposition entre le communisme ~~et~~, la religion/et les moeurs des Vietnamiens.

La possession d'Haiphong, bien que moins importante, était cependant indispensable à l'évacuation de nos forces et constituait, d'autre part, un gage précieux. Les militaires estimaient à 5 mois et demi la période pendant laquelle nous devrions tenir ce port. M. Mendès-France qui demandait 385 jours a finalement transigé à 300. Pour raison de symétrie, il a naturellement fallu accorder le même délai au Vietminh en zone sud.

En ce qui concerne la date des élections qui fit l'objet, dans les derniers jours, d'une discussion très serrée, M. Molotov proposait de la fixer au 20 Juin 1955, tandis que M. Mendès-France estimait plus simple de ne pas fixer de délai. On se mit finalement d'accord sur le principe d'une date limite que nous souhaitions, évidemment, aussi éloignée que possible. M. Molotov, liant cette question à celle de la ligne de démarcation, proposa de fixer la ligne de partage sur le 17me parallèle si, de notre côté, nous acceptions, pour les élections, la date limite du 20 Juin 1956. M. Mendès-France accepta cette proposition.

Le reste ne présenta pas de grandes difficultés, sauf le cas du Cambodge qui obtint la possibilité de recourir à l'aide étrangère en cas de danger.

.../...

- 5 -

Beaucoup regrettent, sans doute, que les Etats-Unis n'aient pas signé l'accord intervenu. Deux points importants sont à considérer pour éclairer cette attitude. D'une part, les Américains ne veulent, à aucun prix, apposer leur signature sur un document à côté de celle d'un représentant de la Chine communiste et, d'autre part, les Etats-Unis refusent de s'exposer à être obligés de défendre un pays d'obédience communiste ; ceci, pour le cas hautement improbable, où la zone sud attaquerait la zone nord.

La garantie accordée est donc la seule formule acceptable que nous pouvions espérer. Il est entendu qu'au cas où l'accord viendrait à être violé, les Américains "prendraient des mesures en conséquence".

Au point de vue de la forme, les accords ont fait l'objet de trois armistices signés dans la nuit du 20 au 21 Juillet. La cérémonie de la signature a été suivie de déclarations unilatérales des délégués des différents Etats. La Déclaration finale de la Conférence a pris acte de ces différentes prises de position, chaque délégué opinant.

En dehors du cas du Viet-Nam, celui du Laos a, également, donné lieu à d'assez longues discussions, des régions entières de ce pays étant contrôlées par des forces rebelles. Les représentants du Vietminh voulaient, tout d'abord, diviser le Laos en deux parties, ce à quoi M. Mendès-France s'opposa catégoriquement. Nous avons obtenu que, dans un premier stade, les forces dissidentes seraient dirigées sur 12 centres où elles pourraient choisir entre l'intégration dans l'armée régulière et le regroupement dans les deux provinces de Sam Neua et Phong Sally. Nous avons pu également, non sans difficulté, conserver deux bases au Laos ainsi qu'une mission militaire.

L'ensemble des accords ainsi réalisés à Genève comporte, évidemment, des sacrifices cruels tels que l'évacuation des villes d'Hanoï et d'Haiphong. Mais la continuation des hostilités ne nous aurait sans doute pas permis de conserver l'une ou l'autre de ces places. Bien plus, entre la date de la rupture des négociations et celle de la mise en oeuvre des divisions du contingent prévue pour le 15 septembre, une rupture du front pouvait faire d'Hanoï un nouveau Dien-Bien-Phu, tandis que des effectifs suffisants nous auraient manqué pour tenir Haiphong.

.../...

- 6 -

Je vous dirai maintenant un mot du corps expéditionnaire. Au moment de la rétractation militaire de Phat-Diem, Nam-Dinh et Phily, Bao Dai, que nous avions prévenu, a réalisé nos raisons ainsi que la nécessité d'une séparation du Viet-Nam en deux zones de regroupement.

Il nous a déclaré que le critère des intentions de la France serait la destination qu'elle donnerait à son corps expéditionnaire. "Un rapatriement, nous a-t-il précisé, prouverait votre désintéressement alors qu'un regroupement de vos forces en zone sud nous donnerait confiance ? Aux termes des accords, les Etats ont la faculté de demander le départ des troupes françaises, mais, en fait, personne, même pas les nationalistes, ne désire que nous nous en allions.

Une mission dirigée par le Général Bailly effectue actuellement un recensement des besoins en vue de déterminer l'importance des effectifs qui seront maintenus, mais je crois pouvoir vous dire qu'ils seront sensiblement les mêmes qu'avant les accords. Dans ces conditions, il ne faut pas s'attendre à des économies et nous espérons que les Etats-Unis nous accorderont une aide substantielle.

Les conventions d'armistice nous permettront-elles de continuer à bénéficier de ce soutien financier ? Les juristes consultés nous le laissent espérer.

Sur le plan politique, il est indispensable que le Gouvernement vietnamien oppose une mystique à une autre mystique en luttant contre la concussion et en effectuant une réforme agraire. Il est certain que l'appel fait en 1950 à Bao Dai a eu comme fâcheuse conséquence le renforcement du régime très impopulaire des mandarins. Il n'apparaît pas, cependant, opportun de toucher, pour le moment, à l'autorité impériale, car la nécessité de soumettre les sectes qui règnent sur la Cochinchine peut provoquer dans cette région une rébellion qu'il serait préférable de pouvoir mater au nom d'un Gouvernement régulier.

La réalisation de l'indépendance sera bientôt chose faite. De très larges transferts de compétences sont en cours.

.../...

- 7 -

Ils concernent notamment l'administration du Port de Saïgon et l'aéronautique civile. D'autre part, une commission de révision des accords de Paix se réunira le 10 août prochain.

M. PINTON.- Il ne conviendrait pas seulement de maintenir en zone nord notre Faculté et nos Lycées, mais encore de développer l'enseignement technique, domaine dans lequel nous pouvons jouer un rôle considérable.

M. LE MINISTRE des ETATS ASSOCIES.- Je n'ai pas parlé de nos projets vis-à-vis du Vietminh. M. Pham Van Dong m'a dit son intention de laisser ouverte la Faculté d'Hanoï et les Lycées, mais nous voudrions avoir certaines assurances et apaisements pour éviter des incidents comme ceux qui se sont produits à Chang Haï.

La difficulté est pour nous d'avoir des contacts officieux et valables avec le Vietminh sans diminuer la position du Viet-Nam.

M. PINTON.- J'espère que le Gouvernement ne se fait pas d'illusions pour la zone sud. Est-il exact, par exemple, qu'il aurait été interdit d'utiliser la langue française dans les écoles militaires du sud Viet-Nam?

M. le MINISTRE des ETATS ASSOCIES.- Je n'ai pas connaissance de ce fait. Il est certain que le Président Ngo Đinh Diem, qui a vécu 10 à 15 ans loin de son pays et dont la clientèle principale était constituée par les catholiques du Tonkin, manque un peu d'audience dans le pays. Le Gouvernement actuel a manifestement des bases beaucoup trop étroites.

M. DURAND-RÉVILLE.- Beaucoup de choses sont à mettre au point dans notre politique. Il y a une espèce de contradiction entre votre désir de ne peser en rien sur la politique intérieure du Viet-Nam et celui de maintenir ce pays dans le monde libre.

M. le MINISTRE des ETATS ASSOCIES.- Il y a l'apparence et la réalité.

.../...

- 8 -

M. Léo HAMON.- N'est-il pas séant qu'avant le départ en vacances des évènements aussi graves que ceux d'Extrême-Orient aient un écho au Conseil de la République ?

En ce qui concerne notre politique dans le sud, je crois qu'il vaut mieux qu'il y ait le moins possible d'interventions françaises apparentes. Je souhaite également que l'on engage le minimum de procédure de révision des accords. Craignons, en effet, d'avoir devant nous des Gouvernements ayant suffisamment d'autorité pour demander des réformes et pas assez pour dire qu'elles sont suffisantes.

Je désirerai enfin être fixé sur deux points :

1°) quelles sont les garanties politiques de la situation et, notamment, quelle est notre position vis-à-vis du pacte du sud-est asiatique ?

2°) Le Gouvernement conseille-t-il aux Français de quitter la zone nord ou d'y rester ?

M. le MINISTRE des ETATS ASSOCIES.- Je ne peux vous répondre sur le premier point ; seul, M. Mendès-France serait qualifié pour le faire ; je lui transmettrai votre question.

Le Gouvernement ne donne pas de conseils à nos ressortissants car il manque d'éléments pour le faire. Toutefois, les professeurs sont invités à rester à leur poste.

M. CHOCHOY.- Quel sera le sort de notre institut d'émissions ?

M. le MINISTRE des ETATS ASSOCIES.- Je ne peux rien vous dire avant que s'ouvrent les discussions de la Commission de révision des accords de Pau.

M. BOUTEMY.- J'aurais souhaité avoir des éclaircissements sur les conséquences économiques, financières et monétaires des accords de Genève.

M. COUFIGNY.- Que va devenir l'Institut Pasteur d'Hanoï ? Il me semble que l'on pourrait offrir au Vietminh une assistance médicale, dont il semble cruellement dépourvu, si l'on en juge par l'état des prisonniers qu'il nous rend.

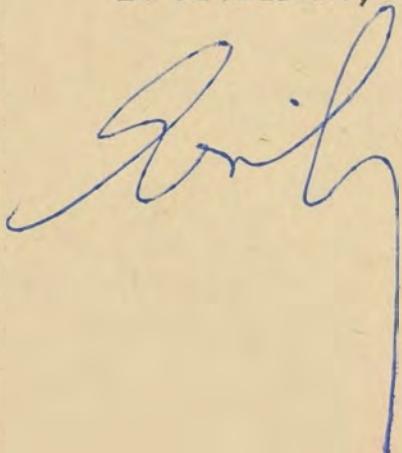
.../...

- 9 -

M. le MINISTRE des ETATS ASSOCIES.- Je ne peux vous répondre aujourd'hui, mais je reste à la disposition de la Commission.

La séance est levée à 17 heures 10.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Enrik".

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN

## DES PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

26 JOURNAL OF MUSICAL LITERATURE, Vol. 1, No. 1, APRIL 1962

Séance du jeudi 12 août 1954

La séance est ouverte à 10 heures 40

Présents : MM. BRIZARD, COUIGNY, DURAND-REVILLE, de MAUPEOU, MICHELET. Marius MOUTET. PINTON.

Excusés : MM. CLERC, Michel DEBRÉ,

Suppléants: MM. BERTAUX, BOISROND, BROUSSE, ENJALBERT, Léo HAMON,  
MAROGER, YVER.

Absents : MM. BOUSCH, BOUTEMY, Bernard CHOCHOY, FOUSSON, MAROSELLI, MOTAIS de NARBONNE, ROCHEREAU, ROMANI, Alex ROUBERT.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Examen du texte des accords intervenus à Genève entre la France et les Etats Associés d'Indochine;
- II - Examen d'un télégramme adressé au Président de la Commission par M. le Sénateur Motais de Narbonne;
- III - Audition éventuelle de M. Dejean, Ambassadeur de France, ancien Haut-Commissaire de France en Indochine;
- IV - Questions diverses.

--:-

COMPTE RENDU

M. Edmond MICHELET, PRESIDENT.- Je déclare la séance ouverte.

Je pense qu'il est nécessaire de faire comprendre au Gouvernement que si nous avons l'intention de collaborer avec lui, il doit, de son côté, nous accorder un minimum de confiance. Nous ne sommes pas, en effet, une commission de circonstance. Or, je constate que j'éprouve la plus grande difficulté à entendre des fonctionnaires tels que M. Dejean et le Général Navarre. Je pense, d'autre part, que le Ministre a intérêt à tenir compte des suggestions faites par notre collègue Motais de Narbonne qui suit, là-bas, la situation avec beaucoup d'attention et de conscience.

Ceci dit, avez-vous des observations à faire sur les textes des traités que je vous ai envoyés ?

La discussion est ouverte.

M. DURAND-RÉVILLE.- Je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance des documents reçus hier seulement.

Plusieurs méthodes peuvent être employées en Indochine. Nous pouvons laisser, librement, s'affronter les opinions publiques vietnamiennes sans intervenir ou, au contraire, agir pour parvenir à une situation donnée.

.../...

- 3 -

Je poserai, tout d'abord, une question : est-ce que les documents diplomatiques nous permettent de maintenir une séparation entre le nord et le sud ? Avons-nous, par ailleurs, la possibilité de réclamer le retour de la Cochinchine à la France ou de rechercher une solution nouvelle pour l'ensemble du sud-Vietnam ?

Autre question : si le Vietnam uni sous la férule du Vietminh veut demeurer dans l'Union française, que ferons-nous ?

M. de MAUPEOU.- En parcourant rapidement le texte des accords je suis tombé, à l'article 14, sur la phrase suivante : "En attendant les élections générales qui réaliseront l'unité du Vietnam.....". Ceci me semble impliquer l'unification du pays.

M. BRIZARD.- Tout sera fonction de l'idée du Gouvernement.

M. PINTON.- La phrase citée par M. de Maupeou ne m'étonne pas. Il était impensable qu'elle ne figure pas dans les accords.

Quoi qu'il en soit, nous allons avoir deux zones et nous pouvons admettre que, dans le sud, la situation est moins compromise. Avons-nous, dans cette région, des moyens d'action ? Nous sommes actuellement en présence d'un Gouvernement qui revendique une indépendance déjà accordée et d'autorités débordées par les événements. Tant que Bao-Dai et son Gouvernement resteront en place, nous ne pourrons pas faire grand chose. Pouvons-nous mettre en place des personnes valables ? Nguyen Van Tam, par exemple, que nous avons chassé alors qu'il comptait se débarrasser de Bao-Dai ?

M. DURAND-RÉVILLE.- Je suis tout à fait d'accord avec M. Pinton. Nguyen Van Tam se disposait, lorsqu'il a été congédié par Bao-Dai, à prendre un certain nombre de mesures démocratiques. L'opposition du clan Bao-Dai et des différentes féodalités, Hoa-Hao, Binh-Tuyen et Caodaïstes, l'a emporté.

M. COUPIGNY.- Il faudrait obtenir du Vietminh qu'il applique les accords comme nous les appliquons nous-mêmes. Si les troupes du Vietminh se maintiennent dans le sud, il est inutile d'épiloguer sur le résultat des élections.

Je souhaiterais savoir également ce que le Gouvernement envisage de faire dans la zone nord.

M. MAROGER.- Quelle est la situation de fait au point de vue économique et financier ? Quelle est l'attitude de nos ressortissants ? Ont-ils l'intention de rester ou de s'en aller ?

.../...

- 4 -

M. DURAND-RÉVILLE.- Ils veulent partir, ayant l'exemple de Tien-Tsin et de Chang-Hai.

M. LE PRESIDENT.- Le Gouvernement a-t-il envisagé une séparation du Viet-Nam en deux parties ?

Il y a une similitude frappante entre l'installation du Vietminh dans la zone nord et l'installation des comités de résistance en France au moment de la Libération. J'ai l'impression qu'une installation clandestine semblable est prête en zone nord. Le Gouvernement doit en tenir compte.

Ceci dit, comment pouvons-nous faire pour imposer nos vues au Gouvernement si nous ne savons pas ce que nous voulons ? Avons-nous l'intention de jouer le jeu de l'unité ou de celui de la séparation ?

M. de MAUPEOU.- Il faudrait savoir ce que nous pouvons vouloir.

M. LE PRESIDENT.- Acceptons-nous de jouer, dans la zone sud, une carte qui conduirait au maintien d'une ligne de démarcation ?

M. DURAND-RÉVILLE.- Je suis très formellement partisan de la formule de séparation. Je pense que c'est possible, je ne dis pas juridiquement, mais matériellement.

M. BRIZARD.- Il faut savoir ce que le Gouvernement a le désir de faire.

M. LE PRESIDENT.- Il faut pouvoir lui dire la tendance de la Commission.

M. de MAUPEOU.- Mon avis personnel est de ménager la présence française, si c'est possible.

M. PINTON.- Nous nous sommes bien emprisonnés nous-mêmes, car la position du Gouvernement a toujours été de favoriser l'unité du Vietnam !

M. DURAND-RÉVILLE.- Les Cochinchinois détestent les Tonkinois ; il ne veut pas de l'unité des trois Ky !

M. MICHELET.- Une discussion peut s'instaurer sur les réserves qui avaient été faites à propos de la loi de juin 1949, relative à la Cochinchine.

.../...

- 5 -

M. COUPIGNY.- Nous avons voté cette loi; ici, au Conseil de la République, nous avons fait (MM. Dronne, Diethelm et moi-même) adopter un amendement qui est, à mon sens, très important. L'Assemblée Nationale l'a maintenu en 2ème lecture.

Le problème a-t-il été soulevé à Genève ?

J'ai l'impression que cet article de loi est resté un voeu très pieux !

M. DURAND-RÉVILLE.- Nous n'avons pas encore tous les éléments nécessaires pour nous prononcer. Il nous faut poser deux questions au Gouvernement :

1°) Avons-nous évoqué la situation particulière de la Cochinchine ? Cette réserve a-t-elle été formulée ?

2°) La rédaction de l'article 14 permet-elle au Gouvernement d'envisager une solution exclusive de l'unité du Vietnam ?

M. Léo HAMON.- La première question enrichira notre dossier; sur la seconde, je suis beaucoup moins d'accord, car ce serait pratiquement engager le Gouvernement à ne pas respecter les accords de Genève. Juridiquement, nous sommes tenus : il n'y a pas de doute possible selon moi ! voyez le texte !

M. DURAND-RÉVILLE.- Je ne le trouve pas si clair !

M. Léo HAMON.- Notre défaite était un plan incliné. Pour freiner notre chute, nous avons signé une convention de partage provisoire et une convention d'unité à terme. Je ne pense pas qu'il y ait d'interprétation possible en droit. D'autre part, les seuls accords qui lient la France sont ceux de la baie d'Along, seuls ratifiés par le parlement français. Les territoires du nord comme du sud continuent donc à faire partie, juridiquement, de l'Union Française.

Je ne crois pas que la carte du partage puisse être jouée politiquement ; à toutes les déficiences du régime du sud, s'ajouterait celle d'être contre l'unité nationale.

Nous ne devons pas, enfin, nous faire d'illusion sur la reprise de la Cochinchine. Ceci est, peut-être, juridiquement valable, mais je doute que ce soit possible politiquement.

A moins d'un raz de marée électoral se produisant en notre faveur en Cochinchine, nous ne pouvons pas faire valoir cette disposition. Jusque-là, il conviendrait d'en parler le moins possible.

.../...

- 6 -

M. DURAND-REVILLE.- Je ne pense pas, comme M. Léo Hamon, que les territoires du nord fassent partie de l'Union Française. J'estime, d'autre part, que l'article 14 n'interdit pas la possibilité d'une séparation du Vietnam.

M. Léo HAMON.- Il y a un état du Vietnam qui est un pour nous, Bao-Dai et nos adversaires du Vietminh. Nous sommes devant un pays dont personne ne conteste l'unité. La ligne de démarcation de fait est provisoire. Le texte de l'article 14 signifie qu'on va rétablir l'unité du Gouvernement dans un territoire unique.

M. LE PRESIDENT.- Et si les élections ne réalisent pas cette unité ?

M. Léo HAMON.- Un parti pourra alors proposer le partage.

M. LE PRESIDENT.- Je ne vois pas pourquoi le Gouvernement se serait rallié à une solution de partage de fait s'il n'avait pas l'intention de soustraire une partie du pays à l'influence communiste.

M. Marius MOUTET.- On ne fait que la politique de ses moyens; or, nous avons perdu la face au Vietnam et on n'y compte plus sur nous. Par quels moyens pourrions-nous faire respecter des textes juridiques ?

Le Général Ely vous a dit que notre seul but était la sauvegarde du corps expéditionnaire. D'autre part, l'unité du Vietnam est promise depuis le 4 mars 1946 et la France a, en fait, renoncé à sa souveraineté sur la Cochinchine. Notre seule possibilité est de sauvegarder nos intérêts économiques et notre situation culturelle, ainsi que la vie de nos compatriotes, ceci en intervenant le moins possible. Sous prétexte de faire respecter des textes juridiques, pouvons-nous envisager de faire renaître une action de force qui risque d'entrainer un conflit général et la mise en œuvre des armements atomiques?

La paix de l'Indochine est liée à celle régnant dans le sud-est asiatique. Il y a, dans cette région, deux politiques : celle des Américains dite de "containment" ou celle de la coexistence. Quoi qu'il en soit, moins il y aura de foyers d'incendie sera le mieux.

Le problème du sud-est asiatique est de savoir si l'on fera une politique reconnaissant les faits ou une politique d'illusions.

.../...

Af. Ind. 12.8.54

- 7 -

Je suis convaincu que l'attitude américaine est dangereuse; j'aime mieux la Chine communiste reconnue par l'O.N.U. car elle ne sera pas satellite de l'U.R.S.S. : tout les oppose ! Il n'y a pas de paix en Extrême-Orient, parce que nombre de grandes puissances (U.R.S.S., Chine communiste, Inde...) sont exclues du traité de paix avec le Japon !

Un pacte de sécurité du Sud-Est Asiatique ne sera valable que lorsque toutes les grandes puissances seront d'accord.

Nous n'avons pas les moyens de faire la politique de force que nous voudrions en Indochine.

Où sont les éléments sur lesquels nous pourrions nous appuyer? On a compté sur les deux millions de catholiques ! sur les sectes religieuses ! Que représentaient-ils là-bas, surtout au moment où la Chine de Chang-Kai-Chek devenait celle de Mao-Tsé-Tung ?

Nous devons chercher à faire une politique d'habileté sauvegardant une politique économique et culturelle, sauvegardant les intérêts français les plus essentiels; une politique de chicane ne donnerait rien, elle ne nous a amenés à rien !

Je suis pour la présence française, pour les solutions politiques à l'encontre de toutes les autres.

\*

\* \* \*

Télégramme adressé par M. Motais de Narbonne

Le Président donne ensuite lecture du télégramme secret que lui a adressé, le 4 août, M. Motais de Narbonne, Sénateur représentant les Français en Indochine, communication attirant l'attention de la Commission sur la gravité d'une renonciation à l'usage obligatoire de la langue française dans les actes notariés et les décisions de justice intéressant nos ressortissants.

M. LE PRESIDENT.- Etes-vous d'accord pour que nous soutenions la thèse de M. Motais de Narbonne ?

M. Léo HAMON.- Oui, mais n'adoptons pas le ton comminatoire.

.../...

- 8 -

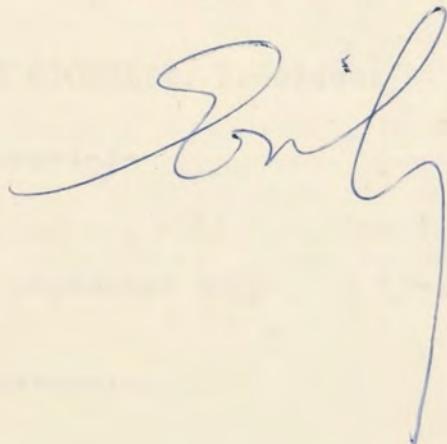
M. DURAND-RÉVILLE.- La Commission de la France d'Outre-Mer souhaiterait être tenue au courant de nos travaux. Notre secrétariat pourrait rédiger un compte rendu succinct.

M. COUPIGNY.- Je crois que cela est assez délicat.

M. LE PRESIDENT.- Les représentants de cette Commission au sein de la nôtre peuvent mettre leurs collègues au courant, tout en gardant le secret qui s'impose dans certains domaines.

La séance est levée à 12 heures.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Enj".

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

*Ordre du Jour*

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES PROBLÈMES  
INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 2 septembre 1954

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 h.10

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. BOUSCH, Michel DEBRÉ, DURAND-RÉVILLE, MICHELET.

Excusés : MM. CLERC, MOTAIS DE NARBONNE, PINTON.

Suppléants: MM. ENJALBERT, Léo HAMON.

Assistaient en outre à la séance : MM. BOZZI, Paul CHEVALLIER,  
VOURC'H.

-\*-\*

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- I - Audition de M.Paul Bernard, membre du Conseil Economique.
- II - Communication du Président sur ses entretiens avec le Général Ely, Haut-Commissaire de France en Indochine et M. Sainteny, délégué français au Nord-Vietnam.
- III - Questions diverses.

-\*\*-

Compte-rendu

M. Edmond MICHELET, Président.- Mes Chers Collègues, je dois tout d'abord m'excuser d'avoir maintenu cette Commission à laquelle de nombreux collègues ne pourront pas assister. Je l'ai fait croyant que le Parlement siégerait plus longtemps sur le problème de la C.E.D. et, aussi, par courtoisie envers M. Paul Bernard, que nous avions convoqué.

Vous connaissez, sans doute, M. Paul Bernard, Conseiller Economique, ~~qui~~ qui a joué en Indochine un rôle important, surtout dans le domaine économique ; il représente précisément au sein de cette Assemblée les Français d'Indochine (comme notre collègue Motais de Narbonne au Sénat). Je lui donne donc, immédiatement, la parole.

M. Paul BERNARD.- Je vous remercie, Monsieur le Président et Messieurs, de m'avoir convoqué devant votre instance, ce qui marque votre préoccupation des problèmes essentiels qui se posent actuellement à la France en Indochine.

Vous n'ignorez pas que les récentes négociations de Genève comportent des clauses politiques de première importance, mais également, des clauses économiques dont je me dois de vous parler, m'excusant des incursions que je serai amené à faire dans le premier domaine.

Une des caractéristiques essentielles de ces accords (et une surprise pour nous!) est la non-discrimination du Viet-Minh et du Viet-Nam ; si cette façon d'opérer peut être normale après les élections, il faut avouer qu'elle est étrange auparavant !...

/...

- 3 -

Cette "entité" du traité vise; pour le Nord, le Viet-Minh avec lequel nous avons traité à Genève; pour le Sud, le Viet-Nam qui était notre allié jusqu'alors.

Clauses politiques ai-je dit ? Et tout d'abord l'article 12 : absence de toute ingérence de la France dans les affaires intérieures de l'Indochine. Cela pose un problème sur le plan du Viet-Nam, car nous avons passé avec lui un certain nombre d'accords, en particulier un récent traité d'association.

Que deviennent-ils en l'occurrence ?

Est-ce que les clauses politiques du "cessez le feu" de Genève n'interfèrent pas avec les précédents accords ?

Il semble que Genève aille plus loin que la déclaration du 3 juillet, en particulier avec sa clause militaire : retrait des troupes françaises, même du Sud Viet-Nam , si le Gouvernement de cette zone nous le demande.

Le Général Ely a donné le 30 août, à l'Agence France Presse, son interprétation (personnelle ?) des accords de Genève : "indépendance complète et soutien complet", a-t-il déclaré - tels sont, selon lui, les deux principes de la politique française à l'égard du Viet-Nam.

Il a ajouté que l'aide française prendra, à la fois, une forme économique, tendant à éléver le niveau de vie des classes populaires, et une forme militaire, destinée à faciliter la mise sur pied d'une armée vietnamienne rendant inutile la présence du corps expéditionnaire français.

Qu'est, actuellement le Gouvernement du Viet-Nam ?

C'est le Gouvernement personnel de Bao-Dai : *gouvernement purement autocratique*; l'empereur désigne le premier ministre par acte d'autorité. Les accords de Genève confèrent à Bao-Dai des pouvoirs qu'il n'avait pas ; or, le représentant des autorités du Sud-Viet-Nam n'a pas adhéré aux textes signés ! en conséquence, les accords de Genève nous lient et n'engagent pas le Viet-Nam et, a fortiori, le Viet-Minh (en ce qui concerne la zone sud).

Le Gouvernement français n'a pas caché que sa sollicitude irait au Sud Viet-Nam. Il a précisé qu'il était disposé à lui accorder toute l'aide nécessaire. En résumé, le Gouvernement français a confirmé l'abandon de ses prérogatives politiques et ne demande rien en échange ! Cette position généreuse ne semble pas provoquer une réaction de reconnaissance de la part du Viet-Nam. Les récentes déclarations de

/.../

- 4 -

M. Ngo Dinh Diem présentent l'attitude des Français comme une trahison des intérêts vietnamiens! On assiste à Saïgon à des défilés Viet-Minh avec drapeaux tricolores. Ceci renforce dans l'esprit des Vietnamiens cette idée que nous nous sommes accordés avec Ho Chi Minh sur leur dos... La nomination de M. Sainteny est interprétée, dans le sud, dans le même sens.

Il apparaît difficile de jouer sur les deux tableaux. Pour essayer de gagner la bataille des élections, il faut choisir. La situation n'est guère favorable. Nous avons contre nous le nombre et le prestige incontestable du Viet-Minh. D'autre part, nous ne pouvons guère compter sur la Commission de contrôle, présidée par un Hindou et comprenant un Polonais et un Canadien. La première condition à réaliser est d'avoir un Gouvernement fort dans le sud. Or, actuellement, Bao Dai, qui réside en France, a donné les pleins pouvoirs à M. Ngo Dinh Diem, personnalité peu favorable aux Français.

On peut dire que M. Ngo Dinh Diem, qui pensait rallier tous les nationalistes, est à peu près seul et que les membres du Gouvernement indochinois se dévorent les uns les autres ! C'est le "pourrissement" de la situation politique, après celui de la situation militaire et s'il n'y a pas de raidissement de notre part d'ici très peu de temps, les élections seront perdues.

Il faut un Gouvernement vietnamien fort qui n'hésite pas à déclarer sa sympathie avec la France, laquelle continue là-bas ses sacrifices : repli de nombreux Annamites du Nord au Sud (coût 3 milliards par mois, actuellement), aide économique (des dizaines de milliards)...

Il faut que ces sacrifices servent à quelque chose, sinon nos "alliés" continueront de donner des gages au Viet-Minh dont ils redouteront la victoire.

Il importe aussi d'avoir un programme économique intelligent : il faut gagner la bataille de la prospérité : la situation dans le Nord étant désastreuse, cela n'est pas impossible.

Nous pouvons gagner la bataille du riz et ramener le potentiel d'exportation de la Cochinchine à ce qu'il était avant guerre (en ce qui concerne le riz et le caoutchouc, en particulier).

Pour le riz, c'est un problème de dragage que nos ingénieurs connaissent bien :

/...

- 5 -

Sur le plan financier, notre effort continue, ne l'oublions pas : il importe donc qu'il soit rentable.

Quelle est, par ailleurs, la présence française dont nous pouvons souhaiter le maintien ?

Ce problème se pose pour tous nos territoires, vous le savez bien - et pas seulement pour l'Indochine.

Qu'est-ce que cette "présence française" ?

- C'est un lien de solidarité ;
- C'est le courant d'échanges culturels, économiques et sociaux ;
- C'est la continuité des entreprises françaises au Vietnam.

Pour cela, il faut passer des traités : traité d'établissement d'abord, comportant des clauses relatives à tout ce à quoi j'ai déjà fait allusion.

Certes, on ne peut exiger d'un Etat souverain le renoncement à des mesures de nationalisation, mais il est possible de demander, au moins, qu'il y ait attribution d'indemnités adéquates. Il a été prévu dans les accords une Cour d'arbitrage dans laquelle peuvent être introduits des éléments étrangers. Ceci est très intéressant, mais il faudrait envisager, aussi, un recours devant la Cour Internationale de La Haye.

Les discussions ont échoué avec le Viet-Nam parce que le Gouvernement a été hanté par le désir de conserver cet Etat dans l'Union Française. Ceci nous a amenés à maintenir deux entraves à la liberté totale :

1°) la parité d'échange entre la piastre et le franc sera réglée par accord mutuel ;

2°) nous nous réservons le droit d'acheter des piastres sur le marché local en dehors de l'institut d'émission.

Ces demandes sont normales dans l'état actuel des choses où 80% du commerce extérieur du Viet-Nam se fait avec nous.

Il y a deux façons d'envisager les accords : co-gestion des intérêts économiques et financiers : c'était la solution jusqu'ici ; - elle présente l'inconvénient de paraître attentatoire à l'indépendance d'un pays - on peut, également, demander que le régime des rapports économiques soit purement libéral.

/...

- 6 -

Les Etats Associés veulent bien rester dans l'Union Française, en conservant tous les avantages mais en refusant tous les incénénients!

Les finances ne peuvent garantir un taux d'échange fixe à un Etat qui, libre de la gestion de sa monnaie, peut faire de l'inflation.

Il faut essayer de prendre des garanties grâce à de vrais accords internationaux ; et, par exemple, rattacher la piastre au fonds monétaire international qui en fixera lui-même le taux.

Que va-t-il se passer en zone Viet-Minh ?

Le Général Ely a déclaré que le Gouvernement français n'entend pas donner au Viet-Minh une "aide spéciale", mais qu'il souhaite nouer avec lui des relations économiques et culturelles.

Nous sommes en face de toute une série de points d'interrogations et "l'inconnue" du Japon demeure également, avec une situation économique actuellement catastrophique, qui laisse supposer que ce pays devra reprendre ses relations avec la Chine, comme par le passé.

Le Gouvernement français doit donc avoir une porte ouverte sur le "rideau de fer" asiatique. En ce sens, le maintien sur place des entreprises françaises est un des moyens les plus sûrs, selon moi.

Lorsque nous avons posé certaines questions aux autorités françaises, nous avons été surpris de voir la position adoptée par le général Ely : "c'est à vos risques et périls ; entrez en contact avec le Viet-Minh et décidez de rester ou de partir!..."

Nous sommes donc seulement en face du texte des accords, accompagné d'une lettre vague du Ministère des Affaires Etrangères Viet-Minh à notre Président du Conseil.

D'un autre côté, l'Amérique se raidit. En continuant de demeurer en zone Viet-Minh, nous ne voulons pas compromettre notre position vis-à-vis du Viet-Nam, si le Gouvernement français ne nous le demande pas.

Il faut que notre Gouvernement négocie avec le Viet-Minh le maintien de nos entreprises.

Quelles en sont les conditions ? Le cas est très différent de ce que nous avons connu, car le système établi par le Viet-Minh est directement inspiré des économies totalitaires et du communisme soviétique.

/...

- 7 -

Croyez-moi : une entreprise libérale ne peut pas vivre dans cette atmosphère - ni continuer à travailler dans le sens d'une économie de profit ; elle sera spoliée de son "actif" et je crains que l'expérience de Changhaï ne se répète dans le Nord Viet-Nam.

(M. Durand-Réville donne <sup>/alors</sup> de brèves indications sur "l'expérience de Changhaï").

M. Léo HAMON.- Les entreprises anglaises avaient elles aussi été spoliées de la façon que vous indiquez ? (Assentiment).

M. Paul BERNARD.- C'est un évènement sans précédent dans l'histoire de notre pays ! Même après le Traité de Francfort, il n'y a pas eu de dépossession totale de la part de l'Allemagne...

S'il y a bien eu un précédent, c'est celui de la Finlande où des dommages de guerre ont d'ailleurs été attribués par le Gouvernement finlandais à ses nationaux dépossédés par la conquête russe.

Toute ceci ne veut d'ailleurs pas dire que les entreprises françaises se refusent à poursuivre leur activité dans la zone nord. Elles sont prêtes à le faire, mais elles demandent un certain nombre de garanties.

Si le rachat de leurs avoirs ne doit pas être demandé dans l'immédiat, elles souhaitent être garanties contre les pertes de gestion, car rien, en régime totalitaire, ne peut les assurer contre un déficit d'exploitation puisque tous les salaires et tous les prix sont fixés par l'Etat lui-même.

Nous avons devant nous l'exemple de la Chine où certains représentants des affaires économiques ont été maintenus comme otages jusqu'au remboursement des profits antérieurement réalisés !

En conclusion, nous pouvons continuer sous certaines réserves à accorder notre aide économique, mais nous devons être persuadés que nous n'obtiendrons rien si nous n'avons pas dans le Sud un Gouvernement fort.

Il faut donc établir un programme de reconstruction et de rééquipement, en particulier, dans le domaine rizicole.

/...

- 8 -

Je ne vous rappellerai pas l'importance de l'enjeu. Les intérêts matériels sont importants, mais ils sont peu de chose à côté des intérêts politiques de la France.

La politique des entreprises françaises a été, depuis le début de la guerre, de s'accrocher à tout prix au pays. Cet esprit reste le même et le Gouvernement peut compter sur leur appui. Beaucoup d'employés ont d'ailleurs payé de leur vie leur attachement à leur entreprise. Cela mérite également de ne pas être oublié.

M. MICHELET, Président.- Je vous remercie vivement de votre exposé. Je vous rappelle que cette commission ne comprend pas de membres du parti communiste. Je retiens la note optimiste de votre conclusion et donne la parole à ceux de mes collègues qui désireraient vous poser quelques questions.

○  
○ ○

M. DURAND-REVILLE.- Je n'aurais que trois petites questions à vous poser.

M. Paul Bernard a surtout fait allusion, dans son exposé, aux intérêts économiques. Que pense-t-il de nos intérêts culturels en Indochine ?

Je crois, pour ma part, que ceux-ci ne pourraient être maintenus, s'ils n'avaient le support des intérêts économiques. M. Paul Bernard peut-il nous dire s'il pense que la culture française est susceptible de se maintenir là-bas si nos entreprises industrielles et commerciales perdent pied ?

Ma deuxième question est la suivante : si, des informations qu'il possède, il n'estime pas que les premières manifestations de la mauvaise foi vietminh ne sont pas de nature à aggraver nos appréhensions ? Je crois savoir que des bandes viet-minh s'opposent par la terreur à la liberté des transferts de populations ?...

La troisième question a trait à ses conclusions : peut-il nous préciser le chômage susceptible d'être entraîné en France par l'abandon économique de l'Indochine ?

/...

- 9 -

M. Paul BERNARD.- En ce qui concerne la première question de M. le Sénateur Durand-Réville, je pense que le régime Viet-Minh s'intéresse peu à nos activités culturelles. Au Viet-Nam, des liens culturels peuvent demeurer...

M. DURAND-RÉVILLE.- A condition, toutefois, que le climat de cette zone sud demeure ce qu'il est actuellement et que le Viet-Minh ne fasse pas "tache d'huile" dans les 3 Ry!

M. Paul BERNARD.- Avec le régime chinois, l'accommodation s'est révélée impossible ; en Indonésie, elle l'a été, mais difficilement...

M. LE PRESIDENT.- Je songe ici à deux exceptions : l'Indonésie et la Yougoslavie...

M. Paul BERNARD.- Je ne suis pas de votre avis en ce qui concerne la Yougoslavie et je dois répéter que la coexistence s'avère très difficile en Indonésie !

Il est exact, par ailleurs, que le régime Viet-Minh s'oppose par l'intimidation et la terreur au transfert des populations. Je dois vous dire qu'en zone viet-minh, tout n'est pas "pour le mieux". Les tramways d'Hanoï (affaire à laquelle je suis intéressé) rencontrent déjà de multiples difficultés...

La question des répercussions de l'abandon de nos intérêts économiques sur l'activité française est extrêmement importante.

Voici quelques chiffres d'exportation annuelle réalisée vers l'Indochine, par catégorie d'activités :

- coutellerie	:	300 millions
- cycle	:	3 milliards
- farine	:	4 milliards
- produits pharmaceutiques	:	6 milliards
- métallurgie	:	6 milliards
- textiles	:	31 milliards

M. LE PRESIDENT.- Je ne voudrais pas dire que les deux représentants de la France soient partis là-bas avec des missions contradictoires, mais elles sont sensiblement divergentes et ceci m'inquiète un peu.

/...

- 10 -

En tout cas, M. Sainteny a l'intention de s'efforcer d'obtenir que les entreprises françaises se maintiennent dans le Nord Viet-Nam. Il est décidé à prendre, à ce sujet, un certain nombre de risques.

Le point important que nous aurons à examiner est que, quelle que soit la solution, nous allons nous trouver devant une demande de Ho Chi Minh de rentrer dans l'Union Française.

M. DURAND-RÉVILLE.- Je rappelle aussi le problème posé par la solution unitaire affirmée par l'article 14 des accords de Genève.

M. DEBRÉ.- Un traité est aujourd'hui, avant tout, une affirmation de propagande !

M. Léo HAMON.- Je dirai seulement trois choses :

1<sup>o</sup>) on peut jouer une carte à condition qu'il n'y ait pas certitude de défaite. Il est normal de prendre des risques, à condition qu'ils ne soient pas disproportionnés ;

2<sup>o</sup>) que peut-on obtenir du Viet-Nam ? Vous nous avez très bien dit ce qu'il fallait obtenir, mais la possibilité d'y parvenir m'apparaît assez mal.

Je crains qu'on essaie de gagner une bataille de surenchère anti-française et que le Viet-Nam y soit aidé par des puissances dites "amies" qui ne sont pas nécessairement de l'autre côté du rideau de fer !

3<sup>o</sup>), ce que vous avez dit sur le Viet-Minh me paraît très fort : avec des pays à régime communiste, si des relations sont possibles, ce sont des relations de commerce et non la continuité d'exploitation de certaines entreprises.

D'ores et déjà, il y a impossibilité de travailler sur place par le système ancien d'entreprises capitalistes.

La mission de M. Sainteny doit être d'avoir la réponse ferme du Gouvernement français, en ce qui concerne des assurances à cet égard et des garanties du côté Viet-Minh.

M. LE PRESIDENT.- Mon cher collègue, pendant votre courte absence, j'ai précisément mis l'accent sur ce point.

M. Léo HAMON.- En conclusion je dirai donc :

/...

- 11 -

- Pour le Viet-Nam Nord, sursis à statuer ;
- Pour le Viet-Nam Sud, en demander et en faire le plus possible - sans trop ~~d'~~ostentation, afin que ne se produise pas, dans deux ans, une nouvelle surenchère de répudiation.

M. Paul BERNARD.- Je suis d'accord avec vous sur le fait qu'on n'engage une bataille que si elle a des chances d'être gagnée. Si dans six mois, la situation en Cochinchine n'était pas améliorée, ce serait une folie de continuer cette aide économique qui ne servirait qu'au Viet-Minh.

Il est certain que les Américains ont manifesté une incompréhension totale ; ils se sont formellement opposés au partage du Viet-Nam, aidé en cela (et c'était normal) par les deux Gouvernements ennemis, Viet-Minh et Viet-Nam. Ils favoriseront l'expansion commerciale du Japon en Indochine, parce que c'est leur propre intérêt.

Ne nous leurrons pas non plus, dans ce domaine ; nous ne maintiendrons pas le monopole absolu que nous avions autrefois...

"Quid" de l'aide américaine ? Continuera-t-elle à passer par la France, ce que je ne crois pas ; dans le cas contraire, l'aide favorisera alors la zone dollar, et pas nous ! Cela durcira la position du Viet-Nam. C'est certainement un élément très important. Je crois que nous pouvons avoir des relations commerciales avec le Viet-Minh ; c'est ainsi que nous pouvons espérer conserver des marchés de travaux publics.

M. Léo HAMON.- En somme, vous estimatez possible les marchés de travaux, mais impossible un régime de concessions ?

(Assentiment).

M. DURAND-RÉVILLE.- Nous serions très heureux d'avoir les réponses faites à l'Union des entreprises françaises en Indochine, organisme que vous présidez.

M. Paul BERNARD.- Je vous les communiquerai.

M. LE PRÉSIDENT.- Mes chers collègues, je pense que vous serez d'accord pour que nous restions en relations avec M. Paul Bernard qui représente les intérêts économiques français en Indochine.

Le Président de la Commission de la Production/Industrielle a-t-il des observations à faire ?

/...

- 12 -

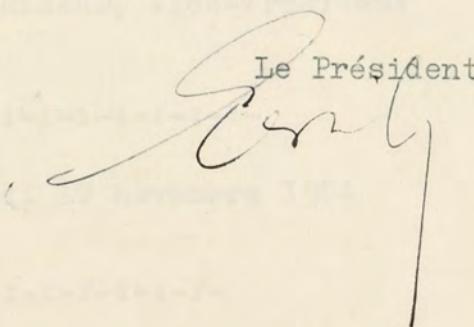
M. BOUSCH.- Je me rendrai dans une quinzaine de jours à Saïgon et j'espère pouvoir y faire de la "besogne" utile.

M. Léo HAMON.- Pourriez-vous nous communiquer les renseignements que vous recevrez ?

(Assentiment).

La séance est levée à 12 heures.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

[View Details](#)

**Présidence de M. BRIZARD, Vice-Président**

- - - - - - - - - - - - - - -

Séance du mercredi 17 novembre 1954

—  
—  
—  
—  
—

La séance est ouverte à 14 heures 30.

~~—i—i—i—i—i—i—~~

Présents : MM. BOUSCH, BRIZARD, CLERC, COUPIGNY, DURAND-RÉVILLE,  
FOUSSON, MAROSELLI, PINTON, ROMANI.

Excusés : MM. CHOCHOY, DEBRÉ, de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS DE NARBONNE.

Suppléants: MM. BOUDET, ENJALBERT, Léo HAMON, MAROGER, de MONTULLE.

一六

10

- 2 -

Ordre du Jour

- Audition de M. Le Moult, Président de la Compagnie Optorg.
  - Audition de M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats Associés.
  - Questions diverses.
- 

Compte-rendu

M. BRIZARD, Président.- Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et j'excuse MM. Michelet, notre Président, ainsi que MM. Chochoy, Debré, de Maupeou et Motais de Narbonne.

J'ai estimé devoir réunir la Commission en raison des événements actuels. M. Le Moult, Président de la Compagnie Optorg, va nous donner ses impressions sur la situation du Viet-Nam qui, chaque jour, se détériore davantage.

M. LE MOULT lit, alors, la note suivante :

"La Conférence de Genève a abouti, en juillet dernier, au cessez-le-feu en Indochine, à l'abandon en trois temps, au Viet-Minh, de tout le territoire situé au nord du 17<sup>e</sup> parallèle et à la fixation au mois de juillet 1956 d'élections générales dont les résultats détermineront le sort du Vietnam.

"La situation militaire et politique se présentait, après Dien-Bien-Phu, sous un jour si confusément tragique, qu'on peut admettre que le Gouvernement français pouvait difficilement faire mieux.

"Mais, contrairement à ce qui a été proclamé à l'époque, "l'abcès n'était pas crevé" et "le problème indochinois ne se trouvait pas résolu"..."

"Une autre phase commençait, celle qui suit naturellement l'arrêt des hostilités, pour laquelle il eut été indispensable d'avoir une politique et un programme. Nous avions perdu la guerre ; il s'agissait de ne pas perdre la paix.

/... .

- 3 -

"Or, il apparaît que nous n'avons ni politique, ni programme - que nous nous sommes laissés surprendre par l'évènement - que les nouveaux représentants de la France en Indochine n'ont pas de ligne de conduite précise - que nous jouons maladroitement sur deux tableaux et que, fatalement, nous allons tout perdre si nous ne corrigéons pas sans délai notre attitude.

°  
° °

"Conformément aux accords de Genève, la région de Hanoï est passée sous le contrôle Vietminh le 11 octobre et la région de Haiduong le 30 octobre. Les deux opérations se sont déroulées sans incidents. Environ quatre cent mille personnes ont été évacuées de la zone nord sur la zone sud.

"Nous sommes maintenant repliés dans une sorte de tête de pont constituée par les centres de Haiphong, Doson, Hongay, Kien-An, qui comprend un million d'habitants. La ligne de démarcation est à 27 kms à l'ouest de Haiphong. Le délai d'évacuation de 300 jours de cette ultime position du Nord-Vietnam expirera le 22 mai 1955. Il y reste à peu près 36 bataillons du corps expéditionnaire ; le plan d'évacuation prévoit le départ de 23 bataillons d'ici au 31 janvier et le maintien jusqu'au mois de mai de 13 bataillons, effectif jugé suffisant pour assurer la sécurité.

"Le délégué général français, M. Compain, replié de Hanoï sur Haiphong, conseille à ses ressortissants de prendre leurs dispositions pour quitter Haiphong au plus tard à la fin de janvier.

°  
° °

"Au mois de mai 1955, le Vietnam sera donc divisé en deux zones distinctes séparées par le 17<sup>e</sup> parallèle : le Nord, sous l'autorité Viteminh où, à en juger par le précédent de Hanoï, il ne restera que quelques rares civils Français, à l'exclusion, bien entendu, de tout soldat français ; le Sud, avec le corps expéditionnaire qui, en attendant les élections de juillet 1956, demeurera sur place aussi longtemps que le Gouvernement Vietnamiens ne lui demandera pas de partir.

"Il faut considérer que le Nord est définitivement perdu. Il n'y a en effet qu'une seule forme de communisme; elle est rigoureusement la même de Berlin-Est à Canton et il est évident que le morceau de territoire qui a été livré au Vietminh sera rapidement intégré à l'immense Empire Soviéтиque et soumis à la loi commune dans un délai déterminé en fonction de la politique du pouvoir central.

/...

"Qu'il plaise ou non à Ho-Chi-Minh de subir la loi commune et de tomber, pour commerçer, sous l'emprise de la Chine est une autre question. Il est trop tard, il n'a plus le choix.

"La réunification du Vietnam réclamée par certains "Nationalistes" ne pourrait être faite qu'au Vietminh car les élections donneraient 99% de voix communistes dans le Nord et, en raison de la rude propagande qui y est déjà entreprise par le Vietminh, elles ne donneraient certainement pas 99% de voix anti-communistes dans le Sud. Au surplus, la population de la zone Nord est numériquement supérieure à celle de la zone Sud. En l'absence de tout recensement, on estime que le Nord comprend 11 millions d'habitants contre 9 millions dans le sud.

<sup>18</sup> "Le problème consiste donc à sauver le Sud-Vietnam + pour la France et pour le monde libre:

"Pour la France, afin de garder en Asie une position culturelle et économique;

"Pour le monde libre, parce que le franchissement du 17<sup>e</sup> parallèle, c'est-à-dire la main-mise du communisme sur le Sud-Vietnam, entraînerait irrémédiablement la chute de tout le Sud-Est Asiatique.

"Pour sauver le Sud-Vietnam, il faut un Gouvernement énergique soutenu éfficacement et discrètement par la France.

"En l'état actuel des choses, aucun Gouvernement Vietnamien n'est capable d'accomplir seul la tâche qui lui incombe. Il lui faut un appui et un guide; c'est auprès de la France qu'il doit les trouver.

"A ce propos, les récentes déclarations du Général Ely relatives au "principe de non-intervention" sont des plus inquiétantes.

"Si nous n'intervenons pas (discrètement, je le répète, comme il convient à l'égard d'un pays à qui nous avons donné l'indépendance), si nous abandonnons le Gouvernement Vietnamien à lui-même ou, ce qui serait plus grave, si nous le laissons sous l'emprise des Etats-Unis, le Sud-Vietnam sera perdu.

"En affirmant que "La France préférailt avoir un Gouvernement démocratique Vietnamien qui prendrait, le cas échéant, une attitude anti-française plutôt qu'un Gouvernement autocratique pro-français, mais faible", le général Ely vient de bouleverser les consciences, de blesser et de désemparer nos amis.

/...

- 5 -

"A force de vouloir délaisser nos amis au profit de nos adversaires, à force de donner l'impression d'en avoir honte, nous finirons par les décourager et par en faire des ennemis !

"Il faut, à la vérité, que les sentiments de sympathie ou d'amitié soient profondément ancrés pour que, en dépit de toutes les erreurs commises depuis neuf ans, les Vietnamiens nous restent fidèles et souhaitent le maintien de notre présence! Car on peut avancer que nous avons encore plus de partisans que d'adversaires, que les populations ne sont pas anti-françaises, qu'elles ne l'ont jamais été, que ceux qui connaissent un peu le pays, qui sont en contact avec les Vietnamiens de toutes classes, qui parcourent les campagnes, en ont chaque jour la preuve.

°  
° °

"Le Gouvernement actuel, présidé par Ngo Dinh Diem, est anti-français, inefficace et dangereux pour la cause commune. Son autorité ne dépasse pas les grilles du Palais où il siège et d'où le Président ne sort presque jamais.

"Ngo Dinh Diem est arrivé avec la réputation d'un homme intègre. On ne peut pas en dire autant de ses Ministres! Sur ce point, la situation n'a probablement jamais été aussi scandaleuse.

"Les sectes caodaïste et Hoa-Hao ont finalement accepté de participer au Gouvernement, mais cette acceptation n'a pour but que de servir leurs propres desseins respectifs.

"Le conflit entre le Chef du Gouvernement et le Chef d'Etat-Major de l'Armée ne s'apaise pas. Le poste de radio de Saïgon passe alternativement entre les mains de l'un et de l'autre. Chaque jour, une émission spéciale du Gouvernement critique l'Armée et une émission spéciale de l'Armée insulte le Gouvernement...

"Dans l'intérieur, les Chefs de Provinces, les Délégués, les Notables ne sont pas commandés. Plus de trois mois après Genève, ils n'ont pas reçu d'instructions; ils se trouvent seuls, sans soutien, en face du Vietminh qui, dès le cessez-le-feu, sans perdre une minute, a réparti ses cadres, formé ses comités d'action et d'assassinat dans les provinces jusqu'à dans les plus petits hameaux. Il intensifie d'autant mieux son action et sa propagande qu'il ne rencontre pas d'opposition.

/...

- 6 -

"Les populations ne sont ni anti-françaises, ni communistes, mais elles finiront par succomber à la propagande des agents Vietminh qui leur font peur, qui les terrorisent et contre qui, conscientes du danger, elles réclament la protection de la France !

"Si la situation n'est pas redressée rapidement et vigoureusement, les élections de 1956 dans le Sud, faussées par la présence des agents Vietminh, donneront une majorité de voix communistes. Bien plus, si les choses restent en l'état, on peut craindre que, dès le milieu de l'an prochain, c'est-à-dire après l'évacuation de Haïphong, les agents Vietminh réussissent, contre le gré des populations du Sud-Vietnam, à provoquer un mouvement en faveur de leur rattachement immédiat au Nord.

° °

18 "Pendant ce temps, la Mission Sainteny à Hanoï, sans directives ni moyens, cherche sa voie. Elle joue, le Sud perdu; préconise le maintien, au moins temporairement, des Entreprises françaises dans le Nord sur la base des garanties, qu'elle trouve suffisantes, de la lettre remise à Genève par Dong à Mendès-France; pense que le communisme du Nord-Vietnam ne sera peut-être pas pendant un certain temps du même rouge qu'ailleurs; dit avoir l'impression que Moscou est d'accord pour faire du Nord-Vietnam le banc d'essai de la co-existence et affirme que si les Entreprises françaises en partent tout sera perdu.

"Elle reconnaît cependant que le Vietminh est intégralement communiste; que la rigueur totale du régime s'est déjà abattue sur plusieurs provinces, par exemple celle de Yen-Bay; qu'à Hanoï même la troupe défile dans les rues en chantant des chants communistes; que les enfants sont groupés aux carrefours pour y être cathéchisés; que les adultes sont rassemblés en vue de confessions publiques ce qui, dit-elle, déplaît beaucoup aux Vietnamiens en général et à la bourgeoisie hanoïenne en particulier; que les haut-parleurs diffusent slogans, instructions, etc... .

"Quelques habitants de Hanoï vont à Haïphong par la route ou par le chemin de fer, après avoir obtenu un laissez-passer et donné des gages pour leur retour. Par contre, les Vietnamiens résidant dans la région de Haïphong peuvent se rendre dans la zone Vietminh et en ressortir sur simple présentation de leur carte d'identité. Ils sont minutieusement fouillés, bien entendu, aux postes Vietminh et Français de la ligne de démarcation.

"Progressivement, le régime se met en place.

/...

Indo. I7.11.54.

- 7 -

"On saisisit mal comment une Entreprise française pourrait en "zone vietminh" continuer ses affaires comme précédemment" suivant les termes de la lettre de Pham Van Dong! Jusqu'à présent, en tout cas, les autorités Vietminh ont refusé de fournir des précisions en ce qui concerne les éventuelles modalités de production, d'importation, d'exportation, de transfert de bénéfices, etc. Elles renvoient leurs interlocuteurs à la lettre de Pham Van Dong et se formalisent qu'on ne leur fasse pas confiance.

"Dans ces conditions, toutes les Entreprises françaises ont quitté Hanoi avant le 11 octobre, à l'exception de celles assurant un service public (Compagnie des Eaux et Electricité, Chemins de Fer et Tramways), qui ont laissé provisoirement quelques techniciens sur place, en conformité des accords de Genève.

"Et encore que certaines sociétés, dont les Charbonnages, ne semblent pas avoir encore pris de décision finale, il est probable, si aucun fait nouveau n'intervient, qu'il en sera de même à Haiphong au mois de mai prochain.

"Ainsi, le Délégué général de France à Haiphong conseille aux Français l'évacuation des biens transportables et des personnes avant la fin de janvier - le Délégué de la France auprès du Gouvernement Vietminh recommande le maintien des Entreprises françaises dans le Nord-Vietnam (précisions que ces conseils et recommandations contradictoires sont exprimés dans un même bureau, celui du Délégué général à la "Maison de France" que M. Compain prête à M. Sainteny quand ce dernier descend à Haiphong) - le Général Ely, dans le même temps, affirme que la politique de la France n'a pas changé, qu'elle reste associée à celle des Etats-Unis dans la lutte contre le communisme - mais il donne l'impression d'abandonner le Gouvernement Vietnamiens à son incapacité et les populations à la propagande Vietminh - il fait une déclaration qui est reproduite dans la presse de façon telle qu'elle fait supposer une préférence de la France pour un Gouvernement anti-français..."

"C'est proprement cultiver la confusion."

"Il faut en sortir et le premier changement à opérer d'urgence est celui du Gouvernement Ngo Dinh Diem. Il serait imprudent de tenter une nouvelle expérience avec un homme nouveau; nous n'en avons pas le temps. Il faut choisir parmi eux que nous avons déjà vus à l'œuvre. On verrait assez bien un Gouvernement présidé par le Général Kuan, qui prendrait la Défense Nationale, avec Tran Van Huu aux Finances et à l'Economie Nationale, et Nguyen Van Tam à l'Intérieur. Il faudrait, au préalable, reconcilier Huu et Tam qui ne s'aiment pas. Huu, surtout, continue à nourrir de l'amertume à l'égard de Tam qui l'a remplacé à la tête du Gouvernement en juin 1952.

/...

Indo. 17.11.54.

- 8 -

"L'une des tâches immédiates du Gouvernement sera l'élimination des organismes Vietminh qui se sont implantés partout dans le Sud-Vietnam, et la réorganisation administrative dans les Provinces.

"Le Gouvernement ne devra pas craindre de faire de l'amitié Franco-Vietnamienne la base de sa politique. C'est la France, soutenue sans arrière-pensée par la puissante Amérique, qui devra lui apporter l'aide morale, politique, technique et financière qui lui sera indispensable.

"Il faut arriver à faire comprendre aux Américains que leur postulat est faux, qui veut qu'en raison des mauvais souvenirs laissés par les Nations "Colonialistes", les Gouvernements des pays ayant recouvré leur indépendance doivent, pour réussir, être anti-colonialistes, ce qui revient à dire qu'en ce qui concerne l'Indochine ils doivent être anti-Français.

"Sauf auprès d'une minorité d'agitateurs ou d'extrémistes qui se trouvent dans tous les pays libres, la France n'a pas laissé de mauvais souvenirs en Indochine. La France peut, à juste titre, être fière de l'œuvre qu'elle a accomplie en Indochine. Et quand ils ont la possibilité d'exprimer le fond de leur pensée, nombreux sont les Vietnamiens qui regrettent le régime français. Ils appréhendent, en tout cas, le départ de la France. A ce sujet, les derniers jours de Hanoï ont été édifiants et émouvants. Beaucoup de Vietnamiens du peuple croyaient que le départ des Français était provisoire et ils manifestaient leur espoir d'un retour en 1956. Il eut été cruel de leur enlever leurs illusions.

"Au surplus, la propagande Vietminh ne s'exerce pas depuis Genève à l'encontre de la France. Les intentions d'appartenance à l'Union Française et de co-existence ont sans doute pour but de brouiller les cartes, mais elles n'en ont pas moins été exprimées.

"Un autre postulat Américain, qui veut que les Gouvernements Nationalistes forment une barrière au communisme, est également faux, tout au moins quand ils veulent se conduire seuls. La preuve du contraire est apportée par l'Indonésie et aussi par l'Inde dont le moins qu'on puisse dire est que son jeu est périlleux.

"La France doit poursuivre sa mission. Elle garde en Indochine de multiples obligations. Le Nord est perdu, mais il faut sauver le Sud. La France ne peut pas abandonner ceux qui lui ont fait confiance et qui, à l'heure tragique que nous vivons, placent en elle leurs derniers espoirs, la France ne peut pas abandonner les 400.000 réfugiés du Nord; elle ne les a pas transplantés dans le Sud pour les livrer ensuite au Vietminh.

/ . . . .

- 9 -

"Laisser à un Gouvernement Vietnamien ou aux Etats-Unis la responsabilité d'un échec dans le Sud équivaudrait à un plan d'abandon et serait indigne de la France.

"Si, en accord avec les Etats-Unis, nous adoptons rapidement, c'est-à-dire dans un délai de deux mois au maximum, les mesures radicales que commande la situation, les élections en juillet 1956 devraient donner dans le Sud une majorité de voix anti-communistes.

"Il faudra alors laisser le Sud-Vietnam proclamer son autonomie et veiller à ce que le Nord ne tente pas de l'habiller.

"Une autre solution consisterait à ne pas faire les élections à les ajourner ainsi que de façon à maintenir le statu quo.

"En dehors de ces deux solutions, il semble qu'il n'y ait pas de salut". \*

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions vivement de cet exposé très net. Avez-vous personnellement l'impression que la situation peut être reprise en mains ?

M. LE MOULT.- Aucune situation n'est à la fois aussi claire et aussi difficile à régler ! Je pense que les hommes dont j'ai parlé sont capables de redresser la situation.

M. LE PRESIDENT.- La population nous est-elle assez favorable pour nous permettre d'effectuer un changement de Gouvernement ?

M. BOUDET.- Si j'ai bien compris, les déclarations faites par M. Le Moult, la seule chance de salut serait un changement de Gouvernement au Vietnam ? La formation actuelle rencontre déjà beaucoup de difficultés en raison de l'opposition de l'armée. Si l'on arrivait à faire cesser cette opposition, il semble que la situation serait améliorée ?

Il se peut que le Gouvernement Diem ne corresponde pas à ce que nous pouvons souhaiter ! Il n'en reste pas moins qu'il est à la fois national et anti-communiste... Je suis effrayé par ce grouillement d'influences diverses ! Il ne faut pas s'étonner dans ces conditions du succès du Vietminh ! Je crois qu'il faudrait mieux soutenir et fortifier le Gouvernement actuel ; toute autre politique ne semble aller contre les intérêts du monde libre en Asie.

D'autre part, les Etats-Unis soutiennent M. Diem. Comment pouvons-nous demander des dollars aux Américains et combattre le Gouvernement qu'ils appuient ?

M. LE MOULT.- Aucun des chefs du Gouvernement du Vietnam n'est anti-communiste, j'en conviens.

/...

- IO -

Les Américains cherchent comme vous le notez vous-même à confonduer le Gouvernement Diem. Mais M. Donald Health, ambassadeur américain à Saïgon, qui connaît mieux la situation, m'a déclaré qu'il désespérait du Gouvernement actuel du Viet-Nam ! Il n'est pas incompatible avec votre mission de chercher à renverser le chef actuel du Gouvernement vietnamien.

M. BOUSCH.- Le maintien de M. Diem me semble impossible.

18 Cet homme est honni par 90% des Français du Viet-Nam et lui-même, les déteste franchement; il est honni également par ce qu'on appelle là-bas "l'opinion": le "Journal d'Extrême-Orient" (qui tire à 4000 exemplaires) le combat tous les jours...

Les membres de la mission d'enquête (dont je faisais partie) ont vu M. Le Gal Collins. Il y a là-bas la situation qu'il y avait en France en 1943 ce qui amène un échange de rapports souvent contradictoires.

Il faut en premier lieu se mettre d'accord avec les Etats-Unis qui cherchent à se substituer à nous, il ne faut pas se le cacher !

M. Ngo Dinh Diem n'est pas francophile... Nous le savons. Vous avez dit : le problème n'est pas résolu. C'est le texte même de notre déclaration au moment de notre départ de Saïgon. Vous avez parlé des 400.000 vietnamiens "repliés". Je dois dire que l'armée française a accompli là-bas une œuvre admirable que je veux particulièrement saluer ici. M. Ngo Dinh Diem, d'ailleurs, est furieux mais cela même est une preuve de notre réussite en ce domaine !

Le Viet-Minh a montré trop tôt sa face dans le Nord, ce qui a créé un exode massif de populations, surtout parmi les catholiques.

A ce sujet, je vais vous donner un exemple. Nous avons visité des villages catholiques nouvellement installés près de Bien-Hoa. Les habitants disaient au Chef de bataillon qui nous faisait visiter: "appuyez nous, mon Commandant, venez nous voir tous les jours, nous avons besoin de vous..." Nous avons vu, également, des troupes installées près de Dong Ha. Après plusieurs semaines d'effort, le commandant français du secteur a réussi à faire installer à côté de lui le délégué du Gouvernement Bao-Dai et à lui faire contacter les populations environnantes !

Ce que vous avez dit de la mission Sainteny est exact. M. Sainteny n'a ni lettre l'accréditant, ni directives! Je comprends son point de vue : il désire que les Français restent et que nos industries se maintiennent. Il faut emporter ce que l'on peut et utiliser sur place qui ne peut l'être.

/...

Indo. 17.11.54.

- 11 -

Maintenant, il faut "prendre le taureau par les cornes" et dire que la France restera sur le 17<sup>e</sup> parallèle. Le seul organisme qui est valable est l'armée. Le général Hinh est extrêmement francophile, ce qui est une des raisons essentielles de son hostilité avec M. Ngo Din Diem ! Celui-ci, à mon sens, est un homme intègre, mais ce n'est pas lui qui peut tenter l'opération que vous voulez réaliser.

M. PINTON.- Je souhaiterais que notre collègue puisse exposer les résultats de son enquête récente en Indochine...

M. BOUSCH.- Nous le ferons. Mais c'est M. Maroselli qui doit diriger notre débat et je ne veux pas lui enlever la primeur de ses déclarations.

Je crois qu'il faut faire appel à M. Tam qui avait réussi, autrefois; personne là-bas ne veut des élections (hormis le Viet-Minh); ce qui n'est pas certain c'est qu'il puisse y avoir deux urnes dans la zone nord !

M. LE PRESIDENT.- Le décompte des voix sera-t-il fait par zone ou pour tout le Vietnam ?

M. DURAND-RÉVILLE.- C'est la grosse erreur de l'article 14 que j'avais déjà signalée !

M. LE MOULT.- Il faut essayer de sauver le sud-Vietnam, le sud-est asiatique et le reste du monde libre.

On pourrait trouver, croyez-moi, l'occasion de violations des accords de Genève par le Vietminh.

M. BOUSCH.- Il faut éviter le choix Bao-Dai-Ho-Chi-Minh et trouver une troisième alternative.

M. DURAND-RÉVILLE.- M. Diem ne représente rien pour personne !

M. BOUDET.- Moi, je crois que M. Diem représentera bientôt quelque chose.

Avant de retirer notre confiance à Diem, il faudra "faire le siège" des Etats-Unis. Nous devons avant tout essayer de convaincre les Américains. M. Diem est surtout appuyé par quelques sénateurs américains itinérants. J'ajoute que c'est l'avis de Bao-Dai qui désire liquider Diem mais en est empêché par les Américains...

/...

- 12 -

M. BOUSCH.- Les grandes plantations ont pris la responsabilité de recevoir les réfugiés et M. Diem a refusé par franco-phobie, c'est un comble !

M. DURAND-REVILLE.- Notre collègue Bousch nous a dit qu'en 1870 si tous les Alsaciens étaient partis, le problème de l'Alsace Lorraine ne se serait pas posé de la même façon. D'accord, mais il faut qu'un Gouvernement français ferme donne des directives pour que nos concitoyens prennent ce risque physique.

M. LE PRESIDENT.- M. Le Moult, nous vous remercions d'avoir bien voulu venir informer si pertinemment notre Commission qui doit, maintenant, entendre M. Guy La Chambre. (Celui-ci est introduit à 15 heures 35 dans la salle où siège la Commission).

◦◦◦

Audition de M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats Associés.

M. LE PRESIDENT.- M. le Ministre, je ne vous cacherai pas que nous sommes très inquiets de la situation actuelle en Extrême-Orient.

M. Guy La Chambre.- M. le Président, Messieurs les Sénateurs, je vous dirai, d'abord, deux mots des entretiens que j'ai eus avec les Américains sur le plan politique et économique. L'origine de ces accords était la nécessité de mettre pleinement à profit le délai dont nous disposons encore avant les élections de juillet 1946, au Viet-Nam.

Leur but était d'obtenir par une sorte de plan Marshall une amélioration du standard de vie des populations dans la zone sud. Ceci supposait, également, le renforcement du pouvoir politique dans cette région.

Dès le lendemain du "cessez-le-feu" à Genève, nous avons effectué tous les transferts de compétences par le truchement d'une conférence quadripartite qui siège encore.

Nous attendions de voir les réactions du Gouvernement Diem. Dois-je dire qu'elles n'ont profondément déçus ?

Je suis donc arrivé le 25 septembre à Washington. Quel était alors "le point" de la situation ?

1°) sur le plan politique : les Américains nous ont dit que M. Ngo Dinh Diem était valable, car il est contre la concussion, contre les castes... mais ils ont ajouté : "nous pensons que vous êtes réticents à son égard". Le Général Ely et moi-même

/...

- 13 -

les avons interrompus, disant qu'il en était ainsi parce que nous doutions de l'efficacité de son Gouvernement au moment où dans cette espèce de "lutte contre la montre", il fallait user de tous les atouts dont on peut disposer.

Nous avons senti que les U.S.A. étaient favorables à M. Ngo Dinh Diem - qu'ils étaient hostiles au pourrissement du Sud - opposés, par contre, au Président Tam et au Général Xuan, tous deux "fantoches" des Français selon eux; ils jouaient le jeu de l'indépendance du Viet-Nam à tout prix et en cela se fourvoyaient; ajoutons qu'il est difficile de savoir ce qu'ils pensent puisqu'ils jouent une politique à plusieurs têtes !

Nous avons consenti à cette "relâche", à appuyer même M. Ngo Dinh Diem, tout en avouant qu'ils devaient eux-mêmes faire un pas. Le Général Bedell Smith l'a d'ailleurs parfaitement compris...

2°) Sur le plan de l'aide militaire : de 170.000 hommes, nous arriverons en décembre 1954 à 150.000 et à 100.000 à la fin de 1955.

-----  
Les dépenses : Elles seront de l'ordre de 175 à 200 milliards par an.

Le Ministre des Finances (M. Edgar Faure) a déclaré qu'il ne pouvait pas financer les dépenses des armées nationales du Viet-Nam, et seulement 75 milliards (8. les 175 à 200) pour le corps expéditionnaire français.

3°) En ce qui concerne l'aide économique, nous avions élaboré un "plan" de deux ans dont le montant était de 86 milliards sur lesquels nous fournissions 20 milliards pour la première année, le reste devant être fourni par nos Alliés.

Les Américains n'ont pas déclaré qu'ils prenaient note de nos besoins, mais qu'ils ne pouvaient nous en indiquer, ni le montant, ni le volume - et ceci pour la raison suivante : l'aide votée par le Congrès l'avait été, dans le but de soutenir le "plan Navarre"; il ne leur paraissait donc pas opportun de se présenter à nouveau devant leurs Parlementaires pour leur demander des crédits supplémentaires, alors que la guerre était maintenant terminée... Quant à la forme, les Américains nous ont demandé si nous ne voyions pas d'inconvénient à ce que leur aide soit fournie directement au Viet-Nam? Nous avons accepté (M. Edgar Faure m'ayant indiqué les possibilités qui nous resteraient à cet égard sur le plan financier), mais il avait été entendu qu'un comité tripartite se réunirait pour déterminer la part de chaque Etat Associé.

/...

Indo. 17.11.54.

- 14 -

Par la suite, cette méthode n'a pas été respectée par nos amis Américains. Le Président du Conseil aura donc l'occasion de s'en expliquer avec eux !

Venons en, si vous le voulez bien, à la situation elle-même. J'ai trouvé, au Vietnam-Sud, une situation très détériorée ! L'avis de nos représentants là-bas a été concordant : la population abandonnée à elle-même est terrorisée par des comités vietminh établis un peu partout. Sur 28 Gouverneurs, deux seulement paraissent efficaces, les autres ont des mentalités de "marrants" et ne sortent pas de leur bureau ! Il n'y a ni sûreté, ni police; même la zone à neutraliser le long du 17e parallèle ne l'a pas été, le Gouvernement du Sud-Vietnam n'ayant pas pu trouver les 110 policiers nécessaires !

Dans l'ensemble, les sentiments de la population ne sont pas communistes, mais la cellule communiste est là et la population la subit; la cellule était d'ailleurs préparée depuis 1945; tout ce travail n'est pas improvisé - car les regroupements ont été faits, les unités militaires renvoyées dans leurs zones. Ce sont des **civils** qui se mettent peu à peu en place, noyautant toutes les formations.

La personnalité du chef du gouvernement du Viet-Nam, M. Ngo Dinh Diem, est avant tout nationaliste et je suis persuadé qu'il considère le Vietminh d'un meilleur œil que les Français à cause de cette francophobie exacerbée !

Mais qui mettre à la place ? Tran Van Huu ? Les Américains n'en veulent pas, ils penseraient que c'est de notre part une trahison. Pour une situation à la Sygman Rhee, c'est M. Tam qu'il nous faudrait, mais - une fois encore - il sera considéré par les Américains comme "l'homme de paille des Français" !

Le problème qui se pose actuellement est le suivant - mais cela met en cause toute notre politique mondiale, celle de la solidarité dite "atlantique" : on peut faire prévaloir un redressement interne avec M. Tam comme Ministre de l'Intérieur, à condition qu'il soit le "bras séculier" du Gouvernement Diem ou Buu Loc.

M. Diem s'est appuyé sur les sectes, mais il a dû prendre dans son Gouvernement leurs deux chefs militaires, éveillant par là la susceptibilité de l'armée nationale ! d'où le grand différend entre le chef de celle-ci et M. Ngo Dinh Diem - qui amène des incidents cocasses mais qui n'avancent en rien nos affaires là-bas...

/...

Indo. I7.11.54.

- 15 -

A Washington, d'ailleurs, il avait été entendu que nous nous entremettrions entre le chef de l'armée et ~~le~~ Président du Conseil pour faire cesser cette querelle néfaste à un relèvement du Sud-Viet Nam.

Ce conflit avec l'armée aggrave la situation dans les provinces. Certains chefs de l'armée n'obéissent qu'à contre-coeur aux ordres de gouverneurs. Les gens que j'ai interrogés pensent qu'il est encore possible d'empêcher le mal de progresser pour un temps, mais il apparaît douteux de retourner la situation pour aller aux élections avec des chances de succès.

Nous pourrions peut-être obtenir qu'il y ait dans le sud un Gouvernement avec lequel le Vietminh soit obligé de compter...

Il ne faudrait pas cependant que cette situation nous amène à éluder les accords de Genève. Certains de nos amis semblent ne pas écarter cette idée. Dans ce cas, je vous le dis très nettement, je crains que nous allions à la guerre ! Il n'y a pas actuellement de manquements tels aux accords de Genève qu'ils nous permettent d'adopter cette attitude. Si donc nous prétendons dénoncer les accords de Genève, l'armée du Vietminh, qui se renforce continuellement, se mettra en marche et anéantira notre corps expéditionnaire ! De plus, j'estime que nous devons rester fidèles à notre parole.

Le renforcement des forces Vietminh se fait de plusieurs manières : d'une part, incorporation des unités irrégulières de l'armée régulière; d'autre part, arrivée de matériels fournis par la Chine. A l'heure actuelle, il dispose de 196 Bataillons, d'infanterie contre 145 ; de 31 bataillons lourds, de 16 groupes de DC A et de 350 compagnies de circonscriptions.

Malheureusement, les accords de Genève ne nous permettent de nous opposer ni à la valorisation des unités, ni au recrutement sur place. Seule est interdite l'entrée de matériels supplémentaires; et ceci nous ne pouvons le prouver !

Au demeurant, il n'apparaît pas que ce renforcement de soit la force viet-minh/fait dans le but de transgresser la paix.

Or, je le répète, nous ne serions pas en demeure d'arrêter la force viet-minh. Manille a comblé une lacune de Genève, car il n'y avait pas de garantie territoriale des trois Etats (Viet-Nam libre, Laos, Cambodge).

/...

- 16 -

Il faut donc que nous soyons d'une très grande circonspection à l'égard d'une politique de recul des élections.

D'autre part, la politique de Genève a été un choix : nous ne pouvions pas tout faire, vous le savez mieux que personne. Nous avons prolongé le maintien du corps expéditionnaire là-bas pour ne pas abandonner nos "amis"; cela nous coûtera tout de même 75 milliards par an, plus une somme à peu près égale pour l'aide économique.

Le Général Collins a été envoyé au Viet-Nam parce que le Président Eisenhower avait besoin d'un avis impartial, d'un "arbitre" en quelque sorte. C'est ainsi que le Sénateur Mansfield est très dur à notre égard - appuyant à fond le Gouvernement M. Ngo Dinh Diem (il cite un court passage en anglais) qui conserve la faveur des Américains.

o  
o o

M. BRIZARD, Président.- Monsieur le Ministre, je vais demander à mes collègues de vous poser quelques questions qui éclaireront l'excellent exposé que vous venez de nous faire et dont je vous remercie dès maintenant.

M. DURAND-RÉVILLE.- M. le Ministre a élevé le problème en le situant sur le plan international et je comprends mieux, maintenant, certaines attitudes de notre Gouvernement; je vais, selon mon habitude - vous poser une série de questions précises :

Première question : est-il exact qu'un officier Viet-Nam évadé se soit réfugié auprès de la Commission de contrôle qui l'a remis aussitôt au Gouvernement viet-minh?

M. Guy La Chambre.- Je n'avais pas entendu parlé de ce fait... Je m'informerais.

M. DURAND-RÉVILLE.- Toute la presse s'en est pourtant fait l'écho ! Je poursuis :

Deuxième question : est-il exact que les autorités viet-minh interdisent à la flotte française de jouer son rôle de rapatriement des réfugiés de la zone nord désirant passer dans la zone sud ?

/...

- I7 -

Troisième question : le Viet-Minh a mis en place dans la zone sud sa police, son armée, ses bandes ? (Assentiment du Ministre).

Quatrième question : Dans le Nord, le Viet-Minh s'oppose par tous les moyens à ce transfert des populations d'une zone dans l'autre et ceci n'est-il pas une violation flagrante des accords de Genève ?

Cinquième question : comme l'empereur Bao-Dai lui-même a tenu à me faire savoir que M. Ngo Dinh Diem était "brûlé" à ses yeux et qu'il désirait s'en débarrasser, mais que nous n'avons pas réagi dans le même sens, afin de ne faire aucune peine, même légère, aux Américains ?

Sixième question : Nous devions faire du Sud une "vitrine" de la coexistence - mais vous ne m'avez pas convaincu du bien-fondé des crédits directement versés aux Etats associés et non plus par notre canal. Dès maintenant, l'industrie et le commerce japonais sont près à nous supplanter là-bas, avec l'accord même des États-Unis. Que pensez-vous de ma réaction et quelle est l'attitude de votre Ministère à cet égard ?

Voyez-vous, M. le Ministre, je me demande si le président du Conseil est bien averti de tous ces problèmes, des divergences, de toutes ces opinions qui se font jour, tant en Amérique qu'au Viet-Nam...

M. Guy La Chambre. Il en est très bien informé, rassurez-vous.

M. DURAND-RÉVILLE. - Avez-vous élucidé les raisons pour lesquelles le Gouvernement français a délibérément provoqué la chute du Gouvernement Tam ?

Dernière question : quelle est la politique générale du Gouvernement en Indochine ? On peut jouer le sud, le nord ou rien. Si l'on joue la carte du sud, quels efforts sommes-nous disposés à faire ? Si l'on joue la carte du nord, quels sacrifices envisageons-nous ?

En ce qui concerne le nord, le Gouvernement peut demander à nos ressortissants de risquer leur peau. Il en trouvera, à condition de ne pas se désintéresser de leur situation et du sort de leurs biens ; mais s'il n'y a qu'un risque mauvais à courir, personne ne le prendra !

Reste donc la question des élections. Dès les accords de Genève, j'ai signalé le danger de l'article 14 prévoyant, en tout état de cause, l'unité du Vietnam. Etant assurés d'une majorité massive Vietminh dans le Nord et d'une minorité importante dans le Sud pour Ho-Chi-Minh, que pouvons-nous espérer ?

/...

- 18 -

Ne faut-il pas mieux demander tout de suite des compensations ?

M. BOUDET.- Est-il exact qu'un colonel de parachutistes soit aux arrêts de rigueur ? Sur quels ordres et pour quelles raisons ?

M. BOUSCH.- J'ai été frappé par votre insistance sur la faiblesse du corps expéditionnaire, alors que, précisément, j'ai été impressionné par le moral de nos troupes là-bas. Les dernières batailles livrées dans le delta ont maintenu leur confiance.

Vous n'avez pas fait d'observation majeure sur l'aide directe des Américains au Viet Nam. Je pense que nous aurions dû nous battre jusqu'au bout sur ce point, l'aide directe équivalant à une aide aux Japonais.

Tout le matériel entreposé à Haiphong pourra-t-il être évacué ? le Général Cogny en semble sûr...

Autre observation : le Ministre des Travaux Publics du Viet-Nam demande à ce que l'aide que nous sommes disposés à lui fournir lui soit accordé dès maintenant et non au moment de la saison des pluies.

J'aurais voulu, d'autre part, que vous nous parliez du Cambodge et du Laos. Nous avons trouvé là-bas une situation beaucoup plus solide...

M. Guy La Chambre.- Je ne puis répondre ici qu'à quelquesunes de vos questions :

- le rapatriement des catholiques : il faut distinguer l'exode massif d'il y a environ trois semaines et le lot de catholiques réfugiés sur un banc de sable qu'une de nos unités navales a été rechercher malgré les protestations vietminh. Je me suis préoccupé de connaître la cause de cet exode des catholiques. Voici ce qu'indique un télégramme du général Ely : l'exode est dû aux difficultés qu'éprouvent les catholiques à se plier au mode de vie communiste qui s'est déjà instauré là-bas ; pour d'autres, c'est, la crainte d'une disette - de la réquisition - de la persécution religieuse - que sais-je encore ?

D'ailleurs le Viet-Minh est très habile ; il dit aux gens : "vous voulez partir ? d'accord. Faites vous inscrire à la mairie et, dans l'ordre de votre inscription, on vous évacuera vers le Sud". Mais cette inscription même est un moyen de pression de la part du Viet-Minh et les gens qui ont peut d'être abandonnés par nous - se taisent. Je passe sur de multiples tracasseries administratives.

/...

- 19 -

C'est certainement une violation de l'esprit des accords de Genève, mais il est impossible de prouver que c'est une violation de la lettre...

*18*  
- la question du Gouvernement Ngo Dinh Diem : ce que Sa Majesté Bao Dai vous a fait savoir, n'est pas tout à fait inexact; j'ai moi-même donné mon accord pour la poursuite - temporaire - du Gouvernement Ngo Dinh Diem. Nous avons tous tiré du même côté pour essayer de faire l'unité nationale du Viet-Nam.

Nous étions à ce moment sous la menace d'un coup d'état du Général Hinh et des Binh-Xuyen, qui auraient créé une dangereuse période d'anarchie. Nous avons donc oeuvré auprès de Hinh et de ses amis pour les amener à faire l'union nationale derrière Diem.

Depuis cette date, le 25 septembre, aucun redressement ne s'étant produit, l'expérience Diem nous paraît condamnée.

En ce qui concerne l'acheminement de l'aide américaine directement au Vietnam, je ne suis pas très bien placé pour en parler car ce problème a été traité à Washington par le Ministre des Finances. Nous n'avions pas beaucoup de moyens de dissuader les Américains d'agir comme ils l'ont fait. Je dois dire que nos Alliés ont également effectué des propositions d'aide directe au Cambodge et au Laos.

Sommes-nous disposés à donner des garanties aux Français qui resteraient dans le Nord ?

M. Guy La Chambre donne, à ce sujet, lecture d'un long télégramme de M. Sainteny dont il souhaite que la teneur ne figure pas au procès-verbal.

-----  
Il est difficile, a priori, de concevoir une collaboration d'entreprises capitalistes avec un état communiste. A ceci Ho-Chi-Minh répond : "nous ferons ici la preuve de la possibilité de la coexistence".

Je ne vois pas, pour ma part, quel intérêt Ho-Chi-Minh et Pham-Van-Dong auraient à tenir ces propos si ils désirent ne pas rester fidèles à leur parole? La question est de savoir si nous sommes disposés à prendre les risques que ce choix comporte, d'autant plus que l'attitude adoptée vis-à-vis des autorités communistes dans le Nord sera à l'image de celle qui nous sera proposée dans le Sud, dans le cas très probable d'une communisation de cette région. C'est donc notre présence dans le sud qui est en jeu.

/...

Indo. 17.11.54.

- 20 -

M. DURAND-RÉVILLE.- Vous dites : "il est de notre intérêt de rester dans le Nord", mais j'attends que votre Gouvernement, celui de la France - prenne des engagements !

M. Guy La Chambre.- Sans doute, mais nous prendrons aussi le profit - car nous aurons le risque !

M. DURAND-RÉVILLE.- D'accord !

M. Guy LA CHAMBRE.- J'ai d'ailleurs donné connaissance de ce télégramme à M. Paul Bernard, qui a consulté ses collègues.

Dans les accords de Genève, nos juristes ont estimé qu'il y avait un engagement pris par le Viet-Minh en ce qui concerne les services publics. Nous sommes donc d'avis d'envoyer, au sein de ces entreprises, des experts et d'estimer leur matériel. Nous leur avons dit : "Nous vous garantissons contre les risques corporels - et contre le déficit jusqu'au 31 décembre". Tramways et chemins de fer ont marché - eau et électricité, non ! Quant aux Charbonnages de France, des conversations vont avoir lieu...

Les œuvres culturelles continuent : Institut Pasteur, lycées, collèges...

L'attitude du Gouvernement est expectante. M. Sainteny a une mission purement "consulaire"; notre attitude ne doit pas mettre en cause le maintien de nos intérêts là-bas.

M. BOUSCH.- M. le Ministre, je serais assez d'accord avec vous. Mais pour ceux qui partent, qu'avez-vous envisagé? Les assimiler aux spoliés des services techniques me semble impossible.

J'ai pensé à une formule qui semble avoir recueilli l'adhésion morale des intéressés ; la voici : ne serait-il pas possible de faciliter à ceux qui accepteraient d'aller dans d'autres territoires (je pense ici tout spécialement à Madagascar et à la Nouvelle-Calédonie) le réinvestissement de leurs capitaux dans l'Union Française ?

M. Guy La CHAMBRE.- En ce qui concerne les entreprises françaises au Viet-Nam, il faut faire une discrimination entre les activités. Certaines sont incompatibles avec le régime communiste.

Ce n'est, d'autre part, qu'au deuxième degré que le Gouvernement pourrait intervenir, les propriétaires restant intéressés au premier chef.

D'autre part, il faudrait pour exciper d'une éviction-tenter de se maintenir.

/...

Indo. I7.II.54.

- 21 -

Il y a une situation spéciale, celle des commerçants, par exemple. Nous avons mis à l'étude des possibilités de réimplantation à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie. C'est plus un problème d'assistance que d'indemnisation.

J'ai ressenti, comme vous, une impression déprimante dans le sud, mais j'ai eu une opinion très différente à Haiphong où le moral des populations et du corps expéditionnaire m'a semblé très élevé. Ceci dit, il faut voir les choses en face; il n'y aura plus en janvier qu'un mince cordon de troupes.

D'ores et déjà, le corps expéditionnaire français ne peut faire autre chose qu'une action retardatrice en cas d'attaque du Vietminh.

En ce qui concerne la question du réembarquement, des munitions de la zone de Haiphong, je vais encore examiner cette question. Car, au moment des accords de Genève, les militaires consultés nous avaient assurés que 180 jours suffiraient à l'évacuation.

L'aide économique aux réfugiés qui se montait à 2 M 800 millions a déjà été dépensée. Je cherche à obtenir du Ministre des Finances un "à-valoir" sur le budget de 1955. Je suis d'autant plus mal placé que nous devons déjà verser des avances pour l'entretien des armées nationales.

L'aide au Laos et au Cambodge - La situation paraît saine dans ces pays. Toutefois, j'estime qu'il y a eu au Laos violation des accords de Genève. Ceux-ci prévoyaient le regroupement des rebelles "Pathet-Lao" dans deux provinces qui devaient ensuite se soumettre au pouvoir central. Or, les "Pathet-Lao" ont établi leur administration dans les régions de Samena et de Phong-Sally.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie infiniment M. le Ministre de nous avoir parlé aussi clairement et franchement.

La Commission se permettra de vous demander, sans doute, de nouvelles précisions sur ce sujet qui nous tient tant à cœur.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,

Quard

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN  
DES PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Marius MOUTET, président d'âge

Séance du mercredi 1er décembre 1954

La séance est ouverte à 10 heures 15

Présents : MM. BOUSCH, DURAND-RÉVILLE, MAROSELLI, Marius MOUTET, PINTON.

Excusés : MM. BRIZARD, Michel DEBRÉ, de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS de NARBONNE.

Suppléants: MM. Henri BARRE, Charles BRUNE, ENJALBERT, Léo HAMON, LEMAIRE, LITAISE.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Audition de M. André MAROSELLI sur la situation en Indochine.  
II - Questions diverses.

--:-

COMPTE RENDU

M. Marius MOUTET, PRESIDENT d'AGE.- Mes chers Collègues, je donne immédiatement la parole à M. Maroselli qui vient - en compagnie de MM. Bousch et Le Guyon et d'une délégation de députés, membres eux aussi de la Sous-Commission des crédits de la Défense Nationale - d'accomplir une mission d'enquête en Indochine.

M. André MAROSELLI.- Vous savez dans quelles conditions nous sommes allés là-bas (il désigne sur une carte affichée au mur les étapes du voyage). Pour clarifier mon exposé, je parlerai tout d'abord du partage du Viet-Nam.

\* \* \*

Les circonstances du partage du Viet-Nam

L'affaire pivote autour de Dien-Bien-Phu, cause directe des accords de Genève. Ce lieu de combat - selon tous les militaires et les civils - était fort mal choisi; on nous a dit cependant qu'il avait protégé le Laos. Certes, ce pays est pour la France mais il ne représente pas toute l'Indochine !

Ce choix a été une catastrophe ! On dit même que si l'ennemi s'était contenté d'attendre la mousson, l'eau aurait noyé la forteresse de Dien-Bien-Phu et nos soldats avec ! Le Viet-Minh était parfaitement renseigné et la cuvette pratiquement "intenable"; le Général Giap aurait donc emporté à coup sûr la place noyée...

.../...

- 3 -

M. Michelet nous avait signalé que l'aviation avait été inférieure à son rôle. Or, on ne lui avait rien demandé et elle a dû intervenir sans plan préétabli !

C'est tellement vrai que le Commandant de l'artillerie de la place s'est suicidé après avoir reconnu ses erreurs. On a utilisé des "Barcat", avions de chasse qui n'avaient que dix minutes d'autonomie de vol; il y eut ensuite des "B 26" mais c'était trop tard, Dien-Bien-Phu était asphyxié!

Le Général Navarre ne cessait de réclamer des avions lourds qu'on ne lui accorda pas; il aurait fallu du "B 29" susceptible de lancer des bombes de 2.000 kgs, mais les Américains ne pouvaient pas se dessaisir de ces avions qui coûtent 2 milliards  $\frac{1}{2}$  chacun ...

\* \*

#### Quelle est la situation actuelle ?

M. Sainteny nous a dit être frappé par la tenue des troupes Viet-Minh. Il y a eu à Hanoï un défilé important : trois divisions avec du matériel neuf. Ce matériel est d'ailleurs si abondant qu'il permet aux Viets de former actuellement de nouvelles unités. On dit même que des avions vietminh sont déjà installés à Hanoï et à Dien-Bien-Phu. Nous savons que de nombreux pilotes étaient entraînés en Chine. Si l'on ne voit pas d'appareils, c'est que les accords de Genève stipulent un désarmement et non un armement.

M. BOUSCH.- Avec la permission de l'orateur ? (Assentiment).

M. Maroselli vous a dit que les Viets ont de l'aviation et qu'ils ne la montrent pas à cause des accords de Genève. Il y a une autre raison : ils prétendent que les aérodromes ne sont pas en état et empêchent ainsi les déplacements de la Commission d'armistice ! ...

M. MAROSELLI.- Les Viets ont distribué des tracts disant qu'ils ont développé de manière considérable la production de l'électricité. Ceci est seulement une affirmation de propagande! Ainsi, il apparaît difficile de traiter avec ces gens qui veulent montrer que les Jaunes sont supérieurs aux Blancs.

Dans la zone sud, la situation est déplorable. Le Gouvernement n'est ni écouté, ni respecté. Il y a les sectes Hoa-Hao, Binh-Xuyem, Caodaïstes; il y a l'armée qui fait bande à part; M. Tam passe pour être l'homme des Français; Diem est celui des Américains. Il fait preuve d'une francophobie systématique.

.../...

- 4 -

Nous avons entendu dire partout beaucoup de mal de ce chef de Gouvernement. M. Diem, que nous avons vu plusieurs fois, nous a seulement fait part de son admiration pour les réfugiés du nord: c'est tout ce que nous avons pu en "tirer" au cours de notre séjour en Indochine !

Les catholiques, conduits par leurs évêques et leur clergé, paraissent d'ailleurs plus fanatiques que religieux.

Le sud-vietnam résiste mal parce qu'il n'a ni ~~assez~~, ni ~~foi~~, ni idéal. Les uns pensent à gagner de l'argent et les autres à s'en aller !

L'Indochine est le pays des sectes et chacune des sectes voudrait gouverner ce pays ! Nous avons vu leurs ministres, qui sont ~~quelque~~ intelligents, pleins de bonne volonté mais qui ne "mordent" pas sur le pays ! Ils pensent qu'il n'y aura pas d'élections, les Américains - selon eux - ne le voulant pas.

Nous avons pu constater les infiltrations du Viet-Minh dans le sud et la peur qu'il a propagée parmi les divers éléments de la population (villages, écoles, formations militaires...).

\* \*

Une discussion confuse s'instaure alors sur la question de savoir s'il y aura une consultation valable pour l'ensemble du Viet-Nam ou seulement pour le nord, d'une part, pour le sud, d'autre part.

M. DURAND-RÉVILLE.- J'avais signalé <sup>déjà</sup> le danger de l'article 14 !

M. Brune demande que la question soit clairement posée au Ministre des Etats Associés, car elle est d'importance.

M. Léo Hamon lit le texte de l'article 14 des accords de Genève et conclut à une consultation valable pour l'ensemble des trois Ky. Pour lui, il n'y a pas de doute possible.

M. BRUNE.- Je suis de l'avis de notre collègue Hamon. Il faut voir la situation telle qu'elle est et prendre les mesures en conséquence. La pire des illusions, c'est de vouloir que les choses soient telles que nous pouvons les désirer !..

\* \*

.../...

- 5 -

M. André MAROSELLI.- Je reprends la suite de mon exposé...

Tout le monde là-bas sent bien que les Américains et les Français ne sont pas d'accord et le Général Collins commence maintenant à comprendre que M. Ngo Dinh Diem ne représente pas grand chose !

Pour les Vietnamiens, la définition de l'unité nationale n'est pas la même qu'en France et les sectes ont toutes sur ce sujet des opinions différentes. Ils comprennent qu'ils ont besoin de nous au point de vue psychologique et culturel (et des Américains pour l'aide matérielle) et nous demandent, après accord avec les U.S.A., de mettre en avant un homme autour duquel se fera l'unité nationale.

Ce sera d'ailleurs la conclusion de mon voyage.

La question des prisonniers : Il faut bien avouer que deux sur trois ont disparu; certes, il n'y avait que 3.000 Français métropolitains/ mais nous devons nous préoccuper également des autres. M. Sainteny nous a dit avoir posé la question à Ho-Chi-Minh; la réponse a été négative : "nous vous avons rendu tous les prisonniers...". Il semblerait donc que la différence entre 40.000 et 15.000 unités ait disparu au cours des "marches forcées" pendant lesquelles les soldats tombaient "comme des mouches"!...

La France, elle, démobilise : fin 1955, nous n'aurons plus là-bas que 100.000 hommes.

Nous sommes également allés au Laos, où le roi nous a fort bien reçus. Notre ami, le président Pineau a fait une magnifique impression sur ces gens qui veulent rester Français. Néanmoins, au nord du Laos, des provinces sont occupées par les troupes d'Ho-Chi-Minh mais la situation ne semble pas préoccuper le roi outre mesure.

Au Cambodge, la situation est un peu différente. Il y a 4 millions d'habitants. Les Cambodgiens sont assez pessimistes quant à la situation dans le sud-Vietnam, par où leur activité communique; ce qu'il leur faudrait, c'est un port sur le golfe du Siam. Pour cela, il faut construire une route de 160 kilomètres environ, un aérodrome et un pont sur le Mékong. Il est à craindre, cependant, que le Laos et le Cambodge tombent aux mains du Viet-Minh si nous quittons le sud-Vietnam.

La langue française est la langue officielle dans les administrations cambodgiennes. Nous avons reçu au Cambodge un accueil très agréable qui montre l'attachement de ce pays à la France. L'attitude du roi lui a donné une grande popularité et permis de reprendre en mains les rouages de l'Etat.

.../...

- 6 -

M. MOUTET, PRESIDENT.- Nous avons là-bas accumulé les fautes. On ne maintient pas un Haut-Commissaire indésirable pour la population et le gouvernement local ! Il ne fallait pas, non plus, traiter le roi comme un gamin ! Nous avons eu sur place des gens absolument incapables...

M. MAROSELLI.- Le Général de Langlade, qui commandait nos troupes au Cambodge, avait eu le roi comme élève à Saumur; il a continué à le traiter comme un sous-lieutenant; c'était une erreur de le maintenir au Cambodge.

Notre mission avait également un objectif économique.

Nous continuons d'entreprendre au Viet-Nam des travaux somptuaires comme si nous devions y rester toujours ! Nous nous en sommes étonnés. Nos observations ~~ont~~ porté : un coup de frein sérieux a été donné dans ce domaine et nous n'avons pas manqué d'insister auprès du Général Ely pour que des économies soient faites.

J'en ai terminé; je suis maintenant à votre disposition pour répondre à vos questions.

Quoi qu'il en soit, voici mes conclusions : du côté du Viet-Minh, il y a la foi. Dans la zone sud, il n'y a ni âme, ni idéal.

Nous avons fait là-bas une oeuvre magnifique, dont on peut être fier. L'erreur - selon moi - a été de ne pas avoir le souci de passer un jour le flambeau à l'élite vietnamienne. On a fait des docteurs, des avocats, des professeurs... mais on ne leur a pas donné une place dans leur propre société, place à l'intérieur de laquelle ils auraient pu gouverner leur pays avec notre aide et même sans nous, après.

Pour sauver le sud-Vietnam, il faut s'attacher tout de suite, et sérieusement, à cette tâche : accord préalable avec les Américains, choix d'hommes valables et préparation des élections de 1956. Sinon, il n'y a plus qu'à passer la main...

\* \*

M. LE PRESIDENT.- Je vais donner la parole à ceux qui désirent poser des questions.

M. DURAND-RÉVILLE.- Ce qui m'a le plus frappé dans cet exposé, c'est la différence psychologique du nord et du sud; dans ces pays non chrétiens, il me semble que le cadre conceptuel est inconciliable avec la démocratie et les seuls régimes valables sont, ou féodaux (surtout en Afrique), ou totalitaires (en Asie).

.../...

- 7 -

La "vitrine" du sud que nous recherchions n'est pas encore à l'œuvre, mais je persiste à penser qu'elle est encore faisable, à condition d'être d'accord avec les Américains. Or, ceux-ci se trompent lourdement sur la situation en Indochine (certains d'entre eux le savent, témoin M. Donald Health). Des populations de cette nature ne sont pas susceptibles de s'organiser démocratiquement; laissées à elles-mêmes, elles tombent rapidement sous le joug du communisme...

Quant à la position française, elle est très nette : si nous ne pouvons, ni nous entendre avec les Américains, ni faire l'effort matériel nécessaire, il faut abandonner la partie; je suis parfaitement d'accord sur ce point capital avec M. Maroselli.

M. BOUSCH.- Je ne reviendrai que sur le vote de 1956 et il faudra un jour qu'ici le Gouvernement nous réponde sur ce problème. Personne n'a été capable de nous dire comment se passeront les élections! Une seconde chose m'inquiète : quels sont les résultats - pour l'Indochine - du voyage de M. Mendès-France aux Etats-Unis ?

Nous ne pouvons pas oublier la position anti-française du président Ngo Dinh Diem et, personnellement, j'ai été froissé de son attitude à notre égard; sa francophobie l'amène à dénigrer systématiquement les Français, quelles que soient leurs attitudes!

M. DURAND-RÉVILLE.- Je suis persuadé, personnellement, qu'il n'y aura jamais d'élections! Ou les Américains redresseront la situation et feront du sud-Vietnam une nouvelle Corée, ou le Viet-Minh aura tellement fait "tâche d'huile" qu'il n'y en aura plus besoin.

Sur le second point, je voudrais attirer votre attention sur l'attitude des plantations de caoutchouc qui, admirablement organisées, avaient demandé à accueillir les réfugiés catholiques du nord. M. Ngo Dinh Diem a catégoriquement refusé!

Un dernier mot :

Les rapports de M. Sainteny et du Général Ely sont tels que le Général a refusé au Délégué du Gouvernement de passer par Saïgon lorsqu'il rentrera à Paris... Avez-vous des éclaircissements à nous apporter à cet égard ?

M. BOUSCH.- Je voudrais savoir si M. Maroselli a parlé de l'armée vietnamienne ? (signe négatif de l'intéressé).

.../...

- 8 -

M. Léo HAMON.- Nous assistons, une fois de plus, à un effondrement des illusions ! Sur ce qu'a dit M. Durand-Réville de l'incapacité démocratique des populations asiatiques, il y a beaucoup de vrai. Mais, même en Europe, il ne serait pas possible de fonder une démocratie sans patriotisme et foi commune.

Qu'il s'agisse de la démocratie dont l'échec est démontré ou du condominium franco-américain, l'échec est complet.

Si nous étions Vietnamiens, nous aurions la préoccupation de refaire quelque chose de cet immense Vietnam dont nous avons nous-mêmes voulu faire un seul pays. Pouvons-nous maintenant changer de position et jouer la division ?

Sur l'affaire des élections, les textes sont très clairs.

La situation est telle que le Viet-Minh sera en mesure d'offrir les élections les plus régulières et les plus secrètes alors que nous serons ceux qui ne respectent pas les accords internationaux.

Allons-nous accepter les risques d'un recommencement de la guerre en Indochine ? Nous irions mourir là-bas pour M. Ngo-Dinh-Diem ! Qui prendrait le risque de cette aventure tragique ?

Il faut savoir tirer les conséquences d'une bataille perdue, comme l'a fait Churchill après Dunkerque. Je pense qu'en aucun cas le Gouvernement français ne peut faire profession de soutenir un homme détestant la France mais, d'autre part, nous ne pouvons éluder les textes signés par nous. Nous devons alors négocier, au sud comme au nord, avec les hommes qui désirent parler avec nous, qui acceptent le maintien de notre influence économique, intellectuelle et linguistique.

Ne soyons ni des imprévoyants, ni des Cendrillons qui saignent (sourires)...

M. Marius MOUTET, PRESIDENT.- Je pense qu'il faut tirer de tout cela des conclusions. Je suis absolument convaincu qu'il n'y a rien de valable dans le sud-Vietnam. Le Général Ely, un grand soldat, est allé dans un pays qu'il ne connaissait pas. Qu'est-ce que c'est que ce Bao-Dai qui reste en France et qui a peur de revenir dans sa patrie ? Diem, vous l'avez bien dépeint ! La situation est "pourrie" : les Binh-Xuyen sont 6.000 bandits dont le chef est ministre de la police ! Les Caodaïstes sont des intellectuels à la mode asiatique qui sont honnêtes; persécutés autrefois par l'administration française, ils ont été ensuite soutenus par elle !

.../...

- 9 -

Les Hoa-Hao sont des "bandes"... Voilà sur quoi nous appuyons notre politique!

Il n'y a jamais eu d'unité du Vietnam; ce sont les Français qui ont fait cette unité administrativement, au cours de quatre-vingts ans de présence.

Les Américains ? le général Daniels n'est qu'un <sup>un libéral</sup> soudard; l'ambassadeur a été rappelé.

Les gros intérêts français ont lâché l'Indochine. Voyez la Banque d'Indochine !

Au nord, Ho Chi Minh : ou c'est un faux bonhomme (je le crois ou il n'a pas l'autorité vraie. Je l'ai bien connu : il ne quittait jamais mon cabinet ministériel sans m'embrasser sur les deux joues! J'ai bien suivi toute cette affaire... Croyez-moi, les Viet-Minh n'ont jamais essayé de faire l'accord sincère avec nous. Il faut dire ce qui est ! (Assentiment de MM. Durand-Réville et Maroselli)

On s'est illusionné sur les catholiques : qu'est-ce que deux millions de catholiques dans un pays de 21 millions d'habitants ? On a fait la politique de Bao-Dai, parce que sa femme était catholique... Or, elle n'a jamais remis les pieds là-bas !

Actuellement, c'est la même chose : l'exode des catholiques du nord est une erreur et une gêne considérable pour le Gouvernement de M. Ngo-Dinh-Diem.

Je ne suis pas surpris de l'opposition Sainteny-Ely.

Où est l'armée vietnamienne ? Hinh ? il vient d'être destitué? Les bandes ? C'est un scandale! Dien-Bien-Phu a été une grave erreur militaire.

Le Laos est pour nous, c'est certain; mais c'est un immense pays où il n'y a que deux millions d'habitants. Le Cambodge : quatre millions d'habitants et 60.000 bonzes (le roi lui-même en était un); lorsque j'étais là-bas, je suis allé leur rendre visite mais leur administration est inexistante.

Il y a quelques hommes : l'oncle du roi ; Monireth - ce n'est rien à côté de l'influence que la mère du roi peut avoir sur le souverain lui-même... Ils se tournent vers nous, ne sachant plus où aller !

Que cherche Sainteny ? A traiter avec le nord? <sup>mais</sup> il n'y aura jamais d'élections au sens véritable du mot. Ce serait d'ailleurs

*(des lieux du pays)  
.../...*

- 10 -

bafouer la démocratie ! Le Viet-Minh règnera par la terreur si la persuasion ne leur suffit pas, car la population est pour eux en totalité : l'ordre règne et cela tranche avec le spectacle que donne le sud.

*au nord*

On me demande de tous côtés : que dois-je faire ? dois-je rester ? Je crois que l'on pourra sauver l'influence culturelle. Les intérêts économiques ? Peut-on traiter avec le nord ? Je n'en sais rien...

Ce problème est lié au destin du sud-est asiatique. Or, nous avons été à Manille. Le président Mendès-France a-t-il dit aux Américains que cet accord laisse au dehors tous les grands pays asiatiques ? Admettra-t-on la Chine à l'O.N.U. où lui en refusera-t-on l'entrée ? La guerre de Corée a, certes, été un cran d'arrêt, mais après ?

Veut-on travailler à la coexistence ou non ? Il faut en trouver les moyens politiques, résoudre "la question chinoise", traiter avec Mao Tsé Tung... Que pouvons-nous faire avec Chang-Kai Tchék et Formose ?

Il faut entendre le président Mendès-France lui-même et lui poser les questions que nous venons d'agiter ici même. Si vous étiez d'accord, je crois que nous devrions écrire au président du Conseil pour lui poser toutes ces questions et lui demander de venir devant nous pour y répondre (assentiment général).

Je propose donc que MM. Maroselli et Bousch préparent un questionnaire pour le Président du Conseil et le soumettent ensuite à la prochaine séance de la Commission.

M. BOUSCH.- Nous avons beaucoup d'estime pour M. Guy La Chambre, mais la question dépasse la compétence du Ministère des Etats Associés.

M. Marius MOUTET, PRESIDENT.- Il y a deux hommes valables là-bas : le Général Cogny et le Colonel de Crevecoeur. Comment se fait-il qu'ils ne soient pas les conseillers du Gouvernement ?

M. DURAND-RÉVILLE.- Même observation dans le domaine économique !

M. LEMAIRE.- J'attire l'attention sur la situation des 2.200 familles de militaires portés disparus. J'aimerais que la Commission se préoccupe de ce problème douloureux.

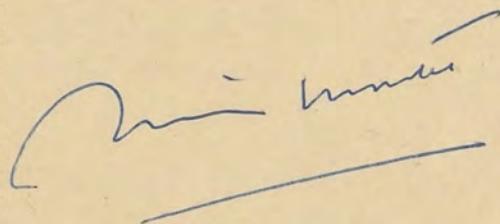
.../...

- 11 -

M. LE PRESIDENT.- Je propose que nous nous réunissions mercredi prochain à la même heure pour étudier le questionnaire projeté. (Assentiment).

La séance est levée à 12 heures.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. le Président". It consists of a stylized "M" followed by "le Président" in a cursive script, all underlined with a single horizontal line.

ML.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN  
DES PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. BRIZARD, Vice-Président

Séance du mercredi 8 décembre 1954

La séance est ouverte à 10 heures 40

Présents : MM. BOUSCH, BRIZARD, MAROSELLI, MOTAIS de NARBONNE,  
Marius MOUTET.

Excusés : MM. CHOCHOY, DEBRÉ, DURAND-REVILLE, MICHELET, PELLENC,  
Alex ROUBERT.

Suppléants: M. Henri BARRE.

Absents : MM. CLERC, COUPIGNY, FOUSSON, de MAUPEOU, PINTON,  
ROCHEREAU, ROMANI, Alex ROUBERT.

Indo. 8.12.54.

- 2 -

Ordre du Jour

I - Mise au point d'un questionnaire à établir en vue d'une audition de M. le Président du Conseil.

II - Questions diverses;

-\*-

Compte-rendu

M. Robert BRIZARD, Vice-Président.- Mes chers collègues, après avoir salué le retour, parmi nous, de M. Motaïs de Narbonne, sénateur des Français d'Indochine, je donne la parole à M. Maroselli au sujet du questionnaire que nous devons adresser à M. le Président du Conseil.

M. MAROSELLI.- Je veux seulement indiquer à la Commission que j'ai rédigé à l'intention de M. le Président du Conseil un questionnaire de caractère plus particulièrement militaire - dont je demande l'insertion au procès-verbal.

Il en est ainsi décidé.

Question n° I - FINANCEMENT DES DEPENSES DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE.-

Il résulte, des renseignements fournis, que le Gouvernement français se propose d'affecter environ 60 milliards (non compris 10 milliards d'aide économique au Sud-Vietnam), au corps expéditionnaire pour 1955.

Les études faites par l'état-major de Saïgon sur les crédits nécessaires en 1955, compte tenu d'un effectif moyen de 123.000 hommes (les effectifs devant passer de 150.000 au 1<sup>er</sup> janvier 1955 à 100.000 au 31 décembre 1955) indiquent que ces crédits devraient se monter à environ 150 milliards.

Les 150 milliards demandés correspondent à la situation du maintien en Indochine, pendant toute l'année, du corps expéditionnaire dont il est prévu simplement une diminution du volume.

/ ...

Indo. 8.I2.54.

- 3 -

Dans l'hypothèse d'une décision entraînant le rapatriement du corps expéditionnaire, les calculs faits sur le financement nécessaire indiquent que cette opération s'échelonnerait au-delà de 1955 et demanderait, pour l'ensemble des dépenses de l'année 1955 elle-même, une somme supérieure à 100 milliards.

Comment le Gouvernement prévoit-il le financement des dépenses dans ces deux hypothèses :

- maintien du corps expéditionnaire d'une part, avec vraisemblablement une aide financière américaine dont il y aurait lieu d'indiquer le montant ;
- ou rapatriement du corps expéditionnaire, toute aide américaine étant cette fois-ci exclue ?

Question n° 2.- EFFECTIFS des officiers généraux, des officiers supérieurs et des états-majors.

Il semble que les officiers généraux, les officiers supérieurs et, d'une façon générale, les Etats-Majors représentent encore, notamment à Saïgon, des effectifs très importants; il est certes prévu des réductions qui se situeront dans le cadre de la réorganisation d'ensemble.

Néanmoins, quels seront finalement les effectifs budgétaires des trois catégories sus-visées, tels qu'ils seront arrêtés dans le projet de budget 1955 et tels qu'on les prévoit pour le 31 décembre 1955 ?

Question n° 3.- SECURITÉ du corps expéditionnaire.-

a) L'évolution des événements semble devoir désormais mettre au premier plan des préoccupations gouvernementales la sécurité du corps expéditionnaire, dans l'éventualité d'une reprise de subversion plus ou moins chaude.

Or, une part importante du corps expéditionnaire remanié doit, en l'état actuel des dispositions prises, assurer l'ordre au voisinage de la ligne de démarcation Centre Annam, dans la région Hué-Tourane. Cette région n'a aucune communication possible, en cas de trouble, avec le Sud-Vietnam. Elle est, par ailleurs, complètement découverte, militairement parlant, du côté du Laos. Enfin, une évacuation par mer, si les événements l'imposaient, ne pourrait être que très difficile en raison du débit insignifiant des installations portuaires.

Il n'est, bien entendu, pas question, s'agissant d'une situation en toute hypothèse transitoire, de créer d'importantes installations portuaires nouvelles;

/...

- 4 -

Quelles sont les intentions du Gouvernement sur la durée de présence de nos forces dans la région considérée, ainsi que le volume de celles-ci, étant entendu que la mission qui y est remplie est, au premier chef, une mission nationale vietnamienne ?

b) Nos forces militaires procèdent actuellement aux transferts de leurs attributions à l'armée vietnamienne. Ces transferts s'effectuent de façon progressive et sont déjà complets dans certains domaines logistiques. On abordera bientôt la question des munitions, la question des carburants, supports essentiels du combat.

Compte tenu de l'incertitude qui règne actuellement dans les institutions du Sud-Vietnam, compte tenu par ailleurs à la fois de revirements possibles de loyalisme et d'une forme éventuelle de subversion présentant le caractère de pourrissement interne, il semble que l'on devrait être extrêmement prudent dans le transfert de certaines compétences intéressant directement le combat.

Quelle est la position gouvernementale en cette matière ?

M. LE PRESIDENT.- Je donne donc lecture de la première question de la liste adressée par les soins de notre Secrétariat :

I - Quelle est l'interprétation précise à donner de l'article 14 des accords de Genève, en particulier de la phrase : "En attendant les élections générales qui réaliseront l'unité du Vietnam" ..?

- Est-il exact que, sur cette interprétation, nos représentants en Indochine (M. le Général Ely et M. Sainteny) d'une part, et les Américains, d'autre part, ne soient pas d'accord ?

- Dans l'affirmative de ce désaccord, quelles consignes le Gouvernement a-t-il données à nos représentants ?

- Comment s'opérera le décompte des voix ?

- Quelle serait la conséquence d'une majorité non Vietminh en zone sud (le nord étant supposé acquis aux partisans de M. Ho Chi Minh)- Est-il exact qu'une solution "Océenne" soit envisagée par les U.S.A ?

M. MOTTAIS de NARBONNE.- Cela me paraît excellent, car vous obligez ainsi le Président du Conseil à préciser la position des Américains à notre égard. Le Général Collins m'a

/...

- 5 -

affirmé que les Accords de Genève étaient une "chose" purement française qui ne les concernait pas ...

M. MAROSELLI.- Je commence à comprendre pourquoi l'on nous a dit qu'il n'y aurait pas d'élections en Indochine !

M. MOTAIS de NARBONNE.- Au sens constitutionnel, le Vietnam me semble maintenant sorti de l'Union Française ; a-t-il encore la possibilité de demeurer dans le monde libre ? A cet égard, je voudrais vous lire une note que j'ai rédigée.

Assentiment.

Le Sénateur des Français de l'Indochine donne lecture d'un document en demandant qu'il ne figure pas au procès-verbal.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie beaucoup de cet exposé très précis.

Je donne lecture de la suite des questions :

II - Vos entretiens de Washington ont-ils abouti à la mise au point d'une ligne de conduite commune franco-américaine au Vietnam, notamment, en ce qui concerne :

- le Gouvernement de M. Nog Dinh Diem;
- l'aide économique au Vietnam;
- l'attitude vis-à-vis du Vietminh (mission Sainteny) ?

En particulier, quelle est la position des Américains vis-à-vis des négociations engagées par notre Délégué auprès de M. Ho Chi Minh pour le maintien d'entreprises françaises dans la zone nord ?

III - Dans quelle mesure les accords de Manille sur la défense du Sud-Est asiatique lient-ils les participants dans le cas d'une attaque du Sud-Vietnam par une puissance étrangère - Chine, Russie... - ou par le Vietminh lui-même ?

IV - Comment le Gouvernement entend-il régler le problème de l'appartenance du Vietnam à l'Union Française dans les deux hypothèses qui peuvent se présenter (domination complète du Vietminh sur l'Indochine - Sécession possible (?) Vietnam-Vietminh) ?

V - Quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour assurer la survie du Cambodge et du Laos dans le cas où la domination du Vietminh sur tout le Vietnam leur fermerait pratiquement tout débouché vers l'extérieur ?

VI - Quelle sera l'attitude de la France vis-à-vis des Vietnamiens qui, en cas de vote favorable au Vietminh dans

/...

- 6 -

tout le pays, désireraient quitter l'Indochine ?

En particulier, abandonnerons-nous à leur sort les "réfugiés" venus de la zone nord ?

VII - Est-il exact, comme l'a dit récemment M. Guy La Chambre, à l'Assemblée de l'Union Française, que 2.967 Français, 2974 Légionnaires, 1825 Nord-Africains et 279 Africains soient portés disparus et que, d'autre part, 13.000 Autochtones aient été libérés sur place par le Vietminh en violation flagrante des accords de Genève ?

- Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre en faveur des familles qui n'ont aucune nouvelle d'un "disparu" ?

M. Marius MOUTET.- Quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre en face de cette violation ? Il serait urgent de le savoir et je propose que cette particularité soit signalée dans le questionnaire.

Assentiment.

VIII - Le délai d'évacuation de la zone d'Haiphong sera-t-il suffisant pour nous permettre d'évacuer le matériel militaire que nous possédons encore en zone nord ?

IX - Où en sont actuellement les négociations menées par la mission Sainteny pour le maintien éventuel d'entreprises françaises - industrielles ou commerciales - en zone nord ?

- Quelles sont, en particulier, les garanties (quant aux biens et aux personnes) que le Gouvernement français envisage d'accorder aux entreprises susceptibles de demeurer en zone vietminh ?

M. LE PRESIDENT.- M. Durand-Réville et moi-même avons posé trois autres questions. Je vous en donne lecture :

Question de M. Robert Brizard .- Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre pour les civils rapatriés d'Indochine et qui ont laissé là-bas tout ou partie de leurs biens ?

Questions de M. Durand-Réville :

1<sup>o</sup>) est-il exact que les forces militaires du Vietminh aient été renforcées par l'apport de matériel de guerre étranger ?

2<sup>o</sup>) quel sera le montant de l'aide militaire et civile de la France au Gouvernement indépendant du Sud-Vietnam - et si, en ce qui concerne les Français d'Indochine, elle

/...

- 7 -

ne pourrait pas être consacrée en partie au désintéressement des civils Français obligés ou désireux de quitter le Sud-Vietnam ?

M. Marius MOUTET.- J'aurais voulu que l'on ajoute à la première question du questionnaire :

"Le Gouvernement croit-il sérieusement à la possibilité d'organiser des élections libres" ?

La Commission est d'accord.

M. Marius MOUTET.- Je souhaiterais également que l'on demande au Président du Conseil : "Quelles décisions le Gouvernement envisage-t-il de prendre pour le corps expéditionnaire" ?

M. MAROSELLI.- Mon cher collègue, c'est précisément la question que j'ai posée moi-même et qui me semble, comme à vous, de la plus grande importance..

M. MOTAIS de NARBONNE.- 30 à 35.000 hommes doivent être rapatriés avant le 31 décembre 1954.

M. MAROSELLI.- Il y avait déjà, en 1947, 300 colonels à Saïgon !

M. MOTAIS de NARBONNE.- J'ai compté dans la tribune, à la revue du 11 décembre dernier, à Saïgon, 33 généraux !

M. MOUTET.- J'aimerais que le Gouvernement nous donne quelques précisions sur la composition exacte de l'armée vietnamienne... .

M. MAROSELLI.- Je pourrais vous fournir à cet égard des renseignements très complets et je ne pense pas que nous devrions les demander à M. Mendès-France.

M. MOUTET.- Pourriez-vous me dire l'effectif des différentes sectes : Binh-Xuyen, Caodaïstes, Hoa-Hao, etc ...?

M. MAROSELLI.- Certes, je ne les sais pas...

Pour nous résumer, je pense, M. le Président, qu'il va falloir écrire une lettre très pressante à M. le Président du Conseil pour lui demander de venir devant nous.

M. MOUTET.- Je dois vous indiquer que M. Marcel Plaisant, Président de la Commission des Affaires Etrangères, a demandé l'audition du Président du Conseil pour mercredi prochain. Nous pourrions profiter de sa venue pour l'entendre avant - ou après - cette audition...?

/...

- 8 -

M. MOTAIS de NARBONNE.- De toutes façons, je suis à la disposition de la Commission pour faire un exposé aussi complet que possible de la question indochinoise.

Assentiment.

M. LE PRESIDENT.- Si M. le Président du Conseil ne peut pas venir mercredi prochain, comme je vais le lui demander, nous vous entendrons bien volontiers.

La séance est levée à 11 heures 20.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLÈMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

-----  
Présidence de M. Marius MOUTET, Président d'âge.

-----  
Séance du mardi 18 janvier 1955

-----  
La séance est ouverte à 17 heures 40

Présents : MM. BRIZARD, Michel DEBRÉ, DURAND-RÉVILLE, MAROSELLI,  
de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS DE NARBONNE, Marius  
MOUTET, PINTON.

Excusés : MM. CLERC, PELLENC.

Suppléants : MM. AUBÉ, Pierre BERTAUX, BOISROND, LE GUYON, de  
MONTULLE, de VILLOUTREYS, YVER.

Absents : MM. BOUSCH, BOUTEMY, Bernard CHOCHOY, COUPIGNY,  
FOUSSON, MERIC, ROCHEREAU, ROMANI, Alex ROUBERT.

-----

/ ...

- 2 -

Ordre du Jour

Constitution du Bureau de la Commission.

-\*-

Compte-rendu

M. Marius MOUTET, Président d'âge.- Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et j'excuse deux de nos collègues: M. Clerc, retenu dans son département, M. Pellenc, rapporteur général de la Commission des Finances.

Je pense que nos collègues seront d'accord pour reconduire le Bureau de notre Commission qui, je vous le rappelle, était ainsi composé :

Président	:	M. Edmond Michelet,
Vice-Présidents	:	MM. Motaïs de Narbonne - Brizard
Secrétaires	:	MM. Pinton - Romani.

(Signes d'assentiment).

M. PINTON.- Je demande la parole. Ce n'est pas du tout pour m'élever contre la proposition faite par M. Moutet à laquelle je me rallierai volontiers; je suis cependant surpris de constater le demi-sommeil de la Commission qui ne s'est plus réunie depuis le 8 décembre 1954, alors qu'elle avait beaucoup travaillé auparavant. Je sais qu'il y a à cela plusieurs raisons : l'absence de notre Président, retenu par l'Assemblée Générale des Nations Unies; le vote du budget des Etats Associés par l'Assemblée Nationale; en particulier, surtout, l'espèce d'interdiction faite par le Ministre responsable, M. Guy La Chambre, d'entendre de hauts fonctionnaires en dehors de sa présence; il serait anormal que nous continuions d'attendre la bonne volonté du Ministre des Etats Associés pour travailler efficacement; les événements d'Indochine ont assez d'importance pour que, si nous n'avons pas l'audience du Ministre responsable, nous déposions une question orale avec débat sur la politique du Gouvernement en Indochine...

M. MOUTET, Président d'âge.- Mes chers collègues, je vous rappelle qu'il faut procéder à l'élection du Bureau.

(Assentiment).

/...

- 3 -

A l'unanimité des commissaires présents le Bureau de l'année 1954 est reconduit.

(Applaudissements).

\* \* \*

Sans quitter sa place, M. Edmond Michelet, président réélu, remercie ses collègues.

M. MAROSELLI. - Je voudrais reparler de l'affaire de Dien-Bien-Phu sur laquelle il me semble que nous avons notre mot à dire; or, il semble que nous attendions que la presse en parle, comme l'a fait récemment "France-Soir" ! selon moi, les responsabilités de nos généraux doivent être établies! Nous avons perdu là-bas 17.000 hommes et tout le monde trouve cela très bien ; je m'en étonne ! ...  
*aussi*

LE PRESIDENT d'âge. - Je sais qu'il y a à l'Assemblée Nationale un dossier très important sur cette affaire, mais j'attire votre attention sur ce point important : pour connaître de cette question d'ordre militaire, il faudrait que notre Commission se transforme en commission d'enquête, car, sans cela, on nous refusera l'audition des responsables.

M. MICHELET. - Il est d'ailleurs possible que nous soyons amenés à nous transformer en commission d'enquête; le Gouvernement ne semble pas pressé à cet égard, mais - indiscutablement - il y a un responsable.

M. BOISROND. - Cette affaire est en corrélation avec l'affaire des fuites ! ...

M. MAROSELLI. - Va-t-on encore nous opposer que la justice est saisie ? ...

M. MOTAIS DE NARBONNE. - La question de Dien-Bien-Phu, fort importante, doit cependant passer après l'examen de la situation actuelle en Indochine. Notre premier devoir, c'est d'apprendre du Ministre responsable <sup>ce</sup> qu'il a "derrière la tête", car cela, c'est l'avenir !

M. MAROSELLI. - Vous avez raison, mais la question que j'ai ~~posé~~ posée n'en est pas moins fort grave. Et je cite des faits : on a continué à déverser des hommes sur cette cuvette intenable ; c'était pourtant fini, et nos parachutistes

- 4 -

étaient fusillés à bout portant par les Viets ! C'est affolant !

M. MOUTET.- Je pense qu'au moment où le Ministre ~~de~~  
viendra devant nous cette question pourra être évoquée par vous ?

M. MAROSELLI.- On n'a jamais répondu par écrit au Général Navarre qui avait établi plusieurs rapports ; on lui envoyait des émissaires le mettant ainsi dans une situation psychologique dramatique ! ...

~~Traduction au M. Moutet, Président~~

\*\*

M. MOUTET, Président d'âge.- Mes chers collègues, avant de lever la séance, j'attire votre attention sur la réunion de la Commission des Finances consacrée à l'examen du budget des Etats Associés, qui doit venir en séance publique, le 25 janvier, en principe.

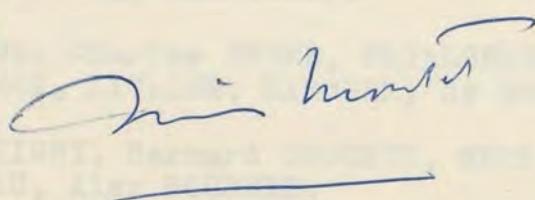
Notre collègue Bousch est d'ailleurs le rapporteur spécial de ce budget, au titre de la Commission des Finances, et M. Motais de Narbonne, rapporteur pour avis de la Commission de la France d'Outre-Mer.

Tous deux seront à même de donner à notre Commission les informations désirables.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée à 18 heures 40.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLÈMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

-:-:-:-:-:-:-

1ère Séance du Vendredi 21 janvier 1955

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures 50

-:-:-

Présents : MM. BOUSCH, BRIZARD, DURAND-RÉVILLE, FOUSSON,  
de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS de NARBONNE, Marius  
MOUTET, PINTON, ROMANI.

Excusés : MM. CLERC, Michel DEBRÉ, MAROSELLI.

Suppléants : MM. AUBÉ, BOISROND, Charles BRUNE, ENJALBERT,  
LE GUYON, Léo HAMON, LITAISE, MAROGER, de MONTULLÉ.

Absents : MM. BOUTEMY, COUIGNY, Bernard CHOCHOY, MERIC,  
PELLENC, ROCHEREAU, Alex ROUBERT.

-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

---

- I - Audition de M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats Associés, et de M. Jean SAINTENY, Délégué général de la France au Nord-Vietnam.
- II - Questions diverses.

-:-

COMPTE RENDU

---

M. Edmond MICHELET, Président.- accueille M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat, chargé des Etats associés et M. le Gouverneur Sainteny.

(Pour la suite du procès-verbal, voir le compte rendu sténographique ci-joint: *Pages 3 à 40*).

La séance est levée à 12 heures 50.

Le Président,

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- La séance est ouverte.

Mes chers collègues, je me dois de remercier M. le Ministre des Etats associés de l'empressement qu'il apporté toujours à répondre à nos invitations. Je le remercie également d'avoir bien voulu consentir à nous faire entendre M. le Gouverneur Sainteny.

Je sais qu'en mon absence un questionnaire a été rédigé, littéralement à l'intention de M. le Président du Conseil, mais concernant en fait le Ministre des Etats Associés. Je pense qu'après l'audition de M. Sainteny, il ne serait peut-être pas inutile, à cette occasion, de reprendre quelques-unes de ces questions. Je vois ici que certains d'entre vous font partie de la commission des finances devant laquelle, précisément, se trouve en suspens le budget des Etats Associés. J'ai l'impression que, de cette audition, de cet examen, nous pourrions sortir plus informés de ce que nous avons à faire pour aider le gouvernement dans cette politique difficile qu'il mène en Indochine.

La parole est à M. le Ministre des Etats Associés.

M. LE MINISTRE.- Monsieur le Président, je vous remercie des paroles que vous avez prononcées à mon égard. Vous m'avez remercié de venir, chaque fois qu'elle le désire, devant la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressants les affaires d'Indochine. Je le fais avec d'autant plus de plaisir que j'ai toujours apprécié la parfaite discréption et l'esprit d'objectivité qui règnent au cours de telles auditions. C'est pourquoi, je n'ai pas hésité à répondre au désir que vous avez exprimé, que je vienne devant vous ce matin, accompagné de M. le Gouverneur Sainteny.

Toutefois, comme je l'ai indiqué à la commission de l'Assemblée Nationale, compte-tenu de ce fait qui peut apparaître un peu contraire aux usages parlementaires, à savoir qu'à propos de problèmes dont la solution est en cours, les commissions parlementaires entendent de hauts fonctionnaires, je me permettrai de demander aux membres de votre commission, de bien vouloir, en ce qui concerne M. Sainteny, se borner à lui poser des questions de caractère précis et particulier. Le gouvernement est seul responsable de la politique qu'il mène en Indochine et, par conséquent, il n'y a pas à entrer en discussion, avec de hauts fonctionnaires, vous le comprenez aisément, sur tel ou tel aspect de cette politique.

Sous cette réserve, étant entendu que je suis quant à moi à votre disposition, pour répondre à toutes les questions engageant la politique gouvernementale, votre commission pourrait procéder tout d'abord, si vous le voulez bien, à l'audition de M. Sainteny sur les questions que vous désirez poser. Après quoi, je pourrai prendre la parole à mon tour.



- 4 -

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense en effet que, pour la bonne ordonnance de nos travaux, il serait sans doute bon de laisser d'abord à M. le Gouverneur Sainteny le soin de nous exposer brièvement, en présence de son ministre, ses vues concernant la mission importante qui lui a été confiée.

M. LE MINISTRE.- Il me paraîtrait intéressant que votre commission entende notamment M. Sainteny lui répondre sur le point VIII du questionnaire, qui dit ceci :

- Où en sont actuellement les négociations menées par la mission Sainteny pour le maintien éventuel d'entreprises françaises - industrielles ou commerciales - en zone nord ?

- Quelles sont, en particulier, les garanties (quant aux biens et personnes) que le gouvernement français envisage d'accorder aux entreprises susceptibles de demeurer en zone vietminh ?

Cette partie de la question se réfère aux entreprises industrielles. Je crois qu'il serait intéressant également que M. Sainteny indique à la commission quels sont les résultats obtenus en ce qui concerne les établissements culturels.

M. SAINTENY.- Dès les premiers temps de mon séjour à Hanoï, j'ai pris contact avec les dirigeants de la république démocratique du Viet-Nam, pour essayer de dégager les conditions dans lesquelles le maintien de la France dans le nord Viet-Nam, au point de vue économique et culturel, pourrait être défini.

Cela a été long, comme toujours quand on a affaire aux Asiatiques ! Je suis quand même arrivé à acquérir la certitude - car il est incontestable que nos interlocuteurs sont sincères sur ce point, du moins pour le moment - que les gens du nord Viet-Nam souhaitent le maintien de notre présence économique et de notre présence culturelle. Il est incontestable que les dirigeants du nord Viet-Nam ont été pris de court par l'issue de la bataille de Dien-Bien-Phu et qu'à la suite des accords de Genève, ils se sont trouvés en face de responsabilités auxquelles ils n'étaient pas préparés. Ils ont été incapables de remettre en route l'économie tonkinoise qui avait été développée par la France depuis qu'elle est présente dans ce pays et qui était totalement entre les mains françaises.

En conséquence du délai d'option qui a été laissé par les accords aux français de Hanoï, ceux-ci, à de très rares exceptions près, je dirai même à une exception près, sont partis et ont abandonné leur position dans cette ville.

- 5 -

Les dirigeants de la république du Viet-Nam ont donc trouvé des installations, des magasins, des entreprises vides. Ils ont été fort embarrassés par cette situation et ils souhaiteraient que la même aventure ne se répète pas pour Haiphong. Dans ce but, ils multiplient les avances pour que nous maintenions les affaires en ordre de marche, afin de pouvoir, auprès de nos techniciens, apprendre à les faire fonctionner s'ils doivent se substituer à nous et en assurer le maintien.

C'est dans ce sens que le ministre du Commerce et de l'Industrie du gouvernement vietnamien a rendu publiques, le 10 décembre, les conditions dans lesquelles ce gouvernement envisageait le maintien de ces entreprises. Il s'agit simplement d'une déclaration d'intention, qui a été, à tort, présentée comme un accord. Il y a simplement, de la part du gouvernement vietnamien, une déclaration d'intention qui indique à peu près les grandes lignes de ce maintien et qui invite les entreprises à se faire préciser les conditions dans lesquelles chacune pourra se maintenir dans le cadre de ses activités.

Pour rester uniquement sur le plan économique, j'ajoute que j'ai continué ces conversations à Paris depuis mon retour. J'ai demandé au gouvernement français d'accorder aux entreprises françaises qui décideraient de se maintenir, certaines garanties qui me semblent indispensables pour qu'elles puissent tenter l'aventure. Cette aventure comportant en effet des risques, il me semblait normal que le gouvernement français en prît une partie à sa charge. M. le Président Mendès-France a bien voulu admettre ce point de vue et nous sommes actuellement en conversations, en négociations, avec les services de la rue de Rivoli, avec ceux du quai Branly, avec les services des affaires étrangères. J'ai l'espoir que nous aboutirons prochainement à un accord satisfaisant pour les intéressés eux-mêmes et apportant aux entreprises, décidant de se maintenir, les garanties essentielles et indispensables pour qu'elles soient préservées contre les aventures auxquelles je viens de faire allusion. Je pense que, d'ici peu de jours, ces conditions seront rendues publiques.

Il y aura donc un accord entre les entreprises françaises et le gouvernement français. Cet accord devra, bien entendu, être soumis à nos interlocuteurs d'Hanoï. Je ne peux préjuger de l'accueil qui leur sera réservé, mais, si les gens d'Hanoï n'ont pas changé d'avis depuis un mois, il est à peu près certain qu'ils jugeront ces conditions satisfaisantes.

En gros, il est question de reprendre les affaires existantes en économie mixte et en co-gestion avec les vietnamiens du nord.

- 6 -

En ce qui concerne les risques, nous avons envisagé de les couvrir grâce à l'assurance-crédit d'Etat, système qui fonctionne déjà pour les entreprises engagées dans les pays de l'est et même ailleurs. Cette formule très souple, qui a l'avantage de ne pas créer de précédent puisqu'elle existe déjà, me paraît tout à fait adaptée à la circonstance et semble donner satisfaction aux entreprises intéressées qui, depuis quelques jours, ont reconstruit leur position et semblent beaucoup plus décidées qu'elles ne l'étaient, il y a quinze jours, à tenter l'aventure.

Sur le plan culturel, nos satisfactions ont été beaucoup plus immédiates. Personnellement, j'estime que nous avons obtenu presque le maximum possible. C'est ainsi que le Lycée Albert Sarraut a été maintenu avec 900 élèves vietnamiens, ce qui est pratiquement un record car, avant la guerre, il en comportait 6 ou 700. Nous avons maintenu également 27 professeurs dont 24 professeurs français. Quant aux élèves français et euroasiens, ils ont complètement déserté la capitale. Il ne faut pas oublier qu'en 1945 j'avais à Hanoï 28.000 administrés. J'en ai maintenant 115, dont une cinquantaine appartiennent à la délégation générale. Il reste à peu près onze français du secteur privé dans la ville. De ce fait, il n'y a plus que 4 élèves français au Lycée Albert Sarraut, dont 3 sont les enfants de mes collaborateurs.

Pour l'Institut Pasteur, un accord vient d'être signé avant-hier à Hanoï, à la satisfaction de l'Institut Pasteur de Paris, lequel a étudié le contrat proposé et l'a accepté il y a 8 jours. L'Ecole française d'Extrême-Orient se trouve dans une position aussi favorable. Elle est maintenue et elle reste française. Il est possible que nous soyons un jour obligés de remettre le Musée à la ville d'Hanoï, mais l'Ecole reste française. Elle dépend de l'Institut de France. L'Institut du Cancer a été également maintenu sous direction française, avec le professeur Huard. Une clinique chirurgicale est également maintenue sous la même direction et l'Institut Laennec, dirigé par le professeur Blondel, reste aussi sous direction française.

Il existe également, toujours sur le plan culturel, plusieurs projets en cours, notamment la visite à Hanoï du professeur Besançon qui doit présenter une exposition que les vietnamiens ont accepté avec empressement, de même qu'ils acceptent avec empressement les revues scientifiques dont ils ont été prévus depuis un certain temps et qu'ils réclament avec beaucoup d'insistance. Ils se sont montrés également favorables au projet consistant à faire venir périodiquement au Tonkin des professeurs, des conférenciers, des personnalités éminentes capables de les maintenir au niveau de la culture française.

- 7 -

En ce qui concerne la documentation, j'ai rencontré ces jours-ci M. Abraham et M. le professeur Bayen. Nous allons essayé d'obtenir que des envois de périodiques et de revues scientifiques soient accélérés. Un centre de lecture va être créé à Hanoï, que je voudrais pouvoir alimenter régulièrement par toutes les revues, scientifiques ou autres, susceptibles de paraître en France.

Voilà à peu près la situation telle qu'elle se présente actuellement.

Par conséquent, dans le domaine culturel, nous avons obtenu presque tout ce que nous souhaitions obtenir et maintenu tout ce que nous souhaitions maintenir. L'Université a été repliée sur Saïgon, ce qui a démantelé le système universitaire d'Hanoï. Les vietnamiens essayent, tout seuls, de remonter des facultés. Ils y parviennent difficilement. Il n'est pas impossible qu'ils fassent appel à nous prochainement. Déjà, ils nous ont demandé de faire faire, par les professeurs ~~Huard~~ et Blondel, des conférences. Une trentaine de conférences ont commencé. Ainsi, dans ce domaine, il n'y a pas coupure, loin de là!

J'en viens maintenant au plan économique. Tout à fait au début, il y avait une difficulté, dans cette coupure entre Haiphong et Hanoï, au sujet du ravitaillement en charbon de l'usine électrique d'Hanoï. Depuis le 10 Octobre, cette usine est dans la zone vietnamienne, alors que la mine qui produit le charbon n'y sera que le 22 mai prochain. Nous avons fourni le charbon nécessaire et cela devait être compensé par une fourniture égale à la ville de Haiphong. Or, celle-ci subvient toute seule à ses besoins et, en définitive, les vietnamiens ont dû payer ce charbon. Ils l'ont fait très régulièrement, cash, et en piastres du sud, sans aucune difficulté.

Quant aux entreprises désirant se maintenir, j'ai indiqué qu'une seule était restée à Hanoï. Il s'agit de la Société des Transports en communs de la région d'Hanoï, qui gère les lignes de tramways et d'autocars. Les tramways fonctionnent régulièrement sous direction française. Nous avons obtenu dernièrement une majoration des tarifs, car l'exploitation était déficitaire du fait que, de 1.500.000 voyageurs par mois, les transports sont passés à 700.000 voyageurs, la population ayant considérablement diminué, surtout en raison du départ du Corps expéditionnaire. Il est probable que cette majoration va permettre à la Société de "boucler" dans les mois à venir, mais son avenir est incertain.

- 8 -

Pour les autocars, il ne nous a pas été possible de les remettre en route, car, en vertu des impératifs du "Tchinkom", qui crée l'embargo, nous ne pouvons faire parvenir d'essence à Hanoï, tout au moins régulièrement. L'essence qu'on emploie et qui sert aux vietnamiens est une essence de fraude sur la provenance de laquelle je préfère ne pas insister. J'espère que prochainement nous aurons quand même la possibilité de faire lever cet embargo, du moins en ce qui concerne les entreprises reconnues d'utilité publique. Nous avons besoin de 10.000 litres d'essence par trimestre pour faire tourner quelques autocars et ceci nous rendrait de grande services. Jusqu'à présent, les américains s'y sont opposés.

M. LE PRESIDENT.- Quelqu'un a-t-il des questions à poser ?

M. BRIZARD.- Monsieur le Président, je voudrais demander un premier renseignement. Il semble y avoir une contradiction dans le fait que les français d'Haiphong vont être obligés d'abandonner leurs exploitations le plus rapidement possible, alors que, primitivement, l'évacuation était prévue pour le mois de mai. En effet, le gouvernement aurait, paraît-il, donné des instructions pour que tout le monde soit évacué à la fin de février. Est-ce exact ?

M. LE MINISTRE.- Les instructions données à Haiphong, l'ont été directement par le commissariat général. Voici exactement ce qu'a dit le général Ely aux entreprises. Il est indéniable qu'après les fêtes du Têt, qui ont lieu le 24 janvier, nous risquons d'avoir des difficultés, en ce qui concerne la main-d'œuvre occupée au chargement des navires, parmi les dockers vietnamiens de Haiphong et que les entreprises qui sont désireuses de s'arrêter ont intérêt à procéder le plus rapidement possible, comme l'invitation leur en a été faite par le commissariat général, à l'embarquement de leur matériel. Cependant, précisément parce que les discussions auxquelles s'est référé M. Sainteny dans son exposé, sont en cours, il est entendu que, pour les entreprises qui s'interrogent encore sur la décision à prendre et qui, finalement, décideraient de partir, le commandement militaire pourra très rapidement faire évacuer la partie embarcable de leur matériel, même après le 15 février, limite fixée par le commissariat général. C'est une précaution prise pour les entreprises qui devront, en toute hypothèse, être évacuées.

Je vous parle, sur ce point, en présence de M. Sainteny qui pourra éventuellement rectifier mes propos s'ils ne correspondent pas exactement aux indications qu'il m'a fournies.

CONSEIL DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

- 9 - / - 10 -

Il faut distinguer trois catégories d'entreprises. Il y a d'abord les petites entreprises dont, dans un régime qui, en principe, est cent pour cent communiste, il n'apparaît pas qu'elles puissent utilement se maintenir. Il y a ensuite les entreprises moyennes dont le sort est également douteux. Il y a enfin celles qui peuvent éventuellement se maintenir au prix des garanties dont M. Sainteny a indiqué les grandes lignes. Ce sont les grandes industries exportatrices de matières premières.

Il y a deux types d'entreprises industrielles. D'abord, celles des services publics - il y en a avec partie de l'administration à l'intérieur - puis les exploitations privées, cherchant les garanties. Enfin, j'imagine qu'il doit y avoir de certaines autres d'entreprises plus importantes.

M. Jean BAUDET. Il n'y a pas que de plantations dans le Nord mais plutôt l'exploitation de ressources.

M. Jean MANOURY. Le ravitaillement est-il suffisant en ce qui concerne le riz ? Le Nord Viêt-Nam doit-il recevoir du riz ou d'autres produits ?

Vous avez parlé de l'essence et du charbon. Mais il y a d'autres produits également nécessaires. Je parle des entreprises qui sont dans le même cas que la sucre. Je veux faire connaître ce que M. Lafon nous a-t-il dit sur ces deux derniers ?

M. Jean BAUDET. Il est inévitable que le Nord Viêt-Nam a toujours été importateur de riz en quantité plus ou moins importante, suivant les réalisations des deux régions concernées. Au cours du temps il y a eu cycles de faible taux et de très haut taux d'importation de riz à nos propres besoins. Il y a la une population qui peut être privée et qui peut être privée de son propre revenu. Le riz viendrait de l'autre côté du fleuve. Le riz est-il fait possible que cette livraison soit suffisante pour permettre de faire ce revenu. On ne peut pas raisonnablement faire de l'autre côté du fleuve, à moins que nous ne débordions de toute nos capacités actuelles qui appelle par le fait, ce qui nous paraîtrait faire une solution assez sage.

En ce qui concerne les autres produits, la population a été privée de tout et a besoin de tout. Elle mange particulièrement de saucisses et de saucisses bien entendu, elles n'en mangent plus et préfèrent toutes ces importations qui ne produisent pas compensées qu'à partir du prix de tel, date à

Par conséquent, tout ce qui n'entre pas dans cette catégorie a intérêt à être évacué.

M. Jean MAROGER. Je voudrais demander des précisions au sujet de la situation économique.

Il y a trois catégories d'entreprises françaises. D'abord celles des services publics - et vous avez parlé de l'électricité à Hanoï - puis les exploitations privées, c'est-à-dire les commerçants; enfin, j'imagine qu'il doit y avoir un certain nombre d'entreprises plus importantes.

M. Jean SAINTENY. Il n'y avait pas de plantations dans le Nord mais plutôt l'exploitation de résines.

M. Jean MAROGER. Le ravitaillement est-il suffisant en ce qui concerne le riz ? Le Nord Viet-Nam doit-il recevoir du riz ou d'autres produits ?

Vous avez parlé de l'essence et du charbon, mais il y a d'autres produits également nécessaires. Je connais des entreprises qui sont dans le même cas que la Maison Renault ; la solution de M. Lefaucheur a-t-elle des chances d'aboutir ?

M. Jean SAINTENY. Il est incontestable que le Nord Viet-Nam a toujours été importateur de riz en quantité plus ou moins importante, selon les résultats des deux récoltes annuelles. La plupart du temps il y a un cycle de trois années et le Nord Viet-Nam était importateur de riz à peu près tous les trois ans. Il y a là une population qui sait se priver et qui parviendra à subvenir à ses propres besoins. La Chine vient de lui livrer 10.000 tonnes de riz et il est possible que cette livraison soit suffisante pour permettre de faire la soudure. Le riz a été rationné et probablement la Chine fournira ce qui manque, à moins que nous ne décidions de faire nous-mêmes cet appoint par le Sud, ce qui nous paraîtrait être une solution assez sage.

En ce qui concerne les autres produits, la population a été privée de tout et a besoin de tout; elle manque particulièrement de textiles et de cotonnades. Bien entendu, elle n'a aucun moyen pour se procurer toutes ces importations, qui ne pourront être compensées qu'à partir du mois de mai, date à

- 12 -

Com. Indochine 21/1/55

laquelle les charbonnages passeront sous le contrôle Viet-Minh. Ils pourront ainsi exporter 1 million de tonnes de très bon anthracite, ce qui constitue pour eux, pour le moment, leur seule monnaie.

Ils ont aussi des produits secondaires comme la badiane, le benjoin, la laque qui peuvent toujours constituer un petit courant commercial mais insuffisant pour leur permettre de subvenir à tous leurs besoins. Par conséquent, pendant quelques années, ils vont vivre très misérablement, mais ils sauront vivre dans ces conditions.

En ce qui concerne les projets dont a parlé M. Lefaucheux, il n'a pas de projet concernant le Nord; par contre, il a un projet de garage, d'atelier, car la commission internationale de contrôle possédant 200 véhicules, il désire pouvoir les entretenir et les réparer.

Tout industriel venant au Tonkin est séduit par le fait que la main-d'œuvre y est abondante, adroite et à bon marché et il songe alors à utiliser cette main-d'œuvre. Il est donc possible que des projets comme celui de M. Lefaucheux en ce qui concerne le Sud aient été envisagés par d'autres industriels, mais je n'en connais pas de précis. Je répète que, pour le moment, le seul projet de la Régie Renault est celui qui consiste à monter un atelier d'entretien pour ses véhicules qui sont à la commission internationale de contrôle.

M. Jean MAROGER. Et l'essence ?

M. Jean SAINTENY. L'essence vient à Hanoï.

M. Léo HAMON. Est-elle fournie simplement par le Viet-Nam sud ?

M. Jean SAINTENY. Non, ce n'est pas le Viet-Nam sud qui la fournit, elle vient en contrebande.

M. DURAND-RÉVILLE. J'ai quatre questions à poser en ce qui concerne le Nord-Viet-Nam.

Je voudrais savoir s'il est exact que la voie ferrée du Yunnan vers la Chine va être remise en état et quel sera l'écartement des rails ? M. Sainteny ne voit-il pas, dans l'opération en cours - et je voudrais avoir quelques détails sur la provenance des fonds qui la financent - un symbole d'emprise économique très net de l'économie chinoise sur l'économie du Tonkin ?

La deuxième question est relative à un problème qui a été rapidement évoqué par M. le ministre tout à l'heure. Je voudrais savoir si, du fait de la république démocratique ou du fait du Viet-Minh, les déménagements de matériel des industriels français, désireux de se replier et de sortir du Tonkin, sont empêchés par des moyens pratiques tels que les démenagements de machines appartenant aux charbonnages, aux cimenteries ou aux filatures et quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre pour mettre fin à ces difficultés qui sont nettement contraires aux Conventions de Genève?

La troisième question, d'ordre plus général, vise à demander quelles sont les conceptions de M. Sainteny en ce qui concerne la coexistence du régime de la libre entreprise et du régime communiste. Ho Chi Minh a, au moins, à mes yeux, ce grand mérite de ne pas contester que le régime instauré dans le nord Viet-Nam est un régime intégralement communiste.

Comment M. Sainteny peut-il envisager la coexistence de sociétés fondées sur le principe de la libre entreprise (liberté de la circulation des capitaux et de la formation des prix) et le principe de la libre circulation des individus - ce qui est très important en Extrême-Orient - avec un régime communiste ?

J'entends bien que les récents accords économiques intervenus entre M. Sainteny au nom du Gouvernement français et les représentants de M. Ho Chi-Minh prévoient que les entreprises françaises qui désireront rester seront maintenues dans leur forme actuelle, avec, éventuellement, une participation de capital étatique ou privé, mais en accord avec la législation et la souveraineté de la République démocratique du Viet-Nam. Cela me paraît enlever à ces entreprises toute possibilité d'existence car, si la législation de la République du Viet-Nam est contraire au régime de la libre entreprise,

ces entreprises seront évincées de ce territoire!

Les accords prévoient qu'aucun obstacle de fait ne sera apporté au déplacement des Français et de leurs familles, mais ils stipulent : "dans le cadre de la République démocratique du Viet-Nam". Par conséquent, cette dernière pourra ôter toute possibilité de circulation aux personnes se trouvant sur son territoire.

Je demanderai à M. Sainteny de vouloir bien, dans sa réponse, faire une différenciation entre les entreprises car on peut concevoir des systèmes différents selon que l'activité des entreprises est purement commerciale à l'importation ou à l'exportation, ou purement industrielle comme c'est le cas pour un certain nombre d'entreprises françaises installées depuis longtemps dans le nord Viet-Nam.

Ma quatrième question, tout à fait différente, est d'ordre politique.

M. LE MINISTRE. Alors, c'est à moi qu'il faut la poser ?

M. DURAND-REVILLE. Monsieur le ministre, est-il exact que, dans le nord Viet-Nam, des incidents aient empêché des populations catholiques de se diriger vers le sud Viet-Nam, comme elles en avaient l'intention? Quelles sont les mesures que le Gouvernement a prises pour faire respecter sur ce point les accords de Genève ?

M. MOTTAIS de NARBONNE. Ma première question me permettra d'abord d'apporter une précision à ce qui vient d'être déclaré par M. le ministre des Etats Associés lorsqu'il a pris la parole la première fois. Il nous a rappelé que le nombre de ses administrés se trouvait aujourd'hui limité à onze. Evidemment, cela justifie le pessimisme qui a dû présider à la rédaction de la circulaire dont vous avez parlé, qui n'éname pas de M. Sainteny, mais qui est contresignée notamment par le général Cogny. Tous les Français sont invités à s'en aller puisque le général commandant la zone de Haïphong devra rappeler aux personnes privées qu'il ne répondra plus de leur sécurité à partir du 1er février 1955.

Notre administration militaire veut-elle mettre à profit le délai qui va s'écouler entre le

ler février et le 25 mai, date prévue pour l'évacuation de Haïphong, à l'effet de participer à l'évacuation du matériel des entreprises dont les dirigeants voudraient s'en aller ?

Deuxième question : Je voudrais demander à M. Sainteny si l'effectif de 24 professeurs français qui exercent aujourd'hui au Lycée Albert Sarraut a gardé son ancienne composition ou s'il comprend des hommes nouveaux. D'autre part, est-il prévu que leurs remplaçants seront préalablement soumis à l'agrément du régime viet-minh ?

M. Léo HAMON. L'une de mes questions rejoint peut-être les préoccupations de M. Durand-Réville, mais dans un esprit légèrement différent.

M. DURAND-RÉVILLE. Je le regrette.

M. Léo HAMON. Je puis me tromper et, dans ce cas, je m'en réjouirais.

Je voudrais savoir si M. le Haut-Commissaire de la République a pu avoir des assurances sur la durée, ou plus exactement la non précarité des facilités offertes aux entreprises françaises.

Voici ma deuxième question : Vous avez indiqué un nombre considérable - c'est le moins que l'on puisse dire - de départs d'Hanoï. Au cas où les accords conclus s'avèreraient convenablement appliqués, on peut penser qu'un certain nombre de citoyens français, parmi lesquels il faut ranger les Eurasiens, pourraient revenir.

Je désirerais savoir, par conséquent, si, par des accords, ou de tout autre manière, on peut envisager la possibilité du retour à Hanoï de Français qui en sont partis?

Ma troisième question concerne l'aspect culturel. Vous avez bien voulu nous dire que les autorités françaises étaient sollicitées en vue d'assurer un service convenable de publications scientifiques et même, je suppose, artistiques et littéraires et qu'il était aussi possible que notre concours

soit demandé pour le rétablissement de l'Université. Je sais, pour m'être souvent occupé des questions de relations culturelles avec des pays étrangers - et je pense surtout à des pays qui sont de ce côté de ce que l'on appelle le "rideau de fer" -, combien il est difficile, faute de crédits, d'obtenir en temps utile, un nombre suffisant de publications, ainsi que des envois de conférenciers, d'assistants techniques, etc..

Je désirerais savoir - la question s'adresse peut-être à la fois à M. le ministre et à M. le Haut-commissaire - si des mesures ont été prises pour une fourniture suffisante de publications francaises.

Mon avant-dernière question ne tend pas à demander à M. le Haut-commissaire quelle est sa conception générale de la coexistence pacifique ? Je pense que nous n'allons pas lui poser cette question - mais à lui demander son témoignage, et rien que cela, sur ce que lui ont paru être les intentions de ses interlocuteurs viet-minhs en ce qui concerne les perspectives de la libre entreprise.

Je voudrais revenir sur les instructions de M. le ministre ; ce qu'on a lu tout à l'heure m'a un peu troublé. Il me semble que la généralité de ces termes est lourde de sens et propre à inquiéter ceux qui les lisent. Est-il possible que le gouvernement de la République nie ses responsabilités à partir d'une certaine date et est-il opportun qu'il souligne qu'il ne pourra plus assurer la sécurité de ses ressortissants ? Il faut faire une distinction entre les grandes, les moyennes et les petites entreprises. Est-ce que vraiment aucune possibilité de vie n'a été offerte aux petites et moyennes entreprises ? La question mérite d'être posée quand on sait quel drame est l'exode pour les petites gens. Les dirigeants des grandes entreprises ne sont pas chômeurs, mais pour les petites gens il n'en est pas de même et rien n'a été recherché pour leur venir en aide. Il me paraît y avoir un inconvénient national et humain à ce que l'exode dépasse ce que commande la sécurité.

La sécurité peut-elle être obtenue ? Si oui, ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que ces instructions ont une généralité prêtant à une fâcheuse équivoque ?

M. LE GUYON. Je ne parlerai pas de la reconstruction de la voie ferrée Hanoï-Langson, car M. Durand-Réville vous a déjà entretenus de cette question et nous croyons savoir que c'est déjà chose faite.

Je voudrais poser une question à M. Sainteny au sujet de la zone franche de Haiphong. Lorsque nous étions en Indochine, il nous a été dit que les Anglais craignaient la concurrence que nous pourrions faire au port de Hong-Kong et avaient des contacts avec les Chinois. Existe-t-il un traité spécial franco-chinois avec Tchang KaF Chek ? Je sais bien que tout ce qui a été fait à l'époque avec ce dernier n'a pas grande valeur, mais je désirerais être informé sur ce point.

Je voudrais savoir comment le gouvernement du Viet-Minh envisage les élections? Quand nous étions en Indochine, du 20 octobre au 10 novembre, nous avions l'impression que le gouvernement viet lès envisageait avec beaucoup de tranquillité et de sérénité. Les Viets ont rompu, il y a huit ans, la Conférence de Fontainebleau, car ils considéraient que la Cochinchine était absolument nécessaire pour leur vie ; j'ai eu l'impression qu'ils préféreraient la guerre à l'abandon de la Cochinchine.

D'autre part, nous avons entendu dire beaucoup de mal des Américains en Indochine, non seulement dans la zone nord, mais aussi dans la zone sud et les Viets se plaignent très vivement d'eux.

On dit que le Viet-Minh craint une reprise des hostilités, mais, en réalité, il n'y croit pas parce qu'il considère que la France est de bonne foi; toutefois, il ne pense pas de même vis-à-vis des Américains. Je voudrais savoir s'il y a un changement à cet égard ?

M. PINTON. Je n'ai qu'une question à poser, mais elle englobe un certain nombre de celles qui ont déjà été posées.

On peut supposer que la partie nord de l'Indochine est tombée sous la vaste emprise communiste universelle et que, par conséquent, les entreprises

françaises ne sont, à l'heure actuelle, tolérées, encouragées ou sollicitées que dans la mesure même où elles sont destinées à faire la soudure, autrement dit aussitôt que l'on pourra se débarrasser de nous on le fera de la façon la plus expéditive. Dans ces conditions, en dehors des questions d'ordre culturel qui peuvent se juger différemment, on peut se demander si c'est bien la peine de pousser les personnes à rester là-bas et de prendre vis-à-vis d'elles des engagements qu'il faudra bien tenir?

Ma question suivante est peut-être d'un ordre un peu subjectif, mais j'espère que M. Sainteny a assez d'éléments et connaît suffisamment le pays et l'ambiance qui y règne pour pouvoir y répondre. Est-il exact que l'on puisse, dans une certaine mesure, spéculer sur le vieil antagonisme entre l'Annamite et le Chinois? En d'autres termes, peut-on supposer que le développement ou la persistance de ce sentiment, malgré la commune direction communiste, peut représenter un élément valable en ce sens qu'il amènera les dirigeants du Viet-Minh, malgré leur appartenance communiste, à tâcher de préserver une certaine liberté d'action et une certaine liberté d'esprit, vis-à-vis de la Chine voisine, en essayant de conserver une sorte de contact et de lien avec nous?

M. de MAUPEOU. Je ne voudrais pas que toutes les questions posées fassent oublier celles qui figurent pas écrit dans le questionnaire établi par la commission.

M. LE MINISTRE. Il est bien dans mes intentions d'y répondre, mais je pensais que la commission voudrait d'abord terminer les questions qui concernent le nord Viet-Nam. Je répondrai ensuite au questionnaire.

M. de MAUPEOU. J'ai été très frappé tout à l'heure par ce qui nous a été dit en ce qui concerne le petit nombre de Français restant à Haiphong. Je demande à M. le ministre s'il existe, dans la partie nord, d'autres Français isolés et notamment s'il est resté là-bas des prêtres français?

M. BOUSCH. Je voudrais simplement compléter la question qui a été posée si judicieusement par M. Pinton. Je désirerais savoir quel est le climat qui règne à Haiphong? Y a-t-il des entreprises qui envisagent d'y rester? Quel est à peu près leur

- 19 -20 Com. Indochine 21.1.55

nombre ? Y en a-t-il dont les dirigeants manifestent le désir de retourner à Hanoï ?

Lorsque nous avons fait cette réunion des représentants des Chambres de commerce de Hanoï et de Haïphong, nous avons pu constater qu'ils avaient le moral assez bas malgré les assurances données par M. le ministre des Etats Associés lors de son voyage, mais qui, en raison des circonstances, n'avaient pu encore se traduire dans une forme très précise.

M. LE PRESIDENT. Nous allons demander maintenant à M. Sainteny de bien vouloir répondre avec autant de précision que possible aux questions qui lui ont été posées ; M. le ministre nous fera ensuite un exposé politique.

M. SAINTENY. En ce qui concerne la question de M. Durand-Rèville, je lui dirai que le chemin de fer du Yunnan est, pour le moment, abandonné. Vous savez que, le 12 février 1946, a été signé un traité qui a abandonné à la Chine toute la portion chinoise de ce chemin de fer. Quant au tronçon entre Lao Kay et Haïphong, il a été abandonné entre Lao Kay et Hanoï et maintenu entre Hanoï et Haïphong.

- 21 -

Il s'agit des chemins de fer non concédés qui sont progressivement remis en ordre d'utilisation par le nord Vietnam et dont la voie est portée à 1 m. 42, c'est-à-dire à l'écartement chinois, afin d'éviter une rupture de charges à la frontière. Il semble en effet entré dans les intentions des vietnamiens et des chinois d'établir la liaison Hanoï-Pékin. Des quantités de chômeurs des usines fermées sont envoyés pour travailler sur cette voie de chemin de fer. De même, des travailleurs forcés ont été prélevés dans les provinces catholiques.

M. LE PRESIDENT.- Qu'entendez-vous par "travailleurs forcés" ?

M. SAINTENY.- Il s'agit de travailleurs que l'on réunit, que l'on endoctrine et que l'on envoie ensuite travailer "spontanément-volontairement". Ils sont nourris. Ces gens-là travaillent actuellement à la réfection de la voie du côté vietnamien. Pour leur part, les chinois achèvent la ligne entre Dong-Dang et Nan-Ning. La liaison sera ainsi faite au printemps entre Hanoï et Pékin. Les gens du nord vietnam y voient un grand intérêt, car ils risquent l'asphyxie si nous partons, surtout étant donné le bruit qui court que les installations d'Haïphong vont être détruites.

En tout cas, il ne s'agit pas, je le répète, des chemins de fer du Yun-Nan, mais des chemins de fer non concédés.

En ce qui concerne les déménagements éventuels, il n'y a pas eu, jusqu'à présent, d'incidents notables ou ayant un réel caractère de gravité, mais il est incontestable que les gens du nord vietnam s'opposeront par tous les moyens possibles au déménagement du matériel des entreprises qu'ils estiment nécessaires à leur existence.

M. LE PRESIDENT.- C'est contraire aux accords.

M. LE MINISTRE.- Dans les accords eux-mêmes, il n'y a rien pour les entreprises concessionnaires de services publics, mais il y a eu un échange de lettres entre M. le Président Mendès France et M. Tran Van Dong. La première est de M. Tran Van Dong, par laquelle celui-ci indique que le Vietnam s'engage à respecter les biens et les intérêts français dans le Vietnam du nord, étant entendu que les services publics seront laissés en état de fonctionnement. Il y a eu ensuite une réponse de M. le Président du Conseil à M. Tran Van Dong, où il a donné son accord, sous la forme d'une citation de la première lettre. Il a repris les termes de la dite lettre, y compris le passage ayant trait au maintien des entreprises concessionnaires de services publics.

- 22 -

M. DURAND-RÉVILLE.- Pour les entreprises privées de Nam-Dinh, on peut imaginer qu'à l'intérieur des accords de Genève, ces entreprises sont autorisées à déménager leur matériel??

M. LE MINISTRE.- Rien ne l'interdit, mais, dans la pratique, on provoquera des mouvements pour s'y opposer.

M. BOUSCH.- C'est ce qu'on a dit sur place. Il y aura des grèves, des manifestations de foule, auxquelles le gouvernement du nord vietnam dira qu'il est absolument étranger, mais qui seront sciemment organisées de manière que les intéressés n'oseront pas procéder à l'enlèvement de certains matériels.

M. LE MINISTRE.- Pour en terminer sur ce point, je réponds à M. Motais de Narbonne et à M. Hamon que c'est la raison pour laquelle le gouvernement, prévoyant ces manifestations qui s'opposeraient à l'enlèvement de certains matériels, a dit aux entreprises qu'il fallait enlever leur matériel avant le 15 décembre mais, comme des pourparlers, auxquels M. Sainteny s'est référé, étaient en cours avec certaines entreprises, je suis intervenu auprès du général Ely pour lui demander de prolonger ce délai. Il a fixé la date du 1er février, mais nous craignons qu'après les fêtes du Têt du 24 Janvier, ces pratiques de grèves n'aillent en se généralisant.

M. SAINTENY. Je précise qu'il y a eu deux circulaires. La première, il faut le reconnaître, n'était pas très heureuse dans sa rédaction; elle a été précisée rapidement, devant l'émotion causée à Haiphong, par une seconde disant clairement aux entreprises d'Haiphong que, si elles avaient l'intention de partir, il fallait qu'elles le fassent connaître avant le 1er février - date qui a été reportée ensuite au 15 février - et qu'après le début de mars, l'armée française ne serait plus en mesure de s'opposer aux manœuvres destinées à empêcher ces déménagements.

M. LE MINISTRE.- Je crois devoir vous indiquer pourquoi, au-delà du 1er mars, l'armée ne serait plus en mesure de s'opposer à cela. Le général Ely, qui a la charge de la sécurité du Corps expéditionnaire, a estimé qu'il y avait lieu d'alléger considérablement son dispositif d'Haiphong avant le 18 mai, délai prévu par les accords de Genève pour l'évacuation. En effet, il ne veut pas avoir, dans les derniers jours, à enlever des milliers de tonnes d'essence et de matériel. A partir du 1er février, il ne conservera plus que les éléments strictement indispensables au maintien de l'ordre.

- 23 -

Ainsi, lorsque la circulaire dit qu'à partir de ce moment là, le Corps expéditionnaire ne sera plus en mesure d'assurer la sécurité de nos ressortissants, cela ne veut pas dire qu'il s'en lavera les mains, mais que la protection des ressortissants ne sera plus la même, en raison de l'allègement des effectifs.

M. SAINTENY.- Pour répondre aux différentes questions qui ont été posées, j'estime personnellement, après cinq mois de séjour et de cohabitation avec les gens du Vietnam, que l'intérêt que nous pourrons avoir au maintien de nos entreprises au Tonkin réside d'abord dans le fait que nous serons présents et ensuite que c'est nous qui résorberons le chômage qui sévit actuellement au Tonkin. C'est dans des entreprises à direction et à conception française et occidentale capitaliste que ces gens retrouveront leur gagne-pain. Ils resteront donc sous notre direction et nous garderons le contact avec eux. Il semble par exemple utile de maintenir les grandes entreprises de Nam-Dinh et de conserver leurs ouvriers plutôt que de voir ceux-ci travailler au chemin de fer de Dong-Dang. Je crois que, par cette cohabitation, nous pouvons espérer voir les gens du nord vietnam ne pas se laisser enchaîner complètement par la Chine.

J'en viens à ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Sénateur Durand-Réville. Est-ce que ce vieil antagonisme sino-indochinois peut nous permettre beaucoup d'espérance? Je ne le pense pas. Il existera toujours, mais, quand les gens du nord vietnam seront affamés, ils se retourneront vers la Chine, quelle que soit leur antipathie pour elle.

Il me semble que par un maintien léger, en conservant des positions de qualité et en ne restant pas trop nombreux, nous ne risquons pas de voir, comme nous le craignions en 1945, le massacre d'un grand nombre de Français. Pour le moment, nous sommes sur place dans des conditions vitales. Nous tiendrons pratiquement l'économie du pays dans nos mains et nous pourrions résorber le chômage en reprenant chez nous des gens qui, sans cela, seront embrigadés par les communistes.

M. DURAND-RÉVILLE.- Me serait-il permis de vous poser une question? Est-ce que, contrairement aux affirmations que M. le Ministre lui-même nous a apportées ici, il est possible que le gouvernement français envisage de donner son appui à la formule préconisée par M. Sainteny et qui peut avoir un intérêt national ? Autrement dit, est-ce que le gouvernement français est disposé, revenant sur vos dispositions initiales, à donner aux entreprises qui seraient sollicitées de rester et qui veulent bien servir la cause nationale, la garantie que, quelle que soit la façon dont leurs affaires tourneront, il prendra à sa charge les pertes éventuelles entraînées par une telle attitude ?

- 24 -

M. LE MINISTRE.- Avant que vous n'arriviez, Monsieur le Sénateur, M. Sainteny a indiqué quel était, à cet égard, l'état des pourparlers en cours. Il a indiqué que, pour certaines entreprises, comme les industries exportatrices de matières premières, une espèce de consortium était en voie de constitution, avec une participation des états intéressés et des entreprises françaises en cause, et que le modus vivendi en cours d'élaboration serait garanti par une assurance-crédit.

M. LE PRESIDENT.- Cette assurance-crédit est évidemment importante. Tout au moins dans son principe, elle devrait, semble-t-il, satisfaire ceux qui se réclament de la théorie de la libre entreprise car, si mes souvenirs sont exacts, cette théorie indique que "qui dit libre entreprise, dit part de risques."

M. DURAND-RÉVILLE.- C'est entendu, Monsieur le Président, mais le directeur de l'entreprise pourra rétorquer : "C'est un risque que je ne voudrais pas prendre, car j'estime qu'il y a toutes chances d'être perdant et, si je m'en tiens à mon pur intérêt, je m'en vais. Toutefois, comme le gouvernement me demande de rester néanmoins, j'accepte de ne pas partir, mais qu'on me garantisse alors que si je subis des pertes, elles seront compensées d'une façon ou d'une autre.."

M. SAINTENY.- C'est exactement ce qui est fait.

M. DURAND-RÉVILLE.- Si par exemple le feu est mis à Nam-Dinh, il peut y avoir destruction totale des actifs de ces sociétés. Il est donc normal que les entreprises demandent si la nation française est disposée à manifester la solidarité nationale.

M. SAINTENY.- Ce n'est pas tout à fait ainsi que sont envisagées les choses. Il est envisagé que l'actif des sociétés restant sur place sera porté à un fond qui sera amorti sur plusieurs années et que les annuités d'un système, qui constituerait une sorte de location-vente, seront garanties par cette assurance-crédit.

M. DURAND-RÉVILLE.- C'est précisément l'idée que j'avais apportée à notre première réunion, lorsque je préconisais un monopole d'état des entreprises françaises.

M. SAINTENY.- Il convient de préciser que nous ne garderons au bénéfice de cette combinaison que certaines entreprises : celles qui sont exportatrices de matières premières et celles dont nous avons besoin pour notre maintien et pour la politique que nous voulons développer là-bas. Certaines petites entreprises, ne présentant aucun intérêt à ce point de vue, ne bénéficieront sans doute pas de cette mesure.

- 25 -

M. LE MINISTRE.- Nous serons probablement obligés de faire un choix en tenant compte de la nature des activités des entreprises.

M. SAINTENY.- En ce qui concerne les entreprises commerciales, comme il y a à Hanoï déjà un bureau central d'achats et de ventes, comme dans les républiques de l'Est, j'envisage d'inviter les grandes maisons de commerce françaises à se grouper pour opposer un front uni à ce bloc. J'envisage également de réclamer pour elles le bénéfice de l'assurance-crédit. C'est à peu près acquis depuis hier soir du côté de la rue de Rivoli.

Pour répondre à la question de M. Durand-Réville, je lui indique, ainsi que je l'ai précisé au début de mon exposé, qu'il n'y a pas eu d'accords commerciaux avec le gouvernement du nord-vietnam. Il y a eu simplement une déclaration d'intention faite par M. Tran Van Dong, qui a fait publier les accords dans sa presse et qui demande de les faire connaître en France.

J'en viens aux questions posées par M. Motais de Narbonne. En ce qui concerne les professeurs du Lycée Albert Sarraut, ils sont au nombre de 27 pour 900 élèves. 23 sont français, dont la moitié à peu près a déjà vécu à Hanoï. Les autres viennent sans discrimination et sont admis par la république démocratique du Vietnam à laquelle nous demandons un laissez-passer qui est accordé plus ou moins rapidement en raison des difficultés de l'administration vietnamienne qui est jeune et imparfaite. Les professeurs ont fait savoir dernièrement qu'ils étaient en nombre suffisant, mais je suis convaincu que, si nous arrivons un jour au chiffre de 1.200 ou 1.500 élèves nous pourrons faire venir le nombre de professeurs correspondant.

M. Hamon a posé une question relative à la durée du maintien des entreprises françaises. Il m'est absolument impossible de répondre sur ce point. Les vietnamiens ont besoin de nous pour le moment. Combien de temps cela durera-t-il ? Cela je l'ignore. Il semble cependant qu'ils auront besoin de nous encore longtemps. Ils n'ont pas du tout l'intention de demander aux chinois ou aux pays de l'est de nous remplacer, mais ils le demanderont certainement si nous sommes défaillants.

Ce qui est certain, c'est qu'il y a de grandes entreprises qui sont fermées depuis le 11 octobre et dans lesquelles les autorités vietnamiennes n'ont pas pénétré. Aucun immeuble n'a été occupé sans que l'autorisation m'en ait été demandée. Ils campent dans les rues à côté de nos immeubles vides ! C'est un fait qu'il me paraît nécessaire de signaler.

- 26 -

J'ai constitué à Hanoï une sorte de bureau de gérance, avec la collaboration d'un architecte, qui gère ces immeubles comme ils le seraient à Paris. Le tout est éoiffé par un bureau mixte comprenant trois de mes collaborateurs et trois représentants de la municipalité d'Hanoï. Les immeubles vont être loués et le bénéfice qui en résultera sera conservé à un compte en attendant d'être viré en France. Vous dire combien tout cela pourra durer, cela m'est impossible. Je ne suis pas prophète.

En ce qui concerne le retour de ceux qui sont partis, si j'en crois mes interlocuteurs, les portes leur sont ouvertes. Leurs affaires restent intactes. Ils peuvent réoccuper immédiatement leurs magasins ou leurs appartements.

M. BOUSCH.- Les loyers sont payés, dites-vous, mais en quelle monnaie ?

M. SAINTENY.- En monnaie locale.

M. BOUSCH.- Y a-t-il possibilité de transfert ?

M. SAINTENY.- Pas pour le moment. La piastre Ho-chi-minh n'est rattachée à aucune unité monétaire.

Dans le domaine culturel, une question a été posée concernant ce que nous avions l'intention de faire pour l'épanouissement des revues scientifiques. J'ai obtenu, entre autre chose, du ministère de l'intérieur, que certains exemplaires versés au dépôt légal nous soient réservés. De son côté, le professeur ~~Huond~~, qui est à Paris en ce moment, s'occupe de la question pour recueillir des publications. Il y a une grosse difficulté du fait que nous n'avons aucun moyen de faire parvenir ces revues à Hanoï, puisque cette ville est coupée du monde au point de vue des relations postales. Je crois que, d'ici peu de jours, les chinois, qui ont été approchés par le Vietnam, vont se charger de ces relations.

Cela fait quatre ou cinq mois que les étudiants vietnamiens du nord vietnam, vivant en France, n'ont pas reçu de subsides de leurs familles, du fait que les relations postales sont interrompues. Je fais, avec mon avion personnel, le facteur, mais cela ne peut durer indéfiniment ! Ainsi nous allons probablement avoir des tonnes de revues à Paris, car nous rencontrons beaucoup de bonnes volontés, mais nous aurons de grosses difficultés pour les faire parvenir.

M. LEO HAMON.- Air-France a bien des lignes ?

M. SAINTENY.- La compagnie Air-France s'est vue menacée de représailles si elle assurait ces relations.

- 27 -

M. LE MINISTRE.- Il me paraît utile de m'expliquer sur ce point. Vous savez qu'il existe un certain amendement Richards qui met à l'index les sociétés exerçant leurs activités en pays communistes. Lorsque le Tonkin est tombé sous l'obéissance du Vietminh, la question a été posée aux Etats-Unis par notre ambassadeur, à l'époque, c'est-à-dire à la fin d'août, sur la question de savoir si les Etats-Unis étaient bien d'accord que l'amendement Richards ne pouvait pas recevoir d'applications à l'encontre des entreprises françaises qui se maintiendraient au Tonkin. La réponse verbale qui a été faite, à ce moment-là, par le Secrétaire d'Etat au States Department, fut que cette question ferait l'objet d'une étude mais que, pour autant qu'il pouvait avoir un sentiment spontané, c'était qu'il ne saurait s'agir de faire application de cet amendement aux entreprises françaises existant au Tonkin antérieurement à la conclusion des accords de Genève. Nous avons essayé à plusieurs reprises - moi-même le 25 septembre, M. Mendès-France au mois de novembre - d'obtenir, de la part des autorités américaines, un apaisement écrit. Les pourparlers sont en cours. Jusqu'à présent, nous n'avons pas obtenu cet apaisement dans la forme que nous souhaitions, car l'administration américaine répond : "Il existe une certaine législation. Il ne dépend pas de nous de la modifier, mais vous pouvez être assuré que toutes/les demandes qui pourront nous être adressées par ces sociétés feront l'objet d'un examen individuel." C'est précisément ce dont nous ne nous satisfaisons pas, car nous souhaiterions une mesure générale.

En vérité, de grosses entreprises comme Air-France, qui sont tributaires des Etats-Unis non seulement pour leur activité aérienne mais aussi pour la fourniture de leur matériel, estiment - passez-moi l'expression - que "le jeu ne vaut pas la chandelle" et, pour assurer une bretelle sur Hanoï, elles ne veulent pas s'exposer à des difficultés du côté américain.

J'ajoute, car cette considération est essentielle et je ne suis peut-être pas d'accord là-dessus avec M. Sainteny, qu'il reste à savoir si une ligne d'Air-France sur Hanoï serait actuellement rentable. En effet, en dehors des fonctionnaires de la commission internationale de contrôle, dont un très grand nombre sont Hindous et que la compagnie aurait à transporter depuis New Delhi jusqu'à Hanoï, le frêt est pratiquement inexistant. Par conséquent, il ne pourrait s'agir que de la constitution d'une petite compagnie, alors qu'Air-France est une très grosse affaire.

Je ne permets, d'autre part, de développer une considération d'un autre ordre. Autant, sur le plan économique, nous souhaitons maintenir notre présence, que ce soit dans le nord vietnam ~~ou~~ dans le sud vietnam, autant, sur le plan politique, nous n'entendons apporter de soutien qu'au seul gouvernement du sud, et il n'est pas douteux qu'en dehors des raisons économiques, la présence du pavillon d'Air-France à Hanoï aurait aussi une signification politique.

- 28 -

M. BOUSCH.- Quand on connaît les difficultés rencontrées par Air-France aux Etats-Unis, notamment au sujet de la ligne New-York-Mexico, et les représailles auxquelles elle est exposée de la part des compagnies américaines, il est certain qu'Air-France n'a pas intérêt à avoir des incidents avec le Département d'Etat.

M. SAINTENY.- Il est curieux de constater que la compagnie Air-India vient d'acheter aux Etats-Unis deux Constellation pour une ligne dont le point de destination est Canton!

M. LEO HAMON.- Je comprends parfaitement la raison donnée par M. le Ministre concernant la compagnie Air-France, mais je crois qu'il y a un intérêt national et politique à ce que ne retombe automatiquement, dans les mains d'une puissance communiste comme la Chine, le seul moyen de desserte du nord vietnam.

M. SAINTENY.- Je crains qu'il ne soit trop tard...

M. LE PRESIDENT.- N'est-il pas possible, dans l'état actuel des choses, avec les éléments dont nous disposons encore dans le sud vietnam, d'affecter un matériel aérien français et qui n'aurait rien à voir avec les américains, pour assurer ce service postal ?

M. SAINTENY.- C'est à l'étude.

M. LE MINISTRE.- Notez que je m'emploie activement à trouver une solution à cette question de la liaison postale que j'estime indispensable, mais nous avons affaire à un gouvernement qui s'est engagé à ne pas apporter d'obstacles à l'application des accords de Genève et nous ne pouvons obtenir de transit que dans la mesure où il y souscrit.

M. LE PRESIDENT.- Le fait que la compagnie Air-India ait obtenu ce que nous n'avons pu obtenir, est assez symptomatique.

M. SAINTENY.- Une dernière question à laquelle je dois répondre concerne le nombre de français isolés dans le nord vietnam. En vérité, il n'y a pas de français isolés au nord vietnam. Il n'y a que les 115 français transférés à Hanoi, dont 11 appartiennent au secteur privé.

En dehors de ces 115 civils français d'Hanoi, il reste 3.000 civils à Haiphong. Il y a aussi le personnel des charbonnages d'Hongay, soit environ 150 ou 200 employés, qui se trouvent toujours en territoire français.

- 31 -

COL. INDOCHINE 21.I.55

- 29 - /- 30 -

En ce qui concerne les prêtres, il reste notamment l'évêque de Sontay, l'évêque de Langson et l'évêque d'Hanoï; Dans cette ville se trouvent également cinq ou six prêtres français ainsi que le légat apostolique, qui est Irlandais, et des religieuses.

A HANOÏ.

M. DE MAUPEOU.- C'est tout ce qui reste comme prêtres français?

M. SAINTENY.- Je ne connais que ceux-là.

et qui se sont réfugiés dans la partie française de la ville. On peut néanmoins faire une constatation à l'époque, cette question a été reprise dernièrement, mais le Viêt-Minh n'a très certainement pas de prêtres. Pour eux "soins francs" est synonyme de "concession territorialiste" et ils ont l'impression qu'il leur faut renoncer à ces soins francs. Ils vont éliminer ces soins francs de leur territoire. Toutefois, il est possible que nous arrivions à quelque chose, bien que difficile de arriver à être par le point idéal; il y aurait un autre point à trouver.

M. LE PRÉSIDENT. Je crois pouvoir se faire l'interprète des membres de la commission en vous disant que, dans la mesure où ils le peuvent, ils exerceront avec beaucoup d'attention et d'intérêt la mission très difficile qui vous a été confiée là-bas et ils s'affirmeront de toute la facilité (lorsqu'ils sortiront de la Commission).

M. LE MINISTRE. Je vais essayer de répondre à vos questions.

M. LE MINISTRE. La première question qui m'a été posée dans le questionnaire est celle-ci :

"Quelle est l'interprétation officielle donnée de l'article 10 des Accords de Genève, en particulier de la phrase : "en attendant les élections générales qui réaliseraient l'unité du Viêt-Nam" ?"

A ce qu'il paraît, sur cette interprétation, nos positions sont en totalité, le général Giap et certains amis politiques du Gouvernement n'étant pas d'accord. D'autre part, ne voient pas d'accord ?

- Depuis l'affirmative du 29 octobre, quelles sont les positions du Gouvernement en ce qui concerne à ses représentants ?

M. LE CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE. Le Gouvernement croit-il sérieusement à la possibilité d'organiser des élections libres au Viêt-Nam ?

M. LE GUYON. Ma question concerne la zone franche à Haiphong.

M. Jean SAINTENY. Il n'y a pas de zone franche à Haiphong. C'est une question que j'ai examinée dès 1945 et qui est encore à l'étude ; elle n'est donc pas nouvelle. Les Chinois désiraient vivement cette zone franche à l'époque. Cette question a été reprise dernièrement, mais le Viet-Minh est très réticent et y voit un piège. Pour eux "zone franche" est synonyme de "concession territoriale" et ils ont l'impression que s'ils nous abandonnent cette zone franche, ils vont aliéner une parcelle de leur territoire. Toutefois, il est possible que nous arrivions à quelque chose, bien que Haiphong ne soit peut-être pas le point idéal ; il y aurait un autre point à trouver.

M. LE PRESIDENT. Je crois pouvoir me faire l'interprète des membres de la commission en vous assurant que, dans la mesure où ils le pourront, ils suivront avec beaucoup d'attention et d'intérêt la mission très difficile qui vous a été confiée là-bas et ils s'efforceront de vous la faciliter (*M. Sainteny quitte la salle de la Commission*). \*

M. le ministre va maintenant répondre à vos questions.

M. LE MINISTRE. La première question qui est indiquée dans le questionnaire est celle-ci :

"Quelle est l'interprétation précise à donner de l'article 14 des Accords de Genève, en particulier de la phrase : "en attendant les élections générales qui réaliseront l'unité du Viet-Nam"... ?

1 Est-il exact que, sur cette interprétation, nos représentants en Indochine, le général Ely et M<sup>e</sup> Sainteny d'une part, le Gouvernement vietnamien et les Américains, d'autre part, ne soient pas d'accord ?

- Dans l'affirmative de ce désaccord, quelles consignes le Gouvernement a-t-il données à nos représentants ?

- Le Gouvernement croit-il sérieusement à la possibilité d'organiser des élections libres au Viet-Nam ?

- Comment s'opérera le décompte des voix ?

- Quelle serait la conséquence d'une majorité non Vietminh en zone sud, le Nord étant supposé acquis aux partisans de M. Ho Chi Minh ?

- Est-il exact qu'une "solution coréenne" soit envisagée par les U.S.A. ?

Je crois qu'il faut se reporter à l'article 14 des Accords de Genève qui dispose qu'en attendant les élections générales qui réaliseront l'unité du Viet-Nam, l'administration civile, dans chaque zone de regroupement, est assurée par la partie dont les forces doivent y être regroupées aux termes du présent accord.

D'autre part, la Conférence déclare qu'en ce qui concerne le Viet-Nam, le règlement des problèmes politiques, sur la base des principes de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale, devra permettre au peuple vietnamien... etc (lecture).

Les élections générales auront lieu en juillet 1956, sous le contrôle de la commission internationale. Des consultations auront lieu à ce sujet entre les autorités représentatives des deux zones. On peut se demander pourquoi, à plusieurs reprises, il est question, dans ces textes, de l'"unité" du Viet-Nam. Je voudrais ici, en toute objectivité, vous rappeler les faits, puisque, aussi bien M. le président du conseil, en revenant de Genève, a déclaré, à la tribune de l'Assemblée nationale, qu'il n'adressait aucune critique à la position qui avait été prise antérieurement à son propre Gouvernement par le ministre de l'époque et par la délégation française.

Lorsqu'il s'est agi, en mai 1954, d'obtenir l'envoi à Genève d'une délégation vietnamienne, l'empereur Bao-Daï a demandé à recevoir des assurances écrites en ce qui concerne le maintien de l'intégrité territoriale du Viet-Nam. A l'époque, cela constituait dans son esprit, un préalable à l'envoi d'une délégation à Genève et c'est un télégramme, en date du 6 mai, signé "Georges Bidault" qui l'indique.

A la suite de cette prise de position, M. le président Georges Bidault a adressé un télégramme à

Genève, le 6 mai, dont le dernier paragraphe est ainsi rédigé : "Je suis cependant en mesure de confirmer à Votre Majesté que rien ne serait plus contraire aux intentions du Gouvernement français que de préparer l'établissement, aux dépens de l'unité du Viet-Nam, de deux Etats ayant chacun vocation ~~internationale~~ nationale."

Ces assurances ont été reprises par la délégation française à la date du 14 mai. Cette délégation déclare notamment : "L'indépendance est le terme auquel une évolution, commencée au lendemain de la seconde guerre mondiale, nous a déjà conduits, et les représentants des trois Etats l'ont rappelé ici même de la manière la plus précise. L'unité, s'agissant du Viet-Nam, ne saurait être en cause. La délégation française, pour sa part, considère que l'unité territoriale de cet Etat, comme l'intangibilité de ses frontières, doivent être respectées par tout règlement futur".

Voici, par conséquent, quelle était la position prise par la délégation française et son chef sous le précédent Gouvernement, et que M. le président Mendès-France et moi-même avons retrouvée à notre arrivée à Genève. Ceci exclut toute espèce de vélléité ou d'intention de substituer à une ligne de démarcation militaire une ligne de sécession politique. Le but des élections générales de 1956 est de rétablir l'unité du Viet-Nam. Il reste à fixer leurs modalités dans la mesure où elles ne le sont pas déjà, car si vous avez vu qu'il y avait constamment une référence à l'unité du Viet Nam, vous avez pu constater qu'il y avait aussi constamment une référence à des élections libres.

Ces élections seront-elles libres ? D'ores et déjà, si le régime actuel se maintient au nord Viet-Nam, on peut bien dire que nous n'avons aucune chance de nous trouver devant des élections libres. La commission internationale de contrôle est chargée de surveiller ces élections et sa composition est la même que celle de la Commission internationale de contrôle des accords de Genève, c'est-à-dire qu'elle comprend des délégations indienne, canadienne et polonoise.

Si cette commission estime que les opérations électorales de juillet 1956 ont été viciées, elle le dira et le résultat sera vraisemblablement contesté.

- 34 - Com. Indochine 21.1.55

Quant aux modalités mêmes de ces élections et au fait de savoir s'il y aura un bureau "super-communiste", c'est précisément ce qui doit faire, aux termes des Accords de Genève, l'objet de consultations entre les autorités du Viet-Minh du Nord et le Gouvernement légal du Sud. On ne peut pas, par conséquent, en préjuger.

M. BOUSCH. Vous n'avez aucun moyen de pression pour dire aux représentants du Sud Viet-Nam : "Voyez les dirigeants de la République du Nord pour arriver à une entente en vue de fixer les modalités de ces élections". Quel sera le rôle du Gouvernement français en l'occurrence ?

M. LE MINISTRE. Le Gouvernement français, étant signataire de l'armistice, transmettra au Gouvernement du Sud les indications qui ne manqueront pas d'être présentées par les autorités du Nord. Cette question de l'unité du Viet-Nam est due à l'initiative du Gouvernement Diem,

M. LE PRESIDENT. Dans les dix-huit derniers mois, on pouvait, semble-t-il, partir d'une autre position?

M. LE MINISTRE. Si des difficultés s'élevaient entre le Nord et le Sud, c'est la Commission internationale de contrôle, qui a la supervision des accords de contrôle, qui aurait à s'en saisir. On ne peut pas dire qu'il y ait opposition de vue à cet égard ~~entre nos représentants en Indochine~~, le général Ely et M. Sainteny d'une part, et le Gouvernement Viet-namien et les Américains d'autre part. Il y a tout au plus des nuances en ce qui concerne l'interprétation des accords de Genève, mais la question a été bien définie par M. le ~~président~~ du Conseil lorsque, au cours de ses rencontres avec M. Foster Dulles, il a dit à ce dernier : "En ce qui concerne la France, nous ne voulons pas nous exposer à une reprise des hostilités, puisque aussi bien c'est nous seuls qui en ferions les frais et nous tenons à ce que les Accords de Genève soient respectés, notamment la clause ayant trait à des élections en 1956." Chaque fois, M. Foster Dulles a dit qu'il n'entrait nullement dans les intentions des Américains de contrevénir aux clauses d'un accord dont ils n'étaient pas partie mais qu'ils s'étaient engagés à respecter.

M. LE GUYON. Monsieur le ministre, lors de mon voyage en Indochine, je me suis entretenu personnellement avec l'ambassadeur, et il ressort nettement de ces conversations que les Américains avaient au moins quatre opinions différentes à cette époque : Il y avait l'opinion de l'ambassadeur, qui partait d'ailleurs, puisque le général Collins arrivait ; il y avait aussi l'opinion du Pentagone ; celle de l'O.S.S. et celle du Département ! Par conséquent, vous nous donnez l'opinion de M. Foster Dulles, mais, en réalité, on ne sait pas l'opinion réelle des Américains. Le général Collins était venu dans le but de coordonner le tout.

M. LE PRESIDENT. Je pense que M. Foster Dulles n'envisageait que le point de vue de son Gouvernement.

M. LE MINISTRE. M. le sénateur Le Guyon pourrait ajouter que, du côté français, il a rencontré également des officiers généraux qui lui ont dit qu'il n'y aurait pas d'élections ! Comme le déclare M. le président, ceux qui engagent, ce sont tout de même les chefs de Gouvernement !

M. Léo HAMON. Monsieur le ministre, d'une conversation que j'ai eue récemment avec un officier supérieur français, il ressort qu'il est lui-même désolé de constater que l'opinion commune, sur place, est que les élections n'auront pas lieu. Vous n'avez pas à tenir compte, en droit, mais vous avez tout de même à tenir compte en fait, de ce qui, d'après vos propres déclarations, s'avère une illusion.

M. LE MINISTRE. Je ne vois qu'une hypothèse dans laquelle la date des élections pourrait être reculée, c'est celle où un redressement suffisamment important se serait produit au Viet-Nam Sud pour que le Nord ne tienne pas à les affronter. Mais, depuis la fin de l'année dernière, il nous reste quelque espoir. C'est ainsi que le voyage fait par M. le président Diem dans les provinces Sud de l'Annam et aux alentours, a été réellement triomphal~~s~~. Tous les télégrammes que nous recevons le prouvent ; il a été reçu par 100.000 personnes et a été obligé de descendre de sa voiture au milieu d'une population qui l'acclamait. D'autre part, au cours de son voyage, il a multiplié des attentions et des prévenances à l'égard des Français, civils et militaires ; nous n'étions pas accoutumés à cela et il y a là un phénomène, pour nous, inopiné.

Ces faits se sont produits dans des provinces qui, à l'origine, n'ont pas été sous le contrôle Viet-minh, où il y avait néanmoins pas mal d'éléments Viet-minhs, mais dans des provinces de mentalité nationaliste vietnamienne et où le président Diem, lui-même, avait exercé dans le passé des fonctions d'administrateur. Par conséquent, il pouvait y avoir conservé une certaine cote personnelle. Mais de l'avis du Haut-commissaire du Viet-Nam que j'ai interrogé, il n'est pas douteux que le fait de la dégâtion réelle de l'indépendance, à la date du 1er janvier, soit entré en ligne de compte pour provoquer ce sentiment parmi ces populations.

La remise des services du port de Saïgon et de l'Institut d'émission autonome aux autorités vietnamiennes a enfin produit sur l'esprit des populations, ou tout au moins sur l'esprit des éléments nationalistes de ces populations, un choc psychologique et elles se sont félicitées d'avoir cru aux promesses de la France en ce qui concerne l'indépendance. Toutefois, nous avons éprouvé quelque déception que ce choc psychologique ne se soit pas produit au lendemain des accords de Genève, lorsque le chef du Gouvernement français a déclaré en termes non équivoques "que le principe de l'indépendance passerait dans le domaine des faits".

M. LE PRESIDENT. Si tout le monde est d'accord, il serait peut-être préférable de reporter à une autre séance la suite de l'examen du questionnaire ?

M. LE MINISTRE. Je suis à la disposition de la commission.

M. Léo HAMON. Toutes ces questions méritent une audition attentive.

M. PELLENC. Monsieur le ministre, vous venez de nous dire que, pour la première fois, et depuis trois semaines, il y avait une évolution et un nouveau sentiment qui cessaient d'être défavorables vis-à-vis des Français. Dans ces conditions, nous gagnerions peut-être à attendre quinze jours pour entendre la suite des réponses de M. le ministre. (Sourires).

M. LE MINISTRE. Il faut que notre budget soit voté rapidement.

- 37 - 40 Com. Indochine 21.1.55

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE DÉMOCRATIE POUR L'INDOCHINE

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de poursuivre l'audition de M. le ministre cet après-midi à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance de la commission est suspendue à douze heures cinquante minutes.) Président

- - - - -

2me séance du Vendredi 23 Janvier 1955

- - - - -

La séance est ouverte à 15 heures 10

- - - - -

<u>Président</u>	M. BOUSCH, DURAND-RÉVILLE, de HAUVILLE, MIGNEAU, VOLTAIS de MARBOURG, Marius MOURET, PASTOR,
<u>Membres</u>	M. BRIZARD, COCHON, DUBOIS, Michel DESNÉ, MARCHELLI, ZELLANG.
<u>Appelés à la barre</u>	M. René BARRÉ, BRAGARD, DE GHYOS, Léo HANOT, SABOGER, de MONTULÉ.
<u>Absents</u>	M. BOUTENT, COUPHEY, TORGAN, VELLU, BOCKWOLD, ROBERT, Alex ROBERT.

- - - - -

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

JV.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

2me Séance du Vendredi 21 Janvier 1955

La séance est ouverte à 15 heures 10

Présents : MM. BOUSCH, DURAND-REVILLE, de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS de NARBONNE, Marius MOUTET, PINTON.

Excusés : MM. BRIZARD, CHOCHOY, CLERC, Michel DEBRÉ, MAROSELLI, PELLENC.

Suppléants : MM. Henri BARRÉ, ENJALBERT, LE GUYON, Léo HAMON, MAROGER, de MONTULLE.

Absents : MM. BOUTEMY, COUPIGNY, FOUSSON, MERIC, ROCHEREAU, ROMANI. Alex ROUBERT.

- 1 -

三

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

Suite de l'audition de M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats Associés, sur la situation actuelle en Indochine.

-:-

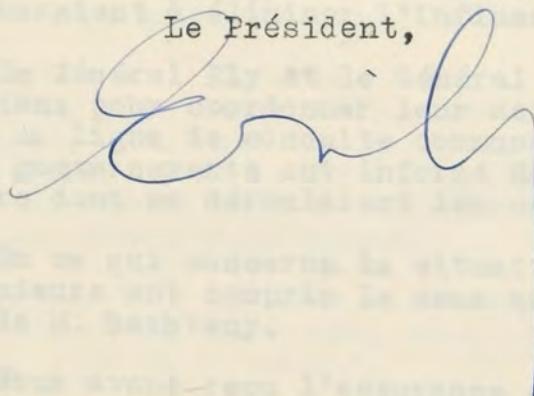
## COMPTE RENDU

M. Edmond MICHELET, Président.— Mes chers collègues, nous allons continuer l'audition de M. Guy La Chambre, Ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés (Assentiment).

*suite du*  
(Voir la <sup>1<sup>e</sup></sup> ~~compte rendu sténographique annexé au présent procès-verbal~~ Pages 41 à 100.)

La séance est levée à 17 heures 40.

Le Président,



- 41 -

Com. Indochine  
21 Janvier 1955.

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise. M. le ministre va traiter un certain nombre de questions, auxquelles il n'a pas eu le temps de répondre. Je lui donne la parole.

M. Guy LA CHAMBRE, ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés. Nous en sommes restés à la deuxième question. Avant d'y répondre, je ferai remarquer tout de suite qu'elle s'adressait à M. le président du Conseil, au lendemain des entretiens de Washington.

Je reprends les termes de cette question : "Vos entretiens de Washington, ont-ils abouti à la mise au point d'une ligne de conduite commune franco-américaine au Viet-Nam, notamment en ce qui concerne l'attitude envers S.M. Bao-Dai, le gouvernement de M. N'go-Dinh-Diem, l'aide économique au Viet-Nam, l'attitude vis-à-vis du Viet-Minh ?"

"En particulier, quelle est la position des Américains vis-à-vis des négociations engagées par notre délégué M. Sainteny, auprès de M. Ho-Chi-Minh pour le maintien d'entreprises françaises dans la zone nord ?"

Les entretiens qu'a eus M. Mendès-France à Washington ont permis d'arrêter les modalités d'une coopération étroite à tous les échelons des autorités américaines et françaises au regard des problèmes d'Indochine.

Il a été convenu notamment qu'aucune partie ne prendrait l'initiative de décisions importantes sans en discuter avec l'autre.

M. le président du Conseil a pu également obtenir de ses partenaires que, dans aucun domaine~~h~~, les Etats-Unis ne chercheraient à éliminer l'influence française.

Le Général Ely et le Général Collins ont reçu des instructions pour coordonner leur action et fixer les détails de la ligne de conduite commune franco-américaine. Les deux gouvernements ont informé Sa Majesté Bao-Dai de la manière dont se déroulaient les conversations.

En ce qui concerne la situation du Viet-Nam, les interlocuteurs ont compris le sens que nous donnions à la mission de M. Sainteny.

Nous avons reçu l'assurance de principe qu'aucune hostilité ne serait manifestée aux entreprises qui continuaient à fonctionner au Nord Viet-Nam.

Sur le plan de la politique intérieure vietnamienne, les généraux Ely et Collins se sont efforcés d'éviter que la solution provisoire apportée au conflit entre le président du Conseil et l'armée du Général Hinh soit suivie de troubles qui compromettent l'existence de l'état Vietnamien.

Ils ont étudié les grandes lignes d'un programme de réformes intéressant l'armée, l'économie et la réforme agraire. Ce programme sera soumis au président du Gouvernement du Vietnam, ainsi que les modalités de l'aide que la France et les Etats-Unis apporteront à cette œuvre de réforme.

En ce qui concerne sa Majesté Bao-Dai, les deux gouvernements ont estimé préférable de laisser se développer l'expérience actuelle. Si l'apparaissait que le gouvernement Diem ne peut suffire, les deux gouvernements sont d'accord pour examiner le rôle qui serait dévolu à Bao-Dai.

En ce qui concerne le domaine militaire, les négociations se poursuivent.

Les autorités américaines ont maintenu leur affirmation de ne pas éliminer la France de ses activités traditionnelles en Indochine. Mais il faut remarquer que la part de plus en plus grande que les Etats-Unis prennent dans l'entraînement de l'armée vietnamienne ne peut se réaliser qu'au détriment du quasi monopole détenu par la France.

Il en est ainsi également en matière commerciale.

Les américains sont toujours demeurés aux formules vagues et imprécises en ce qui concerne la mission de M. Sainteny et le maintien de certaines de nos entreprises sous le régime Viet-Minh.

(M. le ministre donne lecture d'un document.)

J'ai fait état des pourparlers que j'avais eus à Washington à la date du 25 septembre. Lorsque M. le président du Conseil se rendant aux Etats-Unis les a repris dans le courant du mois de novembre, il a abouti sensiblement aux mêmes conclusions.

En ce qui concerne la continuation du soutien au gouvernement N'Go Dinh-Diem, sans revenir longuement sur le passé, j'en dirai un mot.

Lors des entretiens du 25 septembre, les Américains nous ont dit : il y a au pouvoir un homme, ce n'est pas nous qui l'y avons mis.

Le président Diem a été choisi par S.M. Bao-Dai. Cette idée était d'ailleurs venue à certains hauts-fonctionnaires.

M. LE GUYON. Elle n'a pas été heureuse !

M. LE MINISTRE. Il faut se garder de jugements qui pourraient s'avérer prématurés. D'ailleurs, c'est une question que je vais examiner avec vous ...

Si elle n'a pas été heureuse dans la première phase, elle nous a peut-être rendu des services indirects.

Vous vous souvenez qu'une des grandes angoisses des généraux Ely et Salan étaient de savoir comment se comporteraient non seulement l'armée viet-namienne, mais même les éléments autochtones du corps expéditionnaire.

A cette époque, la totalité des pointeurs des pièces d'artillerie était des Vietnamiens. Le général Ely et le général Salan avaient dès raisons non seulement de redouter que ces gens-là désertent, rendant l'armée par conséquent incapable de se mouvoir, et les formations d'artillerie inutilisables.

Remarquez que c'était d'ailleurs l'hypothèse la plus optimiste, car ils craignaient une révolte. La présence à la tête du gouvernement à cette époque d'un nationaliste comme Diem a alors été utile.

Il est évident que ce gouvernement lui-même, comme je crois tout gouvernement qui eut été à sa place, a été en proie aux convulsions qui ont fait suite à la bataille de Dien-Bien-Phu .

Quand on a parlé pour la première fois du président Diem, les américains ont dit : M. Diem paraît posséder certaines qualités. Il est d'une honnêteté indiscutée; ce qui n'est pas si courant au Vietnam.

D'autre part, il a l'air d'avoir en matière sociale des idées réformatrices. Il veut engager la lutte contre les sectes, contre certains priviléges. Il est préoccupé de l'amélioration du standard de vie des populations. Et, ajoutaient les Américains, vous avez des préventions <sup>égarde</sup> ~~égarde~~ parce qu'il fait preuve de sentiments assez peu francophiles.

Il ne s'agit pas de le juger sur sa francophilie ou sur son américainophilie, ou même sur sa xénophobie tout court. Il faut le juger sur son efficacité.

Jusqu'à présent, il n'a pas été très efficace. Il a eu contre lui l'opposition des sectes, comme celle qui détenait la police à Saïgon, ou de l'armée. Vous le jugez sur des éléments un peu courts.

Qui préconisez-vous à sa place? Ici, le choix n'est pas extrêmement varié.

Ou bien, nous avons des gens qui sont a priori suspects aux américains et, tout de même, nous ne pouvons pas faire abstraction de nos alliances dans ce coin du Pacifique. Les Américains appréhendent des gens qu'ils présentent des contacts prématurés avec le Vietminh.

Ou bien, nous avons des hommes dont les noms rappellent les souvenirs de l'époque colonialiste. Les expériences faites avec ces gens-là n'ont pas tellement été heureuses que, se renouvelant aujourd'hui, elles se traduirraient par une réussite qui n'a pas pu être obtenue dans le passé.

Le général Tran-Van Hu, le général Xuan n'ont pas fait des étincelles. Il est difficile de changer de monture quand on est au creux de la vague!

Lorsque le président du Conseil s'est rendu à Washington au mois de novembre, c'est le même langage qui lui a été tenu. Il a été entendu que le soutien accordé dépendrait de l'adoption, de la mise en vigueur par le Gouvernement Diem d'un programme suggéré par le général Ely et le général Collins et dépendrait aussi de son personnel gouvernemental.

Ces deux envoyés ont travaillé. Le président Diem n'a abordé qu'une faible partie des réformes qu'on lui a suggérées, notamment la réforme agraire.

Néanmoins, il a pris un certain nombre de mesures. Il y a à l'étude un projet de constitution d'une assemblée nationale dont le rôle ne serait jusqu'ici que consultatif mais qui pourrait préparer la voie à une assemblée constituante. Elle serait formée avec un large appel aux conseils de village. Cela pourrait marquer que le gouvernement Diem à l'~~entente~~ du gouvernement du Nord a des intentions démocratiques . ~~encontre~~

Sur le plan des personnes, les généraux Ely et Collins ont obtenu des changements ~~en ce~~ qui concerne la défense nationale. La concentration des pouvoirs aux mains de Diem a été en partie résolue. C'est déjà quelque chose.

Une question délicate a été celle de la part que les Etats-Unis pourraient prendre à l'instruction de l'armée Vietnamienne.

Du point de vue diplomatique, c'est quelque chose qu'il faut garder entre nous.

(M. le Ministre fait des déclarations confidentielles.)

M. DURAND-REVILLE. En somme, vous êtes content de la politique de M. Diem ?

M. LE MINISTRE. Monsieur Durand-Réville, c'est un peu absolu!

Cependant, on ne peut pas faire grief à Diem de ce qu'il ne nous a pas paru comme une innovation depuis le 20 juillet. Jusqu'au 20 septembre, il a été pris dans le remous.

Il a été noyé sous le flot des réfugiés. Il est difficile de dire qu'un autre gouvernement eût été plus efficient.

Les doutes que l'on a sur lui tiennent autant à son tempéramment qu'à sa politique. Il appartient à une famille de mandarins : ce n'est donc point beaucoup un homme d'extérieur. Il a passé une grande partie de sa vie dans un couvent : cela ne facilite pas non plus l'extériorisation. C'est un catholique en pays boudhique. Il est de la région du centre-Annam, à peu près du même pays qu'Ho-Chi-Minh. En Cochinchine, il est considéré comme un étranger. Ce sont là, il faut le reconnaître, des handicaps certains.

Mais, en revanche, il présente une qualité qui offre un certain nombre d'avantages : c'est sa parfaite intégrité qui n'est pas chose commune là-bas, de sorte que, pour répondre à votre question, on ne peut pas lui faire grief - tout au plus on peut avoir des appréhensions - pour ce qui s'est passé jusqu'au 15 décembre.

Mais, depuis la fin du mois de décembre, il est incontestable qu'il a inscrit un certain nombre de réalisations à son actif au point de vue du renforcement de son personnel gouvernemental, de la réunion de cette

assemblée consultative dont nous avons parlé.

Ajoutez l'accueil qu'il a reçu dans les provinces du Sud-Annam, la fermeture qu'il a obtenue de toutes les maisons de jeu. Je sais bien que le général Binh Xuyen le lui avait proposé. A l'heure actuelle, il prend tout au moins dans le Centre-Annam une certaine hauteur.

Allons-nous, dans les semaines qui viennent, sentir un même mouvement en Cochinchine ? Je le souhaite sans pouvoir m'en porter garant.

D'autre part, et ceci doit rester entre nous, ...

(M. le Ministre fait des déclarations confidentielles.)  
• •

Ainsi donc, à l'heure actuelle, il y a tout de même une petite espérance de sa part.

M. DURAND-RÉVILLE. N'envisagez-vous pas d'envoyer Monseigneur Feltin à Porto-Rico ? Je dis cela parce que le Cardinal Spelmann a des entretiens avec Diem en Indochine (Rires).

M. LE MINISTRE. Si vous pensez que Monseigneur Feltin aurait la même influence, c'est un projet que nous pourrions prendre en considération...

Ce matin, l'un de vous disait qu'il y avait une opinion professée par le Pentagone, une opinion professée par les ambassadeurs officiels sur place. Il est évident qu'il y a un mouvement dans certains de ces milieux Américains pour arrêter toute contribution en dollars au bénéfice du Vietnam.

Mais il faut que nous parlions chiffres.

Nous allons cette année nous imposer un effort dans le domaine militaire qui n'est pas encore fixé. Vous verrez son montant exact dans la loi de finances. Il sera de l'ordre de 60 à 80 milliards pour le corps expéditionnaire. L'aide américaine sera de 35 milliards.

Dans le domaine économique, notre effort sera de 20 milliards de crédits d'engagement sur deux années, ce qui comporte 7 milliards de crédits de paiement pour cet exercice. La part des Etats-Unis sera de 100 millions de dollars, soit 35 milliards de francs pour contribution au

maintien du corps expéditionnaire français. L'Amérique donnera également 200 millions de dollars, soit 70 milliards de francs au titre de la constitution de l'armée Vietnamienne, à laquelle nous ne sommes pas en mesure de faire face, ce qui représente de la part de l'Amérique, un effort global de 140 milliards.

Il est évident qu'il faut que les Américains obtiennent ces 140 milliards de crédit. Par conséquent, il n'y a rien à dire du voyage du Cardinal Spelmann.

M. DURAND-RÉVILLE. Dans ces conditions, j'accepte votre réponse.

M. Léo HAMON. Monsieur le ministre, voulez-vous me rappeler quels sont vos chiffres : 7.500 millions au titre du budget des services civils, non compris ce que vous avez par une lettre rectificative à ce budget, un crédit de 20 milliards sur deux exercices, comportant un crédit de paiement cette année de 7 milliards, cela fait 14 milliards.

M. LE MINISTRE. Je vais vous donner des précisions.

(M. le ministre fait des déclarations confidentielles).

• •

M. Léo HAMON. Ces chiffres peuvent-ils être utilisés ?

M. LE MINISTRE. Les chiffres concernant l'aide économique tant de notre part que de la part des américains peuvent l'être.

M. MOTATIS DE NARBONNE. Nous sommes ligotés par les accords, mais il y a une autre politique pour la France : maintenir le Sud dans le monde libre ...

M. LE MINISTRE. ... et assurer la permanence française dans tous les secteurs ...

M. DURAND-RÉVILLE. ... du monde libre en Extrême-Orient.

M. MOTAIS DE NARBONNE. Par conséquent, nous poursuivons, qu'il s'agisse de nous ou des Américains, un but commun. Diem n'avait rien de ce qu'il fallait pour solliciter la grande adhésion populaire qui est indispensable. Certes, je reconnaissais qu'il a une véritable honnêteté contrebalancée par des défauts et une certaine intrépidité dans sa politique.

Que dire des Américains ? Le Général Collins, O'Daniel sont de braves gens, mais dans le sud, rien ne se fera tant que vous n'aurez pas établi un gouvernement digne de ce nom. Et pourtant, M. Diem a fait le vide Vietnamien autour de lui. Il ne réunit pas l'adhésion de ses compatriotes.

Le ministre de la France, c'est tout de même quelque chose ! Vous avez une possibilité qu'à notre avis vous avez trop négligée et que nous vous demandons d'exercer davantage. Vous avez le levier de commande. Vous avez Bao-Daf. Vous avez la possibilité d'obtenir de lui que le caractère nationaliste de Diem soit sauvegardé.

Les hommes qui sont au pouvoir sont marqués par une épithète anti-française, les autres par celle de pro-américains. Il faut obtenir quelque chose de Bao-Daf qui a une intuition politique remarquable, mais qui est de naissance, sinon paresseux, du moins indolent. C'est un prince extrêmement séduisant. Mais on peut lui dire : « ce qui se joue ce n'est pas le sort de votre dynastie que nous pouvons conserver, mais le sort du monde libre. Vous allez promulguer la constitution qui vous a été préparée depuis deux ans par le gouvernement Tam... » Il faut agir en accord avec le président Eisenhower et sur place avec les gens comme Collins et autres. Obtenez de Bao-Daf qu'il promulgue cette constitution, car au fond, vous ne pouvez pas, demain, affronter la confrontation électorale avec cette possibilité de gouvernement qui ne repose que sur un homme.

C'est contraire aux traditions de la France libérale. Il faut à l'homme substituer un système institutionnel, et, si vous attendez que les Américains vous donnent leur accord à ce point de vue, vous attendrez trop longtemps. Nous sommes tenus par le calendrier.

Quelle peut être la politique de la France ? Pensons un peu comme l'homme de la rue. Imaginez qu'il y ait des élections demain et que le Vietminh soit battu. Croyez-vous qu'il s'en ira ? Posez la question, c'est la résoudre.

On peut dire : si nous organisons des élections dans le Sud, elles ne seront valables que s'il y a un gouvernement. Peu importe que vous n'obtenez que 55 p. 100 des voix. Vous aurez fait des élections libres. A ce moment-là, nous mettrons en jeu tous les juristes qu'il faudra. Nous invoquerons la puissance de nos amis Américains soucieux de sauvegarder dans le monde libre ce qui peut l'être. Les vietnamiens du nord, alors, vous tendrons la main.

Mais, pour cela, vous êtes tenu par une date et, à mon avis, vous avez perdu trois mois. Il faut faire ce travail du renforcement de l'exécutif. Il faut instituer ce gouvernement à façade démocratique, je le dis comme je le pense. C'est nous qui le créerons.

A l'heure actuelle, nous avons cessé de saigner, cessé de payer. Les vietnamiens du nord et du sud ont compris la leçon : le nord ne peut rien faire avec la Chine et la Russie; le sud ne peut rien faire si l'Amérique et la France ne sont pas d'accord. Ils ont compris que Cette amitié est nécessaire. D'autre part, ils ont peur du chinois, l'ennemi traditionnel. Nous leur paraissions les moins dangereux, parce qu'il y a entre nous quatre-vingts ans de collaboration, d'interpénétration. Nous avons un rôle magnifique à jouer, surtout avec le gouvernement auquel vous appartenez, celui des calendriers qui dit : avant telle date, je fais ceci. Fixez donc une date. C'est ce que je dirai en séance publique.

Au lieu de donner ces gens à l'autorité d'un seul homme, vous les donnez à un système.

M. DURAND-RÉVILLE. Ils l'attendent.

M. LE MINISTRE. Je suis d'accord, mon cher collègue, avec vous, sur beaucoup de points, mais je voudrais préciser les nuances qui nous séparent.

Vous dites, dans une forme dont j'aurais mauvaise grâce à me montrer susceptible : vous avez perdu trois mois...  
*Létre*

Je vous répondrai que mes conclusions ne sont plus les mêmes aujourd'hui qu'il y a trois mois. Ensuite, s'il y a une perte de temps, elle n'a peut-être pas été mauvaise car elle nous a donné un délai de réflexion.

Le changement de climat que nous constatons est dû, pour une large part, au transfert de l'indépendance qui n'a été réalisé que le 25 décembre dernier.

Com. Indochine  
21 janvier 1955.

Il y a eu un choc psychologique : ils n'y croyaient pas.

Rappelons l'origine du malaise. Ces vietnamiens qui accédaient au grade de médecin, à la fonction d'avocat, étaient considérés comme des français. Quand ils retournaient en Indochine, ils s'apercevaient là-bas qu'il y avait deux journaux officiels et que certaines mesures étaient applicables aux vietnamiens et pas aux européens, parce qu'elles n'avaient pas paru au journal officiel français. Ainsi, dans les cinémas, les européens fumaient, pas les vietnamiens. Dans les magasins, on appliquait certaines taxes aux uns et pas aux autres ! On a donc créé des nationalistes qui sont aujourd'hui défrière Diem. Lorsque vous nous incitez à constituer un régime, Diem est leur homme.

(M. le ministre fait des déclarations confidentielles).

COM. de l'INDOCHINE  
21/1/55  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE  
Séance de l'après-midi.

- 61 -

M. MOTAIS DE NARBONNE. Je suis bien d'accord avec vous. Il n'est pas question de substituer à Diem des concussionnaires ou des bandits de grand chemin que je connais bien, que je connais mieux que vous. Aujourd'hui, vous avez Diem, vous le gardez, il n'est pas question de lui permettre de s'effacer. Vous avez créé une sorte de gouvernement, une sorte d'exécutif valable et il faut agir de telle manière qu'il soit plus valable encore. Le fait par *les* Bao-Daï d'avoir délégué pleins pouvoirs ne l'empêche pas sur des questions très cruciales, comme la question constitutionnelle ...

M. LE MINISTRE. Sur la question constitutionnelle, je peux vous dire vraiment l'actualité : Diem avait un projet d'Assemblée nationale, mais ce projet ~~me~~ m'a paru présenter de très graves inconvénients. (M. le ministre demande que ses paroles ne soient pas sténographiées.)

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Le Guyon.

M. LE GUYON. Monsieur le ministre vous avez rappelé tout à l'heure ce que vous aviez dit ce matin, à savoir qu'il y avait une amélioration et qu'un des symptômes de cette amélioration était l'accueil fait au président Diem dans son voyage dans le Sud-Vietnam.

En réalité, monsieur le ministre, j'ai sous les yeux une carte du rapport d'information Devinat qui date du 15 avril 1953 et, si je m'y réfère, je vois que toutes les régions en question sont occupées ou infestées par les Viets à l'exception d'une très petite zone. Cet argument n'est donc pas très fort. Cela prouve que Diem a été dans la zone non occupée, mais vous voyez l'ampleur de la zone occupée!

M. LE MINISTRE. Nous avons une bande entre le 17ème parallèle et une région immédiatement au Sud de Hué et Tourane, puis une bande de 200 kilomètres est occupée, puis c'est Tuy Hoa et Na-Trang, régions qui n'ont pas été occupées par le vietminh.

J'essaye de donner à la commission toutes les données, dont je dispose...

Les zones où Diem a été dans le Sud-Annam avaient été contrôlées au cours des mois précédents par l'armée du général Hinh, par l'armée nationale, et je ne crois pas qu'elle se soit acquis une très grande popularité. Il est possible que dans la chaleur de l'accueil fait à Diem il y avait le fait que l'armée nationale avait été reprise en main et qu'elle ne jouissait pas de la même liberté, ou des mêmes licences, dont elle avait bénéficié dans les semaines précédentes.

M. LE GUYON. Au sujet du général Hinh je voudrais que vous nous donniez des informations quant à son relèvement de fonctions. Je le connaissais, à la suite de la visite de l'ambassadeur américain, et j'avais dit à mes collègues, à M. Maroselli et à d'autres, que le général Hinh partirait. Et, en effet, il est parti trois semaines après, environ. Notre groupe de cinq députés et de trois sénateurs avait été très favorablement impressionné par le général Hinh, et autant nous voyions d'un mauvais œil M. Diem et son gouvernement, autant nous voyions avec sympathie le général Hinh et l'armée sous ses ordres.

D'autre part, dans votre exposé, avant la très belle intervention de M. Motais de Narbonne, vous avez donné des chiffres sur l'aide américaine. Ces chiffres-là ne m'ont jamais impressionné, et je proteste avec véhémence contre cette politique de mendiant que continue à faire la France. On nous a exagéré l'importance des crédits américains!

Lors du vote de la loi de finances le 31 décembre dernier, j'ai posé une question à M. Edgar Faure en expliquant mon vote, je lui ai demandé de bien vouloir me faire connaître le montant total de l'aide américaine, sous toutes ses formes (Off shore, P.A.M., etc.). Il ne m'a pas répondu et j'ai voté contre le budget et la loi de finances.

J'ai, par la suite, posé une question écrite dans le journal officiel et les services de M. Edgar Faure m'ont répondu, ils m'ont donné des chiffres. Si on prend la peine de lire ces chiffres parus dans le journal "le Monde" - sans qu'on fasse référence à l'auteur de la question d'ailleurs - on s'aperçoit qu'en fait les crédits américains ne sont peut-être pas aussi élevés que beaucoup de Français pourraient le croire. On en arrive en effet à penser que sans l'aide américaine, on ne peut plus rien faire; or, ce n'est pas vrai ! Je voudrais que cessé cette politique de mendiant !

D'autre part, je voudrais souligner qu'en fait les

Américains nous ont dépossédé d'une somme de 200 millions de dollars - et vous en avez parlé tout à l'heure - soit 70 milliards de francs qu'ils donnent directement à l'armée vietnamienne, et nous n'avons donc plus la possibilité d'utiliser ces devises.

Enfin, vous avez dit que, depuis 48 heures, un collaborateur du général Ely vous avait donné des nouvelles rassurantes. Je m'en réjouis, mais je puis vous dire aussi, et je le dirai peut-être à la tribune, que je reproche à ce gouvernement - et M. Mendès-France est un ami personnel - l'immense faute commise par la plupart des gouvernements français - et je n'attaque pas un parti quelconque - qui est d'avoir envoyé en Indochine des chefs tant civils que militaires, à part le général Salan, dont la plupart ne connaissaient rien de la situation... On ne découvre pas l'Indochine, pas plus qu'on ne découvre l'Amérique ! De sorte que, lorsqu'on envoyait des ministres nouveaux ou des généraux qui ne connaissaient pas le pays - et je n'aborde pas la question du général Navarre; j'espère qu'on le fera passer en Conseil de guerre, ainsi que certains ministres en Haute-Cour - on les obligeait à se référer à des fonctionnaires, toujours les mêmes, malheureusement quelquefois !

M. LE MINISTRE. Un mot très bref sur le général Hinh. Ses sentiments sont français cent pour cent et je ne peux que m'en féliciter. Quant à ses qualités de chef militaire ! Avait-il le mérite voulu ? C'était un élément dynamique et jeune et il s'est livré quelquefois à certaines expériences assez peu compatibles avec l'exercice de ses hautes fonctions. M. Motais de Narbonne sourit et il pense sans doute au même incident que moi. Sur le plan de ses rapports avec les pouvoirs publics il était en état de rébellion ouverte contre le président du conseil vietnamien. Je peux vous citer un fait dont j'ai été le témoin. Quand je suis arrivé à l'aérodrome de Saigon, venant des Etats-Unis, le président Diem m'a fait dire le soir, par son représentant, qu'il n'avait pu venir m'accueillir parce que le palais Norodom était entouré par les troupes de Hinh et qu'il ne lui était donc pas possible de sortir de nuit ! A partir du moment où l'on veut garder un président du conseil, on ne peut lui faire obligation de conserver à la tête de l'armée un général qui comploté avec toutes les sectes pour le kidnapper, sinon pour l'assassiner ! (M. le ministre demande que ses paroles ne soient plus sténographiées.)

---

Monsieur le sénateur, j'avoue qu'il m'apparaît qu'il y a quelque contradiction dans les griefs que vous

avez formulés, d'ailleurs sous une forme très modérée : d'une part, vous déplorez que la France continue à pratiquer une politique de mendiant et, d'autre part, dans le même temps, vous formulez le regret que les Etats-Unis nous aient désormais dépossédés des 200 millions de dollars que nous avions la possibilité d'utiliser.

M. LE GUYON. Je ne le regrette pas, je le signale simplement !

M. LE MINISTRE. Il faut choisir : ou bien c'est le grief d'être les obligés des Etats-Unis, ou bien celui de ne pas rester suffisamment les bénéficiaires de leur aide.

Si dans le passé certaines aides pouvaient paraître critiquables, c'est précisément qu'elles pouvaient faire soupçonner, qu'après tout, à la faveur des devises ainsi apportées, nous pouvions, pour des tâches qui n'étaient pas spécifiquement celles d'Indochine, trouver une aide financière. C'est bien là la raison pour laquelle, le président du Conseil, le ministre des finances et moi-même, avons estimé, au moment où les Américains décidaient de dispenser directement leur aide au Vietnam, qu'il n'y avait pas lieu d'objecter ...

M. LE GUYON. Il y a longtemps que cela durait !

M. LE MINISTRE. Pour nous, cela a bien cessé. Nous ne sommes plus aucunement bénéficiaires de l'aide américaine, à moins que vous ne considériez que c'est continuer à bénéficier de l'aide américaine que d'accepter - ce n'est pas encore fait et cela se fera peut-être à un autre titre - une somme de 35 milliards de francs pour un corps expéditionnaire qui va nous en coûter à nous, en sus, 60 à 90 milliards.

\* \* \*

Le pacte de Manille est la question prochaine sur laquelle je vais avoir l'honneur de répondre. Les forces françaises montent la garde au 17ème parallèle pour le compte du monde libre et non pas seulement pour le compte de la France. Il est bien naturel que les Etats-Unis, qui ne fournissent pas de contribution en hommes, fournissent une modeste contribution en argent aux pour une armée qui est la sentinelle du monde libre en cet endroit de l'Asie.

D'ailleurs, il est possible que la forme de cette aide change de libellé. Comme je vous le disais, il nous a été indiqué qu'il nous serait alloué 35 milliards de francs pour l'exercice 1955, mais, en ce qui concerne l'exercice 1954, les Américains, jusqu'ici, ont l'intention de ne prendre en charge que les frais d'exécution des commandes

- 65 - CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

qui ont pu faire l'objet de livraisons en Indochine même avant l'armistice, ce qui nous laisse une ardoise de 35 milliards. Il est fort possible que cette aide de 35 milliards, au lieu d'être affectée au corps expéditionnaire pour 1955, serve à apurer les commandes off shore qui n'ont pu être livrées en Indochine en 1954. Cela mettrait un terme à une position pour laquelle je n'ai pas plus de goût que vous-même.

Mais il reste le Vietnam - et je parle sous le témoignage d'hommes qui connaissent mieux que moi l'Indochine - est-ce que vous estimatez que c'est seulement à l'aide des 20 millions de dollars d'assistance sur deux exercices que nous pouvons mettre le Vietnam en état de se défendre utilement et de courir sa chance aux élections de 1956 ? C'est, par rapport au Vietnam que l'aide américaine sur le plan de l'assistance à l'armée nationale vietnamienne et sur le plan de l'assistance économique semble nécessaire. Ou bien pensez-vous que la France pourrait se substituer à l'Amérique dans ce rôle et inscrire un supplément de charges de 70 milliards pour l'aide économique et de 60 milliards pour l'aide militaire ?

M. LE GUYON. Je les voterais très volontiers et des deux mains pour ne pas que les Américains nous les donnent !

M. LE MINISTRE. Ils ne nous les donnent pas à nous, ils les donnent au Vietnam !

Est-ce que vous voteriez des deux mains, également, les impôts que supposerait un tel accroissement de nos charges ? Je ne crois pas qu'on puisse trouver dans les deux assemblées une majorité pour voter de cette façon !

M. LE GUYON. On ferait des réductions ailleurs .

M. PINTON. On a déjà entendu cela !

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Moutet.

M. MARIUS MOUTET. Après les révélations sur la personnalité du général Hinh et les questions de M. Motais de Narbonne, je voudrais obtenir quelques renseignements.

- 66 -

Qu'est-ce que l'armée vietnamienne ? De quoi est-elle composée ? Comment est-elle formée actuellement ? Il va y avoir une réduction, comment sera-t-elle réalisée ?

Deuxièmement, posant la question constitutionnelle, M. Motais de Narbonne a dit : pourquoi ne pas avoir procédé à l'élection d'une Constituante ? Dans quelle mesure des élections à une constituante sont-elles compatibles avec les accords de Genève ? Dans quelle mesure ne soulèveront-elles pas une protestation en regard à l'éventualité des élections générales libres ? Est-ce qu'on a les mains libres pour procéder à l'élection d'une assemblée constituante ?

M. LE MINISTRE. Absolument libres. Rien ne s'y oppose dans les accords de Genève.

Sur la première question, l'armée vietnamienne, sans que je parle d'événements antérieurs à mon arrivée, semble avoir été victime de deux choses en ce qui concerne la qualité et les méthodes d'instruction.

Il est très difficile - et j'ai connu cela à un moment donné pour avoir été chargé de la défense nationale à une époque de tension internationale - il est très difficile de mener de front le combat et l'instruction avec les mêmes cadres. Lorsqu'on se bat on a besoin des meilleurs cadres au combat. C'était le drame permanent en Indochine. On ne pouvait donc avoir dans les centres d'instruction que les cadres insuffisants, et je parle de la situation avant l'arrêt des hostilités.

La deuxième raison, c'est que l'armée vietnamienne a été victime d'une crise de croissance. Il est évident qu'on a poussé ses effectifs beaucoup trop vite. Elle a grandi trop vite et il y a de grandes lacunes dans le commandement. On est arrivé, dans les cadres inférieurs, à avoir des gens faisant à peu près l'affaire, mais au niveau de chef de bataillon, plus personne ! Il fallait donc reprendre l'affaire de fond en comble au lendemain de Genève.

D'autre part, certains collègues des deux assemblées avaient été impressionnés de voir les résultats acquis par les Américains en Corée. En peu de mois les Américains avaient mis sur pied des troupes vraiment bonnes de guerre et ils avaient l'air de dire eux-mêmes - bien qu'ils n'aient jamais voulu envoyer des instructeurs, comme le leur demandait le gouvernement français avant l'arrêt des hostilités - si vous voulez, nous sommes disposés à apporter une contribution à l'instruction de l'armée vietnamienne, étant

entendu que l'ensemble de l'appareil militaire restera sous le commandement du général Ely dans le Sud. Le Général Ely a été le premier à dire : mais nous ne voyons que des avantages à cela, ainsi nous les mettrons dans le bain avec nous en ce qui concerne l'instruction de l'armée vietnamienne.

Il avait été initialement prévu de maintenir cette armée à des effectifs\* avaient été notablement abaissés, il y avait eu pas mal de désertions, c'est-à-dire que les gens restaient où ils étaient, au lendemain de Genève.

\*très élevés, 250.000 hommes. Je crois que ces effectifs...

Mon collaborateur m'indique qu'au lendemain des accords de Genève l'armée comprenait 245.000 hommes, avec les troupes des sectes comprenant à peu près 30.000 à 35.000 hommes; Caodaïstes, Bén-Xuyen, Hoa Hao...

M. MARIUS MOUTET. Etant donné les divers incidents qui se sont produits, je voudrais savoir quel est le rôle des sectes dans l'armée nationale vietnamienne ? Dans quelle mesure y a-t-il une armée Hoa Hao, Bén-Xuyen ou Caodaïste ? Est-ce qu'on liquide les sectes ou est-ce qu'on les maintient ?

M. LE MINISTRE. C'est une question un peu différente et elle est bien plus complexe.

M. MOTAIS DE NARBONNE. Je suis très bien renseigné sur ce point: c'est le drame du gouvernement actuel. Quand on dit armée nationale, cela signifie que n'impor-te quel citoyen reçoit son bulletin et se trouve incor-poré là où l'autorité militaire supérieure l'exige. Or, vous avez des circonscriptions territoriales où les Caodaïstes, les Bén-Xuyen, les Hoa-Hao ont constitué de véritables milices qu'ils ont qualifiées du nom "d'ar-mées" ! Elles sont autonomes, indépendantes et ne veu-lent pas se battre en dehors de leur circonscription ter-ritoriale.

Dans le temps même où se pose la question de l'unité gouvernementale, le premier problème auquel doit faire face le présent gouvernement, c'est de fusionner tout cela pour en faire une armée nationale. Jusqu'à présent, en dépit de proclamations à travers la presse, en dépit de grandes déclarations résultant sans doute de petits marchandages qui ne sont pas connus, rien n'a été fait ! Voilà un des plus graves problèmes.

M. LE MINISTRE. Rien n'a été fait, dites-vous ?  
Il faut être un peu plus réservé...

M. MOTAIS DE NARBONNE. C'est difficile à faire !

M. LE MINISTRE. Le 25 septembre, M. Diem avait contre lui les sectes et l'armée nationale. Il a cru se concilier les sectes en faisant entrer dans son gouvernement, deux représentants de ces sectes, les deux chefs militaires des principales sectes, les Caodistes et les Hoa Hao. Cela a été une erreur, parce que ces chefs militaires - à un moment donné, c'était la situation à Saïgon dans le courant du mois d'octobre - se considéraient comme des chefs d'armée à l'instar du général Hinh; lorsque, par exemple, une fourniture de 25.000 fusils automatiques était à répartir, ils réclamaient une répartition au prorata de leurs effectifs!.. Cela a été une assez lourde erreur. Je crois que le président l'a comprise à l'heure actuelle et qu'il s'efforce de résorber, par incorporation dans l'armée nationale, une partie des soldats des sectes. N'oublions pas que ces sectes, puisqu'elles sont en cause - et sans doute étant donné l'ancienneté de votre expérience, l'assiduité avec laquelle vous avez suivi vous êtes mieux au courant que moi-même - à un moment donné le gouvernement français a incité à leur constitution, et il est donc très difficile aujourd'hui de renverser la vapeur. Certaines habitudes sont prises. Nous ne sommes pas bien sûrs que, si elles sont condamnées à l'échelon supérieur, certains errements ne continueront pas à se perpétrer aux échelons inférieurs à l'insu du commandement supérieur lui-même, pas sur une grande échelle, bien sûr.

Le problème est inverse aujourd'hui. Il est de résorber ces sectes après les avoir suscitées. Je crois qu'elles peuvent être résorbées dans les armées nationales, mais pas en totalité car, dans ce cas, cela pourrait avoir d'autres inconvénients. Ce problème rejoint celui de l'aide économique. C'est pour cette raison que je ne voudrais pas que mon budget soit voté trop tard - et je me tourne vers M. le rapporteur de la commission des finances. Vingt milliards sont prévus pour l'équipement. Ils concernent, notamment, les hauts plateaux de Dalat, où nous espérons mettre en valeur 50.000 hectares. Ainsi un certain nombre de soldats des sectes pourraient être placés dans des conditions conformes à leurs goûts et à leurs aptitudes. Mais le problème de la résorption des sectes existe. Depuis la nomination des généraux Le Van Ty et Van Vieng, les choses ont l'air de se tasser, mais des incidents prouvent encore que la fusion n'est pas entièrement faite.

- 69 -

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Léo Hamon.

M. LEO HAMON. Les renseignements que l'on possède sur les dispositions des Américains, et notamment sur l'éventualité d'une réduction de leur aide militaire au Vietnam, n'impliquent-ils pas, dans l'esprit de nos alliés, un abandon de la politique de " l'armée vietnamienne " pour lui substituer une politique de la "police vietnamienne " ?

S'il en était ainsi, la situation serait la suivante : les Américains donnent une aide, dont vous avez montré l'importance au point de vue économique, au Vietnam et cela représente 70 milliards qui continueraient d'être accordés à une armée policée, mais nous conservons la charge d'une dépense de 70 à 90 milliards et j'ajoute, ce qui est beaucoup plus important, la charge du risque pour la vie de nos compatriotes. Cela veut dire que des dizaines de milliards, ce qui est peu de chose, et des milliers de vies françaises, ce qui est beaucoup, demeurent les otages des erreurs des autres. Cela ne nous permet pas, semble-t-il, cette attitude d'extrême patience à l'égard d'erreurs politiques qui seraient peut-être payées en argent par les autres, mais risquent d'être payées en vies humaines par nous.

Je vous ai entendu dire, tout à l'heure, monsieur le ministre, que l'armée française au Vietnam était là au service du monde libre. Bien sûr ! Encore faut-il s'entendre sur le fait que l'engagement de la vie des Français dépend de leur gouvernement seul.

M. LE MINISTRE. Je répondrai d'abord aux questions puis je parlerai du corps expéditionnaire et de sa sécurité.

Sur le premier point, je voudrais dire que votre préoccupation en ce qui concerne une participation américaine pour une gendarmerie militarisée plutôt que pour une armée nationale était fondée il y a quelques six semaines. Aujourd'hui elle n'est plus actuelle. Cela a été leur concept à l'époque ...

M. LEO HAMON. L'avant-dernier !

- 70 -

M. LE MINISTRE. ... à l'époque où régnait précisément l'antagonisme entre l'action du président du conseil et l'action de l'armée nationale. Voyant que la révocation du général Hinh, en état de rébellion ouverte, tardait à se produire les Américains ont commencé par offrir des fonds pour une espèce de garde nationale, qui aurait été en réalité une "garde noire", du président du conseil, puis comme le conflit entre le président du conseil et le général Hinh a été arbitré, maintenant cette aide va réellement à la seule armée nationale.

M. HENRI BARRÉ. Monsieur le ministre, vous nous avez dit des choses agréables et des choses moins agréables.

M. LE MINISTRE. Hélas !

M. HENRI BARRÉ. Je sais bien que vous voudriez bien n'avoir à nous dire que des choses agréables. Quand on ne peut pas tout avoir on se contente de ce qu'on a, en Indochine comme ailleurs, et, pour l'heure, nous sommes obligés, d'accord avec nos alliés américains, de jouer la carte que nous avons en main. J'ai retenu votre expression, mon cher Motais de Narbonne, parce qu'il m'était difficile, à moi Français ne connaissant rien à l'Indochine, de prononcer le nom de ce président du conseil que vous avez appelé Ngo Dinh Diem, si je ne m'abuse, voilà qui est fait!

Monsieur le ministre, nous avons parlé : armée; nous avons parlé : police, vous nous avez cité les millions et les milliards même dont nous disposerions à l'endroit de l'influence française qui peut encore être défendue dans le sud-est asiatique et du nombre de milliards dont disposaient les Américains. Tout cela, bien entendu, est important. Ce dont je voudrais être sûr, c'est que la politique de ce président du conseil, qui semble s'assagir, sur vos conseils, monsieur le ministre, sur les conseils des autres, et sans doute, parce que l'expérience, comme à tant d'autres, lui apprend tant de choses, - comme rien ne peut aller si l'économie d'un pays ne reste pas solide - je voudrais être sûr que l'on s'oriente là-bas vers une économie ayant un aspect social déterminé. Je ne vous apprends rien, ni à vous, ni à tous les collègues présents ici, en disant que ce qui fait la force de nos adversaires dans le Nord, c'est qu'ils ont pu s'allier avec le peuple. Nous pouvons peut-être regretter leurs méthodes et ne pas les considérer comme bonnes pour nous, mais nous devons admettre qu'ils ont le peuple avec eux !

→  
70b/

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 70 bis -

L'expérience politique d'un homme comme M. le ministre fort longtemps, lorsque le ministre, vous savez, les deux M. LE MINISTRE. C'est exact !

Un président du Conseil ne sait que dans la mesure où il a été élu par un décret communiqué.

M. HENRI BARRÉ. C'est vous-même qui nous le disiez un jour en nous expliquant avec beaucoup d'intelligence ce processus.

Il nous a aussi, sans aucunement se tromper, indiqué quelle peuvent être, comment vivre dans les relations des composantes politiques et militaires, tout en étant sûr que le gouvernement français et le gouvernement américain sont bien d'accord pour faire fonctionner, là-bas, une politique économique avec des buts sociaux, de n'en pas besoin, bien entendu, de défendre de point en point devant vous, puisque je pense que nous sommes d'accord dans ce domaine, ayant l'assurance que c'est ainsi, même autour de ce président du Conseil qui n'aimeait point la France, mais qui pourrait l'aimer, que nous pourrons sans doute assurer notre autorité là-bas.

M. LE MINISTRE. Monsieur le ministre, mes explications étant les vôtres, je ne suis pas pour autant certain qu'elles soient exactes. La première fois que j'ai pris contact avec le président Diem, c'était au lendemain de la formation du Gouvernement, le 29 et le 30 juin. Je l'ai vu deux fois deux heures par jour, puis il est reporté. Bien que peu informé des affaires de mon département, je lui ai parlé questions sociales et réforme agraire, de façon à la vérité de dire que ces réformes n'ont pas beaucoup progressé depuis lors. Je l'ai revu à Saigon, en octobre. Je lui ai parlé à nouveau. C'est un homme qui parle peu, certains ministres disent qu'il reste quelques fois des journées entières sans prononcer une parole. Il ne répond pas souvent directement à la question qu'on lui pose, je crois tout de même qu'il doit être attentif à cet aspect des choses. Nous ne cessions de répéter au gouvernement vietnamien au sujet de la réforme agraire, que nous sommes prêts à consentir une part appréciable de l'aide économique au rachat, comme le loi en donne le droit au gouvernement vietnamien, de terres, en particulier de bizières, pour y implanter, notamment, les réfugiés du Nord.

Cette question est assez délicate, parce que, en effet, ces bizières sont abandonnées depuis très longtemps et je me suis laissé dire qu'il fallait au moins trois années pour les mettre en valeur et nous nous battons pour des objectifs qui puissent être atteints d'ici les élections de 1956 - jeudi bien alors elles ont été abandonnées depuis moins longtemps, ou n'ont pas été abandonnées de tout, et ce sont des terres qui ont été distribuées par les

L'expérience politique m'en a convaincu depuis fort longtemps, monsieur le ministre, voyez-vous, les militaires ça flanche un jour ou l'autre ! La politique d'un président du Conseil ne vaut que dans la mesure où elle est assise sur des bases économiques et sociales sérieuses.

Je voudrais aussi, sans passionner le débat, sans négliger quelles peuvent être, comment dirais-je, les résultantes des composantes politiques et militaires, je voudrais être sûr que le gouvernement français et le gouvernement américain sont bien d'accord pour faire triompher, là-bas, une politique économique avec des buts sociaux. Je n'ai pas besoin, bien entendu, de défendre ce point de vue devant vous, puisque je pense que nous sommes d'accord dans ce domaine, ayant l'assurance que c'est ainsi, même autour de ce président du Conseil qui n'aimait point la France, mais qui pourrait l'aimer, que nous pourrons sans doute asseoir notre autorité là-bas.

M. LE MINISTRE. Monsieur le sénateur, mes aspirations étant les vôtres, je ne suis pas pour autant certain qu'elles soient exaucées. La première fois que j'ai pris contact avec le président Diem, c'était au lendemain de la formation du Gouvernement, le 19 et le 20 juin. Je l'ai vu deux fois deux heures par jour, puis il est reparti. Bien que peu informé des affaires de mon département, je lui ai parlé questions sociales et réforme agraire. Je dois à la vérité de dire que ces réformes n'ont pas beaucoup progressé depuis lors. Je l'ai revu à Saïgon, en octobre, je lui ai parlé à nouveau. C'est un homme qui parle peu, certains ministres disent qu'il reste quelquefois des journées entières sans prononcer une parole. Il ne répond pas souvent directement à la question qu'on lui pose. Je crois tout de même qu'il doit être attentif à cet aspect des choses. Nous ne cessons de répéter au gouvernement vietnamien au sujet de la réforme agraire, que nous sommes prêts à consacrer une part appréciable de l'aide économique au rachat, comme la loi en donne le droit au gouvernement vietnamien, de terres, en particulier de rizières, pour y planter, notamment, les réfugiés du Nord.

Cette question est assez délicate, parce que, ou bien, ces rizières sont abandonnées depuis très longtemps et je me suis laissé dire qu'il fallait au moins trois années pour les mettre en valeur - or nous souhaitons choisir des objectifs qui puissent être atteints d'ici les élections de 1956 - ou bien, alors elles ont été abandonnées depuis moins longtemps, ou n'ont pas été abandonnées du tout, et ce sont des terres qui ont été distribuées par les

Com. Indochine  
21 janvier 1955.

autorités du Vietminh à d'autres occupants, de sorte que, pour le bonheur d'une centaine de réfugiés du Nord, il ne faut pas se créer des ennemis en dépossédant du jour au lendemain les occupants de fait. C'est délicat. Nous ne cessons, à cet égard-là, de conjurer le gouvernement Diem d'agir. Et, je le disais en réponse à M. Motais de Narbonne, j'ai confiance dans le ministre de l'équipement, Tho Haï. J'ai pu l'apprécier au moment de la négociation des accords à quatre. Il a un laboratoire au collège de France, c'est un homme réaliste, je lui ai parlé le jour de son départ de la nécessité de faire quelque chose pour intéresser les populations.

M. Henri BARRE. Je vous en félicite.

M. LE MINISTRE. Si la population n'est pas dans le coup, nous ne gagnerons pas.

M. Henri BARRE. Ce sera flambé !

M. LE MINISTRE. J'en ai parlé à Tho-Haï, chef de la délégation du Vietnam lors de la négociation des accords de Paris.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Le Guyon.

M. LE GUYON. Le drame, monsieur le ministre, c'est que ce Diem est inintelligent; vous n'obtiendrez rien d'un homme qui n'est pas intelligent !

M. LE MINISTRE. Il n'a pas de sens politique, mais il ne faut rien exagérer.

M. LE GUYON. Je l'ai bien observé, il n'est pas intelligent! C'est l'opinion de beaucoup de mes collègues qui l'ont vu.

M. LE MINISTRE. Troisième question : Dans quelles mesures les accords de Manille sur la défense du Sud-Est asiatique lient-ils les participants dans le cas d'une attaque du Sud-Vietnam par une puissance étrangère, Chine, Russie, ou par le Vietnam lui-même ?

(M. le ministre donne lecture d'un document)

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

Je veux maintenant vous présenter un commentaire de ce texte. L'intérêt que nous avons trouvé, nous France, dans les accords de Manille est le suivant. On avait regretté que les accords de Genève ne comportassent pas, à proprement parler, de garantie américaine, puisque les Américains nous avaient simplement décerné acte des accords de Genève et s'étaient simplement engagés, en ce qui les concernait, à respecter les clauses de l'accord. Le traité de Manille a comme intérêt essentiel d'obturer cette faille, puisque par un protocole additionnel c'est-à-dire à l'aide d'une procédure qui n'exige pas que le Vietnam, le Cambodge et le Laos soient membres du S.E.A.T.O., ce qui eût pu soulever des contestations internationales, le territoire de ces pays est garanti. Leur garantie est double : en cas d'agression armée ou en cas de subversion interne.

En ce qui concerne la garantie en cas d'agression armée, la note dont je vous ai donné lecture dit qu'elle n'est pas automatique, entendons-nous sur les mots, "elle n'est pas automatique", il faut entendre par là que les divers pays signataires du traité de Manille ne sont pas dispensés d'observer la procédure constitutionnelle qui veut que des mesures, comme les mesures de représailles ou l'entrée en guerre, soient soumises à leurs autorités constitutionnelles, mais elle est automatique dans la mesure où elle retire à ces pays - et cela vaut spécialement pour les Etats-Unis - la latitude d'appréciation de l'opportunité de l'intervention.

Ainsi, s'il y avait une attaque du Vietminh ou de la Chine sur le 17ème parallèle, le gouvernement des Etats-Unis serait tenu d'aller devant le Congrès, comme la constitution l'y oblige, mais il n'aurait pas la latitude de dire : "Nous serions bien intervenus parce que le traité de Manille nous en fait obligation, mais étant donné l'état de décomposition du Sud-Vietnam, étant donné l'inefficacité et l'inorganisation de l'armée vietnamienne, cette intervention nous paraît inutile, et bien qu'elle soit prévue, nous ne la ferons pas". Ils sont obligés d'intervenir.

Cela a un intérêt au lendemain de Dien-Bien-Phu. Si on n'a pas pu obtenir, au moment de Dien-Bien-Phu, une intervention américaine par des forces aéronavales c'est parce que de telles interventions ne sont admises par le Congrès que quand elles s'exercent dans le cadre d'un traité d'organisation de défense collective. Voilà dans quelle mesure le traité de Manille a un intérêt.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Barré.

M. Henri BARRÉ. J'ai essayé de comprendre toutes vos informations qui m'apparaissent répondre aux lois constitutionnelles des pays et à la forme institutionnelle des traités eux-mêmes. Dans l'hypothèse où des bandes armées - je connais l'habileté des communistes, j'ai été membre du parti communiste longtemps et je connais le trafic qui s'y fait : je me suis occupé du travail illégal, je me suis occupé aussi de former des militants qui allaient lutter contre la France en Indochine, au Maroc et ailleurs - j'en ai fait mon mea culpa, vous vous en doutez bien - je voudrais avoir l'assurance, bien entendu, que ces bandes armées qui peuvent attaquer le Cambodge, le Laos et qui, vous le savez bien, viendraient d'un côté que je n'ai point à dénoncer, je voudrais avoir l'assurance qu'elles engageraient, ou qu'elles pourraient engager, en vertu des traités, des accords passés, la responsabilité de leurs gouvernements. S'il plaît à M. Ho-Chi-Minh ou à ses amis d'envoyer pour une raison ou pour une autre, des bandes qui n'auraient sans doute pas, comment dirai-je ? l'allure de forces légales, mais qui n'en seraient pas moins des forces militaires pouvant apporter des perturbations dans la vie économique et dans la vie tout court du Cambodge et du Laos, je voudrais avoir l'assurance que cela engagerait - et il faudrait peut-être le faire savoir, si cela n'a pas été fait - la responsabilité du gouvernement Ho-Chi-Minh.

M. LE MINISTRE. Il y a deux hypothèses : celle où nous pouvons prouver devant une instance internationale que ces bandes ont été envoyées par Ho-Chi-Minh ou Mao-Tsé-Toung et celle où nous ne pouvons établir que la subversion et c'est l'article du traité qui vise la consultation des puissances qui joue.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Léo Hamon.

M. Léo HAMON. Monsieur le ministre, je rends hommage à cette "pactomanie" qui sévit périodiquement sur les gouvernements. Avant la guerre, on se jurait "paix éternelle", on sait ce que cela a donné; aujourd'hui, "assurance mutuelle contre l'agression". Afin d'y voir clair, je désirerais poser quelques questions.

Le Sud-Vietnam est garanti contre l'agression. Comme je ne pense pas que le gouvernement français puisse avoir à quelques semaines d'intervalle signé des actes contradictoires, j'en conclus que les changements de gou-

vernements consécutifs aux procédures d'élections des accords de Genève ne constituent pas des agressions, au sens du pacte de Manille.

M. LE MINISTRE. Certainement pas.

M. Léo HAMON. Je vous remercie de cette première assurance.

Deuxièmement, le juge de la régularité des procédures pré-électorales ou électorales - parce qu'enfin il arrive qu'on ne sache plus très bien si c'est subversions ou élections - le juge de la régularité c'est bien la commission d'armistice, sommes-nous d'accord ?

M. LE MINISTRE. En matière d'élections, c'est une commission homologue à la commission d'armistice, puisqu'elle a les mêmes constituants, c'est-à-dire une commission spéciale internationale pour les élections comprenant un Hindou, un Canadien et un Polonais.

M. Léo HAMON. En tout cas, c'est une des commissions prévues par les accords de Genève?

M. LE MINISTRE. Exactement.

M. Léo HAMON. Par conséquent, s'agissant de mutations de pouvoir consécutives à une procédure jugée régulière par les instances de Genève ...

M. LE MINISTRE. Procédure électorale ?

M. Léo HAMON. ... procédure électorale jugée régulière par les instances de Genève, l'intervention des puissances de Manille n'est pas recevable.

M. LE MINISTRE. Non.

M. Léo HAMON. Nous sommes bien d'accord là-dessus, et c'est, par conséquent, sous les réserves que commande l'application des conventions de Genève, que doit être entendue l'expression bizarre, Monsieur le Ministre, "Indépendance

politique du Sud-Vietnam", je dis bizarre dans le moment où les conventions de Genève prévoient qu'il n'y aura pas un Sud-Vietnam mais un Vietnam.

M. LE MINISTRE. C'est l'indépendance politique du Sud-Vietnam, jusqu'à juillet 1956.

M. Léo HAMON. A partir de juillet 1956, la question n'est plus de savoir si l'indépendance politique du Sud-Vietnam est ou n'est pas mise en cause, mais si la procédure électorale s'est conformée aux accords de Genève.

Mais alors, et je voudrais insister là-dessus, vous nous avez dit tout à l'heure quelque chose de très intéressant au point de vue du droit constitutionnel mais qui prévoyait, malgré tout, le principe de l'obligation pour chaque nation d'intervenir.

Je me suis demandé en vous entendant, qui appréciait cette obligation, probablement le concert de Manille?

M. LE MINISTRE. Oui.

M. Léo HAMON. Il est bien entendu que le concert de Manille ne peut en aucun cas déclencher une obligation contrairement à l'appréciation des commissions issues de Genève, sans quoi la France pourrait se trouver obligée d'intervenir ...

M. LE MINISTRE. Certainement pas ! J'étais présent à Manille et à aucun moment cela n'a été la version d'aucun des participants à la conférence.

M. Léo HAMON. Je recueille avec beaucoup d'attention votre interprétation, et je vous pose, pour terminer, une question constitutionnelle.

J'ai lu que le Gouvernement considérait que le pacte de Manille n'était pas sujet à ratification. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que, si le Gouvernement n'est pas tenu de faire ratifier, il est toujours libre de provoquer un vote parlementaire et d'aller au-delà de ce à quoi la Constitution l'astreint, car la Constitution n'oblige pas limitativement.

Quelle est l'intention du Gouvernement quant à la procédure parlementaire ?

S'il voulait renoncer à y recourir, dans quelle forme feriez-vous connaître, avec suffisamment d'autorité, la très intéressante conclusion que vous venez de donner ?

M. LE MINISTRE. C'est une question qui relève du ministre des affaires étrangères. Si vous n'y voyez pas d'objection, je préfère vous répondre par lettre, car je veux en référer par déférence au ministre des affaires étrangères.

M. Marius MOUTET. Comment la mise en action du pacte de Manille est-elle compatible avec les règles de l'organisation de la sécurité collective telle qu'elle résulte de ces données ?

M. LE MINISTRE. Pouvez-vous préciser votre question ?

M. Marius MOUTET. Il y a une organisation de sécurité collective, l'Organisation des Nations Unies : chaque fois qu'il y a menace de guerre, ou guerre déclarée, l'Organisation des Nations Unies met en jeu les organismes qui ont à veiller à la sécurité collective.

Je suppose que le pacte de Manille entre en action et qu'à l'occasion d'une agression du Nord-Vietnam contre le Sud-Vietnam une action militaire soit engagée. Qu'est-ce que cela devient à l'égard de l'Organisation des Nations Unies ? Que font les Nations Unies devant l'application de ce pacte qui est de nature à entraîner une guerre limitée ou générale ?

M. LE MINISTRE. C'est une situation similaire à celle qui se présenterait dans le cas où le pacte de l'O.T.A.N. entrerait en vigueur. M. le président de votre commission est spécialiste de ces questions.

M. LE PRESIDENT. Il se trouve que bien involontairement j'ai eu à rapporter le problème de la sécurité collective au cours de la dernière session des Nations Unies.

Nous nous trouvons en présence, il faut le savoir et connaître la position courageuse du Gouvernement fran-

çais à cet égard - nous nous trouvons en présence d'une commission qui a été constituée au lendemain de l'agression de Corée en l'absence, au conseil de sécurité, de la puissance soviétique.

Cette commission, devenue aujourd'hui sans objet, théoriquement les Etats-Unis s'efforçaient tous les ans d'en obtenir la reconduction afin de la faire considérer comme habilitée à déclarer le droit en l'absence du conseil de sécurité, où naturellement les Russes siègent à nouveau.

Je peux préciser ce qu'a été la position du Gouvernement français, celle que je me suis efforcé de faire valoir devant la commission intéressée - commission dont j'ai oublié le nom, un nom très long, car les noms de l'O.N.U. sont invraisemblables - la commission spéciale habilitée à étudier les problèmes consécutifs à l'agression en marge du Conseil de sécurité.

Je ne suis pas en mesure de répondre sur la question précise concernant le pacte de Manille qui a été traité lorsque nous étions en session et j'ignore donc l'intention du Gouvernement à cet égard ... mais l'intention du gouvernement que je connais c'est d'obtenir, peu à peu, la mise en sommeil de la commission en question et, ensuite, de lui substituer le conseil de la sécurité. Mais, à l'heure actuelle, tout ce que nous avons pu obtenir c'est une sorte de voeu, de motion qui demande à la commission dont je parle de continuer ses travaux, ses bons offices, étant bien entendu que, dorénavant, elle aura à en référer non pas, comme c'était prévu initialement, à l'Assemblée générale, mais au conseil de sécurité.

M. Marius MOUTET. J'essaye de bien préciser la situation.

M. LE PRESIDENT. Elle n'est pas claire !

M. Marius MOUTET. C'est d'une gravité exceptionnelle ! Le pacte de Manille, à l'occasion d'un incident de frontière quelconque, peut entraîner une guerre générale.

Une ~~action~~ quelconque - et ce dernier mot n'a rien de péjoratif - par exemple l'Inde vient dire : "Un conflit vient d'éclater sur les frontières du Vietnam; le pacte de Manille entrant en jeu, un certain nombre de puissances décident la guerre, moi je saisis l'O.N.U. et le conseil de

sécurité". Que va-t-il se passer au conseil de sécurité où siège la Russie soviétique ?

A ce moment-là nous verrons des oppositions au sein du conseil de sécurité sur le fonctionnement même du pacte de Manille et certains diront : "Vous n'avez pas le droit d'intervenir, vous vous êtes engagés à assurer la sécurité collective, et, s'il y a un veto à l'intervention de l'O.N.U., les puissances membres sont obligées de s'y conformer et le pacte de Manille devient inopérant; par le pacte de Manille vous êtes en rébellion avec l'ONU."

M. LE MINISTRE. L'objection vaut dans le cas du pacte de l'O.T.A.N. où il s'agit exactement du même mécanisme. Je me ferai l'écho de vos observations auprès des hauts juristes du Quai d'Orsay.

M. Marius MOUTET. Je ne suis pas sans appréhension sur le pacte de Manille : il vaut mieux désarmer les esprits qu'armer les nations et j'aurais préféré que cela se passât sur le plan général de la discussion de la paix dans le Sud-Est asiatique, car le seul problème qui existe est celui de savoir si la Chine sera admise à l'ONU. ou pas. Quant aux conditions qui seraient à poser c'est un autre problème.

Je tiens bien à souligner que je n'ai pas l'habitude de récriminer sur la politique qui a été faite, mais simplement d'essayer d'orienter la politique de mon pays dans la direction essentielle, c'est-à-dire le maintien de la paix. C'est cela le fond de notre politique extérieure, il n'y en a pas d'autre. Je veux attirer votre attention sur le problème qui se poserait si, le traité de Manille entrant en action à l'occasion d'un conflit entre le Viet-minh et le Vietnam, l'O.N.U. était saisie. Les pactes ne sont pas sans danger !

M. Henri BARRE. Surtout lorsqu'il y a un conseil de sécurité dont les fonctions ne sont pas déterminées.

M. Léo HAMON. M. le ministre a fait observer que cette affaire concernait M. le ministre des affaires étrangères. C'est vrai pour l'observation de M. Moutet comme pour la mienne, et si le Gouvernement a l'intention de laisser se dérouler un débat parlementaire sur le pacte de Manille, en conséquence de ce que vous venez de dire, les observations faites par M. Moutet, ou plus modestement par moi-même, n'auraient pas leur place dans la discussion du

budget des Etats associés. Dans le cas contraire, je crois loyal de vous prévenir que, pour ma part, je m'efforcerai de provoquer, à la première occasion que j'en aurai, une interprétation sur ce point.

M. LE MINISTRE. Je vous remercie de bien vouloir me prévenir.

Quatrième question : Comment le Gouvernement entend-il régler le problème de l'appartenance du Vietnam à l'Union française dans les deux hypothèses qui peuvent se présenter : domination complète du Vietminh sur l'Indochine ; sécession possible Vietnam et Vietminh ?

Le président du Gouvernement français a approuvé le 4 juin 1954 les accords abrogeant le traité du 8 mars 1949 reconnaissant l'indépendance du Vietnam et jetant les bases de l'association entre la France et le Vietnam dans le cadre de l'Union française.

Les accords de Genève, accords essentiellement militaires, n'ont pas porté atteinte à cet état de droit.

Il appartiendra au Gouvernement de la République et aux hautes autorités de l'Union française d'apprécier après les élections de 1956, si la structure du Vietnam et son organisation politique répondent aux nécessaires conditions du maintien dans la communauté des peuples de l'Union française, dont le préambule de la Constitution énonce les principes.

M. LE PRESIDENT. Je réponds à un froncement de sourcil de mon ami, M. Léo Hamon, cela est rigoureusement conforme à la Constitution - que vous avez votée, cher Léo Hamon - qui contient un paragraphe très précis sur ce point, paragraphe auquel je vous renvoie, car vous aviez tout prévu, sauf quelque chose d'important, mais cela vous l'aviez prévu.

M. Léo HAMON. Ce n'était pas un froncement de sourcils, mais exactement un mouvement de torse (*sourires*).

Je voudrais d'abord noter qu'il résulte de la déclaration de M. le ministre des Etats associés qu'à l'heure actuelle, pour la France, l'Union française continue de s'étendre jusqu'à la frontière chinoise.

M. MOTAISS DE NARBONNE. Jamais il n'a dit cela !

M. LE MINISTRE. Il n'y a pas eu de novation ...

M. LE PRESIDENT ET M. Léo HAMON. En droit, c'est évident !

M. LE MINISTRE. ... par les accords de Genève dans les rapports entre la France et le Vietnam.

M. Léo HAMON. Un citoyen vietnamien originaire du Nord-Vietnam reste citoyen de l'Union Française, après comme avant les accords de Genève.

M. LE PRESIDENT. C'est ce que fait l'importance de la mission Saïtany, soit dit en passant.

M. LE MINISTRE. Je vous cite cette réponse de M. Dulles pour ce qu'elle vaut. Lorsqu'on disputait le problème du soutien à l'industrie française alors considérée comme ayant noué avec les pays communistes et opposée aux représentants de l'Afrique, M. Dulles fit cette réflexion : "Au moins jusqu'aux élections, j'estime que la question ne peut pas se poser."

M. MOAIS DE MAROMBE. Actuellement, qu'est-ce qui fait partie de l'Union Française ? Est-ce le Vietnam Libre ?

M. LE MINISTRE. Comme avant Genève, c'est le Vietnam.

M. MOAIS DE MAROMBE. Prenez les choses sur le plan des institutions et sur le plan des individus. Je suis d'accord avec vous sur M. Hamon pour dire que le citoyen du Vietnam, au niveau des instances, continue à avoir la possibilité de venir en France, de bénéficier de ce qui s'attache à la citoyenneté française, bien que cela ne soit pas défini.

Mais sur le plan institutionnel, qui envoie des délégués à l'Assemblée de l'Union Française ? Quels sont les délégués de l'Assemblée de l'Union Française ?

M. LE MINISTRE. Si on a pour base, qu'en connaissant celui du Viet-Nam. Il n'y en a pas d'autre.

M. MOAIS DE MAROMBE. Mais on changeait rien à ce qui existe aujourd'hui. La question ne se posera qu'après les élections.

M. LE MINISTRE. Ce n'est pas une innovation.

M. MOTAIS DE NARBONNE. La question est prématurée.

M. LE MINISTRE. *Le statu-quo* subsiste jusqu'aux élections de 1956.

Je veux préciser ceci. Il y a un traité de juin 1953 qui a disposé de l'adhésion du Vietnam à l'Union française. Ce traité a été paraphé mais il n'est pas signé. Dans les conventions bilatérales entre la France et le Vietnam, il n'est pas non plus question d'Union française. Il n'y a aucune innovation ni du fait des accords de Genève, ni du fait des accords subséquents, de ce qui était la situation jusque là.

M. LE PRESIDENT. C'est ce qui fait l'importance de la mission Sainteny, soit dit en passant.

M. LE MINISTRE. Je vous cite cette réponse de M. Dulles pour ce qu'elle vaut. Lorsqu'on discutait le problème de savoir si les industries françaises seront considérées comme ayant commercé avec les pays communistes et exposées aux représailles de l'Amérique, M. Dulles fit cette réflexion : "Au moins jusqu'aux élections, j'estime que la question ne peut pas se poser."

M. MOTAIS DE NARBONNE. Actuellement, qu'est-ce qui fait partie de l'Union française ? Est-ce le Vietnam libre ?

M. LE MINISTRE. Comme avant Genève, c'est le Vietnam.

M. MOTAIS DE NARBONNE. Prenons les choses sur le plan des institutions et sur le plan des individus. Je suis d'accord avec mon ami *Hamon* pour dire que le citoyen du Tonkin, au hasard des naissances, continue à avoir la possibilité de venir en France, de bénéficier de ce qui s'attache à la citoyenneté française, bien que cela ne soit pas défini.

Mais sur le plan constitutionnel, qui envoie des délégués à l'Assemblée de l'Union française ? Quels sont les délégués de l'Assemblée de l'Union française ?

M. LE MINISTRE. Il n'y a, pour nous, qu'un gouvernement, celui du Viet-Nam. Il n'y en a pas d'autre !

M. MOTAIS DE NARBONNE. Nous ne changeons rien à ce qui existe aujourd'hui. La question ne se posera qu'après les élections.

M. LE MINISTRE. Nous sommes d'accord.

La cinquième question est la suivante : quelles mesures entend prendre le Gouvernement pour assurer la survie du Cambodge et du Laos dans le cas où la domination du Viet-Minh survie Viet-Nam leur fermerait pratiquement tous débouché vers l'extérieur?

Nous avions déjà cette extrémité présente à l'esprit lorsque nous nous sommes livrés au travail de révision des accords de Pau. C'est la raison pour laquelle la délégation française a appuyé le Cambodge pour obtenir certaines sûretés tant en ce qui concerne le régime de la navigation sur le Mékong qu'en ce qui concerne la création d'un secteur propre au Cambodge dans le port de Saïgon. Mais, évidemment, en cas d'occupation Viet-Minh du Sud, cette sûreté serait précaire, elle aurait plus de chance d'être respectée si elle était demandée avant l'arrivée du Viet-Ming.

*nous*                    *à cela*  
 Nous ne sommes pas bornés ~~là~~. Dans la part importante des crédits d'équipement au Cambodge, nous avons prévu la construction du port de Sam-Réa, exactement à l'endroit de l'île du Départ, de façon à permettre au Cambodge de respirer sur la mer en un autre endroit qu'à Saïgon. En ce qui concerne le Laos, la situation est plus difficile, le pays est plus enclavé. C'est par le Siam qu'il pourra être desservi, par voie ferrée dans ce cas là.

M. Marius MOUTET. Il y a trente ans que cette question existe! Dans aucun cas, nous n'avons pu obtenir ni le port-franc de Saïgon pour le Viet-Nam ou le Laos, ni surtout une liberté de navigation sur le Mékong qui soit officiellement reconnue. Ce qui est extrêmement important actuellement, c'est qu'il y ait une sorte d'accord international entre le Viet-Nam, le Laos et le Cambodge pour la navigation libre en tous temps, sauf bien entendu pour les bateaux de guerre, sur le Mékong et, en même temps, l'organisation d'un port-franc. Le Gouvernement n'a jamais pu obtenir un résultat de cet ordre. Si les décisions qui seront prises concrétisent un état de fait en instituant au moins provisoirement un état de droit, il en résulterait une influence considérable pour l'avenir. Il y aurait aussi intérêt à ce que Saïgon soit le débouché économique naturel de toute cette région, si tant est que nous devions conserver une présence économique, plutôt que d'aller vers le Siam.

M. LE GUYON. Quel est le montant des crédits inscrits pour la construction de ce port ?

M. LE MINISTRE. Je ne peux vous répondre que de mémoire. D'après les premières estimations, le crédit serait de

.../...

l'ordre de 3.500 millions à 4 milliards. Mais cela correspond qu'à une première étape de l'équipement. Cette somme doit être répartie sur deux ans dont une partie en crédit de paiement cette année selon le délai et le degré d'avancement des études.

M. BOUSCH . J'insiste, monsieur le ministre, sur le financement immédiat et sur le démarrage des opérations. C'est une condition indispensable pour produire un certain effet psychologique.

J'ai été effaré de constater qu'à l'Assemblée nationale non seulement le Gouvernement a été amené à déclarer qu'il bloquait certains crédits, mais qu'il allait faire des blocages sur des autorisations de programme qui, par ailleurs, étaient votées. Je ne comprends pas qu'après l'immense effort que nous avons fait pour le Viet-Nam on lésine maintenant sur deux milliards ! Je voudrais rendre la commission attentive au ~~mais~~ danger que cela présente. Je ne voudrais pas qu'on puisse nous adresser plus tard le reproche, si les élections devaient être un échec, d'avoir consenti des milliers de milliards pour faire triompher un régime colonialiste et d'avoir lésiné par la suite, lorsque nous avons eu la conviction que le régime colonialiste ne pouvait plus triompher, sur une somme de deux milliards pour assurer le triomphe d'un Etat libre.

M. MOTAIS DE NARBONNE. Nous sommes d'accord.

M. LE PRESIDENT. Je demanderai à M. le rapporteur de vouloir bien dire les choses d'une façon un peu atténuée ! Il aurait davantage de chance d'obtenir l'attention de la commission des finances...

duje  
M. LE MINISTRE. Je voudrais que ces préoccupations sont actuelles. A une question posée tout à l'heure en ce qui concerne la résorption des soldats des sectes, je soulignais la nécessité de réaliser cette mise en valeur des 50 hectares sur le plateau. Mon collaborateur a étudié avec les maîtres de l'œuvre, cette question. Il est évident que, si la décisionne peut être prise d'ici le commencement de la saison sèche, nous perdons un an. Si on nous bloque les crédits à ce propos, nous ne pourrons rien faire.

D'autre part, je prends volontiers l'engagement, vis-à-vis de M. Bousch et de la commission que, dans les quinze jours où mon budget sera voté, les ordres partiront ~~en ce~~ qui concerne le port. Les précisions d'exécution sont déjà notifiées à notre commissaire général. Nous sommes d'accord avec le gouvernement cambodgien et avec les Américains, ce qui n'est pas toujours le cas, bien que nous soyons encore en discussion.

.../...

Ils sont d'accord pour reconnaître que ce travail revient à la France.

M. LE GUYON. Si nous ne le faisions pas, les Américains eux, le feraient.

M. LE MINISTRE. Aussitôt que mes crédits seront votés, je donnerai l'ordre, mais je ne peux pas le faire avant.

La sixième question est la suivante : Quelle sera l'attitude de la France vis-à-vis des Vietnamiens qui, en cas de vote favorable au Viet-Minh dans tout le pays, désireraient quitter l'Indochine ? En particulier, abandonnerons-nous à leur sort les réfugiés venus de la zone Nord ? N'est-il pas possible d'envisager leur reclassement dans certains territoires de l'Union française ?

Il est incontestable qu'il y a là un grand problème. Pour l'instant, je ne connais que très peu de ~~ses~~ données. Le commissariat général que j'ai questionné à cet égard m'a fait savoir que 174 familles souhaitaient être transportées dans un territoire de l'Union française/, ce chiffre a été donné postérieurement à l'évacuation d'Hanoï. Il paraît assez faible. Il y en aura peut-être un peu plus après l'évacuation d'Hai-phong. Nous pouvons toujours prendre l'hypothèse la plus pessimiste. Il est certain qu'il y a des gens que nous ne pouvons pas laisser sur place. Ce n'est pas l'habitude de la France. Il y a là-bas des gens qui se sont compromis pour nous. La France les évacuera. Un comité ministériel s'est réuni. Les mesures sont à l'étude pour réaliser cela. D'autre part, il y a des gens qui, sans s'être compromis pour nous, sont sans ressources et que nous devrons recueillir dans les territoires de l'Union française. C'est un problème humain. Nous pourrons aussi, soit accorder un pécule pour faciliter leur démarrage ou des prêts à taux extrêmement réduit et à long terme. Je ne suis pas celui qui peut satisfaire principalement cette demande, c'est mon collègue de la France d'outre-mer.

Déjà des contacts ont été pris avec l'outre-mer et avec l'Algérie. Des contacts ont été pris également avec le ministère du travail. Je me propose de mettre sur pied, dans les semaines qui viennent, un comité. J'ai dans l'idée le nom d'un haut fonctionnaire qui connaît particulièrement les possessions de l'Union française et devrait inventorier les possibilités à Madagascar, en Nouvelle-Calédonie et aux Nouvelles-Hébrides. J'ai appris que, dans ce dernier pays, des plantations étaient en friche, faute de main-d'œuvre, mais il faut obtenir non seulement l'assentiment de mon collègue intéressé - c'est facile au sein d'un même ministère - mais aussi l'assentiment des autorités locales à l'arrivée de ces populations dans ces plantations. La France s'en occupe. Je considère que c'est un problème extrêmement important.

.../...

La septième question est ainsi présentée : Est-il exact comme l'a dit récemment M. Guy La Chambre à l'Assemblée de l'Union française, que 2.967 Français, 2.974 légionnaires, 1.825 Nord-Africains et 279 Africains, soient portés disparus et que, d'autre part, 13.000 autochtones aient été "libérés" sur place par le Viet-Minh en violation flagrante des accords de Genève ? Quelles mesures le Gouvernement entend-il prendre : a) en faveur des familles qui n'ont aucune nouvelle d'un "disparu" ? b) en face de cette violation caractérisée des accords de Genève ?

Je crois que cette question est dépassée. J'ai déjà fourni toutes les indications. J'ai d'ailleurs remis à ce sujet une note très détaillée à M. Bousch. Cependant si vous le permettez, je voudrais souligner les points importants.

En ce qui concerne les autochtones, il y a certaines choses que je veux dire à la commission parce que je ne les dirai pas en séance publique. Avant Genève, cela s'est fait de part et d'autre ; on a utilisé les prisonniers au service du corps expéditionnaire français. Ils servaient de colliers ou d'auxiliaires au corps expéditionnaire. Nous ne pouvons donc pas trop protester contre le fait que le Viet-Minh ne nous ait pas rendu les autochtones. Ils nous diraient : vous avez fait de même.

D'autre part, et cette seconde remarque vaut à la fois pour les autochtones et les légionnaires, il nous est très difficile de situer à quelles dates tels ou tels événements ont pu se produire. Je m'explique. Nous savons qu'il y a des légionnaires qui, selon l'euphémisme des communistes, ont été rapatriés par la voie des démocraties populaires. Ils ont été interceptés en route quand on a pu connaître leur identité, soit en Pologne, soit en Tchécoslovaquie. A quelles dates ? Avant Genève ? Nous n'avons rien à dire. Après Genève ? Nous aurions à dire. Mais nous sommes incapables d'en administrer la preuve ! Par conséquent, nous ne pouvons pas porter ce débat devant la commission internationale. Au demeurant, le dépôt de Sidi-Bel-Abbès, qui n'a pas toujours des données probantes sur le pays d'origine des légionnaires, nous dit qu'il y aurait assez peu de manquants.

En ce qui concerne les prisonniers français, vous savez que, quand on n'avait pas la constatation matérielle, et certaine d'un décès, on portait la mention "disparu présumé", au lieu de "prisonnier", pour permettre aux familles de toucher le maximum d'allocations, ce qui fait qu'il y a un grand écart. A-t-on fait une protestation suffisamment énergique à un échelon assez élevé ? Nous n'avons cessé d'assaillir la commission d'armistice, c'est-à-dire la commission franco-vietnamienne de réclamations. A cet égard, M. Sainteny aurait pu vous dire qu'il avait la certitude qu'il n'y avait plus de prisonniers français au Viet-Minh.

M. MOTAIS DE NARBONNE. Je voudrais vous poser une question à propos des légionnaires. Il paraît qu'actuellement vous seriez l'objet de certaines propositions vietminniennes pour obtenir, sous la promesse d'une amnistie pleine et entière, la restitution de certains légionnaires déserteurs. Est-ce exact ? Et dans l'affirmative, acceptez-vous le retour de ces gens chez eux avec cette promesse d'amnistie ?

M. LE MINISTRE. C'est exact, mais je ne crois pas que cette proposition ait été faite par l'entremise des autorités Viet-Minh. C'est ce que le Viet-Minh appelle des ralliés et qui sont en réalité des déserteurs de la Légion. Vous avez pu voir dans la presse que deux prisonniers français, soit disant évacués d'un camp du Viet-Minh étaient venus trouver les autorités religieuses dans le Nord et leur avaient dit qu'il y avait un camp de 70 personnes dans une région et de 60 dans une autre. Nous avons saisi la commission internationale. Celle-ci s'est transportée dans le premier camp. C'est exact, il y avait 70 déserteurs. Trois ont demandé à rentrer. Dans l'autre, c'était la même chose. Peut-être que, si le commandement français prenait l'initiative d'une amnistie pleine et entière, ils rentreraient. Jusqu'à présent, cette décision n'a pas encore été prise par le commandement français.

Il a été répondu ce matin à la huitième question, et M. Sainteny a répondu à la neuvième question en ce qui concerne le financement des dépenses du corps expéditionnaire.

Je voudrais dire un mot sur la sécurité du corps expéditionnaire qui est l'objet de la dixième question.

Initialement, il était prévu que le corps expéditionnaire devant être amené à un effectif de 150.000 hommes pour fin 1954, à un effectif de 100.000 hommes à fin 1955, c'est-à-dire à la fin de la présente année. Depuis lors, cette position a été révisée. Elle l'a été pour une raison militaire tenant à la fois aux missions que le corps expéditionnaire est en mesure d'assurer et également à sa sécurité. Elle l'a été également pour une question financière, la question financière n'étant qu'un accessoire de la première question.

Lorsqu'on avait envisagé de maintenir à 150.000 hommes le corps expéditionnaire on pensait que, d'une part, la relève du corps expéditionnaire pourrait être assurée par l'armée vietnamienne dont il était envisagé à ce moment-là de porter les effectifs à 250.000 hommes ; d'autre part, on ne savait pas que le Viet-Minh, plutôt que de réduire lui-même ses effectifs, les gonflerait. J'en dirai un mot tout à l'heure, car c'est une question qui m'a été posée.

Au lendemain de l'armistice, il avait été donné deux missions au corps expéditionnaire, celle de faire face en cas d'agression viet-minh sur le 17ème parallèle, et celle de

d'assurer la sécurité de nos ressortissants et sa propre sécurité. Le corps expéditionnaire ne se trouve plus, en l'état actuel de ses effectifs, que dans la possibilité d'exécuter la seconde mission, mais plus la première, celle de faire face. Le potentiel des militaires du Viet-Minh s'est augmenté de façon très importante. Je développerai la question si vous le souhaitez. D'autre part, étant donné les crédits que les Américains sont disposés à consacrer à la reconstitution de l'armée vietnamienne, ce ne sont pas des effectifs de l'ordre de 250.000 hommes dont disposera cette armée, mais seulement de 125.000 hommes et qui doivent être réduits à partir d'octobre à 100.000 hommes. C'en'est ni le corps expéditionnaire dans son état actuel, ni l'armée vietnamienne lorsqu'elle effectuera la relève partielle, qui pourront assurer la mission de faire face.

Dans ces conditions, il importe peu, du point de vue militaire, que le corps expéditionnaire soit de 175.000 hommes ou de 75.000 hommes. La question a été soumise aux hautes instances de la défense nationale dans ces dernières semaines, et l'avoir émis par le comité de la défense nationale homologué en conseil des ministres, c'est que la déflation du corps expéditionnaire - les chiffres ne sont pas secrets entre collègues, mais ils ne sont pas faits pour être publiés dans la presse, ni écrits dans le Journal Officiel - commencerait par une première étape entre le 1er janvier et le 1er juin de façon à ramener le chiffre actuel de 135.000 hommes plus 35.000 autochtones à 75.000 hommes au 1er juin. Il a été entendu que le rythme de déflation ultérieure, c'est-à-dire celui qui interviendrait entre le 1er juin et le 31 décembre, serait réexaminié vers la fin du mois de février par le Gouvernement, avis à nouveau pris des hautes instances de la défense nationale.

Etant donné l'atmosphère de confiance qui règne au sein de cette commission, je voudrais vous donner certains éléments de réflexion. Je ne suis pas, pour ma part, partisan du maintien du corps expéditionnaire à un niveau trop élevé, mais à un niveau suffisant. Je m'explique.

Je crois que, quand nous aurons évacué Haiphong à la date du 16 mai, nous devrons assez rapidement après, mais pas tout de suite, également décrocher de Tourane. Nous pourrons laisser deux bataillons dans la péninsule pour marquer notre présence, simplement, parce que le stationnement d'unités importantes à Tourane risquerait de nous exposer en cas de coup dur à de nouveaux mécomptes. Je ne veux pas rappeler Dien-Bien-Phu, mais Tourane est assez mal située. Il y a un cirque de montagnes alentour dont la population a toujours été assez insoumise. Les possibilités de réembarquement sont extrêmement exigües, de sorte qu'à l'issue de mon voyage d'inspection là-bas, j'ai fait arrêter les projets qui continuaient l'extension de la base de Tourane et même qui prévoyaient la

.../...

construction de quais sans avoir pris l'avis des autorités maritimes, au risque qu'ils soient ensablés plus vite que construits. J'ai "arrêté les frais" et nous envisageons entre le 15 août et le 15 septembre, Tourane pourrait être évacué, sauf deux bataillons. Cela nous donnerait la facilité de pouvoir regrouper notre corps expéditionnaire dans le sud aux alentours de Saïgon, à Bien-Hoa, au Cap Saint-Jacques. Ceci, je crois, au point de vue de sa sécurité, nous donnerait de grands apaissements. Nous ferons au Cap Saint-Jacques une partie des travaux qui ont été prévus à Tourane, pour avoir des possibilités de réembarquement au cas où le port de Saïgon ne serait plus acceptable. Nous serons à l'abri des surprises. Car, comme certains de nos collègues le rappelaient tout à l'heure, il ne faut pas oublier qu'en cas de violation des accords de Genève, c'est nous qui prenons, c'est-à-dire le corps expéditionnaire. Il faut pouvoir le ramener rapidement si le besoin s'en fait sentir.

Il ne faut pas pêcher par l'excès contraire. A l'Assemblée nationale, certaines réflexions ont été faites : pourquoi ne pas le ramener tout de suite ? A quoi sert-il ? Il y a concordance entre l'avis du général Ely et celui de M. Sainteny sur l'opportunité pour la pérennité de la cause française, de laisser un témoignage assez sensible de puissance militaire dans les mois à venir. Ils ne sont ni l'un ni l'autre partisans du rapatriement radical de notre corps expéditionnaire. C'est une question de mesure. La déflation qui doit intervenir d'ici le 1er juin est une question de dosage. Le reste sera à préciser après cette date.

M. LE PRESIDENT. Je crois que vous avez déjà répondu aux questions concernant le délai d'évacuation de la zone d'Haïphong et concernant les effectifs des officiers généraux, des officiers supérieurs et des états-majors.

M. LE MINISTRE. Je laisserai une note à ce propos.

M. LE PRESIDENT. Il ne nous reste plus qu'à vous remercier de l'effort que vous avez fourni en apportant depuis ce matin à la commission votre présence et des réponses concrètes aux différentes questions qui vous ont été posées.

Je ne crois pas trahir la pensée d'aucun des membres de cette commission, constituée dans les conditions que vous savez, en vous affirmant que son désir, sur un sujet comme celui de l'Indochine, est de vous apporter un concours absolument dénué d'arrière-pensées, qui montrera que le pouvoir législatif sera à côté du pouvoir exécutif.

M. LE MINISTRE. Je vous remercie, monsieur le président de l'expression de ces sentiments.

.../...

## CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. LE PRESIDENT. Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante minutes.)

---

(M. [redacted] Bousch, dans une brève intervention, fait savoir à M. le ministre, que la commission des finances serait très désireuse d'entendre M. le président du conseil et M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés, sur le budget de ce ministère. M. le ministre répond à M. Bousch qu'il transmettra ce souhait à M. le président du conseil.)

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Edmond MICHELET, président

Séance du jeudi 3 février 1955

La séance est ouverte à 15 heures 20

Présents : MM. BOUSCH, COUIGNY, de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS DE NARBONNE, PINTON, ROCHEREAU, ROMANI.

Suppléants: MM. BOISROND, BROUSSE, ENJALBERT, de MONTULLE.

Excusés : MM. BRIZARD, CLERC, Michel DEBRÉ, DURAND-RÉVILLE, PELLENC.

Absents : MM. BOUTEMY, Bernard CHOCHOY, FOUSSON, MAROSELLI, MERIC, Marius MOUTET, Alex ROUBERT.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- I - Exposé de M. Motais de Narbonne sur la situation actuelle en Indochine;
- II - Questions diverses.

--:

COMPTE RENDU

M. Edmond MICHELET, PRESIDENT.- Mes chers Collègues, je déclare la séance ouverte et donne immédiatement la parole à notre collègue M. Motais de Narbonne qui désire nous faire un exposé sur la situation au Vietnam.

M. MOTAI DE NARBONNE.- Je désirerais vous faire le point de la situation pour vous permettre d'intervenir ensuite plus valablement dans la discussion du budget des Etats-Associés qui ne manquera pas d'avoir lieu très prochainement.

Le problème n'est pas de savoir si l'équipe de M. Mendès-France fait mieux ou pourrait mieux faire que le gouvernement précédent. Je dois dire, en effet, que les Accords de Genève ont été accueillis par tous avec un grand soulagement! Genève était l'aboutissement de notre isolement moral et militaire dans le monde.

Que peut-on tirer de ces accords ? Voilà la question qui se pose maintenant. En ce qui concerne leur incidence sur la situation de l'Union Française, je crois qu'il est puéril de discuter des garanties déjà abandonnées par les traités précédents! Lorsque les garanties concernant la justice, la police et la défense extérieure sont perdues, il ne peut plus guère être question d'allégeance...

C'est une chose que nous devons méditer aujourd'hui, où, même notre présence en Afrique du Nord, est en cause. C'est ainsi que la langue française est déjà en discussion dans les accords tunisiens! Je vous rappelle qu'en ce qui concerne nos "comptoirs de l'Inde", nous n'avons pas su (ou pas voulu) obtenir la moindre garantie sur ce point. Ceci dit, il ne faut pas couper les ponts et prendre une attitude de bouderie. Nous pouvons encore espérer au moins un traitement préférentiel ou privilégié. L'amitié qui nous lie aux Vietnamiens peut encore être sauvegardée.

.../...

- 3 -

Il ne saurait d'ailleurs être question pour la France de sortir du cadre des accords de Genève qui - sur le plan moral - sont un texte valable à mes yeux. J'ouvre ici une parenthèse : dans les 24 heures de la promulgation des accords, je suis allé me promener assez loin en dehors de Saïgon et j'ai été accueilli à bras ouverts par les Indochinois, lassés autant que nous de la guerre d'Indochine, heureux d'apprendre qu'elle était enfin finie..

Les accords ? L'essentiel, c'est le maintien immédiat du Sud-Vietnam dans le monde libre avec, cependant, la menace d'élections libres en juillet 1956. Qu'en sera-t-il ? Le Nord est plus populeux que le Sud, mieux dirigé par le Vietminh, ayant une foi, une âme...

Quelles sont les politiques qui se jouent là-bas ? Il y en a trois, selon moi :

- la politique du gouvernement vietnamien (du Sud) : elle s'appuie sur le Sénat américain (où le Sénateur Mansfield, président d'une sorte de commission de coordination, est le maître en cette matière) qui pense que c'est maintenant aux U.S.A. de "prendre la main", bien qu'ils ne soient pas signataires des accords. Est-il besoin de cacher qu'ils ne sont pas pour les élections et, sur le plan interne, leur attitude déteint singulièrement sur celle du président Ngo Dinh Diem.

- Or, quelle est, au fond, la politique américaine ? On vous a dit ici qu'elle variait selon les personnalités. C'est vrai. M. Collins m'a dit, lorsque je suis allé le voir : "Genève, c'est vous, Français...". Depuis, ils ont mis "de l'eau dans leur vin"; ils s'évertuent à coopérer avec nous, bien qu'on sente cependant qu'ils sont prêts à nous remplacer là-bas.

- Quant à nous, Français, par nos hésitations, nous semons le désarroi car nous avons trop considéré que l'Indochine c'est quelque chose de perdu, de "liquidé", qu'il n'y avait plus à y revenir.

La partie est-elle perdue ? Avons-nous passé la main ? On pourrait le penser en voyant les réactions américaines vis-à-vis du Vietnam-Sud : octroi de crédits, envoi de conseillers, de chefs militaires, de diplomates...

Or, sans les Français, les Vietnamiens n'aboutiront pas, car la mentalité américaine est étrangère à l'état d'esprit des Vietnamiens. Il serait souhaitable que notre gouvernement concoure à une collaboration active entre ces trois parties : le Vietnam,

.../...

- 4 -

*Une* les U.S.A. et nous, car si nous croyons que tout est perdu, pour-quoi pas abandonner ? Parce que cette politique est contraire à toutes nos traditions !

\*

\* \* \*

Le Gouvernement français considère-t-il que tout est perdu dans le Sud et qu'il faut tendre la main aux autorités du Nord Viet-Nam ?

Nous avons entendu M. Sainteny. En dépit des communiqués victorieux concernant les possibilités de maintien de nos entreprises dans la zone nord, les autorités français ont continué de conseiller aux Français de quitter la zone d'Haïphong avant le 1er février 1955. En fait, les accords dont on parle ne sont que des déclarations d'intention. Cependant, profitons des délais contractuels qui semblent nous être accordés, au moins pour voir venir.

Dans le Sud, nous avons conservé une autorité morale considérable; c'est une possibilité magnifique d'action. Nous avons en tout cas, en main, un solide levier de commande.

Pouvons-nous admettre que l'indépendance que nous avons accordée soit symbolisée par un homme ? Le premier devoir de notre Gouvernement est d'exiger de Bao-Dai la promulgation d'une constitution substituant à un homme un véritable régime représentatif, à base d'abord restreinte, puis plus étendue.

En somme, mon exposé peut se résumer à trois points :

— Sur le plan de l'Union Française, c'est fini. Nous aurions pu au moins essayer de sauver le langage véhiculaire. Or, rien n'a été fait sur ce plan par aucun de nos représentants là-bas ! Ceci est très grave car l'élite vietnamienne est encore, à ce jour, une élite française; demain, ce seront les personnalités formées à Washington ou en Chine qui prendront les leviers de commande.

— Les Accords de Genève nous laissent, dans le Sud, une possibilité d'action et, dans tout le pays, des chances de survie économique et culturelle.

— La France est sollicitée de l'Inde au Japon par des demandes de techniciens et de professeurs français mais elle ne peut faire

.../...

- 5 -

face à ces appels par manque d'organisation. C'est ainsi, par exemple, que notre délégué culturel là-bas est une personnalité de second ordre n'ayant aucune autorité sur nos compatriotes.

Or, il faut que rayonne en Asie la pensée française.

Notre rôle est tout simple : nous avons encore un délai; il faut jouer le jeu loyalement. Or, nous n'avons rien fait : sept mois pour obtenir une déclaration d'intention ! Le calendrier travaille contre nous; nous avons besoin d'agir immédiatement et efficacement !...

Les Américains peuvent collaborer avec nous; sans le désirer trop sincèrement, ils le feront, mais les "voies et moyens", c'est nous, je le répète !...

Ne changeons pas M. Ngo Dinh Diem; il est là, mais élargissons son gouvernement avec des hommes qui ont la confiance des électeurs du Vietnam. Il faut avoir une politique économique dans le Sud; une autre, dans le Nord, accordée à cette expérience de coexistence que nous avons prônée nous-mêmes.

J'ai vu des Vietnamiens; ils veulent que nous fassions quelque chose ! N'attendons pas : agissons, et vite, car sans cela le Vietnam pour nous sera définitivement perdu.

\* \* \*

M. LE PRESIDENT.- Je dois remercier M. Motaïs de Narbonne de son remarquable exposé. Quelle que soit votre vivacité, mon cher Collègue, on vous écoute toujours avec attention car vous connaissez le problème.

Je voudrais, en ma qualité de président de cette Commission, résumer ce que vous avez dit.

Tout d'abord, vous avez dit qu'il était inconcevable que nous ayons abandonné même la langue française et qu'il en avait été de même dans les Comptoirs des Indes. Sur ce point, vous avez parfaitement raison. Je suis encore de ceux, voyez-vous, qui ne se résignent pas à voir leurs petits-enfants apprendre leur géographie sans y épeler les noms de ces comptoirs des Indes et ceux des principales villes de l'Indochine... (Approbation).

Je crois que l'essentiel de ce que vous avez dit ensuite est qu'il faut obtenir que les élections de 1956 soient préparées par une espèce de consultation populaire valable. Enfin, pour le Nord, nous devons nous efforcer de tirer le meilleur parti de ce qui existe. C'est pourquoi j'ai voulu rencontrer le Professeur Huard que je ferai entendre à la Commission la semaine prochaine, si elle est d'accord avec moi sur ce point. (Assentiment).

.../...

- 6 -

Je vais passer la parole à notre collègue Bousch mais, avant, je crois pouvoir dire qu'il faut soutenir l'effort de ceux qui sont au gouvernement; il faut que le budget des Etats Associés soit voté le plus rapidement possible afin de poursuivre là-bas une politique de "grands travaux".

Nos travaux doivent être sérieux, documentés, comme ils l'ont toujours été grâce aux efforts de tous ceux, sans exception, qui participent à cette Commission.

M. BOUSCH.- Je serai extrêmement bref, étant d'accord sur bien des points avec M. Motais de Narbonne. La circulaire à laquelle il a fait allusion a jeté la perturbation dans les esprits. Que demandaient les généraux Ely et Cogny ? Nous avons, disaient-ils, jusqu'au 15 mai 1955 pour évacuer cette zone; les difficultés se multiplient; le commandement français demande donc à ceux qui devaient partir de le faire au plus vite car, au dernier moment, il sera peut-être paralysé; en effet, les Vietnamiens voyant l'évacuation de leur gagne-pain, feront la grève pour s'opposer au démontage des usines...

Ceci ne voulait pas dire que tous les Français devaient partir. M. Sainteny admet qu'il n'a pas de garanties mais seulement des déclarations d'intention. En ce qui concerne les lenteurs de notre diplomatie, il faut penser à ce que représente la négociation avec les Asiatiques !

Etait-il opportun de faire de grands gestes après les accords de Genève ? je ne le pense pas. Je crois qu'il fallait que les Vietnamiens fassent, d'abord, l'expérience américaine. Pouvons-nous maintenant espérer quelque chose des élections ? Il est certain qu'un régime représentatif permettrait de manœuvrer, par exemple de nous débarrasser de M. Ngo Dinh Diem. Aujourd'hui encore, nous n'avons que Bao-Dai qui composera avec n'importe qui !

Ceci dit, la Commission des Finances doit, demain matin, réexaminer le budget des Etats Associés. Je pense qu'elle pourra voir la question rapidement, étant entendu que la décision finale ne sera prise qu'après réponse de M. Mendès-France sur un certain nombre de points.

M. MOTAIS de NARBONNE.- En réponse à M. Bousch, je précise que je demande au Gouvernement d'agir dès demain.

En ce qui concerne le budget, les Français d'Indochine ne doivent pas être victimes des retards apportés au vote des crédits des Etats Associés.

.../...

Af. Ind. 3.2.55

SÉANCE DE LA RÉPUBLIQUE

- 7 -

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous êtes d'accord, je vais donc insister auprès du Président de la Commission des Finances pour que le budget des Etats Associés soit adopté le plus rapidement possible. (Assentiment)

La séance est levée à 16 heures 25.

Le Président,



La séance est levée à 16 heures

Présents : M. BRIZÉ, Raymond DUBOIS, DELAUNAY, FORTIN, LE GATIN, MICHON, MARIE DE RABATOU, MARIE ROUX, MUSSET, PELLETIER

Assiduants : M. Henri BAUD, BOURGEOIS, DE BOISSE, LEBAS, LEC RAILLY, LEBOUTE, LE GRAS, MARCHAL, MATHIEU, TISSIER

Invités : M. CIAC, Michel COUDRE, MICHON

AbSENTS : M. BOUCHE, CHAPUT, COIFFET, DARMON, DUC, RIBEREAU, André ROBERT

MJ.  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES PROBLÈMES INTERESSANT  
LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Edmond MICHELET, président

Séance du mercredi 9 février 1955

La séance est ouverte à 15 heures

Présents : MM. BRIZARD, Bernard CHOCHOY, DURAND-RÉVILLE,  
FOUSSON, de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS de  
NARBONNE, Marius MOUTET, PINTON, ROMANI.

Suppléants: MM. Henri BARRÉ, ENJALBERT, LE GUYON, LEMAIRE,  
Léo HAMON, MAROGER, de MONTULLE, Michel YVER.

Excusés : MM. CLERC, Michel DEBRÉ, PELLENC.

Absents : MM. BOUSCH, BOUTEMY, COUPIGNY, MAROSELLI, MÉRIC,  
ROCHEREAU, Alex ROUBERT.

- 2 -

### ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. le Professeur Huard, Doyen de la Faculté de Médecine d'Hanoï.

II - Questions diverses.

-:-:-:-:-

### COMPTE RENDU

M. Edmond MICHELET, président.- Mes chers Collègues, M. le Ministre des Etats Associés m'a donné ce matin son accord pour que nous entendions M. le Professeur Huard, doyen de la Faculté de médecine d'Hanoï, à condition toutefois qu'il n'en "transpire" rien dans la presse et que cette audition ne soit pas sténographiée... Je pense que le mieux est que M. Huard vous expose, tout d'abord, dans une courte déclaration comment il voit ce qui peut être sauvé - sur le plan culturel - de l'influence française au Vietnam, pour répondre ensuite aux questions que vous auriez à lui poser.

Il est inutile que je vous le présente; vous savez quelle a été sa conduite héroïque à Dien-Bien-Phu et son rôle d'intermédiaire ensuite avec le Vietminh.

M. LE PROFESSEUR HUARD.- La question s'est posée le 11 octobre avec l'arrivée des troupes vietminh à Hanoï : on était en face de deux tendances :

- les Viets allaient tout simplement prendre la ~~partie~~ du système bao-daïste et nous laisser "en place" ;
- il fallait évacuer tout ce que nous avions-à la demande, d'ailleurs, du gouvernement de Ngo Dinh Diem, qui ne comprenait pas notre insistance à demeurer dans le Nord.

Nous avons fait, comme toujours, une cotte "mal taillée" !.

La base de notre influence culturelle au Vietnam, ne l'oublions pas, c'est l'enseignement primo-secondaire ; à cet égard, tous les établissements dont les élèves étaient, en large majorité Européens, ont fermé et se sont transportés dans le Sud, à l'exception d'un, tenu par des Soeurs catholiques. Mais le Lycée Albert Sarraut compte aujourd'hui 800 élèves vietnamiens et peut fonctionner normalement grâce à une vingtaine

.../...

- 3 -

de professeurs français. C'est pour nous une solution assez satisfaisante ; aucune contrainte n'est exercée sur les parents des élèves pour les obliger à quitter cet établissement et aucun incident n'est à noter dans la marche du Lycée. Vous n'ignorez pas que c'est un magnifique établissement : construction, matériel, laboratoires... tout y est très moderne. Les Viets qui ont regroupé les ambassades dans un même quartier voudraient bien nous reprendre ce lycée (pour en faire quoi ? on l'ignore encore) en échange de bâtiments moins modernes dont le total des places serait supérieur à celles du Lycée Albert Sarraut.

Des entretiens entre M. Capitant et M. Pham Van Dong - le premier faisant comprendre à l'autre que ce serait faire là "un geste inamical et apolitique" - ont eu pour effet, qu'à leur suite, le Vietminh n'a plus bougé...

Il faut préciser deux points : nous continuons d'avoir le même programme et les mêmes livres qu'en France ; nous allons essayer de changer les manuels et de passer, pour ce faire, le fonctionnement du lycée à la Mission laïque. On ne peut plus, en plein XX<sup>e</sup> siècle, continuer à enseigner aux Vietnamiens : "Nos pères, les Gaulois...!"

Les équivalences de diplômes doivent être également définies.

M. Bayen viendra à Hanoï pour représenter le Gouvernement français et régler cette question épineuse, dont l'amour-propre vietminh souffre grandement, croyez-moi.

Il faudrait que les classes soient étoffées ; j'en suis réduit actuellement à faire les classes de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> pour les Sciences Naturelles...

L'Ecole Française d'Extrême-Orient ? Son siège est maintenant transféré à Saïgon mais non sa bibliothèque, très importante (80.000 volumes) ; le Musée Albert Sarraut (qui possède de nombreuses et fort belles statues) est en litige. M. Jean Filiosa a obtenu de M. Ngo Dinh Diem un accord : on le fait faire le partage des objets entre le Laos, le Cambodge et le Vietnam, selon les origines des "pièces" ; un certain nombre restera à Hanoï sous la responsabilité d'un membre de l'Ecole française. Ainsi, l'Ecole a gardé son caractère français et elle doit être pour nous un centre attractif et de diffusion important de la culture française. Lors de la visite du Pandit Nehru et de sa fille à Hanoï, tous deux sont allés à l'Ecole et au Musée. D'ailleurs, l'Ecole française, prolongation du Gouvernement général de l'Indochine, avait-de ce fait un caractère "régional" ; les faits actuels lui ont rendu en

.../...

- 4 -

quelque sorte son caractère culturel universel ; son nouveau cadre doit accentuer cette caractéristique en la faisant dépendre de la Direction générale de l'Enseignement à Paris ; sa tête sera donc à Paris et des postes seront créés à Pondichéry, à Hanoï, à Saïgon, à Tokio...

*ceux* Son budget ? Ce qui coûte cher ce ne sont pas les chercheurs, mais les "manuels" qui entretiennent les bâtiments, les Jardins. Pour cet institut, qui représente l'essentiel de la civilisation du Vietnam, il est bon d'en arriver à une formule genre Ecole de Rome ou Ecole d'Athènes ; le Vietminh a d'ailleurs demandé la cogestion matérielle (gardiennage, réparations, etc..) et, cela, nous ne pouvons pas le lui refuser.

Ce qui nous manquera le plus, ce sont des chercheurs car nous n'avons plus ni "sinologues", ni "vietnamisants", alors que nous étions avant à la pointe du progrès en ce domaine. Que voulez-vous ? Leurs indices correspondent aujourd'hui aux indices d'un sergent-chef ! Etonnez-vous, après, de ne plus susciter de vocations !...

Si nous voulons des sinologues, il faut les payer : un chercheur et un éducateur ne se paient jamais trop cher, croyez-moi !... Ce qui impressionne les Vietnamiens, c'est que des Français connaissent leur pays beaucoup mieux qu'eux. L'Ecole française imprime un bulletin très recherché. Pour me résumer, disons que deux Français représentent actuellement l'Ecole à Hanoï : MM. Durand et d'Argencé ; la crise du personnel est donc aigüe et il faut, de toute urgence, résoudre ce problème.

L'Institut Pasteur joue un grand rôle en Extrême-Orient. Le Vietminh, qui n'y était tout d'abord pas trop favorable, a senti que le départ de cet organisme lui ferait une retentissante anti-propagande et un accord a été passé avec lui ; une subvention financière a été accordée ; des facilités de circulation ont été consenties aux dirigeants et même au directeur de Saïgon pour aller et venir entre Saïgon et Hanoï.

L'Institut du Cancer était un établissement civil subventionné par le gouvernement vietnamien. Ce dernier (enfin, vous me comprenez ; le gouvernement de M. Ngo Dinh Diem) a exigé l'évacuation du personnel et du matériel et la plus grande partie des appareils et des employés a été repliée à Haiphong .

Le Vietminh, lui, a considéré que l'Institut était français ; aussi la direction est-elle restée française ; à Hanoï, nous reconstituons le stock de radium et procédons actuellement à l'achat d'appareillage. Un radiothérapeute va partir bientôt là-bas. Si nous ne faisons pas cet effort,

.../....

- 5 -

d'autres le feront, notamment les Belges. La fourniture du matériel est subordonnée à la bonne volonté de nos partenaires.

Il reste encore :

- La clinique Saint-Paul ;
- Le Cabinet Laënnec, dirigé par un cardiologue ;
- La "Bibliothèque", très importante (beaucoup plus qu'une bibliothèque de grande ville française), est également restée à Hanoï ; elle est riche de 50.000 volumes dont le transport aurait été une chose dommageable à tous égards.

La question la plus importante est celle des Facultés : La Faculté de Droit a été fermée. La Faculté des Sciences est "en sommeil" ... Certaines classes de la Faculté de Médecine sont restées ouvertes.

Du point de vue médical, les trois quarts des étudiants sont partis, y compris mes assistants. En raison du fait que la République démocratique du Vietnam n'a pas signé l'accord postal, aucune publication française ne parvient à Hanoï, sauf par la valise diplomatique, et cela est très gênant sur le plan médical.

Un accord a été passé pour que les conférences d'information soient faites. La première l'a été le 19 janvier dernier.

Le gros problème là-bas est donc le ravitaillement en livres et en matériel. Je me suis adressé au dépôt légal qui s'est montré très compréhensif, heureusement !

La question du personnel n'est pas réglée, or, tous les pays d'Orient demandent des Français ! Allons-nous rester les bras croisés et laisser perdre tout notre crédit culturel ? Il faut que quelque chose soit fait au moins pour ceux qui ont œuvré 30 ou 40 ans en Indochine et qui s'inquiètent bien de ce qu'ils vont devenir...

\*

\* \*

M. LE PRESIDENT.- Je remercie vivement M. le Doyen Huard de son exposé très complet. Nous sommes quelques-uns à penser, en effet, comme lui que nous devons sauvegarder à tout prix nos positions culturelles qui constituent, à notre avis, le meilleur support de la présence française en Extrême-Orient.

.../...

- 6 -

Je vais maintenant donner la parole à ceux d'entre vous qui désirent poser des questions.

M. DURAND-RÉVILLE.- Monsieur le Doyen, je suis moins optimiste que vous quant à la continuité de notre présence en Indochine mais il faut faire quelque chose, d'autant que les questions à résoudre n'engagent pas un avenir extrêmement grave et que c'est une raison de plus pour donner satisfaction aux "desiderata" des principaux intéressés. On me permettra de remarquer que la pierre d'achoppement est toujours une difficulté administrative : on délimite clairement les problèmes et puis, crac! il devient impossible de passer aux actes. (Sourires).

J'en viens, maintenant, si vous le voulez bien, aux questions pratiques (et j'en passerai, ne m'attachant qu'aux principales) :

1°- les soldes, c'est-à-dire celles du personnel universitaire et celles des chercheurs.

Nous devons amener le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour qu'elles soient "convenables" ; sur ce point il faut que notre Président dépose une proposition de résolution au nom de la Commission pour attirer l'attention du Gouvernement sur la gravité de cette situation ;

2°- le ravitaillement en livres :

Là aussi la Commission doit se manifester pour inviter le Gouvernement à faire immédiatement quelque chose;

3°- l'accord postal :

Le cas est invraisemblable ! Je m'excuse de me répéter (car cela ne plaît pas toujours !) on doit acculer le Gouvernement à régler le problème par le canal d'Air-France ou par tout autre moyen ;

4°- le matériel thérapeutique français :

M. le Professeur nous l'a dit : si nous ne résolvons pas la question, d'autres que nous fourniront à l'Institut du Cancer le radium dont il a besoin ! Allons-nous nous laisser devancer sur ce point ?

.../...

- 7 -

5°- le problème de la langue :

Voyez-vous, j'ai beaucoup réfléchi à ce problème, surtout, d'ailleurs, en ce qui concerne les Africains : il importe de trouver les cadres conceptuels nécessaires à l'évolution de peuples très différents de ceux auxquels nous appartenons ; il faut, ensuite, modifier ces cadres conceptuels pour amener les Vietnamiens à penser français, à penser occidental... ce n'est pas facile, croyez-moi ! A l'heure actuelle, pouvons-nous encore le faire ?

Le Japon est un exemple d'imbrication de cette intelligence extrême-orientale et des cadres occidentaux. Comme je dois aller en mai au Japon, je me propose d'étudier sur place la question et, à mon retour, de vous faire part de mes impressions. Je crois qu'il y a là une question extrêmement importante et qu'on a trop laissée de côté.

M. MOTAIS de NARBONNE.- J'attire l'attention de la Commission, à la suite de cet exposé, sur la pénurie de professeurs à l'échelon secondaire. Quel est le patron culturel de notre Délégation à Hanoï ? Un certain M. Rigaloff, qui a servi d'interprète à Genève à M. Mendès-France, mais qui n'a pas, en dehors de cela, d'autre qualité. C'est insensé ! Il faut que nous ayons sur place des gens compétents, "représentatifs" de la culture française !...

M. HUARD.- Oui, mais alors il faut les payer !

M. Marius MOUTET.- Pensez-vous que cet esprit de tolérance du Vietminh soit quelque chose de temporaire ou non ?

M. HUARD.- Il y a là-bas quatre langues enseignées : le Russe, le Chinois, l'Anglais et le Français. Je crois qu'actuellement la situation nous est plutôt favorable. Tous nos élèves, sauf un, sont Vietnamiens.

M. LE PRESIDENT.- Pourquoi les Eurasiens ont-ils été rapatriés ?

M. HUARD.- Ils sont partis d'eux-mêmes car ils craignaient d'être mis dans l'obligation de choisir la nationalité vietnamienne.

M. PINTON.- Partout où le communisme avance, il fonctionne en liaison avec le nationalisme le plus exacerbé. Ne nous étonnons donc pas de la réaction des Viets vis-à-vis des Eurasiens...

.../...

- 8 -

J'ai été très heureux d'entendre M. Huard.

Je crois que le temps est venu pour notre Commission de manifester son existence par quelque chose de concret. Nous avons pu voir quelle importance il y avait à maintenir notre influence culturelle en Indochine et à assurer les liaisons postales avec la zone du nord-Vietnam. Nous dépensons un nombre respectable de millions dans la zone méridionale, ne pourrions-nous pas distraire quelques crédits pour soutenir l'action de ceux qui maintiennent la présence française dans le nord ?

M. LE PRESIDENT.- Je pense que nous ne devons pas jouer perdant~~s~~ dans le nord-Vietnam.

Nous sommes les seuls à tenter cette expérience de coexistence pacifique dont il faut souhaiter qu'elle réussisse. M. Sainteny a été loyal à cet égard.

M. DURAND-RÉVILLE.- Je crois qu'il serait plus adroit, pour l'avenir, que les crédits nécessaires soient réclamés à chacun des budgets qui ont la possibilité de le faire. Ainsi le sud pourrait beaucoup moins se braquer de voir ses crédits diminuer.

M. MAROGER.- Attention ! le budget des Etats Associés n'est pas fait pour le Vietnam nord mais pour "les Etats Associés du Vietnam", donc pour le sud.

M. LE PRESIDENT.- Avec votre accord, nous pourrions entendre la prochaine fois, Monseigneur Rodhain, délégué apostolique et envoyé extraordinaire du Cardinal de Paris sur les problèmes posés par les 600.000 réfugiés du Nord-Vietnam ?

(Assentiment).

La séance est levée à 16 heures 45.

Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 3 mars 1955

-i-i-i-i-i-i-

La séance est ouverte à 15 heures

- :- :- :- :- :-

Présents : MM. CLERC, de MAUPEOU, MICHELET, MOTAIS de NARBONNE,  
Marius MOUTET. PINTON.

Excusés : MM. BRIZARD, Michel DEBRÉ, DURAND-REVILLE, PELLENC.

Suppléants: MM. AUBÉ, LE GUYON, Léo HAMON.

Absents : MM. BOUSCH, BOUTEMY, Bernard CHOCHOY, COUPIGNY,  
FOUSSON, MAROSELLI, MERIC, ROCHEREAU, ROMANI,  
Alex ROUBERT.

- \* -

100

Indo. 3.3.55.

- 2 -

Ordre du Jour

- Examen d'une proposition de résolution éventuelle relative aux positions culturelles de la France dans le Nord-Vietnam.

- \* -

Compte-rendu

M. MICHELET, Président.- Mes Chers Collègues, nous avons à étudier ensemble une proposition de résolution relative au maintien de notre influence culturelle dans le Nord-Vietnam.

Avec votre accord, je vais vous en donner, tout d'abord, communication.

(Assentiment).

M. LE PRESIDENT lit alors la proposition de résolution, dont il demande qu'elle soit jointe au présent procès-verbal.

\* \*

M. PINTON.- Si je suis d'accord avec vous, mon cher Président, sur le fond du problème, je vous demanderai de prendre, néanmoins, le temps de relire attentivement le texte que vous avez préparé avec les soins du Secrétariat.

M. LE PRESIDENT.- Je vous comprends parfaitement, mais il faut que, dès maintenant, le Gouvernement sache que nous désirons faire, dans ce domaine. Souvenez-vous que, lors de notre dernière réunion, M. Durand-Réville a insisté sur ce caractère d'urgence.

M. PINTON.- Qu'on le veuille ou non - en ce qui concerne la zone occupée par le Viet-Minh, - je considère que c'est une affaire réglée ; le Nord étant perdu, il faut tout faire pour garder en Indochine une certaine influence culturelle et économique.

M. LE GUYON.- Je vous félicite pour votre texte ; il correspond à un but : maintenir notre influence là-bas. Il

/...

Indo. 3.3.55.

- 3 -

faut faire vite et très vite !... Etant allé moi-même en Indochine avec la mission parlementaire, j'ai le sentiment que la France doit être présente au Nord-Vietnam.

En 1947, l'Angleterre a perdu les Indes à la suite des incidents de Calcutta où il y eut plus de 400.000 tués, ce que la presse n'a d'ailleurs jamais dit !... C'est après ces incidents que l'Angleterre a consenti à traiter et à se retirer, mais elle a conservé aux Indes son influence économique et culturelle et je dirais même que, dans une certaine mesure, elle l'a notablement accrue.

Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la page 2 de votre texte, car, selon moi, il faudra, bien qu'un jour on fasse passer en Haute-Cour les généraux et les hommes politiques, qui ont perdu l'Indochine ! C'est inadmissible que l'opinion publique n'ait pas été alertée davantage !...

M. Léo HAMON.- Je donne mon entier accord à cette proposition, quant à sa forme et au fond. Je crois que M. Michelet a raison de la limiter à son présent objet. Au moment où il faut sauver l'avenir de la présence française, il ne convient pas de nous déchirer à propos du passé.

A M. Pinton, je dirai que ce qu'il a dit pour le Nord-Vietnam est valable pour la Chine. Nous ne devons pas nous résigner à ce que l'influence française soit perdue dans toute cette région du monde.

Vous savez, sans doute, que M. Jean Bayen, directeur adjoint de l'Enseignement secondaire, est parti avec M. Berthoin en Indochine ; or, il était inquiet sur plusieurs points : il est question, en particulier, du repli du Lycée Albert Sarraut à Saïgon ?...

M. LE PRESIDENT.- Ceci est de notoriété publique, mon cher ami ! Nous sommes devant une mise en demeure de nos amis Américains de rompre tout contact avec le Vietminh ; les Américains ne comprennent pas le sens de la mission Sainteny...

M. Léo HAMON.- Je souhaiterais que notre Président fût habilité à dire au remplaçant provisoire de M. Berthoin combien ce repli du Lycée Albert Sarraut serait regrettable.

(Assentiment).

/...

Indo. 3.3.55.

- 4 -

M. MOTAIS de NARBONNE.- Nous, Français, sommes liés par les Accords de Genève. Nous avons donc le devoir de voir si nous pouvons nous maintenir dans le Nord, au point de vue culturel et économique.

Je vous reprocherai seulement, Monsieur le Président, de vous être cantonné dans une question mineure. Je souhaiterais, voyez-vous, que votre texte ne fut pas limité à la question culturelle.

M. MICHELET.- Nous ne pouvons nous ériger en commission d'enquête. Elle existe déjà en ce qui concerne Dien-Bien-Phu. D'autre part, nous nous trouvons devant une campagne extrêmement adroite : on dit qu'il ne convient pas, pour sauver les fonds de quelques entreprises françaises, de nous prostituer avec le Vietminh.

En revanche, personne ne pourra nous reprocher de souhaiter le maintien de notre culture. C'est pourquoi, j'ai pensé que, sous une apparence modérée et secondaire, notre texte met en jeu une position fondamentale.

M. MOTAIS de NARBONNE.- J'ai reçu - par un intermédiaire - une lettre du Général de Brébisson, disant qu'il serait insensé de porter atteinte à "l'expérience Sainteny", avant juillet 1956. C'est donc notre premier devoir.

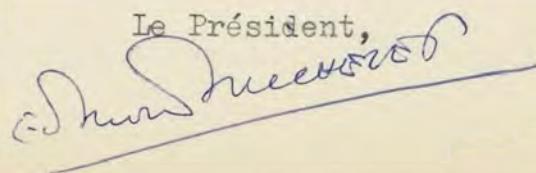
Second devoir : est-ce possible ? Il faut être honnête et savoir prendre acte des faits qui peuvent intervenir en faveur de cette action, ou/contre elle.

M. PINTON.- La coexistence est-elle possible ? C'est aussi la question que je me suis posée moi. Je n'en sais rien, mais j'avoue que, pour le savoir, il faut tenter l'expérience, afin qu'elle n'échoue pas, notre faute. J'approuve pleinement le Président de la Commission de s'être limité à ce plan culturel. Ce n'est pas une raison pour dire que nous nous en tiendrons là et, dès à présent, il faut prévoir d'autres textes.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, la prochaine fois, je voudrais que nous entendions notre collègue William Bazé, Conseiller de l'Union Française. Ce serait donc le mercredi 9 mars, à 10 heures 1/2 ?

(Assentiment).

La séance est levée à 16 heures 10.

Le Président,  


**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE

PROPOSITION DE RESOLUTION

présentée par M. Edmond MICHELET et les membres de la Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine

tendant à inviter le Gouvernement à prendre rapidement toutes mesures utiles pour assurer le maintien et le développement des positions culturelles françaises dans le Nord-Vietnam

Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Affaires d'Indochine, créée à l'image de celle de l'Assemblée Nationale, au lendemain de Dien-Bien-Phu, par une résolution du 20 mai 1954 émanant de MM. les Présidents Vincent Rotinat et Marcel Plaisant, a, depuis cette date, connu une activité qui, pour être discrète ("Commission de coordination" aucun texte ne saurait lui être dans l'état actuel du Règlement renvoyé pour avis) n'en a pas moins été certaine et continue au cours des heures douloureuses que notre Pays a vécues depuis cette défaite, suivant avec l'intérêt le plus vif, les efforts de nos Gouvernements successifs pour apporter des solutions valables aux différents problèmes qui se posent encore à nous en Indochine.

.../

Dès sa première réunion (10 juin 1954), votre Commission a résolu d'orienter son action vers l'avenir. Sans renoncer à faire apparaître au grand jour les erreurs et les fautes qui ont abouti au drame indochinois, elle a estimé, en effet, qu'une attitude critique systématique du passé ne pouvait être que stérile. Outre les auditions qu'a bien voulu faire devant elle le Ministre des Etats Associés, elle a, pour "faire le point", entendu au cours de 15 réunions un certain nombre de personnalités venues l'éclairer sur le climat régnant en Indochine, et plus particulièrement, dans les deux zones du Vietnam depuis la signature des accords de Genève.

Se réservant d'ouvrir un large débat sur l'ensemble de notre politique en Extrême-Orient, soit à l'occasion de l'examen du Budget des Etats Associés, soit par le truchement d'une question orale avec débat, elle désire aujourd'hui attirer votre attention sur un aspect du problème qu'elle estime extrêmement important et urgent : le maintien et même, si possible, le développement de notre position culturelle dans le Nord-Vietnam.

C'est un fait sur lequel on pourrait épiloguer à loisir en d'autres temps que la plupart des dirigeants du gouvernement du Nord-Vietnam sortent de nos Universités et de nos Ecoles et parlent couramment notre langue. Malgré une guerre dont les plaies ne sont pas encore cicatrisées, beaucoup considèrent encore Paris comme leur centre intellectuel. Il y a là pour nous une position à défendre car elle constitue, à

notre avis, le meilleur support de la présence française en Extrême-Orient. Des décisions s'imposent rapidement, car cette situation favorable aujourd'hui peut se détériorer très rapidement. Les Russes et les Chinois, dont les ambassadeurs sont secondés à Hanöi par un personnel très important, font un gros effort pour répandre leur culture et, si nous n'y prenons pas garde, des élites nouvelles de civilisation orientale auront tôt fait de se substituer à l'ancienne génération que nous avons formée.

Au cours de cet exposé des motifs, nous examinerons donc successivement la situation et les possibilités actuelles de la France au Nord-Vietnam en ce qui concerne :

- l'enseignement primo-secondaire;
- l'enseignement supérieur,
- l'Ecole française d'Extrême-Orient,
- L'Institut du Cancer,
- l'Institut Pasteur

pour esquisser, en matière de conclusions, les mesures à prendre immédiatement en ces différents domaines, si nous voulons là-bas maintenir et, si possible, même, développer nos positions culturelles.

#### I.4 L'enseignement primo-secondaire -

Le Lycée Albert Sarraut, fréquenté actuellement par 800 élèves vietnamiens, fonctionne encore de façon satisfaisante, les autorités du Vietminh n'exerçant aucune pression sur les parents afin qu'il n'envoient pas leurs enfants dans cet établissement fonctionnant sous la direction d'un personnel français, composé d'une trentaine de professeurs.

Une première difficulté réside dans le fait qu'installé dans des bâtiments vastes et modernes, il est l'objet de nombreuses convoitises. La République Démocratique du Vietnam voudrait en effet regrouper dans ce quartier toutes les Ambassades, offrant néanmoins en compensation des locaux moins modernes, mais légèrement plus spacieux que le Lycée actuel.

La seule question à mettre à l'étude est celle d'une modification des programmes (actuellement encore ceux de la France métropolitaine), tendant à leur adaptation plus humaine au milieu vietnamien. Tout est à revoir dans ce domaine : philosophie, histoire, géographie, zoologie, botanique. Cessons, enfin, d'apprendre aux Annamites que " ... (leurs)pères, les Gaulois, portaient de grandes moustaches .. et que les arbres perdent leurs feuilles en hiver ! (C'est ainsi qu'un manuel de conversation franco-vietnamien et vietnamien-français n'existe pas encore !). Ceci suppose naturellement des professeurs préparés à un enseignement

particulier et l'édition de livres de classe nouveaux, particulièrement adaptés au milieu vietnamien. En ce qui concerne les premiers, la formule reste à trouver : peut-être celle d'un stage des futurs enseignants à l'Ecole de la France d'Outre-Mer où une préparation "accélérée", mais cependant assez complète, leur sera donnée ?...

La décision de modifier les programmes doit pouvoir être prise rapidement ; les équivalences de diplômes (en particulier du baccalauréat), doivent également être définies.

Lorsqu'il est venu devant nous, M. le Professeur Huard espérait beaucoup de la venue à Hanoï de M. Bayen pour régler toute une série de questions "épineuses", dont l'amour propre vietminh souffre grandement, mais dont, nous en sommes certains, nous aurons encore plus à pâtir.

Signalons enfin qu'en dehors de l'établissement public qu'est le Lycée Albert Sarraut, il existe encore à Hanoï un collège libre tenu par des Soeurs catholiques.

o

o

### II. - L'enseignement supérieur -

Toutes les Facultés ont été, en principe, repliées, sur Saïgon. Cependant, un enseignement supérieur d'ordre médical continue d'être dispensé régulièrement à Hanoï grâce à des conférenciers français et à l'aide de films.

.../

Des difficultés majeures, à cet égard, proviennent de la quasi-impossibilité qu'il y a à s'approvisionner en revues et films éducatifs, en raison de l'absence de crédits et surtout de liaisons postales. La bonne volonté du "dépôt légal" a remédié jusqu'ici au manque de ressources financières tandis que la valise diplomatique tenait lieu de "boite aux lettres", mais on comprend que ce soit là des palliatifs sans lendemain, qui ne peuvent que nuire gravement au prestige de notre pays qui a toujours tant fait pour la science et la pratique médicale(1)

Toujours dans le domaine médical, la question se pose pour la France de créer des bourses pour permettre à des médecins déjà confirmés de venir se spécialiser à Paris. La formule la plus simple paraît être de payer le voyage, de trouver une chambre et éventuellement, de fournir un repas par jour. Cette solution a déjà été mise au point à titre individuel, grâce à l'Institut du Cancer de Villejuif, mais n'a jamais été l'objet d'une décision d'ordre administratif.

Un mot doit être dit de la situation des Professeurs français des Facultés de Droit, de Médecine et des Services de l'Université de Hanoï, qui risquent de perdre leur situation dans un avenir prochain (deux l'ont déjà perdue) sans qu'aucune des garanties promises par la Convention culturelle franco-vietnamienne du 31 décembre 1949 aient été appliquées(2)

(1) - Cf. annexe II

(2) - Il importe de remarquer que cette Convention culturelle du 30 décembre 1949 signée entre la France et le Vietnam par M. Léon Pignon et Sa Majesté Bao-Dai est une convention d'Etat à Etat, qui prime toute autre disposition légale - et qu'un département ministériel doit l'accepter, même s'il n'a pas été consulté au préalable.

Rappelons, notamment, les articles 31, 33, 34 et 46, dans lesquels il est précisé que les professeurs français :

- a) seront recrutés suivant les mêmes règles qu'en France et pourront faire partie des jurys d'agrégation et des comités consultatifs (Article 31).
- b) seront nommés sur présentation du Conseil de la Faculté intéressée par le Ministre de l'Education Nationale de France (Article 33);
- c) verront leur situation se régulariser au plus tard, à la fin de l'année 1951-1952 (article 34);
- d) verront sauvegarder leurs droits à l'ancienneté et à l'avancement dans le cadre français métropolitain (article 46). Des dispositions spéciales sont même prévues pour l'Enseignement supérieur (Article 46).

Aucune de ces dispositions n'a été prise en considération, la thèse de certains fonctionnaires de l'Education nationale étant que la Convention n'engageait nullement leur département, malgré la présence, parmi les négociateurs français, du Doyen Chatelet, de la Sorbonne? Néanmoins, l'Université n'a pu fonctionner que grâce à la Convention culturelle, signée par les représentants qualifiés de la République française et de l'Etat du Vietnam et elle n'a jamais été dénoncée, même partiellement. Il semble donc que le refus pur et simple de prendre en considération la situation des professeurs français ne puisse se justifier et que leur situation doit être examinée sans retard dans un état d'esprit bienveillant.

III.- L'Ecole française d'Extrême-Orient (1)

L'Ecole, création du Gouvernement général de l'Indochine, et fonctionnant depuis sa fondation sur un budget essentiellement local, va devenir purement française, avec Direction générale à Paris, sous le contrôle de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles Lettres); organisée à l'image de l'Ecole d'Athènes, elle aura des postes répartis dans toute son aire géographique à Pondichéry, Saïgon, Hanoï, Ventiane, Pnom-Penh, Djakkarta et Tokio.

A Hanoï, la direction reste française à la demande des autorités vietminh; une cogestion des ~~bpxxx~~ bâtiments est toutefois prévue.

Le point sombre de cette question est le recrutement de membres de "classe", sinologues ou vietnamisants (un seul actuellement), qui sont en quantité insignifiante, en raison de la médiocrité de leur traitement et de la précarité de leur cadre. (Songez qu'au moment de la guerre de l'Indochine, les indices des "chercheurs" correspondaient à ceux d'un sergent-chef !).

Ce cadre local va être supprimé et rattaché à l'Education Nationale. Mais il faudra une loi et un délai d'au moins un an est à prévoir pour qu'un résultat soit obtenu; de telle sorte qu'aucune solution immédiate ne vient encourager les membres anciens à persévirer et les membres nouveaux à poser leur candidature (1).

Pour cet institut, qui représente l'essentiel de la civilisation du Vietnam (rappelons que si son siège est actuellement

---

(1) Cf. annexe III

transféré à Saïgon, l'Ecole reste détentrice à Hanoï d'une très importante bibliothèque de 80.000 volumes) et il est ~~impérat~~ bon d'en arriver à une formule genre "Ecole de Rome" ou "Ecole d'Athènes".

Ainsi, l'Ecole française d'Extrême-Orient, qui imprime un bulletin très recherché des savants continuera d'être pour le Vietnam un instrument de culture, pour la France le gage le plus sûr de son influence civilisatrice dans cette partie du monde où, nous voulons l'espérer, continuera de se jouer longtemps encore son destin.

#### IV. - L'INSTITUT PASTEUR

Cet Institut, dirigé actuellement par le Dr Kirsche, a toujours joué un grand rôle en Extrême-Orient et le Vietminh l'a bien compris qui a senti que son départ du Vietnam-Nord lui ferait une contre-propagande retentissante. Un accord a été passé entre les autorités vietminh et françaises, une subvention accordée, des facilités de circulation consenties aux dirigeants pour aller d'Hanoï à Saïgon.

#### V.- L'INSTITUT DU CANCER

Cet Institut dénommé "Institut du Cancer du Vietnam" va fonctionner avec un personnel scientifique français, dirigé par le Dr Oberling, professeur au Collège de France et à la Faculté de Médecine de Paris; il serait important de mettre dans ~~les~~ mains de ce personnel une instrumentation radiologique française de qualité, pour laquelle aucun crédit n'a jusqu'ici été prévu, d'autant que le Gouvernement de M. Ngo Dinh Diem

ayant exigé l'évacuation du personnel et du matériel, la plus grande partie des appareils et des employés a dû être repliée sur Haïphong.

Le Vietminh, lui, a considéré que l'Institut était français et l'a laissé jouir d'une relative autonomie; aussi la direction s'efforce-t-elle de reconstituer à Hanoï le stock de radium et de procéder à l'achat d'appareillage. Si nous ne faisons pas cet effort, d'autres le feront, notamment les Belges qui disposent de grandes possibilités à cet égard, grâce aux mines du Congo Belge.

Il importe que nous ne nous laissions pas distancer en ce domaine et d'appuyer les demandes, au demeurant fort raisonnables, présentées récemment par M. Jean Sainteny (1).

#### VI. - AUTRES ÉTABLISSEMENTS

Existenr encore à Hanoï :

- La clinique Saint-Paul;
- Le Cabinet Laennec, dirigé par un cardiologue,
- La Bibliothèque, très importante puisqu'elle est riche de près de 50.000 volumes dont le transport en zone sud aurait été infiniment dommageable, tant pour notre influence culturelle que pour les livres eux-mêmes.
- Le Musée Albert Sarraut. Cet établissement, qui possède de nombreuses et fort belles statues, est en litige; notre représentant, M. Jean Filiosa, a obtenu un accord de M. Ngo Dinh Diem : les objets d'art seront répartis, selon leur origine, entre le Laos, le Cambodge, et le Vietnam.

(1) Cf. Annexe IV

Un certain nombre de "pièces" resteront à Hanoï, sous la responsabilité des deux Français qui représentent actuellement à Hanoï; l'Ecole française d'Extrême-Orient, MM. Durand et d'Argencé.

Cet exposé n'a eu pour objet que de montrer qu'il importe de sauvegarder à tout prix, dans le Nord-Vietnam, nos positions culturelles qui constituent, à notre avis, le meilleur support de la présence française.

Ces positions, nous les avons analysées, et l'effort qu'elles exigent est bien peu de chose au regard de tout ce que nous avons déjà consenti dans ce domaine en Indochine, surtout si nous opérons des comparaisons avec les crédits qui ont été exigés par la guerre et ceux que nécessiteront longtemps encore notre assistance économique.

Certes, la base juridique de notre action est jusqu'à présent assez mince (1); ce n'est pas une raison suffisante pour que nous ne nous attachions pas de toutes nos forces à faciliter, sur le plan culturel, la réalisation de cette expérience de coexistence entre deux cultures, entre deux modes de vie, en un mot entre deux civilisations.

---

(1) Cf. ~~Encrage~~ Annexe V, l'échange de lettres entre MM. Pham Van Dong et Pierre Mendès-France.

Ces objets immédiats sont modestes :

- définition du statut personnel et revalorisation des soldes du personnel universitaire;
- ravitaillement en livres, en revues et en films éducatifs;
- intervention d'un accord postal entre la France et la République Démocratique du Vietnam;
- attribution d'un matériel thérapeutique français.

Peut-être les crédits nécessaires devront-ils être demandés non pas au seul ministère des Etats associés (dont on ne sait d'ailleurs pas très bien ce qu'il sera demain, puisqu'il n'est déjà plus aujourd'hui qu'un Secrétariat d'Etat) mais aux différents ministères intéressés.

Nous n'avons voulu aujourd'hui que jeter un cri d'alarme, espérant qu'il sera entendu de tous ceux qui s'intéressent passionnément à l'avenir du monde libre.

o

♀

o

#### PROPOSITION DE RESOLUTION

Le Conseil de la République invite le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour que soient assurés, dans l'immédiat, le maintien et même le développement de nos positions culturelles au Nord-Vietnam.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Edmond MICHELET, président

Séance du jeudi 9 mars 1955

La séance est ouverte à 10 heures 25

Présents : MM. BOUSCH, BRIZARD, MAROSELLI, MÉRIC, MICHELET,  
MOTAIS DE NARBONNE, Marius MOUTET.

Suppléants: MM. BOISROND, LE GUYON, Léo HAMON.

Excusés : MM. Bernard CHOCHOY, Michel DEBRÉ, DURAND-REVILLE,  
de MAUPEOU, PELLENC, PINTON.

Absents : MM. BOUTEMY, CLERC, COUPIGNY, FOUSSON, ROCHEREAU, ROMANI, Alex ROUBERT.

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. William Bazé, Conseiller de l'Union Française, sur la situation actuelle en Indochine.

II - Questions diverses.

-:-

COMPTE RENDU

M. Edmond MICHELET, PRESIDENT.- Mes chers Collègues, je remercie M. William Bazé de bien vouloir faire profiter la commission de son expérience. Je vous rappelle qu'il vient de faire un assez long séjour en Indochine et que, par ses origines, il est bien placé pour "faire le point" des différents problèmes qui intéressent notre organisme.

M. William BAZÉ.- Le problème de l'Indochine est très complexe. Je commencerai par vous parler de la situation militaire.

Nous avions là-bas 500.000 hommes : 135.000 du corps expéditionnaire, 270.000 appartenant à l'armée nationale, le reste étant des "bandes armées" soumises à notre obédience. Nous avons perdu à Dien-Bien-Phu 18.000 hommes dont 4.000 morts ou disparus.

Ces pertes peuvent paraître peu importantes au regard du total des effectifs, mais la situation à ce moment devenait impossible en raison de la mentalité de la population, de la dispersion de nos troupes et de la démorisation générale; nous risquions rapidement de perdre Hanoï, Haiphong et le Laos.

A ce moment, il faut bien le dire, Genève a été une sorte de "miracle". L'erreur psychologique a été de ne pas mettre suffisamment le gouvernement du Vietnam en face de ses responsabilités; quoi qu'il en soit, nous disposions encore de forces considérables dont le regroupement permettait de tenir solidement certaines positions.

Les grosses entreprises envisageaient alors de tourner au ralenti. Depuis, la situation s'est dégradée et j'ai assisté à une véritable débandade des Français.

M. Sainteny était pratiquement sans pouvoir et sa position vis-à-vis du Général Ely rendait sa situation difficile.

Personne, à ce moment, ne s'occupait des Français du Nord.

Au-delà du 17<sup>e</sup> parallèle, sévit le chômage intégral. Un grand nombre de nos compatriotes a été évacué vers le sud; parmi eux, se trouvent beaucoup de vieux Indochinois sans ressources; les Français ont été parqués, autour de Saïgon, dans de véritables "camps de concentration", ce qui n'est pas fait pour remonter notre prestige!

Cette situation s'est encore aggravée en raison des compressions de personnel administratif effectuées par le Gouvernement de M. Ngo Dinh Diem.

Dans le même temps, les forces du corps expéditionnaire, pour les tâches qui leur restent à accomplir, donnent la priorité d'embauche aux Vietnamiens!

Je fais observer en passant que les collectes effectuées en France par un journal comme "Le Figaro" sont uniquement destinées aux réfugiés annamites, ce qui contribue encore à démotiver nos concitoyens....

L'éloignement de Bao-Dai donnant les pleins pouvoirs à Ngo Dinh Diem est absolument incompréhensible. M. Ngo Dinh Diem, notoirement anti-français, est l'homme des Américains qui se conduisent envers nous comme des ennemis : toutes les personnalités anti-françaises sont soutenues par eux!

Nous allons aborder les élections de 1956.

J'ai fait la comparaison entre les forces de l'armée populaire faite de gens qui ont la foi, et l'armée vietnamienne, formée de féodaux sans idéal. D'autre part, les sectes constituent un état dans l'Etat.

Les troupes catholiques du Colonel Leroy constituaient une force valable. Parce que cet officier était pro-français, M. Ngo Dinh Diem lui a retiré son commandement en nous demandant de le reprendre dans les cadres français, ce que nous avons eu la faiblesse d'accepter.

Le retrait du corps expéditionnaire, je le répète, affaiblit considérablement notre position.

L'exode des catholiques vers le Sud a singulièrement compliqué notre situation. En 1954, Monseigneur Le Hu Tri disait que

- 4 -

nos malheurs finiraient avec le départ des Français. Ceci dit, dès l'arrivée du Viet-Minh, il est parti alors que les prélats français restaient sur place! Les catholiques sont, d'ailleurs, unanimement détestés dans le Sud, en tant que Tonkinois et catholiques dans un pays bouddhiste.

De leur côté, les caodaïstes qui se posent en adversaires farouches du Vietminh, jouent en fait sur les deux tableaux.

Dans ces conditions, les élections de 1956 sont condamnées à l'avance.

Si tout le Vietnam est entre les mains du Viet-Minh, il y a gros à parier que les trois Ky ne tarderont pas à se mettre sous l'obéissance chinoise. Le Laos et le Cambodge, influencés par les Anglais, se tourneront alors vers Bangkok.

La France doit secouer son immobilisme; gardienne des accords de Genève, elle doit demander aux Américains quel est leur jeu. Il faut débarquer M.Ngo Dinh Diem; vous ne ferez rien si vous gardez cet homme-là! C'est un homme de rancunes personnelles, qui fait le procès du régime de Bao-Daï et celui de la France, devenant une sorte de Syngman Rhee au petit pied!

Il faut mettre Bao-Daï en mesure de retourner en Indochine et de former un gouvernement d'union nationale.

Il faut faire des élections dans le Sud. Du temps du "colonialisme", alors que nous avions un Gouverneur général en Indochine, il y avait des élections et un Conseil paritaire où les élus vietnamiens élevaient quelquefois la voix!

Il pourrait sortir, de cette consultation que je préconise, un gouvernement véritablement représentatif, alors que nous n'avons qu'un fantoche à opposer au Vietminh. Dans le Nord, la foi, la population; au Sud, la richesse économique mais qui manque de main-d'œuvre.

La masse tonkinoise est plus nationaliste que communiste (à de rares irréductibles près) et elle sent bien que nous ne faisons rien, ce serait l'invasion pacifique d'un pays qui compte 650 millions d'habitants. Les gens du Nord voudraient qu'il y ait un "modus vivendi" entre eux et le Sud, à condition que celui-ci ait un gouvernement véritablement démocratique.

La France devrait être le courtier de cette opération d'apaisement et de réconciliation.

.../...

Actuellement, le Général Ely est complètement supplanté par le Général O'Daniel; les Américains, tout en nous remplaçant, nous accusent de rester encore trop longtemps....

Les Français d'Indochine ? On a envisagé le transport de certaines familles vers d'autres territoires d'outre-mer (Madagascar, Réunion, Nouvelle-Calédonie). Or, le gouvernement français, qui les laisse actuellement mourir littéralement de faim, serait bien incapable de les y transporter et, surtout, de les réinstaller.

Sur place ? La France qui a dépensé 3.000 milliards pour la guerre, envisage de consacrer 6 milliards à l'achat de rizières cochinchinoises pour les réfugiés du Nord ! Mais elle ne fait rien pour les siens : il y a là-bas des plantations abandonnées; rachetons-les à bas prix, installons-y les Français ou ces Eurasiens qui, dans le Nord, ont dû tout abandonner....

Les Eurasiens avaient pris langue avec le Cambodge; ils sont 300.000 qui pourraient mettre le pays en valeur et concourrir à sa défense. Il faut faire un plan de réadaptation, car là-bas ils seront plus dans leur élément que dans d'autres territoires d'outre-mer. Actuellement, ils sont parqués dans des camps de concentration et les Français - qui les ont utilisés dans leur armée - les abandonnent, non seulement matériellement mais psychologiquement.

Je pense que la France a encore une très belle carte à jouer tout en reconnaissant l'indépendance totale du pays. Actuellement, beaucoup de Vietnamiens sont encore pour nous.

On a critiqué M. Sainteny. Je crois qu'il fait ce qu'il peut. Le seul reproche amical que je lui ferai est de ne pas avoir dans son équipe un seul collaborateur parlant vietnamien. Sa tâche est compliquée car il est constamment critiqué dans le Sud.

Il est nécessaire de discipliner les entreprises françaises. Beaucoup, hélas! n'ont pas encore "compris". Les sociétés ont gagné beaucoup d'argent sous la protection de nos troupes; maintenant que la partie est compromise, elles vont aller s'établir en Afrique ou ailleurs....

Il faut reconnaître, notamment, que les grandes plantations ont connu des profits considérables (de l'ordre de 30%) et n'ont pas fait, parallèlement, un effet suffisant pour leur personnel.

Il y a, enfin, une politique à faire pour l'aménagement des propriétés et pour le développement de certaines activités.

Tout ceci implique pour les Français un chef capable, pouvant parler haut et ferme au gouvernement vietnamien et aux Américains. Il ne nous reste que trois à quatre mois pour prendre une décision. Beaucoup de Vietnamiens désirent un mariage de raison avec notre pays. Je souhaite que votre Assemblée s'intéresse aux Français restés en Indochine et qu'une commission interparlementaire se rende sur place pour enquêter exclusivement sur le sort de nos compatriotes. Il y a là-bas également beaucoup de réfugiés des Indes françaises qui nous restent attachés.

Les Anglais se préoccupent de conserver des bases en Extrême Orient sans même parler de la Malaisie. Pourquoi les Français disparaîtraient-ils seuls de l'Extrême-Orient ?

\*

\* \* \*

**M. LE PRÉSIDENT.**— Je remercie très vivement notre collègue qui a su parler avec autorité et conviction de cette situation qui s'avère tragique.

Je tiens à souligner que notre Commission s'est toujours efforcée de soutenir l'effort de tous ceux qui, là-bas, maintiennent la présence française.

Notre collègue Bousch pourrait demander à M. le Président Roubert de faire — avec nous — une réunion commune pour entendre, le 16 mars, M. le Président du Conseil (Assentiment).

**M. Marius MOUTET.**— Je connais l'esprit profondément français de M. William Bazé qui nous a apporté des directives. Qui dirige là-bas nos intérêts ? Il semble bien qu'il n'y ait personne ! Nous sommes résignés, attendant le coup qui nous expulsera définitivement de ce pays.

Son exposé a pour nous une très grande importance. Sommes-nous mieux armés, gouvernementalement parlant ? M. Laforest, le nouveau Secrétaire d'Etat aux Etats associés, a fait la guerre d'Indochine ; il ~~ne~~ est retourné dans ce pays à deux reprises...

Voyez-vous, la question catholique a empoisonné nos rapports avec les Vietnamiens : ils ne sont que 2 millions par rapport à 23 millions de bouddhistes ou de confucianistes ! Il faut oser le dire : le fils du Maréchal de Lattre a été abandonné par ses propres troupes et massacré seul ! Je ne suis pas un sectaire, croyez-moi, mais quand on fait de la politique, on ne l'axe pas sur deux millions d'habitants.

.../...

- 7 -

N'a-t-on pas également exagéré l'importance du poids des réfugiés dans la balance ? Il nous ont gêné mais, cependant, nous ne devons abandonner personne.

Diem est contre nous; on nous a dit qu'il était honnête; ce n'est pas si commun là-bas!

Il n'y a que Bao-Dai qui puisse démissionner Ngo-Dinh-Diem; c'est un petit bourgeois au total que cet empereur d'opérette! il est fort intelligent et très fin, mais ce n'est pas un homme d'action; il n'a pas la notion qu'il y a des choses qu'on fait et d'autres qu'on ne fait pas...

Je suis sûr que les Américains aiment qu'on leur parle net; je me souviens de mes propos au sujet de la C.E.D.; ils ne m'en ont pas voulu! Ici l'affaire va très loin : la question de l'Indochine est posée dans le pacte de Manille. Si les hostilités devaient reprendre, où irions-nous ? Qu'a donné le pacte du S.E.A.T.O. ? Rien! Il nous faudrait un homme capable de parler aux Américains : ce n'est pas le cas du Général Ely.

Sainteny n'a rien : ni instructions, ni crédits, ni mission bien définie! Les industriels veulent, avant tout, être indemnisés; mais enfin certains - je pense à M. Paul Bernard - sont des esprits assez lucides. Actuellement, ils sont dans une position de retrait par rapport à ce qu'ils avaient pensé faire tout d'abord.

Je crois que les entreprises françaises ont constitué une sorte de consortium auquel ne participent d'ailleurs pas les Charbonnages du Tonkin.

La situation de ces sociétés est rendue difficile par la coupure du territoire. Le gouvernement a parlé d'une assurance-crédit mais je crois que ce problème n'a pas été étudié assez sérieusement.

Il nous a toujours manqué des hommes ayant une certaine audience dans la masse et parlant bien la langue du pays.

Un seul homme a vu clair, c'est le Général Leclerc. La conclusion de son rapport était : nous n'avons pas les moyens militaires, usons donc des moyens politiques. Il ne suffit pas de trouver l'homme, il faut lui donner des moyens et des instructions.

Nos interlocuteurs vietminh sont des "durs" avec lesquels il n'est pas facile de discuter.

.../...

- 8 -

Je retiens de l'exposé de M. Bazé plusieurs points : nécessité de se débarrasser de M. Diem; mise au point d'une politique économique; essai de création de conditions d'une coexistence dans le Nord.

Si nous pouvons sauver notre présence culturelle et économique, cela suffira.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie, une fois de plus, M. William Bazé des informations qu'il nous a données.

M. Léo HAMON.- Je voudrais présenter deux ordres d'observations.

En ce qui concerne le Nord, un nombre toujours plus grand de compatriotes désespèrent, c'est un fait.

D'autre part, on ne voit pas pourquoi les autorités de cette région nous accorderaient des facilités plus grandes que celles que nous avons, alors que nous faisons au gouvernement du Sud des concessions extra-conventionnelles.

Quid, en résumé, d'une politique de présence coïncée entre un veto américain et une réaction croissante du Vietminh ?

En ce qui concerne le Sud, qu'a promis le gouvernement français à Manille et comment est-ce conciliable avec Genève ?

J'entends toujours dire qu'il faut mettre un terme à la carrière présidentielle de M. Ngo Dinh Diem.

Quels moyens avons-nous pour cela ? J'avoue ne pas en voir dans l'état actuel de la question!...

M. BOUSCH.- Je voudrais me joindre aux remerciements de la Commission envers M. William Bazé.

Quelles instructions a reçues le Général Ely ? Il n'en a pas pu en faire état lorsque nous l'avons rencontré en Indochine; de même, d'ailleurs, que le Général Navarre, à la veille de Dien-Bien-Phu ! Il faudrait que nous ayons à ce sujet une franche explication.

M. William BAZÉ.- J'estime que nous devons garder quelqu'un au Nord et M. Sainteny me paraît particulièrement indiqué. Pour le Sud, il faut parler franchement aux Américains et former une coalition solide.

Cela facilitera d'ailleurs la tâche du Nord qui, lui aussi, veut éviter une reprise des hostilités.

.../...

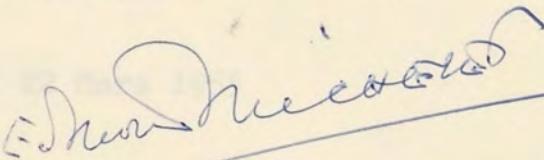
- 9 -

Le chef français là-bas ne peut plus se passer d'éléments locaux. Personnellement, je n'ai pas de parti-pris : M. Moutet m'a connu partisan d'une Cochinchine département français; l'évolution des peuples d'outre-mer a marché à pas de géant depuis... Je ne puis répéter qu'une chose : M. Ngo Dinh Diem, c'est une dictature déguisée...

M. LE PRESIDENT.- Mon cher ami, encore une fois, je vous remercie.

La séance est levée à 11 heures 55.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "André Malraux". The signature is fluid and cursive, with "André" on top and "Malraux" below it, connected by a diagonal line.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

[View Details](#)

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

-:-

Séance du Mardi 22 Mars 1955

-i-i-i-i-i-i-i-i-

La séance est ouverte à 11 Heures 15

- 1 -

Présents : MM. CLERC, MAROSELLI, MICHELET, MOTAIS de NARBONNE,  
Marius MOUTET.

Excusés : MM. BRIZARD, Michel DEBRÉ, DURAND-RÉVILLE, de MAUPEOU, MERIC, PINTON.

Suppléants : MM. ENJALBERT, LE GUYON, Léo HAMON.

Absents : MM. BOUSCH, BOUTEMY, Bernard CHOCHOY, COUPIGNY,  
FOUSSON, PELLENC, ROCHEREAU, ROMANI, Alex ROUBERT.

- 1 -

.../...

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

- 
- I - Echange de vues avant le débat en séance publique sur le budget des Etats Associés.
- II - Questions diverses.

-\*-

## COMPTE RENDU

M. Edmond MICHELET, Président.- Mes chers collègues, j'ai tenu à vous convoquer pour connaître votre opinion sur le Budget des Etats Associés, au moment même où va s'ouvrir, à son sujet, un débat en séance publique.

Je pense que ceci est pour vous une occasion de faire connaître à notre Assemblée notre activité et nos travaux.

M. MOTAIS de NARBONNE.- Je vous signale que je suis rapporteur pour avis du Budget des Etats associés pour la Commission de la France d'Outre-Mer. Je ne vois pour moi qu'avantage à ce que notre Commission de l'Indochine se manifeste en séance publique. Je pourrais, également, si vous le désirez, parler en votre nom ?

M. LE GUYON.- Nous allons discuter cet après-midi du Budget des Etats Associés ; or, le rapport de M. Bousch n'a pas encore été distribué. Ceci est inadmissible ! J'exige que ma protestation soit inscrite au procès-verbal et je la réitérerai publiquement tout à l'heure en demandant le renvoi de la discussion... .

M. MOTAIS de NARBONNE.- Mon cher collègue, il vous faut considérer l'intérêt général : il exige que ce budget soit voté le plus rapidement possible.

.../..

- 3 -

M. LE GUYON.- La discussion peut être renvoyée à mercredi !

Quelques voix.- Et les Accords de Paris ? ....

M. MOTAIS de NARBONNE.- Vous risquez de reculer, en fait, le débat d'un mois !

M. LE PRESIDENT.- Que comptez-vous dire, Monsieur Motais de Narbonne ? Nous serions heureux d'avoir, en quelque sorte, la primeur de votre exposé.

M. MOTAIS de NARBONNE.- Les Accords de Genève n'ont pas résolu tous les problèmes. Nous devons examiner les possibilités qui demeurent pour nous en Indochine.

Il faut reconnaître que l'armistice intervenu a recueilli l'adhésion de tous.

J'ai estimé opportun d'examiner l'incidence des Accords de Paris sur le plan de la France d'Outre-Mer.

Rien, en fait, ne protège plus là-bas l'influence française que le bon vouloir des Gouvernements des Etats Associés.

J'invite mes collègues à méditer l'inconvénient qu'il y a à bouder dans nos territoires d'outre-mer les plus légitimes revendications.

En résumé, nous avons obtenu une promesse de survie intellectuelle et économique dans le nord et le maintien provisoire de la zone sud dans le monde libre.

La politique vietnamienne a été de ne pas reconnaître les clauses politiques des Accords. Cette attitude mise sur une alternative : coexistence ou guerre. La France, elle, liée par les Accords, ne peut choisir entre ces deux positions.

Il faut considérer en premier lieu l'attitude américaine, celle du Sénateur Mansfield, Président d'une Commission analogue à la nôtre, qui dirige pratiquement la politique asiatique du département d'Etat. Il ne faut pas se cacher que les Etats-Unis cherchent activement à se substituer à nous.

.../...

- 4 -

Devant cette attitude, qu'allons-nous faire ?

Il paraît impossible que nous attendions le dernier moment, risquant d'être acculés à un départ sans grandeur, dans la précipitation, le "sauve qui peut" ! ...

En ce qui concerne le Nord-Vietnam, M. Sainteny a été obligé loyalement de reconnaître devant nous qu'il n'avait rien pu faire au cours des derniers mois de sa mission. Et pourtant, je demeure persuadé que celle-ci est nécessaire si nous voulons tenter la politique de coexistence.

Partie positive de mon avis : ce qui pourrait être fait maintenant.

Je suggère que notre politique est simple, parce que nous sommes "ligotés" par les Accords de Genève.

Dans le Nord, il est vain de critiquer la mission Sainteny, alors que les U.S.A. maintiennent, eux, leur Consulat d'Hanoï ! Sainteny doit savoir si, oui ou non, il est possible de vivre dans le Nord. Si c'est oui, réjouissons-nous et tirons-en les conséquences pratiques. Si c'est non, n'exposons pas inutilement les Français.

Dans le Sud, il faut aider le Vietnam à survivre dans le monde libre. Notre rôle n'est pas de permettre l'établissement du Gouvernement arbitraire et autoritaire d'un homme ; c'est autour d'institutions libres que nous devons grouper tous les Vietnamiens, car pour un Vietnamien du Sud, le Vietnamien du Nord demeure néanmoins "un frère" et nous devons nous efforcer d'apaiser les blessures nées de la coupure du 17me parallèle.

Le Français, aux Etats Associés, c'est le commun dénominateur. N'oublions pas que le 29 mars se tiendra à Washington une réunion des Trois pour déterminer notre politique en Asie ...

M. LE PRESIDENT.- Permettez-moi de vous interrompre : quel est l'objet spécial de cette réunion ? Je suis surpris de voir les Américains prendre une initiative qui consiste à déterminer la politique commune du Vietnam, de la France et d'eux-mêmes ! ...

.../...

- 5 -

M. MOTAIS de NARBONNE.- Il faut rappeler aux Américains deux choses :

- la grande politique américaine en Asie ne nous intéresse pas ; nous n'avons pas à nous pencher sur Formose, la Chine, mais seulement sur les Etats Associés ;
- la solidarité franco-américaine n'est pas un vain mot et il importe maintenant d'agir en commun sans récriminer sans cesse sur le passé.

M. André MAROSELLI.- Mais, enfin, que vient faire ce Sénateur Mansfield ! C'est insensé cette ingérence des Américains dans nos affaires !

M. MOTAIS de NARBONNE.- M. Mendès-France me l'a dit lui-même : lorsque j'étais à Washington, on m'a dit : "L'Indochine, c'est le fief du Sénateur Mansfield. Il a des rapports personnels - depuis 15 ans - avec M. Ngo Dinh Diem ... Et l'on m'a donné l'occasion d'être assis à ses côtés, sur un divan, pendant vingt minutes ..."

M. MOUTET.- Nous ne devons pas oublier la principale question qui est celle des élections de 1956. La France doit les préparer. Si elle ne le fait pas, elle viole les Accords. Quelle sera alors, l'attitude du Vietminh ? S'il y a intervention armée, le Pacte de Manille entre en jeu ; c'est alors la guerre en Extrême-Orient, ne nous le dissimulons pas ! ...

Je rappelle le texte de l'article 7 des Accords (il en donne lecture).

Si le Gouvernement du Vietnam est indépendant, comment pouvons-nous être responsables de l'organisation des élections ? D'autre part, quelle est la position du Vietminh sur la qualité des "élections libres" ?

Comment définir les "autorités représentatives" qui devront fixer les modalités de la consultation populaire ?

Une chose est certaine : c'est maintenant qu'il faut préparer ces élections.

C'est sur place, non à Washington, que ces questions devraient être réglées !

.../...

- 6 -

Il ne faut pas laisser les choses se pourrir, voyez-vous... Le Gouvernement français peut évidemment se retirer en arguant du fait qu'il a donné l'indépendance au Gouvernement de la zone sud.

La politique du Gouvernement français est-elle d'aboutir à une nouvelle Corée ? Que deviendrait alors notre présence économique et culturelle dans le nord-Vietnam ?

Comment la France entend-elle résoudre le problème des garanties ?

J'ai vu que les Charbonnages du Tonkin déménageaient une grande partie de leur matériel.

M. MOTAIS de NARBONNE.- Permettez-moi de vous interrompre. Il y a eu accord à ce sujet entre le Vietminh et les Charbonnages qui évacuent, en effet, du matériel américain récemment acheté et pour lequel le Vietminh ne pourrait obtenir de pièces de rechange.

M. MOUTET.- Il y a donc plusieurs attitudes des entreprises françaises.

Comment, d'autre part, fonctionne actuellement l'Union Française ? Le Grand Conseil ne s'est pas réuni depuis plus d'un an ! ...

La doctrine du Président Coty n'est pas celle de M. Vincent Auriol : ce dernier pensait qu'il pouvait négocier avec les Etats membres hors de la tutelle du Parlement, alors que notre Président actuel s'estime soumis assez étroitement aux règles parlementaires.

M. LE PRESIDENT.- Quelle est la position de la Commission des Finances ?

M. MOTAIS de NARBONNE.- Le rapport de notre collègue, M. Bousch, est purement technique et vous propose une série de réductions indicatives que nous pouvons également adopter. J'attire l'attention de notre collègue, M. Moutet, sur le danger qu'il y aurait à dire que la France est garante des élections.

.../..

- 7 -

M. MOUTET.- J'ai dit que c'était la thèse du Vietminh ; ce n'est pas celle du Vietnam.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il un Ambassadeur du Vietnam en France ?

M. MOTAIS de NARBONNE.- Ce n'est qu'un Haut-Commissaire.

M. Bousch a conclu à l'adoption des chiffres de l'Assemblée Nationale. Je vous demande d'en faire autant.

M. MOUTET.- Je vous relis les deux déclarations de M. Tran Van Do, faites après la signature des Accords de Genève. Elles reviennent à dire : "Faites ce que vous voudrez, je garde les mains libres ...." !

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, si je comprends bien, le sentiment de la Commission, vous m'autorisez donc à inviter notre Assemblée à voter le Budget des Etats Associés ?

(Assentiment).

M. Léo HAMON.- Je regrette que le débat sur notre politique asiatique soit "escamoté". Je souhaiterais connaître la portée du Pacte de Manille. Je pense que nos engagements ne peuvent être opposés à ceux que nous avons pris à Genève.

Le Gouvernement Français s'est engagé à accepter des élections libres destinées à rétablir l'unité politique du Vietnam. Bien entendu, le Gouvernement français n'est garant que de son fait.

Il y a, selon moi, trois politiques :

- le retrait pur et simple ;
- la politique d'activité ;
- ne pas se retirer sans avoir de garanties formelles.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais poser une question au Gouvernement. La mission Sainteny sera-t-elle maintenue à Hanoï ?

M. Léo HAMON.- Je ne pense pas qu'il faille imaginer une telle absurdité !...

SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

- 8 -

M. LE GUYON.- Je ne peux m'associer à votre volonté de voter ce budget. Je reviserai peut-être ma position lorsque j'aurai pris connaissance des textes.

La séance est levée à 12 Heures 15.

Le Président,

*Eduard Meissner*

Séance du vendredi 20 avril 1955

- - - - -

La séance est levée à 12 h. 15.

- - - - -

Président : M. BOUAFI, BILLARD, CLAUDE, Michel COCHET, DUCLOS, MICHELIN, MARIE GOUDIN, PELISSIER, ROBERT.

Secrétaire : M. GIBONOU, MIRAM-BÉVINA, M. MAISON, MUSSET-DE LAURENT, PINTOL.

Adjoints : M. René BARRE, M. BOURG, M. CHABANNE, M. DUCLOS.

Membres : M. BOUAFI, COUFLANT, DUCLOS, M. GOUDIN, ALIX ROBERT.

SÉNAT DE LA RÉPUBLIQUE

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLÈMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du vendredi 1er avril 1955

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 h. 35.

-:-:-:-:-:-

Présents : MM. BOUSCH, BRIZARD, CLERC, Michel DEBRÉ, FOUSSON,  
MICHELET, Marius MOUTET, PELLENC, ROCHEREAU.

Excusés : MM. CHOCHOY, DURAND-RÉVILLE, de MAUPEOU, MOTAIS de  
NARBONNE, PINTON.

Suppléants: MM. Henri BARRÉ, Léo HAMON, Jean MAROGER, de MONTULLÉ.

Absents : MM. BOUTEMY, COUIGNY, MAROSELLI, MÉRIC, ROMANI,  
Alex ROUBERT.

-\*-

/...

- 2 -

... LE PRÉSIDENT. Je l'envoie à la ...  
 complaisance à venir nous apporter, avec l'autorisation de faire le  
 communiqué homologue de l'autre Assemblée, et d'inviter à une  
 réunion en Indochine pour la fin de ce mois de mai, les  
 auto-vietnams mais nous devons faire la partie de qu'il passe au  
 la situation sur laquelle il sera alors assez débattue dans  
 notre assemblée sur l'Ordre du Jour.

Audition de M. Jean Berthoin, Ministre de l'Education  
 Nationale, sur son récent voyage en Indochine.

Questions diverses.

... de proposer un bilan sur mon voyage  
 à l'Assemblée, mais je n'en ai pas fait, mais  
 ce voyage avait été nécessaire depuis plusieurs mois mais  
 il a été retardé par la crise ministérielle. On fut alors d'autre  
 dier les conditions de ... --\*-- en Indochine de notre présence au  
 la plan culturel.

#### Compte-rendu

M. MICHELET, Président, accueille M. Jean Berthoin,  
 Ministre de l'Education Nationale.

(Voir compte rendu sténographique ci-après).

La séance est levée à 17 heures 20.

Le Président,

... à Hanoi, le lycée Félix Gouin.  
 conditions excellentes. Les locaux  
 Rink qui compte y installer différentes  
 établissements et nous offre un local moins cher que celle qui pourrait  
 être dans les renseignements fournis par les autorités pour ce que  
 nous pouvons faire encore à Hanoi.

M. LE PRESIDENT. Je remercie M. le ministre de son extrême complaisance à venir nous apporter, après s'être rendu devant la commission homologue de l'autre Assemblée, les impressions de son séjour en Indochine, dans le Sud-Vietnam. Son voyage s'est borné au sud-Vietnam mais nous serions heureux de savoir ce qu'il pense de la situation sur le plan culturel alors que nous avons déposé devant notre assemblée une proposition de résolution invitant le Gouvernement à défendre les positions françaises également dans le Nord-Vietnam.

M. LE MINISTRE. Je vous remercie des paroles par lesquelles vous voulez bien m'accueillir au sein de votre commission. Je n'ai pas encore eu le temps de préparer un exposé sur mon voyage mais j'ai voulu que mes premières impressions vous fussent communiquées. Ce voyage avait été décidé depuis quelques mois mais il a été reculé par la crise ministérielle. Son but était d'étudier les conditions du maintien en Indochine de notre présence sur le plan culturel.

~~Mon but était d'étudier~~. Avant de partir, j'avais reçu certains visiteurs qui me conseillaient la prudence et me demandaient s'il était bien opportun d'aller là-bas. J'ai répondu que mon voyage n'avait pas pour but de représenter la politique elle-même, ni l'armée. J'allais représenter ce que la France a finalement laissé dans ce pays ~~et~~ peut y maintenir, en tout cas ce qui de la présence française est le moins discuté.

J'ai été accueilli à ma descente d'avion par le général Ely. Je ne le connaissais pas. C'est un homme solide, réfléchi, calme et je me suis trouvé d'accord avec lui dans toutes les conversations. Mon premier contact avec le président Diem a été courtois, je ne dirai pas réservé, mais peut-être un peu méfiant. Il m'a demandé si la France désirait se maintenir dans le Nord et si elle ne jouait pas le "double jeu". Je lui ai répondu que la France ne jouait pas le double jeu mais tant qu'il est possible, dans la dignité et dans la stricte indépendance de notre enseignement, de maintenir quelque part un établissement français, le devoir de la France est de l'y maintenir.

Je lui ai dit ~~que~~ j'avais envoyé l'inspecteur Ba ~~en~~ à Hanoï pour examiner ~~les~~ les autorités de ce qu'on appelle la République démocratique, les possibilités du maintien de nos établissements.

A Hanoï, le lycée Albert Sarraut est installé dans des conditions excellentes. Les locaux sont revendiqués par le Viet-Minh qui compte y installer différents établissements d'ordre militaire et nous offre un local moins grand mais qui pourrait d'après les renseignements fournis être suffisant~~#~~ pour ce que nous pouvons faire encore à Hanoï.

- 4 -

M. BAYEN est revenu de son voyage à Hanoï avec une impression très pénible. Une chappe de plomb s'est abattue sur le pays. Les gens sont tristes. Vous savez avec quelle intensité le flot des réfugiés se déverse vers le sud! La présence de l'autorité communiste qui s'exerce sans aucune espèce de ménagement est insupportable à la masse de la population et cette présence s'accroît du poids d'une influence russe et d'une influence chinoise qui d'ailleurs se contrebat~~ent~~ par moment. Un exemple : le russe est devenu obligatoire dans l'enseignement supérieur au Viet-Minh. Ce n'est pas une initiative du Gouvernement Ho Chi Minh, c'est imposé de l'extérieur. Sept cent mille réfugiés ont quitté le nord vers le sud malgré tous les efforts du gouvernement local pour empêcher cet exode. On pense que ce chiffre atteindra sensiblement un million sur dix millions d'habitants!

J'en reviens à mon entretien avec M. Diem. Je lui ai dit : "Je ne viens pas en demandeur. Il faut que vous ayez confiance en la France. Vous êtes majeur, vous êtes indépendant. Il n'est pas question de vous disputer cette indépendance. Nous sommes là au contraire pour vous aider à l'organiser. Vous avez à développer un enseignement propre, mais vous n'avez comme possibilité de communiquer avec l'extérieur qu'une culture apportée internationale.."

Le problème de l'organisation d'une université vietnamienne a été posé à la conférence de Pau. A l'heure actuelle, nous sommes encore à l'université mixte. Cette situation provisoire prendra fin au mois de décembre. Le président Diem a demandé que les opérations de transfert soient terminées au mois d'octobre prochain. Le gouvernement français n'a aucun avantage à les retarder. Il a la possibilité de faire un geste qui peut amener certaines contreparties culturelles.

Il n'y a personne pour remplacer le président Diem. Les sectes sont de véritables maquis qui souvent ont été organisés par nous pour lutter contre les infiltrations du communisme. Il est difficile de les ramener dans le giron d'une autorité centrale. Nous avons trop favorisé des intrigues politiques dans un milieu bien souvent corrompu où l'argent joue un rôle essentiel. C'est une situation que nous ne pouvons pas tenir car ces gens sont plus forts que nous sur ce terrain. L'attitude de la France dans une situation aussi complexe, aussi trouble, doit être l'attitude d'un pays honnête qui en impose par la loyauté de ceux qui parlent en son nom. On n'a pas toujours eu cette attitude!

J'ai reçu dans ce pays un accueil émouvant. J'ai été frappé de la soif d'apprendre de toute cette jeunesse vietnamienne. Les écoles sont bien tenues, les élèves très studieux. L'aptitude à absorber notre enseignement est extraordinaire. Les cahiers sont beaucoup mieux tenus que dans nos propres écoles. Les enfants écrivent très bien; leur goût du dessin, de la forme, de la calligraphie est surprenant.

- 5 -

J'ai visité non seulement les établissements publics français mais également les établissements congréganistes. J'ai été accueilli par les frères des doctrines chrétiennes qui tiennent un établissement très important de 1.400 élèves. Tous les frères et tous les élèves sont vietnamiens. Les enfants étaient rassemblés dans la cour. Quand je suis entré j'ai été acclamé par toute cette jeunesse. Les écoliers agitaient des drapeaux français. J'ai senti alors que nous avions encore une grande place dans ce pays.

A Saïgon j'ai causé avec les différents chefs de service. J'ai été frappé de voir que chacun avait son idée sur la situation. Avant de me mettre en route, j'avais déjà essayé d'avoir quelque orientation. Je n'ai rien obtenu. J'ai rassemblé ~~tant que~~<sup>plus</sup> mal quelques documents, des rapports. Il nous manque une doctrine française.

M. LE PRESIDENT. Si nous avions une doctrine française, nous y serions encore!..

M. LE MINISTRE. Mais oui. Je me suis rendu ensuite au Laos. Si le Vietnam me paraît un pays calculateur, au Laos les habitants sont très réfléchis, très posés. Le pays de population agricole a un aspect plus varié, très aimable d'ailleurs, la population donne vraiment l'impression d'aimer la France.

Ces gens-là ont peur que nous partions. Le président du Conseil et ses ministres me l'ont dit : "Donnez-nous la preuve que vous voulez rester chez nous. En août et en septembre, nous avons des élections très importantes. Si l'on sent que la France ne se maintient pas, si la France n'a pas prouvé qu'elle voulait rester, nous risquons d'être emportés par la vague communiste, hostile à la présence française."

Au Vietnam voilà des années qu'on a promis d'installer un lycée, le lycée Pavie tombe en ruine. J'ai trouvé partout le même désir d'obtenir des locaux, de recevoir des maîtres. Sur le plan de l'enseignement notre présence est réclamée partout. Il doit être facile de trouver des ministres à peu près convenables. Il est plus difficile de trouver un chef de bureau, il leur manque des cadres. L'administration que la France a exercée dans ces pays est partielle; il n'y a rien pour la remplacer. Il faut que nous soyons présents par des instituts, des écoles professionnelles.

Incontestablement, une poussée américaine s'exerce dans des conditions maladroites. Tant qu'ils nous sentent à leur côté, bien qu'ils aient à supporter la présence américaine, les dollars américains, ces trois pays se rendent compte qu'ils préfèrent la France.

Pnom-Penh est une très belle ville et le désir des autorités gouvernementales est d'y organiser un centre universitaire dont le rayonnement s'étendrait au-delà du pays lui-même. L'école royale de médecine est dirigée par un médecin français. J'ai déjà envoyé des professeurs de la faculté de médecine de Paris pour faire des cours.

- 6 -

Au Cambodge, on demande actuellement 70 professeurs. Nous avons là le moyen de maintenir une influence politique et même une influence économique. L'ensemble du problème se pose ainsi : en dehors de quelques éléments de qualité, le personnel bien souvent a été rassemblé au hasard ; il est insuffisant au point de vue compétence et ses qualités morales ne sont pas de premier ordre. Nous n'avons pas encore compris en France que nous nous trouvons là en première ligne de la présence française. Chaque français est un ambassadeur ; il faut qu'il soit impeccable dans tous les domaines. Mais il faut lui donner des avantages. Il faut éviter que des fonctionnaires attendent depuis un an le mandatement de certaines indemnités. Les fonctionnaires reçoivent des soldes intéressantes sans doute mais il faudrait qu'ils aient la possibilité de transférer dans des conditions convenables leurs piastrs en francs.

Nous avons là-bas une très belle partie à jouer à condition d'avoir la foi, à condition d'être convaincu que la partie n'est pas perdue. Il y a trop de sceptiques, il y a trop de pessimistes. Il n'y a pas assez de gens qui croient à la possibilité pour la France de maintenir sa présence dans ce pays. Je suis convaincu qu'elle est réelle. Actuellement les événements d'ordre politique me paraissent intéressants. Je me garderai de prononcer un jugement qui pourrait avoir l'air présomptueux. Mais, comme parlementaire, nous avons l'habitude de juger assez vite ; sinon ce ne serait pas la peine de nous déplacer. Je me suis trouvé dans un pays infiniment plus perméable à la culture française que l'Afrique du Nord.

~~Mes~~ conversations m'ont donné l'impression qu'il n'est pas du tout question pour la France de partir. Si j'avais à ma disposition les crédits correspondant à une journée de guerre avec la possibilité de les employer à quelques objectifs précis, bien choisis, ayant une portée psychologique, le climat pourrait être transformé...

Voilà, mon cher président, ce que je voulais vous dire. Je m'excuse du caractère décousu de mon exposé. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions qui pourraient m'être posées.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre exposé très intéressant. Pour amorcer le dialogue avec nos collègues, je vous répondrai que si vous avez souhaité voir mettre les crédits d'une journée de guerre à votre disposition, cette guerre que nous avons menée là-bas avait pour but d'éviter de généraliser à tout le pays la situation que l'on constate aujourd'hui dans le Nord.

Je suis personnellement inquiet et troublé de votre jugement sur le Nord. Le Sud est extrêmement sourcilleux et se formaliserait facilement de toute espèce d'initiative que nous pourrions prendre dans le Nord.

Le problème est de savoir dans quelles mesures nous pourrons aider le gouvernement à adopter une forme de conduite qui le laisse présent ici et là. C'est M. Motais de Narbonne qui nous disait combien il avait été frappé de voir à quel point la langue française était, à l'heure actuelle, tout juste tolérée par les administrations dans le Sud alors qu'elle était sollicitée dans le Nord! Je fais la part de tout ce qu'il peut y avoir de procédé et peut-être d'hypocrisie dans cette attitude de la part du Nord. Comment aider le maintien du français aussi <sup>bien</sup> dans le Sud que dans le Nord sans que nous ayons à faire une option?

Je prends un exemple typique qui concerne quelqu'un que je connais bien qui a pris une attitude très marquée, peut-être trop marquée. C'est le recteur français de Hanoï, Jean Lassus. Il ne demandait pas mieux que de rester ici ou là. On l'envoie je ne sais où. Il était là-bas depuis trois ou quatre ans. Il serait resté indistinctement à Saïgon ou à Hanoï, mais il ne sera ni ici, ni là!

M. LE MINISTRE. Je vais vous donner mon idée sur la question. Nous devons poser le principe que nous ne sommes pas demandeurs. Nous sommes à la disposition aussi bien du Nord que du Sud dans la mesure où notre présence culturelle pourra s'exercer et se maintenir dans des conditions de dignité absolue.

Or, dans le Nord, il est bien certain que nos professeurs n'ont pas le droit de faire des cours. On leur autorise seulement des conférences et on leur demande de déposer le texte huit jours à l'avance. La langue russe est rendue obligatoire dans l'enseignement supérieur et le français ne l'est pas.

Pour le lycée Albert Sarraut qui a 600 élèves, les visas ont été refusés à 17 professeurs. On nous oblige pratiquement à nous installer dans un local trop petit. Mon opinion est faite depuis longtemps. Il n'y a exactement rien à faire avec les communistes! Permettez-moi de porter ce jugement. Leur conception est entièrement différente de la nôtre. Nous pouvons parcourir un bout de chemin ensemble, mais nos buts sont différents. Nous voulons libérer l'individu; ils veulent le modeler.

Bien sûr, nous ne quitterons le Nord que lorsque notre situation deviendra insupportable. Dans le Sud, la position est entièrement différente. Le français est employé dans toutes les facultés. Le ministre de l'éducation nationale a trois fils à Paris. Je les ai invités à déjeuner; ils parlent le français comme mes enfants.

La position est la suivante - c'est ce que m'a dit le président Diem: " Ce qui fait la force d'Ho-Chi-Minh, c'est son nationalisme. Il faut que je fasse de l'hyper-nationalisme...". Avant mon départ, il m'a bien précisé: " Dites- bien à votre gouvernement qu'il ait confiance en nous. Il n'est pas question pour nous de nous passer de la France. Nous nous rendons bien compte que sans vous nous ne serions rien. Nous avons besoin de vos conseils, de votre culture."

Vous pouvez me trouver passionné. J'ai foi dans la présence du rayonnement de la France. Mais il faut que les hommes qui représentent la France aient confiance en elle. La difficulté, c'est qu'on n'a jamais eu de politique. On a tout retenu pendant des années. A un moment donné, on a tout lâché.

En ce qui concerne la question domaniale, je me suis préoccupé de la situation juridique des locaux. Certains ont été construits par le budget général de l'Indochine; ils appartiennent à l'Indochine. D'autres ont été construits par le budget français. Quelle est leur situation juridique ? Personne n'a été capable de me répondre. J'ai demandé qu'on me fasse une étude de la question. Ce sont des problèmes auxquels personne n'avait songé. Je ne fais pas de critiques: dans cette administration à laquelle j'ai appartenu assez longtemps, bien souvent des points importants sont négligés.

Je suis convaincu du désir du Sud du maintien~~s~~ de notre présence, mais je n'ai aucune espèce de confiance dans le Nord. Il n'y a point de possibilité de co-existence entre deux formes de pensée diamétralement opposées. Nous sommes le contraire d'eux. Dans toutes leurs actions, c'est le mépris de l'homme. C'est l'homme qu'on fait passer au corset. La pensée française ne peut pas respirer dans ces conditions.

M. LEO HAMON. M. le ministre sait à quel point sa foi dans la présence et dans le rayonnement culturel français en dehors de nos frontières est la mienne. Le seul impérialisme concevable est l'impérialisme du rayonnement de l'esprit français.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le professeur Huard. Le souvenir que j'ai gardé de mon entretien avec lui, notamment en ce qui concerne les possibilités et les formes d'enseignement qui nous sont offertes dans le Nord, m'~~ai~~ paru plus optimiste que la version que vous donnez.

Bien entendu, la présence française~~s~~ est incompatible avec l'installation d'un totalitarisme quel qu'il soit, mais nous n'avons pas le droit de donner le signal du départ. Je voudrais vous demander de ne pas jouer perdant pour la présence culturelle française dans ce tiers du monde qui~~s~~ - que nous le voulions ou non - est d'ores et déjà sous contrôle communiste; de ne jamais renoncer à une seule des possibilités de présence française et chaque fois qu'on le conteste, de vous indignier.

M. LE MINISTRE. Il n'y a pas de désaccord entre nous. Je n'ai pas parlé de démission ou de départ dans le Nord. J'ai dit que nous resterions tant que les conditions du maintien~~s~~ de notre présence resteraient dignes. Cela me paraît tout à fait essentiel. Nous ne pouvons pas passer sous les fourches caudines d'une discipline communiste. Notre enseignement doit pouvoir s'exercer librement.

J'ai fait le voyage d'aller avec le professeur Huard. Nous avons donc pu causer longuement. Il pensait reprendre ses cours à Hanoï: on lui a refusé l'accès de l'hôpital! Il ne peut plus faire d'enseignement; on accepte des conférences d'ordre général qui ne sont pas de l'enseignement.

M. MAROGER. Vous avez parlé de l'Institut français à Saïgon. Vous considérez que l'Université de Saïgon doit devenir purement vietnamienne et qu'à côté sera créé un institut purement français comme à l'étranger.

M. LE MINISTRE. C'est une convention passée en 1949 pour six ans et qui expire en décembre prochain qui a réglé la remise de l'université au ~~Vietnam~~ Vietnam.

M. MAROGER. Par conséquent, le ~~Vietnam~~ Vietnam organisera l'enseignement avec des professeurs français.

M. LE MINISTRE. Sûrement avec des professeurs français! Il y a déjà de remarquables professeurs vietnamiens. L'enseignement s'y fait en français. Il n'y a pas d'inconvénient à ce transfert. Il faut bien comprendre que ces gens-là sont hyper-sensibles sur ce terrain. Je leur ai dit: "Si vous saviez comme je suis content pour mon pays. Vous allez prendre vos responsabilités; vous allez voir ce que c'est que d'administrer un pays. Nous ne demandons qu'une chose: que vous réussissiez. Nous ne demandons qu'à vous aider par nos conseils, par nos experts. Mais usez bien de votre liberté. C'est un bien très difficile à conserver."

M. LE PRESIDENT. Je voudrais vous poser une question qui est un peu hors du sujet de la présente audition. Quels sont les contacts qui peuvent exister entre ce qui était autrefois nos instituts français et les pays totalitaires ? Est-ce que la culture française peut - je ne dis pas rayonner, ce serait peut-être exagéré - mais affirmer sa présence dans les pays totalitaires ?

M. LE MINISTRE. Vous savez que les relations culturelles ne dépendent pas du ministère de l'éducation nationale. C'est probablement, dans une assez large mesure, une erreur, car il y a un drapeau qui est accepté partout, c'est celui de la culture française. Par conséquent, ma conviction est, qu'à l'abri de ce grand drapeau de la culture, du prestige considérable de notre université, de son rayonnement dans le monde, nous pouvons aller dans beaucoup d'endroits. Mon intention, si la vie ministérielle me le permet, est de reprendre en main le problème de la présence française à l'étranger.

M. LE PRESIDENT. En ce qui concerne notre présence dans le Sud, quelle va être notre situation après les élections ?

M. LE MINISTRE. Les conditions de ces élections libres doivent être définies. De l'avis à peu près de tout le monde et même de l'avis des Indiens que j'ai eu l'occasion de rencontrer à la commission mixte, les populations sont hostiles au communisme. Si les élections étaient vraiment libres, il n'y aurait pas dans le Nord 20 pour cent de gens qui voterait pour Ho-Chi-Minh. Dans le Sud, il y en aurait peut-être plus parce qu'on a pas goûté du système. Pensez qu'il y a un million de réfugiés sur dix millions d'habitants; c'est une proportion considérable! C'est la preuve que le régime est insupportable. Ces populations ont le respect de la famille. Le culte des ancêtres est la religion de ce pays.

Vous avez, dans les maisons, le petit autel des ancêtres. C'est une religion qui rappelle la religion romaine. Devant une situation qui brise la famille, les gens sont très en méfiance. Il est certain que, si on pouvait organiser des élections libres, le résultat serait assez surprenant. On va discuter à perte de vue à ce propos. Mon sentiment, c'est que les Américains ne veulent pas faire des élections tant qu'ils ne seront pas sûrs qu'elles donneront un bon résultat. La France se doit de faire que les accords de Genève soient respectés car nous sommes "partie" aux accords du Sud. Je crois que nous avons tout de même intérêt à ne pas laisser aller ce pays aux élections tant que les conditions d'élections à peu près correctes, n'auront pas été établies. C'est bien la notion que nous avons retirée.

M. BRIZARD. Est-ce que le communisme fait une propagande ?

M. LE MINISTRE. Il y a des zones qui sont soumises aux sectes et là il est très difficile de pénétrer.

M. Henri BARRE. Je voudrais évoquer, monsieur le ministre, le changement de tonalité entre ces affirmations et celles que nous entendîmes de la part du professeur Huard. Nous pourrions conclure de l'exposé que nous avons entendu de cet éminent professeur à une sorte d'optimisme, concernant la position française.

M. LE MINISTRE. Un optimisme tout de même modéré.

M. Henri BARRE. Certes, mais optimisme quand même ! Il est toujours assez difficile de faire la part entre un optimisme modéré et un optimisme délivrant. Nous sommes bien obligés après les informations que M. le ministre nous apporte de conclure que cet optimisme même modéré a reçu quelques échecs puisque vous venez de nous dire que l'enseignement supérieur était donné en russe.

M. LE MINISTRE. Le russe est en effet obligatoire pour l'enseignement supérieur.

M. Henri BARRE. Ce qui signifie qu'on veut des cadres de l'enseignement supérieur. On veut donc éliminer les cadres français.

Il n'y a pas d'enseignement primaire, secondaire. On est par conséquent fixés. La culture française aura à se

défendre. Je ne sais pas si on ne pourrait pas trouver un terrain où on serait plus aptes à se défendre contre la pression des Russes ou des autres, je veux parler de l'enseignement technique.

Je voudrais attirer votre attention sur l'importance que peut avoir, dans le Sud au Vietnam, cet enseignement technique. Quand nous parlons de culture française, nous savons bien à quoi nous faisons allusion. Nous avons là une richesse inépuisée et peut-être inépuisable. Le monde évolue, se transforme, change, et le visage de la France bien entendu ne peut pas être vu seulement à travers ses grands docteurs. Il faudrait que, sur le plan pratique, nous nous attachions à des choses qui si elles n'ont pas la même grandeur sont pourtant utiles. On commence par comprendre les choses simples et ce qui est à portée de la main ne tarde pas à être à portée de l'esprit. Je pense, monsieur le ministre, que vous avez songé à cela.

M. LE MINISTRE. Vous avez raison. Je pense que l'enseignement technique devrait s'implanter en accord avec les grandes entreprises françaises. Il est évident que, dans l'incertitude politique du moment, il est difficile alors que nous avons tant de peine à retenir les entreprises de demander des investissements nouveaux de cette nature. Si nous réussissons à franchir le cap, je pense que nous devrons nous orienter vers un enseignement qui permettra de trouver les cadres moyens du pays.

A Vientiane, il y a une école technique. Elle est très bien tenue. Le matériel est américain, mais l'enseignement se fait en français. Il en faudrait dix comme cela. Le seul métier qui rapporte à Saïgon c'est d'ouvrir une école. C'est un ami qui m'a fait cette confidence. La soif des gens pour apprendre est extraordinaire. Pour l'enseignement technique, mon cher collègue, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Si nous apprenons le moteur Citroën ou le moteur Renault, on achètera des voitures Citroën ou des voitures Renault. Ce que vous dites est donc juste. Il faudrait créer ces liens. Ce sera l'intérêt de ces entreprises de s'intéresser à cet enseignement.

Mais il faut aller au plus pressé. Il y a une partie politique à jouer. Il faut donner l'impression partout que nous n'avons pas nous en aller. J'ai parlé avec beaucoup de gens. J'ai senti manifestement cette inquiétude au Laos, au Cambodge. Nous sommes encore là dans le Sud puisque nous avons en Cochinchine 75.000 hommes. Vous le savez, vous êtes au courant. Il est difficile de descendre au-dessous de ce chiffre pour assurer la protection de Saïgon-Cholon, sinon disait le général Ely-on irait au massacre. Il y a les Eurasiens, il y a aussi des gens qui se sont, je ne dirai pas compromis avec nous, mais qui, pourtant, sont jugés comme tels.

.../...

M. Léo HAMON. Je voudrais savoir, monsieur le ministre, si vous vous êtes arrêté aux Indes et si vous avez des renseignements à nous donner sur l'Institut français de Pondichéry? Il s'agit là d'appliquer l'esprit français aux problèmes des pays sous-développés. Il ne s'agit pas seulement pour nous de donner la culture française mais de montrer l'application de nos méthodes d'esprit aux problèmes intérieurs de ces pays.

M. LE MINISTRE. Je ne me suis pas arrêté aux Indes. C'est M. Bayen qui l'a fait. Il a parlé avec l'ambassadeur. Cet établissement est vu du meilleur oeil par les autorités. Il y a là une lumière qu'il ne faut pas laisser s'éteindre. Elle n'est d'ailleurs pas dangereuse pour les Indes.

M. Marius MOUTET. Vous nous avez <sup>dit</sup> que l'action culturelle ne dépend pas de l'~~é~~ducation nationale. Elle dépend donc des Etats-Associés?

M. LE PRESIDENT. Non, des Affaires étrangères...

M. LE MINISTRE. Vous avez le service des relations culturelles au Quai d'Orsay. Vous avez aux Etats Associés un bureau des relations culturelles et politiques, deux mots à ne jamais associer! Vous avez chez moi un service qui gère du personnel, qu'il passe aux Etats Associés ou aux affaires étrangères. Il y a M. de Bourbon-Busset que vous connaissez certainement. En effet je ne suis pas le maître de la chose pas plus que pour l'outre-mer. Il y a là une coordination à faire et je vais m'efforcer de la faire. Je vais en effet essayer de créer un état d'esprit assez comparable à celui qui existe chez les militaires pour les T.O.E. Pour un maître il est excellent d'aller deux ou trois ans dans un pays étranger. Je voudrais le faire pour le prochain concours. L'agrégation n'est pas un grade, c'est une fonction. Il y aura un certain nombre de postes réservés. Si les gens n'acceptent pas, ils ne seront pas agrégés.

M. Marius MOUTET. Ne confondons pas les problèmes.

La direction culturelle dépend des affaires étrangères. Son rôle est de défendre la culture française à l'étranger, de surveiller les instituts qui s'y trouvent, etc. Et puis, il y a une action de politique culturelle. J'associe les deux mots, mais je ne mets pas "politique" après "culturelle". C'est un qualificatif essentiel pour l'Indochine,

(Le Vietminh, le Laos, le Cambodge et les Indes, si vous voulez, encore que ce soit un problème spécial.

.../...

C'est une question particulière actuelle et urgente. Elle n'a que des rapports assez lointains avec l'action du ministère des affaires étrangères.

Pourquoi ? parce qu'il faut actuellement réussir dans nos entreprises et dans un délai qui n'est pas indéterminé, qui est extrêmement bref. Il faut aboutir très vite. S'il n'y a pas ce que j'appellerai une mission spéciale de la présence culturelle dans cette partie de l'Asie, de l'Indochine en général, nous n'aboutirons à rien! Si nous agissons en ordre dispersé, les particularismes se défendront, les fonctionnaires se défendront également. Chacun voudra garder sa part et nous n'aurons rien.

Ce qu'il faut à mon avis - et je me permets de faire cette modeste suggestion - c'est réunir les quelques hommes qui connaissent bien le problème et cela, quels que soient leurs horizons politiques. Que ce soit M. Bayen ou M. Musse, M. Charton ou M. Robequin, ou M. Gouroux, professeur de géographie au Collège de France. Il y a une série de personnalités éminentes qu'il faudrait associer avec de vrais administrateurs. Ils prendront le problème intellectuel, mais il faudra que joue l'esprit pratique de l'homme qui sera chargé de réaliser. Si vous ne faites pas une commission spécialisée - et je la préférerais sous la direction du ministère de l'éducation nationale, vous allez à l'échec.

Vous allez d'abord vous heurter aux difficultés d'ordre politique qui sont considérables. On vous dit : restez! Mais comment ? Vous allez avoir le problème des élections qui est un problème politique de grande conséquence. Vous les faites ou vous ne les faites pas. Si vous ne les faites pas vous risquez incontestablement une nouvelle Corée, parce que les gens du Nord diront : vous avez violé vos engagements, nous vous demandons de les tenir. Il y aura des incidents de frontière, la guérilla recommencera.

Je ferai pour les élections, la même chose que pour la culture. Je voudrais qu'il y ait un groupement spécialisé autour du président Diem, qui ne s'occupe que de cela. Si on ne le fait pas, personne ne le fera. S'il n'y a pas à côté de lui quelqu'un, vous n'aboutirez pas parce que - je vais plus loin - ce ne sont pas seulement les Français de là-bas qui ne savent pas ce qu'ils veulent faire mais c'est le Gouvernement lui-même! Il n'est pas assez informé. Tout ce qui se passe là-bas est contradictoire. On nous dit : présence dans le Nord. Il y a deux options : ou c'est possible, ou il est tout à fait inutile d'y aller...

Vous nous dites, monsieur le ministre, je ne crois pas qu'il soit possible d'implanter cette espèce de culture libre qui doit être la nôtre dans un pays totalitaire. Je suis d'accord

M. LE PRESIDENT. Nous sommes tous d'accord là-dessus.

M. Marius MOUTET. Seulement il s'agit de savoir s'il n'y a pas des précautions à prendre et des garanties à donner. Si vous envoyez des professeurs dans le Nord et qu'ils soient pris comme otages, vous aurez bonne mine. Si vous avez pas organisé votre action culturelle de telle façon qu'il y ait des garanties personnelles aussi bien que des garanties intellectuelles, ce n'est pas la peine. Si vous avez une tolérance qui n'est qu'une façade, il faut leur dire carrément : c'est quoi dans les conditions que nous allons vous indiquer; Si vous voulez continuer dans l'état d'esprit qui est le vôtre, c'est inutile. Il est joli de dire : nous voulons la présence française. Mais pour combien de temps ? quinze jours ? un mois, dix ans ? Jusqu'au moment où les gens qui se seront employés à vos missions culturelles seront des otages?

Pour le Sud la guerre civile existe, il n'y a pas de doute. Si à la guerre civile se mêle la guérilla communiste nous allons revenir à la situation de 1946-1947 avec l'impossibilité pour nous d'y intervenir, parce qu'alors nous recommençons une affaire dont nous cherchons à voir la fin. Ainsi, pour la question culturelle dans le Sud, si on nous dit vous allez rester, il faut tout de même savoir sur quelles ressources, sur quels hommes on peut compter. A mon avis, il faut que nous nous rendions compte de ce qu'il faut faire, que nous ne restions pas dans la velléité et que nous ayions une organisation française pour aboutir au résultat que nous cherchons. Voilà mon sentiment.

Si vous répartissez l'action à entreprendre sur trois ministères, c'est perdu. Vous connaissez les rivalités de chapelles. L'undict : j'ai un homme au ministère de la France d'outre-mer. Quand on l'envoie à l'instruction publique on lui répond : nous n'avons pas besoin de vous. C'est toujours comme cela. Il faut que le Gouvernement prenne sa décision endisant : s'il y a une décision, une direction pour la présence culturelle, voilà qui la dirigera, voilà le ministre qui sera responsable, mais il n'y en aura qu'un. Voilà l'instrument que nous allons lui mettre dans les mains.

La présence culturelle c'est ce qu'il y a de plus facile. Il y a des pays où c'est même très facile. Nous connaissons les populations du Cambodge et surtout celles du Laos. Elles nous accueilleront. Elles ne demandent que nous à certains point de vue, à condition que nous n'ayons pas d'autre autorité que celle du maître d'école et dans son école. Si nous voulons faire de la politique, les gens seront contre nous. Pour les questions administratives ils diront : l'administration c'est nous, ce n'est pas vous.

Je suis très inquiet parce qu'il y a des plaintes qui viennent à moi par la force des choses. Les gens connaissent

.../...

Ils viennent de tous les côtés et leurs plaintes sont contradictoires.

M. LE MINISTRE. Comment pourrait-il en être autrement !

M. Marius MOUTET. Voilà un fait. L'exercice professionnel m'a mis en rapport avec un tisseur du Nord qui appartient à une des plus grandes familles des tissages du Nord; il s'appelle M. Provost, si vous voulez le connaître. Présence économique dit-on ? il a des marchandises, il traite avec le Gouvernement, on lui refuse ses laissez-passer. Les militaires et la mission Sainteny sont en opposition. Les Français seront en désaccord s'il n'y a pas quelqu'un au-dessus. Et on n'aboutira à rien! Ce monsieur arrive ici, Que pouvez-vous faire pour moi me dit-il ? Il y a un ministre des Etats Associés lui ai-je répondu, vous allez lui raconter vos malheurs.

Je prends maintenant la puissance économique les hommes de Paul Bernard, ~~et~~ de Nam-Dinh. Ils me disent : comment voulez-vous que nous fassions quelque chose ? Nous n'avons aucune garantie d'aucun côté. Si nous sommes dans le Sud, nous avons des choses que nous voulons rapatrier. Nous les avons amenées de France. On nous demande pour les rapatrier exactement la même valeur en piastres des sommes que nous avons payées en France. Est-ce qu'il y a des droits de l'homme ? Est-ce que, quand on a signé à Genève, on a abandonné le droit de propriété de ce qui appartient aux Français ?

Voilà deux faits caractéristiques absolument opposés. Si je prends les petits, c'est le désespoir le plus total. Ils disent : nous n'avons plus aucun moyen, nous ne pouvons plus rien faire. C'est 9.000 Français dans la misère, dont personne ne s'occupe, pour lesquels il n'y a <sup>que</sup> quelques secours. Voilà des gens qui se sont expatriés et qui ne trouvent pas dans les dommages le moyen d'aller dans l'outre-mer pour réaliser ce qu'ils voulaient faire.

Je vous le dis dans l'intimité de la commission : cela ne marche pas parce qu'il n'y a rien de net. On passe son temps à échanger des papiers; on bavardera, mais on n'aura pas de résultat. Voilà comment je vois le problème.

Il faudrait que le Gouvernement se pose la question. Qu'est-ce que je veux ? Est-ce que je veux la présence culturelle dans le Nord ? comment pourrai-je y parvenir ? qu'est-ce que cela implique d'Ho-Chi-Minh ?

Si nous devons rester dans le Sud, comment y rester ? Nous ne pouvons pas le faire sans les Américains. Il faut coordonner la politique américaine. N'oublions pas le traité de Manille dans lequel est comprise l'Indochine, En supposant que la ~~guerrilla~~ reprenne, on dira : traité de   
*guerrilla*

.../...

Manille. S'il y a quelque chose, les troupes françaises remarqueront. Vous voyez la difficulté.

Je ne suis pas retourné là-bas depuis 1947. Je ne connais plus les hommes de l'heure présente. J'ai connu les autres, les anciens. Mais il me semble que ce que je vous dis là c'est du bon-sens politique pur et simple. C'est la recherche de l'efficience pour réaliser ce que nous voudrions. Sinon nous serons obligés de partir ou alors nous serons mêlés à des difficultés considérables.

Vous, qui êtes l'homme du Gouvernement, vous pouvez dire : voilà ce que je dois faire, mais, pour cela, il faut avoir cette commission de l'Indochine. Je vous cite des noms. Mais si vous me donnez 24 heures je trouverai les hommes à mettre dans une commission comme celle-là. Il ne faut plus passer de temps à palabrer. Vous allez nous dire quels sont les moyens que vous avez si vous voulez réussir. En dehors de cela, on peut être assez pessimistes sur l'Indochine.

M.BRIZARD. Mes préoccupations viennent d'être énoncées par M. Moutet. La présence culturelle sera possible si nous gardons une présence économique. Or, nos nationaux disent que le Gouvernement n'a aucune politique à ce sujet. On leur demande dans certains coins de rester, dans d'autres de partir. Ceux qui restent voudraient avoir des garanties, et désireraient être soutenus par le Gouvernement. Ces gens-là sont dans un désordre formidable et voudraient à tout prix que le Gouvernement prenne position.

M.LE MINISTRE. Je vais répondre avec une entière liberté.

M. Marius MOUTET. Je ne fais pas la critique du Gouvernement. Je cherche les moyens de nous tirer de la situation.

M. LE PRESIDENT. Il s'agit d'une commission qui ne peut que collaborer avec le Gouvernement.

M. LE MINISTRE. Personne plus que moi ne ressent le vide dont vous parlez. Depuis dix ans on n'a jamais défini la politique en Indochine et on a accumulé les erreurs. A l'heure actuelle, il faudrait définir ce que sera notre présence. Et, avant cela, il faudrait se poser la question, d'abord, pourrons-nous maintenir notre présence? Il faut donc favoriser par certains gestes une politique de maintien. Et le maintien c'est, quel que soit le nom du chef, le maintien d'un Gouvernement national dans le Sud.

Il faut tâcher de grouper les hommes autour de celui qui a la responsabilité gouvernementale quel qu'il soit.

.../..

Il faut qu'autour de lui se réunisse le faisceau des forces qui sont divergentes. Est-ce possible ? C'est une action d'ordre politique. Cependant il faut être prudents. Il faut que l'action se fasse d'une façon je dirai presqu'officieuse.

Ainsi donc il faut renforcer l'autorité du Gouvernement et arriver à ce que, si des élections se font, il y ait dans le Sud une majorité. Ce n'est pas la France seule qui pourra régler le problème. Elle le réglera avec l'Angleterre, l'Amérique, l'Inde. Je voudrais maintenant vous faire part d'une conversation que j'ai eue au Laos.

.....  
(M. le ministre fait des déclarations confidentielles).  
.....

Que pouvons-nous faire au point de vue culturel ? Nous ne pouvons nous maintenir dans le Nord que si nous pouvons exercer librement notre enseignement.

Quel est mon sentiment ? Veuillez le professeur Justin Besançon, venu à Hanoï présenter les journées Bichat : il a eu un grand succès. Les autorités d'Hanoï l'ont reçu comme un grand personnage. Tout cela, c'est pour fausser le jeu. Tant qu'on n'aura pas tranché le problème des élections, la politique dans le Nord consistera à faire des sourires aux Français. Il y a eu une réception chez M. Sainteny. Les représentants du gouvernement Vietminh y sont venus. Ce sont des naïfs, ceux qui ont cru à la sincérité de tout cela.

M. Marius MOUTET. Ceux-là, je les connais !

M. LE MINISTRE. Tout est fait pour donner l'impression que c'est un pays libre. Un homme comme M. Bayen est revenu "catastrophé" ! Et Dieu sait si c'est un homme de bonne foi.

M. Marius MOUTET. C'est moi qui l'avait nommé recteur en Indochine. Il était professeur de physique à Nancy.

M. LE MINISTRE. C'est moi qui l'ai remonté... L'impression qu'il retirait était très noire.

Ce serait pour nous quelque chose de grave que la France dise : je suis obligée de quitter ce pays tellement il est désagréable. Cela aurait un retentissement très grand dans le Sud. C'est un geste que je ne conseillerai jamais.

Pour le Sud, le problème est simple. Il n'y a pas à réunir un comité de gens connaissant la question. Il faut d'abord donner des livres, adaptés à ce pays. Je me suis

.../...

amusé à poser la question à une réunion à laquelle assistaient M. le président du conseil, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de la santé publique, le ministre du Plan, le doyen de la faculté de médecine, etc, ainsi que toutes les autorités intellectuelles de Saïgon et du pays : quelle est l'altitude de la montagne la plus élevée de votre pays ? Personne n'a pu me répondre ! Quelle est celle du Mont-Blanc ? 4.810 mètres.. Vous avez là l'illustration de certaines erreurs que nous commettons. Vous n'avez pas un ouvrage adapté à l'histoire de ce pays. On leur apprend celle de Clovis, celle des Francs. Je regrette de n'avoir pas le crédit d'une journée de guerre : un milliard et demi, pour apporter des solutions concrètes.

Nous crevons des commissions de toutes natures. Elle ne servent qu'à diluer les responsabilités de gens qui ne veulent pas en prendre.

Au Laos, les gens ont l'impression qu'on va partir. Moi, je commence demain à creuser les fondations d'un lycée. Les gens se diront : on creuse des trous, les Français ne partent plus. Voyez avec quelle liberté je parle. Je ne critique personne mais je sens qu'il faudrait peu de chose pour transformer tout.

J'ai dit à Danau : il faut que vous fassiez le plan d'un manuel adapté au point de vue de l'histoire. Ne faites pas de ~~agrégation~~. Développez chez les enfants le sentiment national. Qu'ils soient fiers de leur pays. Comment voulez-vous qu'ils soient fiers de Louis XIV ? Par conséquent, s'il est entendu que nous devons maintenir notre présence, apprenez-leur un peu l'histoire de leur pays. Il n'y a pas lieu de réunir des quantités de compétences pour cela. Il suffit d'un peu de bon-sens et d'expérience des hommes. Il faut faire vite ces choses concrètes. Il faudrait que nous puissions distribuer à la rentrée prochaine des manuels. Songez qu'un livre sert à 15 ou 20 enfants.

M. LE PRÉSIDENT. Notre proposition attire l'attention du Gouvernement sur cela.

M. LE MINISTRE. Il y a aussi le problème des transferts. Il faut un temps où il n'était pas facile de faire passer des piastres. Aujourd'hui nous n'avons plus l'office des changes. Or, il y a trois pays. J'ai dit aux chefs des gouvernements : vous êtes en train de créer des entités qui, économiquement, ne sont pas valables. Chacun veut avoir son institut. Quelle est la force d'un pays qui a deux millions, trois ou huit millions derrière lui ? Voyez ce qui se passe chez nous : nous sommes obligés de nous entendre avec des gens pour lesquels nous n'avons que peu de sympathie.

J'ai un ami dont la femme est représentante d'une usine de produits pharmaceutiques. Il me disait : on ne peut plus rien envoyer. Par conséquent, ~~il y a là quelque chose~~

.../...

il y a là quelque chose à faire.

Pour les Français, il y a des situations dramatiques. L'ami dont je vous parlais a quatre enfants qui sont élevés en France. C'est un camarade de classe que je connais depuis cinquante ans. Pour ses quatre enfants il a besoin d'envoyer 90.000 francs. Il est maintenant très difficile de le faire. On a de la piastre mais pas assez de francs. Il y a là une chose qu'on pourrait faire aussi : ouvrir en France des comptes aux fonctionnaires. On n'aurait pas d'histoires avec les autorités locales. Si nous voulons que les Français restent là-bas, les asphyxier.

*il ne faut pas*

Monsieur Moutet, il faut croire. C'est toute la question. Il y a une grande partie à jouer. C'est pourquoi, je suis persuadé qu'avec la foi on arrivera à régler le problème.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, nous vous sommes reconnaissants de votre exposé et de la chaleur qui l'a animé.

M. Henri BARRE. Cela nous change des plats froids !

M. LE PRESIDENT. Nous vous demandons de communiquer cette chaleur à tous vos collègues du Gouvernement. Soyez assuré que la commission fera tous ses efforts pour appuyer votre action.

La séance est levée à

*Emile Moutet*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN  
DES PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. MICHELET, président

Séance du mardi 10 mai 1955

La séance est ouverte à 10 heures 15

Présents : MM. CLERC, MAROSELLI, MICHELET.

Excusés : MM. BOUSCH, DURAND-REVILLE, PINTON.

Suppléant : M. ENJALBERT.

Absents : MM. BOUTEMY, BRIZARD, Bernard CHOCHOY, COUPIGNY,  
Michel DEBRÉ, FOUSSON, de MAUPEOU, MÉRIC,  
MOTAIS de NARBONNE, Marius MOUTET, PELLENC,  
ROCHEREAU, ROMANI, Alex ROUBERT.

- 5 -

- 2 -

### ORDRE DU JOUR

- Communication importante du Président au sujet de la création d'une commission d'enquête pouvant être appelée à se joindre à une commission analogue de l'Assemblée Nationale.

-:-:-:-:-:-

### COMPTE RENDU

M. MICHELET,-président.- Je déclare la séance ouverte. Mon collègue, M. Frédéric-Dupont, Président de la Commission de l'Indochine à l'Assemblée Nationale, m'a fait part de son désir de créer une commission d'enquête à laquelle il voudrait nous associer.

Il souhaiterait même que cet organisme interparlementaire soit présidé alternativement par l'un et l'autre président.

En ce qui concerne la forme, cette solution me paraît intéressante mais le problème du fond reste à débattre.

La commission d'enquête s'attachera à l'étude des événements survenus en Indochine depuis 1945. Dans ce but, M. Frédéric-Dupont voudrait qu'elle comprenne un représentant de l'association des Anciens d'Indochine. Ceci me paraît un précédent dangereux. Qu'en pense la Commission ? Il est certainement gênant, dans les circonstances actuelles, de vouloir «jouer la mouche du coche». D'autre part, si l'on prend le problème à bras le corps, il risque de se produire des étincelles comme cela est arrivé pour la commission des piastres !

M. ENJALBERT.- Je crains que nous ne donnions l'impression de vouloir interférer dans les événements actuels, ce que nous ne désirons pas.

M. CLERC.- Les responsables des affaires d'Indochine ont autre chose à faire, actuellement, qu'à venir s'expliquer devant nous !

M. MAROSELLI.- Je ne suis pas d'accord, en tout cas, pour l'adjonction de membres non parlementaires. Ceci est contraire à la démocratie...

Je profite de cette occasion pour dire que nous ne marquons pas beaucoup d'énergie et tout cela pour ménager nos amis au pouvoir.

.../...

- 3 -

Les Français paraissent surpris de la guerre civile qui sévit là-bas, alors que nous l'avions annoncée, prévue.

Nous devrions aller trouver les ministres qualifiés et leur faire part de nos sentiments.

Il se passe la même chose pour la défense nationale, aucune décision n'est prise et nous serons, au mois d'octobre, sans budget et sans programme.

Il faut avoir une ligne de conduite sans tenir compte des personnalités et des ministres.

M. LE PRESIDENT.- Je suis tout disposé à ce que nous fassions une démarche auprès du Ministre des Etats Associés.

M. MAROSELLI.- Il serait préférable de voir le Président du Conseil.

Il est décidé que M. le Président, accompagné de MM. Clerc, Enjalbert et Maroselli, demanderont audience à M. le Président du Conseil.

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne la commission d'enquête, je vous propose de revoir cette question la semaine prochaine.

La séance est levée à 10 heures 45.

Vu, le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE COORDINATION POUR L'EXAMEN DES  
PROBLEMES INTERESSANT LES AFFAIRES D'INDOCHINE

Présidence de M. Edmond MICHELET, Président

Séance du mardi 28 juin 1955

La séance est ouverte à 17 heures 15

Présents : MM. BRIZARD, DURAND-RÉVILLE, de MAUPEOU, MICHELET,  
PINTON.

Excusés : MM. CLERC, Michel DEBRÉ, MOTAIS DE NARBONNE, PELLENC.

Suppléants: MM. AUBÉ, ENJALBERT, Léo HAMON, JAOUEN, MAROGER,  
de MONTULLE.

Absents : MM. BOUSCH, BOUTEMY, Bernard CHOCHOY, COUPIGNY,  
FOUSSON, MAROSELLI, MÉRIC, Marius MOUTET,  
ROCHEREAU, ROMANI, Alex ROUBERT.

Assistait, en outre, à la séance : M. DELRIEU.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. Baudoin, Conseiller de l'Union Française,  
à l'issue de son voyage au Nord et au Sud-Vietnam.

II - Questions diverses.

-:-

COMPTE RENDU

M. Edmond MICHELET, PRESIDENT.- Mes chers collègues, je désirerais donner la parole à un de nos jeunes collègues, M. Denis Baudoin, Conseiller de l'Union Française, qui, récemment, rentré d'Indochine, peut nous donner des informations "vivantes" sur ce qu'il a vu là-bas, au cours de son voyage accompli en compagnie de M. Troisgros, également Conseiller de l'Union Française.

M. Denis BAUDOIN.- Ce serait une lourde faute de croire que les problèmes qui intéressent actuellement l'ensemble de l'Indochine n'ont plus guère d'intérêt pour la France; bien au contraire, l'intérêt stratégique, économique, politique, que représente l'Indochine dans le contexte du Sud-Est asiatique est de première importance pour la France. Nous avons encore un rôle différent, certes, mais de première importance à jouer dans cette partie du monde au cours des prochains mois. L'intérêt que portent à ces problèmes l'Angleterre, les Etats-Unis, la Chine et l'U.R.S.S. prouvent qu'il serait d'une très mauvaise politique de se désintéresser actuellement d'une telle question.

Ces problèmes doivent être envisagés sous des angles différents qui seront, en quelque sorte, l'armature de mon exposé :

- 1° - situation dans le Sud Viet-Nam,
- 2° - situation au Nord Viet-Nam,
- 3° - position de la France,
- 4° - Politique de la France vis-à-vis de l'ensemble des problèmes indochinois.

.../...

I - LA SITUATION DU SUD VIET-NAM

Après les évènements dramatiques qui, au cours du mois d'avril, firent pendant quelques jours de Saïgon-Cholon l'enjeu d'une bataille de rues assez violente entre Binh-Xuyens et les forces de l'armée nationale du Sud Viet-Nam, la victoire est restée aux forces nationalistes.

Au cours de ces journées tragiques, le gouvernement du Président Diem fut "secoué" à un point tel qu'à un moment on aurait pu penser que le Général Vy, maître de l'armée nationale, allait renverser le gouvernement. Si cette opération n'a pas été réussie, c'est uniquement par une erreur de manœuvre du Général Vy et par ~~la~~ stricte neutralité appliquée dans cette affaire par le Commissariat général de France.

Dans l'atmosphère de tension et de nervosité extraordinaire qui a régné pendant quelques semaines à Saïgon, l'absence de tout attentat contre les Français résidant à Saïgon est le fait que le fond de la population Cochinchinoise n'a vis-à-vis de la France aucune haine, le fait aussi que le Général Ely et le Général Jacquot, responsables des forces armées du corps expéditionnaire, ont agi avec le maximum de prudence, montrent à quel point leur attitude doit être soulignée et leur réussite approuvée. Après ces événements, le Président Diem, qui avait favorisé la création d'un Comité révolutionnaire dans lequel se trouvaient deux anciens membres les plus influents du Viet-Minh, afin de pouvoir renforcer sa position par une décision émanant d'un organisme populaire, semble avoir très rapidement eu peur de se laisser déborder par des positions extrêmes et a, par conséquent, cherché, par des moyens très déterminés, à minimiser l'influence de cet organisme. Seulement, obligé peut-être de donner à l'opinion populaire des manifestations éclatantes et brutales de son indépendance, encouragé par les Américains et plus particulièrement par le Bureau d'Action Psychologique du Colonel Lansley, il déclencha une campagne anti-française d'une violence accrue. C'est ainsi que le 2<sup>e</sup> Bureau français a eu la preuve que l'un des tracts les plus répandus dans Saïgon et qui invitait la population saïgonnaise à "enfermer les Français au Zoo à la place des singes et de leur cracher au visage" a été rédigé à l'origine dans les services du Bureau d'Action Psychologique américain ! Il y a dans la campagne anti-française menée par M. Diem trois éléments :

- 1<sup>o</sup>) une inimitié assez profonde de Diem pour la France;
- 2<sup>o</sup>) une soupape de sûreté qu'il a fait jouer à un moment difficile dans la vie de son gouvernement;
- 3<sup>o</sup>) un encouragement très net des Américains pour agir dans ce sens.

- 4 -

Au début de mai, nous avons rencontré le Président Diem au cours d'une audience qui a duré plus d'une heure. L'homme nous avait été dépeint par différentes personnes, aussi bien par le Commissariat Général que par des Français installés depuis de longues années à Saïgon, comme un mystique peu intelligent et manoeuvré par une "camarilla"; cela ne nous a pas semblé exact. En effet, de l'entretien que nous avons eu avec lui, il ressort que le Président Diem, longtemps éloigné de son pays et ayant vécu dans l'espoir du pouvoir a, une fois son rêve réalisé, décidé de se maintenir à la tête du Gouvernement coûte que coûte. Possédant une très forte volonté, inattaquable sur le plan de l'honnêteté, j'ai eu l'impression qu'il tendait entre l'opinion et lui le rideau d'un soi-disant mystique qui, dans le fond, semble être plutôt une couverture pour cacher une passion presque physique du pouvoir!....

A la question précise que nous lui avons posée concernant le retrait du corps expéditionnaire français, mais aussi en lui soulignant les dangers qu'il pouvait y avoir pour le sud Viet-Nam à être vidé ainsi de toutes ses forces militaires, il nous a répondu que le corps expéditionnaire devait être rappelé le plus rapidement possible car il était pour la population du Sud Viet-Nam une perpétuelle atteinte à son indépendance. S'il reconnaissait volontiers l'intérêt qu'il y avait pour son pays à voir maintenir environ 30.000 hommes du corps expéditionnaire français jusqu'en juillet 1956, c'était sous la condition formelle que ces troupes soient stationnées dans des endroits précis et qu'elles évitent de se montrer dans les grandes agglomérations, et particulièrement à Saïgon. Le Président Diem a reconnu, devant nous, que la concentration de nos effectifs dans un endroit comme le Cap Saint-Jacques semblait excellente mais que, par contre, il serait nécessaire qu'il puisse y exercer un droit de contrôle. Cette dernière phrase nous a semblé inadmissible.

Le Président Diem auquel nous avons reproché le ton de sa campagne anti-française, a alors exhalé toute sa rancoeur et toute son amertume vis-à-vis de certaines émissions de Radio-France-Asie qui, pendant plusieurs mois, dans leurs éditoriaux, n'ont cessé de le critiquer. De plus, il s'est plaint de certains commentaires de la presse française à son égard. Mais son plus gros reproche à l'égard de la France a été, en face des derniers événements, le double jeu que la France a semblé mener vis-à-vis de son gouvernement.

Ces derniers reproches sont très exagérés, mais ne sont peut-être pas complètement dénués de vérité. Par contre, la justification de sa campagne anti-française est purement inadmissible. La politique actuelle du Président Diem est marquée

.../...

- 5 -

- comme je l'ai dit plus haut - par la volonté formelle et définitive de se maintenir au pouvoir coûte que coûte. Il profite pour cela de l'appui inconditionnel de la Mission américaine installée actuellement dans le Sud Viet-Nam; ~~sachant~~  
~~très bien qu'à~~ l'heure actuelle, à la suite de la déposition de S.M. Bao-Dai, faite par le Comité révolutionnaire et qu'il a entérinée, il a parfaitement compris que sa situation était en porte-à-faux et que, chef d'un gouvernement "de facto", pour appuyer son gouvernement sur des bases plus solides, il lui était nécessaire de tenir son pouvoir d'une Assemblée nationale régulièrement élue. C'est dans ce sens qu'il est décidé à agir. Seulement, avant de pouvoir faire des élections, il lui est nécessaire d'avoir, sinon complètement, tout au moins dans sa très grande majorité, réduit l'influence des sectes; ces sectes au nombre de trois : les Caodaïstes, les Hoa-Hao et les Binh-Xuyens, représentent trois sectes féodales d'importance diverse, mais de pouvoir certain. Assez habilement, il a acheté, avec l'appui des dollars américains, les chefs des sectes caodaïstes et particulièrement leur Général qu'il a mis dans les délices de Capoue et dont il est certain - s'il ne s'en est pas fait un ami - de la neutralité!

Certes, à la suite de l'entretien que nous avons eu avec Tham Phom Tac, il est certain que les autorités supérieures de cette secte, qui jouent une politique extrêmement mouvante, aux aspects les plus divers et les plus déconcertants et dont le machiavélisme est poussé à un point tel que l'écheveau des intrigues semble lui-même inextricable, ont le but d'installer à long terme le caodaïsme à la tête du Gouvernement.

Vis-à-vis des Hao-Hoa moins nombreux, mais plus fanatiques, ayant à leur tête deux personnalités de caractère extrêmement différent, mais dont l'emprise est grande sur leurs partisans, les généraux Tran Van Tson et Bacut, le président Diem a établi un plan différent. Ce plan est en deux temps :

1°) refus d'entrer dans la guérilla, mais grand déploiement des forces nationales et attaque de deux ou trois villages, centres connus des Hoa-Hao. Destruction totale de ces villages et de la façon la plus spectaculaire, le tout complété par des communiqués tonitruants et de grandes déclarations à la radio faites pour renforcer le prestige de l'Armée nationale;

2°) appeler immédiatement les officiers supérieurs et les troupes Hoa-Hao à se joindre aux troupes nationales avec des primes considérables (plusieurs millions) pour les officiers supérieurs.

.../...

- 6 -

Cette tactique semble depuis quinze jours être appliquée d'une manière bien suivie et donne des résultats appréciables.

*Adversaires  
Bay Viem est*

Vis-à-vis des Binh-Xuyens qui, plus qu'une secte, ressemblent aux grandes compagnies du Moyen-Age, ayant à leur tête certainement le plus farouche et le plus irréductible, le Général Bay Viem, le Président Diem est plus embarrassé car installé autour de Saïgon-Cholon, au milieu des palétuviers, dans une région où il est impossible de faire aucune opération de police alors que Bay Viem jouit encore à Cholon d'un réseau de renseignements très important affilié à ses bandes; l'opération semble plus difficile car, comme cela s'est développé depuis trois semaines environ, les Binh-Xuyens ont instauré dans Saïgon-Cholon un terrorisme qui risque de gêner le Gouvernement Diem sans qu'il puisse arriver à frapper de grands coups contre cette secte. Cependant, il semble que Diem, s'il arrive à terminer l'opération contre les Hoa-Hao, précipitera les élections d'une Assemblée Nationale qui lui permettra, sur le plan international, mais surtout vis-à-vis du Viet-Minh, de parler avec plus d'autorité. Si, au cours de l'entretien que nous avons eu avec lui, il a souligné, avec une certaine violence, que le Viet-Nam n'avait pas signé les accords de Genève et qu'en conséquence il n'était pas tenu de conférer avec le Viet-Minh, ses conseillers politiques semblent l'avoir convaincu de la nécessité de ne pas rompre les ponts avec le Nord.

Dans le cas d'élections pour la constitution d'une Assemblée Nationale, si ces élections sont faites régulièrement, il est certain que les caodaïstes, qui ont 2 millions d'adhérents, auront une représentation assez importante avec laquelle Diem sera obligé de compter. Il sera aussi nécessaire de faire attention à ne pas voir, sous le couvert de n'importe quelle étiquette, se glisser des éléments Viet-Minh qui ont indiscutablement reçu l'ordre de rester à l'heure actuelle clandestins, mais ~~encore~~ se placer un peu partout aux points névralgiques et aux leviers de commande.

De plus, le Président Diem aura à faire face très rapidement à certaines difficultés qui lui seront créées par la présence dans la Cochinchine de 600.000 réfugiés qui, à l'heure actuelle, vivent dans des conditions extrêmement précaires et dont les ressources sont à peu près nulles.

*HJ*

Certes, une réforme agraire prévue par le Président Diem pourrait peut-être permettre, dans ce pays extrêmement riche, de placer sur certaines rizières un grand nombre de ces Tonkinois, mais une telle opération risquerait de soulever une révolte et peut-être même de créer une guerre civile qui serait très vite envenimée, aussi bien par les sectes que par le Viet-Minh, entre les gens du Sud et les gens du Nord. Ce danger a été, je crois, très bien perçu par le Gouvernement Diem, mais, ses positions conventionnelles très affirmées et les pressions très

.../...

- 7 -

violentes faites sur lui par le haut clergé tonkinois, risquent d'ici quelques mois de le mettre dans une situation dangereuse.

Je crois qu'il est nécessaire d'insister sur cet aspect politique du problème des réfugiés qui ravive l'éternelle querelle entre les gens du Nord et du Sud, ainsi qu'une espèce de haine, d'inimitié du monde bouddhiste pour le monde catholique. L'état d'anarchie dans lequel se débat depuis plusieurs mois le Sud Viet-Nam est, à l'heure actuelle, la meilleure chance du Viet-Minh et tous les observateurs politiques reconnaissent que des élections générales faites à l'heure actuelle donneraient dans le Sud une majorité d'environ 70% au Viet-Minh. C'est là la réaction classique de l'ordre contre le désordre. C'est pourquoi, conscient d'une série de périls tous plus proches les uns que les autres, le gouvernement Diem essaye à l'heure actuelle de faire face au plus pressé et, avant d'envisager les relations Nord-Sud, il tient à régler ses problèmes intérieurs et surtout à donner une certaine unité au Sud Viet-Nam.

## II - LA SITUATION DANS LE NORD VIET-NAM

Lorsqu'on examine la situation dans le Nord Viet-Nam, on est frappé par la différence de vie et par la manière extrêmement brutale et complète avec laquelle le régime communiste a imposé dans ce pays ses méthodes. L'atmosphère d'Hanoï en est un des exemples les plus typiques; la vie a perdu presque totalement ses caractéristiques asiatiques dont la principale est le grouillement humain. Hanoï offre le spectacle d'une sous-préfecture de province avec ses rues calmes et sa circulation automobile à peu près nulle. L'armée est partout et le régime, appuyé sur la force, exalte au maximum les vertus militaires. Conscients des difficultés qu'ils ont à surmonter, il semble que les gouvernements communistes sont décidés à ne pas imposer un mouvement trop précipité aux réformes qu'ils ont à entreprendre; au contraire, évitant en cela les erreurs de la Chine, ils ne montrent aucune précipitation et sont décidés à imposer lentement, mais inflexiblement, un régime qui a été désiré par l'ensemble de la population tonkinoise plus comme le symbole de l'indépendance et de la libération que comme la "représentation" des théories marxistes.

Au cours de notre séjour à Hanoï, nous avons pu prendre contact avec le Vice-Ministre des Affaires Etrangères du Viet-Minh et avec le Conseiller politique privé du Président Ho-Chi-Minh. Au cours de cet entretien, ils nous ont déclaré que si le Gouvernement Diem refusait de discuter la mise en application des accords de Genève en ce qui concernait les futures élections générales de 1956, ils comptaient sur la France pour faire appliquer intégralement et loyalement ces accords. Envisageant

.../...

- 8 -

un succès assez net aux prochaines élections, le Nord Viet-Nam n'a pas exclu le cas d'un certain équilibre et même il semblerait qu'il envisagerait sans déplaisir une Fédération Nord-Sud, tout au moins pour quelques années; ils ont même prononcé les noms de Tran-Van-Huu et de Nguyen-Van-Tam comme Présidents du Viet-Nam Sud pour discuter de tels problèmes, rejetant sans appel le Président Diem qu'ils considèrent comme le représentant-type des intérêts américains. Cette hypothèse d'une Fédération Nord-Sud n'est pas à exclure, et ceci pour les cinq raisons suivantes :

1° - Nous avons affaire actuellement à des communistes nationaux. En effet, si la plupart des membres influents du Gouvernement Ho-Chi-Minh sont des marxistes convaincus, il ne faut pas oublier que la plupart sont allés vers le communisme par nationalisme; le marxisme a été, pour eux, le cadre efficient dans lequel ils pouvaient travailler à obtenir leur indépendance.

Mais cette période du communisme national sera éphémère; très vite, les jeunes élites vietnamiennes de la République du Nord, élevées dans le communisme, ne mêleront plus ces deux sentiments. Cette remarque m'a été suggérée par deux ou trois réflexions de nos interlocuteurs qui, nous parlant de l'amitié indéfectible qui les liait à l'U.R.S.S. et la Chine populaire, affirmaient hautement quelques secondes après qu'ils étaient une république "indépendante" et "démocratique".

2° - Ils gardent de la guerre qu'ils ont menée pendant plusieurs années des souvenirs effrayants qui sont pour eux un véritable cauchemar. Ils envisageront, à la limite de ce qui est acceptable, des solutions pacifiques.

3° - Ils ont des difficultés économiques considérables. Particulièrement la récolte de cette année, qui a été très mauvaise, leur pose, pendant les quelques mois de "soudure", des problèmes angoissants pour éviter une famine; ils imposent des rationnements très sévères dans la distribution du riz.

4° - Ils savent que le régime communiste est loin d'être accepté par la population et qu'il sera long de le lui faire assimiler; c'est là une oeuvre de longue haleine dont leurs amis chinois leur ont appris les méthodes, mais aussi les difficultés, et que la patience est la principale qualité requise *pour eux*.

5° - J'ai l'impression qu'il existe à Hanoï un jeu subtil entre Moscou et Pékin et que l'avenir du ~~■■■~~ Viet-Nam fait l'objet de la part de ces deux "piliers" du monde communiste de solutions légèrement différentes.

.../...

- 9 -

Pour toutes ces raisons, il est possible que la solution qui n'est pas absente de l'esprit des dirigeants de la République démocratique du Viet-Nam et qui consiste dans une Fédération des Etats Nord-Sud, puisse être envisagée comme réalisable, à condition que le Sud Viet-Nam retrouve rapidement une certaine unité.

### III - LA POSITION DE LA FRANCE

#### a) - Dans le Sud Viet-Nam -

Dans la conjoncture actuelle, la France, qui a signé les accords de Genève, se trouve dans le Sud Viet-Nam, dans une situation fort délicate, d'autant plus que les derniers événements de Saïgon ainsi que la campagne anti-française déclenchée depuis environ un mois, ont terriblement excité les esprits et tendu les nerfs à l'extrême des Français. Une série de malentendus assez sérieux entre les Français et les Américains ont fini par déclencher une espèce de lutte sourde entre les deux nations au sujet des solutions à appliquer dans le Sud Viet-Nam, ceci au détriment des intérêts des deux pays et du Sud Viet-Nam lui-même.

La situation des Français, qui ont encore là-bas des intérêts devient de plus en plus précaire par le fait que le corps expéditionnaire réduit n'apporte plus comme "couverture" monétaire au Gouvernement vietnamien que des sommes beaucoup plus faibles: 50 milliards contre 250 milliards autrefois; la plupart des bénéfices faits par nos entreprises ne peuvent plus être transférés depuis la fin du premier trimestre de l'exercice 1955. De plus, l'annonce de déblocages importants de l'aide américaine, particulièrement en ce qui concerne le textile, rend la situation de nos commerçants assez difficile, les prix français n'étant malheureusement pas compétitifs! La Commission de l'aide américaine n'a pas encore posé de critère bien net concernant les modalités d'attribution des devises; ce retard permettra aux exportateurs français d'assainir leur position en écoulant, avant l'arrivée des marchandises étrangères, leurs stocks d'origine métropolitaine. Les marchandises françaises devront désormais avoir à lutter contre la concurrence des produits étrangers et ne pourront le faire que si le gouvernement français prend à temps les mesures en faveur des subventions à l'exportation afin de rendre nos prix compétitifs. Actuellement, pour toutes ces raisons, l'ensemble des chefs d'entreprises françaises envisage de liquider leurs affaires le plus rapidement possible; de plus, la crainte d'une descente du Viet-Minh aux élections de 1956 crée une certaine panique et fait croire que de nombreux ressortissants vietnamiens du Sud, voulant se dédouaner vis-à-vis des communistes, n'organisent des massacres de Français

.../...

- 10 -

Les derniers événements de Saïgon et la sympathie montrée par les troupes françaises aux Binh-Xuyens n'ont fait que tendre les relations entre l'Armée nationale et le corps expéditionnaire français; ce corps expéditionnaire, d'ailleurs, qui possède actuellement à Saïgon un Etat-Major beaucoup trop "lourd", est dans un état physique remarquable, les unités sont bien entretenuées, bien commandées, et elles donnent là-bas le signe d'une armée en parfait état; cette constatation nous a remplis d'aise et fait disparaître toutes les craintes que nous pouvions avoir. De plus, si cette armée fait, par moment, de très légers complexes d'infériorité par suite de l'évacuation du Tonkin, elle n'a eu à aucun moment la mentalité de troupes vaincues. La solution envisagée par le Général Ely et le Général Jacquot de faire du Cap Saint-Jacques un camp retranché pour parer à toute éventualité, est une parfaite réussite; les pistes d'aviation sont d'un accès facile et viennent d'être terminées. Quant à la défense, elle est facile puisqu'une seule chaussée d'environ 25 mètres de largeur et protégée par une zone de 5 kms de palétuviers est le seul moyen d'accès. En cas de repli de nos forces dans le Cap Saint-Jacques, cette chaussée est extrêmement facile à défendre. Seulement, pour que ce camp retranché ait toute sa valeur, il est nécessaire d'envisager le plus rapidement possible la construction d'un port en eau profonde; deux fosses en eau profonde et situées relativement près de la côte peuvent assez aisément être utilisées grâce à une jetée qui peut être construite rapidement. Les travaux devraient donc être entrepris le plus rapidement possible afin de permettre en cas d'évacuation un embarquement rapide par bateaux.

Jusqu'à présent, grâce au haut commandement et aux officiers les incidents entre la population et l'armée française ~~sont~~ sont ~~éte~~ réduits au minimum, ~~Ils sont dans l'ensemble le~~ résultat de la bonne tenue de nos troupes et de la sympathie qu'éprouve la population vis-à-vis de la France dans l'ensemble du pays, excepté quelques nationalistes exacerbés.

Sur le plan des relations administratives de nos délégués dans les différentes provinces et de notre administration centrale à Saïgon avec le gouvernement du Viet-Nam, elles sont nettement plus délicates puisque l'autonomie a été reconnue à ce pays; il semble, cependant, qu'il y ait, de la part de nos Administrateurs, un effort très net pour s'adapter à des situations qui leur sont très nouvelles et qui doivent être plus des relations de Conseillers et de Diplomates que des positions d'administrateurs. Il semble surtout, lorsqu'on fait le bilan de la politique suivie depuis Genève, que le Haut-Commissariat ait été laissé par Paris dans l'ignorance la plus totale de la politique qu'entendait suivre le Gouvernement!

.../...

- 11 -

b) - Dans le Nord -

Les difficultés économiques que subit actuellement le Nord Viet-Nam et leur absence de signes monétaires, ont réduit les relations franco-tonkinoises à peu près au néant. L'accord commercial envisagé par la Mission Sainteny n'a pu aboutir, la loi d'embargo nous interdisant de livrer au Viet-Minh tout matériel de travaux publics demandé par le Gouvernement Viet-Minh. Sur le plan politique, la Mission Sainteny, aux contours mal définis, semble ne pas avoir atteint le but qu'elle s'était proposée; malgré une bonne volonté certaine, mais se heurtant à l'attitude très réservée du Viet-Minh, aucun résultat appréciable n'a pu être obtenu. De plus, la Mission Sainteny, tenue très à l'écart à Hanoï, est considérée à Saïgon par les Vietnamiens et les Américains comme la preuve de notre "double jeu"! En effet, la personnalité très forte du Gouverneur Sainteny et ses relations d'amitié personnelle et ancienne avec Ho-Chi-Minh donnent à cette mission un caractère très politique. Le bilan des résultats est trop mince pour continuer à entretenir une telle équivoque. De plus, le Gouverneur Sainteny pouvant être à un certain moment le seul médiateur possible avec le Viet-Minh, il est inutile de l'user dans cette mission.

IV - LA POLITIQUE DE LA FRANCE

En conséquence, il est d'abord nécessaire que la France comprenne que la clef de l'aide anglo-américaine pour l'Afrique du Nord se trouve à Saïgon. En effet, c'est dans la mesure où la France fera preuve d'une politique réaliste et efficace au Viet-Nam que les Etats-Unis nous accorderont un crédit et les mains libres dans les problèmes d'Afrique du Nord. Pour cela, il est nécessaire que - si, pour quelques années, on veut endiguer le flot communiste en Asie - la France, l'Amérique et le Sud Viet-Nam, se mettent à jouer le même jeu et ne marchent pas dans des sens différents. La France et l'Amérique doivent faciliter et encourager le Gouvernement actuel à faire le plus rapidement possible élire une Assemblée Nationale et s'engager à soutenir le Gouvernement issu d'une telle Assemblée, quel qu'il soit. Les échéances étant prochaines, cet accord entre les trois parties se doit d'être réalisé le plus rapidement possible. Les situations sous le ciel d'Asie se détériorent encore plus vite que sous le ciel d'Europe. Il faut que nos alliés américains et particulièrement le service d'Action Psychologique du Colonel Lansdey reconnaissent que la France a droit à une situation privilégiée sur le plan économique et culturel en Indochine. De plus, il est nécessaire que le Président Diem garantisse, de la manière la plus formelle, la sécurité des ressortissants français et fasse cesser au plus vite la campagne anti-française qui ne fait qu'exciter les esprits.

.../...

- 12 -

Quant à la France, il faut qu'elle retire à un rythme accéléré le corps expéditionnaire beaucoup trop lourd à l'heure actuelle et qu'elle évite de laisser circuler les troupes françaises qui ne font que blesser le sentiment d'indépendance des Vietnamiens. Il faut, par contre, terminer et renforcer le dispositif du Cap Saint-Jacques et maintenir là, avec une légère couverture tout autour, environ 20.000 hommes d'élite avec une aviation de soutien assez importante pour faire face à toute éventualité. De plus, il faut que le Commissariat Général de France soit directement rattaché au Quai d'Orsay. En effet, les problèmes du Sud-Est asiatique entrent dans le cadre de la politique internationale; d'ailleurs, ce geste marquerait vis-à-vis du Viet-Nam la reconnaissance définitive de son indépendance par la France. Sur le Nord, pour éviter toute attaque et toute suspicion, il faut rappeler le plus rapidement possible la Mission Sainteny à Paris et la remplacer par une mission strictement économique d'environ 10 personnes.

Sous ces conditions, il est possible que, le Viet-Nam retrouvant une certaine unité, la France puisse à un moment pouvoir jouer le rôle d'intermédiaire entre le Viet-Minh, ses alliés et le Viet-Nam Sud. Cette politique, dont les chances de réussite sont minimes, a tout de même l'avantage d'avoir un objectif précis; dans le cas où on laisserait la situation s'envenimer entre les trois parties, il est sûr et certain que 1956 verra le Viet-Nam Sud tomber inmanquablement sous la coupe du Viet-Minh et confirmera nos amis Vietnamiens et nos alliés américains de l'inéfficacité et de l'abandon conscient de la France pour les problèmes pourtant majeurs du Sud-Est asiatique.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie notre jeune collègue de son exposé si clair et si complet et je donne la parole à ceux de mes collègues qui voudraient lui poser quelques questions.

M. DURAND-RÉVILLE.- Ce que vous avez dit est pleinement exact. Les Américains estiment que nous ne devons pas maintenir la "mission Sainteny" qui travaille - selon eux - contre leurs intérêts...

M. LE PRESIDENT.- Mais, enfin, c'est invraisemblable! L'Indochine a-t-elle été française, oui ou non ? Sainteny ne fait-il pas là-bas œuvre utile ?

M. BAUDOIN.- Si, Monsieur le Président, mais c'est le sentiment des Américains!... S.M. Bao-Dai, à l'heure actuelle, entretient des rapports avec Ho-Chi-Minh et je ne serais pas surpris qu'il essaie, une fois encore, de jouer les médiateurs.

.../...

- 13 -

M. DURAND-REVILLE.- Je suis convaincu que le Sud passera aux mains du Viet-Minh et je lui donne même moins de chances que vous (5% seulement) de rester neutre. Par ailleurs, je suis absolument convaincu de la mauvaise foi de Diem; il essaie de conquérir sa popularité en jouant contre la France.

J'ai eu d'autres interlocuteurs. Le Viet-Minh m'a dit que nous n'aurions jamais dû abandonner Haïphong. Le grand drame du Nord, c'est le fait que les Français l'ont déserté économiquement, alors qu'en fait le Viet-Minh ne le souhaitait pas...

M. BRIZARD.- Quelle carte avons-nous encore à jouer là-bas? Je ne vois pas très bien ? ...

M. BAUDOIN.- Il faut la "jouer" avec les Américains; ils n'ont plus confiance en nous dans le Sud-Est asiatique et ils ont quelques motifs à cela. (M. Durand-Réville cite alors quelques cas précis dans ce sens).

J'y reviens une fois encore et je ne suis pas contre son chef mais la mission Sainteny a des contours très mal définis!..

M. LE PRESIDENT.- Je ne comprends pas! Donnons-lui, justement, ces pouvoirs qu'il n'a pas et qu'il réclame. Faisons-en un interlocuteur valable pour le Viet-Minh.

M. BAUDOIN.- Sainteny lui-même, lorsque je l'ai rencontré à Hanoï, m'a dit : "sur le plan économique, je n'ai rien réussi... sur le plan politique, j'ai gardé le contact", ce qui est très important.

M. Léo HAMON.- Le témoignage que nous venons d'entendre est très intéressant, mais je pense qu'il serait loyal et positif d'entendre également M. Sainteny.

M. Baudoin a parlé d'un pourcentage de chances. Comment imagine-t-il que cela se produise dans le concret?

M. BAUDOIN.- Deux hypothèses selon moi : une Fédération Nord-Sud dans le cadre d'une entente internationale; - ou simplement espérer faire une unité du Sud-Vietnam avec une armée relativement forte, les Français jouant alors les intermédiaires entre le Nord et le Sud.

M. Léo HAMON.- Je suis pleinement d'accord avec vous en ce qui concerne les Eurasiens et la coexistence du Nord et du Sud, mais cela est impossible si celui du Sud est un "Vietnam de croisade"...

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole?

La séance est levée à 18 heures 30.

Le Président,  
E. M. Durand-Réville

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION ET LA MISE EN OEUVRE  
DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. Alexis JAUBERT, Président d'âge

-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du Mardi 17 mars 1953

-0-0-0-

La séance est ouverte à 16 Heures

-000-

Présents : MM. Philippe d'ARGENLIEU, BERTAUD, CLAIREAUX,  
COUDE du FORESTO, COURROY, HOUDET, Alexis JAUBERT,  
LONGCHAMBON, PELLENC, RESTAT, ROCHEREAU, WALKER.

Excusés : MM. DENVERS, DUBOIS, NAVÉAU, PIALES, SALLER.

Délégués : MM. RESTAT (par M. DURAND-REVILLE) ;  
LONGCHAMBON (par M. LEMAITRE).

Absents : MM. CASTELLANI, FOUSSON, MONTRÉAL, RAZAC.

-000-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

---

Constitution de la Commission.

-:-:-

COMPTE-RENDU

---

M. JAUBERT, Président d'âge.- Nous allons procéder à la constitution de la Commission. Quelles sont les candidatures pour le poste de Président ?

M. COUDE du FORESTO.- Je pose ma candidature.

M. LE PRESIDENT.- Il me paraît nécessaire de procéder au vote, par bulletins secrets.

(Assentiment de la Commission).

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants .....	:	14
Bulletin blanc .....	:	1
Suffrages exprimés .....	:	13
Majorité absolue .....	:	7

Ont obtenu:

M. COUDE du FORESTO .....	:	8 voix
M. HOUDET .....	:	5 voix.

M. COUDE du FORESTO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président de la Commission.

M. HOUDET.- Je remercie les collègues qui ont bien voulu m'apporter leurs suffrages, mais je tiens à préciser que je n'étais pas candidat à la présidence de la Commission.

.../...

- 3 -

M. COUDE du FORESTO.- Mes chers collègues, je vous adresse mes remerciements pour la confiance que vous avez bien voulu me témoigner.

Nous aurons une tâche extrêmement lourde à remplir ; je compte sur vous tous pour la mener à bien.

M. LE PRESIDENT D'AGE.- La Commission estime-t-elle devoir désigner 1 ou 2 vice-Présidents et 1 ou 2 Secrétaires ?

La Commission décide de désigner 2 Vice-Présidents et 2 secrétaires.

M. RESTAT.- Pour les vice-présidences, je propose la candidature de M. Longchambon, Président de la Commission de la Production Industrielle et celle de M. Rochereau, Président de la Commission des Affaires économiques, des Douanes et des Conventions commerciales, qui ont pris l'initiative de la création de cette Commission.

M. ROCHEREAU.- Je vous remercie, mon cher collègue, mais je suggère à la Commission de désigner M. Houdet.

M. LE PRESIDENT D'AGE.- Dans ces conditions, nous allons procéder, au vote par bulletins secrets, à la désignation des deux Vice-Présidents.

Voici les résultats du scrutin :

Nombre de votants .....	: 13
Bulletin blanc ou nul ....	: 0
Suffrages exprimés .....	: 13
Majorité absolue .....	: 7

Ont obtenu :

MM. LONGCHAMBON .....	: 11 voix
HOUDET .....	: 11 voix
ROCHEREAU .....	: 3 voix.

En conséquence, MM. LONGCHAMBON et HOUDET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont élus Vice-Présidents.

.../...

- 4 -

La Commission, par acclamations, désigne MM. CLAIREAUX et Philippe d'ARGENLIEU comme Secrétaires.

M. LE PRESIDENT D'AGE.- Le Bureau est donc ainsi constitué :

Président	:	M. COUDE du FORESTO
Vice-Présidents	:	MM. LONGCHAMBON HOUDET
Secrétaires	:	MM. CLAIREAUX Philippe d'ARGENLIEU.

M. JAUBERT, Président d'age, cède son fauteuil à M. COUDE du FORESTO, Président.

Présidence de M. COUDE du FORESTO, Président.-

M. LE PRESIDENT.- Je vous renouvelle mes remerciements et je me félicite de voir, au sein de notre Commission, des représentants de tous les secteurs de l'économie.

Nous aurons à faire un travail considérable, pour lequel toutes les compétences techniques de nos collègues seront nécessaires.

Dans une de nos prochaines réunions, nous désignerons un certain nombre de sous-commissions spécialisées, chargées d'étudier des problèmes particuliers à l'agriculture, à l'industrie et aux Territoires d'Outre-Mer, notamment.

D'autre part, nous pourrions prendre contact avec le Commissariat au Plan et demander à M. Félix Gaillard, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé du Plan, une entrevue afin de connaître les grandes lignes du deuxième plan de modernisation et d'équipement, étant entendu que nous formulerais nos observations sur ces grandes lignes.

M. WALKER.- Je crois que le premier facteur à considérer dans l'élaboration du deuxième plan de modernisation et d'équipement est l'aspect humain du problème. Il faut lier les préoccupations humaines aux problèmes du plan et, notamment, éviter que la répartition des populations dans un secteur industriel donné n'entraîne des déplacements journaliers trop importants de travailleurs. Par exemple, dans le Nord de la France,

- 5 -

que je connais particulièrement, les déplacements d'ouvriers se rendant à leur travail représentent, dans le textile, 12 % des dépenses salariales.

M. LE PRESIDENT.- Je suis entièrement d'accord avec vous. Nous avons visité, avec la Commission du Pool charbon-acier, les usines sidérurgiques du Bassin de Lorraine et nous avons été frappés de voir que ces préoccupations humaines avaient amené la construction de nombreuses cités ouvrières, situées à proximité des usines.

M. ROCHEREAU.- Il faudrait également poser le problème, d'une part, des relations entre les industries de base et les industries de transformation et, d'autre part, de celles du secteur agricole et du secteur industriel. Un développement harmonieux des industries de base et des industries de transformation éviterait, par exemple, que nos laminés marchands soient travaillés en Allemagne.

M. LE PRESIDENT.- En effet, les industries de base paraissent se désintéresser de ce qui se passe au stade des industries de transformation. Le deuxième plan se doit de faire une plus large place à l'agriculture et aux industries de transformation sinon les sacrifices demandés à la Nation dans d'autres secteurs seraient inopérants ; cet aspect est à souligner.

M. LONGCHAMBON.- D'ailleurs, un plan ne vaut que s'il envisage tous les aspects du problème. Le premier plan prévoyait une production de charbon de l'ordre de 65 millions de tonnes et une production d'acier de 15 millions de tonnes.

Il ne s'agit pas seulement de produire du charbon et de l'acier, mais il faut prévoir leur utilisation par les industries de transformation. Un plan doit étudier tous les facteurs de l'économie d'un pays, celle-ci formant un tout. Le premier plan n'a pas été satisfaisant et le second risque de ne pas l'être. Notre Commission est-elle capable de proposer un plan cohérent ? Si oui, elle fera une très belle œuvre.

Notre Commission devra, en utilisant les données techniques du Commissariat du Plan, travailler et présenter un projet.

M. LE PRESIDENT.- Je pense, en effet, que notre devoir est de présenter un contreprojet.

.../...

- 6 -

M. JAUBERT.- Il faudrait peut-être savoir ce que font les Commissions déjà instituées au Commissariat du Plan, dans lesquelles il n'y a pas de représentant du Parlement. Il nous faut suivre l'élaboration du Plan et faire connaître nos vues à M. Hirsch, Commissaire général au Plan et à M. Félix Gaillard, Secrétaire d'Etat, chargé du Plan.

Le premier plan n'a pas atteint pleinement ses objectifs, le second prévoit de mettre l'accent sur l'équipement individuel dans l'agriculture ; cela ne me paraît réalisable que dans la mesure où il existera un minimum d'équipement collectif. Vous n'êtes pas sans savoir que l'évolution technique dans l'agriculture est plus lente que dans le secteur industriel.

Dans les commissions de préparation du plan, il n'est pas toujours souhaitable que les représentants de la profession soient en nombre supérieur à ceux des collectivités locales, la profession ayant la responsabilité de l'équipement individuel alors que les collectivités locales sont responsables de l'équipement collectif.

Par ailleurs, je partage l'idée de la création de sous-commissions spécialisées, par secteurs de l'économie.

Nous devrions avoir connaissance des procès-verbaux des différentes commissions chargées de l'élaboration du plan.

M. LE PRESIDENT.- Très certainement, c'est notre but d'être tenu au courant des travaux préparatoires.

M. PELLENC.- Pendant quatre ans, j'ai eu l'honneur d'être rapporteur du budget d'investissements établi en fonction du plan de modernisation ; celui-ci était censé devoir assurer au maximum l'indépendance économique de notre pays et le bien-être des populations. Or, les applications n'ont pas correspondu aux principes et l'on a manqué les deux objectifs visés.

Il faut s'efforcer de réduire les importations de matières premières (laine, coton, métaux non ferreux) et développer les exportations de produits élaborés. Dans le développement du plan, tranche par tranche, les considérations doctrinaires ont primé les considérations économiques, il en est résulté un effort de l'Etat dans le domaine des industries de base et des transports, dont il assure la gestion.

.../...

- 7 -

Par contre, on a négligé le secteur agricole et celui des industries de transformation. Le secteur privé n'a pu bénéficier des crédits nécessaires qui ont été drainés vers les activités étatiques.

Par ailleurs, se pose, avec acuité, le problème de l'industrialisation des territoires d'Outre-Mer. Au Maroc, la population s'accroît de 1.000.000 d'habitants par an ; elle a doublé en 8 ans.

En Algérie, l'accroissement de la population est de l'ordre de 1.200.000 habitants par an. A ce rythme, dans 20 ans, ces populations augmenteront dans la proportion de 2, 5 à 3. Il faudra les nourrir et assurer leur plein emploi sur place.

Nous venons de découvrir des gisements de charbon et de minerai de fer en Afrique du Nord, du cuivre en Mauritanie ; ces découvertes permettraient une industrialisation de ces territoires. Mais si nous ne procurons pas de travail à ces populations, nous allons au devant d'une révolution. Tous ces éléments doivent influencer la conception du plan.

En outre, il faut que ce plan soit sain au point de vue financier et qu'il évite les faux investissements qui couvrent, en fait, des dépenses d'exploitations.

Il ne fait de doute pour personne qu'avant-dix ans nous aurons une majoration de 30 % du prix de l'électricité en raison des charges d'équipement.

Il en aurait été de même pour le charbon sans la mise en oeuvre du pool charbon-acier. Cet aspect financier du problème est capital ; il faudra examiner le bilan total de l'opération.

M. CLAIREAUX.- Les sources alimentaires du monde s'accroissent moins que les populations, sauf aux Etats-Unis et au Canada. Je voudrais attirer l'attention de nos collègues sur la nécessité d'assurer l'équipement frigorifique pour la Mauritanie, le Sénégal et Saint-Pierre et Miquelon. Ces territoires dont la principale ressource est la pêche, seraient susceptibles de satisfaire les besoins d'une importante consommation, s'ils disposaient d'un équipement frigorifique approprié leur permettant de stocker du poisson.

.../...

- 8 -

M. LE PRESIDENT.- Cet échange de vues a été très intéressant. J'informerais ultérieurement le Bureau de la date à laquelle il sera reçu par M. Félix GAILLARD, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil.

La séance est levée à 17 Heures 15.

Le Président,

J. Courd du Th

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE  
MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. COUDE du FORESTO, Président

-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 20 mai 1953

-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 16 heures.

-:-:-:-

Présents : MM. d'ARGENLIEU, CLAIREAUX, COUDE du FORESTO, DUBOIS,  
FOUSSON, HOUDET, MONTPIED, PELLENC, PIALES,  
RAZAC, ROCHEREAU.

Excusés : MM. BERTAUD, DURAND-REVILLE, LONGCHAMBON, NAVAU,  
SALLER.

Absents : MM. CASTELLANI, COURROY, DENVERS, JAUBERT, LEMAITRE,  
RESTAT, WALKER.

Assistait, en outre, à la séance :

M. Alex ROUBERT, Président de la Commission des  
Finances.

-:-:-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Félix Gaillard, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, et de M. Hirsch, Commissaire général au Plan, sur l'élaboration du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

Le compte rendu sténographique de l'audition de M. Félix Gaillard, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, et de M. Hirsch, Commissaire général au Plan, figure en annexe au présent procès-verbal.

La séance de la Commission a été levée à 18 h. 55.

Le Président,

J. Coudert

M. LE PRESIDENT.- Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Ministre, ainsi que M. le Haut-Commissaire Hirsch, d'avoir bien voulu répondre à notre convocation. Celle-ci a été remise plusieurs fois, par la faute des circonstances. Il n'était pas très aisés de réunir en bon nombre, les membres de notre commission pendant la période électorale. L'expérience prouve que ce n'est même pas facile aujourd'hui. D'un autre côté, M. Hirsch était en voyage. Je pense que nous entendrons parler un jour ou l'autre de ce voyage et que nous aurons à nous en féliciter. Moi-même, j'ai été souffrant. Ce sont toutes ces raisons qui ont fait que nous n'avons pu nous réunir qu'aujourd'hui.

Je précise que nous aurons un peu plus de monde tout à l'heure, car d'autres commissions sont, en ce moment, réunies. La commission de contrôle des entreprises nationalisées va cesser ses travaux dans un instant et, comme elle compte un certain nombre de membres de notre commission, nous allons donc recevoir des renforts.

Ce n'est pas, Monsieur le Ministre, que nous ayons l'intention de vous faire subir un assaut; Poin de nous cette pensée. Cependant, nous avons besoin d'entendre de vous des éclaircissements en ce qui concerne vos projets, l'état des travaux du Plan. Ce sera la première partie de cette audition. Une seconde partie, qui nous paraît au moins aussi importante que la première, consistera à définir la façon dont nous devons concevoir nos rapports mutuels.

Je tiens à rappeler qu'une délégation de notre commission s'est rendue auprès de vous le 25 Mars pour essayer de mettre au point la manière dont nous pourrions concevoir notre façon mutuelle de travailler. Je ne peux dire que nous soyons arrivés dès le début, à un accord parfait, ce serait contraire à la vérité. Nous avons commencé par émettre l'idée, pour notre part, qu'un certain nombre de sous-commissions de notre commission pourraient être amenées à être intégrées dans la commission du Plan. Vous avez fait observer à ce moment-là, Monsieur le Ministre, que vous voyez très mal cette sorte d'intrusion du législatif dans l'exécutif et je pense que la question de confiance posée aujourd'hui par M. le Président du Conseil est l'illustration de ce que vous disiez à cette époque.

- 4 -

Ensuite, après un débat où aucune conclusion n'a été formulée, nous avons examiné s'il serait possible d'avoir des contacts trèsfréquents, soit avec vous-même, soit avec M. le Haut-Commissaire. Vous avez bien voulu nous promettre de venir devant nous autant de fois que cela nous paraîtrait nécessaire.

Tout cela est parfait, mais il faudra bien arriver à normaliser nos rapports. Comme je l'ai indiqué au moment où j'ai conduit devant vous quelques-uns de ses membres, notre commission n'est pas une commission élue à la proportionnelle. Elle comprend un certain nombre de membres émanant de chacune des commissions spécialisées du Conseil de la République, membres choisis uniquement en raison de leur compétence et non pas à la suite d'un savant dosage entre groupes. C'est donc une commission de travail, qui n'a pas pour but de vous ennuyer, Monsieur le Ministre, mais qui se trouve devant la situation suivante: Alors que le premier plan d'investissements a été conçu et mis en œuvre à une époque où le Parlement n'avait pas à s'en inquiéter, celui qui est à l'heure actuelle en cours d'élaboration sera, par la force des choses, soumis au Parlement sous une forme ou sous une autre.

Nous pensons que notre commission, en même temps qu'elle peut utilement renseigner nos collègues et vous-même, Monsieur le Ministre, sur les désirs du Parlement, peut aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce Plan. En effet, lorsqu'elle aura fait siennes un certain nombre d'idées qui se seront dégagées concernant le Plan, elle aura certainement une influence prépondérante sur les diverses commissions qui seront appelées à donner leur avis au cours de la discussion relative au Plan.

Voilà pourquoi je pense que vous devons travailler en parfaite harmonie. Je suis certain que tel est également votre désir, Monsieur le Ministre. Nous ferons tout ce que nous pourrons pour vous aider, à condition d'être tenus à l'écart de vos délibérations et de vos travaux.

Nous pourrions donc, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre, diviser cette réunion en deux épisodes : le premier, dans lequel vous nous ferez un exposé de la situation en nous indiquant l'état de vos travaux et le second dans lequel nous définirions nos relations réciproques.

La parole est à M. le Ministre.

- 5 -

M. FELIX GAILLARD, Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil. — Monsieur le Président, Messieurs, c'est très volontiers que je viens devant vous pour vous mettre au courant du point où se trouve l'élaboration du deuxième Plan de modernisation et d'équipement français.

Ce Plan, je le rappelle, doit prendre effet, si tant est qu'on puisse donner une date précise dans une matière de ce genre, au début de l'année prochaine et s'étend sur une période de quatre ans, jusqu'à la fin de 1957. Dans un certain nombre de domaines, l'année 1953, en même temps qu'elle peut être considérée comme celle de l'achèvement du premier Plan, peut être considérée comme l'amorce du deuxième Plan lui-même, au moins pour un certain nombre d'opérations dont, selon l'avis général, le montant et la nature devaient être, de toute manière, repris dans le deuxième Plan lui-même.

J'ai été personnellement chargé de suivre, de diriger, avec M. le Haut-Commissaire Hirsch, l'élaboration de ce deuxième Plan au début de l'automne dernier, au moment où M. Monnet a été appelé à prendre la présidence de la Haute Autorité du pool du charbon et de l'acier. Dès cette époque, un certain nombre de travaux préliminaires avaient été accomplis, en ce qui concerne notamment la définition des grands objectifs qui devraient être ceux du deuxième Plan. A ce moment, je me préoccupai, avec M. Hirsch qui avait été nommé à la suite de M. Monnet, de la manière de concevoir l'élaboration plus détaillée du Plan. Nous nous sommes finalement ralliés à cette idée qu'il fallait associer à cette œuvre le plus grand nombre possible, non seulement d'administrations et de fonctionnaires, mais aussi de personnalités et de techniciens de toutes les branches, de l'industrie, de l'agriculture, des territoires d'outremer, etc..., qui s'intéressent à l'exécution de ce Plan.

C'est ainsi que nous avons progressivement créé, depuis la fin de novembre 1952 jusqu'à ces tout derniers jours, 21 commissions, commissions de modernisation et d'équipement qui recouvrent pratiquement maintenant la totalité des activités nationales et des activités de l'Union française. C'est une tâche qui a demandé quelques délais, car elle était assez complexe. Il est en effet difficile de rassembler en nombre suffisant, mais pas trop grand cependant, les personnalités du monde industriel, agricole et autres, qui doivent coopérer à ce travail.

- 6 -

Je puis vous donner dès maintenant la liste de ces commissions. Je les divise en plusieurs groupes. Nous avons d'abord créé six commissions que j'appellerai : commissions des secteurs de base. La première concerne l'énergie, la deuxième les mines, la troisième la sidérurgie, la quatrième la construction, la cinquième les transports et communications, une sixième les télécommunications.

D'autre part, nous avons créé deux commissions concernant l'agriculture. L'une se préoccupe des problèmes de la production agricole. Elle est elle-même divisée en deux sections dont la première s'occupe de l'orientation des cultures et l'autre de la vulgarisation agricole et des problèmes d'enseignement agricole. La seconde commission de l'agriculture concerne les équipements. À ces deux commissions agricoles on peut rattacher un groupe d'un genre spécial. Il s'agit de la commission du Bas-Rhône-Languedoc qui doit tout spécialement établir le plan d'irrigation et de mise en valeur des terres de cette région où se pose d'une manière permanente un problème grave et coûteux d'excédent de production viticole.

Ensuite, ont été créées 7 commissions intéressant les industries de transformation et d'autres activités : une commission pour la chimie; une grande commission pour l'ensemble des industries de transformation, qui doit reprendre les travaux d'un certain nombre de groupes de travail intéressant toutes les industries de transformation elles-mêmes; une commission du tourisme; une commission de l'équipement sanitaire; une commission des corps gras; une commission des pêches; enfin, une commission qui est en cours de création, concernant les fibres textiles.

En troisième lieu, nous avons créé des commissions pour les territoires d'outremer: la première, pour l'Afrique du Nord; la seconde, pour les territoires d'outremer; la troisième, pour les départements d'outremer.

A cet édifice s'ajoutent 3 commissions que j'appellerai horizontales, qui auront à reprendre sous un certain angle les problèmes évoqués par ces dix-huit commissions techniques : une commission qui est consacrée au problèmes de main-d'œuvre; une deuxième qui s'occupe de la recherche scientifique et technique; enfin, une troisième, dont M. le Président du Conseil m'a demandé de prendre la présidence, qui s'intéresse aux problèmes de financement.

- 7 -

Voilà où nous en sommes au point de vue de la structure. J'ajoute que ce matin même, est paru au Journal Officiel un décret créant un comité inter-ministériel réunissant les ministres pour étudier les travaux du Plan lorsque ceux-ci seront suffisamment avancés pour être communiqués au gouvernement, et un Conseil du Plan qui réunira également des personnalités, sur le plan national, pour étudier sur le plan professionnel, les travaux tels qu'ils sortiront de cet ensemble de commissions.

Comme je vous l'ai indiqué, notre souci a été d'associer à l'élaboration de ce Plan le plus grand nombre possible d'intéressés. Ils sont actuellement plus d'un millier qui se trouvent réunis dans ces diverses commissions. C'est dire la masse importante du monde patronal, industriel et agricole et du monde ouvrier, de techniciens indépendants, de cadres et de représentants de tous les ministères techniques que cette affaire intéresse.

Nous avons voulu marquer par là que l'élaboration de ce Plan ne devait pas et ne pouvait pas être un travail de technocrates, c'est-à-dire la réunion dans une chambre de quelques esprits brillants certes, mais éloignés des réalités quotidiennes de la vie et qui tenteraient d'imposer un Plan préfabriqué, une œuvre de l'intelligence qui risquerait de se briser à la réalité des faits. Nous avons voulu au contraire faire appel à l'expérience des techniciens, des professionnels, pour monter cette œuvre qui n'est pas sans complexité ni sans difficulté, il faut le reconnaître.

Les commissions, au fur et à mesure de leur création, se sont donc mises au travail. Pour guider leur tâche, les services du Plan avaient établi un certain nombre d'objectifs généraux et de cadres de travail. L'objectif le plus général qui a été donné à ces commissions consiste à faire augmenter le volume de la production nationale d'environ un quart au cours de la période qui s'terminera à la fin de 1957. Cet objectif général comporte des subdivisions. Nous avons pensé, par exemple, qu'il était possible de prévoir un Plan qui amène l'agriculture à un accroissement de production moindre que cette moyenne de 25 % que je viens d'indiquer, c'est-à-dire de l'ordre de 20 %, et de demander à l'industrie, selon les branches, des accroissements de production allant de 20 à 30 %. En ce qui concerne le logement, nous avons demandé à la commission de la Construction de définir les tâches à accomplir pour arriver à faire progresser, pendant cette période de temps, le nombre de logements construits annuellement du chiffre actuel de 100.000, jusqu'à l'objectif bien connu de 240.000 logements par an déjà défini il y a deux ans par M. Claudio Petit lorsqu'il était ministre.<sup>us</sup>

- 8 -

A ce sujet, on voit se faire jour, dans certains milieux et dans une certaine presse, l'idée que l'équipement national, que le développement de la production est une chose incompatible avec la stabilisation monétaire et même contraire à celle-ci. Je dois dire que la France est probablement le seul pays, parmi ceux ayant atteint un certain degré d'évolution, où de pareilles idées se développent. Nous sommes persuadés au contraire qu'un des premiers résultats de l'application de ce Plan sera la stabilisation monétaire, et c'est à notre avis l'objectif essentiel, et que, si ce Plan ne se réalise pas, la stabilisation monétaire ne pourra pas être atteinte.

L'expérience des dernières années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre démontre en effet avec une grande évidence, me semble-t-il, que nous avons vécu, au cours des dites années, au milieu d'une concurrence farouche entre les demandes de produits et les moyens de les satisfaire. C'est cette concurrence, ce déséquilibre qui a été probablement la cause fondamentale de l'instabilité monétaire, financière, et je dirai presque, politique, dans laquelle la France a eu à se débattre depuis la fin de la guerre. Dans un régime démocratique, en effet, avec un peuple comme le nôtre qui est parvenu à un certain degré de civilisation, il n'est pas possible, sans grand dommage, d'imposer à une population un niveau de vie qu'elle considère comme insuffisant et indigne d'elle. Le seul moyen de satisfaire ces besoins, et de retrouver la stabilité perdue, c'est précisément d'abonder dans le sens des besoins, c'est-à-dire en équipant le pays suffisamment pour que les produits soient fournis en quantités suffisantes et à des prix en rapport avec le pouvoir d'achat des consommateurs.

Par conséquent, le premier résultat à attendre du Plan, contrairement à ce qu'ont malheureusement indiqué certains journaux est bien d'assurer la stabilité monétaire.

Le deuxième résultat que nous en attendons est de tendre à l'équilibre de notre balance des comptes. Ce problème est grave, il est difficile à résoudre, mais il est essentiel. Il était résolu avant la guerre grâce au capital accumulé à l'étranger et au revenu que ce capital rapportait. Ce capital et ce revenu, la guerre nous les a fait perdre et nous recevons maintenant, de plein fouet, le résultat du déséquilibre de la balance des comptes. Nous ne nous en apercevons pas trop encore, parce que nous sommes inscrits au Bureau de bienfaisance américain, mais il est bien évident que, dans la mesure où le Plan est un instrument de prévision, nous ne pouvons pas prévoir le jour où ce système d'aide ~~aux~~ s'arrêtera à peu près complètement ou peut-être même complètement.

- 9 -/- 10 -

Voici des chiffres qu'il ne faut pas perdre de vue. En 1938, la couverture de nos importations a été assurée par nos exportations dans une proportion de 65 p. 100. Nous avions retrouvé ce pourcentage de 65 à 66 p. 100 en 1949. En 1950, il était passé à 86 p. 100. Ce fut, à ce point de vue, l'année la plus satisfaisante; elle dépassait la meilleure année d'avant-guerre, c'est-à-dire 1929 où la proportion était de 60 p. 100. Mais, dès l'année 1951, ce pourcentage encore insuffisant mais néanmoins exceptionnel, était retombé à 73 p. 100, puis à 66 p. 100 en 1952, c'est-à-dire à ce chiffre des 2/3 qui semble être la loi d'une année moyenne de la France. Grâce à des mesures d'aide à l'exportation que vous connaissez, le premier trimestre de cette année a été meilleur, puisque le pourcentage est de 72 p. 100.

Tout ceci montre qu'un des grands problèmes permanents de la France est d'arriver à couvrir, par son travail et par ce qu'elle vend à l'étranger, ce qu'elle a besoin d'importer, dans la proportion d'1/4 à 1/3 selon les années. Par conséquent, dans les grands travaux qui doivent être faits en ce qui concerne l'équipement, dans les réformes que nous devons entreprendre entre l'époque présente et la fin de 1957, il faut avoir pour premier objectif la nécessité absolue d'arriver à couvrir nos achats à l'étranger par nos exportations et par nos ventes.

En troisième lieu, le but de ce plan sera d'accroître le niveau de vie des français. Or, nous avons calculé que l'accroissement d'un quart de la production nationale d'ici 1957 n'aurait comme effet sur le niveau de vie des français qu'un accroissement de la moitié de ce quart.

Nous avons pris comme hypothèse, une augmentation annuelle de la population non active d'environ 300.000 à 350.000 unités, ceci à la fois sous l'effet de l'allongement de la durée de la vie et de l'accroissement des naissances. Cette hypothèse raisonnable entraîne comme conséquence si nous n'augmentons pas dans les proportions que j'ai indiquées le volume de la production nationale, non seulement une stagnation mais une régression du niveau de vie des français.

Il est nécessaire toutefois que le volume total des dépenses publiques et notamment des dépenses militaires ne soit pas accru par rapport au volume de cette année. C'est une hypothèse qui semble raisonnable notamment à la suite de la dernière réunion du conseil atlantique.

Voilà les objectifs généraux du plan. Je voudrais évoquer maintenant rapidement les solutions plus précises qui devront intervenir au cours de cette période de quatre années. Les travaux de toutes les commissions de modernisation aboutiront à proposer des investissements, c'est-à-dire des travaux d'équipement. A ce sujet, le nouveau plan enregistrera des différences assez sensibles par rapport au précédent qui avait eu essentiellement à faire face à des tâches d'urgence, d'où la part très importante réservée à l'équipement des secteurs de base et à la réparation des destructions causées par la guerre dans ces secteurs, notamment en matière d'énergie, de transport, de sidérurgie. Les problèmes agricoles n'avaient été envisagés que sous cet angle pour faire face aux pénuries les plus pressantes et les plus graves.

Le nouveau plan tel qu'il semble se dessiner des travaux des commissions prévoira certes encore un effort important pour ces secteurs de base qui doivent être développés; l'accroissement des besoins en énergies de toutes sortes impose la continuation de l'effort entrepris à une cadence peut-être moins rapide que les dernières années. Néanmoins il faut à la fois assurer le développement des grands ouvrages hydrauliques, le développement de l'énergie thermique, la modernisation de nos houillères.

L'objectif retenu par la commission de l'énergie serait de faire passer la production de charbon national à 62 millions de tonnes à la fin de 1957 avec un accroissement de productivité par mineur de l'ordre de 100 à 150 kilogs; l'énergie à base électrique passant de 40 millions à 55 millions de kilowatts-heure en même temps qu'un développement annuel de 10 p.100 dans les recherches de pétrole.

- 12 -

Les instructions qui m'ont été données à la fois par M. Pinay et par M. le président Mayer étaient d'accentuer plus particulièrement l'effort cette fois ci sur l'agriculture, sur les industries de transformation, sur la construction et enfin sur les territoires d'outre-mer.

J'ai indiqué tout à l'heure l'objectif qui devait être atteint pour la construction. Je dois le compléter en précisant que pour passer de 100.000 logements par an à 240.000, il est impérieusement nécessaire d'abaisser le coût et les normes de la construction. Un programme de 240.000 logements par an pour un prix unitaire de 4 millions et demi représente un effort de financement public et d'épargne incompatible avec notre revenu national présent. L'effort déjà entrepris par M. Courant pour abaisser les normes de construction est significatif. La commission de la construction pour obtenir ce résultat essaie de faire entrer la notion de série dans la construction. Nous avons pu cette année engager l'esprit du plan sous ce rapport en favorisant le groupement des projets et en lançant des programmes sur plusieurs années ainsi que cela a été fait pour les Charbonnages de France et pour certains projets importants d'H.L.M.

En ce qui concerne les territoires d'outre-mer il n'est pas douteux que les travaux effectués s'ils ont comporté une part importante d'équipements productifs ont comporté également une part importante d'équipements sociaux dont évidemment je ne veux pas discuter l'utilité mais qui a pour résultat de mettre à la charge des budgets locaux des dépenses d'entretien que leur économie ne peut pas supporter.

C'est un risque d'une grande gravité car ces territoires peu développés disposent de peu de ressources et leur production autonome est faible. Ils seront amenés pour couvrir des charges générales soit à augmenter les taxes sur les exportations, c'est-à-dire à se fermer les marchés extérieurs et par conséquent à s'interdire le développement de leur production, soit à recourir au budget de la métropole qui ne peut rien pour eux. Même si la métropole pouvait subvenir à l'équilibre des budgets des territoires d'outre-mer, ce serait créer une situation inflationniste qui réagirait sur les prix de revient et interdirait l'exportation.

Il a été demandé à la commission d'outre-mer pour ce plan de mettre l'accent sur tous les moyens productifs de richesses pour que le développement national, social, humain, culturel, de ces territoires se poursuive d'une manière harmonieuse et soit une source de satisfaction pour les populations.

Je parlerai tout à l'heure de l'orientation donnée aux travaux des commissions en ce qui concerne l'agriculture et les industries de transformation.

- 13 -

Les solutions adoptées aboutiront aussi à des propositions de réforme. L'élaboration du nouveau plan ne peut pas être conçue si nous laissons l'ensemble de l'économie française dans l'état d'ossification actuel, avec son manque de souplesse et de mobilité. Toutes les catégories de français ont le grand souci de ne pas voir modifier les règles essentielles de l'économie. Mais si l'on ne touche pas au régime du travail et du plein emploi à l'organisation des productions agricoles garanties par de nombreux statuts, même pour les productions les moins nécessaires et les plus coûteuses pour le Trésor, si l'on ne touche pas à l'organisation corporative de la production industrielle, nous ne pourrons jamais arriver à un accroissement continu, nécessaire de la production dans un régime normal de plein emploi de la main d'œuvre et de la capacité de travail. La valeur du nouveau plan sera plus grande par la nature des réformes proposées que par le montant des investissements et des équipements.

L'une des préoccupations principales de la commission agricole concerne l'orientation des productions. Le cadre de travail était de faire évoluer progressivement les productions excédentaires vers les productions nécessaires. Au moment où par exemple au titre du régime de l'alcool, le pays consent des subventions qui se montent selon les années à 20 milliards ou 25 milliards de francs, certaines insuffisances de notre production nationale entraînent un déficit de l'équilibre de la balance commerciale qui atteint selon les années 120 milliards, 150 milliards et même 180 milliards de francs.

L'orientation de la commission de la production agricole est en premier lieu de faire évoluer les productions agricoles du pays dans un sens qui soit plus en rapport avec ses besoins. Un des grands objectifs du plan au point de vue agricole est d'arriver d'ici 1957 à diminuer et si possible à faire disparaître le déficit de notre balance des comptes. Les chiffres retenus pour l'exportation agricole sont de l'ordre de 15 à 20 millions de quintaux de céréales, 20 millions d'hectolitres de lait ou en équivalence de produits laitiers, 200.000 tonnes de viande.

En ce qui concerne les industries de transformation, nous avons engagé dès cette année dans la loi de finances un fonds d'adaptation qui a été doté de 2 milliards et demi de crédits d'engagement et de 500 millions de crédits de paiement. Ce fonds a pour objet d'accorder aux diverses industries de transformation françaises des prêts d'une part en vue de leur regroupement, de leur modernisation et de la spécialisation de leur fabrication et, d'autre part, en vue du développement des industries les mieux placées ou les plus susceptibles d'exporter. Nous voulons développer au cours des prochaines années la dotation de ce fonds d'adaptation et de reconversion des industries de transformation et la commission intéressée qui comprend une dizaine de groupes de travail élabore une série de propositions industrie par industrie, en accord avec les représentants de la profession.

- 14 -

Tout cet ensemble est soumis à un problème de financement qui dominera l'élaboration et l'exécution du deuxième plan. L'exécution du premier plan a été grandement facilité par l'attribution de la contrepartie de l'aide américaine au financement des travaux qui n'ont pas été alimentés par des impôts comme on l'a dit. En dehors d'un tiers du produit du prélèvement exceptionnel, c'est-à-dire environ 35 milliards affectés aux équipements en 1948, la totalité des équipements français a été financée pour la plus grande part par la contrepartie de l'aide américaine et aussi par des emprunts sur le marché intérieur ou des moyens de trésorerie.

Le problème du deuxième plan étant celui des moyens de financement, il a été créé cette fois ci - ce qui n'existe pas en 1946 - une commission dite des moyens de financement. Cette commission aura pour première tâche de réconcilier les projets de toutes les commissions avec ce qui sera estimé possible comme financement non inflationniste. La deuxième tâche sera d'étudier ce qui pour favoriser les investissements et les équipements devra être modifié dans notre système de crédit et aussi dans notre système fiscal. Nous aboutirons à présenter des propositions très précises en ce qui concerne la modification du système de financement à moyen terme à la fois sous l'angle des conditions de prêt, taux et durée des prêts et aussi en ce qui concerne les garanties actuellement exigées pour ces prêts.

La commission aura également à proposer des systèmes plus souples et plus favorables pour l'exportation. L'aide à l'exportation est insuffisante en France par rapport à l'effort accompli dans un certain nombre d'autres pays notamment en Allemagne. Enfin cette commission aura à envisager dans quelles mesures, il y aura lieu de reconstruire ce qui est actuellement pratiqué en matière d'autofinancement. Il est frappant de constater que tous les pays non seulement les pays modernes mais les pays dont l'évolution est rapide au point de vue technique de production ont un système de renouvellement de leur équipement matériel très court. Le parc d'outillage des Etats-Unis n'a que trois ans à trois ans et demi. Cela signifie qu'il est renouvelé tous les trois ans à trois ans et demi. Il ne suffit pas de renouveler une fois pour toutes le parc d'outillage, il faut assurer des conditions de financement, de crédit, d'autofinancement et de fiscalité telles que le renouvellement puisse se faire à la cadence de quelques années.

Ceci entraîne également comme conséquence que les industries en question disposent de bureaux d'étude et de liaison entre les recherches scientifiques et les progrès techniques qui doivent profiter à l'industrie. C'est pourquoi j'ai pensé devoir créer une commission de la recherche scientifique et technique qui doit assurer la suppression du gaspillage, des doubles emplois qui peuvent exister dans les recherches en France par suite de

- 15 - 20

la multiplication des bureaux d'étude mais aussi adopter un plan d'équipement scientifique et de recherche technique qui fera partie intégrante du plan d'équipement national et enfin proposer l'organisation dans l'industrie de groupes de travail qui réaliseront ce qui paradoxalement n'existe pas dans notre pays et dans notre pays seul, l'association permanente des chercheurs purs, des chercheurs de la recherche appliquée et de l'industrie elle-même.

J'ai donné ces instructions à la suite de l'expérience acquise en matière d'énergie atomique où la liaison entre chercheurs purs et industries est indispensable au développement de ces industries. Cette remarque est valable pour toutes les branches. C'est une des raisons du développement rapide des Etats-Unis et de l'Angleterre et une des raisons de stagnation de la technique et de la science françaises.

Monsieur le président, messieurs, je n'ai évoqué que quelques uns des aspects des problèmes que pose ce plan. Je veux assurer votre commission que notre désir est d'associer à ce travail le plus grand nombre de personnes possibles. Nous l'avons démontré par le nombre de ceux que nous avons appelé à élaborer le plan. Je suis prêt dans l'avenir à le démontrer par l'attitude que les services du plan et moi-même auront vis à vis de votre légitime curiosité.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie. Cette réunion avait deux objectifs bien différents, d'abord entendre un large exposé de la question, ensuite définir nos relations dans la suite de vos travaux. Si vous me permettez cette image, en ce qui concerne la seconde partie je ne pense pas que le seul fait d'être élu au Parlement enlève toute compétence.

Vous nous avez présenté un exposé qui bouleverse complètement et nous l'espérions d'ailleurs, les données du premier plan. Ce programme qui doit s'étaler sur quatre ans exige la modification des règles d'assiette budgétaire. Je ne comprendrai pas très bien comment on peut établir avec un budget annuel des projets de financement d'un plan qui doit fatallement avoir une certaine continuité.

M. ROCHEREAU. Monsieur le ministre, vous avez créé au sein du plan de modernisation une commission de recherche scientifique et technique. On ne peut que vous en féliciter. Lors de mon voyage aux Etats-Unis j'ai été frappé de l'ampleur que les Etats-Unis accordent à la recherche qu'elle soit fondamentale ou appliquée. Mais la recherche ne se borne pas au domaine scientifique et technique; elle s'étend à la recherche économique. S'il est très bien de prévoir dans une industrie des études sur le plan technique et scientifique pour lancer une fabrication, il est également intéressant de connaître les possibilités des marchés intérieurs et extérieurs.

Récemment, une usine française de pneumatiques s'est posé la question de savoir si elle allait lancer un nouveau pneu métallique ou, au contraire, si elle ne devait pas modifier ses projets initiaux. C'est à la suite d'une étude de marchés - fort bien faite d'ailleurs - que cette société a modifié ses plans initiaux et qu'elle a lancé un produit qui semble s'adapter au marché actuel. Cette collaboration entre la recherche technique et scientifique et la recherche économique n'est pas un vain mot, et je veux signaler pour mémoire les travaux faits par les sciences économiques appliquées en liaison avec le Centre de la recherche scientifique. Est-ce qu'il n'y a pas possibilité dans cette commission de la recherche scientifique et technique du plan, de prévoir que cette recherche pourrait être étendue à la recherche économique ?

D'autre part, vous savez que dans nos campagnes, diverses activités, soit industrielles, soit agricoles, sont plus ou moins valables. Elles sont même probablement dépassées. Or, aux Etats-Unis, au département du commerce, il existe un service spécial qui fait, pour le compte des entreprises qui n'ont pas les moyens financiers ou les compétences nécessaires dans leurs services, des études de marchés valables et qui leur permettent éventuellement de connaître quelle doit être leur orientation nouvelle, quelles réformes de structure il y a à faire à l'intérieur de leur activité.

Je pense que ces études à base économique pourraient être des études de marchés pour le cas où, par exemple, le plan serait sollicité par des entreprises qui voudraient lancer une fabrication et aussi peut-être modifier leur structure interne. Est-ce que n'auriez pas intérêt à envisager ainsi cette recherche technique et scientifique et à la prolonger par une commission spéciale, la même d'ailleurs, de recherche économique ?

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. La suggestion de M. Rochereau mérite d'être étudiée, peut-être pas sous la forme où il la propose, parce que j'ai l'impression que le problème de la liaison entre la recherche scientifique et technique et l'industrie est en soi un problème assez complexe et difficile pour qu'on n'y ajoute pas une liaison supplémentaire qui, au demeurant, n'est peut-être pas conforme à la nature des choses. Si un savant découvre quelque chose, vous ne pouvez pas faire qu'il ne l'ait pas découvert. Le marché, cela vient après. De la même manière, vous avez un certain nombre de problèmes techniques qui sont posés par les découvertes scientifiques qui sont un domaine à part.

Mais je crois que la suggestion de M. Rochereau devrait jouer en premier lieu en ce qui concerne l'étude des marchés d'exportation. Certainement il y a là un point où la nécessité d'une étude économique et la nécessité d'une installation économique qui résulte de cette étude se font le plus sentir. C'est une chose dont je n'ai pas parlé au cours de l'exposé que j'ai fait tout à l'heure, mais il est certain que nous aurons à créer très prochainement une commission s'occupant spécialement des questions d'exportation, sous l'angle des études économiques de marchés, non pas intérieurs mais à l'étranger, et des installations qui doivent être faites pour conquérir ces marchés et les conserver. Il y a une chose nouvelle à faire pour la France car, à part quelques exceptions, le Français exporte quand il ne peut pas faire autrement. Ce n'est pas comme cela que l'on crée des marchés. Il y a là un gros effort à fournir, je le reconnaiss, et la suggestion de M. Rochereau mérite, à cet égard, d'être retenue.

M. HIRSCH. Il y a un secteur dans lequel des propositions précises sont faites dans le sens indiqué par M. Rochereau : c'est le secteur agricole. Ce ne sont pas les agriculteurs qui peuvent faire ces études et il sera proposé d'adjoindre à l'Institut national de recherche agronomique, une section économique. Cette proposition, d'ailleurs, avait été faite lors du premier plan. Aucune suite ne lui avait été donnée, mais nous considérons que c'est une question de la plus haute importance.

M. ROCHEREAU. Vous parlez du secteur agricole, mais, pour les industries de transformation, les petites et moyennes entreprises, il y a aussi des réformes à envisager.

M. Alex ROUBERT. J'ai été très frappé de l'objectif auquel vous donnez la priorité dans ce plan et qui est d'atteindre le plus rapidement possible l'équilibre de la balance commerciale de la France. C'est un souci louable et je vous dis que je suis très heureux de voir les préoccupations que vous manifestez dans ce domaine. Mais je n'ai pas suffisamment compris quel était votre dessein général.

Depuis la guerre - et surtout depuis le début de la guerre - les pays ont eu tendance à vivre en autarcie. Je crains qu'il ne reste de mauvaises habitudes et que l'on continue à envisager que la France peut tout faire, que les

Etats-Unis peuvent tout faire, que l'Allemagne aussi peut tout faire et que l'on ne tienne pas suffisamment compte de la nécessité, si l'on veut arriver à une balance sérieuse, de spécialiser les divers pays. Les échanges internationaux n'interviendront, d'une façon efficace que dans la mesure où une certaine spécialisation aura été obtenue.

D'autre part, j'entends souvent répéter que nous n'exportons pas parce que nos prix de revient sont trop élevés par rapport à un objet d'une qualité identique dans un autre pays. Je vous assure qu'en parlant ainsi vous feriez mettre notre collègue, M. Alric, dans une vive colère. Il prétend que les exportations obéissent à un certain nombre de lois et qu'en particulier ce qui compte pour qu'elles se fassent, c'est la comparaison des prix intérieurs dans le pays où l'on exporte.

Lors d'un voyage au Japon, j'ai été frappé de voir que des objets avaient très exactement le même prix qu'en France et un prix de revient identique, alors que d'autres objets qui étaient exposés dans la même vitrine coûtaient quatre fois plus. Quand j'ai vu, à côté l'un de l'autre, une montre qui coûtait le même prix qu'en France, et un sac de dame qui, lui, coûtait quatre fois plus qu'en France, ce jour-là j'ai compris très facilement que le Japon pouvait inonder le marché mondial de montres qu'il vendrait trois fois moins cher, sans aucune perte pour lui et même en faisant des bénéfices. C'est là une constatation très importante. Si, à Paris, une bicyclette vaut l'équivalent d'un sac de riz et si, dans un autre pays, elle vaut quatre sacs de riz, l'un des pays peut exporter largement et avantageusement en faisant l'économie d'un sac de riz.

Je crois que tout est à peu près ainsi et malheureusement, lorsqu'on se borne à comparer le prix de revient d'une chaise ou d'un encrrier en France ou aux Etats-Unis, même si on veut tout pousser ensuite pour obtenir le prix de revient le plus bas possible, ce n'est pas cela qui favorisera nos exportations. Je rejoins M. Rochereau dans la nécessité qu'il y a de rechercher des possibilités d'exportation par une spécialisation que nous aurions chez nous. Dans les pays où nous voulons envoyer nos exportations, il y aura d'ailleurs des inégalités qui peuvent être un facteur favorable car les échanges internationaux ont ceci de curieux : alors que dans le circuit intérieur, l'un gagne

ce que l'autre perd, en ce qui concerne les exportations, les deux peuvent gagner à la fois. C'est une loi qui est connue et qui explique qu'on puisse faire un gros effort et n'arriver à rien. Si on fait tout en poussant tout à la fois, on arrive à des dépenses de soutien qui ne servent à rien et je suis sûr que vous en êtes convaincu.

On dépense, à l'heure actuelle, 60 milliards pour l'aide à l'exportation, alors que très vraisemblablement, par une recherche du marché, on pourrait faire d'autant meilleures affaires sans que cela ne coûte rien. Lorsqu'on demande des licences, lorsqu'on demande de faire telle ou telle opération, et les pays étrangers le font sur un plan tripolaire ou quadripolaire - en France, on se borne à vous dire : Vous voulez exporter, soit. Mais vous êtes quarante sous plus cher que les Américains. Vous ne pouvez pas, parce que vous n'avez pas le prix compétitif. Or, il me semble que cela n'ajoute rien si, la France, paie une dépense supplémentaire de trois francs pour avoir un prix compétitif. Je souhaiterais donc qu'il y ait tout de même des travaux sérieux qui nous permettent de voir les exportations sous un angle qui ne soit pas celui sous lequel on les a examinées pendant assez longtemps.

Je présenterai maintenant une autre observation. Vous avez indiqué que des réformes de structure devraient sortir de ce plan. Je m'en réjouis, croyez-moi. Mais il y a un secteur dont je voudrais vous parler plus spécialement c'est celui de la distribution. Nous avons un pays dans lequel, notamment, la distribution des richesses coûte dix fois plus cher que dans les autres pays. Si on ne fait rien du tout, on n'augmentera pas le niveau de vie des Français. Il y a quelque chose à réaliser.

J'étais, ce matin, au Conseil supérieur du tourisme. On nous a dit que les crédits, pour 1953, seraient un peu plus petits que ceux de 1952 - qui étaient déjà très nettement insuffisants - qu'il n'y aurait absolument plus rien dans le courant de 1953 pour tout ce qui est équipement collectif et que le maximum des prêts consentis par le Crédit hôtelier serait de 15 millions. Il est impossible avec cela de relancer les hôtels de France qui sont à bout de course. Les hôtels ne sont pas rentables.

Voyez les palaces de la Côte d'Azur, qui est une région que je connais bien. Les surfaces perdues sont immenses. Il faut des quantités de personnel. Une chambre équivaut à deux logements normaux. Ce n'est pas ainsi qu'on arrivera à trouver une clientèle et à rendre les hôtels rentables. D'autre part, si l'on consent des prêts de 15 millions

pour les téléfériques, les hippodromes, les aérodromes, etc., je me demande pourquoi les gens viendront en France ? Ils auront à visiter le château de Versailles et après ils s'en iront, alors qu'il faudrait les retenir. La balance du tourisme, l'an dernier, nous avait été défavorable. Je redoute qu'elle ne soit de plus en plus défavorable à la France lorsqu'on voit l'effort que font les pays étrangers, comme l'Italie et la Suisse.

En ce qui concerne l'énergie, j'ai été frappé de ce que l'on comptait faire. On s'applique à ce qui est spectaculaire, à ce qui peut donner lieu à de grandes inaugurations cinématographiques avec tous les drapeaux possible. Mais quel est le résultat ? Finalement, on obtient du kilowatt qui, à Montélimar, vaut 125 francs - et encore il faudra six ans avant de l'obtenir - alors qu'il est possible d'en faire à 23 ou 24 francs, au bout d'un an et demi, et avec des crédits infinitésimales moins importants. J'espère que ce sont là des considérations valables.

Je suis très inquiet sur les possibilités de financement lorsque je vois que le Gouvernement présente, d'une part, un plan de quatre ans et, d'autre part, un projet où il déclare que le budget sera plus petit qu'en 1953...

1954  
M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Les maxima ne prévoient pas les dépenses d'investissements.

M. Alex ROUBERT. Je pense donc à un plan qui permettra de dégager les dépenses utiles. Ne dites pas : Nous encourageons ceci ou cela, pour effectuer, deux mois après le vote du budget, des blocages qui finiraient par des suppressions de crédits et des économies. Telles sont les observations que je voulais présenter.

M. HOUDET. Sur le plan agricole, vous nous avez dit que vous basiez votre second programme sur une augmentation de 25 % de la production agricole, cette augmentation ayant surtout pour but d'améliorer votre balance des comptes et d'exporter certains produits agricoles. Vous avez cité un chiffre, pour les céréales, de 15 à 20 millions de quintaux. Je crois que les débouchés de cette production agricole sont surtout conditionnés par la consommation intérieure. Or, une des premières erreurs du plan a été de baser cette consommation intérieure sur les statistiques d'avant-guerre, sans étudier les modifications profondes qui se sont produites depuis dix ans.

dans l'alimentation des habitants de ce pays. Pour en revenir aux céréales, je crois que le chiffre doit être de l'ordre de 100 millions de quintaux de blé par an. 20 millions seraient exportés, resteraient 80 millions pour la consommation intérieure, desquels il faut dégager 10 millions pour les semences, soit, en définitive, un chiffre net de 70 millions de quintaux. Mais, il ne faut pas oublier que la consommation du pain va en diminuant continuellement pour une raison bien simple : c'est qu'on consomme des calories sous forme de viande. Or, je crains que vous n'ayez pas révisé tous ces chiffres que l'on trouve partout dans les manuels, alors qu'ils sont complètement faux pour certains aliments.

Voici ma seconde observation. Il faut orienter la production agricole vers des produits qui sont consommables sans être détériorés. J'imagine que vous avez pensé au problème de l'alcool. Là, les agriculteurs sont assez inquiets car ils voient le Gouvernement qui veut réduire cette production d'alcool et, par suite, réduire notamment la production betteravière. Or, si nous sommes montés au chiffre de 425.000 hectares - nous l'avons dépassé de pas beaucoup - c'est sur la base du premier plan de modernisation, qui fixait à 425.000 hectares l'objectif de la production betteravière. On l'a dépassé, c'est possible. Mais, aujourd'hui, vous arrivez au-dessous de 425.000 hectares. Il s'agit de 375.000 hectares. Il y a là une inquiétude.

D'ailleurs, de telles productions sont nécessaires - et vous le savez fort bien - en tête d'assoulement pour augmenter la productivité que vous recherchez pour notre agriculture et abaisser les prix de revient. Elles sont aussi la base de certaines productions industrielles et, à ce propos, je vais vous parler de la production textile. Nos textiles nationaux ? On en produit trop. Nous ne trouvons plus de débouchés pour le lin, et pourtant il y a des importations de textiles. Je pense qu'on pourrait les réduire en utilisant au mieux nos textiles nationaux, ce qu'on ne fait pas. Le lin continue à être employé sous forme de toile de lin, trop chère et peu utilisée aujourd'hui. Or, le lin doit pouvoir être employé en mélange avec la laine et le coton et, par suite, rentrer dans notre production nationale .

M. PELLENC. Je poserai quelques questions à M. le secrétaire d'Etat auxquelles je lui demanderai de ne pas me répondre s'il a déjà abordé en mon absence les points que j'évoquerai, car je trouverai sa réponse dans le procès-verbal.

Le but que se propose le nouveau plan et que fort opportunément a rappelé M. le président de la commission des finances, c'est-à-dire la réduction du déficit de notre balance des comptes, doit évidemment être poursuivi en intensifiant au maximum nos exportations et en supprimant le mécanisme auquel recourt le Gouvernement, et qui consiste à faire ce que j'appellerai la politique de Gribouille. Car, lorsqu'on donne une aide à l'exportation, il faut que quelqu'un la paie. Elle se reporte sur les prix intérieurs et, naturellement, les prix intérieurs en font les frais. Cela va bien pendant quelque temps, mais cette politique de coup de fouet, qui est, je le répète, la politique de Gribouille, ne peut pas être une méthode en ce qui concerne nos ventes à l'étranger.

Ma deuxième question est relative à la réduction des importations. Celles-ci doivent, en effet, être réduites, non pas comme on l'a fait quelquefois en disant : On diminue le chiffre ou la masse globale des produits importés - et on asphyxie un peu plus notre activité nationale - mais en s'efforçant de substituer à ces produits que l'on achète à l'étranger, des produits qui sont récoltés chez nous ou qui sont fabriqués avec des matières premières, produites ou extraites sur les territoires qui entrent dans la zone franc. Cela suppose une politique systématique de la laine, une politique systématique du coton, une politique systématique des métaux non ferreux, une politique systématique de la pâte à papier, pour ne prendre que les très grosses rubriques. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez peut-être abordé cette question. S'il en est ainsi, n'y répondez pas maintenant.

Je voudrais appeler ensuite votre attention sur un autre point en donnant au cadre de l'Union française un terrain un peu plus vaste. Ce qu'a signalé tout à l'heure notre président de la commission des finances, c'est que nous poursuivons une politique d'équipement du pays, au point de vue énergétique et de la mise en valeur de nos ressources naturelles sur le territoire métropolitain. De plus en plus, nous allons opérer de façon marginale, c'est-à-dire en effectuant des investissements qui rendront de moins en moins. Est-ce que, dans ce programme, on envisage d'affecter des sommes - toujours avec la même préoccupation d'équilibre de nos comptes - dans le cadre de l'Union française ? Est-ce qu'on envisage d'étendre, d'une manière plus systématique à l'Union française en général, les crédits qui peuvent être affectés aussi bien à son développement énergétique qu'à l'extraction des matières premières dont elle peut nous approvisionner ? Si, véritablement, dans la zone d'action africaine, il y a un grand centre qu'on puisse mettre en œuvre pour les industries chimiques, au point de vue

énergétique pour la production de charbon et même de minerai de fer, - je ne sais pas dans quelle mesure tout cela est exact - que fait-on ? Je vous pose la question parce que j'appelle votre attention sur un problème qui va devenir extrêmement grave et que nous aurons à résoudre d'ici dix ans.

C'est un problème démographique, ou ethnographique comme vous voudrez, qui se pose en ce qui concerne l'Afrique du Nord. Vous savez qu'au Maroc, comme en Algérie, il y a une population qui est d'un ordre de grandeur de 8 millions à peu près. Vous savez aussi qu'en raison des bienfaits de la civilisation, qui a fait bénéficier ces régions de toutes les acquisitions de la thérapeutique moderne, qui a supprimé, par conséquent, toutes les épidémies, qui a amené la disparition de la mortalité infantile, l'accroissement de cette population s'effectue à un rythme tel que, dans dix ans, elle aura doublé, aussi bien en Algérie qu'au Maroc. D'ici dix ans, vous allez arriver à un chiffre de 15 millions...

M. HIRSCH. L'augmentation est de 2 % par an.

M. PELLENC. Allez voir le Résident ! C'est le chiffre donné dans une commission à laquelle j'ai assisté.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Pour l'ensemble de l'Afrique du Nord, soit 20 millions d'habitants, l'accroissement de la population est de 400.000 par an.

M. PELLENC. Cela vous donne un peu plus de répit pour souffler.

En tout cas, le problème se pose pour une échéance qui est peut-être plus éloignée que les dix ans dont xxxx j'ai parlé mais qu'il faut envisager puisque gouverner, c'est prévoir, et non pas doubler le cap de la question ministérielle pour vivre ensuite, pendant huit jours, avec une autre série de mesures que l'on cherchera à faire adopter pour durer un peu plus. Vous qui êtes jeune, monsieur le secrétaire d'Etat, vos préoccupations doivent être de voir loin.

Je crois que l'affection judicieuse de capitaux doit permettre d'apporter un allégement immédiat à nos comptes internationaux et doit permettre de régler ce problème démographique. Mais cela n'appelle peut-être pas de réponse et alors je m'excuse d'avoir fait perdre un peu de temps à la commission.

- 31 -

M. CLAIREAUX.- Monsieur le Ministre, je voudrais attirer votre attention sur l'aspect humain du problème. Cet aspect avait d'ailleurs été souligné ici il y a quelques temps. Je voudrais, à défaut d'autres intervenants, y revenir moi-même. On a parlé de l'équilibre de la balance des comptes, mais il y a également l'élément humain, notamment la question de satisfaire les besoins alimentaires de la population.

Vous avez dit, Monsieur le Ministre, qu'il y avait lieu d'augmenter la production de la viande. Cet exact, mais il faut aussi considérer que cette viande revient trop chère au consommateur. Si ce dernier pouvait en acheter davantage, sans doute le producteur serait-il amené à en produire davantage. Il y a peut-être là un problème de distribution. Aujourd'hui, les producteurs ont la possibilité de transformer les produits sur les lieux même de la production et de les offrir sur place à des prix avantageux pour le consommateur. Il faudrait donc, semble-t-il, aménager à travers la France une chaîne du froid qui permettrait le transport facile de ces denrées.

Parallèlement, il y a le problème du poisson. Il semble qu'en France on produise trop de poisson. Or, ce n'est pas tellement que la production soit trop importante, mais plutôt que l'on ne consomme pas assez de poisson par manque de moyens de distribution. Là aussi, la chaîne du froid peut jouer un grand rôle pour faire parvenir le poisson dans les régions éloignées des côtes.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs, je pense que nous pourrions donner maintenant la parole à M. le Ministre pour qu'il nous réponde. Ensuite, nous passerons au second point de notre discussion.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Messieurs, j'aborde tout d'abord la question évoquée par M. le Président Roubert et reprise en partie par M. Pellenc en ce qui concerne la balance des comptes et des exportations. La thèse développée par M. Roubert est sans aucun doute très exacte et porte à plein dans la mesure où elle s'applique aux produits fabriqués de l'industrie. Cet, en effet, dans ce domaine que sa thèse est le plus juste.

Cependant, le problème de l'équilibre de notre balance des comptes ne doit pas se poser uniquement sous l'angle de l'exportation des produits fabriqués. Il doit envisager également les autres moyens susceptibles de rétablir cet équilibre, notamment en agissant sur nos besoins en importations. Il ne s'agit pas là de développer une politique autarcique, c'est-à-dire une politique qui consisterait à produire n'importe quoi à n'importe quel prix, - cela aboutirait à un appauvrissement de notre économie nationale - mais de mettre en œuvre les ressources

- 32 -

naturelles qui existent ou qui peuvent être produites, et ceci dans des conditions "compétitives", pour reprendre un terme à la mode mais que je n'aime guère.

Voici un exemple. En France, il est certain que la production agricole est de nature à satisfaire dans des conditions bien supérieures à celles obtenues, les besoins nationaux et les besoins d'exportation. Si nous prenons le problème de la viande et celui des produits laitiers - question évoquée tout à l'heure par M. Claireaux - il est évident que le développement d'un système moderne de vulgarisation et de production de viande et de produits laitiers est d'un intérêt primordial. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi on ne ferait pas en France ce qui est réalisé dans certains pays voisins. Si on ajoute - et c'est une des préoccupations essentielles de la commission de l'agriculture - l'objectif qui consiste à développer le système de stockage impliquant la/s réalisation de la chaîne du froid, nous pourrions étaler dans le temps les besoins de la population française et éviter les importations de choc, c'est-à-dire les importations de complément pendant les périodes de soudure. Nous ferions ainsi coup double et même triple. Nous pourrions d'abord satisfaire les besoins de la consommation; ensuite produire dans de meilleures conditions et exporter davantage; enfin assurer une régularité d'approvisionnement aussi bien pour l'exportation que pour le marché intérieur. L'idée d'un plan d'équipement s'étalant d'une façon harmonieuse sur plusieurs années correspond donc à toutes les nécessités et c'est ce, vers quoi, nous nous dirigeons.

De la même manière, en ce qui concerne l'exploitation de nos ressources naturelles d'outremer, nous avons énormément à faire. Avant l'arrivée de M. Pellenc, j'avais évoqué ce problème. La commission des territoires d'outremer travaille actuellement sur un certain nombre de grands projets concernant notamment l'exploitation des matières premières ainsi que sur des projets spécifiques concernant le manganèse d'A.E.F., la bauxite de Guinée, etc... Vous avez dû prendre connaissance d'un rapport fait à l'initiative du Président Truman sur les besoins mondiaux en matières premières et en énergie pendant les vingt-cinq prochaines années. Une des conclusions absolument certaine de ce rapport, c'est que les besoins en énergie et en matières premières vont croissants d'année en année, d'une manière naturelle, et que le monde est appelé à être toujours au bord de l'insuffisance dans ce domaine.

- 33 -

Si donc nous développons l'exploitation du sous-sol dans toute l'Afrique française - et Dieu sait si ces ressources sont encore inexploitées - cuivre, manganèse, minerai de fer, etc.. nous pouvons ~~économiser des~~ importations et même développer nos exportations. La commission des territoires d'outremer a donc pour objectif essentiel de dégager un certain nombre de produits spécifiques qui doivent avoir sur notre balance des comptes, sur l'économie des territoires d'outremer et sur l'économie métropolitaine elle-même, des effets extrêmement importants.

Ainsi, on ne résoudra pas le problème de la balance des comptes d'un seul côté, mais de divers autres. D'où la nécessité d'étudier les marchés économiques, les possibilités d'installation de la production française dans les pays étrangers, ce qui pose des problèmes difficiles et complexes mais que nous devons résoudre. Je suis Député d'une région qui exporte beaucoup, puisque nous exportons 80 p. 100 du cognac produit en France. Or, j'ai pu me rendre compte que, dans ce domaine, nos possibilités d'exportation vers les pays d'Amérique sont à peine entamées et que nous pouvons les développer bien davantage.

Par conséquent, en ce qui concerne le problème de l'exportation, je réponds au préoccupations de MM. Roubert, Claireaux et Pellenc, en disant que, dans ces matières, on ne fait jamais coup simple, mais toujours coup double ou même coup triple, que ce soit bien ou en mal. J'espère que nous le ferons en bien.

D'autre part, M. Roubert et M. Claireaux ont également abordé les problèmes de la distribution. Je dois dire que cette question n'est pas tout à fait dans la vocation du Commissariat au Plan. Néanmoins, c'est une préoccupation qui ne peut nous laisser insensibles. Déjà, dans des domaines limités il est vrai, nous sommes en train de contribuer à apporter une meilleure solution aux problèmes de la distribution.

C'est en effet au Plan qu'a été impartie la tâche d'étudier le problème des gares-marchés, dont la réalisation est primordiale pour l'approvisionnement des grandes agglomérations et en particulier de la région parisienne, et de mettre en oeuvre le système de la viande sous cellophane qui a fait crier les uns et qui a suscité beaucoup d'espoir chez les autres.

La réforme de la fiscalité devait également apporter une solution aux problèmes de la distribution. A mon avis, l'essentiel résulte cependant dans le système de droits qui protège la propriété commerciale, système qui a atteint un degré de perfection probablement inégalé ailleurs. Je ne sais si un jour un gouvernement abordera de front ou demandera au Parlement d'aborder de front ce problème.

- 34 -

M. Roubert a posé d'autre part le problème des crédits pour le tourisme. Il sait comme moi les difficultés qu'il y a à établir l'équilibre du budget. Dans le deuxième Plan, nous avons prévu une commission du tourisme, ce qui marque l'intérêt que nous portons à ce problème. Notre intention n'est pas, vous le pensez bien, de sacrifier les besoins de cette industrie exportatrice.

M. PELLENCE.- On nous dit cela chaque année, Monsieur le Ministre. Il y a deux ans, quand j'étais rapporteur du budget des investissements, je signalais que l'Italie faisait un gros effort dans ce domaine, alors que notre propre effort n'était que de cinq milliards de francs. On nous a alors déclaré : "Notre intention est de développer notre effort". Or, l'année suivante, les crédits sont passés de cinq milliards à deux milliards et demi.

M. LE PRESIDENT.- Messieurs, je me permets de faire observer, à ce propos, que nous nous trouvons à l'orée d'un nouveau Plan d'investissements et qu'il nous appartiendra d'y mettre notre mot. C'est bien là-dessus que nous avons l'intention de revenir.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Je me souviens des conditions dans lesquelles les crédits du tourisme avaient été revus il y a maintenant un an. Si ma mémoire est bonne, ils avaient été diminués à cette époque, parce que les crédits prévus en 1951 avaient été inutilisés.

M. PELLENCE.- Evidemment, on les avait bloqués !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Je ne veux pas engager de polémiques sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- Cela vaudrait peut-être mieux, car je me souviens très bien des réflexions qui m'ont été faites à ce moment-là. Il est certain qu'on a mis des crédits à notre disposition à une époque où ils étaient périmés parce que nous n'avions plus le droit de présenter des dossiers. Ensuite, on a déclaré que les crédits avaient été inutilisés.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Le problème s'est posé dans des conditions similaires pour l'agriculture. La vérité, c'est que l'étalement des prêts effectivement consentis sur les crédits prévus en 1951, a permis, sans ralentir le courant des crédits en faveur du tourisme, de faire un abattement sur les crédits de 1952.

- 35 -

D'autre part, il convient de considérer qu'en cette matière, de même que pour la plupart des industries de transformation, on ne pourra pas mesurer l'effort d'équipement fait en faveur de ces secteurs, par le volume des fonds publics qui seront prévus dans le budget. Je ne pense pas d'ailleurs que ce soit l'intention de votre commission d'étatiser la totalité du Plan. Je crois au contraire que la tendance actuelle est de déséstatiser ces problèmes et d'estimer que les fonds d'origine publique ne doivent avoir comme objet que de servir des objectifs tout-à-fait déterminés et pour lesquels il est reconnu que la productivité propre de l'entreprise ou ses moyens de crédit sur le marché ne peuvent pas suffire.

M. ROUBERT.- Quand nous avons demandé à plusieurs reprises à faire des emprunts, on nous les a toujours refusés parce que d'autres emprunts étaient lancés par ailleurs. Quand nous protestions, on nous répondait : "De quoi vous plaignez-vous ? Vous êtes inscrits au budget d'investissements". Or, quand nous demandions des crédits sur le budget d'investissements, on nous déclarait : "Il n'y en a pas pour l'instant". Le résultat, c'est qu'à l'heure actuelle nous avons des stations qui perdent leur clientèle, et ce au bénéfice des Suisses, des Autrichiens, etc...

M. LE SECRETAIRE D ETAT.- Ceci est un problème très particulier. La seule remarque générale que je veux faire, c'est que nous nous trouverons évidemment, dans les prochaines années, comme actuellement d'ailleurs, devant un problème de choix, de priorités. Ma préoccupation est de présenter au Parlement un projet qui soit réaliste et qui soit par conséquent en correspondance avec les possibilités effectives de financement et de financement sain. M. le Président de la commission a exprimé tout à l'heure son souci d'assurer la continuité de financement des travaux. Cette continuité résultera du sérieux des projets. Si nous établissons un programme dont le volume total est le double des possibilités de le financer et des possibilités physiques de la réaliser, nous nous trouverons devant un problème de continuité que nous ne pourrons résoudre. Si au contraire, nous établissons un programme réalisable, le problème de la continuité sera résolu. C'est une évidence même, mais il faudra cependant la rappeler au moment de la présentation du Plan.

M. LE PRESIDENT.- Encore faudrait-il, Monsieur le Ministre, que les gouvernements successifs en mal d'argent sur d'autres chapitres, ne viennent pas rogner chaque année sur des crédits initialement prévus.

Comme je l'ai déjà déclaré, si on ne réussit pas à faire respecter les impératifs du Plan, nous ne pourrons rien réaliser. D'autre part, on peut également envisager l'éventualité où un état de guerre survenant au cours de la période d'exécution du Plan - ce que je ne souhaite pas, vous le ~~pensez~~ bien - imposerait à notre pays de nouvelles charges militaires et entraînerait du même coup la réalisation de nos objectifs.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Nous avons déjà été placés devant une circonstance de ce genre. Lorsque le premier Plan a été défini, il le fut dans l'hypothèse où il n'y aurait ni la guerre d'Indochine, ni le réarmement occidental, ni la guerre de Corée. En 1950, il a fallu réviser les objectifs de 1946. Il est possible que cela se produise et qu'une guerre générale se déclanche en 1955/1956 par exemple, comme il est possible que la situation inverse se présente, ce qui permettrait de réviser notre Plan dans un sens favorable. Mais là, véritablement, personne ne peut avoir d'assurance formelle.

Je voudrais maintenant reprendre ce que disait M. Houdet et les inquiétudes qu'il a manifestées au sujet des objectifs de production agricole, notamment en ce qui concerne les céréales. L'objectif qui a été défini l'a été en fonction de l'évolution de la consommation intérieure, en particulier, qui a tendance en effet à diminuer, mais il a été également prévu en fonction des besoins de l'Union française qui, eux, croissent, ce qui compense, et au delà, la diminution de la consommation métropolitaine; en fonction également de l'accroissement de la population française pendant cette période; en fonction de la possibilité d'exporter et même en fonction de la consommation non humaine qu'on peut envisager, notamment pour l'élevage des volailles. Par conséquent, compte tenu de tous ces éléments, l'objectif, en ce qui concerne les céréales, ne semble pas exagéré.

Quant à la production betteravière, je ne crois pas que, tel qu'il a été fixé dans le premier Plan, le plan d'emblavement ait atteint 400.000 hectares. Il s'agit là d'une proposition des professionnels qui n'a jamais été retenue par le Commissariat au Plan.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, je ne voudrais pas m'inscrire en faux contre cette affirmation, mais, en tant que président du Comité d'utilisation de l'énergie, j'ai été chargé il y a deux ans, par M. le Ministre de l'Industrie et de l'Energie, de faire un rapport en ce qui concerne l'alcool. Ce rapport était prêt mais j'ai fait preuve de lâcheté, je dois l'avouer, puisque je ne l'ai pas publié, mais je suis obligé de vous dire que les emblavures étaient alors supérieures à 400.000 hectares.

- 37 -

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- C'est exact, Monsieur le Président, mais ma discussion avec M. Houdet porte sur les conditions données en 1946 par le Commissariat au Plan, sur les objectifs retenus par le gouvernement sur les emblavures. Je réponds formellement que les professionnels ont demandé que le chiffre de 425.000 hectares soit retenu, mais il ne l'a jamais été. D'autre part, l'équilibre sucre-alcool différait de celui qui a été finalement adopté. Nous sommes dans cette situation paradoxale d'être obligés d'importer du sucre payé en dollars - 200.000 tonnes venant de Cuba - pour l'Union française et de ne pas le fabriquer chez nous à un moment où l'on produit tant d'alcool que nous ne savons qu'en faire.

M. PELLENC.- On n'a pas assez investi en faveur des raffineries. Il y a des années que nous le disons.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- En ce qui concerne les produits textiles, je précise que ceux-ci ne sont pas compris dans le chiffre de 180 milliards de déficit en 1951, que je citais tout à l'heure.

Enfin, reprenant une question évoquée par M. Pellenc et à laquelle j'ai déjà partiellement répondu, je ferai simplement observer que, de toute évidence, les investissements et les équipements qui doivent être faits dans l'Union française, qu'il s'agisse de l'A.E.F., de l'A.O.F. ou des zones industrielles de l'Afrique du Nord, se révèlent d'une ampleur telle que cela pose un problème de financement qui dépasse le cadre national.

Si l'on veut réaliser par exemple le projet des bauxites de Guinée ou celui du manganèse d'A.E.F. - je ne parle pas seulement du problème de l'extraction, mais également de la production du métal sur place - cela représente plusieurs dizaines de milliards et nécessite un mode de financement faisant appel à des capitaux étrangers. Cette remarque est valable à fortiori pour l'équipement de la zone industrielle de Colomb-Béchar qui se chiffre par centaines de milliards.

Ce problème est d'ailleurs étudié par la commission des territoires d'outremer. Elle va mettre sur pied une politique de financement de ces projets, car, étant donné tous les autres besoins, on voit mal comment les capitaux de la Métropole pourraient suffir à promouvoir de tels projets.

- 38 - / - 40 -

M. PELLENC.- Monsieur le Ministre, est-il indiscret de vous demander quelle est la tendance gouvernementale en ce qui concerne ces investissements et le concours de groupements ou de capitaux étrangers ? S'agit-il, par exemple, après avoir engagé les frais d'une prospection effectuée par nos services géologiques, de dire : " Tel minerai existe à tel endroit ", et de laisser venir, comme la pauvreté s'abattant sur le monde, des rapaces arrivant d'autres pays pour mettre la main là-dessus et exploiter ce champ que nous n'avons pas su cultiver ? Ou bien s'agit-il d'une formule d'association ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Il s'agit d'une formule d'association. D'ailleurs, les rapaces, pour s'abattre sur de tels projets, doivent être de très grands rapaces, car les capitaux mis en jeu sont considérables. Par exemple, le projet relatif à la bauxite du nord de la Guinée et qui permettrait de sortir sur place 80.000 tonnes d'aluminium en lingots, est de l'ordre d'une centaine de milliards. Ce sont donc des projets énormes qui supposent d'abord une présence de l'Etat, ensuite la présence de capitaux privés français et de capitaux privés étrangers. Notre politique sur ce point a toujours été celle d'une participation minoritaire. C'est le cas du fer de Konakry, de la bauxite de l'île de Los, où il y a une participation canadienne.

C'est le cas aussi du manganèse à Franceville où les négociations ont duré très longtemps pour aboutir à une participation minoritaire de la société américaine qui s'y intéresse avec la présence nécessaire de l'Etat puisque tous ces projets sont assortis d'une part importante de travaux de port, de routes, de logements.

M. MONTPIED. Dans une usine d'aluminium, il existe un laminer noir de 300 mètres de long. Cette usine travaille à un rythme tel que le prix de l'aluminium est très supérieur au prix des produits importés. L'usine pourrait exporter si elle marchait à sa cadence normale mais les commandes viennent principalement des ministères et sont établis sans aucun programme.

Voici un deuxième exemple. Il a été question tout à l'heure de sucre importé. Or, une société possède des dommages de guerre sur une distillerie; elle voudrait les transférer sur une sucrerie pour l'aménager et la moderniser. Mais le ministère de la reconstruction s'y oppose avec d'ailleurs le sentiment louable de réserver ces crédits pour des maisons d'habitation.

M. LE MINISTRE. Le secrétariat du plan est d'accord avec vous sur ce point.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie des échanges de vues qui nous ont permis d'évoquer certains problèmes. Je voudrais aborder la seconde partie en invoquant une phrase que vous avez prononcée. Vous avez déclaré qu'un plan, cela consistait à établir des priorités. Notre commission a été conçue dans son titre même pour suivre l'élaboration et la mise au point du deuxième plan de modernisation. Vous avez eu l'inquiétude lors d'une première audition que nous voulions nous immiscer dans la construction même du plan; nous désirons seulement faire entendre nos avis. Nous avons pensé que des auditions comme celle-ci ne suffisaient pas. Nous voudrions être tenus au courant de certains problèmes et pouvoir le cas échéant attirer l'attention sur un certain nombre de nos préoccupations. Nous avons songé à nous diviser en un certain nombre de sections comportant les éléments de notre commission les plus qualifiés pour aborder ces problèmes et nous pourrions nous mettre en rapport avec les commissions correspondantes du plan.

Nous avons réfléchi depuis la première audition. Nous ne tenons pas essentiellement à participer d'une façon active à la construction même du plan mais nous voulons la suivre et donner nos avis. Vous avez tout à y gagner parce que le jour où vous soumettrez le projet au Parlement, nous pouvons vous aider si nous sommes au courant de vos travaux.

M. LE MINISTRE. Je suis très heureux de constater que votre position a été modifiée. Il aurait été très difficile d'associer au stade de l'élaboration dans les commissions des membres du Parlement et des personnalités privées travaillant bénévolement à

- 42 -

cette œuvre. Ces derniers auraient pu voir dans les parlementaires présents soit des censeurs, soit des personnes dont l'influence et la responsabilité supérieure aux leurs risquaient de rendre leur travail inutile dans la mesure où ces personnalités publiques n'étaient pas d'accord avec leurs constatations propres.

Néanmoins j'ai la préoccupation d'associer aussi étroitement que possible le Parlement à cette œuvre commune. Les travaux des commissions et du commissariat vont arriver au stade non pas des réalisations mais des conclusions. Le Gouvernement n'a pas encore été saisi de l'état des travaux du plan. Le président du Conseil doit réunir un comité interministériel devant lequel je serai chargé de présenter un exposé accompagné de documents. Mon idée était de vous communiquer ces documents, bien entendu sous le timbre secret ou confidentiel de manière qu'il ne risque pas d'être publié dans la presse le lendemain. A la suite de cette communication nous pourrions tenir une nouvelle réunion où je pourrais - ou M. Hirsch - enregistrer vos réactions, vos observations, vos critiques, vos suggestions.

M. LE PRESIDENT. Je suis très sensible à votre proposition. Je demanderai tout à l'heure à mes collègues ce qu'ils en pensent. D'ores et déjà je présente cependant une objection. Nous allons être saisis d'un ensemble de projets comportant des annexes assez volumineuses et même en nous répartissant la tâche, nous n'aurons pas la possibilité en une réunion d'évoquer tous ces problèmes.

J'avais ~~envisagé~~ pensé que chacun des petits groupes spécialisés pourrait être mis en contact avec un représentant du commissariat au plan afin de préparer les questions qui seraient évoquées en séance publique. Autrement dit, je transpose la question que nous avions posée. Nous avions proposé d'inclure les membres de nos commissions dans chacune des commissions du plan. ~~Vous~~ <sup>vous</sup> présentiez des objections. Nous vous demandons de faire l'inverse, c'est-à-dire de nous envoyer des représentants pour discuter avec nous de chacune de ces questions.

M. LE MINISTRE. Dans l'examen du plan le problème qui se posera pour vous sera exactement le même que celui qui se pose pour nous, c'est-à-dire que l'examen détaillé de ces projets n'a de sens que si les vues sont dans la perspective de l'ensemble. Si nous vous transmettons un document sur les travaux d'une commission, un seul groupe de votre commission étudiera ce travail. Il faut faire une synthèse.

Mon idée était de vous tenir progressivement au courant du développement des travaux et au moment où une première perspective d'ensemble serait dégagée, c'est-à-dire lorsque l'équilibre entre les besoins et les possibilités de satisfaire ces besoins serait assuré, de vous en saisir pour l'étudier en coopération avec vous. Vous n'avez pas à craindre un retard, votre commission est actuellement plus au courant des travaux du commissariat au plan que le Gouvernement lui-même, c'est-à-dire les ministres de tutelle.

- 43 -

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, j'ai fait il y a deux ans un voyage aux Etats-Unis. Dans ce pays le patronat tient le personnel au courant de ses projets. Celui qui est averti des raisons d'une opération peut se faire entendre. S'il présente de mauvaises raisons on peut lui expliquer pourquoi il a tort. Il n'en est pas autrement du parlement et du gouvernement.

Quand s'élabore un plan qui va conditionner la vie économique du pays, non seulement pour quatre ans mais également pour le futur, s'il n'y a pas étroite communion d'idée entre le gouvernement et le parlement, on arrive à ce divorce qui nous met dans des situations semblables à celles que nous voyons aujourd'hui.

Je crains que nous soyons brusquement mis en présence avec la méthode que vous préconisez d'une avalanche de papiers présentés avec la procédure d'urgence comme pour le budget.

M. LE MINISTRE. Vous n'avez pas à craindre pareil risque. Le gouvernement n'adoptera pas ce plan d'une manière définitive avant la fin du mois de juin. D'ici là vous aurez le bénéfice de plusieurs communications. Vous en aurez également au début de juillet. Le plan ne pourra venir en discussion au parlement qu'à la rentrée d'octobre.

M. LE PRESIDENT. Nous aurions aimé que des représentants des commissions du plan puissent venir nous tenir au courant de leurs travaux. Nous ne pouvons pas déranger sans arrêt M. Hirsch pour venir "plancher" les travaux des 21 commissions. La méthode que nous proposons éviterait des déplacements inutiles et préjudiciaux au travail de M. Hirsch.

M. HOUDET. Nous souhaitons simplement que chacun des groupes de notre commission ait des contacts permanents avec les représentants compétents des commissions du plan pour les renseigner sur les travaux de chaque commission.

M. HIRSCH. Je voudrais indiquer d'une façon simple les problèmes soulevés. Chaque commission est chargée de développer les besoins d'une branche déterminée. Le total de ces besoins représente une première approximation qui sans doute ne pourra être satisfaite. Je vais citer un exemple. On m'a remis ce matin un programme hospitalier admirable bien que n'ayant pas encore été discuté par la commission elle-même. Ce programme représente à 127 milliards à répartir sur cinq ans, alors que les dépenses actuelles se montent à 3 milliards par an.

M. HOUDET. En ce qui concerne cet exemple, nos collègues auraient à étudier les priorités qui pourraient être accordées.

M. HIRSCH. Nous n'en sommes pas encore à ce stade. Je vais citer un autre exemple, la plupart des commissions ont des groupes de financement qui proposent des réformes fiscales parfaitement légitimes vues sous un angle particulier. Mais quand on recollera l'ensemble on s'apercevra que les recettes de l'Etat auront disparu.

- 44 / 50 -

M. LE PRESIDENT. Quand vous nous présenterez le plan, pour reprendre votre exemple, sur les 127 milliards du programme hospitalier il ne restera que 40 ou 30 milliards. Si vous avez associé notre commission à votre travail, nous serons alors vos défenseurs.

M. HOUDET. Le rôle de notre commission n'est pas de fixer les chiffres mais de fixer des priorités.

M. LE MINISTRE. Je ne vois pas comment votre commission peut discuter d'un projet avant même qu'il ait pris un minimum de figure. Nous n'en sommes encore qu'au stade de la mise en priorité.

(celle de

Cela dépend des commissions. La recherche scientifique a été créée il y a une dizaine de jours. Là, il n'y a rien. Par contre, les commissions de l'énergie et de l'agriculture vont avoir une figure qui commence à se dessiner. A l'intérieur de cette figure on commence à discuter. Il y a le financement dans chacune des commissions, qui est en rapport avec la commission du financement chez nous. On fait la série des approximations. Comment pouvez-vous vous mettre dans ce dialogue ? Est-ce nécessaire pour vous-même et pour le plan ?

M. HOUDET. Nous ne sommes pas au stade du dialogue, nous sommes au stade de l'information.

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Les ministres de tutelle qui auront à surveiller ce plan et à l'aider, sont moins inquiets que vous, messieurs.

M. LE PRESIDENT. Nous ne sommes pas inquiets. Nous voulons vous aider. Nous avons des ambitions qui sont modestes.

M. FOUSSON. Nous ne parlons pas la même langue. Mais, si une commission a oublié quelque chose qui nous paraît essentiel, nous n'avons pas la possibilité de vous en faire part.

Je prendrai l'exemple de la culture mécanisée de l'arachide. Pouvait-on dire qu'en 1945-1946, un tel projet était insensé ? Aujourd'hui, on peut se prononcer. Ne peut-on pas éviter chose pareille ?

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. On peut l'éviter, mais encore faut-il, pour l'éviter, qu'on envisage de la retenir.

M. LE PRESIDENT. Quel inconvénient voyez-vous à ce que des gens qui émanent de notre commission aillent voir M. Hirsch pour savoir où en est le plan ?

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. J'en vois plusieurs. La méthode essentiellement démocratique, qui est retenue pour l'élaboration de ce plan, n'est pas la plus facile, car il s'agit de manier beaucoup de gens. Le commissariat dispose de 25 chargés de missions. Ils n'ont pas l'habitude

de chômer. Je crains que les travaux compliqués que cela représente soient compliqués encore par l'arrivée d'une autorité parlementaire, certes bienveillante et compétente, mais qui ajoute à la difficulté du travail.

Je crains, de plus, que cette autorité, aussi compétente soit-elle, n'engage qu'elle-même dans les avis qu'elle peut donner. Dans le domaine de l'Outre-mer, vous avez M. Saller et M. Durand-Réville. Lequel des deux allez-vous déléguer ? Croyez-vous que l'opinion de l'un engagera l'opinion de l'autre et, a fortiori, engagera le Conseil de la République ?

M. LE PRESIDENT. Je vous propose que le délégué qui ira au plan n'aura absolument aucune mission de formuler un avis quelconque. Il aura pour seule mission de s'informer pour savoir où en est l'évolution de la question. Ensuite, il appartiendra à notre commission de vous présenter, à vous, monsieur le ministre, les observations qu'elle croira devoir formuler sur un ensemble, mais c'est tout.

M. HIRSCH. Je vous dirai que, actuellement, personnellement, je ne peux pas - et mes collaborateurs ne le peuvent pas non plus - avoir une vue, même une idée, ne serait-ce qu'approximative, sur les propositions d'aucune commission, parce que ces propositions, si justifiées qu'elles soient, vues dans leur cadre intérieur particulier, peuvent très bien être irréalisables dans le cadre d'ensemble.

Certaines commissions sont avancées, par exemple celle de l'énergie. Nous avons des programmes parfaitement établis pour le développement de l'électricité, thermiques, hydraulique, etc., mais ce n'est que lorsque nous verrons l'ensemble et que la commission du financement aura vu les possibilités de ressources que nous serons fondés à dire qu'il y a telle opération que nous ne pouvons pas retenir, même si c'est une opération importante et justifiée dans le cadre de l'électricité.

Prenez le problème des télécommunications. Un travail magnifique a été fait, et, chose remarquable, on a établi des ordres d'urgence. On a considéré qu'il y avait une première urgence et que, s'il y en avait une seconde, c'était en plus, mais, actuellement, je suis incapable de dire - et personne ne le peut - si on peut retenir la totalité de la première urgence ou si on peut retenir la deuxième ou la troisième et pourtant les deux premières sont absolument légitimes sur le plan des télécommunications. Mais la vue d'ensemble ne nous permet pas de dire si on peut faire le numéro un, deux ou trois.

M. HOUDET. Il y a divergence sur la date de départ de notre collaboration. M. le président vous dit : "J'ai peur que les documents n'arrivent trop tard"

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Je ne crois pas me tromper sur le déroulement des opérations et je suis persuadé que votre commission ne sera pas prise à la gorge. Vous aurez le temps d'examiner les choses comme il vous conviendra. Mais je vous demande de nous laisser juges du moment où nous pouvons commencer, car nous sommes mieux placés, mieux que quiconque, pour pouvoir le dire. C'est presque une question de confiance que je pose.

M. LE PRESIDENT. C'est la journée ! (Sourires)

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Sachez que je désire associer le Conseil de la République aux travaux.

M. LE PRESIDENT. C'est l'intérêt du Gouvernement !

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Je n'ai pas un secret à sortir comme une bombe au dernier moment. C'est une œuvre importante.

En l'état actuel, je redoute effroyablement que ce genre de contacts s'établisse car, une fois ces principes établis, à ce degré, personne ne peut empêcher l'Assemblée nationale d'en faire autant. Ce sera un deuxième ordre de contacts. Je suis déjà saisi par le Conseil économique d'une demande analogue à la vôtre. L'Union française, pour l'Outre-mer, va certainement demander, elle aussi, à être saisie.

M. LE PRESIDENT. C'est le Parlement qui vote la loi !

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Oui, mais comment refuser au Conseil économique, qui a vocation aux projets économiques ? La Constitution prévoit qu'il doit donner son avis. Il veut bien le faire, à condition qu'il soit informé d'une manière convenable.

Je vous en supplie, n'imposez pas aux quelques chargés de missions - qui ont la charge déjà lourde de centraliser tout cela - un travail qui, au surplus, ne vous éclairera pas. Le problème même de la décision politique que vous aurez à émettre en approuvant ou en

n'approuvant pas le plan, doit être envisagé au moment où vous aurez une perspective suffisante sur un ensemble, sur ce qu'il est possible de faire, sur les priorités qui ont été prévues au cours de l'élaboration. Vous ne pouvez pas le faire avant. Je veux bien vous envoyer les documents imprimés par le plan. Une pièce comme celle-là n'y suffirait pas.

M. LE PRESIDENT. Vous nous les enverrez in extremis !

M. LE SECRETAIRE d'ETAT. Non, monsieur le président; j'en prends l'engagement.

M. LE PRESIDENT. J'ai toujours confiance dans la parole du ministre, mais, hélas ! les gouvernements ne sont pas éternels.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'il m'appartient de discuter de cela avec mes collègues, puisqu'il y a d'abord des décisions qui appartiennent à la commission à proprement parler et qui sont la désignation de ceux qui seront chargés de suivre telle ou telle question, mais quelles que soient les décisions qu'elle prenne, je me permets de vous remercier infiniment de l'exposé très complet que vous nous avez fait et qui a le mérite - et aussi le défaut - d'être très général. Il fallait commencer par là. Quant aux méthodes de travail, je vais voir mes collègues - et - je ne suis pas plus entêté qu'un Breton que je suis tout de même d'origine, - je n'irai pas plus loin que cela.

Personne ne demande plus la parole ? ...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq minutes).

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE  
L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN  
DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Coudé du Foresto, Président

-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 17 juin 1953

-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures.

-:-:-:-

Présents : MM. CASTELLANI, COUDE du FORESTO, COURROY, DURAND-REVILLE, FOUSSON, JAUBERT, LONGCHAMBON, NAVEAU, RAZAC, SALLER.

Excusés : MM. d'ARGENLIEU, BERTAUD, DENVERS, DUBOIS, HOUDET, PELLENC, ROCHEREAU, WALKER.

Absents : MM. CLAIREAUX, LEMAÎTRE, MONTPIED, PIALES, RESTAT.

-:-:-:-

.../...

## ORDRE DU JOUR

- Désignation des sous-commissions de travail.
- Questions diverses.

-:-:-:-

## COMPTE RENDU

M. COUDE du FORESTO, président.- L'ordre du jour appelle la désignation des sous-commissions de travail.

Je crois qu'il serait bon de prévoir autant de sous-commissions qu'il existe de commissions au Commissariat Général au Plan. Voici d'ailleurs, à titre indicatif, la nomenclature des commissions du Commissariat Général au Plan :

- Energie
- Mines
- Production agricole
- Equipement rural
- Construction
- Sidérurgie
- Chimie
- Industries de transformation
- Transports et Communications
- Postes et Télécommunications
- Tourisme
- Equipement scolaire, universitaire,  
scientifique et artistique
- Equipement sanitaire et social
- Afrique du Nord
- Territoires d'Outre-Mer
- Départements d'Outre-Mer
- Corps gras
- Pêches maritimes
- Fibres textiles
- Financement
- Main-d'oeuvre
- Recherche scientifique et technique
- Bas Rhône- Languedoc
- Corse.

.../...

J'ai effectué un avant-projet de répartition que je vais soumettre à chacun d'entre vous en lui demandant son accord.

M. Courroy serait-il d'accord pour faire partie de la commission de la construction ?

M. COURROY.- Oui, Monsieur le Président. Je désirerais également faire partie de la commission de l'équipement rural et de la commission des industries de transformation. Il y a, en effet, 75 usines textiles dans la région que je représente ; je suis donc particulièrement intéressé par la commission des industries de transformation.

M. LE PRESIDENT.- M. Courroy fera donc partie de la commission de l'équipement rural, de celle de la construction et de celle des industries de transformation.

La Commission décide ensuite d'affecter :

- M. FOUSSON, aux Commissions de l'Afrique du Nord, des Territoires d'Outre-Mer, des Départements d'Outre-Mer et des Corps gras.
- M. NAVEAU, aux Commissions de la Production agricole, de l'Equipment rural, des Industries de transformation et des Corps gras.
- M. CASTELLANI, aux Commissions de l'Afrique du Nord, des Territoires d'Outre-Mer, des Départements d'Outre-Mer et de la Corse.
- M. SALLER, aux Commissions de l'Afrique du Nord, des Territoires d'Outre-Mer, des Départements d'Outre-Mer et à la Commission de Financement.
- M. RAZAC, aux Commissions de l'Afrique du Nord, des Territoires d'Outre-Mer, des Départements d'Outre-Mer et des Pêches Maritimes.
- M. JAUBERT, aux Commissions de l'Energie et de l'Equipment rural.
- M. DURAND-REVILLE, aux Commissions de l'Afrique du Nord, des Territoires d'Outre-Mer, des Départements d'Outre-Mer et des Fibres textiles.
- M. LONGCHAMBON, aux Commissions de l'Energie, des Mines, de la Chimie, de l'Equipment scolaire, de

l'Afrique du Nord, des Territoires d'Outre Mer, des Départements d'Outre-Mer et de la Recherche scientifique et technique.

M. LE PRESIDENT.- Je vais maintenant passer en revue les différentes sous-commissions et demander à la Commission son approbation sur leur constitution.

1<sup>o</sup>-Sous-Commission de l'Energie :

MM. COUDE du FORESTO, JAUBERT, LONGCHAMBON et PELLENC.

2<sup>o</sup>-Sous-Commission des Mines :

MM. LAFLEUR, LONGCHAMBON, RAZAC, ROCHEREAU et le suppléant de M. Longchambon ès qualité de Président de la Commission de la Production Industrielle.

3<sup>o</sup>-Sous-Commission de la Production agricole :

MM. d'ARGENLIEU, DULIN, NAVEAU et HOUDET.

4<sup>o</sup>-Sous-Commission de l'Equipement rural :

MM. COURROY, HOUDET, JAUBERT, NAVEAU et RESTAT.

5<sup>o</sup>-Sous-Commission de la Construction :

MM. CHOCHOY, COURROY, DENVERS et LEMAIRE.

6<sup>o</sup>-Sous-Commission de la Sidérurgie :

M. ROCHEREAU et le suppléant de M. Longchambon ès qualité de Président de la Commission de la Production Industrielle (M. ARMENGAUD ou M. BOUSCH).

7<sup>o</sup>-Sous-Commission de la Chimie :

MM. LONGCHAMBON, PELLENC et PIALES.

8<sup>o</sup>-Sous-Commission des Industries de Transformation :

MM. COURROY, LEMAIRE, MONTPIED, NAVEAU, PIALES et WALKER.

- 5 -

9<sup>o</sup>-Sous-Commission des Transports et Communications :

MM. AUBERT, BERTAUD, DENVERS et PELLENC.

10<sup>o</sup>-Sous-Commission des Postes et Télécommunications :

MM. BERTAUD, COUDE du FORESTO et PELLENC.

II<sup>o</sup>-Sous-Commission du Tourisme :

MM. DUBOIS, MONTPIED et ROUBERT.

I2<sup>o</sup>-Sous-Commission de l'Equipement scolaire, universitaire, scientifique et artistique :

MM. CLAIREAUX, DENVERS et LONGCHAMBON.

I3<sup>o</sup>-Sous-Commission de l'Equipement sanitaire et social :

MM. DASSAUD et DUBOIS.

I4<sup>o</sup>-Sous-Commission de l'Afrique du Nord:

I5<sup>o</sup>-Sous-Commission des Territoires d'outre-mer:

I6<sup>o</sup>-Sous-Commission des Départements d'outre-mer:

MM. CASTELLANI, CLAIREAUX, COUDE du FORESTO, DURAND-REVILLE, FOUSSON, LONGCHAMBON, RAZAC et SALLER.

I7<sup>o</sup>-Sous-Commission des Corps gras :

MM. COUDE du FORESTO, FOUSSON, NAVEAU et SALLER.

I8<sup>o</sup>-Sous-Commission des Pêches maritimes :

MM. ABEL-DURAND, CLAIREAUX, DENVERS et RAZAC.

I9<sup>o</sup>-Sous-Commission des Fibres textiles :

MM. DULIN, DURAND-REVILLE et WALKER.

20<sup>o</sup>-Sous-Commission du Financement :

MM. BERTHOIN, COUDE du FORESTO, PELLENC, ROUBERT et SALLER.

.../..

21<sup>o</sup>-Sous-Commission de la Main-d'œuvre :

MM. DASSAUD, MONTPIED et WALKER.

22<sup>o</sup>-Sous-Commission de la Recherche scientifique et technique :

M. LONGCHAMBON.

23<sup>o</sup>-Sous-Commission du Bas Rhône-Languedoc :

MM. DULIN, RESTAT et ROCHEREAU.

24<sup>o</sup>-Sous-Commission de la Corse :

MM. CASTELLANI et ROUBERT.

La Commission approuve la composition des sous-commissions que lui a soumis M. le Président.

M. LE PRESIDENT.- Maintenant que nous avons constitué les sous-commissions de travail, il s'agit de savoir comment nous allons travailler.

Lors de l'audition par notre Commission de MM. Gaillard et Hirsch, il nous avait été indiqué qu'il ne pouvait être question d'introduire des parlementaires dans les commissions du plan.

Nous avons alors demandé à MM. Gaillard et Hirsch que des renseignements nous soient fournis au fur et à mesure de l'élabo ration du deuxième plan de modernisation et d'équipement. Je ne puis pas dire que nous avons obtenu entière satisfaction et les personnalités précitées ont manifesté à ce sujet bien des réticences.

Je pense que nos sous-commissions étant maintenant constituées, il nous appartient d'en notifier la liste et la composition au Ministre chargé du Plan et de lui demander de nous indiquer les personnes membres de son Cabinet ou du Commissariat Général au Plan avec lesquelles chacune des sous-commissions pourra se tenir en relation pour obtenir tous renseignements utiles.

Il est, en effet, impensable que, chaque fois qu'un renseignement sera nécessaire à l'une des sous-commissions de travail, nous convoquions M. Gaillard, s'il est encore Ministre

- 7 -

chargé du Plan, ou M. Hirsch.

Nous travaillerons donc en sous-commission avec les collaborateurs de MM. Gaillard et Hirsch, quitte à convoquer le Ministre chargé du Plan ou le Commissaire Général au Plan pour les travaux de synthèse de notre Commission siégeant en séance plénière.

Il en est ainsi décidé.

M. JAUBERT.- Monsieur le Président, je voudrais, d'ores et déjà, signaler à la Commission que le rapport de la Commission de l'Equipement rural du Commissariat Général au Plan présente certaines allégations inadmissibles contre lesquelles je m'élèverai quand il y aura un Gouvernement.

Il semble notamment que l'on veuille éliminer l'utilisation du courant force au profit de celle des moteurs à explosion. Du seul point de vue technique, je m'élève contre cette substitution envisagée.

M. LE PRESIDENT.- Nous soulèverons cette question lors de la prochaine audition du Ministre devant la Commission.

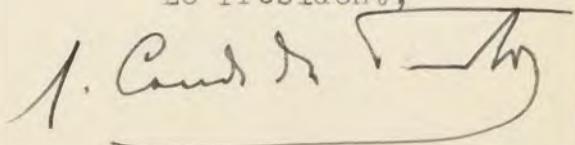
M. DURAND-REVILLE.- La Commission est-elle déjà en relation avec la Commission des Territoires d'Outre-Mer du Commissariat Général au Plan, présidée par M. Roland-Pré ?

M. LE PRESIDENT.- La liaison entre chacune des sous-commissions de travail de notre Commission et les 24 Commissions du Plan sera établie dès qu'un Gouvernement sera constitué et qu'il existera un Ministre chargé du Plan. Nous convoquerons éventuellement ledit Ministre pour bien lui préciser quel genre de liaison nous voulons voir s'établir entre nous-mêmes et le Commissariat Général au Plan.

A cette occasion, nous l'entretiendrons également de certains rapports publiés l'un par la Commission de l'Equipement rural et l'autre par la Commission des Corps gras, sur les conclusions desquels M. Jaubert et moi-même ne sommes pas d'accord.

La séance est levée à 16 heures 35.

Le Président,



CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE  
MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Coudé du Foresto, Président

-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 16 juillet 1953

Il en est ainsi de -:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 30.

-:-:-

Présents : MM. CLAIREAUX, COUDE du FORESTO, DENVERS, DURAND-REVILLE, FOUSSON, MONTPIED, NAVEAU, RAZAC.

Excusés : MM. DUBOIS, JAUBERT, LONGCHAMBON, PELLENC, PIALES, ROCHEREAU, SALLER.

Absents : MM. d'ARGENLIEU, BERTAUD, CASTELLANI, COURROY, LEMAÎTRE, RESTAT, WALKER.

-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

I - Election d'un Vice-Président.

II - Questions diverses.

-----

COMPTE RENDU

M. COUDE du FORESTO, président.- L'ordre du jour appelle l'élection d'un Vice-Président pour remplacer M. Houdet, appelé à faire partie du Gouvernement en qualité de Ministre de l'Agriculture.

Je n'ai reçu aucune candidature. En outre, la plupart de nos collègues étant retenus en séance publique, je pense qu'il serait opportun de reporter cette nomination à la rentrée d'octobre.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT.- Le Journal Officiel du 11 juillet 1953 indique que M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat, a dans ses attributions le Commissariat Général du Plan.

Je vous propose, tout d'abord, que le Bureau de la Commission prenne contact, dès la semaine prochaine, avec M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat chargé du Plan, pour définir les rapports entre notre Commission et les services du Commissariat Général du Plan.

Avant la séparation du Parlement, j'invite les sous-commissions à se réunir, mercredi et jeudi prochains, pour désigner leurs rapporteurs qui pourront avoir des contacts fréquents avec les rapporteurs des commissions correspondantes du Commissariat Général du Plan au cours de l'intersession.

En effet, les commissions du Plan vont poursuivre leurs travaux et il sera nécessaire de suivre de près l'élaboration de leurs rapports. Il nous faut être très vigilant car nous risquons de nous trouver devant le fait accompli ; ainsi, le rapport de la commission de l'équipement rural, dont j'ai eu connaissance, ne tient aucun compte de ce qui se passe à la campagne puisqu'il a été établi par des urbains.

.../...

- 3 -

M. DENVERS.- Encore faudrait-il savoir où s'adresser ?

M. LE PRESIDENT.- Dès cet après-midi, je téléphonera à M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, pour le tenir informé de la prochaine désignation de nos rapporteurs et l'inviter à faciliter notre tâche.

M. DURAND-REVILLE.- Je voudrais être éclairé sur le rôle réel du Comité Directeur du FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social) où les fonctionnaires exercent une pression intolérable sur les représentants du Parlement qui s'y trouvent en minorité.

Alors que le FIDES est un organisme chargé de distribuer les crédits votés par le Parlement, les fonctionnaires y font la loi. Nous nous trouvons en présence d'une véritable dictature de l'exécutif sur le législatif ; il faudrait remédier à cet état de fait.

M. LE PRESIDENT.- Si nous arrivons à faire triompher votre thèse sur ce point, de même, nous ferions triompher nos idées sur les rôles respectifs du Parlement et du Gouvernement dans la conception et la réalisation du Plan de modernisation et d'équipement.

Je dois vous informer qu'il ne me sera pas possible, pour raisons de santé, d'être parmi vous la semaine prochaine. Je m'en excuse et je vous propose que M. Longchambon, Vice-Président, prenne l'initiative de :

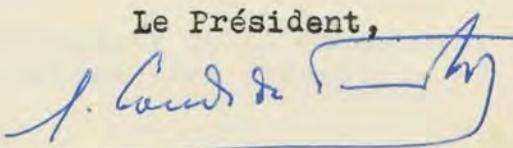
1<sup>e</sup>) demander à M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat chargé du Plan, de recevoir, la semaine prochaine, le Bureau de notre Commission, qui serait accompagné d'un représentant du FIDES (MM. Saller, Durand-Réville et Razac, membres du Comité Directeur du FIDES se mettront d'accord pour désigner l'un d'entre eux) ;

2<sup>e</sup>) convoquer les sous-commissions, les mercredi 22 et jeudi 23 juillet, pour la désignation de leurs rapporteurs.

La Commission adopte les propositions de son Président.

La séance est levée à 16 heures.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE  
L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE  
MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. LONGCHAMBON, Vice-Président

-:-:-:-:-:-

Séance du vendredi 24 juillet 1953

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures

-:-:-

Présents : MM. d'ARGENLIEU, BERTAUD, LEMAÎTRE, LONGCHAMBON.

Excusés : MM. COUDE du FORESTO, DENVERS, DUBOIS, NAVÉAU,  
PIALES, ROCHEREAU, SALLER.

Absents : MM. CASTELLANI, CLAIREAUX, COURROY, DURAND-REVILLE,  
FOUSSON, HOUDET, JAUBERT, MONTPIED, PELLENC,  
RAZAC, RESTAT, WALKER.

Assistait, en outre, à la séance :

M. AUBERT, en tant que Président de la Commission  
des Moyens de Communication, des Transports et  
du Tourisme.

-:-:-:-

..../..

ORDRE DU JOUR

- Nomination des rapporteurs pour les sous-commissions suivantes :
    - Mines,
    - Production agricole,
    - Construction,
    - Sidérurgie,
    - Chimie,
    - Transports et communications,
    - Postes et télécommunications,
    - Tourisme,
    - Equipement scolaire, universitaire,  
scientifique et artistique,
    - Equipement sanitaire et social,
    - Fibres textiles,
    - Main-d'œuvre,
    - Recherche scientifique et technique,
    - Bas-Rhône, Languedoc,
    - Corse.
- 

COMPTE RENDU

M. LONGCHAMBON, président.- Je dois tout d'abord excuser votre Président, M. Coudé du Foresto, qui étant souffrant m'a chargé de présider cette réunion. Celle-ci a pour objet de procéder à la nomination de rapporteurs pour les sous-commissions qui ne les ont pas désignés à ce jour.

Je voudrais rappeler brièvement où en sont nos rapports avec le Commissariat Général au Plan.

Tout d'abord, notre Commission, dans sa séance du mercredi 17 juin dernier, a nommé 22 sous-commissions, homologues de celles du Commissariat du Plan, chargées de suivre les travaux de ces dernières.

Au cours de son audition du 20 mai dernier, M. Félix Gaillard, alors Secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil, chargé du Plan, s'est opposé fermement à la présence de parlementaires dans les commissions du Plan. Nous avions obtenu comme base d'accord que les parlementaires auraient le droit d'être tenu au courant des travaux du Plan par l'audition du Ministre responsable chaque fois que la Commission en aurait exprimé le désir.

Cette procédure aurait abouti à une mise au courant trop succincte. Finalement, il a été entendu que chaque sous-commis-

sion pourrait officieusement prendre contact avec les commissions correspondantes du Plan afin de s'informer et de rendre compte à notre Commission de l'état des travaux du Commissariat. Il s'agissait de contacts personnels entre rapporteurs.

Actuellement, M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat, a, dans ses attributions, le Commissariat Général au Plan. Il a reçu hier votre Bureau qui lui a demandé de confirmer l'accord intervenu tendant à établir des relations étroites entre rapporteurs du Commissariat et Sénateurs rapporteurs de chaque sous-commission.

M. Corniglion-Molinier a donné son accord, étant entendu que les informations données par le Commissariat Général seront confidentielles. A ce stade, il s'agira uniquement pour la Commission de rassembler les informations techniques en faisant abstraction de toute préoccupation politique.

Je rappelle que certaines sous-commissions ont déjà désigné comme rapporteurs :

- M. Coudé du Foresto, au titre de la sous-commission de l'Energie ;

- M. Restat, au titre de la sous-commission de l'Équipement rural ;

- MM. Walker et Rochereau, au titre de la sous-commission des Industries de transformation (M. Walker pour les industries textiles et M. Rochereau pour les industries de constructions électriques et mécaniques) ;

- MM. Durand-Réville, Razac et Saller, au titre des sous-commissions de l'Afrique du Nord, des Territoires d'outre-mer et des Départements d'outre-mer, M. Longchambon étant désigné comme rapporteur suppléant de ces trois sous-commissions ;

- M. Fousson, au titre de la sous-commission des corps gras ;

- M. Claireaux, au titre de la sous-commission des pêches maritimes ;

- M. Jean Berthoin, rapporteur général de la Commission des Finances, au titre de la sous-commission du Financement.

Il nous reste à désigner les rapporteurs des sous-commissions pour lesquelles la nomination n'est pas encore intervenue.

La Commission désigne comme rapporteurs :

- M. Longchambon, au titre de la sous-commission des Mines ;
- M. d'Argenlieu, au titre de la sous-commission de la Production agricole ;
- M. Denvers, au titre de la sous-commission de la Construction ;
- M. Armengaud, au titre de la sous-commission de la Sidérurgie ;
- M. Piales, au titre de la sous-commission de la Chimie ;
- M. Aubert, au titre de la sous-commission des Transports et communications ;
- M. Bertaud, au titre de la sous-commission des Postes et télécommunications ;
- M. Dubois, au titre de la sous-commission du Tourisme ;
- M. Longchambon, au titre de la sous-commission de l'Equipement scolaire, universitaire, scientifique et artistique ;
- M. Dubois, au titre de la sous-commission de l'Equipement sanitaire et social ;
- M. Walker, au titre de la sous-commission des Fibres textiles ;
- M. Dassaud, au titre de la sous-commission de la Main-d'œuvre ;
- M. Longchambon, au titre de la sous-commission de la Recherche scientifique et technique ;
- M. Dulin, au titre de la sous-commission du Bas-Rhône - Languedoc ;
- M. Castellani, au titre de la sous-commission de la Corse.

M. AUBERT.- Je suggère de communiquer à nos collègues qui n'ont pu assister à cette réunion la liste des rapporteurs qui viennent d'être nommés, ainsi que celle de leurs homologues au Commissariat Général au Plan.

Il en est ainsi décidé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à  
15 heures 40.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

AJ

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE  
MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Coudé du Foresto, Président

-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 22 octobre 1953

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures.

-:-:-

Présents : MM. d'ARGENLIEU, BERTAUD, COUDE du FORESTO, DUBOIS,  
DURAND-REVILLE, FOUSSON, LEMAÎTRE, MONTPIED,  
RAZAC, RESTAT, SALLER, WALKER.

Excusés : MM. DENVERS, LONGCHAMBON, NAVEAU, PELLENC, ROCHEREAU.

Absents : MM. CASTELLANI, CLAIREAUX, COURROY, JAUBERT, PIALES.

Assistaient, en outre, à la séance :

M. Alex ROUBERT, en tant que Président de la Commission des Finances ;

M. AUBERT, en tant que Président de la Commission des Moyens de communication, des Transports et du Tourisme ;

M. Jean BERTHOIN, en tant que Rapporteur général de la Commission des Finances.

-:-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat, et de M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, sur l'état d'avancement des travaux et les propositions du Commissariat Général du Plan pour le budget des investissements de 1954 et le deuxième plan de modernisation et d'équipement.
- 

COMPTE RENDU

(Le compte rendu sténographique de l'audition de M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat, et de M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, figure au présent procès-verbal)

.../...

M. LE PRESIDENT: La séance est ouverte.

En ouvrant cette séance, j'ai à présenter les excuses d'un certain nombre de nos collègues et de M. le ministre chargé du plan, le général Corniglion-Molinier, retenu ce matin à l'Elysée. Son absence va nous empêcher de mettre au point ce que nous avions ébauché avec son prédécesseur, M. Gaillard.

Cependant, avant-hier, nous avons eu des contacts assez succincts mais très nets avec lui. Comme vous-même en avez eu~~s~~ avec lui, monsieur le commissaire général, et ~~que~~ nous sommes à peu près d'accord sur les méthodes à suivre pour permettre à notre commission de fonctionner dans des conditions normales, je pense que vous pourrez faire la liaison.

Quand notre commission a été constituée, nous avons échangé~~s~~ avec M. le ministre chargé du plan, des vues qui n'étaient pas particulièrement concordantes sur la façon dont nous désirions opérer.

Nous avons prétendu et prétendons toujours que l'élaboration du deuxième plan de modernisation et d'équipement engage l'économie française à un point tel que le Parlement ne peut s'en désintéresser. Il ne peut être mis devant le fait accompli. Il ne doit pas pour autant se substituer à l'exécutif.

A la suite de discussions, nous avons désigné un certain nombre de groupes de travail comprenant chacun un rapporteur correspondant, si vous voulez, aux grandes divisions du plan lui-même. Nous avons admis que chaque rapporteur pourrait se mettre en rapport avec son homologue du Commissariat général au plan de façon à renseigner exactement son groupe de travail, d'abord, notre commission, ensuite, sur les conditions dans lesquelles le plan est élaboré, de façon aussi, le cas échéant, à vous soumettre les réflexions que cette élaboration pourrait soulever au sein de notre commission.

Il s'est produit un hiatus dont je suis responsable, et je m'en excuse. Ce hiatus a été partiellement comblé par une réunion qui s'est tenue en mon absence sous la présidence de M. Longchambon, notre vice-président. J'ai présentement la certitude que nous pouvons nous entendre sur les méthodes de fonctionnement et sur les buts à atteindre.

Je persiste à croire que la brochure que nous venons de recevoir justifie en elle-même l'existence de notre commission. Un certain nombre de critiques y sont adressées, à juste titre me semble-t-il, aux industriels, au Parlement, à l'opinion publique, peut-être aussi à vous-même.

Si le premier plan avait été soumis à un examen parlementaire sérieux, peut-être certaines de ces critiques auraient-elles pu être évitées? En tout cas, l'opinion publique aurait pu être mieux informée.

Je pense que nous éviterons ces écueils pour le second plan.

Je serais heureux de savoir où en est ce plan et si nous sommes d'accord sur les méthodes à employer pour assurer la liaison entre notre commission et le Commissariat général au plan. Sachant votre temps très mesuré, je vous donne immédiatement la parole, monsieur le Commissaire général.

M. HIRSCH, Commissaire général au Plan: Monsieur le président, messieurs, j'aborderai tout de suite la question des méthodes à employer pour assurer la liaison entre le Commissariat général au plan et votre commission.

J'ai fait part au général Corniglion-Molinier de nos derniers entretiens et de la formule que vous venez de rappeler, à savoir : liaison étroite entre vos groupes de travail et les divers rapporteurs, et, éventuellement, les présidents, de nos commissions.

Le général Corniglion-Molinier semble approuver une telle méthode. Par conséquent, dès que vous l'estimerez utile, nous sommes disposés à commencer cette collaboration qui, j'en suis convaincu, sera très fructueuse et nous permettra, avant de tirer les conclusions de nos travaux, de nous inspirer des conseils que vous nous aurez donnés.

Je ferai maintenant une mise au point rapide de l'état d'avancement de nos travaux.

Lors d'une précédente audition, je vous ai indiqué les grandes lignes sur lesquelles les commissions de modernisation, au nombre de 22, travaillaient. Ces grandes lignes sont : développement de la production nationale de 25 p. 100 en 1957 par rapport à 1952 et équilibre de la balance des paiements. Cela constitue, en quelque sorte, un cadre général avec certains objectifs particuliers dont le principal est le développement de la construction de logements de façon à atteindre une cadence de 240.000 logements terminés en 1957 contre 82.000 en 1952, soit une progression très nette.

Il ne s'agissait pas d'appliquer systématiquement à toutes les branches d'activité l'augmentation de 25 p. 100 de la production nationale. C'eût été absurde. Nous avons donc essayé de définir, avec les commissions dont je parlais il y a un instant, non pas des objectifs fermes pour toutes les activités

nationales puisque, dans un pays de liberté, c'est finalement la demande qui doit déterminer l'évolution de la consommation et de la production, mais des objectifs en fonction des possibilités de développement. Nous sommes arrivés, dans certains cas, à un chiffre de 60 p. 100 alors que dans d'autres cas les possibilités de développement étaient nulles.

A priori, il n'est pas possible de fixer des chiffres en ce qui concerne le développement dans les territoires d'outre mer. Cela dépend de ce qu'on y trouve, de ce qu'on peut y faire et des circonstances qui sont essentiellement différentes selon les territoires. Mais la préoccupation majeure a été le relèvement du niveau de vie des populations et la contribution que nous pouvons apporter à l'équilibre de la balance des paiements dans l'ensemble de l'Union française. C'est dans cet esprit que nous avons travaillé.

Actuellement, certaines grandes commissions, en particulier la commission de la construction, ont pratiquement achevé leurs travaux.

Commission de la construction - Elle a établi un rapport d'une importance capitale.

Dans le cadre du développement général de 25 p. 100 de la production, et à l'intérieur des pouvoirs spéciaux et des mesures d'ordre réglementaire normales, un certain nombre de dispositions ont déjà été prises, par la commission de la construction, pour mettre en pratique certaines recommandations.

Ces recommandations touchent toute une série de problèmes économiques, techniques, d'organisation dans le détail desquels je n'entrerai pas puisque nous aurons l'occasion de reprendre l'examen de ces recommandations.

La commission a effectué un travail détaillé, précis, pratique qui apportera une contribution très importante à la fois au problème quantitatif de la production de logements et au problème essentiel de l'abaissement du prix de revient qui conditionne lui-même le prix des loyers.

En 1952, ce prix a atteint 4 millions en unité de logement. Les mesures prévues doivent l'abaisser à 2 millions et demi. Cela signifie qu'il doit y avoir suffisamment de logements d'un prix inférieur ou égal à 2 millions, ce qui est important.

Commission des industries de transformation. - Son rapport sera à la disposition des membres de votre groupe de travail.

Cette commission avait été subdivisée en une quinzaine de groupes de travail chargés d'étudier de façon approfondie les principales branches industrielles. On a ainsi réussi à grouper des gens qui, habituellement, ne travaillent pas ensemble mais se rencontrent essentiellement sur des problèmes plus généraux.

Ce qui, indépendamment des résultats obtenus, montre le caractère utile de cette discussion en commun, c'est que les groupes de travail ont demandé, même une fois le plan élaboré, à être réunis périodiquement pour suivre les résultats de cette élaboration et en discuter encore.

Cette commission a surtout examiné les problèmes de contexte qui conditionnent le développement de l'activité : abaissement des prix de revient, modernisation des industries de transformation. Elle s'est moins appesantie sur les problèmes de caractère technique, car il est très difficile d'entrer dans le détail de ceux-ci dans un cadre aussi vaste.

Elle a formulé toute une série de recommandations concernant les mesures d'ordre fiscal, le crédit, la réglementation, de façon à permettre à ces industries de progresser.

Alors qu'on peut toujours craindre que les intéressés n'aient des revendications démagogiques à formuler (réduction de la fiscalité, par exemple) nous nous sommes trouvés en présence de gens parfaitement conscients du fait qu'on ne peut pas simplement réduire les impôts. Ils ont fait des propositions permettant, dans certains cas, d'avoir une fiscalité favorable au progrès, plutôt qu'en avoir une qui le rende difficile.

En ce qui concerne le crédit, les intéressés ont préconisé un certain nombre de réformes, notamment celle des crédits de campagne. Pour un certain nombre d'industries en effet les débouchés ne sont pas réguliers. Si les crédits de campagne ne sont pas suffisamment larges, cela oblige les industriels à une fabrication en "dents de scie", ce qui est néfaste du point de vue de l'utilisation de la main-d'œuvre comme de l'utilisation du matériel.

Les intéressés ont proposé que des facilités soient accordées pour permettre, non pas d'avoir une activité absolument constante d'un bout à l'autre de l'année, mais de ne plus se trouver en présence de difficultés de ce genre.

On est donc sorti du caractère purement technique des problèmes pour aborder celui qui intéresse directement l'action des pouvoirs publics en faveur de ce développement.

D'autres questions essentielles ont été étudiées. Par exemple celle de la spécialisation et de l'action que les pouvoirs publics peuvent mener pour la faciliter.

Le secteur public représente une fraction importante de l'industrie. L'activité de l'industrie est totalement différente selon que les commandes du secteur public sont passées au fur et à mesure que les crédits budgétaires sont débloqués ou, au contraire, en fonction de programmes à long terme.

Ceci a des répercussions non seulement sur le marché public, mais également sur la consommation individuelle et sur l'exportation.

Commission de l'énergie - Ses travaux sont suffisamment avancés pour que des contacts très poussés soient établis entre elle et vos groupes de travail.

Les problèmes sont divers selon les branches. En ce qui concerne l'électricité, on se trouve en présence d'une demande croissante. L'équipement peut donc être développé sans risque.

Le choix à opérer entre l'hydraulique et le thermique et la question de l'abaissement du prix des équipements ont été étudiés dans le détail.

Au sujet du choix à faire entre l'hydraulique et le thermique, problème controversé et, dans une large mesure, politisé pour des raisons que j'ignore, la commission a conclu qu'il était nécessaire d'arriver à un certain équilibre, qu'il était absurde de faire une trop large part à l'hydraulique - le nombre de chutes étant limité - que l'excès inverses était également mauvais - de nombreux sites étant favorables - et que la France, aussi bien en ce qui concerne le génie civil que l'équipement spécial des chutes, possédait une industrie parfaitement équipée travaillant à l'exportation et ayant besoin d'un minimum de commandes régulières pour poursuivre cette exportation.

La commission a décidé que le proportion d'hydraulique devait se situer, pour les années à venir, entre 30 et 40 p. 100. Ce sont évidemment les disponibilités financières qui joueront plutôt que des considérations techniques. Cela pose aussi des questions d'économie sur les transports à grande distance, d'utilisation des charbons de basse qualité et de qualité marchande mais qu'on est obligé de transporter, de répartition des centrales thermiques elle-mêmes entre centrales minières et centrales de distribution.

Pour ce qui est du coût des équipements, la comparaison avec l'étranger fait ressortir qu'en France il est extrêmement plus élevé. Nous avons demandé que des ~~xxxxxx~~ enquêtes techniques très approfondies soient entreprises de façon à rechercher quelles étaient les possibilités d'abaisser ce coût. Ceci est important, d'abord parce qu'il s'agit d'utiliser au mieux les crédits investis, ensuite parce que plus bas est le coût d'un équipement et plus bas est le prix de revient du courant lui-même.

On a constaté que des mesures devaient être prises pour conduire à cet abaissement du coût des équipements, mesures intéressant à la fois les maîtres d'œuvre, les pouvoirs publics et les fournisseurs.

En ce qui concerne les pouvoirs publics, le point capital est d'avoir des programmes à long terme, un planing des commandes permettant aux fournisseurs d'avoir une fabrication aussi régulière que possible et d'adapter certaines règles de sécurité, en particulier, à la technique moderne.

Pour les maîtres d'œuvre, on a constaté que des économies pourraient être réalisées. Une technique courante aux Etats-Unis qui se développe en Allemagne et qui va être implantée en Grande-Bretagne, consiste à construire des chaudières en plein air. Les chaudières modernes sont d'immenses bâtiments.

Or, mettre un bâtiment à l'intérieur d'un autre bâtiment est une habitude française, peut-être pas entièrement justifiée. Il est très difficile de perdre des habitudes, surtout celles qui sont bien ancrées. Si l'on adoptait cette technique dont je viens de parler, des économies importantes pourraient en résulter.

Toute une série de mesures de ce genre sont recommandées de façon à abaisser le coût de la construction des installations électriques, ceci d'autant plus que le volume des investissements dans ce domaine doit être de l'ordre de 150 à 200 milliards par an pour les prochaines années.

Le problème est plus complexe pour le charbon. Il est lié à celui du pétrole. La concurrence charbon-pétrole, l'existence d'un marché commun pour le charbon et l'incapacité concurrentielle des différents bassins sont des éléments dont on doit tenir compte.

On a admis la notion que l'essentiel était, pour le Nord et le Pas-de-Calais, d'aboutir à la modernisation des installations de façon à augmenter le rendement, ~~et~~ à abaisser le prix de revient du charbon et à ne développer les installations que là où ~~les~~ conditions d'extraction permettaient des prix de revient concurrentiels.

Pour le pétrole, on se trouve en face d'une industrie très dynamique se développant à une cadence supérieure à celle prévue par les commissions de modernisation du premier plan. On a toutefois reconnu qu'il fallait intensifier les recherches de pétrole, d'une part, pour une question de devises et, d'autre part, pour une question de sécurité d'approvisionnement, non pas seulement en cas de conflit, mais également en raison du fait que 90 p. 100 de nos approvisionnements viennent du Moyen-Orient et que cette région n'est pas particulièrement sûre en toutes circonstances.

Commissions des transports - Elles ont terminé leurs travaux à l'exception de la commission de la navigation intérieure.

Dans le temps assez bref qui m'est imparti, je ne m'étendrai pas longuement sur les problèmes relatifs aux transports.

En ce qui concerne la S.N.C.F., se pose un problème de modernisation, d'utilisation des techniques modernes qui doit permettre d'abaisser les prix de revient. Il faut poursuivre à la cadence régulière de 100 à 200 kilomètres par an le programme d'électrification entrepris.

Grâce aux efforts de la S.N.C.F., les effectifs sont tombés au-dessous de 400.000 le mois dernier alors qu'ils étaient largement supérieurs à 500.000 il y a quelques années. Les perspectives de réduction d'effectifs laissent prévoir, si la politique de modernisation est poursuivie, un allégement des charges d'exploitation.

Cependant, le problème des charges de retraites reste entier, car le nombre des retraités est supérieur au nombre d'agents en activité.

L'équipement et la modernisation des ports maritimes sont aussi très importants et cette importance n'échappe pas à ceux d'entre vous qui représentent des régions portuaires.

La navigation a évolué, les navires sont plus lourds. Il importe donc de s'adapter à cette évolution et non seulement reconstruire les ports, mais les doter des équipements techniques nécessaires.

Pour la marine marchande, le développement de la flotte pétrolière est une nécessité. Actuellement, nous ne transportons que 50 p. 100 environ de nos approvisionnements en pétrole. L'objectif est d'en transporter 75 à 80 p. 100. En outre, toute une tranche de cette flotte doit-être renouvelée. Nous possédons encore des navires de plus de 30 ans.

Pour ce renouvellement, une certaine prudence est toutefois nécessaire. En effet, la situation internationale des frêts est telle que, tout en étant guidés par le souci d'alléger notre balance des paiements, nous devons ne pas risquer de construire des bateaux qui seront ensuite mal utilisés. Les propositions de la commission tiennent compte à la fois de cette prudence et des nécessités nationales.

Commissions de l'agriculture - Nous avons demandé aux commissions de ne pas considérer comme un objectif impératif la décision d'accroître de 20 p. 100 la production agricole. Elles devaient d'abord vérifier si ce pourcentage était correct et préciser ensuite dans quelles mesures on pourrait parvenir à ce développement.

Des controverses assez passionnées se sont élevées sur les problèmes agricoles. Nos commissions ont estimé que trois solutions possibles se présentaient.

1<sup>o</sup> - le statu quo : population à la terre nombreuse, production agricole relativement faible comparée à celle des autres pays et aux possibilités techniques de notre sol. En conséquence, niveau de vie des populations agricoles très bas.

2<sup>o</sup> - le maintien du niveau de la production agricole française avec un léger déficit de façon à ne pas risquer de dépasser les limites, amélioration du niveau de vie de l'agriculteur d'où réduction très rapide du nombre des gens travaillant la terre.

Pour améliorer de 20 p. 100 ce niveau de vie, il faudrait réduire, dans une proportion égale, le nombre d'agriculteurs (7 millions actuellement). Ce serait donc 1.400.000 personnes auxquelles il serait impossible, sur une période courte, de trouver un autre emploi.

3<sup>o</sup> - le développement de la production agricole.

C'est cette dernière solution qui a été retenue par les commissions. Cependant, le développement de la production ne doit pas avoir pour conséquences un effondrement des prix. En effet, lorsqu'il y a un ~~exé~~ excédent de récolte, la baisse des prix est beaucoup plus que proportionnelle.

Les commissions ont préconisé une politique systématique d'organisation de l'exportation et de garantie des prix, politique de tous les pays agricoles, que ce soient les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Hollande ou le Danemark.

Après examen, les commissions ont estimé que cette production accrue trouverait des débouchés. Cela peut paraître surprenant à ceux qui ont suivi l'évolution des problèmes agricoles en France.

En fonction des conditions atmosphériques, notre production agricole a été soit inférieure, soit légèrement supérieure à nos besoins. Quand elle était supérieure, nous cherchions aussitôt des débouchés pour déverser l'excédent momentané.

Mais, en général, les pays voisins subissent les mêmes conditions atmosphériques que la France. De sorte qu'en période de pénurie, nous payons très cher les marchandises que nous importons tandis qu'en période d'abondance, nous éprouvons beaucoup de difficultés à exporter.

Au cours des quatre dernières années, nos importations ont égalé nos exportations en ce qui concerne le tonnage. Mais cela nous a coûté 40 ou 50 milliards pour la simple raison que je viens de vous indiquer.

Il faut pouvoir exporter en permanence, ce qui suppose un mécanisme de stockage et de financement approprié. Il ne faut pas conclure que difficulté de trouver des débouchés signifie impossibilité d'écouler notre production agricole. Des organismes internationaux comme la F.A.O. ont défini très nettement quels étaient les besoins des différents pays et montré que des débouchés existaient.

Un autre aspect du problème est celui des débouchés en France même et dans l'Union française. Dans la métropole, nous devons constater que les esprits ne réagissent pas en fonction d'un facteur cependant important, celui de l'accroissement de la population qui est présentement de l'ordre de 250.000 à 300.000 unités par an. Si l'on tient compte de l'émigration d'Algériens, en particulier, on arrive à un accroissement de 350.000 unités par an ce qui, sur 4, 5 ou 10 années, est considérable.

En outre, la satisfaction des besoins est loin d'être assurée de façon totale. Les possibilités d'augmentation de la consommation individuelle sont réelles, pour certains produits tout au moins. Au fur et à mesure que s'élève le niveau de vie, on constate une évolution vers les produits plus nobles, plus riches.

Dans les territoires d'outre-mer, où le niveau alimentaire est très bas, des possibilités d'accroissement de la consommation existent aussi, notamment pour le sucre et les céréales. Mais cet accroissement est freiné uniquement par le faible niveau du pouvoir d'achat des habitants.

Dans la mesure où les programmes de développement de ces territoires permettront d'améliorer ce pouvoir d'achat, automatiquement des débouchés se présenteront pour notre agriculture ainsi que des possibilités d'échange avec les produits de ces territoires.

Cette vue d'ensemble sur l'Union Française est capitale, ne serait-ce que du point de vue de l'agriculture, à condition bien entendu que les prix de production de notre agriculture ne soient pas prohibitifs.

Ceci m'amène à considérer un autre aspect des travaux des commissions dans le sens d'une amélioration des conditions de production.

Elles ont estimé que la priorité devait être donnée aux progrès techniques et à la formation technique des agriculteurs : enseignement, recherches, vulgarisation.

Il faut continuer à développer l'équipement individuel et l'équipement collectif - n'oubliez pas que 23.000 communes sont dépourvues d'adduction d'eau - Il faut aussi que l'agriculteur soit tenu au courant des techniques modernes et puisse

## SÉCURISATION DU DEVELOPPEMENT

les utiliser dans les meilleures conditions. Par exemple, la pratique des pâturages tournants, qui permet de doubler à l'hectare la production de viande, n'est connue que par un nombre infime d'agriculteurs. Cependant, elle n'exige que des investissements minimes.

Les commissions ont été frappées par l'écart existant entre les régions évoluées et les régions arriérées. Elles ont insisté sur la nécessité d'une vulgarisation pour éviter que cet écart ne devienne un abîme.

Commissions des territoires d'outre-mer - Les travaux de ces commissions sont moins avancés pour des raisons bien évidentes : difficultés dues aux distances, à la variété des problèmes. Actuellement, on en est arrivé au stade des conclusions, je dirais de doctrine. Les commissions intéressées travaillent à la transformation en programme précis des lignes d'action qui ont été définies.

L'action principale doit porter sur le développement de la production. C'est la base même de l'amélioration du niveau de vie et c'est la seule qui puisse procurer des recettes fiscales permettant un développement culturel, sanitaire et social.

Il est une activité qui à la fois intéresse considérablement les territoires d'outre-mer et est très importante pour notre balance des paiements, c'est l'activité minière.

Au cours du premier plan de modernisation, on a enregistré, outre un petit nombre de réalisations concrètes, un développement de la recherche, de la prospection géologique. Actuellement, un certain nombre de gisements ont été reconnus. Ils sont prometteurs et on peut envisager de mettre en exploitation au cours des prochaines années des gisements de cuivre, de fer, de bauxite. Il en résultera un développement de l'activité des territoires d'outre-mer et une contribution sera ainsi apportée à notre balance des paiements.

Un inventaire systématique de tous les minéraux a été fait par une commission des mines. Les travaux de cette commission sont pratiquement achevés et vous serez à même d'avoir une vue d'ensemble - chose qui n'a jamais été faite jusqu'à présent - sur les possibilités minérales telles qu'elles sont recensées, sur les indices qui justifient des prospections plus avancées, sur les gisements qui méritent des développements précis au cours des prochaines années.

En ce qui concerne la balance des paiements, on a chiffré que toute cette série de mesures devait permettre d'arriver à une économie d'une soixantaine de milliards.

Monsieur le président, je crois avoir essayé de donner une vue d'ensemble aussi concrète que possible de l'état d'avance-

ment de nos travaux. Si la procédure que nous avons définie tout à l'heure est mise en route, votre commission pourra connaître d'une façon plus détaillée le travail qui a été fait et nous donner de très utiles conseils.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie infiniment, monsieur le Commissaire général. Ces remerciements sont toutefois nuancés d'un certain regret, regret que votre temps soit limité. Il eut été important, me semble-t-il, au moment où nous reprenons les travaux de notre commission après un intervalle dont je suis en grande partie responsable, de faire le point de façon plus précise. Néanmoins, vous nous avez donné des renseignements fort intéressants.

Je me permettrai cependant une ~~grossière~~ réflexion de fond et une ~~grave~~ réflexion de forme. La ~~grave~~ réflexion de fond est que vous avez passé sous silence - et je comprends bien qu'il vous était sans doute difficile de faire autrement - les travaux d'une commission qui coiffe toutes les autres. Avoir un plan d'équipement, c'est bien beau, mais encore faut-il savoir de quelle façon il sera financé.

Les moyens de financement ne sont pas nombreux. Il en existe trois : les subventions, les méthodes de crédit et les méthodes fiscales. Or, votre commission financière doit se préoccuper de définir les priorités puisqu'il n'est pas possible de définir les moyens.

Nous serions heureux de savoir où en sont ses travaux encore que nous comprenions très bien que, dans l'état actuel des discussions budgétaires, il ne vous soit peut-être pas facile de nous donner des renseignements précis à ce sujet.

Des exposés faits il y a quelques jours devant la commission des finances du Conseil de la République, par M. le président du conseil et M. le ministre des finances, nous avons recueilli une impression, je ne dirai pas de malaise, mais tout au moins de manque de clarté quant aux méthodes qui seront suivies pour les investissements.

Il nous faudra bien avoir prochainement des renseignements à ce sujet, notre travail essentiel consistant, en effet, à savoir comment seront financés les investissements indispensables à la réalisation des travaux que vous avez ébauchés.

DU/YJ

- 21 -

Com. du Plan 22/10/53

La petite réflexion de forme est la suivante : Nous avons désigné les rapporteurs de nos groupes de travail qui devraient prendre contact avec les vôtres. Mais nous voudrions que vous nous fassiez la même communication, c'est-à-dire que vous nous disiez avec qui nos rapporteurs de groupes de travail pourront se mettre en contact.

PLUSIEURS COMMISSAIRES. C'est fait !

M. Philippe d'ARGENLIEU. Il faudrait surtout savoir comment nous pourrions travailler.

M. LE PRESIDENT. Je m'excuse d'avoir posé cette question et je donne la parole à M. Walker.

M. Maurice WALKER. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que vous avez des méthodes de travail qui, maintenant, sont extrêmement efficaces. Mais, pour ma part, ce qui m'inquiète, c'est que j'ai l'impression que le Plan est arrivé à un échec. En effet, moi, je constate que l'économie française piétine depuis deux ans. Nous sommes butés au plafond de 1929 au point de vue volume de la production. Alors, je me permettrai de faire la réflexion suivante : ce qui fait l'échec fondamental du plan, de son efficacité, c'est une distorsion dans la productivité. Vous êtes arrivés, certes, à des résultats remarquables et je vais en prendre un exemple.

A la page 14 du rapport, en ce qui concerne le charbon, je lis : "Alors que la production record d'avant-guerre avait nécessité l'emploi de 293.000 ouvriers (dont 209.000 mineurs de fond), ignorant les congés payés, cette même production était obtenue, en 1952, avec 243.000 ouvriers seulement (dont 169.000 mineurs de fond), bénéficiant d'un minimum de 2 semaines de repos annuel. Ces résultats remontent de l'accroissement de la productivité. Le rendement par postefond" est passé d'une moyenne journalière de 984 kilos en 1930 à 1.361 kilos en 1952. En fin d'année, il approchait de 1.400 kilos, soit 40 % au-dessus du niveau de 1930." C'est bien, mais si on ne constate pas la même amélioration de la productivité dans la fabrication des biens d'équipement, vous reperdez dans les coûts des biens d'équipement ce que vous avez gagné dans votre augmentation de production et l'économie dans son total n'a pas tellement variée. Aussi je me demande si nous ne devrions pas axer l'effort de la

production pour augmenter la productivité des industries qui viennent après les industries de base. Autrement, nous aurons toujours cette distorsion dans la productivité. Vous arrivez, grâce à des investissements bien conditionnés, à obtenir des résultats importants, mais les investissements coûtent cher, car vous vous adressez à un secteur qui n'a pas fait les mêmes progrès.

Un deuxième point aussi m'inquiète. A la page 74 du rapport, tableau n° 28, Evolution des disponibilités pour la consommation privée exprimée en milliards de francs 1949, je vois que le total, pour 1952, est exprimé par 6.240 milliards. Et là-dedans il y a 2.980 milliards de biens d'alimentation. Ainsi, la moitié de ce que nous pouvons consommer, nous devons le consommer en biens d'alimentation. Or, dans ces biens d'alimentation il y a une part importante : la boisson, qui est d'un rendement assez faible. Là encore, je vois une espèce de distorsion du genre de celle que je vous ai signalée.

Dans ces conditions, que vais-je proposer ? Je propose qu'on pousse les études pour voir dans quelle mesure on peut réformer les secteurs de production et de transformation des matières premières pour les amener à un niveau de productivité qui ne mange pas le bénéfice qu'on peut faire sur le secteur de base. Je pense que, si on pouvait réaliser un progrès dans ces deux secteurs, on ne verrait pas l'économie pétiner et nous ne serions pas tous sceptiques, et même pessimistes, quant à l'avenir de notre pays.

M. HIRSCH. Messieurs, vous savez que je dois partir. Mais je reviendrai d'autant plus volontiers que M. le ministre d'Etat a regretté de n'avoir pu être là aujourd'hui.

/NN

M. Matteo COMET. Je profite de l'occasion pour vous préciser que M. le ministre m'a chargé en même temps de vous dire qu'il était à votre disposition, lui qui a gardé un excellent souvenir de cette maison.

M. SALLER. Je demande la parole.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Saller.

M. SALLER. Je voudrais poser des questions d'un caractère général qu'il serait peut-être bon d'entendre maintenant de façon que la réponse puisse être réfléchie et méditée par le Commissariat général du Plan. Je serai très bref.

Ma première question est la suivante. M. le commissaire général nous a indiqué les objectifs généraux du Plan, qui sont d'augmenter de 25 % en moyenne la production et de prévoir, notamment, la construction de 240.000 logements. Est-ce que le Commissariat général estime que ces objectifs sont de nature à résoudre les difficultés dont souffre le pays en ce moment ? Ou bien ne s'agit-il que d'un palier ?

Ma deuxième question tient à nos préoccupations de toujours, aux préoccupations continues de cette Assemblée, qui se sont marquées par des textes de 1949 et de 1950. Est-ce que le Plan nous sera soumis sous la forme d'une loi de programme ou sous la forme d'une loi d'objectif? Je précise que la loi d'objectif est un simple voeu pieux et que, par conséquent, cela ne peut pas nous donner satisfaction. Etant donné les textes qui ont été votés en 1949 et en 1950, et pour que le Plan ait une valeur, il est indispensable qu'il soit formulé par une loi de programme. Or, la récente audition de M. le ministre des finances et des affaires économiques à la commission des finances - je parle sous le contrôle de M. le président et de M. le rapporteur général de cette commission et également sous celui de M. le président de la sous-commission - nous a laissé l'impression que nous n'aurions pas une loi de programme pour les territoires d'Outre-mer.

Ma troisième question est la suivante. Est-ce que le Plan va définir une politique économique ? Est-ce que l'on va continuer à assister à une politique économique qui est contraire, dans ses développements quotidiens, à la politique d'investissements ? Ou est-ce qu'il y aura une sorte d'unité de la politique économique qui se traduira par des investissements à long terme dont le but est recherché et par des mesures immédiates, qui sont conformes à cette politique à long terme ?

J'en arrive à ma quatrième et dernière question. Quand commencera l'exécution du Plan ? Je crois que nous sommes au terme du premier plan quadriennal. Est-ce que, par conséquent, les crédits de 1954 seront une amorce du deuxième plan ? Et, dans ce cas-là, comment conciliera-t-on

l'approbation préalable avec l'exécution ? Ou est-ce que nous assisterons à une solution de continuité en 1954 ?

M. LE PRESIDENT. Je pense que nous sommes obligés maintenant de laisser la liberté à M. le commissaire général au Plan et à M. le directeur du Cabinet du ministre en leur demandant quand nous pourrons les revoir.

/NN

M. Matteo COMET. En tout cas, pas le mercredi, qui est le jour du conseil des ministres.

M. LE PRESIDENT. Alors, jeudi prochain ?

M. SALLER. Cela dépend de l'ordre du jour de la séance.

M. HIRSCH. Je voudrais simplement dire un mot. Les questions de M. Saller ne peuvent pas être posées au commissaire général au Plan, ni au ministre chargé du Plan, mais à M. le président du conseil.

M. SALLER. Vous comprendrez que M. le ministre d'Etat, qui agit par délégation, doit être en mesure de nous fournir les réponses à ces questions.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, veuillez rester encore quelques instants, je vous en prie.

(M. HIRSCH, après avoir terminé son exposé, quitte la salle de la commission, suivi de M. le chef de Cabinet de M. le ministre.)

24/30

J. Lard de Th

M. LE PRESIDENT.- Nous devons fixer maintenant la date de notre prochaine réunion ; il nous est difficile de le faire, le mercredi ou le jeudi matin étant réservés aux commissions générales.

M. AUBERT.- Je propose le jeudi après-midi qui me paraît le jour le plus favorable. (Assentiment).

M. LE PRESIDENT.- Il nous faut, tout d'abord, entendre à nouveau M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, le plus rapidement possible, afin de connaître les objectifs généraux qui ont présidé à l'élaboration du second plan de modernisation et d'équipement, l'audition d'aujourd'hui étant un préambule sans grande portée pratique pour nos travaux.

Par ailleurs, je demande à nos rapporteurs de se mettre rapidement en contact avec leurs homologues du Plan afin de nous renseigner sur l'état des travaux en cours dans les Commissions du Plan.

M. RESTAT.- Mardi dernier, j'ai pris contact avec M. Bou, rapporteur général de la Commission de la production agricole au Plan, qui m'a remis un volumineux rapport qui mérite une étude très approfondie. J'avoue ne pas être en mesure d'en faire l'analyse devant vous. C'est un travail qui réclame toute l'attention de notre Commission car il fixe les objectifs de production agricole pour les cinq années à venir.

M. ROUBERT.- Dans ce pays, il n'y a plus d'économie planifiée depuis des années ! Le Conseil de la République et, en particulier, sa Commission des Finances ont maintes fois réclamé un budget économique de la Nation ; malheureusement, les gouvernements successifs se sont toujours refusés à nous en donner connaissance.

Le rapport de la Commission des comptes et budgets économiques de la Nation fait une critique très pertinente de notre politique économique ; il en est de même du rapport de M. Hirsch qui rend compte de l'achèvement et des résultats du premier Plan de modernisation et d'équipement.

Dans ces deux rapports, on parle de réformes de structure capables de relancer notre économie. A mon sens, il serait vain d'établir des programmes sans que ceux-ci soient accompagnés des réformes de structure indispensables.

Je souhaiterai que nous ayons une conversation sérieuse avec le Gouvernement, afin que celui-ci nous éclaire sur l'orientation de sa politique économique.

.../...

Dans le domaine agricole, on aurait dû faire un effort à la base, il n'en a rien été. La réforme de la distribution se traduit par une simple réforme relative à la location-gérance des fonds de commerce ! C'est peu ; il nous faut donc provoquer des explications de la part du Gouvernement.

M. WALKER.- Je suis d'accord avec M. Roubert, nous devons nous attaquer aux problèmes généraux et laisser actuellement de côté les problèmes particuliers. Pour ma part, je tiendrai à ce que notre prochaine réunion soit axée sur ce que j'appellerai "l'échec du Plan".

Notre économie devait dépasser de 25 % son taux d'activité de 1929. Or, par rapport aux pays étrangers, notre économie présente, dans divers secteurs, un retard très net qui risque de freiner la modernisation et rend difficile un abaissement des prix de revient de nos produits.

Il y a urgence pour le Gouvernement à prendre les mesures propres à "relancer" notre économie.

M. SALLER.- Nous pourrions poser, par avance, des questions d'ordre général à M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat chargé du Plan, afin que celui-ci soit en mesure de nous répondre dès jeudi prochain.

M. AUBERT.- A mon avis, il n'y a qu'une question : quelle est la politique économique suivie par le Gouvernement ?

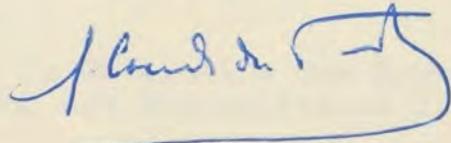
M. LE PRESIDENT.- Je propose à la Commission qu'elle se réunisse le jeudi 29 octobre à 16 heures pour entendre M. Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat chargé du Plan, et M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, sur les objectifs généraux qui ont présidé à l'élaboration du second plan de modernisation et d'équipement.

Les commissaires qui désireraient poser des questions au Ministre devront les faire parvenir au Secrétariat qui les centralisera et les transmettra au Ministre responsable du Plan.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 heures 40.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION ET LA MISE EN OEUVRE  
DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

Présidence de M. Yvon COUDÉ du FORESTO, Président

Séance du Jeudi 29 Octobre 1953

## La séance est ouverte à 16 Heures

Présents : MM. Philippe d'ARGENLIEU, BERTAUD, COUDÉ du FORESTO,  
DUBOIS, Alexis JAUBERT, LONGCHAMBON, ROCHEREAU,  
WALKER.

Excuses : MM. DENVERS, DURAND-REVILLE, PELLENC, RAZAC, SALLER.

Absents : MM. CASTELLANI, CLAIREAUX, COURROY, FOUSSON,  
LEMAITRE, MONTPIED, NAVEAU, PIALES, RESTAT,  
SALLER.

Assistaient, en outre, à la séance :

M. AUBERT, Président de la Commission des Moyens de Communication, des Transports et du Tourisme.

M. Jean BERTHOIN, Rapporteur général de la Commission des Finances.

M. ARMENGAUD, Vice-Président de la Commission de la Production industrielle.

- 2 -

#### ORDRE DU JOUR

-----

Audition de M. CORNIGLION-MOLINIER, Ministre d'Etat chargé du Plan et de M. Etienne HIRSCH, Commissaire au Plan, sur les objectifs généraux qui ont présidé à l'élabo-  
ration du second plan.

-:-

#### COMPTE-RENDU

-----

M. Yvon COUDÉ du FORESTO accueille le Général Corniglion-Molinier et M. Etienne HIRSCH.

M. LE PRESIDENT.- M. Hirsch nous a fait, jeudi dernier, un exposé relatif aux différents secteurs intéressés par le second plan de modernisation et d'équipement. Mais la question essentielle n'est pas là : ce plan détermine toute la politique économique du Pays.

Dans ces conditions, les travaux de la Commission financière nous intéressent particulièrement et nous aimeraisons avoir, grâce à vous, Monsieur le Ministre, un exposé sur la politique économique du Gouvernement .

M. LE MINISTRE.- Je ne vous ferai pas aujourd'hui ce genre d'exposé, car je dois vous avouer que des tendances très diverses se sont manifestées à cet égard lors du dernier Conseil des Ministres et je vous ferai surtout ici des "confidences". C'est ainsi que je ne suis absolument pas d'accord avec mon collègue Houdet, Ministre de l'Agriculture. (M. Corniglion-Molinier lit alors sa lettre au Ministre de l'Agriculture où il exprime ses réserves quant à l'élaboration du plan agricole préparé par ~~des~~ services).

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Je suis heureux de souligner que jamais la Commission parlementaire n'a commis d'indiscrétions vis-à-vis de la presse en ce qui concerne le Plan !

M. LE MINISTRE.- Vous dirai-je que, dans ces commissions spécialisées, est vraiment réunie l'élite française et que j'ai été agréablement surpris de la qualité de leurs travaux ? (Assentiment) /

Dès lors, que se passe-t-il ? Je supervise différents Ministères. Pour la Reconstruction, à 2 milliards près, nos efforts ont été heureux ; ils l'ont moins été pour les Finances, à cause - peut-être - de cette "débudge<sup>t</sup>tation" des investissements. Vous savez que M. Edgar Faure a distingué trois tranches au sein de ceux-ci, dont la dernière, "l'optionnelle" n'est pas aisée à définir.

Je ne peux donc pas vous dire quelle va être la politique du Gouvernement puisque ce n'est que, dans huit jours que cette question sera tranchée en principe.

Je vais donc simplement aujourd'hui répondre aux questions qui m'avaient été posées, par écrit, par un certain nombre des commissaires.

Questions posées par M. SALLER.-

1°) Les objectifs actuels du second Plan sont-ils de nature à résorber la crise économique et sociale française ?

Vous savez que les objectifs du second Plan sont d'augmenter la production française d'environ 25 % entre 1953 et 1957 et d'équilibrer sa balance des comptes; compte tenu de l'augmentation de la population française, sur son<sup>h</sup>niveau de vie, l'amélioration sera d'environ 17 %.

Le rééquilibre de la balance des comptes pourra se faire grâce à un développement des exportations agricoles, en particulier. C'est ainsi que nous avons un accord commercial avec la Suisse, mais - permettez-moi ici une parenthèse - la Suisse veut nous payer avec du fromage, dont nous n'avons nul besoin, ceci pour vous faire toucher du doigt les difficultés auxquelles nous nous heurtons !

.../...

- 4 -

Le nouveau plan proposera un ensemble de mesures destinées à procurer le plein emploi et une élévation du niveau de vie.

2°) Le Plan sera-t-il soumis au Parlement sous la forme d'une loi de programmes ou sous celle d'une loi d'objectifs ?

Conformément aux assurances données antérieurement par le Gouvernement, il le sera.

La formule la mieux appropriée ? En ce qui me concerne je verrai très bien :

- 1 - un exposé d'ensemble du Plan, sanctionné par un vote de confiance ;
- 2 - une présentation de "programmes" par grands secteurs ;
- 3 - une réforme tendant à l'établissement de la stabilité monétaire.

3°) Ce plan définira-t-il enfin une politique économique ?

Le Plan proposera les réformes nécessaires qui sont très nombreuses :

- 1 - assurer le plein emploi ;
- 2 - assurer l'existence de débouchés suffisants ;
- 3 - assurer l'équilibre entre la production et la consommation.

4°) Quelle sera la date de son commencement d'exécution ?

Il faut dégager une politique économique à long terme - dont les premières opérations commenceront avec l'année 1954, l'année 1953 ayant surtout été, selon moi, une année de transition.

#### Question posée par M. WALKER.-

Ne doit-on pas, avant tout, s'efforcer de mettre un terme à la "distorsion" de la productivité française qui fait buter notre activité sur le "palier" de 1929 ?

Il faut, certes, éliminer les disparités et vous avez eu raison, mon cher collègue, d'y insister. Cette expansion devra être régulière et continue, et tous les éléments de la Nation doivent en prendre conscience. Des mesures positives sont nécessaires pour que les résultats soient très satisfaisants.

.../...

- 5 -

Question posée par M. RESTAT .-

Sur les solutions proposées pour résoudre le problème agricole français ?

Nous espérons :

- une augmentation de 20 % de la production agricole ;
- une augmentation de 10 % de la consommation des produits et 200 milliards ~~du bénéfices~~ de la balance e des comptes.

Trois hypothèses ont été évoquées devant vous par M. Hirsch, la semaine dernière, et je ne fais que les évoquer rapidement, car, pour qu'une politique d'expansion soit acceptée, il faut :

- que les agriculteurs aient la garantie de leurs prix ;
- que les agriculteurs n'aient plus la crainte de la sur-production ;
- que des mécanismes institutionnels soient mis en place pour régulariser les marchés.

Ces investissements exigent des mesures :

- d'ordre administratif : vulgarisation de l'enseignement agricole ; remembrement...;
- d'ordre technique : amélioration des sols (engrais, etc...)
- d'ordre économique et financier : fiscalité (institution d'une taxe cadastrale), extension des crédits à long terme et à moyen terme, aide aux exportations.

Tous ces objectifs sont techniquement possibles et, socialement et économiquement, nécessaires.

L'agriculture doit faire un effort considérable et elle le peut - car des pays étrangers nous concurrencent maintenant dangereusement.

o  
o o

.../...

- 6 -

M. LE MINISTRE.- Vous comprendrez que je ne puisse, aujourd'hui, répondre aux questions qui m'avaient été posées par MM. Aubert et Roubert, qui engagent la politique gouvernementale.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de votre exposé, regrettant seulement que nos collègues Saller et Restat ne puissent eux-mêmes vous interroger.

Une remarque vous donnera l'échelle de nos inquiétudes. Pour la Reconstruction, nous sommes heureux de voir votre accord avec les Ministres compétents, mais nous voudrions être devant un Plan d'ensemble et non pas devant une mosaïque de projets parfois fort différents les uns des autres.

M. WALKER.- Il faut surtout, je crois, coordonner les efforts et les exemples de non-coordination sont, en effet, innombrables ! Ma question était peut-être obscure, mais ce que je veux dire, c'est que l'augmentation de la productivité n'a pas bénéficié à l'élévation globale du niveau de vie. Pourquoi ?

Vous arrivez à perdre une partie du bénéfice de cette augmentation parce que les autres secteurs n'ont pas "suivi"...

*WL*  
Le premier Plan Monnet a été succès, mais on n'a pas évité une dépréciation de la monnaie qui s'est aggravée dans le rapport de 1 à 3. Le Plan a une pression inflationniste indéniable. Si mes calculs sont exacts, il représentait 1.000 milliards d'investissements par an. L'épargne n'a pu tout entière financer le plan - qui l'était par l'aide américaine (8 %) et par des moyens budgétaires qui ont déprécié la monnaie.

En 1952, le revenu national représente 14.000 milliards. J'attire votre attention, Monsieur le Ministre, sur le pourcentage des "produits alimentaires", soit 31 %. Or, produire des produits non-nutritifs, c'est appauvrir le pays d'autant. Ceci aboutit à dire qu'il n'y a pas de plan sans choix de productions. C'est l'intervention de la notion d'utilité. Malgré l'effort fait sur le plan de l'équipement, nous "plafonnons" parce qu'une trop grosse part du revenu national est consacrée aux biens de consommation ...

•      •

.../...

- 7 -

M. JAUBERT.- Nous perdrions notre temps si nous n'avons aucune assurance de financement, une fraction sera financée par le budget, une autre par le Trésor (qui donnera sa garantie totale et non une "garantie d'intérêt"), quant à la fraction "optionnelle", elle semble devoir être obtenue par les emprunts. J'ai bien peur qu'elle soit plus importante qu'au-  
*ne* tefois.

On a pensé justement que ce qui empêchait les emprunts locaux, c'est leur non-mobilisation tragique dans le domaine agricole. Les emprunts communaux seront classés, mis "en formules" que nous ne connaissons pas encore !

M. LE MINISTRE.- Je tiens à vous signaler que je ne suis pas le Ministre des Finances !

M. JAUBERT.- Qu'indexerez-vous ? Des opérations dont aucune n'est rentable ! Voyez l'équipement scolaire, l'équipement hospitalier !.. les adductions d'eau sont-elles rentables ? C'est une opération d'illusionnistes ! ce qui est en déficit vous l'indexerez : ça ne signifie rien !..

M. LE PRESIDENT.- Je me permets de vous faire observer, mon cher Collègue, que ces questions dépendent étroitement du Ministre des Finances.

M. JAUBERT.- C'est vous, Monsieur le Ministre, qui avez gentiment égratigné celui-ci. Cette question est pourtant la plus importante.

M. LE PRESIDENT.- Nous serons d'ailleurs amenés à entendre le Ministre des Finances.

M. JAUBERT.- Ces Commissions spécialisées sont d'ailleurs composées uniquement de fonctionnaires qui recevront des ordres pour être extrêmement sévères. Je comprends l'émotion de votre collègue, Monsieur le Ministre de l'Agriculture : il a des excédents de production : blé, vin (qui devra être distillé, alors que nous avons déjà trop d'alcool!)... qu'adviendra-t-il de cette surproduction ? Quels sont les marchés intérieurs et extérieurs que vous comptez trouver ? Comment organiserez-vous (et que coûtera) cette organisation du marché ?

*lafisa* Vous avez parlé de la garantie des prix - de régulation des marchés ... Comment ? Par quels moyens ? *AVD* -

Le Parlement voudra être saisi du Plan : il le discutera ! Cent parlementaires au moins interviendront et des propositions législatives compléteront les propositions de vos services. Même des décrets simples ne suffiront pas à résoudre le problème, vous pouvez en être assuré !

.../...

- 8 -

Le premier Plan a été très critiqué, malgré ses réalisations certaines - quoique ses chiffres ne soient pas toujours probants; le second ne manquera pas de l'être...  
o  
o

M. AUBERT.- A ma question précédente, vous n'avez pas vraiment répondu et je voudrais que vous transmettiez notre vive désapprobation au Gouvernement.

M. BERTHOIN.- Le Ministre a mis l'accent sur le point essentiel des débouchés. Une chose me paraît également importante : les adductions d'eau. En France, plus de 10 millions d'habitants n'ont pas l'eau potable ! Il y a là un problème social, humain et économique. Aurons-nous cette année des crédits même égaux à ceux de l'année dernière ?  
o  
o

M. Philippe d'ARGENLIEU.- Je me joins aux observations de mon collègue Berthoin, car le problème de l'eau et de l'électrification sont souvent connexes. ~~car~~ quand on a l'électricité, on peut avoir l'eau. Une autre question importante, c'est celle de la voirie rurale.

M. JAUBERT.- Avec le matériel moderne, on s'embourbe dans nos chemins vicinaux !  
o  
o

M. LONGCHAMON.- Je me suis beaucoup réjoui d'entendre M. le Ministre qui nous a dit : ce plan sera un plan dont nous aurons un jour un exposé d'ensemble soumis au Parlement et sur lequel nous serons d'accord (ou pas) ; ensuite viendront des propositions concrètes relatives aux différents secteurs .

Tout cela est très logique, très rationnel. On tiendra compte des chronologies nécessaires, en les réajustant en fonction des données nouvelles des possibilités de la nation.

Il faudra que le pays fasse l'effort nécessaire pour promouvoir le Plan.

.../...

- 9 -

Je voudrais pouvoir me réjouir de la certitude des réalisations car je ne suis pas sur qu'elles viennent aussi rapidement qu'on l'espconte.

Pour aborder ce problème agricole, qui est le fond du problème, il faut dire que l'augmentation de 20 % de la production agricole est possible techniquement, malgré l'énorme obstacle qui date du temps de M. Meline : en France la production a été maintenue volontairement inférieure de 10 % aux besoins de la consommation intérieure - et pour "boucher les trous" on usait de l'importation de biens de consommation.

Or, des pays comme la Hollande et le Danemark vivent de leurs exportations agricoles ! Que nous apprennent-ils ? Qu'il ne suffit pas de dépenser des milliards dans les adductions d'eau, l'électricité et la voirie !

Il y a un point n° 1 qu'il faut avoir le courage de souligner : nous travaillons beaucoup mais nous travaillons mal - il faut apprendre au paysan français à mieux travaillet et il n'a personne à côté de lui pour ce faire !

Car le grand phénomène politique de la seconde guerre mondiale c'est la montée du pouvoir de la classe paysanne qui s'organise...

o

o o

M. BERTAUD.- La réalisation du Plan ne se heurte-t-elle pas au fait qu'on a voulu produire peu mais vendre cher, alors que - selon moi - il vaudrait mieux produire plus et vendre moins cher?

o

o o

M. LE PRESIDENT.- Quand on conçoit un plan aussi vaste et qu'en même temps on construit l'Europe, s'est-on assez soucié des coordinations nécessaires ?

o

o o

M. le MINISTRE.- Je voudrais pouvoir répondre avec précision à toutes ces questions.

.../...

- 10 -

En 1954, il y a 480 milliards consacrés au Plan dont cent obtenus par le canal du budget ; plus une tranche "optionnelle" de 80 milliards (réservée en principe à l'épargne). Je viens ici, en réalité, pour vous demander votre appui afin que le Plan entre en action ; vous serez amenés à entendre les ministres intéressés par ce Plan et à leur poser des questions et à leur soumettre vos objections.

Nous avons fait un premier travail de "triage" mais il faut maintenant que vous m'aidez à ce que le Plan entre dans la voie des réalisations. M. le Commissaire Général au Plan vous dira d'ailleurs que ses services avaient évalué les besoins du Plan à 650 milliards ; le Ministre des Finances estime ne pas pouvoir dépasser le chiffre de 480.

M. HIRSCH.- M. Longchambon, en termes très élevés, a défini parfaitement ce qu'était l'objet du second Plan, après avoir marqué ce qu'avait été le premier et ses déficiences.

En matière agricole, il s'agit de renverser toute une tradition fortement enracinée dans notre pays.

On a trop souvent confondu également expansion monétaire et inflation. J'ai déjà montré que nous étions dans une situation paradoxale, car il y a des mécanismes qui freinent cette expansion puisque nous n'utilisons pas à plein notre instrument de travail. Il faut avoir une perspective d'économistes et non pas de comptables et songer, par ailleurs, que notre population s'accroît : il faut 600 milliards d'investissements annuels pour que le capital par tête ne diminue pas. C'est pourquoi j'ai poussé un cri d'alarme afin que notre potentiel économique soit accru.

Comment l'accroître et abaisser cependant notre désir exagéré de biens de consommation ? Cela n'est possible que par le jeu de la fiscalité - et grâce à une série de leviers utilisables dans une économie démocratique.

*Voilà* l'esprit général du Commissariat au Plan. C'est une œuvre immense qui procurera des déceptions, comme tout travail humain. Il faudra que le Parlement (par ses commissions spécialisées) nous aide et nous lui en sommes reconnaissants par avance.

Il est exact, comme l'a indiqué M. Bertaud, que nous avons à faire face à une réaction malthusienne, tendant à produire peu et à haut prix. Il faut donner conscience aux Français d'une politique d'expansion souple et c'est bien là, en effet, affaire de Gouvernement.

.../...

- 11 -

Nous avons tenu également compte des considérations européennes :

- d'abord, par la possibilité de concurrences étrangères ;
- ensuite, par la prospection des marchés qui sont à notre porte.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, et vous, Monsieur le Commissaire Général, de cette audition. Il faudra qu'en étroite coopération avec vous, nos rapporteurs poursuivent leur travail. Notre rôle sera surtout de vous aider et, pour cela, que nous soyons renseignés dans le détail. Ensuite les choses sont plus aisées car vous êtes ici en face d'une Commission dont tous les membres ont été choisis ès-qualités.

La séance est levée à 18 heures.

Le Président,

1. Comité du 1<sup>er</sup> Octobre

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL.

COMMISSION DE COORDINATION  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DU  
DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

- -

Présidence de M. COUDÉ du FORESTO, président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 9 décembre 1953

- ; - ; - ; - ; - ; -

La séance est ouverte à 15 H.05

- :- :- :-

Présents : MM. Philippe d'ARGENLIEU, CLAIREAUX, COUDÉ du FORESTO, DENVERS FOUSSON, Alexis JAUBERT, LONGCHAMBON, PIALES, RESTAT, WALKER.

Excusés : MM. AUBERT, président de la Commission des Moyens de Communication,  
BERTAUD, DUBOIS, PELLENC, ROCHEREAU.

Absents : MM. CASTELLANI, COURROY, DURAND-REVILLE, LEMAÎTRE, MONTRIED, NAVEAU, RAZAC, SALLER.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I.- Exposés de MM. Denvers et Restat sur les rapports établis par les Commissions de la Construction et de l'Agriculture du Commissariat général au Plan.

II.- Questions diverses.

COMPTE-RENDU

M. COUDÉ du FORESTO, président.- Devant l'absence de nos collègues, retenus sans aucun doute par d'honorables motifs, je crois qu'il serait préférable de lever notre séance. Je ne vois d'ailleurs pas très bien, dans la conjoncture politique actuelle, quand nous pourrions nous réunir ?

Auparavant, je voudrais vous donner quelques idées sommaires ressortant à la lecture rapide que j'ai faite du rapport de la commission du financement qui m'a été communiqué hier. Ce rapport est la réponse ou, mieux encore, le décalque de la loi de finances et des budgets d'équipement pour l'exercice 1954. Il serait intéressant de connaître la corrélation entre le montant des investissements prévu par le Commissariat général au Plan et les prévisions budgétaires pour 1954.

MM. d'Argenlieu, Claireaux, Jaubert, Piales et Walker pénètrent dans la salle de commission.

M. le Président.- Je suis très heureux de vous accueillir; nous pouvons maintenant poursuivre nos travaux; je donne la parole à M. Denvers, rapporteur de la sous-commission de la Construction pour qu'il nous expose les grandes lignes du rapport établi par la commission homologue du Commissariat général au Plan.

M. DENVERS.- Le rapport de la Commission de la Construction a pour but d'établir un plan de développement de la construction de logements sur l'ensemble du territoire métropolitain. L'objectif principal a été de proposer des mesures permettant de porter à 240.000, à partir de 1957, le nombre d'habitations neuves construites chaque année et d'établir, en fonction de cet objectif, le plan de construction de logements pour les années 1953 à 1957.

.../...

Ce chiffre de 240.000 logements correspond au rythme actuel de la construction en Grande-Bretagne, il reste inférieur à la cadence actuelle de construction en Allemagne, en Hollande et en Suède. C'est donc un objectif minimum et raisonnable.

La France a construit 74.920 logements neufs en 1951, 81.390 logements neufs en 1952 et l'on prévoit que 110.000 seront achevés au cours de l'année 1953. Actuellement, la durée moyenne des chantiers est de 2 années et demie. Pour construire 240.000 logements en 1957, il faut donc augmenter considérablement la capacité de production et réduire de beaucoup la durée moyenne des chantiers.

Le problème du logement est éminemment social et humain, il faut tenir compte des besoins et des possibilités de ceux qui ne sont pas logés, la plupart sont de situation modeste; or, en 1952, le coût moyen des logements construits s'élève à 3.600.000 francs et l'on a dépensé 400 à 410 milliards pour la construction en employant 220.000 ouvriers.

Pour 1957, il faudrait, d'après le plan prévu, 400 milliards supplémentaires et embaucher 220.000 ouvriers nouveaux dans le bâtiment. Notre pays, compte tenu de son économie et de ses engagements internationaux, ne peut envisager de porter à 800 milliards, ses dépenses de construction. Il convient donc de rechercher les mesures permettant d'abaisser le coût actuel de la construction de 25 à 30% pour supporter une dépense globale de l'ordre de 600 milliards par an, soit 2.500.000 francs par logement.

Un autre problème se pose, celui de la sauvegarde de notre patrimoine immobilier. Les efforts consentis pour édifier des habitations nouvelles seraient rendus infructueux si la dégradation de 10 millions d'immeubles anciens devait s'accélérer. La Commission de la Construction estime que 200 milliards de francs seraient nécessaires pour permettre la conservation des immeubles anciens. La commission dresse ensuite un tableau récapitulatif des besoins de financement des travaux de bâtiment (autres que les logements) qui s'élèveront, pour 1957, à 1.440 milliards.

Etant donné les possibilités de l'industrie du bâtiment et des travaux publics, il est impossible de réaliser à la fois l'ensemble du programme logement et l'ensemble du programme de travaux civils. Les objectifs en matière de logements ne pourront donc être atteints que si une priorité absolue leur est consentie.

.../...

Pour cela, il y a lieu :

- 1°/- de construire moins cher et plus vite;
- 2°/- de s'assurer des moyens physiques nécessaires (main d'oeuvre, matériaux, etc...);
- 3°/- de dégager et d'aménager les moyens de financement;
- 4°/- d'établir les prévisions pour le plan de quatre ans.

Le premier point suppose une continuité de la construction par la stabilité de la réglementation, l'établissement des programmes et le groupement des maîtres d'ouvrages. En outre, une augmentation constante de la productivité dans l'industrie du bâtiment est indispensable pour améliorer le prix de revient et permettre d'abaisser de 2 ans à 1 an, la durée moyenne des chantiers de construction.

Le second point nécessite une main-d'œuvre accrue, un approvisionnement plus fourni en matériaux et des terrains en plus grand nombre.

Le troisième point est incontestablement le plus grave et le plus difficile des problèmes à résoudre. Il s'agit de porter de 400 à 600 milliards les dépenses annuelles de construction et de 100 à 200 milliards, les dépenses afférentes à l'entretien de notre patrimoine immobilier existant. Il faut donc trouver 300 milliards de francs supplémentaires. Deux sources seulement sont possibles : les investissements privés et l'aide de l'Etat. A mon avis, l'appel au crédit privé doit être accéléré et il convient d'encourager l'épargne à s'investir dans la construction.

Le dernier point, compte tenu de ce qui précède, conditionne les mesures permettant d'atteindre l'objectif de 240.000 logements en 1957.

Je pourrai parfaire mon rapport par l'étude, dans une séance ultérieure, des moyens de financement nécessaires à la réalisation du programme de construction indispensable aux besoins de notre pays.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur Denvers, de votre intéressant exposé et j'ouvre la discussion sur ce rapport.

M. WALKER.- Les besoins de la construction se montent à 900 milliards par an alors que la capacité d'épargne de la Nation se chiffre à 1.800 milliards. Cela me paraît inquiétant. D'autre part, comment trouvera-t-on 220.000 ouvriers supplémentaires pour le bâtiment ?

Un autre point important, à mon avis, est l'orientation donnée aux constructions nouvelles. En Angleterre, on crée des cités nouvelles à proximité des grands centres industriels, ce qui permet une rationalisation de la construction à des prix de revient inférieurs aux prix français. Je voudrais savoir si le Commissariat s'est préoccupé de cette question d'aménagement du territoire ?

Dans le Nord, on a construit des maisons pour les mineurs qui vont travailler à 30 et 40 kilomètres de leur domicile; il en résulte des frais de transport élevés pour les entreprises.

M. DENVERS.- Le Commissariat au Plan a étudié tous ces aspects du problème.

M. le Président.- Il faut tenir compte de deux autres facteurs : le déplacement des sources d'énergie et le système de transport ferroviaire en étoile à partir de Paris qui compliquent la tâche des promoteurs de l'idée d'une décentralisation des grandes villes.

M. LONGCHAMBON.- Nous ne pouvons faire face à tous nos besoins. Pour avoir une construction rapide et moins chère, une seule solution, la méthode américaine ou anglaise qui consiste à construire des logements simples mais confortables pour une durée moyenne de 50 ans.

M. WALKER.- On ne peut plus édifier des maisons qui durent 250 ans. Les Anglais bâissent des logements en matériaux légers que les Français ne voudraient pas.

M. le Président.- Des progrès certains ont été accomplis dans la simplification de la construction, il est indispensable de poursuivre nos efforts dans ce domaine.

M. WALKER.- Le rapporteur s'est-il penché sur le problème de l'accès à la propriété ? Dans le Cambrésis que je connais bien, l'accession à la propriété était équilibrée à la fin du siècle dernier. On assiste maintenant à une évolution dans l'industrie textile qui tend à faire disparaître les petites usines; il en résulte un déplacement sans cesse croissant de la main d'œuvre et de nouveaux besoins de construction.

M. LONGCHAMBON.- Le désir d'accéder à la propriété incite les individus à construire mais il ossifie la construction alors que la conjoncture économique actuelle entraîne des déplacements constants de population vers des centres industriels nouvellement créés.

.../...

M. le Président.- L'orientation de la construction doit être axée sur la normalisation des logements économiques en matériaux légers et sur une plus grande contribution des employeurs à l'effort de construction.

Je renouvelle à M. Denvers nos remerciements pour l'étude qu'il a faite et je donne la parole à M. Restat pour qu'il nous expose le rapport de la Commission de l'Agriculture du Commissariat général au Plan.

◦ ◦ ◦

M. RESTAT.- Les commissions de la Production agricole et de l'Équipement rural du Commissariat général au Plan ont déposé un rapport commun.

La Commission de la Production fait remarquer que l'augmentation de la production agricole est, dans son ensemble, d'environ 13% supérieure à celle de 1938.

Le Commissariat général au Plan a proposé aux Commissions d'envisager une nouvelle augmentation de 20% de la production par rapport à 1952 qui se traduirait par une augmentation de 10% de la consommation intérieure et une contribution de l'ordre de 200 milliards de francs à l'équilibre de la balance des comptes.

La Commission a envisagé trois hypothèses :

- 1°/- L'expansion de la production;
- 2°/- L'augmentation de la productivité sans augmentation de la production;
- 3°/- Le maintien de la production actuelle sans augmenter la productivité.

Elle a rejeté cette dernière car elle constituerait une régression économique et rejeté également la deuxième qui ne pourrait être admise que dans un pays à forte vocation industrielle.

Elle a, par contre, retenu la première comme nécessité nationale :

- a) par la nécessité d'équilibrer notre balance des comptes;
- b) par la réduction des prix agricoles en vue de leur écoulement tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

.../...

Toutefois, devant la situation actuelle de l'agriculture et l'effondrement des prix dus à une légère augmentation de la production, la Commission pose préalablement à cette augmentation les conditions suivantes :

1°) assurer une garantie et une rémunération normale et stable à la production;

2°) assurer l'écoulement régulier des produits agricoles par l'extension des débouchés extérieurs;

3°) régulariser les marchés,

ces trois notions étant étroitement solidaires.

Elle reconnaît qu'au moins au début, l'intervention financière de l'Etat s'avère indispensable pour amorcer les exportations qui conditionnent le succès de l'expansion.

Il faut briser le cercle vicieux dans lequel se débat actuellement l'agriculture et qui peut être ainsi défini :

"Pas d'expansion de la production agricole sans exportations "pas d'exportation possible aux prix actuels, pas de baisse de prix sans expansion".

Les Commissions sont formelles sur le fait que le programme de la production et d'amélioration de la productivité est indissociablement lié à la sécurité des débouchés.

Si, pour des raisons économiques, il n'était pas possible d'accorder ces garanties, mieux vaudrait renoncer à un effort qui serait générateur d'une crise sans précédent.

Ces réserves expresses étant faites, les commissions ont examiné les possibilités de débouchés intérieurs et extérieurs.

Sur le plan intérieur, il est estimé que l'application générale du plan doit accroître le revenu global de 15 à 20%. De ce fait :

- a) l'augmentation de la consommation pourrait être de l'ordre de 5%;
- b) l'accroissement de la population dans la période de 1953-1957 peut être estimée à 3,50%;

.../...

- c) une réduction de l'ordre de 70 milliards des importations actuelles de denrées agricoles, tant sur le marché intérieur que sur l'Union Française, amènerait une consommation supplémentaire d'environ 5% de la production agricole et une extension de 10% supplémentaires des débouchés peut être envisagée.

#### DEBOUCHES EXTERIEURS

Le déficit alimentaire européen par rapport à 1950 est estimé à :

- 36% de céréales panifiables
- 21% de céréales secondaires
- 11% pour la viande
- 16% pour le beurre
- 10% pour les fruits frais
- 45% pour le sucre.

De l'examen de la structure du commerce européen, il ressort que les débouchés peuvent être ainsi déterminés :

- |                              |   |      |
|------------------------------|---|------|
| - Royaume Uni                | : | 38%  |
| - Allemagne                  | : | 20%  |
| - Suisse, France, Luxembourg | : | 20%. |

Examinée pour chacun des principaux produits, la situation peut être résumée comme suit :

#### Produits laitiers :

Le Danemark et la Hollande ont réalisé en 1950-1951, 83% des exportations sur l'Europe et 43% des importations mondiales.

#### Bétail et viande :

Les pays exportateurs sont : le Danemark, les Pays-Bas, accessoirement : l'Irlande, la Turquie et la France.

Le Royaume-Uni, avec 75% des importations totales, constitue le grand marché d'importation.

#### Céréales panifiables :

A peu près tous les pays, à l'exception de la Turquie, ont un solde importateur. Les importations proviennent pour environ 60% des Etats-Unis et Canada.

Sucre :

Le Danemark et la France ont un solde exportateur; 50% des importations proviennent des Etats-Unis et de l'Amérique Centrale.

Il résulte que la France a des concurrents européens pour les produits animaux et des concurrents extra-européens pour le sucre et les céréales.

P R I X

La Commission examine la disparité des cours français au regard des prix européens.

Cette disparité provient du fait; d'une part, que l'agriculture française paie son outillage, ses engrains, son carburant plus cher que ceux des pays européens; d'autre part, que la productivité est plus faible chez nous que dans l'Europe des six et très faible par rapport au Danemark et aux Pays-Bas.

Elle préconise, en conséquence :

- 1°) la réduction des prix des produits fournis par l'industrie à l'agriculture;
- 2°) l'amélioration des structures de production par le perfectionnement technique (recherche, vulgarisation, enseignement)

ORIENTATION DE LA PRODUCTION

Ce programme a été arrêté en fonction des constatations fondamentales suivantes :

1°) La tendance de l'égalisation dans l'Europe, accentuée par les difficultés de paiement en devises fortes, réduit les possibilités d'exportation de produits de luxe et place notre agriculture dans l'impérieuse nécessité de fournir des produits de base : blé, viande, produits laitiers, sucre;

2°) certaines productions sont excédentaires : alcool, vin, alors que d'autres sont déficitaires et entraînent des importations qui pèsent lourdement sur l'équilibre de la balance commerciale;

.../...

3°) La répartition défectueuse de la population active agricole sur notre territoire. Partant de là, on est conduit à classer la production agricole en deux catégories :

a) - Celles qu'il convient de développer :

- Blé, orge, maïs,
- Viande,
- Fourrages,
- Lait,
- Oléagineux,
- Sucre,
- Bois.

b) - Celles qu'il convient de réduire :

- Avoine,
- Alcool,
- Vin,
- Cidre.

Il faut accroître nos ressources fourragères en transformant nos méthodes désuètes de production. Les pays du Nord-Ouest de l'Europe entretiennent des densités doubles et parfois triples d'animaux à l'hectare, de celles de notre pays et ce, pour des conditions analogues aux nôtres.

Or, le développement de la consommation : viande et produits laitiers, exigera une augmentation rapide de production animale, par conséquent de nos ressources fourragères.

Les débouchés de la production d'alcool sont évalués pour l'année 1957, à 2.000.000 d'hectolitres, alors que la production d'alcool en 1952 a été de 4.063.000 hectolitres. L'accroissement de la production du sucre envisagée, par rapport à 1953, devrait être de 200.000 tonnes en 1957.

La réorganisation de la production viticole devrait établir un équilibre normal production-consommation. Une réduction du vignoble de l'ordre de 15% est jugée nécessaire.

La réorganisation économique de la région Bas-Rhône-Languedoc doit tendre à l'obtention de ce résultat.

La production des fruits à cidre dans l'ouest tend à dépasser les besoins; il convient de réorienter la production.

C'est en fonction de ces données que la Commission donne à titre indicatif les niveaux de production qu'il conviendrait

d'atteindre dans l'hypothèse d'une augmentation de 20% de la production agricole.

Production	1952	1957	Différences
Blé (en millions de quintaux)	84	95	+ 11
Viande (en milliers de tonnes)	2065	2500	+ 435
Lait (en millions d'hect.)	150	200	+ 50
Sucre (en milliers de tonnes)	1138	1500	+ 362
Alcool (en milliers d'hect.)	4063	2000	- 2063

Ces objectifs, s'ils étaient atteints, auraient pour résultat de ramener de 190 à 110 milliards nos importations de denrées agricoles et, d'autre part, d'augmenter nos exportations qui passeraient de 100 milliards en 1952 à 230 milliards en 1957.

Ainsi, l'augmentation de la production apporterait une contribution de 200 milliards à l'équilibre de la balance des comptes.

Voici les tableaux comparatifs établis par la Commission.

<u>Réduction d'importation</u>	:	<u>Augmentation d'exportation</u>
Viandes	8 milliards	: Blé (20 millions Qx) 50 milliards
Lait et produits laitiers	10 "	: Viande (200.000 T.) 60 "
Oeufs	1 "	: Lait et produits laitiers(20 millions hec) 15 "
Fruits et légumes	7 "	: Sucre (250.000 tonnes) 5 "
Maïs	10 "	:
Sucre	9 "	:
Blé	25 "	:
	<hr/> 70 milliards	<hr/> 130 milliards
	<hr/> =====	<hr/> =====

Total général : 70 + 130 = 200 milliards.

Voici, succinctement résumé, le travail de la Commission de la production agricole.

Les conclusions que nous pouvons tirer de cette importante étude peuvent être les suivantes :

La France, pays agricole, peut augmenter sa production de 20% par rapport à celle obtenue en 1952. Les débouchés à cette augmentation peuvent se trouver à raison de 10% sur sa consommation intérieure et 10% sur des exportations.

Cet effort de production est cependant lié à des impératifs qui doivent être résolus dans l'immédiat, savoir :

La politique générale est-elle favorable à l'expansion de la production et est-elle fermement décidée d'en assurer les débouchés en garantissant un prix rémunérateur aux producteurs ?

Si ces garanties de prix et d'écoulement n'étaient pas assurées, il vaudrait mieux renoncer à tout effort qui serait alors générateur d'une crise agricole sans précédent; le malaise agricole actuel nous en fournit toutes justifications.

Tenant compte des objectifs qui viennent d'être déterminés, la Commission de l'Equipement rural a examiné à son tour les moyens d'exécuter ce programme qui peut être défini par :

- 1°- les actions techniques prioritaires;
- 2°- les moyens économiques.

Les actions techniques doivent être arrêtées en fonction de trois constatations fondamentales :

1°) L'effort de modernisation depuis cinq ans a été freiné par le faible niveau technique de la masse des exploitants.

2°) La réalisation des programmes d'investissements a été marquée par un progrès sensible des régions riches. Il en résulte une très grande inégalité dans la répartition des moyens de production entre les différentes régions. Alors que le rendement moyen en blé sur l'ensemble du territoire augmentait de 2,7 Qx à l'hectare, il s'accroissait de 7 Qx dans certains départements (Calvados, Bas-Rhin, Loir-et-Cher, Eure-et-Loir) et diminuait de 1 Q,4 en Haute-Garonne, 1 Q,1 dans le Gers, 0 Q,7 dans l'Aveyron, 0 Q,6 dans le Tarn).

3°) Les résultats obtenus pour le remembrement sont notamment insuffisants.

.../...

Les actions immédiates devront tendre :

- 1) - A élever le niveau d'instruction générale et technique des exploitants par un effort considérable dans les domaines de l'enseignement, de la recherche et de la vulgarisation;
- 2) - A faciliter les moyens de production par l'accroissement des achats productifs (engrais, amendements calcaires, machines et tracteurs); ces résultats ne seront obtenus que par une large politique de crédits;
- 3) - A améliorer les conditions de l'exploitation notamment par le remembrement, les améliorations foncières et la réalisation de grands aménagements régionaux;
- 4) - A développer les moyens de transformation de stockage et de conditionnement des produits agricoles en vue d'une meilleure commercialisation permettant une valorisation accrue de la production;
- 5) - A améliorer les conditions de vie des ruraux par l'adduction d'eau, l'électrification, la restauration de l'habitat, des bâtiments d'exploitation et les aménagements de villages.

La Commission examine successivement les améliorations et, dans certains cas, les modifications de fonds à apporter pour obtenir une solution efficace à ces problèmes.

Nous les résumerons ainsi :

Relèvement du niveau technique des exploitants.

La France dépense, toutes proportions gardées, 20 fois moins que les Pays-Bas pour la recherche agronomique.

Elle ne compte qu'un vulgarisateur pour 6.000 exploitants contre :

1 pour 240 en Hollande  
1 pour 360 au Danemark  
1 pour 2700 en Italie.

Moins de 5% de nos agriculteurs reçoivent une instruction technique contre plus de 60% au Danemark. Les 9/10 des agriculteurs travaillent mal parce qu'ils sont techniquement inéduqués, mal informés et insuffisamment équipés.

Devant l'immensité de l'œuvre à accomplir et la nécessité de rattraper les années de retard, il est préconisé de couvrir le pays d'un réseau de "Foyers de Progrès" comportant chacun une école saisonnière, un échelon ambulant d'école ménagère et une commune pilote.

.../...

L'objectif final est d'établir un foyer de progrès dans chacun des 580 pays agricoles que comporte le territoire métropolitain.

La réalisation de cet objectif exigera :

- l'ouverture de 400 nouvelles écoles saisonnières d'agriculture,
- l'ouverture de 600 écoles ménagères fixes comportant les échelons ambulants et
- le recrutement de 720 agents contractuels.

Quant à la diffusion des techniques nouvelles étudiées dans les Foyers, elle sera réalisée par la multiplication des zones témoins animées par les groupements professionnels de productivité, les coopératives agricoles et les chambres d'agriculture.

Les besoins en crédits nécessaires à la réalisation des zones témoins pour un programme quadriennal ~~ont été~~ évalués à 40 milliards.

De plus, tenant compte de la nature des problèmes à résoudre et de l'intérêt qu'il y a à faire collaborer les services et la profession, la Commission propose :

- 1) La création d'un centre de formation et de perfectionnement des vulgarisateurs;
- 2) La formation d'un Comité National et Comités Départementaux de la vulgarisation de l'enseignement et de la recherche.

Ces comités seront chargés d'approuver et coordonner les programmes de vulgarisation établis par le Ministère de l'Agriculture. Ils seront composés de représentants du Ministère de l'Agriculture, des collectivités publiques, des chambres d'agriculture et des Associations professionnelles.

### 3) La réforme du fonds de progrès agricole.

La Commission estime que les ressources doivent pouvoir être effectuées à toutes les productions, elle préconise en conséquence de supprimer les taxes qui alimentent ce fonds pour les remplacer par une imposition cadastrale.

Ces dispositions, qui doivent être prises dans l'immédiat, n'excluent pas une amélioration de l'enseignement agricole.

.../...

- 15 -

LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

La Commission recommande d'activer l'œuvre commencée en 1946. Pour cela il faut :

- 1°- augmenter les effectifs de 325 unités de 1953 à 1956;
- 2°- augmenter les crédits de fonctionnement :

- a) subvention de l'Etat : 275 millions en 1956 (par rapport à 1952);
- b) fonds de concours pour travaux de recherches : 407 millions en 1956 (par rapport à 1952);
- 3°- augmenter les crédits d'investissements de 3.220 millions de francs.

Action sur l'exploitation

Les dépenses individuelles productives devront passer de 875 milliards en 1952 à 1175 milliards en 1957 soit une augmentation de 130 milliards de dépenses courantes annuelles et 170 milliards pour l'amélioration du capital d'exploitation.

L'augmentation de 130 milliards de dépenses portera sur les amendements calcaires, les engrais, la mécanisation, la lutte contre les parasites et les maladies des animaux et végétaux, accroîtra la production de 400 milliards environ.

La récalcification des sols est indispensable et devra porter sur 4 millions d'hectares en quatre ans. A partir de 1957, elle devra être assurée à raison de 2 millions d'hectares par an.

La consommation des engrais devra augmenter de l'ordre de 10 % afin d'obtenir, en 1957, les niveaux suivants :

- a) engrais azotés. En tonnes d'azote 375.000 au lieu de 267.000 ;
- b) engrais potassiques (en tonnes K<sup>2</sup>O) 675.000 au lieu de 396.000 ;
- c) engrais phosphatés (en tonnes P<sub>2</sub>O<sub>5</sub>) 600.000 au lieu de 456.000.

Le parc de tracteurs devra être porté à 350.000 unités soit un tracteur pour 60 hectares alors qu'il n'est que de 200.000 contre 300.000 en 1945.

Le parc de machines agricoles doit être maintenu à son niveau actuel, sauf pour les moissonneuses-batteuses qui devront passer de 10.000 actuellement à 40.000 unités.

.../...

- 16 -

Le financement de ces dépenses individuelles devra être facilité par :

- a) la suppression ou la diminution des taxes fiscales grevant les moyens de production (carburants, taxe à la production);
- b) l'accroissement des crédits de campagne qui devront passer de 15 à 20 milliards à trois mois, à 50 milliards à neuf mois ;
- c) le développement du crédit moyen terme qui devra passer de 10 à 30 milliards par an ;
- d) l'octroi de subvention pour les amendements calcaires à raison de 30 % de la dépense ainsi que l'emploi de semences sélectionnées et lutte contre la tuberculose ;
- e) l'amélioration de l'habitat rural et des bâtiments d'exploitation qui entraînera des dépenses de l'ordre de 70 milliards en 1954 et 135 milliards en 1957.

#### AMELIORATION FONCIERE

Le remembrement : 14 millions d'hectares doivent être remembrés en 15 ans. Ce résultat ne peut être obtenu que par :

- a) la création de 9 brigades techniques spécialisées comportant 90 agents ;
- b) la création de 10 équipes destinées à effectuer des opérations en régie ;
- c) le recrutement de géomètres agréés devant passer de 600 à 1000 en 1957.

#### VOIRIE

La longueur du réseau routier rural, qui atteint 800.000 kilomètres, se trouve dans un état précaire. Il est envisagé d'en remettre en état 15.000 kilomètres en quatre ans.

#### HYDRAULIQUE AGRICOLE

Il est envisagé de l'intensifier par :

- a) l'aménagement d'émissaires (travaux en rivière) sur une longueur de 20.000 kilomètres ;

.../...

- 17 -

- b) l'assainissement de 100.000 hectares ;
- c) l'irrigation de 45.000 hectares.

#### PRODUCTION FORESTIERE ET REBOISEMENT

La production commercialisée de la forêt a été, en 1952, de 12 millions de M<sup>3</sup> de grumes représentant 75 milliards de francs. Elle est insuffisante puisqu'il faut importer pour 15 milliards de bois.

Le programme de reboisement et d'équipement nécessite une dépense de l'ordre de 31 milliards dont la moitié à la charge du Fonds Forestier National, le reste supporté par le Budget "Reconstruction et Equipment" et le Fonds de Modernisation et d'Equipment.

La production passerait ainsi à 14 millions de M<sup>3</sup> de grumes et les importations seraient réduites à 13 milliards de francs.

#### TRANSFORMATION, STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT DES PRODUITS AGRICOLES

Au développement de la production doit correspondre un accroissement et une modernisation des moyens de stockage, de conditionnement et de transformation des produits agricoles de base.

a) lait - la capacité de traitement des industries laitières, qui est actuellement de 80 millions d'hectolitres, devra être portée à 140 millions d'hectolitres en 1957 en tenant compte, toutefois, des possibilités de production dans chaque région, lors de l'implantation des futures usines.

<sup>4 débiter</sup>  
b) viande - l'équipement actuel des abattoirs permet de produire 1.300.000 tonnes par an, dont 800.000 tonnes dans des conditions techniques convenables. L'amélioration de cet équipement permettra d'accroître la capacité des abattoirs de 300.000 tonnes environ.

c) sucré - il est nécessaire de porter la capacité de l'industrie sucrière de 1.250.000 tonnes à 1.500.000 tonnes par an, par la modernisation des sucreries existantes et la construction de sucreries nouvelles.

.../...

- 18 -

d) équipement frigorifique - la capacité des chambres froides d'entrepôts est actuellement de 640.000 M<sup>3</sup>. Il faudra veiller au plein emploi de ces installations et poursuivre l'équipement dans certaines industries agricoles (abattoirs, industries laitières).

#### AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES AGRICULTEURS

Une tâche immense reste à accomplir pour l'adduction d'eau et l'électrification rurale.

Adduction d'eau - 23.000 communes de moins de 5.000 habitants ne disposent pas de réseau d'adduction d'eau. Au rythme actuel, il faudrait 60 ans pour le réaliser.

L'objectif recherché est de réduire ces délais en 25 ou 30 ans. Il est prévu au Plan, l'exécution de travaux permettant, en 1957, de desservir 2.500.000 personnes sur les 13.000.000 non desservies.

Electrification rurale - Parmi les 19 millions de ruraux, 11 millions sont desservis dans de bonnes conditions, 6 millions ne disposent que de la lumière et 2 millions n'ont aucune distribution.

Les objectifs retenus pour 1957 permettront l'électrification lumière aux 4/5 des ruraux non desservis ainsi que la poursuite des renforcements des réseaux existants.

La recherche de solutions individuelles d'équipement permettrait d'alléger le coût des travaux tant pour l'alimentation en eau que pour l'électrification.

#### GRANDS AMENAGEMENTS REGIONAUX

Il a été également prévu d'engager de grands travaux d'aménagements régionaux pour la mise en valeur de régions sous-développées ainsi que la réorientation de certaines autres :

- a) l'irrigation et la mise en valeur du Bas-Rhône et du Languedoc ;
- b) l'irrigation et la mise en valeur du bassin de la Durance ;
- c) l'irrigation des coteaux de Gascogne ;
- d) l'amélioration des régions marécageuses de l'Ouest ;

.../...

- 19 -

e) la mise en valeur des landes de Gascogne.

La réalisation de ces projets fera l'objet de dépenses dans la période 1954-1957 à concurrence de 70 % du coût total des travaux.

L'échéancier serait le suivant :

1954 . . . . .	13 milliards
1955 . . . . .	21,2 milliards
1956 . . . . .	29,3 milliards
1957 . . . . .	30,3 milliards

total. . . . . 93,8 milliards pour une dépense totale de 130 milliards 5.

L'irrigation et mise en valeur du Bas-Rhône et du Languedoc consiste en la construction de canaux d'irrigation à partir des eaux du Rhône et de dominer un territoire de 160.000 hectares dans les départements de l'Hérault et Gard et d'irriguer 90.000 hectares.

Le coût total des travaux atteindra 32 milliards et l'aménagement et l'équipement des exploitations sera de 100.000 à 150.000 francs par hectare.

Ces travaux permettront :

- a) de gagner 30.000 hectares à la culture ;
- b) d'assurer la conversion de 60.000 hectares ~~de~~ vignes en polyculture.

La plus value sera la suivante :

- a) accroissement du revenu des terres incultes manquant d'eau 150.000 francs par hectare et 50.000 francs pour les terres actuellement en vigne, soit environ 7,5 milliards ;
- b) renonciation à la distillation obligatoire de 3 millions d'hectolitres de vin.

Economies pour l'Etat . . . . . 3 milliards  
 Economies pour les producteurs . . . 4,5 milliards  
 En outre, la production de maïs atteindra 2 millions de quintaux permettant d'économiser 17 millions de dollars.

.../...

- 20 -

IRRIGATION DES COTEAUX DE GASCOGNE

Le périmètre de cette région est de 1.050.000 hectares. La sécheresse compromet les récoltes 4 années sur 5. Le rendement du maïs a été de 4 quintaux hectare en 1949, 19 quintaux en 1951 et 12 en 1952.

Ce projet prévoit l'irrigation de 200.000 hectares sur les 1.050.000 dominés pour une dépense de l'ordre de 45 milliards.

L'irrigation permettra l'orientation vers les productions fourragères et céréales secondaires, donc amélioration considérable de la production de viande et de lait.

MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA DURANCE

Ce projet intéresse l'extension de la culture sur 30.000 hectares et l'amélioration de la production sur 70.000 hectares.

L'irrigation des zones du Var et des Bouches-du-Rhône sera facilitée par le projet de la Durance et permettra l'arrigation de 25.000 hectares supplémentaires.

Le coût du projet est évalué à 14 milliards et la plus value annuelle pourra atteindre 4 milliards de francs.

MISE EN VALEUR DES LANDES DE GASCOGNE

Les Landes de Gascogne couvrent 1.400.000 hectares, leur revenu s'élève à 15 milliards que l'on estime pouvoir doubler en installant 5.000 familles des régions surpeuplées. Les dépenses atteindraient 38 milliards dont 25 pour la seule installation des familles.

AMELIORATION DES REGIONS MARECAGEUSES DE L'OUEST

Ces régions intéressent 80.000 hectares dont 15.000 feront l'objet d'un grand projet d'assainissement (Marais poitevin).

Les travaux sont estimés à 1.300 millions tandis que la production annuelle serait accrue de 400 millions (herbages et légumes).

.../...

- 21 -

LES MOYENS ECONOMIQUES

La garantie à l'expansion préconisée est étroitement liée à la certitude de son écoulement et à la régularisation des prix.

Les mesures proposées pour obtenir ces résultats comportent :

a) l'organisation et le financement du stockage des produits agricoles de base qui seront assurés par des contrats passés avec les professionnels évitant ainsi la constitution d'organismes nouveaux.

Ces dispositions imposent la mise en place rapide d'un organisme unique de financement et de contrôle qui sera le fonds d'expansion et de régularisation des marchés agricoles (F.E.R.M.A.).

Les ressources de ce fonds seraient assurées :

a) par une contribution de l'Etat limitée au soutien des prix à l'expansion et à la garantie de bonne fin donnée à certaines opérations de stockage ;

b) par une participation des professionnels sous forme d'une prime de garantie ;

c) par le produit des "péréquations" provenant de taxes sur les importations ou d'opérations de report ou exportations avantageuses.

Ce fonds sera un établissement public doté de l'autonomie financière, alimenté par le compte spécial du Trésor prévu par l'article 9 de la loi du 11 juillet 1953 et sera géré par la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

Un Conseil d'Administration sous la présidence du Ministre de l'Agriculture comprendra des représentants de l'Administration et des professionnels.

L'intervention du fonds sera limitée aux produits de base : céréales, viande, produits laitiers et sucre. Des dispositions spéciales seront prises pour le vin, les fruits et légumes et les oléagineux.

Le stockage de report nécessitera des crédits qui peuvent être estimés comme suit :

pour le blé (15 millions de quintaux) . . . . .	60 milliards
pour l'équivalent de 10 millions d'hectolitres de lait (beurre, fromages, lait conservé) . . . . .	30 milliards

.../...

- 22 -

Report . . . . .	90 milliards
- pour la viande (30.000 tonnes) . . . . .	10 milliards
- pour le sucre (300.000 tonnes) . . . . .	20 milliards
Total . . . . .	120 milliards

AIDE A L'EXPORTATION

Cette aide sera limitée à quatre ans et doit être suffisante si tous les moyens envisagés sont mis en oeuvre.

Pour 1954 elle peut être estimée à :

- blé : 5 millions de quintaux à 1000 frs par quintal .	5 milliards
- lait : 5 millions d'hectolitres à 10 frs par litre .	5 "
- viande : 50.000 tonnes à 10 frs par kilo. . . . .	0,5 "
- sucre : 75.000 tonnes à 30 frs par kilo . . . . .	2,250"

Total . . . . . 12.750 millions

Ce financement sera assuré moitié par l'Etat et moitié par les producteurs. Cette prime serait établie sur le revenu cadastral à l'exception des forêts, de la vigne, des cultures maraîchères et fruitières.

L'AMELIORATION DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

L'amélioration des circuits de distribution doit avoir pour conséquence la réduction du prix de vente au détail tout en augmentant les prix payés aux producteurs.

La complexité de ce problème a amené la Commission à n'examiner que l'organisation des marchés des fruits et légumes et de la viande.

Pour les premiers, elle indique que ce problème est lié au conditionnement et à la normalisation des produits.

Il importe de créer ou d'aménager dans les régions de productions des installations nécessaires pour obtenir les résultats recherchés et, notamment, dans la vallée du Rhône, le Roussillon, la Vallée de la Garonne, le Val de Loire et la Bretagne, les centres maraîchers des grandes villes et, en particulier, des départements de la Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

.../...

- 23 -

Ces zones de production, équipées, centraliseront les produits dans des marchés-gares tels qu'Avignon, Perpignan, Montauban, Morlaix, Bordeaux, Nantes, Rouen, Marseille et Paris.

Les centres de consommation doivent être pourvus d'équipements techniques. Ils doivent comporter des salles de ventes et des locaux pour le stockage. Paris, Lyon, Toulouse, Strasbourg, Lille, Metz, sont en principe retenus. Il faudra, ensuite, assurer entre ces centres des informations rapides afin de coordonner les offres et les prix pratiqués dans ce réseau national.

#### VIANDE

---

La construction d'abattoirs permettra de perfectionner les conditions de traitement des viandes, l'utilisation du cinquième quartier et de réduire les frais de transport. Il y aura lieu de développer la vente de la viande sous cellophane, et de valoriser celle des bas morceaux. Il faudra développer les centres de préparation dont la capacité devra être portée à 200 tonnes par jour contre 30 actuellement.

#### PROGRAMME DE FINANCEMENT

---

Les dépenses individuelles pour l'amélioration du capital d'exploitation et l'achat de moyens de production peuvent être couvertes par :

- a) des prêts à court terme qu'il faudra développer en accentuant l'éducation des agriculteurs sur les avantages qu'ils peuvent obtenir par une trésorerie leur permettant d'acheter des moyens de production ;
- b) des prêts à moyen terme qui doivent contribuer à l'amélioration de l'habitat rural et du machinisme agricole ;
- c) des prêts à long terme dont le plafond devrait être supérieur au taux actuel qui est de 1;200.000 francs.

La Commission propose la simplification des procédures d'instructions des prêts par l'accélération de la transmission des dossiers entre services ainsi que la similitude des études techniques et financières d'une même opération.

Elle préconise le retour au régime des subventions payables intégralement en capital.

.../...

- 24 -

## LOI DE PROGRAMME

L'adoption par le Parlement d'une loi de programme couvrant toute la période d'exécution du Plan s'impose pour garantir le financement des opérations prévues.

L'ensemble des investissements collectifs pour la période 1954-1957 entraînera une dépense de 741,4 milliards ainsi répartie :

a)	recherche, enseignement, vulgarisation.....	56 milliards	820
b)	remembrement, voirie, hydraulique.....	138,	" 350
c)	transformation, stockage, conditionnement, équipement frigorifique, circuit de distri- bution.....	118	" 400
d)	adduction d'eau, électrification.....	334	"
e)	grands aménagements régionaux.....	93	" 800

Total.....741 milliards 370

Le financement est ainsi prévu :

- Ministère de l'Agriculture (subvention).....	256 milliards	470
- Fonds de Modernisation et d'Equipement .....	361	" 500
- Autofinancement .....	78	" 300

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Il est indispensable d'augmenter les dotations concernant la vulgarisation, l'enseignement, la recherche agronomique et les services du Génie Rural. Le budget de fonctionnement devra être porté à 15,3 milliards en 1954 et à 17,6 milliards en 1957.

En résumé, le financement du plan d'expansion agricole s'établit comme suit :

a)	réorganisation des marchés, financement du stockage .....	120 milliard
b)	aide à l'exportation 1954, 6,5 milliards à la charge de l'Etat et 6,5 milliards à la charge des producteurs.....	13 "
c)	dépenses individuelles pour les produc- teurs : 950 milliards en 1954, 1175 milliards en 1957	
d)	investissements collectifs période 1954/57	741,370"
e)	dépenses de fonctionnement du ministère de l'agriculture : 1954 en 15,3 milliards, 17,600 milliards en 1957.	

.../...

CONCLUSION

1<sup>o</sup>- Augmenter la production agricole de 20 % en quatre ans afin de satisfaire les besoins intérieurs tout en assurant une contribution de 200 milliards à l'équilibre de la balance des comptes.

Abaïsser les prix de revient pour affronter la concurrence étrangère.

2<sup>o</sup>- Ces objectifs sont techniquement possibles, économiquement désirables et socialement nécessaires.

3<sup>o</sup>- Les moyens à mettre en oeuvre sont relativement peu coûteux.

Les réformes proposées sont :

a) d'ordre administratif, dans le domaine de la vulgarisation, l'enseignement, la recherche et le remembrement ;

b) d'ordre technique par l'orientation des cultures, l'intensification de la production fourragère, la réduction de la production d'alcool, la reconversion du vignoble languedocien ;

c) d'ordre économique et financier par la régularisation des marchés, de l'aide à l'exportation et de la fiscalité ;

d) l'intervention financière de l'Etat est indispensable.

En face de l'accroissement des dépenses annuelles de l'Etat de l'ordre de 100 milliards en 1957, l'accroissement de la production agricole serait de l'ordre de 400 milliards dont 200 au bénéfice de la balance des comptes.

Une mesure fondamentale s'impose pour les producteurs, elle concerne les garanties formelles d'écoulement et de prix par l'organisation des marchés intérieurs et extérieurs.

Avant de s'engager dans la voie de l'expansion, il importe que les pouvoirs publics s'engagent formellement à ce sujet afin qu'il n'y ait ni surprise ni équivoque pour le monde agricole.

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie M. Restat de l'exposé très documenté qu'il vient de faire sur les problèmes posés à notre agriculture. Je pense que notre Commission voudra sans doute

- 26 -

poursuivre l'examen des rapports établis par le Commissariat Général au Plan dans une séance ultérieure qui se tiendrait dans la deuxième quinzaine du mois de janvier 1954.

(Assentiment de la Commission).

La séance est levée à 18 heures 55.

Le Président,

J. Courdray

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE  
L'ELABORATION ET LA MISE EN OEUVRE DU 2ème PLAN DE MODERNISATION  
ET D'EQUIPEMENT

-----

Présidence de M. Philippe d'ARGENLIEU, président d'âge

-----

Séance du mardi 19 janvier 1954

-----

La séance est ouverte à 11 heures 50

-----

Présents : MM. d'ARGENLIEU, COUDÉ du FORESTO, Charles DURAND, PELLENC,  
RAZAC, RUIN.

Délégués : M. COUDÉ du FORESTO, par M. SALLER.

Excusés : MM. ARMENGAUD, CLAIREAUX, René DUBOIS, DURAND-RÉVILLE, Alexis  
JAUBERT, LONGCHAMBON.

Absents, : MM. COURROY, FOUSSON, GRASSARD, Claude LEMAÎTRE, MONTPIED, NAVEAU,  
RESTAT, ROMANI, BOUQUEREL, CAPELLE.

- :-

ORDRE DU JOUR

- Constitution de la Commission.

COMPTE-RENDU

M. Philippe d'ARGENLIEU, Président d'âge.- L'ordre du jour appelle la nomination du Bureau de la Commission pour l'année 1954.

Le Bureau sortant était ainsi composé :

Président : M. Coudé du Foresto

Vice-Présidents : MM. Longchambon  
Houdet.

Je fais remarquer à la Commission que M. Houdet étant Ministre de l'Agriculture dans le Gouvernement de M. Laniel, n'a pas été remplacé au poste de vice-président.

Secrétaires : MM. Claireaux  
Philippe d'Argenlieu.

Pour le poste de Président, j'ai reçu la candidature de M. Coudé du Foresto, président sortant. Y a-t-il d'autres candidatures ?

La Commission, par acclamations, reconduit M. Coudé du Foresto dans ses fonctions de Président.

Pour les vice-présidences, la commission renouvelle, par acclamations, le mandat de M. Longchambon et désigne M. Philippe d'Argenlieu comme deuxième vice-président, en remplacement de M. Houdet.

A mains levées, la commission confirme M. Claireaux comme secrétaire et nomme M. Charles Durand deuxième secrétaire, en remplacement de M. Philippe d'Argenlieu.

Le Bureau de la Commission se trouve donc ainsi composé :

Président : M. COUDÉ du FORESTO

Vice-Présidents : MM. LONGCHAMBON  
Philippe d'ARGENLIEU

Secrétaires : MM. CLAIREAUX  
Charles DURAND.

.../...

Présidence de M. COUDE DU FORESTO, président

M. COUDÉ DU FORESTO, président.- Je vous remercie, mes chers collègues, au nom du Bureau tout entier, de la confiance que vous avez bien voulu lui renouveler et dont il s'efforcera d'être digne.

Je vous propose, dès la rentrée, de procéder à l'audition de M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, à l'issue de laquelle nous pourrions lui poser des questions, notamment en ce qui concerne l'intervention financière de l'Etat dans les grandes branches de l'activité économique du pays. De même, nous pourrions lui demander des précisions sur le montant des investissements prévus dans les différents ministères par le deuxième plan de modernisation et confronter les chiffres proposés avec ceux des ministères eux-mêmes. Il conviendra de suivre de très près les travaux de la commission de financement du plan qui est, en fait, la pierre angulaire de tout l'édifice.

D'autre part, il nous faudra, lors de notre prochaine réunion, procéder à la désignation des rapporteurs de nos sous-commissions afin de permettre à ceux-ci de suivre les travaux des commissions homologues du Commissariat Général au Plan.

(Assentiment de la Commission.)

La séance est levée à 12 heures 15.

Le Président,

J. Coude du Foresto

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION  
ET D'EQUIPEMENT

Présidence de M. Y. COUDÉ du FORESTO, Président

Séance du Mardi 2 Mars 1954

La séance est ouverte à 17 Heures 10

Présents : MM. CLAIREAUX, COUDÉ du FORESTO, René DUBOIS, Charles DURAND, DURAND-REVILLE, Alexis JAUBERT, Claude LEMAÎTRE, LONGCHAMBON, RAZAC, RESTAT, ROMANI.

Excusés : MM. d'ARGENLIEU, ARMENGAUD, BOUQUEREL, RUIN, SALLER.

Absents : MM. CAPELLE, COURROY, FOUSSON, GRASSARD, MONTPIED, NAVEAU, PELLENC.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. ABEL-DURAND, Jean BERTHOIN, ROCHEREAU.

-i-

... / ...

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

I - Nomination des rapporteurs spéciaux et constitution de groupes de travail.

II - Questions diverses.

-:-:-

## COMpte-RENDU

M. COUDÉ du FORESTO, Président.- Je vous parlerai tout d'abord d'une question diverse. J'avais adressé à M. Hirsch, Commissaire Général au plan, la lettre suivante, à la date du 8 Février 1954 :

"Monsieur le Commissaire Général,

"A la suite des conversations que nous avons eues dans la journée du samedi 30 janvier 1954, j'ai l'honneur de vous confirmer que notre Commission, désireuse de travailler en parfaite coopération avec vos différents services, voudrait obtenir de ceux-ci des éclaircissements portant, notamment, sur les deux points suivants :

"1°) quels ont été, pour l'année 1954, et par rapport aux prévisions établies par le Commissariat Général au Plan, les crédits votés à l'intérieur des différents budgets ministériels ?

"2°) est-il possible de déterminer, pour chacun des principaux groupes d'activités économiques (énergie, transports, agriculture, etc...) l'aide financière apportée à celles-ci par l'Etat, soit par le jeu de subventions ou de dégrèvements fiscaux ou de tout autre moyen susceptible d'aider à leur développement ?

.../...

- 3 -

"Dans l'affirmative, quel est le montant de l'aide ainsi accordée aux différents secteurs ? "

Mon but était double :

- d'abord, relever les différences sensibles existant entre les crédits budgétaires et les propositions des différentes Commissions du Plan ;
- en second lieu, déceler l'intervention de l'Etat dans un très grand nombre d'activités économiques, par le jeu de subventions, d'investissements, etc...

Parmi ces interventions, certaines sont utiles, d'autres nuisibles. Par ailleurs, l'Etat n'intervient pas - quelquefois - dans des secteurs où il serait intéressant qu'il fasse entendre sa voix et procure de l'argent. Il faudrait donc en dresser l'inventaire - et cela épouse très naturellement les contours de notre compétence - afin d'atténuer, ou d'accentuer, certaines propositions du Plan.

Voici la réponse de M. le Commissaire Général au Plan (datée du 24 Février 1954) :

"Monsieur le Président,

"Comme suite à votre lettre du 8 Février, j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un tableau indiquant, par comparaison avec les dépenses de 1953, les crédits prévus dans le budget de 1954 et les déblocages opérés depuis le vote de la loi de finances du 31 décembre 1953.

"Réserve faite de quelques insuffisances de dotations sur l'agriculture, l'industrie privée et les P.T.T., insuffisances que les discussions en cours avec M. le Ministre des Finances aboutiront sans doute à combler, ces crédits correspondent bien à ce que le Commissariat du Plan juge nécessaire en 1954.

"Quant à l'intéressante étude dont vous nous avez suggéré d'entreprendre la réalisation, et qui doit porter sur l'aide financière apportée par l'Etat aux différentes activités économiques, elle est actuellement en cours et je pense très prochainement pouvoir vous fournir les conclusions essentielles qui s'en dégagent."

"E. HIRSCH".

.../...

- 4 -

M. DURAND-RÉVILLE.- La seconde question est très opportune. En ce qui concerne mon domaine particulier, les services ministériels opèrent une "gymnastique" qui n'a rien à voir avec les véritables investissements, qui restent à opérer dans les Territoires d'Outre-Mer!

M. JAUBERT.- Il nous faudra suivre attentivement l'exécution, dans les faits, des propositions du plan ; la présentation devra en être sincère. Les "exercices" du Plan chevauchent ceux des crédits ministériels !

M. Jean BERTHOIN.- Nous aurions à connaître tout d'abord les objectifs du Plan !... Il faut savoir dans quelles conditions on va produire, mais connaître également les débouchés, notamment en agriculture, où l'on nous propose une augmentation annuelle de production de l'ordre de 20 % .

M. LONGCHAMBON.- Votre deuxième question est d'un très grand intérêt ; je crains bien qu'une réponse précise ne lui soit jamais donnée ! C'est la question essentielle des modes d'intervention de l'Etat dans la vie économique.

La Commission a la compétence qu'elle se donne et votre question était nécessaire. Grâce à notre organisme, le Plan sera enfin présenté au Parlement - ce qui n'a pas été fait pour le premier, dit "Plan Monnet".

M. LE PRESIDENT.- Précisément, les Présidents des différentes Commissions intéressées par le Plan devront suivre de près les travaux de notre Commission.

M. ROCHEREAU.- Je rejoindrai les observations de M. le Rapporteur Général. Il est regrettable qu'une "Commission de la Recherche économique" n'ait pas été créée au Plan, ainsi qu'une autre du "Commerce extérieur".

Je ne pense pas que le Plan soit en opposition absolue avec le libéralisme, comme semble le croire M. Durand-Réville. Voyez l'exemple de l'Amérique ! En France, nous ne sommes pas armés, non seulement sur le marché intérieur, mais surtout sur le marché international. Je viens de voir l'exemple réconfortant de la Foire Industrielle de Bogota (Colombie) où les patrons français se sont déplacés, ont payé de leur personne et ont réussi à vendre des machines-outils pour une valeur de 200 millions de francs.

.../..

- 5 -

Il faut que le Plan aide l'expansion économique française et ne la freine pas ; il faut faire des études systématiques des évolutions conjoncturelles sur lesquelles seront basées nos études de marchés.

M. DURAND-REVILLE.- L'exemple australien est probant à cet égard. J'ai pu voir comment les Allemands opéraient sur ce continent en présentant une offre unique, soigneusement étudiée avec les professionnels. Les Français, eux, procèdent en ordre dispersé à la prospection des marchés et ne peuvent ainsi rivaliser avec les Allemands.

M. LE PRESIDENT.- Il existe au Ministère de la Production Industrielle une Commission du Commerce extérieur qui vient d'être créée ; sera-t-elle efficace ? Aidera-t-elle le plan ? Ne pourrions-nous pas ici même créer un groupe de travail qui s'intéresserait à ce domaine ?

M. LONGCHAMBON.- Jamais le Commissariat au Plan n'a eu l'idée de faire une étude économique d'ensemble portant sur le marché français. Ce n'était pas dans son esprit. Il a fait des additions, suivies de propositions. Il n'y a pas de philosophie du Plan !

Il faudrait que notre Commission rebâtitte le Plan, le pense ...

M. LE PRESIDENT.- J'avais fondé quelque espoir sur la création de la Commission de financement, pensant qu'elle ferait une synthèse qui nous manque absolument. Je compte voir M. Hirsch pour lui faire part de ce que nous aurons décidé ici.

M. Alexis JAUBERT.- J'ai entendu dire que le Conseil supérieur du Plan allait se réunir. Va-t-il nous donner un rapport ?

M. LONGCHAMBON.- Cet organisme a été créé par le décret n° 53-455 du 19 mai 1953 et n'a pas encore présenté son rapport.

.../...

- 6 -

M. LE PRESIDENT donne lecture des différentes Sous-Commissions et des rapporateurs spécialisés, correspondant à ceux du Commissariat Général au Plan et la Commission désigne comme rapporteurs (voir 2me colonne) :

Sous-Commissions	Sénateurs Rapporteurs	Rapporteurs Généraux
		: du Commissariat
		: Général au Plan
- Energie	: M. COUDÉ du FORESTO	, : M. BEULLAC
- Mines	: M. LONGCHAMBON	, : M. FISCHESSER
- Production agricole	: M. d'ARGENLIEU	, : M. BOU
- Equipement rural	: M. RESTAT	, : MM. CORBIERE et COUTIN
- Construction	: M. Claude LEMAITRE	, : MM. JACOMET et de CHALENDAR
- Sidérurgie	: M. ARMENGAUD	, : MM. LEGENDRE, HERBIN et LAPLACE
- Chimie	: M. LONGCHAMBON	, : MM. FRANCK et ROUGE
- Industries de transformation	: M. ARMENGAUD	, : M. CHAPEL
- Transports	: MM. ABEL-DURAND et AUBERT	, : M. BIZOT
- Postes et Télécommunications	: M. BOUQUEREL	, : MM. BRUNIAUX et RENARD
- Tourisme	: M. DUBOIS	, : M. PLANQUE
- Equipement scolaire, universitaire, scientifique et artistique	: M. LONGCHAMBON	, : M. ARRIGHI
- Equipement sanitaire et social	: M. DUBOIS	, : M. BARTOT
- Afrique du Nord	: MM. DURAND-RÉVILLE	, :
- Territoires d'O.M.	: RAZAC et SALLER	, : M. FANGEAT
- Départements d'O.M.	: LONGCHAMBON (suppléant)	, :
- Corps gras	: M. FOUSSON	, : M. MERLET
- Pêches maritimes	: M. CLAIREAUX	, : MM. LESORT et PLOQUIN
		, :

.../...

- 7 -

9 - Fibres textiles	:	M. RAZAC	:	M. FUGET
0 - Financement	:	M. Jean BERTHOIN	:	MM. DELOUVRIER, DELCOURT et CHARPENTIER
1 - Main d'oeuvre	:	M. DASSAUD	:	MM. BARJOT et VIMONT
2 - Recherche scien- tifique et techni- que	:	M. LONGCHAMBON	:	MM. CHAMPETIER et SCHWOB
3 - Bas Rhône-Langue- doc.	:	M. ROCHEREAU	:	M. PIEL
4 - Corse	:	M. ROMANI	:	M. GRAVIER
	:		:	

---

M. DURAND-RÉVILLE.- Je vois, à chaque instant, s'en-voler de l'Assemblée Nationale, des commissions d'enquête sur les Territoires d'Outre-Mer! Il faudrait que notre Assemblée en fasse autant, car il est bon de contrôler sur place ces choses que nous suivons avec attention au Comité Directeur du FIDES. Je demande à M. le Président de faire une démarche auprès du Bureau du Conseil de la République pour qu'une mission d'enquête soit envoyée, pendant les intersessions parlementaires, en particulier à Madagascar, où j'ai de sérieuses raisons d'avoir des inquiétudes.

M. Jean BERTHOIN.- Vous avez raison en ce qui concerne le Sénat, mais il n'en est pas de même des autres Assemblées, car les Territoires d'outre-mer sont actuellement submergés par les missions parlementaires et je puis vous dire qu'elles produisent trop souvent des effets déplacés et sur les populations et sur les autorités de ces territoires.

M. LONGCHAMBON.- J'appuie M. Durand-Réville. Une des tâches essentielles du parlementaire est de s'informer ; il n'en faut pas moins gérer avec sévérité les deniers de l'Etat. Le Conseil de la République n'a pas exagéré en ce domaine : témoin, l'exemple de M. Durand-Réville et son rapport sur les Territoires du Pacifique, qui compte 194 pages.

- 8 -

M. René DUBOIS.- Et celui que la Commission des Transports va déposer incessamment sur sa mission sur les aérodromes africains ...

M. LONGCHAMON.- Et le nôtre sur le combinat industriel de Colomb-Béchar et les recherches de pétrole entreprises dans le Sahara ...

M. Claude LEMAÎTRE.- Il faudrait que, lorsqu'une délégation de l'Assemblée Nationale s'en va en mission, elle se mette d'accord avec le Conseil de la République pour composer une délégation commune, économisant ainsi les crédits et donnant une impression de "sérieux" ...

M. LE PRESIDENT.- Oui, mais notre Commission n'a pas d'homologue à l'Assemblée Nationale ; il faut certes, en ce qui concerne les autres Commissions, prendre des contacts avec l'Assemblée Nationale, mais celle-ci ne nous prévient presque jamais de ses déplacements ! Quant au Sénat, il est resté très discret en ce domaine, vous serez certainement d'accord avec moi !

----

Mes chers collègues, il faut encore désigner en notre sein une Sous-Commission d'expansion économique.

M. Rochereau, pourrait en prendre la responsabilité ?  
(Assentiment).

-:-

M. RESTAT.- Je voudrais rejoindre les observations pertinentes de MM. Berthoin et Rochereau en ce qui concerne le rapport agricole. Il faudrait que M. d'ARGENLIEU pose une question préliminaire : peut-on, faut-il, comment ? ... Augmenter la production agricole ? Si l'on répond par la négative, ma mission tombe d'elle-même. Dans le cas contraire, il n'en est pas de même.

Un vif débat s'est engagé ensuite entre MM. Alexis Jaubert, Restat et Claude Lemaître sur la différence des prix de revient et de vente des produits agricoles.

.../...

- 9 -

M. Alexis JAUBERT.- Il y a des différences scandaleuses entre les prix agricoles, entre leur prix de vente dans nos marchés de province et celui auquel le citadin les achète ici à Paris ! Notre système de primes à l'exportation est également déplorable !... Je voudrais qu'il y ait dans le plan des crédits relatifs à cette organisation des marchés ...

N'oublions pas qu'il y a également un aspect social et humain ...

M. LONGCHAMBON.- Les rapports spécialisés n'expriment qu'une opinion particulière. Nous avons par ailleurs l'impression qu'une "philosophie" générale du Plan n'existe pas ; il nous appartient de l'élaborer, en fonction - c'est certain - des données techniques qui nous sont données.

M. Jean BERTHOIN.- Il nous faut cette philosophie - et elle nous manque ! - on aurait dû se donner des objectifs simples : l'énergie à très bon marché, par exemple. En fait, la grosse partie des investissements s'est transformée en avantages sociaux qui n'ont pas profité directement à l'expansion économique du Pays.

La séance est levée à 18 Heures 35.

Le Président,

J. Andriat

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE  
MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

Présidence de M. Yvon COUDÉ du FORESTO, Président

Séance du vendredi 19 mars 1954

La séance est ouverte à 10 Heures

Présents : MM. CLAIREAUX, COUDÉ du FORESTO, LONGCHAMBON,  
PELLENC, RAZAC, ROMANI, RUIN.

Excusés : MM. ARMENGAUD, BOUQUEREL, René DUBOIS, DURAND-REVILLE, Alexis JAUBERT, NAVEAU, SALLER.

Absents : MM. d'ARGENLIEU, CAPELLE, COURROY, Charles DURAND,  
FOUSSON, GRASSARD, Claude LEMAITRE, MONTPIED,  
RESTAT.

-i-i-

... / ...

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

I - Examen des renseignements fournis par le Commissariat Général au Plan.

II - Questions diverses.

-:-

## COMPTE-RENDU

M. COUDÉ du FORESTO, Président.- Je vous rappelle que, dans le domaine du Plan, les évènements se sont précipités puisque M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, vient de remettre à M. le Président du Conseil le "projet" de second Plan de Modernisation qui sera soumis ensuite au Parlement. Quant aux documents, la seconde partie du travail que j'ai demandé au Commissariat Général s'annonce enfin, puisque j'ai reçu M. Delcourt, qui m'a remis deux tableaux : l'aide chiffable de l'Etat à l'économie (tableau n° I) ; l'aide non chiffable de l'Etat à l'économie (tableau n° II).

La seconde est de beaucoup la plus importante et je lui ai demandé de la préciser, car les formes en sont extraordinairement variées. Le rôle de la Commission est précisément de choisir à l'intérieur de ces différents chapitres.

Je prends l'exemple du déficit de la S.N.C.F. : une des causes de son déficit est l'octroi de tarifs spéciaux - qui profitent à une autre économique que la sienne !..

.../...

- 3 -

(M. le Président lit une note du Commissariat Général au Plan relative à cette aide chiffrable et non chiffrable).

Il en ressort que l'aide chiffrable accordée par l'Etat représente plus de 1.100 milliards, soit 30 % des dépenses publiques de la Nation.

Quant à notre Secrétariat, il a "décortiqué" la première réponse fournie par le Commissariat au Plan et il a établi un tableau donnant le détail des références et des crédits relatifs aux crédits accordés en 1954 aux différents secteurs économiques du Pays.

(M. le Président lit ensuite le détail des différents tableaux et demande à ce qu'ils soient joints au présent procès-verbal).

Il demande à ses collègues de l'aider à compléter le tableau n° II (aide non chiffrable) que le Commissariat Général au Plan doit chiffrer, de son côté, avec le minimum d'erreurs possible.

MM. LONGCHAMBON et PELLENC.- Ils ont eux-mêmes intérêt à faire le point. Il convient d'y voir clair.

M. LE PRESIDENT.- Un autre fait important est la réunion récente du Conseil supérieur du Plan, préfacée par un discours de M. le Général Corniglion-Molinier, Ministre d'Etat, chargé du Plan.

—:-

Je vais moi-même vous dire mes premières réactions. Dans le "rapport général" qui a été soumis au Conseil Supérieur du Plan, il y a une partie introductive : ce qu'a été le premier Plan - qui, ne le cachons pas, n'a été réalisée que pour "partie", on aurait dû se demander "pourquoi ?". On ne l'a pas fait et c'est regrettable.

M. PELLENC.- On a également détourné les fonds de leur affectation intentionnelle, soit pour couvrir des déficits, soit pour des travaux somptuaires. On ne devait pas le faire avec les crédits du Plan! J'appelle votre attention sur le fait suivant : le pourcentage d'exécution du Plan ; tous les calculs que le Gouvernement a publiés sont viciés de cette tare ... C'est ce que j'ai dit à M. Louvel lorsqu'il est venu devant nous. Ces opérations sont malhonnêtes, car le technicien - au contraire de l'homme de la rue - ne doit pas se laisser prendre au mécanisme des chiffres.

.../...

- 4 -

M. RAZAC.- Je serais heureux que M. Pellec puisse nous faire le rapport dont il avait parlé à la tribune lors de la discussion du projet de loi sur les comptes spéciaux du Trésor pour l'exercice 1954.

M. LE PRESIDENT.- Certains chiffres prouvent que le premier Plan n'a pas été réalisé dans son ensemble. Mais je n'insiste pas ... L'analyse des causes n'a pas été faite et elle méritait de l'être.

Dans la seconde partie du "nouveau projet", il n'y a nulle part de rappel de la notion de "revenu national global" qui nous permettrait d'y voir plus clair. Aux environs de 1950, ce revenu était d'environ 9.000 milliards (1951).

*Le premier*

On a l'impression que le Plan <sup>avait</sup> travaillé avec un excès de modernisation : les auteurs du Second Plan - à la différence de M. Jean Monnet - ont avancé "à pas feutrés". Il ne s'élégge pas de tout cela une impression très réconfortante : on a pris ce qui existait et, ici ou là, on augmente le pourcentage de production, sans pour autant en connaître les débouchés et si cela correspond au besoin de la structure économique.

Le second Plan semble ne pas avoir effleuré les "structures". Le Comité Nathan (sur la disparité des prix français et mondiaux) et le Conseil supérieur du Plan auraient dû travailler de concert.

Voici mes premières réactions ; je vous ferai parvenir ce "digest" du Second Plan. Le Comité interministériel doit se réunir le 29 Mars pour nous présenter ce qui sera ensuite le second plan, qui devra recevoir l'<sup>ap</sup>probation du Parlement. Chaque Commission a donné son rapport, mais personne n'a "chapeauté", du point de vue économique, l'ensemble de ces travaux.

M. LONGCHAMBON.- Le premier Plan était mieux "articulé".

M. PELLENC.- Son inspiration et ses buts étaient clairement définis : au point de vue international, développer le potentiel économique de notre pays par rapport aux autres nations; au point de vue intérieur, élever le niveau de vie de la population. Il avait tracé un programme que les faits se chargent de confirmer ou d'inflimer.

Il a échoué par excès - parce que les moyens mis à

.../...

- 5 -

sa dispositions n'ont pas été suivis d'effet. Dans la réalisation, ce sont les gouvernements et le Parlement qui sont responsables.

*L'même* Dans le secteur "exportations", on pratique actuellement une "politique de gribouille", en accordant 80 milliards aux exportations, au moment où l'on envisage la libération des échanges ! Où est notre politique vis-à-vis de l'Union Française ? où est notre politique de la laine, du coton, des métaux non ferreux ? Ceci est une grave lacune dans la conception du 2me Plan.

On parle d'augmenter la production agricole ? A-t-on trouvé les débouchés ? J'attire également votre attention sur le fait que "l'agriculture" n'est pas une activité étatique : on ne peut qu'inciter ce secteur libéral de l'économie... De tout cela, il ne résulte rien du tout !

M. LE PRESIDENT.- Toutes ces questions n'ont été qu'effleurées dans le second Plan.

M. LONGCHAMBON.- A mon avis, le drame est d'engager le pays dans une impasse. Il n'y avait qu'une seule méthode : c'était de commencer par des plans régionaux, puis de refondre le tout à l'échelon national. C'est ce qu'on n'a pas fait.

*(des ministres)*

La faute lourde de M. Jean Monnet a été de laisser croire que les instruments d'exécution étaient les ministres. Il se trouvait à l'aise devant ~~incompétents~~, lui, ~~ayant le~~ pouvoir occulte ! Il existait, comme maintenant, un conseil interministériel, au cours duquel on nous a montré les objectifs du Plan, sans plus. Alors Ministre du Ravitaillement, je suis intervenu, mais en vain, car l'aide du Plan allait aux grands trusts économiques de la Nation, dominés par la Confédération générale du Travail (C.G.T.).

M. LE PRESIDENT.- On n'a pas dit un mot de l'influence du pool acier-charbon, comme si nous n'avions pas à subir des influences extérieures. Des précautions sont à prendre quand on veut développer certains investissements : par exemple, dans le secteur de l'énergie nucléaire.

.../...

- 6 -

M. LONGCHAMBON.- Il n'y a pas d'action isolée possible ! Il y a aussi à respecter les "chronologies" : la maison de la rue de Martignac n'est pas construite pour cela : elle réunit des gens qui demandent tel ou tel crédit et on note des chiffres ; le mécanisme du Plan tel qu'il est conçu ne me paraît pas valable.

M. LE PRESIDENT.- M. Hirsch m'a déclaré qu'il ne pourrait venir devant nous avant le 29 mars et je le comprends. Nous avons la possibilité de faire quelques réserves, mais attention ! le budget 1954 est déjà voté avec des chiffres sensiblement égaux à ceux proposés par le Plan, ce que m'a prouvé le travail fait par nos secrétaires.

Nous pouvons agir sur les exercices 1955 à 1957. Je pense que le projet sera présenté à l'Assemblée Nationale sous forme d'une interpellation et d'une ~~confirmation~~ au question orale avec ~~le~~ Conseil de la République.

M. LONGCHAMBON.- Quant à moi, je préfère cette formule qui me permettra d'intervenir plus librement.

M. PELLENC.- Je désirerais qu'à l'intérieur du Plan soient nettement dissociées les deux notions d'économique et de social.

M. LE PRESIDENT.- Présentement, cela n'a pas été fait.

La séance est levée à 11 Heures 25.

Le Président,

Tableau N° I

## L'AIDE CHIFFRABLE DE L'ETAT A L'ECONOMIE (en millions de francs)

Secteurs bénéficiaires	Services rendus par l'Etat (1)	Revenus transmis par l'Etat ou remboursement d'impôts	Equipement fait par l'Etat	Subventions d'équipement et dommages de guerre	Prêts d'équipement	TOTAL
I - INDUSTRIE ET COMMERCE :						
a) Energie et Mines .....	-	6.585	-	14.195	136.500	157.280
- Charbonnages de France .....	-	-	-	-	43.600	43.600
- Electricité de France et Cie Nationale du Rhône .....	-	-	51	73.700	73.751	
- Gaz de France .....	-	-	-	19.200	19.200	
- Carburants .....	-	6.585	7.250	-	15.835	
- Energie atomique .....	-	-	6.633	-	6.633	
- Mires .....	-	-	261	-	261	
b) Autres secteurs .....	1.55	23.091	-	-	35.300	59.950
- Sidérurgie .....	-	12.000	-	-	30.500	42.500
- Chimie .....	-	-	-	-	1.300	1.300
- Chantiers navals .....	-	10.471	-	-	-	10.471
- Autres industries .....	-	-	-	-	3.000	3.000
- Presse .....	4.559	620	-	-	-	2.179
- Théâtres privés de Paris .....	-	-	-	-	30	30
- Débit de tabac .....	-	-	-	-	470	470
c) Dépenses non réparties (enseignement technique, dommages de guerre)	29.815	-	8.425	34.976	-	73.216
Total I .....	31.374	29.676	8.425	49.171	171.800	290.446
II - LOGEMENT						
- H.L.M. .....	-	12.043	-	-	75.000	87.043
- Logements primés .....	-	5.400	-	-	-	5.400
- Logements sinistrés .....	-	-	1.417	134.400	-	135.817
- Entretien immeubles .....	-	-	-	158	-	158
- Voirie et divers .....	-	-	3.691	27.442	-	31.133
Total II .....	-	17.443	5.108	162.000	75.000	259.551

Secteurs bénéficiaires	Services rendus par l'Etat (1)	Revenus transférés par l'Etat au remboursement d'impôts	Equipement fait par l'Etat	Subventions d'équipement et dommages de guerre	Prêts d'équipement	TOTAL
III - AGRICULTURE						
- Producteurs de vins et betteraves	-	7.265	-	-	-	7.265
- Producteurs de céréales .....	-	4.200	-	-	-	4.200
- Eleveurs .....	-	4.235	-	-	-	4.235
- Divers .....	1.195	109.520	3.310	34.435	51.800	200.260
<u>Total III .....</u>	<u>1.195</u>	<u>125.220</u>	<u>3.310</u>	<u>34.435</u>	<u>51.800</u>	<u>215.960</u>
IV - COMMUNICATIONS						
- Transports routiers .....	42.069	-	23.689	8.947	-	74.705
- Transports ferroviaires .....	33.050	74.000	-	10.920	-	117.970
- Transports urbains .....	-	3.129	-	-	-	3.129
- Voies navigables .....	4.291	-	2.220	-	-	6.511
- Transports maritimes .....	1.923	14.936	8.331	24.000	500	49.690
- Transports aériens .....	8.900	2.354	7.602	-	4.500	23.356
- P.T.T. .....	-	-	22.280	-	-	22.280
<u>Total IV .....</u>	<u>90.233</u>	<u>94.419</u>	<u>64.122</u>	<u>43.867</u>	<u>5.000</u>	<u>297.641</u>
V - DEPENSES NON REPARTIES						
- Bonifications d'intérêt .....	-	5.000	-	-	-	5.000
- Aide à l'exportation .....	-	65.000	-	-	-	65.000
<u>Total V .....</u>	<u>-</u>	<u>70.000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>70.000</u>
<u>TOTAUX I à V .....</u>	<u>122.802</u>	<u>336.758</u>	<u>80.965</u>	<u>289.473</u>	<u>303.600</u>	<u>1.133.598</u>

(1) Après déduction des redevances d'usage payées par la S.N.C.F. (14.200 millions), la marine marchande (2.500 millions) et les transporteurs aériens (455 millions).

Tableau N° IIL'AIDE NON CHIFFRABLE DE L'ETAT A L'ECONOMIEI - INDUSTRIE ET COMMERCEEnsemble de l'Industrie :

- par les achats faits par l'Etat et les établissements publics
- par l'établissement de droits de douanes et de contingents à l'importation
- par l'union douanière avec l'Algérie et les tarifs préférentiels dans les autres pays d'outre-mer
- par l'octroi de licences pour les importations faites par les Pays d'Outre-mer en provenance de l'étranger
- par la garantie donnée aux emprunts faits pour la réalisation du plan
- par l'existence de tarifs bas sur le transport, par la S.N.C.F. et la R.A.T.P. du personnel des entreprises de la région parisienne
- par la réduction 0,25 du droit d'apport en cas de fusion ou d'apports partiels agréés par le Plan
- par la réduction à 3% du droit de mutation pour les acquisitions immobilières réalisées en vue d'un regroupement ou d'une reconversion.

Sidérurgie :

- par les amortissements accélérés
- par le remboursement des droits de douanes sur les biens d'équipement importés depuis 1949.

Chimie :

- par des subventions aux producteurs de soufre, iode et pyrites.

Industries de transformation :

- par les prêts consentis grâce à la taxe d'encouragement à la production textile
- par des subventions aux fabricants de pâtes à papier.

Artisanat :

- par l'exonération de la taxe à la production.

Commerce :

- par l'interdiction des camions bazars.

Presse :

- par des tarifs bas sur le transport du papier journal par voies ferrées et sur la distribution

MJ.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION ET  
LA MISE EN ŒUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION  
ET D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Yvon COUDÉ du FORESTO, président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du vendredi 26 mars 1954

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 H.10

-:-:-:-:-

Présents : MM. ARMENGAUD, COUDÉ du FORESTO, LONGCHAMBON,  
RAZAC, RESTAT.

Excusés : MM. René DUBOIS, DURAND-RÉVILLE, NAVÉAU, RUIN,  
SALLER.

Absents : MM. d'ARGENLIEU, BOUQUEREL, CAPELLE, CLAIREAUX,  
COURROY, Charles DURAND, FOUSSON, GRASSARD,  
Alexis JAUBERT, Claude LEMAITRE, MONTPIED,  
PELLENC, ROMANI,

-:-:-:-

.../...

- 2 -

### ORDRE DU JOUR

I - Exposé de M. Coudé du Foresto sur les problèmes soulevés par la mise en oeuvre du second Plan de Modernisation et d'Equipement.

II - Questions diverses.

-:-:-:-:-:-

### COMPTE RENDU

M. COUDÉ du FORESTO.- Mes chers Collègues, je voulais vous faire distribuer le petit rapport que j'ai établi sur le second Plan de Modernisation et d'Equipement mais, à la demande de M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, j'ai préféré attendre la réunion du Comité Interministériel du 29 mars.

En voici les grandes lignes à votre intention :

#### Analyse du Second Plan

La présentation du second Plan de Modernisation et d'Equipement comprend trois parties :

La première, concernant la situation française et ses exigences, est divisée en trois chapitres :

Le chapitre 1, examinant le passé et, en particulier, les résultats du premier Plan ; le chapitre 2, définissant les raisons pour lesquelles l'expansion économique est nécessaire ; le chapitre 3, examinant dans quelles conditions elle est réalisable.

La deuxième partie concerne les objectifs du deuxième plan et le programme par secteur.

Le chapitre 4 constitue un court résumé des objectifs d'ensemble du plan.

Le chapitre 5, au contraire, reprend les conclusions de chacun des fascicules particuliers qui nous ont déjà été remis, assortis des conclusions de la Commission de Financement.

La troisième partie concerne l'équilibre général et le financement du Plan.

.../...

- 3 -

Le chapitre 6 étudie l'équilibre monétaire et le financement des investissements.

Le chapitre 7 étudie l'équilibre de l'emploi et le chapitre 8 la balance des paiements extérieurs.

### Introduction

L'introduction pose une pétition de principe : il est indispensable d'augmenter le revenu national de 25 %, cette augmentation étant obtenue par une majoration de 20 % de la production agricole, 25 à 30 % de la production industrielle, 60 % de l'activité du bâtiment.

Nous soulignons qu'aucune pétition de principe du même ordre n'est faite en ce qui concerne les débouchés, ni les modifications de structure ; la part du revenu national qui est consacrée aux investissements doit rester sensiblement la même qu'en cours des dernières années. Il eut peut-être été souhaitable de trouver une définition précise du revenu national, d'autant plus qu'un tableau indique les différences de revenus par tête d'habitant en France et dans les différents grands pays en \$ 1949, et n'indique ni les modifications qui se sont produites depuis 1951, ni le montant global du revenu national. On pourrait objecter qu'il suffit d'une simple multiplication pour en avoir une idée. La question ne paraît pas si simple puisque nous verrons plus loin, dans les conclusions du Plan, 3e partie, que la part des investissements comporte un certain nombre d'inconnues d'importance pourtant majeure et qu'il serait indispensable de la comparer à un véritable revenu national bien défini quant à ses contours.

C'est la raison pour laquelle le chapitre I parle des dispositions législatives réglementaires qui ont créé des privilégiés innombrables. Nous rappelons pour mémoire que c'est précisément l'objet de l'étude que nous avons entreprise au Plan et qui consiste à faire un inventaire précis des interventions de l'Etat sous quelque forme que ce soit ou dans quelque domaine que ce soit.

La notion essentielle de cette introduction consiste en la différence entre le premier Plan de Modernisation et le second, le premier ayant été consacré aux "secteurs de base" et le second devant l'être à des "actions de base" (développement de la recherche scientifique et technique, diffusion des méthodes modernes de production et de vulgarisation agricole, spécialisation et adaptation des entreprises, reconversion de la main-d'œuvre, organisation des marchés pour les produits agricoles).

.../...

- 4 -

## PREMIERE PARTIE

### Chapitre I<sup>er</sup>

Le Chapitre I<sup>er</sup> que nous examinerons maintenant est un rappel du passé. Il examine comment a été réalisé le Plan et indique que, dans l'ensemble, il faudrait être assez satisfait de la réalisation mais, en même temps, il cite des chiffres déjà connus, prouvant que cette réalisation est très loin d'avoir atteint les résultats escomptés!

Quelques chiffres par exemple : pour le charbon, 55 millions de tonnes 1953 contre 60 prévus ; électricité, 41,2 milliards KWH contre 43 ; l'acier, 10 millions de tonnes contre 12,5 ; les engrains azotés, 273 milliers de tonnes d'azote contre 300.

Quant aux chemins de fer et à la marine marchande, un voile pudique semble avoir été tiré sur les objectifs du premier Plan. Seuls les carburants ont atteint une capacité de production de 22 millions de tonnes de brut contre 18,7 prévus au Plan. Le ciment a atteint ses objectifs de 8.500.000 tonnes ; quant au parc de tracteurs, il a atteint 230.000 unités contre 200.000 prévues. Encore faudra-t-il savoir s'ils ont tous été utilisés et dans quelle condition. Une observation principale se dégage : l'étude ne paraît pas avoir tenu compte de la C.E.C.A. et il semblerait que nous ayons conservé notre pleine autonomie alors qu'il n'en est plus rien et que, par exemple, le développement des trains de laminoirs en France trouve sa contre-partie dans le même développement, dans l'Europe de la C.E.C.A., sans que l'on sache très bien si les débouchés ont suivi et sont mêmes susceptibles d'assurer, dans l'avenir, le développement de la production.

On se réjouit également de l'augmentation du parc de tracteurs agricoles sans vérifier si, par moments, ce parc n'est pas mal utilisé dans des exploitations dont la structure n'est plus conforme à celle d'une agriculture moderne et sans se rendre compte si une telle utilisation des investissements ne peut pas constituer, contrairement à ce que l'on pense, un frein à la productivité et contribuer à une augmentation des prix de revient.

Tout en se félicitant des résultats obtenus, on constate que le niveau de la production industrielle reste à peine supérieur de 12 % à celui de 1929, alors que le but fixé par le

.../...

- 5 -

Conseil du Plan était de le dépasser de 25 % en 1953. On constate, par exemple, pour l'agriculture, que ce sont des régions riches qui ont marqué le plus d'initiative, qui ont bénéficié le plus largement de l'aide financière de l'Etat, mais il n'est fait aucune allusion aux raisons pour lesquelles cet état de choses s'est institué et, précisément, au fait que des régions riches sont riches, non seulement par la qualité de leur terre, mais par une structure très différente de l'exploitation.

### Chapitre II

Après avoir fait état des revenus par tête en France et à l'étranger en dollars 1949, qui placent la France au neuvième rang après les Etats-Unis, le Canada, la Suisse, la Suède, le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas, avec un revenu qui est à peine le tiers de celui des Etats-Unis et les 2/5 de celui de la Grande-Bretagne, le chapitre II paraît devoir être entièrement consacré à démontrer la nécessité d'une expansion économique.

Il fait état de la faiblesse du revenu national de 63 % des salariés qui est estimé aux environs de 25.000 francs par mois au plus et du revenu moyen des agriculteurs, évalué à 220.000 francs par an. Il fait état, également, de l'âge moyen des immeubles : 83 ans à Paris et 120 ans à la campagne et du fait que la cadence actuelle de reconstruction ne couvre pas la cadence des disparitions d'immeubles par vétusté ou absence d'entretien. En fait, il insiste surtout sur la faiblesse de notre revenu national qui est aujourd'hui au niveau d'il y a 25 ans, alors qu'il a progressé dans la plupart des autres pays, évalués de 40 à 50 %. D'autre part, évaluant le poids des charges publiques et sociales, il constate que leur augmentation par rapport à 1938 n'est que de l'ordre de 20 % sans chercher comment il est possible de réduire ces charges. On a conclu tout naturellement qu'il faut les "étaler" sur une production accrue, d'où la notion d'expansion ; le déficit de la balance des paiements a été également évoqué mais avec toujours la même conclusion. L'accroissement de la production est une des conditions de rémunération de la productivité qui permettrait d'ouvrir plus largement les frontières. C'est un mythe qui peut être singulièrement dangereux avec la structure économique actuelle dans certains de nos grands compartiments de notre production.

Le chapitre ne sous-estime pas la nécessité d'opérer certaines reconversions mais il semble bien que rien n'a été prévu, ni dans ce chapitre, ni dans les suivants pour définir les moyens de les pratiquer et cependant la nécessité semble s'en imposer en raison de l'évolution des techniques. Une

.../...

- 6 -

notion intéressante consiste à appliquer le plan à la fois à la métropole et à l'outre-mer en ne prenant pas chacun des objectifs séparément mais en les étudiant dans leur contexte, c'est-à-dire avec leur réaction sur les autres branches.

### Chapitre III

Le chapitre III étudie*mi* les possibilités d'expansion. Il est évidemment inspiré très étroitement des conclusions de la commission financière du Plan. Il part cependant d'un postulat qui nous paraît faux, c'est que nous sommes destinés à rester tributaires de l'étranger pour certaines matières premières : pétrole, coton, laine, cuivre et-s'il est bien fait une timide allusion aux ressources de la production de l'Union Française dans ce domaine,-il semble que ce chapitre n'ait pas été très développé. Quant aux débouchés, il semble que les conclusions soient exagérément optimistes ; il serait nécessaire d'après le Commissariat au Plan d'exercer une action défensive contre les dépressions économiques (mais les moyens n'en sont pas définis) et surtout de convaincre les producteurs que les pouvoirs publics disposent effectivement de moyens nécessaires pour éviter ces dépressions et qu'ils sont résolus à s'en servir. Ces moyens sont hypothétiques et, en tout cas, ne sont pas précisés. Il est bien entendu étudié dans quelle mesure l'expansion économique peut se réaliser dans la stabilité monétaire mais ce chapitre ne différerait pas sensiblement des conclusions de la Commission de Financement.

## DEUXIEME PARTIE

### Chapitre IV

Il traite des objectifs d'ensemble et des actions de base. Parlant de l'accroissement de la production nationale désiré par le Plan et des actions de base qui doivent se substituer aux grands secteurs de base, cinq points sont mis en évidence :

- a) développement de la recherche scientifique avec diffusion des méthodes modernes de production et vulgarisation agricole ;
- b) spcialisation des entreprises industrielles ;
- c) normalisation et standardisation avec établissement de programmes de longue durée ;
- d) organisation des marchés ;
- e) reconversion des entreprises.

.../...

- 7 -

### Chapitre V

Le Chapitre V traite des objectifs par secteur et ne fait que reprendre les conclusions de chacun des fascicules du Plan amendées par la Commission de Financement.

### TROISIEME PARTIE

#### Chapitre VI

Le chapitre VI, qui traite de l'équilibre monétaire et du financement des investissements comme d'ailleurs la quasi totalité de la troisième partie, ne fait que reprendre les conclusions de la Commission de Financement.

Tout d'abord, il s'occupe de l'équilibre des offres et des demandes de marchandises, mais toujours sous le vocable de l'expansion, seul remède à tous les maux ; le volume des investissements à réaliser a été évalué à 6.610 milliards pour la métropole, 660 milliards pour les investissements d'outre-mer dont 280 pour l'Afrique du Nord, 345 pour les T.O.M., 38 pour les D.O.M. soit un total de 8.270 milliards auxquels il convient cependant d'ajouter les dépenses de renouvellement et de gros entretien évaluées à 2.390 milliards, soit un total de 9.660 milliards.

Ce total ne comprend pas les investissements qui n'étaient pas de la compétence des commissions : voirie, adductions d'eau urbaine, fonds routier, distribution, investissements militaires et besoins divers, notamment les besoins de fonds de roulement. Si nous songeons que les investissements militaires peuvent représenter une fraction très importante du total précédent, nous <sup>ne</sup> pensons pas qu'il soit exagéré d'évaluer à 15.000 milliards le total dece qu'il est souhaitable d'envisager. Ce chiffre est à comparer au chiffre du revenu national, tel que nous l'avons calculé et qui doit ressortir aux environs de 9.000 milliards.

Les conditions générales d'une expansion dans l'équilibre sont définies d'après les obstacles qu'il doit surmonter : remédier à l'insuffisance des facultés de l'expansion de l'économie, l'excès des charges publiques improductives, l'insuffisance de l'épargne et sa répugnance à s'investir dans des placements productifs, l'insuffisance des moyens d'information des pouvoirs publics. Il n'est pas fait allusion, et cela nous a paru fâcheux, à l'incapacité des gouvernements successifs à utiliser autrement qu'à contresens les moteurs dont ils disposent et qui sont actuellement utilisés comme freins (crédits, fiscalité).

.....

- 8 -

En revanche, les différents obstacles que nous venons d'énumérer et auxquels il convient de remédier, font l'objet de développements, dans lesquels la structure des entreprises est effleurée mais surtout en matière de spécialisation et dans lesquels la fiscalité est également évoquée.

Nous avons constaté une tendance curieuse, en ce qui concerne l'épargne, à admettre qu'elle est d'autant plus importante que l'expansion économique est plus forte. Nous sommes dans l'obligation de faire quelques réserves précises à ce sujet, ayant constaté qu'en France ce sont les périodes de récession économique qui ont, en général, fourni le plus de capitaux à l'épargne, mais bien entendu à une épargne improductive.

Une notion intéressante est à relever, qui indique que, de 1949 à 1953, les dépenses de fonctionnement des services civils de l'Etat et des collectivités locales se sont accrues en francs constants de 15 %, les dépenses militaires de 150 % (1949 était, pour les crédits militaires, une année de "creux" et 1953 une année de "pointe"), les transferts (subvention, assistance, intérêts de la dette) de 20 % et, dans le même temps, les dépenses d'investissement ont diminué de 30 %, toujours en francs constants. Ces chiffres concluent à la nécessité de rendre plus supportable la pression fiscale toujours sans économie notable de la part de l'Etat mais dans une économie générale en expansion. Un chapitre important est consacré à l'étude des statistiques et de la comptabilité et, enfin, la répartition des investissements possibles, compte tenu des différentes tendances, est résumé tant pour l'année 1954 que pour 1955, 1956 et 1957.

Il a été possible, paraît-il, de chiffrer à un ordre de grandeur de 2.800 milliards l'investissement brut global réalisable sans inflation en 1954. Le projet est infiniment plus incertain pour les années ultérieures. En fait, des prévisions ont été effectuées s'élevant à 2.950 milliards pour 1955, 3.140 pour 1956 et 3.330 pour 1957.

Elles sont, paraît-il, prudentes mais presupposent une diminution des frais militaires. Le total 1954-1957, y compris le renouvellement et le gros entretien, s'élèverait à 9.112 milliards, bien entendu en excluant les investissements militaires, les travaux de voirie, les logements construits par l'agriculture, la sidérurgie, les mines de fer, les charbonnages, la S.H.C.F. et les aérodromes d'outre-mer.

.../...

- 9 -

La seule augmentation de la production nationale amènerait une amélioration du prélèvement fiscal sans augmentation du taux et une augmentation de l'épargne spontanée de l'ordre 540 milliards, le total des deux facteurs avoisinant 1.300 milliards.

L'étude des procédés de financement des investissements concerne, à la fois, l'étude du marché financier, l'autofinancement, l'emploi des fonds publics et le crédit bancaire. L'épargne doit s'investir en valeur mobilière si elle est protégée contre les effets de la dépréciation monétaire. Il serait fait appel au développement des obligations participantes, des obligations convertibles en actions et de l'indexation des titres. Un assouplissement est demandé au régime des autorisations d'émission, une réduction du taux d'intérêt à long terme et des frais bancaires est souhaitée. La lutte contre la baisse excessive des cours y est effleurée. La garantie de l'Etat est demandée pour les bonifications d'intérêts aux opérations estimées nécessaires par le Plan et ne présentant qu'une faible rentabilité. L'autofinancement est considéré comme souhaitable dans les entreprises bien réglées et l'on regrette que les marges d'autofinancement aient été très réduites dans les industries lourdes. Au contraire, et c'est la logique même, dans l'état actuel, l'autofinancement se constate souvent dans des industries moins nécessaires, où il contribue alors à une augmentation du prix.

L'aménagement du crédit bancaire avec intervention de l'Etat est envisagé quand il comporte l'utilisation des excédents budgétaires, des emprunts sur le marché financier et de l'épargne flottante. Les crédits bancaires à court terme sont critiqués et il est demandé de mettre sur pied un mécanisme permettant de prolonger la durée des crédits, sans pour autant compromettre la stabilité de la monnaie. Il est suggéré d'affecter au financement à long terme une partie des excédents des dépôts des Caisses d'Epargne et le développement des émissions sur le marché des établissements spécialisés. Enfin, le dépôt des sommes exonérées provenant de revenus épargnés au titre de la surtaxe/allongés à l'industrie. Le coût du crédit est critiqué ainsi que les garanties et formalités demandées par les prêteurs.

Quant aux fonds publics, l'intervention de l'Etat sous forme de prêts chaque fois qu'il s'agit de l'équipement des secteurs lourds ou de l'agriculture s'impose ; l'hôtellerie et les petites industries de transformation, les modalités d'intervention sont étudiées pour éviter que les maîtres d'œuvre ne se désintéressent de leur propre financement. Des cotisations en capital et des lois-programmes sont réclamés pour les sociétés nationalisées.

mogninie pannant  
serviu à bâtr des  
crédits

.../...

- 10 -

L'étude de la fiscalité est, en fait, consacrée à l'apologie de la taxe sur la valeur ajoutée avec le désir de voir une égalité fiscale plus grande entre les sociétés et les entreprises personnelles, les coopératives et les sociétés privées, l'artisanat.

Une réduction des droits est réclamée pour les augmentations de capital ainsi que pour les prolongations de sociétés, les fusions et les frais de mutation en matière de logement.

La réforme du droit de perception des droits de succession permettant de les étaler sur plusieurs années, l'exonération des revenus consacrés sous forme d'épargne, en fait, tous ces chapitres ne font que reprendre la loi sur la réforme fiscale et cela est d'autant plus normal que le projet gouvernemental a eu les mêmes auteurs que les conclusions de la commission de financement!

#### Chapitre 7

Au chapitre 7, les questions de main d'œuvre sont évoquées pour déterminer si un obstacle à l'expansion peut-être à craindre de ce côté. Cette préoccupation étant écartée, le chapitre traite de la formation et de l'orientation de la main d'œuvre, de la formation professionnelle de la jeunesse, de la formation des cadres, enfin de la mobilité du reclassement et de la reconversion de la main-d'œuvre.

#### Chapitre 8

Le chapitre 8 traite de la balance des paiements extérieurs, accorde une place de choix à la balance des éléments invisibles, au tourisme particulier. Quant à la balance commerciale, il fait état de la possibilité de développement de l'agriculture permettant d'équilibrer la balance agricole et de la nécessité de reprendre des importations sur un rythme accru, si l'on veut au contraire développer les exportations.

#### CONCLUSION CRITIQUE

Le travail qui nous est présenté comporte certaines prises de position assez courageuses qui reprennent au surplus certaines des suggestions de quelques uns de nos collègues et, en particulier, de M. Armengaud, dans ses différents rapports pourtant destinés au pool charbon-acier (et en particulier dans le domaine fiscal concernant la législation sur les sociétés).

Mais il nous apporte de sérieuses déceptions.

Nous nous attendions, en effet, à autre chose.

.../...

- 11 -

Ce second plan revêt davantage l'aspect d'un exercice comptable, intéressant certes, instructif par certains côtés, mais qui n'a pour but que de préconiser un seul remède, l'expansion économique avec comme moyen trop souvent l'unique extrapolation de ce qui existe aujourd'hui.

Certes, l'expansion souhaitable est étudiée sous différents aspects : techniques, financiers, sociaux, mais la conclusion semble presque toujours la même : il suffit d'investir pour atteindre les objectifs estimés souhaitables.

Aucune allusion ne semble faite, par exemple, à l'étude approfondie de la structure de nos prix. Il est, à ce propos, curieux de constater qu'il ne semble pas y avoir eu collaboration entre le Commissariat Général au Plan et la Commission Nathan, alors que les deux études ne semblaient pas pouvoir être dissociées.

Encore que le rapport Nathan ne soit pas entre nos mains et que nous ne sachions que ce qu'a bien voulu nous en apprendre la presse, il semble que les conclusions personnelles de son président (car il apparaît que l'accord parfait n'a pas régné au sein de ce comité) sont parfois assez différentes de celles du Plan, surtout en ce qui concerne les dépenses publiques.

D'autre part, la structure économique française tout entière aurait dû être étudiée, chapitre par chapitre, pour voir quels étaient les moyens à mettre en oeuvre pour modifier et lui rendre assez de souplesse pour se plier aux exigences d'une technique sans cesse en mouvement.

Il est bien évident, par exemple, qu'investir des sommes considérables dans des trains de laminoirs alors que d'autres se montent dans l'Europe de la C.E.C.A. et qu'au surplus des inventions récentes permettent d'obtenir des résultats à des frais de premier établissement divisés par trois ou quatre, peut être un non-sens ! Vouloir moderniser l'agriculture et amener des tracteurs ou des moissonneuses-batteuses dans des exploitations qui ne sont en aucun cas rentables nécessite des précautions spéciales qui ne sont pas du remembrement, à proprement parler, mais du regroupement.

Le travail en ordre dispersé de la Commission Nathan et du Commissariat au Plan nous paraît regrettable. Le travail du Plan, en dehors des préoccupations de la C.E.C.A. dans le présent et peut-être dans le futur, nous paraît également fâcheux. Au surplus, le plan ne nous paraît pas avoir pris des positions suffisamment nettes en ce qui concerne les grandes causes de l'atrophie sans cesse accrue de certains de nos

.../...

- 12 -

grands secteurs économiques qui ne trouvent pas les facilités nécessaires, ces facilités étant gaspillées dans d'autres domaines. Nous avons demandé au Commissariat au Plan de nous préparer un travail sur les interventions multiples de l'Etat dans tous les domaines par tous les moyens. Cet inventaire aurait dû être fait par le Gouvernement et présenté en même temps que le Deuxième Plan. Il aurait permis une discussion nette sur les grands objectifs à atteindre et les grands objectifs à supprimer. Cette distinction n'aurait pas été sans douleur et sans difficulté dans un régime tel que le nôtre où trop d'intérêts particuliers s'opposent à l'intérêt général. Mais rien ne sera fait valablement tant que cet inventaire ne sera pas réalisé et que les classements nécessaires des moyens de financement publics ou privés d'un secteur dans un autre n'auront pas été bonifiés. Parmi les moyens de financement, la référence à une réforme fiscale hypothétique se fait constamment jour. Nous pensons que le Plan aurait dû être plus énergique et indiquer qu'un Plan ne peut se réaliser que sous certaines conditions qui sont impératives.

Enfin, nous avons le regret de constater que si l'on oppose les "actions de base" aux "secteurs de base" et si l'on conçoit que le premier plan s'adressait seulement aux seconds, alors que le second s'adresse surtout aux premières, aucune explication sérieuse n'est donnée à l'échec du premier plan dans certains des secteurs de base les plus importants et qu'il n'est tiré, par conséquent, aucun enseignement de ces raisons.

Enfin, nous pensons que tout n'est pas possible. Au lieu d'éparpiller ses efforts, la France devrait faire un choix qui lui permet de briller dans certains domaines en abandonnant d'autres soit à des pays mieux placés de l'Europe, soit en collaborant avec l'Europe de la C.E.C.A. pour la mise en commun de certains procédés de recherches et peut-être même de production, dont le montant est hors de portée pour notre économie nationale.

Nous pourrions agir comme il est fait en Angleterre, où la recherche aéronautique par exemple a permis à ce pays en se spécialisant dans certaines voies d'avoir une prépondérance sur les marchés du monde. La spécialisation préconisée par le Plan dans le domaine intérieur devrait jouer dans le domaine international et surtout européen. La construction des centres de recherche atomique par exemple disposerait de capitaux hors de la portée d'un Etat pris isolément, en dehors de l'URSS et des USA. Un pool dans ce domaine serait au moins aussi utile que pour la C.E.C.A.

.../...

- 13 -

La question de l'équilibre de notre balance des comptes ne nous apparaît qu'à peine effleurée. Le système actuel des subventions à l'exportation s'appliquant sans discernement au gré des influences, parfois à des produits essentiels ou à des matières premières risque de produire, en se perpétuant, des chocs en retour qui ne sont ni aperçus, ni analysés.

Par exemple, l'exportation subventionnée de céréales permet à nos concurrents étrangers d'abaisser le coût de la vie chez eux et de bien placer leur production industrielle qui concurrence la nôtre à l'extérieur et entraîne pour nous des prix plus élevés à l'intérieur.

Mieux encore, nos exportations subventionnées d'orge, de blé ou de tourteaux permettent à nos voisins une production d'oeufs, de lait, de viande accrue à un prix inférieur aux nôtres et empêchent ainsi nos exportations de produits similaires quand elles ne viennent pas concurrencer les nôtres à l'intérieur même.

Dans d'autres domaines, doit-on favoriser l'accès à la propriété qui cristallise les populations dans les centres miniers dont l'épuisement est proche, par exemple ?...

Les critiques seront certes nombreuses mais nous devrions nous montrer constructifs. Un rapport définitif établi par notre Commission, après étude des documents officiels, devrait permettre de présenter lors de la discussion du projet, non seulement des critiques, mais aussi des suggestions.

M. LONGCHAMBON.- Nous n'avons malheureusement pas beaucoup de "documents de travail", en dehors de votre exposé clair et précis.

M. LE PRESIDENT.- Vous les aurez dès la semaine prochaine.

M. RESTAT.- Où veut aller le Gouvernement ? Ecoulera-t-il les 20 % supplémentaires de production agricole auxquels il veut atteindre . D'autant que certains secteurs voient leur consommation stagner et même baisser, tels le blé et le vin.

Je voudrais obtenir du Commissariat au Plan quelques explications supplémentaires!

M. LE PRESIDENT.- M. Hirsch pourrait, la semaine prochaine, répondre à un certain nombre de questions.

(Assentiment).

\*

\* \* \*

.../...

- 14 -

M. ARMENGAUD lit, ensuite, textuellement le projet de rapport qu'il a établi sur "les plans de modernisation de la sidérurgie, des industries de transformation, et des industries chimiques".

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. Armengaud pour son travail et demande au Secrétariat de le faire ronéoter à l'intention de tous les membres de notre Commission.

J'inviterai donc les différents rapporteurs à accomplir leur travail personnel au plus vite.

M. ARMENGAUD.- Nous sommes en possession d'un bon document : le rapport de la commission de financement.

M. LONGCHAMBON.- Nous ne pouvons pas nous engager pour cinq ans sur ce document-là. Je ne craindrai pas de le dire en séance publique...

La séance est levée à 11 heures 45.

Le Président,

J. Courtois - Th

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

JV.

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION  
ET D'EQUIPEMENT

Présidence de M. Yvon COUDÉ du FORESTO, Président

Séance du Vendredi 14 Mai 1954

La séance est ouverte à 10 Heures

- Présents : MM. d'ARGENLIEU, ARMENGAUD, COUDÉ du FORESTO,  
LONGCHAMBON, RAZAC, RUIN.

Excusés : MM. CAPELLE, René DUBOIS, Charles DURAND, DURAND-  
REVILLE, Alexis JAUBERT, NAVEAU, PELLENC, SALLER.

Absents : MM. BOUQUEREL, CLAIREAUX, COURROY, FOUSSON, GRASSARD,  
Claude LEMAITRE, MONTPIED, RESTAT, ROMANI.

11

- 2 -

#### ORDRE DU JOUR

---

- I - Exposé des travaux accomplis par le Président pendant l'intersession parlementaire.
- II - Questions diverses.

-:-

#### COMPTE RENDU

---

M. Yvon COUDÉ du FORESTO, Président.- Je pense, mes chers collègues, que vous avez maintenant en votre possession le projet de deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957) tel qu'il est ressorti des délibérations du Conseil interministériel du Plan. J'ai fait la comparaison entre ce document et celui établi initialement par le Commissariat Général du Plan.

Il y a une "émasculation" totale, opérée par le Ministère des Finances ; chaque fois que le Plan avait fait preuve de "virilité", cela a été réduit à peu de choses par le Ministère des Finances, si ce n'est à une série de "voeux pieux" qui risquent fort de n'aboutir à rien !

Le Commissaire Général semble assez gêné lui-même des sacrifices qu'il a dû consentir.

Actuellement, le Conseil d'Etat est en train de donner son avis sur un projet de loi très court qui sera soumis au Parlement.

.../...

- 3 -

Qui s'y intéressera au sein du Parlement ? Il est vraisemblable que le projet de loi sera renvoyé au fond à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale et que la plupart des Commissions générales se saisiront pour avis du texte. Toutefois, il semble que le Gouvernement s'oriente vers la solution de le faire étudier par une "commission spécialisée" telle qu'elle existe au Conseil de la République, mais qui n'a pas/son homologue à l'Assemblée Nationale.  
*encore*

Il serait nécessaire que chacun des Commissaires délégués par leurs Commissions présente une synthèse courte de leurs observations ; jusqu'ici très peu de choses ont été faites : le rapport de M. Armengaud sur les industries de synthèse et de transformation et deux exposés : l'un, de M. Restat, sur l'agriculture; l'autre, de M. Denvers, sur la reconstruction.

M. ARMENGAUD.- Il faut que ce soit notre Commission qui s'en saisisse au fond, sinon la Commission des Finances n'en présentera que l'aspect financier et nous ne dirons rien, alors que nous sommes là pour donner notre avis !

M. LONGCHAMBON.- Nous devrions avoir le projet "confidentiel" pour nous rendre compte des différences. Je pense que nous devons être saisis au fond et que vous pourriez écrire dans ce sens à chacun des Présidents de Commission, en leur demandant d'activer le travail de leurs propres délégués.

M. LE PRESIDENT.- Je dois vous faire part du dernier travail établi par le Commissariat Général au Plan, sous la forme d'un grand tableau chiffré et d'annexes explicatives. Le tableau comporte notamment les transferts de revenus et de capitaux de l'Etat aux différents secteurs de l'activité du pays.

J'ai fait observer au Commissariat au Plan qu'il existait différentes sortes de transferts de revenus :

1°) taxes perçues à l'intérieur d'une famille professionnelle pour alimenter la même famille (taxes parafiscales) ;

2°) transferts d'une famille professionnelle à une autre (taxe de statistique et de contrôle douanier, la majoration de la taxe à la production pour financer le budget annexe des prestations familiales agricoles...) ;

.../...

- 4 -

3°) transferts proprement dits ou subventions de l'Etat, opérant un transfert du budget général à un secteur déterminé . Il est choquant de voir par exemple que la subvention accordée à la culture de la betterave sert à produire de l'alcool dont nous ne savons que faire! Il en coûte 20 milliards par an au Trésor .

On ne peut tout de même pas mettre tous ces transferts dans le même "panier" ! La même chose se passe pour les transferts de capital. On peut dire que tous les investissements effectués ces dernières années ont été plus ou moins rentables

J'ai relevé de nombreuses anomalies en ce qui concerne les charges sociales et demandé des explications au Plan.

M. ARMENGAUD.- J'ai fait un travail identique sur le rapport de la Commission des comptes de la Nation présidée par M. Mendès-France et j'ai abouti à peu près aux mêmes conclusions. On a l'impression d'un black-out total sur ces notions de "revenu du travail" et du "capital" qui ont été souvent confondues !

M. LE PRESIDENT.- Ce "distingo" a été effleuré en Commission des Finances du Conseil de la République devant M. Edgar Faure et M. Lauré, Directeur Général adjoint des Impôts ; notre Ministre des Finances y a répondu avec son brio habituel, c'est-à-dire sans rien dire de décisif à cet égard ! Le système fiscal du forfait gêne l'Administration des Finances pour délimiter exactement le revenu du capital et le revenu du travail dans l'Industrie. Il en est de même pour le secteur agricole. Je propose que 3 ou 4 Commissaires et moi-même se réunissent, dès la semaine prochaine, pour étudier les éléments d'information qui nous seront communiqués par le Commissariat Général au Plan.

M. ARMENGAUD.- Il faudra qu'on se penche ensuite sur un certain nombre de choix que nous aurons à faire - et non pas multiplier uniformément par un coefficient "x" toutes les activités de la Nation.

.../...

- 5 -

Ces "choix" ne paraissent pas faits par le Commissariat général au Plan qui semble avoir pensé que "l'expansion allait résoudre tous les problèmes". En matière de commerce extérieur, pour équilibrer notre balance des comptes, il faut faire porter nos efforts sur des produits déterminés et non pas exporter n'importe quoi à n'importe quel prix.

Ce plan ne tient aucun compte de l'existence du Pool charbon-acier, alors que ce sont les mêmes auteurs, M. Monnet, en particulier, qui ont fait le Plan et le Pool !

Le problème des investissements est beaucoup plus qualitatif que quantitatif ! En effet, les industries mécaniques de l'Europe de l'Ouest sont suréquipées. Il convient de doser les investissements.

M. LE PRESIDENT.- Je vais donc vous faire communiquer ces tableaux par le canal du Secrétariat et nous pourrions nous réunir la semaine prochaine, en "petit comité", pour rédiger les conclusions que nous voudrions en dégager.

Enfin, j'insisterai auprès de M. Hirsch, Commissaire Général au Plan, pour que notre Commission soit saisie au fond, lorsque le 2<sup>me</sup> Plan de Modernisation et d'Equipement, approuvé par le Gouvernement, sera déposé devant le Parlement. Auparavant je demanderai aux Présidents des Commissions du Conseil de la République intéressés par le Plan de prendre position afin que cette procédure soit retenue.

(Assentiment)

La séance est levée à 11 Heures 10.

Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION  
ET D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Coudé du Foresto, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 2 juin 1954

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 15.-

-:-:-:-:-:-:-

Présents. - MM. CAPELLE, CLAIREAUX, COUDE DU FORESTO, FOUSSON,  
LONGCHAMBON, PELLÉNC, RAZAC, ROMANI.

Excusé .- M. RUIN.

Absents. - MM. d'ARGENLIEU, ARMENGAUD, BOUQUEREL, COURROY, René  
DUBOIS, Charles DURAND, DURAND REVILLE, GRASSARD,  
JAUBERT, LEMAÎTRE, MONTPIED, NAVÉAU, RESTAT,  
SALLER.

-\*---\*

/...

- 2 -

Ordre du Jour

I.- Examen des problèmes soulevés par le dépôt du projet de loi portant approbation par le Parlement du second Plan de modernisation et d'équipement.

II.- Questions diverses.

-\*-\*

Compte-rendu.

M. Y. Coudé du Foresto, Président.- Mes chers collègues, il se pose, actuellement, pour nous une question de principe : le projet de loi portant approbation par le Parlement du second Plan de modernisation et d'équipement a été déposé hier sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

A la date du 24 mai, j'avais envoyé à chacun des présidents des commissions générales intéressées par le Plan la lettre suivante :

"M. le Président et Cher Collègue,

"J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de sa séance du vendredi 14 mai 1954, la Commission que j'ai l'honneur de présider a examiné les conditions dans lesquelles pouvait être appelé à se dérouler le débat sur la loi portant confirmation du deuxième Plan de modernisation et d'équipement.

"Il a semblé à notre Commission que, si l'on voulait éviter de voir toutes les Commissions de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République se saisir pour avis de ce texte, avec une incertitude concernant la Commission saisie au fond, il serait peut-être préférable que celle-ci soit précisément celle créée en application de l'article 14 § 3 du Règlement de notre Assemblée (cf. résolution du 19 février 1953).

"Au surplus, je vous rappelle que notre Commission est l'émanation de neuf des Commissions générales du Conseil de la République et qu'elle comporte notamment membres de la Commission que vous présidez

/...

- 3 -

"Si vous partagiez le point de vue émis au cours de notre dernière réunion, il semble que la meilleure méthode de travail consiste à inverser le processus habituel, c'est-à-dire que chacune des Commissions du Conseil de la République intéressée par le Plan fasse connaître auparavant son avis ~~par~~ le truchement de ses délégués au sein de notre Commission, qui serait ensuite chargée d'établir le rapport au fond.

"Si ces dispositions vous agréent, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir en saisir vous-même la présidence de votre Assemblée.

"Dans cette attente,

"Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président et Cher Collègue, l'expression de mes sentiments bien dévoués".

Je sais qu'à l'Assemblée Nationale, où n'existe pas cette "commission spécialisée", le projet de loi a déjà été renvoyé à l'examen de la commission des Affaires Economiques. En sera-t-il de même ici ? Je ne puis encore vous l'assurer, car deux tendances se dessinent :

- les uns, désireux d'imiter l'Assemblée Nationale, sont pour le renvoi à la Commission des Affaires Economiques;

- les autres - dont je suis - sont pour le renvoi au fond du projet de loi à notre Commission.

Si cette thèse n'est pas adoptée par notre propre Assemblée, je crois que j'irais jusqu'à lui proposer la dissolution de notre Commission, car je n'ai pas - quant à moi - un appétit spécial pour les présidences !...

Je voudrais, mes chers collègues, avoir votre avis sur cette question de procédure.

M. LONGCHAMBON.- Vous savez, mon cher Président, que j'étais d'accord avec vous, mais il est possible que cette thèse ne l'emporte pas. Il ne faudra pas, pour autant, "jeter le manche après la cognée", il restera que notre rôle subsiste et que notre Commission devra - selon moi - présenter un rapport de synthèse, de "coordination".

/...

- 4 -

M. ROMANI.- Si c'est la Commission des Affaires Economiques qui est saisie au fond, qui fera le rapport sur la Corse puisque celle-ci, aux yeux du Commissariat Général au Plan, forme "un tout" ?

M. LE PRESIDENT.- C'était précisément l'avantage de notre thèse. Il était possible de connaître l'avis de chacun des représentants spécialisés au sein d'une "Commission technique", en dehors de tout parti pris politique.

Je vous demande simplement la possibilité de voir, à cet égard, chacun des présidents.

(Assentiment).

Je vais, maintenant, vous donner lecture du texte du projet de loi que vient de me communiquer, à l'instant, le secrétariat de notre Commission :

#### Exposé des motifs.

"Mesdames, Messieurs,

"Le Parlement a maintes fois demandé à être saisi du plan de modernisation et d'équipement. C'est pour répondre à ce voeu, et tenir ainsi les engagements pris par ses représentants comme par ses prédécesseurs, que le Gouvernement a décidé de soumettre à votre approbation, en même temps qu'à l'avis du Conseil Economique conformément à l'article 25 de la Constitution et à celui de l'Assemblée de l'Union Française, le deuxième plan de modernisation et d'équipement (1954-1957).

"Aussi bien, la consécration par la représentation nationale s'impose-t-elle pour donner à un plan destiné à engager pour plusieurs années notre pays et les peuples d'outre-mer qui lui sont associés toute l'autorité et la continuité indispensables au succès de l'œuvre à entreprendre.

"S'agissant toutefois d'un document qui, par sa nature et son contenu, se prête mal aux formes classiques de l'action législative, cette approbation devait nécessairement revêtir un caractère nouveau. Formuler en articles de loi, forcément impératifs et rigides, les différents éléments dont l'ensemble constitue le plan aboutirait en effet à en figer les objectifs et le dispositif, alors que doit être ménagée la possibilité de les adapter aux conditions changeantes de la vie économique.

/...

- 5 -

"C'est pourquoi le projet de loi qui vous est soumis se présente sous la forme d'une approbation globale du plan considéré comme instrument d'orientation de l'économie et comme cadre des programmes d'investissements au cours des prochaines années, sans pour autant donner force de loi à ses multiples dispositions.

"Partant de la nécessité et de la possibilité de l'expansion économique, le deuxième plan de modernisation et d'équipement a pour but général d'améliorer le niveau de vie, d'assurer le plein emploi et d'équilibrer la balance des payements de la zone franc par l'augmentation de la production nationale. Pour y parvenir dans la stabilité monétaire, il propose un ensemble coordonné tant d'investissements que de réformes.

"En ce qui concerne les investissements, l'expérience a montré les avantages considérables d'ordre technique et d'ordre économique que l'on pouvait attendre de l'établissement de programmes de longue durée. Aux maîtres d'oeuvre, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités publiques ou des sociétés nationales, cette procédure permet d'obtenir un abaissement substantiel du coût de leurs travaux. Elle assure, en même temps, aux entreprises des industries de transformation, du bâtiment et des travaux publics auxquelles sont passées les commandes correspondantes, une régularité de marche et une continuité de financement qui constituent des facteurs déterminants de la rationalisation de leur production et de la réduction de leur prix de revient. Elle permet également d'assurer la stabilité de l'emploi de la main-d'oeuvre.

"L'article 2 prévoit en conséquence, à l'exemple de ce qui a déjà été fait pour les constructions scolaires et pour l'énergie atomique, le dépôt, avant le 1er octobre 1954, des projets de loi de programme jugés nécessaires à l'application du plan.

"Une politique persévérente et mesurée d'investissements ne peut néanmoins, comme le souligne le document exposant le plan, être considérée comme suffisante pour assurer l'expansion sans inflation. Elle doit s'accompagner de réformes tendant à assainir notre appareil économique et à lui rendre son dynamisme. C'est pourquoi des projets de loi de réformes seront proposés par le Gouvernement en même temps que les lois de programme. D'autre part, la contribution des fonds publics au financement des investissements autres que ceux faisant l'objet de lois de programmes devra, bien entendu, être ajustée chaque année en fonction de la situation économique et financière générale afin d'éviter à la fois l'inflation et le sous-emploi. Telle est la préoccupation qui inspire le second alinéa de l'article 2

/...

- 6 -

"Enfin, aux termes de l'article 3, le Parlement recevra officiellement communication chaque année, avant la présentation du budget, d'un rapport du Commissaire général au Plan rendant compte, non seulement des mesures prises pour l'exécution du plan, des résultats obtenus et des difficultés rencontrées, mais aussi des aménagements qui pourraient apparaître nécessaires.

"Ainsi la Nation tout entière, par l'entremise de ses élus, sera associée à la réalisation du plan comme elle l'aura été par l'approbation aujourd'hui demandée à la détermination des choix qu'il implique et des tâches qu'il définit."

#### Dispositif

##### Article premier

"Le deuxième plan de modernisation et d'équipement défini dans le document annexé à la présente loi est approuvé comme instrument d'orientation de l'économie et comme cadre des programmes d'investissements dans la métropole et les pays d'outre-mer pour la période 1954-1957".

##### Article 2.

"Le Gouvernement déposera avant le 1er octobre 1954 les projets de loi de programmes jugés nécessaires à l'application du plan. Ces lois de programmes comporteront, dans les secteurs où le plan les a prévues, les réformes destinées à en assurer la rentabilité.

"La contribution de l'Etat au financement des investissements autres que ceux faisant l'objet de lois de programmes sera fixée annuellement en fonction de la situation économique et financière".

##### Article 3.

"Chaque année, avant la présentation du budget, le président du Conseil des Ministres, ou le Ministre exerçant par délégation les attributions de celui-ci à l'égard du Commissariat général au Plan, communiquera au Parlement un rapport du Commissaire général au Plan rendant compte des mesures prises pour la réalisation du plan, des résultats obtenus ainsi que des difficultés rencontrées et des aménagements qui pourraient apparaître nécessaires. Ce rapport sera établi en accord avec les ministres intéressés".

/...

- 7 -

Voici, MM. le "document de base" sur lequel nous aurons à travailler.

M. PELLENC.- Cet exposé des motifs est un tissu de mensonges, comme tous les exposés des motifs d'ailleurs.

L'amélioration du niveau de vie et celle de l'équilibre de notre balance des comptes ? C'était déjà les deux objectifs du premier Plan ! Il le disait même en termes plus nobles, car, à l'époque, c'était "le temps des illusions" et des enthousiasmes !

M. ROMANI.- Quel sera le rôle de notre Commission ? Le Parlement semble devoir approuver le Plan, les yeux fermés....

M. LE PRESIDENT.- Non, mon cher collègue ! Nous avons un rôle critique à jouer, qui consistera précisément à dire ce que nous approuvons et ce que nous rejetons. Malheureusement, les collègues désignés pour rapporter une partie du Plan n'ont pas - à trois exceptions près - accompli leur tâche !

Il y a eu trois stades dans l'élaboration du second plan :

1°) les projets particuliers de chacune des commissions spécialisées ;

2°) le projet initial, qui est resté confidentiel ;

3°) le projet actuel, actuellement imprimé.

J'ai demandé à notre Secrétaire d'établir le tableau comparatif des deux derniers documents ; je vous le ferai distribuer aussitôt.

Nous pourrions envisager une réunion de la commission en mettant à l'ordre du jour l'examen du rapport de M. Romani sur l'aménagement de la Corse dans le cadre du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

(Assentiment de M. Romani et de la Commission).

La séance est levée à 16 heures 05.

Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEE DE SUIVRE  
L'ELABORATION ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIE-  
ME PLAN DE MODERNISATION ET D'EQUIPEMENT

- \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* -

Présidence de M. COUDÉ DU FORESTO, Président

- \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* -

Séance du mercredi 7 juillet 1954

- \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \* - \*

La séance est ouverte à 17 h. 30

— \* — \* — \* — \* — \* —

Présents : MM. CLAIREAUX, COUDÉ DU FORESTO, ARMENGAUD, René DUBOIS,

Excusés : MM. DURAND-REVILLE, Alexis JAUBERT.

Absents : MM. d'ARGENLIEU, BOUQUEREL, CAPELLE, Charles DURAND,  
FOUSSON, GRASSARD, LEMAIRE, MONTPIED, NAVEAU,  
PELLENC, RAZAC, RESTAT, ROMANI, RUIN, SALLER.

\* \* \*

10

Com. 2e P.M.E.  
7.7.54.

- 2 -

Ordre du Jour

- I - Examen des réponses des différentes commissions à la lettre du 24 mai 1954 et étude des conditions dans lesquelles sera présenté le rapport de la commission du Plan sur le projet de loi (n°8555.AN) portant approbation du deuxième Plan de modernisation et d'équipement.
- II - Désignation d'un ou de plusieurs rapporteurs.

-\*-

Compte rendu.

M. COUDÉ DU FORESTO, Président.- Mes chers collègues, le 24 mai dernier, j'avais écrit à chacun des Présidents des commissions intéressées par le Plan pour leur suggérer que notre commission soit saisie au fond du projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement (n° 8555 A.N., 2<sup>e</sup> législature).

Après quelques réactions favorables, certaines objections justifiées se sont faites jour. L'Assemblée Nationale avait, dans sa séance du 1er juin 1954, renvoyé ledit projet à l'examen au fond de la commission des Affaires Économiques. M. Rochereau, président de la Commission des Affaires Économiques de notre Assemblée, m'a fait connaître son sentiment; il a invoqué le fait que notre Commission, n'ayant pas une représentation politique intégrale, il serait difficile de renvoyer à son examen ce projet de loi. La Commission des Finances a fait des objections au point de vue réglementaire, selon elle une commission de coordination ne pouvant se substituer à une commission générale.

Devant ces circonstances, je crois qu'il est inutile de s'entêter et je pense que le Conseil de la République renverra le projet de loi portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement à l'examen de la Commission des Finances ou à celle des Affaires Économiques.

/...

7.7.54.

- 3 -

M. Rochereau m'a suggéré que la Commission du Plan établisse un rapport de synthèse, lequel serait soumis à la Commission des Affaires Économiques saisie au fond; puis celle-ci présenterait ensuite son rapport en séance publique.

Sans amour-propre aucun, il faut avouer que ce serait faire disparaître un peu trop rapidement notre commission "dans la bagarre"! (Assentiment)

Une seconde méthode de travail consisterait à présenter deux rapports : celui de la commission saisie au fond et celui de la commission du plan.

Cette façon de faire risquerait de mettre certains de nos collègues dans une position délicate en raison des divergences de vues qui se manifesteront dans les commissions générales saisies pour avis du texte.

Une troisième solution consisterait à "débroussailler" le projet de loi par un membre de notre commission qui le présenterait en séance publique... (faire)

Il faut bien dire que le document tel qu'il est présenté à l'Assemblée Nationale (n°8555 2e législature) est volumineux et qu'il comporte un certain nombre d'annexes qui en font un dossier presque inabordable.

#### Où en sont les travaux de notre Commission ?

M. Armengaud a présenté son rapport sur les plans de modernisation de la sidérurgie, des industries de transformation et des industries chimiques. Nous avons entendu les exposés de M. Restat sur le plan agricole et de M. Denvers sur la reconstruction.

Malgré plusieurs lettres de rappel aux rapporteurs, ces derniers ne m'ont pas encore indiqué où en étaient leurs travaux.

Je commence à penser que si je dois rester seul à faire le rapport, il serait préférable que je le fasse en mon nom personnel car, devant l'absentéisme de nos collègues, il me sera difficile de l'établir au nom de la Commission !

J'envisage même la dissolution de notre commission qui devient, en fait, un organisme artificiel, vu le peu d'empressement de ses membres à suivre ses travaux!

M. DUBOIS.- Ne croyez-vous pas que les projets économiques et financiers de M. Mendès-France vont à l'encontre du deuxième plan de modernisation et d'équipement, présenté par le précédent Gouvernement ?

7.7.54.

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Le Président du Conseil a déclaré qu'il n'y aurait pas antinomie entre ses projets économiques et le deuxième plan déjà élaboré.

M. CLAIREAUX.- J'avais pensé que nous prendrions des contacts avec les commissions spécialisées du Commissariat général au Plan. J'étais intéressé par la marine marchande et les pêches, mais il me paraît superflu de faire un rapport, devant la commission du Plan qui pourrait l'adopter, alors qu'il risque de ne pas avoir l'audience de la commission de la marine et des pêches que je représente.

M. LE PRESIDENT.- On a accusé cette commission de faire de l'empêtement du législatif sur l'exécutif. Je pense qu'elle avait un rôle bien défini : suivre l'exécution du Plan.

Ce domaine est très important car le Plan sorti des travaux du Commissariat au Plan a été "émasculé" par le Ministère des Finances et ne comporte plus aucune obligation.

Il faut avoir le courage de dissoudre la commission et, à cet effet, la convoquer très prochainement.

M. DUBOIS.- A mon avis, chaque commission intéressée par le Plan devrait présenter un avis devant la Commission de coordination du Plan et celle-ci faire le rapport de synthèse.

M. LE PRESIDENT.- C'était bien mon point de vue, mais je n'ai rencontré aucune audience auprès des commissions intéressées.

M. ARMENGAUD.- Ne pourrait-on pas rattacher la commission du Plan à la Commission des affaires économiques et travailler de concert ?

M. LE PRESIDENT.- Cela me paraît impossible à réaliser; je pense qu'il y a lieu, de proposer la dissolution de notre commission.

M. ARMENGAUD.- Cette mesure ne devrait pas être retenue avant que la commission ait présenté son rapport sur le deuxième plan de modernisation et d'équipement.

M. LE PRESIDENT.- Comment voulez-vous présenter ce rapport? Au nom de qui ? Avec une commission fantôme !

M. DUBOIS.- Lors de la discussion du projet en séance publique, nous entendrons le rapport de la commission saisie au fond, les avis des commissions intéressées et enfin le rapport de la commission du Plan...

/...

- 5 -

M. LE PRESIDENT.- Je préfère de beaucoup faire la synthèse du plan et parler le dernier. Je ne me refuse pas à faire ce travail car il est déjà bien avancé mais devant la carence de la commission, je le présenterai en mon nom personnel.

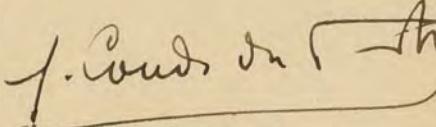
M. DUBOIS.- Je pense exactement comme vous, mais je me demande si cette proposition de dissolution ne gagnerait pas à être reportée après la prochaine intersession?

Je serai partisan d'inviter les rapporteurs désignés à accélérer leurs travaux et à assister plus assidûment aux séances de commission.

M. LE PRESIDENT.- Plusieurs lettres de rappel ont déjà été envoyées; j'avais pensé que ce précédent pittoresque réveillerait les apathies ! Je veux bien envoyer aux rapporteurs une dernière lettre, en termes "pointus" pour leur faire savoir que, faute par eux de présenter leurs rapports dans un temps relativement court, je me verrai dans l'obligation de demander la dissolution de la Commission.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 heures.

J. Coudre Dr 

Le Président,

MJ.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION ET  
D'EQUIPEMENT

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Yvon COUDÉ du FORESTO, président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 22 juillet 1954

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 17 heures 20

-:-:-:-:-:-

Présents : MM. D'ARGENLIEU, BOQUEREL, CLAIREAUX, COUDÉ du FORESTO, DURAND-RÉVILLE, ROMANI.

Excusés : MM. ARMENGAUD, René DUBOIS, NAVAU, SALLER.

Absents : MM. CAPELLE, COURROY, Charles DURAND, FOUSSON, GRASSARD, Alexis JAUBERT, Claude LEMAITRE, MONPIED, PELLENC, RAZAC, RESTAT, RUIN.

-:-:-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Examen des travaux de la Commission et des conditions dans lesquelles pourrait être élaboré un rapport.

II - Questions diverses.

-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. COUDÉ du FORESTO, président.- Mes chers Collègues, je vous ai envoyé une lettre circulaire, qui a pu vous troubler, parce que je me trouvais devant un véritable cas de conscience. Notre Commission du Plan n'ayant pas d'homologue à l'Assemblée Nationale, n'a pas pu, là-bas, se voir renvoyer le plan lorsqu'il a été déposé sur le Bureau de la Chambre sous forme de projet de loi (n° 8.555 A.N., 2<sup>e</sup> législature).

Ici, j'avais pris contact avec les Présidents des différentes Commissions intéressées par le Plan pour leur demander s'ils voyaient un inconvénient à ce que notre Commission soit saisie au fond. Certains de leurs arguments m'ont paru pertinents, notamment ceux arguant que notre Commission technique a un caractère temporaire et qu'elle n'a pas une représentation politique intégrale et <sup>que</sup> devant une seule opposition, le projet serait renvoyé à la Commission des Affaires Economiques ou, à défaut, à la Commission des Finances.

D'autre part, il faut bien avouer que nos travaux ont été assez "maigres" ! Aujourd'hui même, j'ai reçu le rapport de M. Abel-Durand sur les ports maritimes, phares et balises et celui de M. Romani sur l'équipement de la Corse. Sans doute n'y a-t-il pas eu là de la mauvaise volonté ou de la paresse ! Certains Commissaires ont pu être gênés par leur "double appartenance", leur Commission générale pouvant ne pas avoir le même point de vue que celui de notre Commission ; par ailleurs, certains Commissaires, et je me tournerai vers M. Durand-Réville, sont surchargés de travail ; enfin, le Plan étant rattaché à la Présidence du Conseil, il fallait supposer que le Chef du Gouvernement jouerait ce rôle d'arbitre, nécessaire aux "options" de longue durée. Or, avec le changement de Gouvernement, l'arbitre a changé et c'est maintenant le Ministre des Finances qui joue ce rôle.

.../...

- 3 -

Nous avions constaté que les Services de celui-ci avaient enlevé toute virilité au Plan; comme M. Edgar Faure est l'auteur d'un "Plan de 18 mois" dont toutes les données ne coïncident pas toujours exactement avec celles du Commissariat Général au Plan ~~■~~, nous ignorons s'il sera agréé par le nouveau plan d'expansion économique du Président Mendès-France, qui est encore dans les "cartons" de ses collaborateurs!... je voulais vous demander votre opinion, ~~car~~ j'étais prêt à "saborder" notre commission, puisqu'il lui est impossible de remplir le mandat qui lui a été confié par notre Assemblée.

Néanmoins, les travaux accomplis par les Commissaires n'auront pas été inutiles, puisque chacun des rapporteurs pourra utiliser son travail personnel devant sa propre Commission.

M. DURAND-RÉVILLE.- Votre "revue" correspond à la réalité des choses et je dois, moi-même, m'excuser de n'avoir pu suivre de plus près les travaux de la Commission du Plan.

Vous avez soulevé, mon cher Président, deux questions fort importantes:

- la dualité de compétence de notre Commission et des Commissions intéressées. Je pense ici à la Commission de la France d'Outre-Mer, dont je fais partie, et qui, si elle ne s'intéressait pas au Plan des Territoires d'Outre-Mer, ne jouerait pas véritablement son rôle ;
- libéral, j'ai dû accepter tout de même la notion de plan et je me résigne à vivre dans une période d'économie "planifiée", *mais lorsque je faisais de l'économie politique avec "mes bons maîtres" (MM. Truchy, Colson...) j'avais acquis la notion d'unicité du plan!..*

Je crois que notre Commission doit se mettre en sommeil, ce qui n'empêcherait pas son président de déposer une question orale avec débat, manifestation publique qui permettra à notre Commission de mettre le Gouvernement en face de ses responsabilités.

Il ne faut pas oublier, qu'en fait, le Deuxième Plan de Modernisation et d'Équipement en est à la moitié de son existence et que sa ratification par le Parlement est encore lointaine.

M. ROMANI.- J'appuie la suggestion de M. Durand-Réville, il faut poser une question orale avec débat et insister pour qu'elle vienne rapidement en discussion devant le Conseil de la République.

.../...

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Je vais avoir l'occasion de rencontrer M. Edgar Faure, Ministre des Finances, à la Commission des Finances dès demain.

Je sais bien ce que va me répondre le Gouvernement; il me dira que nous sommes en possession d'un texte qui viendra en discussion devant nous dès que l'Assemblée Nationale aura statué sur ledit projet de loi.

Je vous propose de déposer la question orale avec débat suivante : "M. Coudé du Foresto demande à M. le Ministre des Finances :

"1°- Quand et comment il compte demander à l'Assemblée Nationale de se prononcer sur le deuxième plan de modernisation et d'équipement (n° 8555 A.N. 2e législature) ; ce projet de loi qui, d'ores et déjà, intéresse des travaux qui doivent être en cours depuis le 1er janvier 1954 doit être en effet soumis au Parlement et il serait à tout le moins anormal d'attendre que sa réalisation soit aux deux tiers ou aux trois quarts achevée pour obtenir l'approbation du Parlement ;

"2°- comment le "plan de 18 mois" et le nouveau "plan d'expansion" se concilient avec le plan de 4 ans de modernisation et d'équipement."

Pour la faire venir rapidement en séance publique, il nous faudra vraisemblablement avoir recours au Règlement en l'appuyant de la signature de trente de nos collègues.

La Commission donne son accord pour le dépôt de la question orale avec débat et pour la procédure envisagée quant à sa discussion.

La séance est levée à 17 heures 50.

Le Président,

*J. Coudé* 

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

-----  
Composition du Bureau de la Commission  
-----

C COMMISSION DE COORDINATION CHARGEÉE DE SUIVRE L'ELABORATION  
ET LA MISE EN OEUVRE DU DEUXIÈME PLAN DE MODERNISATION  
ET D'EQUIPEMENT

-----

Présidence de M. TAMZALI, Président d'âge

-----

Séance du jeudi 20 janvier 1955

-----

La séance est ouverte à 11 heures 35

-----

Présents : MM. d'ARGENLIEU, ARMENGAUD, CLAIREAUX, CORNAT, COUDE  
du FORESTO, DURAND-REVILLE, Claude LEMAÎTRE,  
PELLENC, RESTAT, TAMZALI.

Excusés : MM. BOUQUEREL, René DUBOIS, FOUSSON, NAVAU, SALLER.

Absents : MM. CAPELLE, COURROY, Charles DURAND, GRASSARD,  
MONPIED, RAZAC, ROMANI, RUIN.

-----

.../...

- 2 -

Ordre du Jour

- Constitution du Bureau de la Commission.

-\*

Compte-rendu

M. TAMZALI, Président d'âge.- Mes chers collègues, je crois que le sentiment unanime de notre Commission est de reconduire le Bureau sortant.?

M. DURAND-RÉVILLE.- Le groupe de la Gauche Démocratique auquel j'appartiens m'a demandé de présenter la candidature de M. Tamzali au poste de deuxième vice-président.

(Assentiment).

A mains levées, la Commission désigne son nouveau Bureau :

Président	:	M. Coudé du Foresto
Vice-Présidents	:	MM. Philippe d'Argenlieu - Tamzali
Secrétaires	:	MM. Claireaux - Charles Durand.

\*  
\* \*

M. COUDÉ DU FORESTO.- Je vous remercie de la confiance que vous m'avez renouvelée et vous propose de nous réunir, désormais, le jeudi à 15 heures 30, sauf lorsqu'il y aura, devant notre Assemblée, des débats importants.

Il en est ainsi décidé.

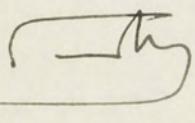
M. COUDÉ DU FORESTO.- Je me propose de reprendre très bientôt, en séance publique, la question orale avec débat que j'avais posée à M. le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan et de vous communiquer d'ici peu de

- 3 -

temps, le texte du rapport que j'établis actuellement,  
sur le deuxième Plan de Modernisation et d'Equipement.

La séance est levée à 11 heures 45.

Le Président,

J. Coudor 

J.D.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION  
DU TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPENNE DU  
CHARBON ET DE L'ACIER

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-

Présidence de M. GADOIN, Président d'âge

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-

Séance du vendredi 11 juillet 1952

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

La séance est ouverte à 16 heures 45

-\*-\*-

Présents : MM. ARMENGAUD, BOUSCH, COUDE du FORESTO, GADOIN, HOEFFEL,  
SOUTHON, VANRULLEN.

Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, de MAUPEOU, PINTON, SALLER.

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

ORDRE DU JOUR

- Constitution du Bureau de la Commission.

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

.../...

- 2 -

COMPTE RENDU

M. ARMENGAUD est désigné à l'unanimité comme Président de la Commission et M. VANRULLEN comme Secrétaire du Bureau.

La séance est levée à 16 heures 50.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Armengaud". The signature is written in a cursive style with a large, stylized 'M' at the beginning.

OG.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE  
DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU  
TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU  
CHARBON ET DE L'ACIER

-:-

Présidence de M. ARMENGAUD, président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mardi 16 septembre 1952

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 15

-:-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, BIATARANA, BOUSCH, COUDE du FORESTO, de MAUPEOU.

Excusés : MM. PINTON, SALLER.

Absents : MM. Jacques GADOIN, HOEFFEL, SOUTHON, VANRULLEN.

.../

- 2 -

ORDRE du JOUR

- Compte-rendu des travaux de l'Assemblée de Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
  - Questions diverses.
- 

COMPTE-RENDU

M. ARMENGAUD, président .- Nous avons demandé à M. Debré, Membre de l'Assemblée commune de la Communauté Charbon-Acier, de nous faire un exposé sur la session de cette Assemblée qui vient d'avoir lieu.

M. DEBRE .- La première chose qui m'a frappé, lors de cette session, est que les Allemands étaient beaucoup plus nombreux que les Français puisque, en face de 18 Allemands, se trouvaient 15 Français et 3 Sarrois. Mon exposé sera divisé en 3 parties :

I - Election du Président - Bien qu'un accord semblait avoir été passé entre certaines délégations sur la personne de M. Von Brentano (démocrate chrétien allemand), c'est M. Spaak qui fut élu. La délégation française - qui ne voulait pas d'un allemand avant un règlement de la question sarroise - et les sociaux-démocrates allemands, ayant voté pour lui.

II - Le Règlement intérieur de l'Assemblée - Les questions de la souveraineté de l'Assemblée et du contrôle de celle-ci sur la Haute Autorité furent examinées mais les articles les plus importants ont été réservés, notamment en ce qui concerne les pouvoirs d'enquête à des membres de l'Assemblée. Fallait-il créer plusieurs commissions (pour les investissements, l'égalisation des charges, les problèmes économiques généraux, etc...) comme le souhaitait la majorité des délégués français, ou se contenter d'une seule commission d'organisation comme le demandait M. Monnet ? C'est cette dernière thèse qui prévalut, sous réserve que ce serait provisoire. M. Paul Reynaud fut nommé président de cette commission unique.

III - La question politique - C'est le débat politique qui prédomina. Il ne fut, en effet, pratiquement pas question de charbon et d'acier pendant ces 3 jours.

.. /

La proposition faite à l'Assemblée par M. Adenauer au nom du Conseil des Ministres du pool, d'étudier un projet de Fédération politique européenne fut adoptée avec enthousiasme. Les opposants furent le Président du Sénat belge - il n'appartient pas au Conseil des Ministres de confier une tâche à l'Assemblée -, M. Maroger et moi-même - la base de l'initiative : l'article 38 du Traité de Communauté de Défense n'existe pas puisque ce traité n'est pas ratifié - et, par la suite, les socialistes allemands. La motion fut votée par 51 voix contre 4 et 4 abstentions.

Le lendemain, peut-être à cause de protestations anglaises ou du retrait des socialistes allemands, l'Assemblée se préoccupa de l'admission d'observateurs des pays tiers et leur accorda le maximum de pouvoirs. Période d'enthousiasme de trois jours avec très nette baisse de tension.

M. de MAUPEOU .- Quels sont les Membres français de la Commission qui a été créée par l'Assemblée ?

M. DEBRE .- Ces Membres sont MM. Teitgen, Delbos, Mollet, Mutter et moi-même ; il y a de plus un délégué sarrois faisant partie de la délégation française ; les 3 sarrois, membres de l'Assemblée assistent aux réunions de la délégation française.

M. le PRESIDENT .- Quand auront lieu les prochaines séances de l'Assemblée commune ? Celle-ci s'occupera-t-elle des questions d'égalisation des charges sociales ou fiscales avant l'ouverture du marché commun ?

M. DEBRE .- La prochaine session de l'Assemblée est prévue pour le 10 janvier mais, à cette date, seules des questions internes seront réglées : remplacement de la Commission d'organisation par plusieurs commissions spécialisées, etc. Les problèmes que vous venez de soulever sont à régler entre les Gouvernements et la Haute Autorité.

M. le PRESIDENT .- Dans ces conditions, il serait utile de suggérer à M. Louvel la création d'un organisme mixte avec des techniciens de l'Administration et des Membres des Commissions parlementaires pour suivre attentivement ces problèmes.

Assentiment.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le President,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE  
DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE  
DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

---

Présidence de M. COUDE DU FORESTO, Président d'âge

---

Séance du jeudi 23 octobre 1952

---

La séance est ouverte à 17 heures 10

---

Présents : MM. BOUSCH, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN,  
HOEFFEL, SCUTHON, VAN RULLEN.

Absents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, BIATARANA, de MAUPEOU, PINTON,  
SAILLER.

---

ORDRE DU JOUR

I.- Constitution du Bureau définitif de la Commission.

II.- Organisation de ses prochains travaux.

.../...

## COMPTE RENDU

M. LE PRESIDENT, COUDE DU FORESTO.- Mes chers collègues, M. le Président Armengaud m'avait demandé de vous réunir pour vous tenir informés de ce que nous avons fait.

Nous avons procédé à un certain nombre d'auditions : elles n'ont pas éclairci l'atmosphère. Nous avons entendu les sidérurgistes et les charbonniers qui ne nous ont pas caché leur inquiétude : les délais qui précèdent la mise en route du système du Pool se rétrécissent et l'on n'a pas encore pris en France les précautions nécessaires pour équilibrer les charges que supporteront les divers marchés au moment de l'ouverture des écluses. Cela semble grave surtout pour la sidérurgie : les prix ne sont pas très éloignés en matière de sidérurgie dans les pays signataires, mais leur structure est extrêmement différente. Il semble que des précautions soient à prendre surtout dans le domaine des charges sociales.

Ce qui nous a inquiétés aussi, c'est de voir partir à Strasbourg nos représentants - tant de l'Assemblée Nationale que du Conseil de la République - sans que personne ne songe à les réunir auparavant pour un échange de vues. C'est notre collègue Armengaud qui a pris cette initiative indispensable; Par contre, nous avons pu constater que les représentants étrangers - allemands en particulier - venaient avec des consignes précises et uniformes dans chaque délégation.

Au cours de cette réunion, due, je le répète, à M. Armengaud, nous avons décidé de prendre contact avec les personnalités suivantes et dans cet ordre : M. le Ministre des Affaires Etrangères, M. le Ministre du Budget, M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce (ce dernier ayant protesté très vigoureusement contre l'absence de son représentant) - revendication qui nous avait paru légitime et que nous désirions soutenir auprès de ses deux collègues). Dans les faits, l'ordre préfixé n'a pas pu être respecté. Nous n'avons pu voir en premier que M. Louvel que nous avons assuré de notre appui.

.../...

- 3 -

Au cours de nos visites, nous avons posé plusieurs sortes de questions :

1.- Peut-on allonger le délai qui nous sépare de la mise en route du Pool ?

M. LOUVEL le pense - MM. SCHUMAN et ABELIN nous ont, au contraire, affirmé que les délais étaient fixés de façon définitive. M. Monnet aurait, de plus, l'intention de brusquer les choses afin de mettre les pays et leurs gouvernements devant un fait accompli. Je crois qu'il nous faut réagir vigoureusement car tout cela est très grave.

2.- Qu'envisage-t-on pour égaliser la charge des impositions sociales et fiscales dans chaque pays !

Le Ministre du budget nous a dit clairement que les Finances sont hostiles à une amélioration du régime fiscal et social des entreprises comprises dans l'application du traité. Cela est en contradiction avec les espoirs de M. LOUVEL.

3.- Quel effort envisage-t-on de faire pour le secteur charbon - acier dans les prochaines lois d'investissements ?

M. LOUVEL nous a répondu sur ce point avec beaucoup de prudence. Il n'y a pas encore eu de décision prise en Conseil interministériel.

4.- Il y a des contradictions entre la politique gouvernementale de baisse des prix et la politique étrangère actuellement suivie.

Personne ne nous a répondu.

5.- Un problème politique est posé. A Strasbourg, on a parlé de tout, sauf du Pool, lors de la dernière session. Nous en avons entretenu M. Schuman le 30 septembre. Voici ce qu'il nous a répondu :

" L'Assemblée commune a été simplement invitée à étudier les moyens de réaliser une fédération politique européenne et d'établir un projet qui, le cas échéant, serait

.../...

- 4 -

soumis aux Gouvernements et aux Parlements; vous pouvez être sûrs qu'il se passera encore du temps avant qu'on entre dans les réalisations en ce domaine; la question n'est pas mûre, d'autant plus qu'il serait nécessaire de modifier la constitution intérieure des états. De toutes façons, les parlements nationaux jugeraient en toute souveraineté. Il en est de même du traité instituant la communauté de défense qui fera l'objet d'un projet de loi que nous déposerons à la rentrée et sur lequel le **Parlement** statuera en pleine liberté".

Comment entendez-vous réagir, mes chers collègues, à cette situation?

**M. HOEFFEL.**- Toutes les craintes que nous avions manifestées lors du débat public au Conseil de la République se matérialisent. De plus, on nous met malhonnêtement devant le fait accompli.

**M. BOUSCH.**- Il me semble que nous devrions provoquer un nouveau débat.

Mais je suis étonné, mes chers collègues, de l'absence des membres de droit de notre commission - membres de droit désignés dans la motion adoptée le 10 juillet 1952.

**M. SOUTHON.**- Nous avions voté un article qui est devenu l'article 2 de la loi du 10 avril 1952.

**M. LE PRESIDENT.**- **M. ARMENGAUD** rentre le 1er novembre. Je vous propose d'attendre cette date pour constituer définitivement notre bureau. Pour nos travaux, je crois, en effet, souhaitable de demander aux membres de droit d'assister à nos réunions. Nous pourrions provoquer un débat où nous demanderions que soient respectées la loi du 10 avril et la motion votée.

**M. BOUSCH.**- Je serais aussi très désireux que nous procédions à l'étude du problème de la canalisation de la Moselle : c'est le moment psychologique de réaliser un tel projet.

**M. LE PRESIDENT.**- Lors de l'inauguration d'une raffinerie à Dunkerque, il y a quelques jours de cela, **M. le Président Paul Reynaud** a indiqué qu'on avait le choix entre

.../...

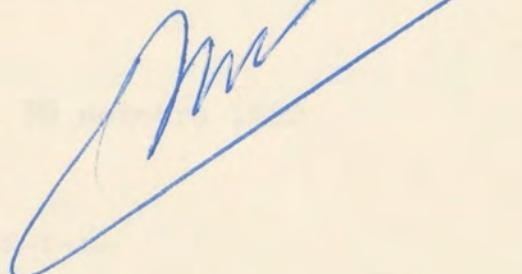
- 5 -

amener l'énergie à Dunkerque ou l'y fabriquer. Il a ajouté que le choix était fait et que c'est à Dunkerque que se fabriquerait l'énergie. Cette déclaration a provoqué une surprise considérable, mais le Ministre présent à cette inauguration m'a dit, en privé, que rien n'était décidé!!!...

La Commission décide de se réunir le jeudi suivant, avec ses membres de droit auxquels des excuses seront présentées. Entre temps M. Bousch est chargé de prendre contact avec M. Ricard et les représentants du Consortium pour la construction du Canal de la Moselle afin de les inviter à se faire entendre par la Commission.

La séance est levée à 17 heures 45.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. C. E. C. A.", is written over the signature line. The signature is fluid and cursive, with a large, stylized 'M' at the beginning.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE CONTROLE DE L'EXECUTION DU  
PLAN SCHUMAN

-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. COUDE DU FORESTO, Président d'âge

-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 30 octobre 1952

-:-:-:-:-:-:-

La séancé est ouverte à 10 heures 40

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, BOUSCH, COUDE DU FORESTO, de MAUPEOU, SOUTHON,  
VANRULLEN.

Excusés : M. ARMENGAUD.

Absents : MM. BIATARANA, GADOIN, HOEFFEL, PINTON, SALLER.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. BERTHOIN, MAROGER.

-:-:-:-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

## I - Audition de :

- M. RICARD, Vice-Président du Conseil National du Patronat Français;
- M. BABOUIN, Président du Consortium pour l'aménagement du Canal de la Moselle;
- M. CHAURION, Directeur général du Consortium pour l'aménagement du Canal de la Moselle;
- M. GARDENT, Secrétaire Général des Services économiques et techniques de "Charbonnages de France".

## II - Constitution du Bureau définitif de la Commission.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. COUDE DU FORESTO, Président d'âge.- La Commission étant composée, d'après les termes de la résolution qui l'a constituée, de 12 membres titulaires et de plusieurs membres de droit, ces derniers ne furent pas convoqués la semaine dernière car il s'agissait, d'après l'ordre du jour, de constituer le bureau définitif de la Commission, tâche qui regarde seulement les membres titulaires.

Nous avons demandé à un certain nombre de personnalités qualifiées de venir nous donner leur avis sur le deuxième alinéa de l'article 2 du projet portant ratification de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, qui traite du canal de la Moselle; bien que M. Paul Reynaud ait déclaré récemment à Dunkerque que le projet de percement de ce canal était abandonné, M. Louvel m'a dit hier qu'au contraire les études se poursuivent.

- Entrée de MM. RICARD, FERRY, BABOUIN, CHAURION, GARDENT -

---

.../...

M. LE PRESIDENT.- Le but de cette prise de contact est de connaître votre opinion sur l'article 2 du projet de loi (n° 817, année 1951) portant ratification du traité instituant la Communauté du charbon et de l'acier et, notamment, sur le 2<sup>e</sup> de cet article 2 relatif à la canalisation de la Moselle.

M. BABOUIN.- Le consortium pour l'aménagement de la Moselle groupe les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, les chambres de commerce et syndicales de ces départements, l'Office national de la navigation fluviale, le Comité du Port de Strasbourg et des représentants de la régie des Mines de la Sarre, parlant au nom de ce pays.

Il y a un an, le consortium a engagé des discussions sur les plans techniques et économique avec des représentants de l'Allemagne et du Luxembourg. Elles ont beaucoup progressé depuis. Dans l'hypothèse d'une sidérurgie plus importante qu'actuellement mais n'ayant pas atteint le taux de production prévu pour les prochaines années, le trafic sur la Moselle serait de 12 millions de tonnes dans les deux sens (environ 6 millions de chaque côté). Le trafic porte, en particulier, sur le coke venant de la Ruhr, sur les produits métallurgiques allant vers la Mer du Nord, sur le minerai de fer et le ciment.

Cette voie de transport est indispensable pour la sidérurgie parce que le prix de transport dans ce domaine est très élevé spécifiquement; étant donnée l'ouverture prochaine d'un marché commun pour le charbon et l'acier, il faut que le prix de revient au port, de nos produits, soit comparable aux prix étrangers, pour supporter la concurrence à l'exportation. Pratiquement, un marché à l'exportation s'enlève par une différence de 1 ou 2 dollars à la tonne. Si le coût de transport pour un produit français dépasse de 5 à 6 dollars, le coût de transport belge ou allemand, nous ne pourrons tenir le coup.

Le canal de la Moselle représente l'indépendance pour la sidérurgie française. Un haut-fourneau produisant 300 tonnes par jour coûte 4 milliards à construire; si l'on veut en créer un nouveau, il ne faut pas être handicapé à l'avance par une question de transport.

La sidérurgie française importe 30% du charbon dont elle a besoin, de l'Allemagne: aussi, le prix de transport de ce charbon dépend de la Bundesbahn.

On pourrait concevoir de passer par Strasbourg, mais le trajet est beaucoup trop long et de toute façon il faut transporter par fer jusqu'à cette ville. Si le canal de la Moselle n'était pas fait, nous serions la seule sidérurgie puissante qui ne

dispose pas d'une voie d'eau à proximité.

Il est exact que l'électrification de la ligne de chemin de fer Thionville-Coblence permettrait une possibilité de trafic suffisante, mais le coût de transport restera toujours trop élevé. Même en cas de réduction de 25% de ce tarif, le canal de la Moselle permettrait une économie annuelle, de 5 milliards. Dans la C.E.C.A., la ferraille manquera mais on peut penser qu'on pourra importer du minerai de fer riche, d'Afrique du Nord, par exemple, ce qui nous permettrait d'augmenter la rentabilité des lits de fusion. Pour l'importation de ces minerais, le canal s'avère indispensable, de même que pour l'importation de charbon américain, souhaitable en période de haute conjoncture.

Toutes les usines belges seront bientôt accessibles aux péniches de 1500 tonnes. Si le bassin lorrain était allemand, le canal serait certainement creusé. Le Neckar et le Main ont déjà été aménagés par les Allemands. Les milieux politiques belges et hollandais, avec lesquels nous avons eu des contacts, seraient favorables au projet; les Allemands disent que cela favoriserait la sidérurgie française aux dépens de la Bundesbahn.

La canalisation de la Moselle coûterait 32 milliards en valeur actuelle mais les trois quarts pourraient être amortis par la production électrique; 700 à 750 millions de Kw pourraient être obtenus. Les Allemands commencent d'ailleurs déjà à aménager électriquement la Moselle, ce qui risque d'empêcher ultérieurement la navigation. Nous voulons que la Moselle soit européenne et qu'il soit créé une compagnie européenne chargée de son aménagement, dans laquelle siégeraient tous les états intéressés. Celle-ci pourrait émettre des emprunts et, 4 ou 5 ans après le début des travaux, les bateaux pourraient circuler. Le projet est beaucoup plus rentable que les aménagements du Neckar ou du Main qu'ont fait les Allemands.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie et donne la parole à M. Gardent, représentant des charbonnages.

M. GARDENT.- Le projet ~~est~~ nous intéresse beaucoup moins que la sidérurgie, et serait même susceptible, en facilitant l'accès du charbon allemand concurrent, de nous nuire. Mais nous nous rendons compte que, malgré les développements de la cokéfaction lorraine et du bassin houiller lorrain en général, les besoins français de charbon ne sont pas satisfaits par la seule production nationale et qu'on doit recourir à du charbon étranger qui nous vient normalement de la Ruhr.

Il faut éléver le débat et constater que l'avenir de la sidérurgie et du bassin houiller lorrains est lié.

Tout projet qui donne de l'extension à la sidérurgie est favorable aux charbonnages. L'aménagement de la Moselle est donc souhaité par eux, à condition que le charbon allemand ne constitue pas une concurrence pour le charbon français; celui-ci est d'ailleurs capable de supporter la concurrence, le bassin lorrain a actuellement le plus haut rendement en Europe et est plus près de la sidérurgie lorraine que le bassin de la Ruhr. Il faut, en outre, qu'une harmonisation de nos charges intervienne et que les coûts de transport soient ramenés à des taux plus bas. Nous avions prévu la construction d'un téléférique pour le transport de ce charbon d'un point à un autre. La S.N.C.F. nous ayant offert des tarifs se rapprochant du coût de transport par ce téléférique, nous avons accepté d'abandonner ce projet.

M. LE PRESIDENT.- Nous n'avions pas voulu mettre la sidérurgie et les charbonnages en opposition mais, au contraire, coordonner leurs intérêts et faire unité de front.

M. RICARD.- Nous attachons une importance considérable à tout ce qui peut assurer l'indépendance de la sidérurgie lorraine. Il est de l'intérêt de tout le monde, des charbonnages comme de la sidérurgie, de tout faire pour cela.

M. BERTHOIN.- M. Babouin indiquait un trafic de 12 millions de tonnes dont 6 dans chaque sens. On envisage donc l'importation d'une grande quantité de charbons allemands alors que M. Gardent n'a parlé que d'apports de complément.

M. CHAURION.- Le trafic, l'an dernier, dans le sens Allemagne-France a été de 1,5 millions de tonnes de fines à coke + 2,5 millions de tonnes de coke.

M. RICARD.- La sidérurgie française est actuellement tributaire de l'étranger pour 52% de ses besoins en fines à coke; il y a donc une marge considérable.

M. BERTHOIN.- Comment vaincre l'hostilité allemande à ce projet ?

M. BABOUIN.- Par une action vigoureuse du Gouvernement français.

M. BERTHOIN.- Ne serait-ce pas plutôt du ressort de la Haute Autorité ? Sur 14 barrages à construire, 10 vont en Allemagne; l'œuvre à réaliser est pour les 4/5 en territoire allemand. C'est le type même de travaux de la compétence de la Haute Autorité. Est-elle acquise à ce projet ?

M. RICARD.- Nous avons évidemment besoin de l'acquiescement

du Gouvernement Allemand; nous aurions dû en faire une condition de la ratification du traité. Nous avons demandé à M. Schuman de considérer le canal comme pouvant être l'objet d'une négociation contre autre chose; il a eu l'air de se laisser convaincre et, à l'intention de s'en entretenir avec le Chancelier Adenauer avant la réunion prochaine de la Conférence chargée d'élaborer un pool des transports.

J'ai vu M. Monnet et M. Draper auxquels j'ai souligné le caractère symbolique de cette œuvre. Ce pourrait être la première manifestation de sympathie des capitaux américains pour la Communauté : M. Monnet est de cet avis mais le Gouvernement allemand doit accepter car la Haute Autorité n'a pas autorité souveraine sur les moyens de transport. Pour cela, il faut une action de notre Ministre.

M. MAROGER.- Que représentent les 12 millions de tonnes, par rapport à l'activité du Rhin ?

M. CHAURION.- En amont de Strasbourg, le trafic, dans un sens, s'élève à 25 millions de tonnes. En aval, il est beaucoup plus considérable.

M. MAROGER.- Ne pensez-vous pas que l'aménagement de la Moselle risque de favoriser Rotterdam aux dépens de Dunkerque ?

M. BABOUIN.- Dunkerque n'a pas de possibilités d'affrètement comparables à Anvers ou Rotterdam. Ces villes ont des lignes régulières par lesquelles on exporte dans le monde entier. Toute progression de la sidérurgie française profitera à tout le monde.

M. FERRY.- Dunkerque n'absorbe que le cinquième de nos exportations.

M. RICARD.- La position de la S.N.C.F. est assez particulière sur la question; elle veut faire par chemin de fer ce que nous voulons faire par canaux et électrifier la ligne Thionville-Coblence; il y a un état d'esprit international ferroviaire, contre un état d'esprit navigation fluviale.

M. MAROGER.- Une ligne électrifiée le long de la Moselle ne permettrait-elle pas d'avoir des tarifs comparables au transport par le canal ?

M. BABOUIN.- Quand le wagon sera à Coblenze, il faudra le décharger dans une péniche alors que le bateau sera sur le Rhin.

M. ALRIC.- N'a-t-on pas pensé à faire un canal jusqu'à Strasbourg ?

M. BABOUIN.- Ce projet a été abandonné; le canal, entièrement

en France coûterait 100 milliards et aucun aménagement électrique ne pourrait être fait. Strasbourg s'est d'ailleurs rallié au Canal de la Moselle.

M. RICARD.- L'autre question figurant dans la lettre de convocation de la Commission était relative aux allègements fiscaux en faveur de la sidérurgie. J'ai entretenu toutes les personnalités que j'ai pu voir de l'échéance du 10 novembre et de la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent, avant cette date. Il s'agit de la réalisation de promesses gouvernementales faites au moment de la ratification du traité et contenues notamment dans la motion votée par le Conseil de la République.

La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, ayant constaté, au début juillet, l'impossibilité d'introduire ces mesures dans la loi de finances, avait écrit une lettre au Président du Conseil pour lui demander de les prendre par décret pendant les vacances. Ces mesures étaient au nombre de 3, en matière financière :

- I - Alignement du taux des emprunts de la sidérurgie sur ceux consentis aux entreprises nationalisées;
- II - Possibilité de faire des amortissements accélérés, comme cela se pratique en Allemagne;
- III - Dégrèvement de la taxe à la production sur le gros matériel d'équipement.

Les précédents sont nombreux que, de telles mesures, ont été prises sans loi; un décret récent vient de faire bénéficier les engrains d'un dégrèvement de la taxe à la production.

Nous avons entretenu de cette question tous les ministres responsables : MM. Pinay, Moreau, Abelin.

Nous sommes soutenus par M. Louvel et avons trouvé un excellent accueil personnel auprès de MM. Moreau et Abelin mais, l'un et l'autre, m'ont dit : "Mettez-vous à ma place". Je leur ai répondu : "Mettez-vous à la mienne". Je me trouve maintenant dans la situation d'un commandant d'unité à qui le bureau des opérations avait demandé de partir en avant sur la voie de l'unité européenne mais qui oublie les promesses faites en ce qui concerne les renforts et les réserves qu'il avait promis.

Le Gouvernement s'est déjà trouvé obligé de rogner en matière d'investissements. Bien que le chiffre de 82 milliards pour la sidérurgie ~~ait~~ait reçu l'approbation du Commissariat au plan, on ne nous en laisse plus que 37: Nous essayerons de combler cet écart par un effort propre.

Pendant ce temps là, les Allemands ont institué la liberté du prix de l'acier, ce qui leur permet de constituer en réserves environ 15% de leur chiffre d'affaires qui s'élève à environ 600 milliards de francs. Les prix allemands sont maintenant plus élevés que les français et nous commençons même à exporter en Allemagne.

Nos possibilités d'émissions d'obligations sont limitées par les besoins de l'~~E~~tat et par la crainte du public que la C.E.C.A. fasse courir un danger à la sidérurgie française.

En résumé, nous sommes le 1er novembre et il n'y a rien de fait. M. Louvel nous appuie; M. Schuman m'a promis d'intervenir auprès de ses collègues.

M. BERTHOIN.- A combien pourraient se chiffrer les réformes demandées ?

M. FERRY.- Une exonération totale de la taxe sur le chiffre d'affaires s'élèverait de 5 à 6 milliards. La bonification d'intérêt représente une somme beaucoup plus faible : manque à gagner annuel de 1,5 milliard. Pour les opérations complémentaires de crédit et dans l'hypothèse la plus favorable où on pourrait obtenir 20 à 25 milliards de crédits, la diminution de 1,5 à 2 points de l'intérêt demandé ne correspond qu'à un allègement de 5 ou 600 millions de francs. On nous a dit que la réforme fiscale prévoyait un allègement de la charge d'investissements; cela était vrai dans le projet d'origine mais le projet actuel n'applique plus intégralement le principe de la taxe à la valeur ajoutée. Même si on revenait au principe initial, ce n'est pas une raison pour ne pas nous donner ce qui a été promis.

M. BERTHOIN.- On doit constater, en effet, que les promesses n'ont pas été tenues.

M. GARDENT.- Les charbonnages souhaitent un alignement des taux d'intérêt et ne désirent pas garder un taux préférentiel.

Il se pose pour les charbonnages un problème d'endettement; notre programme d'investissements a créé des charges très importantes, de l'ordre de 300 milliards; nous avons demandé la transformation de nos dettes en dotation en capital. Les charbonnages allemands ont des charges inexistantes : 90% de leurs investissements ont été couverts par des crédits du plan Marshall

.../...

et par auto-financement. Nous avons demandé 100 milliards en capital.

Nous voudrions également que la question des droits de douane sur le matériel d'équipement importé soit résolue. Ces droits constituent une discrimination alors que le charbon entre dans le marché commun. Les prix français en matériel d'équipement sont généralement plus élevés qu'à l'étranger; certains matériels ne sont même pas fabriqués du tout en France; nous voudrions avoir la possibilité de nous approvisionner à l'extérieur.

M. BOUSCH.- Quel est le chiffre de l'endettement de la sidérurgie ?

M. FERRY.- Notre endettement afférent aux seuls travaux de modernisation et d'équipement se monte à 100 milliards mais, pour 1953 où nous obtiendrons 37 milliards du Fonds de Modernisation et 25 milliards auprès des banques, notre dette s'accroîtra d'une soixantaine de milliards. La charge financière d'intérêts qui en découle représente entre 11 et 1200 francs par tonne. Ce chiffre est même très supérieur pour certaines entreprises. Cela fait 3 ou 4 dollars à la tonne sans compter le remboursement en capital.

- Sortie de MM. RICARD, BABOUIN, CHAURION, FERRY et GARDENT -

---

M. LE PRESIDENT.- Après ce que vient de nous dire M. Ricard, la date du 10 novembre devient impérieuse et je proposerai de faire une démarche auprès du Gouvernement.

M. BERTHOIN.- Il serait bon de faire connaître d'abord notre opinion par écrit en rappelant les engagements pris et l'urgence qu'il y a à les prendre tenir.

M. de MAUPEOU.- N'y aurait-il pas moyen, pour cette année, de diminuer les crédits d'équipement d'une somme équivalente à celle qui serait nécessaire pour le dégrèvement de la taxe à la production ? Cette dernière mesure pourrait ainsi être prise avant le 10 novembre.

M. BOUSCH.- Il s'agit seulement de trouver 8 milliards; on ne peut diminuer encore les crédits d'investissement qui sont déjà trop faibles.

M. LE PRESIDENT.- Une délégation de la Commission ira donc voir M. le Président du Conseil.

L'ordre du jour prévoit ensuite la constitution du bureau définitif de la Commission.

La Commission nomme M. Coudé-du-Foresto comme vice-président et confirme M. Armengaud dans son poste de Président et M. Ventrullen dans celui de Secrétaire.

La séance est levée à 18 heures 35.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Armengaud". The signature is written in a cursive style with a large, stylized 'M' at the beginning.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE  
DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET

DE L'ACIER

Présidence de M. COUDE DU FORESTO, Vice-Président

Séance du jeudi 6 Novembre 1952

La séance est ouverte à 16 heures 15

Présents : MM. BOUSCH, COUDE DU FORESTO, JACQUES GADOIN, de MAUPEOU, VANRUILLEN.

Absents : MM. AIRIC, ARMENGAUD, BIATARANA, HOEFFEL, PINTON, SALLER, SCUTHON.

Assistaient en outre à la séance : MM. POHER, CARCASSONNE.

.../...

## ORDRE DU JOUR

- 2 -

Attitude à adopter à la suite de la réponse de M. le Président du Conseil.

## COMPTE RENDU

M. COUDE DU FORESTO.- A l'issue de la réunion au cours de laquelle les représentants de la sidérurgie et des Charbonnages avaient exposé leurs desiderata à la Commission, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des charges fiscales et sociales et la canalisation de la Moselle, la Commission avait décidé de demander une entrevue à M. le Président du Conseil. Le Ministre des Affaires Etrangères et surtout le Ministre de l'Industrie et du Commerce nous avaient laissé entendre qu'ils seraient heureux qu'on les appuie. M. PINAY nous a refusé cette audience; M. Zyromski, membre de son Cabinet, m'a proposé de me recevoir; je me suis rendu à son invitation, mais en lui soulignant que je le faisais à titre personnel et non au nom de la Commission.

M. ZYROMSKI m'a déclaré que la sidérurgie avait satisfaction dans la prochaine loi sur les investissements et que, pour les questions fiscales, M. ABELIN doit recevoir aujourd'hui les représentants de la sidérurgie à qui il fournira certains apaissements. M. Ricard aurait d'ailleurs écrit une lettre au président du Conseil le remerciant des mesures envisagées.

En ce qui concerne le Canal de la Moselle, mon interlocuteur m'a souligné les difficultés du problème : on ne doit pas porter atteinte à l'activité du port de Dunkerque, ni, d'autre part, nuire aux chemins de fer qui pourraient peut-être consentir des tarifs voisins de ceux pratiqués par voie d'eau.

Je lui ai répondu que la Commission avait l'intention de porter ces questions devant l'Assemblée si les mesures nécessaires n'étaient pas prises avant le 10 novembre.

.../...

- 3 -

J'ai téléphoné à M. Ricard qui m'a dit avoir simplement remercié qu'on veuille bien s'occuper de la question; il n'était au courant de rien de précis en vue de la réunion de cet après-midi chez M. Abel in.

Il ressort de tout ceci qu'on se moque de la Commission et qu'on ne veut rien lui dire. Il paraît douteux que quelque chose soit fait avant le 10 novembre. On n'est encore saisi d'aucun texte sur les crédits d'investissement; la question du Canal de la Moselle reste entière.

M. POHER.- Un point beaucoup plus grave que Dunkerque est que les Hollandais dont le port de Rotterdam est en partie vide depuis qu'ils n'ont plus l'Indonésie, ont un intérêt vital à draîner le commerce allemand; pour cela, ils seront prêts à voter chaque fois avec l'Allemagne au sein de la Haute Autorité.

M. LE PRESIDENT.- J'assisterai ce soir à la réunion constitutive de la Commission de l'Assemblée Nationale, semblable à celle-ci et présidée par M. Marc JACQUET.

La séance est levée à 16 heures 40.

Le Président

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. ARMENGAUD, Président du Comité du Traité de l'Europe du charbon et de l'acier, nous présente cette Commission et la demande qu'il élève les deux documents qui s'élèvent devant.

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE  
DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE  
L'ACIER.

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du mercredi 12 Novembre 1952

La séance est ouverte à 14 heures 35

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, BOUSCH, COUDE DU FORESTO,  
JACQUES GADOIN, HOEFFEL, de MAUPEOU.

Absents : MM. BIATARANA, PINTON, SALLER, SOUTHON, VANRUILLEN.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des démarches effectuées par le Président au nom de la Commission.

- 2 -

## COMpte RENDU

M. ARMENGAUD, Président.- Je remercie M. Coudé du Foresto d'avoir bien voulu présider cette Commission en mon absence et de m'avoir tenu au courant de ce qui s'était passé.

Au cours de mon voyage au Proche-Orient, j'ai été témoin des méthodes employées par l'Allemagne pour, grâce au matelas de trésorerie qu'elle s'est constituée avec la liberté de ses prix, conquérir les marchés dans ces pays.

La date du 10 Novembre, à partir de laquelle toute décision dans les domaines du charbon et de l'acier devra être communiquée à la Haute Autorité, est passée sans que le Gouvernement ait pris les mesures qu'il s'était engagé à prendre; il devra les prendre maintenant, avant le 10 février, sous peine d'être forcé

Etant donné la carence du Gouvernement, la Commission a le devoir de porter la question à la tribune du Conseil de la République par la procédure d'une question orale avec débat. Pour éviter que je développe à nouveau les mêmes arguments à la tribune, la question devrait être posée par M. Coudé du Foresto et plusieurs membres de la Commission devraient intervenir. Un directeur des finances m'a dit, avant mon départ, que peu importait que l'acier soit fourni par l'Allemagne ou par la France puisque les produits métallurgiques et l'acier importés sont taxés de la même façon que les produits français, ce qui aboutit à des recettes fiscales identiques!

M. BOUSCH.- Voici quelques passages de mon rapport sur le budget de l'industrie et du Commerce, relatifs au plan Schuman: (lecture).

M. LE PRESIDENT.- Je suis tout à fait d'accord avec ce rapport, mais c'est au président du Conseil que la question doit être adressée.

La Commission met au point la question orale à poser à M. le Président du Conseil; le texte suivant est adopté :

"M. Coudé du Foresto demande à M. le Président du Conseil par quels moyens et dans quels délais il entend respecter les engagements solennels pris par lui devant le Conseil de la République et mettre en application les dispositions prévues à l'article 2 de la loi n° 52-387 du 10 avril 1952 portant ratification du traité instituant une communauté européenne du charbon

.../...

- 3 -

et de l'acier, dispositions que le Parlement avait, lors du débat de ratification, jugé indispensable de prendre préalablement à l'ouverture du marché commun et que le Gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre au plus tôt".

M. LE PRESIDENT.-- L'auteur de la question devra rappeler dans le texte de son intervention, l'activité et les travaux de la Commission depuis sa création en juillet dernier. (Assentiment).

La séance est levée à 15 heures.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JM", is written over a diagonal line that extends from the end of the "Le Président," text towards the top right corner of the page.

MJ.-  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE

CHARGEÉE DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE  
COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Présidence de M. ARMENGaud, président

Séance du mercredi 3 décembre 1952

La séance est ouverte à 18 h. 10

Présents : MM. ALRIC, ARMENGaud, COUDE DU FORESTO, HOEFFEL, de MAUPEOU, PINTON, VANRULLEN.

Absents : MM. BIATARANA, BOUSCH, Jacques GADOIN, SALLER, SOUTHON.

Assistait en outre à la séance : M. POHER.

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Echange de vues à propos de la question orale avec débat posée par M. Coudé du Foresto à M. le Président du Conseil.

-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ARMENGAUD.- J'ai établi un projet de lettre à envoyer à M. Pinay pour insister sur l'intérêt de sa présence personnelle au débat sur la question orale de M. Coudé du Foresto, qui doit venir le 9 décembre prochain.

(Le projet de lettre est porté à la connaissance des membres de la Commission qui l'approuvent.)

M. Coudé du Foresto donne connaissance à la Commission de larges extraits de l'intervention qu'il compte faire à l'appui de sa question orale avec débat.

(lecture).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de votre exposé.

M. POHER.- Il faudrait insister sur trois points :

- a) en ce qui concerne le personnel embauché à la Haute Autorité, il n'y a pas un seul technicien français spécialiste des questions charbonnières ;
- b) les Allemands font leurs investissements sur une grande échelle et n'attendent pas les ordres de M. Monnet ;
- c) les Allemands sont maintenant nettement contre le Canal de la Moselle ; la politique des magnats de la Ruhr tend à empêcher le développement de la Sarre qui serait facilité par la réalisation de ce canal.

M. LE PRESIDENT.- La question du personnel de la Haute Autorité pourrait être traitée par quelqu'un d'autre que l'auteur de la question.

M. de MAUPEOU.- On ne peut reprocher aux Allemands de faire des investissements puisqu'ils en ont le droit ; c'est nous qui devrions en faire.

.../...

- 3 -

M. COUDE DU FORESTO.- Je demande que le plus grand nombre possible de membres de la Commission interviennent dans le débat.

M. VANRULLEN.- J'ai parlé dernièrement du Bassin du Nord-Pas-de-Calais, à propos du budget des transports, pour demander que la question de l'aménagement des voies d'eau entre cette région et la région parisienne soit résolue. C'est en effet sur Paris que la concurrence des charbons de la Ruhr peut jouer contre les charbons du Nord-Pas-de-Calais, à l'ouverture du marché commun. Il semble, d'après certains documents parus Outre-Rhin, que la date du 10 février soit envisagée également avec quelque crainte en Allemagne où l'on redoute des demandes d'augmentation de salaire.

M. POHER.- On ne demande pas mieux que les charges sociales soient accrues en Allemagne.

M. HOEFFEL.- Il ne faut pas se faire trop d'illusions ; je connais la mentalité allemande : si on demande aux ouvriers allemands d'abandonner leurs revendications pour "battre" l'industrie française, ils accepteront.

M. POHER.- La presse d'aujourd'hui indique que M. Monnet va lancer un emprunt gagé sur son prélèvement ; c'est un bon élément qui peut permettre à la Haute Autorité de démarrer.

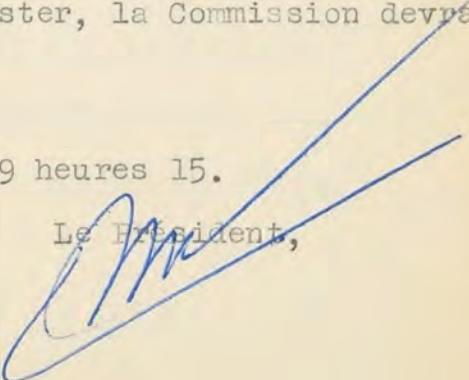
M. COUDE DU FORESTO.- Une fois terminé le débat sur la question orale, il serait bon que quelques membres de la Commission se rendent à Luxembourg, au siège de la Haute Autorité.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord avec cette proposition. Il est difficile de fixer une date d'avance. J'écrirai à M. Monnet.

Si M. Pinay demande le report de la question orale de quelques jours pour pouvoir y assister, la Commission devra accepter.

(Assentiment).

La séance est levée à 19 heures 15.

  
Le Président,

**CONSEIL  
DE LA  
RÉPUBLIQUE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

- LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE .....

I - Préparation du rapport de la Commission de Coordination et de Contrôle à M. le Président du Conseil sur l'issue de l'affaire

II - Exposé de la composition de la Commission de Coordination et de l'issue du débat

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE  
COMMUNAUTE EUROPENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER.

M. COUDÉ DU FORESTO "-----"  
renvoyé à huitaine et  
insister sur la nécessité  
d'être l'art Présidence de M. ARMENGAUD, Président  
techniques et les ministres  
toutes façons seraient préférables  
ou non. -----

M. SOUTHON, "-----"  
extrêmement Séance du mardi 9 décembre 1952.  
tension. -----

M. LE PRESIDENT "-----"  
de résolution pour décliner la proposition  
pour cela La séance est ouverte à 14 heures 35.-

M. COUDÉ DU FORESTO "-----"  
conclusions de son "-----"

M. LE PRESIDENT "-----"  
gard du Gouvernement.

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, COUDÉ du FORESTO, Jacques  
GADOIN, de MAUPEOU, SOUTHON, VANRULLEN.  
cessaires à nos

Absents : MM. BIATARANA, BOUSCH, HOEFFEL, PINTON, SALLER.

par suite Assistait, en outre, à la séance : M. POHER.  
productions agricoles de ce pays, et les relations entre les deux nations écrasées dans le pôle d'entraide.

La séance est levée à -----

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- I - Préparation du débat sur la question orale de M. Coudé du Foresto à M. le Président du Conseil.
- II - Examen de la proposition de résolution qui sera déposée à l'issue du débat.

-"-"-

Compte-rendu

-----

M. COUDE du FORESTO.- Le débat sur ma question orale a été renvoyé à huitaine et je compte profiter de ce délai pour insister sur la nécessité de la présence de M. Pinay qui doit être l'arbitre entre les divergences existant entre les ministères techniques et les ministères financiers. Le débat viendra de toutes façons mardi prochain, que le Gouvernement soit représenté ou non.

M. SOUTHON.- L'absence aujourd'hui de gouvernement est extrêmement grave. Cela prouve qu'il se désintéresse de la question.

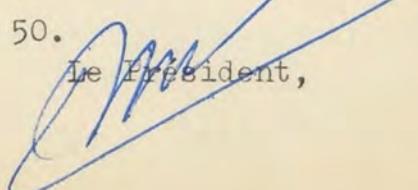
M. LE PRESIDENT. Il faudra mettre au point une proposition de résolution pour clôturer le débat, mais il est trop tôt pour cela ; la Commission pourrait se réunir jeudi dans ce but.

M. COUDE du FORESTO.- Je n'ai pas fait dactylographier les conclusions de mon rapport; en voici le texte (lecture).

M. LE PRESIDENT.- Je compte être encore plus sévère à l'égard du Gouvernement.

M. ALRIC.- Même si on accordait toutes les garanties nécessaires à nos industries du charbon et de l'acier, le plan Schuman constitue un risque énorme pour elles ; on ne peut isoler les différentes branches de l'économie ; si, par exemple, par suite d'une catastrophe climatique en Allemagne, la production agricole de ce pays était réduite de moitié, nous serions écrasés dans le pôle charbon-acier.

La séance est levée à 14 heures 50.

  
Le Président,

ML.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE  
DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE  
DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

-"-"-"-"-"-"-"-"-"-

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

-"-"-"-"-"-"-"-

Séance du jeudi 11 décembre 1952

-"-"-"-"-"-"-"-

La séance est ouverte à 14 heures 40

-"-"-"-"-"-"-

Présents : MM. ARMENGAUD, BOUSCH, COUDE DU FORESTO, HOEFFEL, de MAUPEOU, SOUTHON, VANRUELLEN.

Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, Jacques GADOIN, PINTON, SALLER.

Assistait, en outre, à la séance : M. POHER.

-"-"-

/...

- 2 -

Ordre-du Jour

- Examen de la proposition de résolution qui sera déposée à l'issue du débat sur la question orale de M. Coudé du Foresto à M.le Président du Conseil.

-"---"

Compte-rendu.

M. ARMENGAUD, Président, donne lecture d'une motion présentée par M. Coudé du Foresto, qui pourrait être déposée pour clore le débat sur sa question orale.

M. COUDE DU FORESTO.- C'est la motion la plus douce ; il n'est pas interdit d'en présenter d'autres plus fermes.

M. HOEFFEL.- Il faudrait tout de même bien marquer que des promesses faites par le Gouvernement n'ont pas été tenues.

M. LE PRESIDENT.- Pour ma part, je constaterai les efforts faits par le Gouvernement allemand et je soulignerai que, par contre, le Gouvernement français a renié les promesses qu'il avait faites.

Il faudrait obliger le Gouvernement à répondre, pour la première fois, à nos arguments techniques.

M. BOUSCH.- Il n'est pas indispensable de préparer une motion à l'avance ; nous pourrons, à la fin de la discussion générale, demander une suspension de séance pour nous réunir et mettre une proposition de résolution au point ; elle n'aurait ainsi, aucune couleur politique. Le Gouvernement n'a-t-il pas l'intention d'introduire certaines mesures en faveur des industries charbon-acier, dans la loi de finances ?

M. COUDE DU FORESTO.- Dans sa réponse, le Gouvernement pourra préciser ses intentions. M. Louvel a été le premier à nous dire qu'il souhaitait que le débat s'engage.

M. LE PRESIDENT.- Il est à craindre qu'il ne soit pas possible "d'accrocher" le débat sur la loi de finances.

/...

- 3 -

M. BOUSCH.- Ne vaudrait-il pas mieux reporter le débat et attendre que la discussion de la loi de finances soit suffisamment avancée à l'Assemblée Nationale ?

M. COUDE DU FORESTO.- Non, il est nécessaire que le débat vienne mardi.

M. LE PRESIDENT.- J'ai vu, hier, les représentants de la sidérurgie du Centre qui se sont plaints que rien n'ait été prévu pour leur région en ce qui concerne les investissements.

D'autre part, M. Debré m'a indiqué que la Haute Autorité avait l'intention de collecter l'argent américain et de le répartir elle-même, notamment, en ce qui concerne les commandes off-shore.

Certaines préoccupations se feraient jour pour les ferrailles, dont le marché commun va s'ouvrir également le 10 février. M. Monnet serait prêt à fermer les yeux sur certaines pratiques actuellement existantes.

Enfin, un dernier renseignement, que j'ai eu, laisserait entendre que M. Monnet serait assez inquiet devant la vitalité allemande.

Il faudrait que la Commission organise un voyage à Luxembourg et prépare, pour le début de janvier, une tournée de quelques usines, en France, en Allemagne et en Sarre.

M. VANRULLEN.- Ce voyage devrait avoir lieu après la constitution du bureau du Conseil de la République.

M. POHER.- M. Laffargue pense que le contrôle de l'Assemblée commune sur la Haute Autorité suffira ; c'est une grave erreur ; ce sont des actes comme la question orale de M. Coudé du Foresto qui nous donneront l'autorité nécessaire.

M. LE PRESIDENT.- Tout à fait d'accord.

La tournée en France pourrait avoir lieu à partir du 20 janvier ; le voyage en Allemagne, au début de février.

Assentiment.

La séance est levée à 15 heures 15.

Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION  
DU TRAITE DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU  
CHARBON ET DE L'ACIER

\*\*\*\*\*

Présidence de M. ARMENGaud, Président

\*\*\*\*\*

Séance du mardi 16 décembre 1952

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 14 heures 40

Présidence.

\*\*\*

M. LE PRÉSIDENT. Je rappelle le Gouvernement dans  
le Journal officiel espagnol pour 1952, où se qui concerne les  
investissements dans les industries de France et la déclaration  
sous réserve de l'article 9 du traité.

La Commission décide de soumettre à l'approbation du  
Conseil de la République la proposition de résolution suivante :

Présents : MM. ARMENGaud, BOUSCH, COUDE du FORESTO, Jacques GADOIN,  
de MAUPEOU, SALLER, SOUTHON, VANRULLEN.

Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, HOEFFEL.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. CARCASSONNE, POHER.

\*\*\*\*\*

La Commission décide de faire voter la note  
aux procureurs, en particulier, dans laquelle les mesures  
nécessaires soient prises pour la marche des affaires.

.../...

ORDRE DU JOUR

- Examen de la proposition de résolution à déposer à l'issue du débat sur la question orale de M. Coudé du Foresto.

-\*-\*-\*-\*

COMPTE RENDU

M. ARMENGAUD, Président.- Nous devons rédiger une motion qui reflète le point de vue de la Commission et qui tienne compte du débat de ce matin.

M. COUDE du FORESTO.- Notre motion doit comporter trois parties :

- 1<sup>o</sup> - constatation des promesses faites;
- 2<sup>o</sup> - considérants sur les promesses non faites;
- 3<sup>o</sup> - conclusion.

M. LE PRESIDENT.- Ce matin, le Gouvernement nous a fourni quelques apaisements pour 1953, en ce qui concerne les investissements dans les charbonnages de France et la sidérurgie, sous réserve de l'article 54 du traité.

La Commission décide de soumettre à l'approbation du Conseil de la République la proposition de résolution suivante :

"Le Conseil de la République,

"Constatant que le Gouvernement a déclaré devoir satisfaire à ses obligations en ce qui concerne les programmes d'investissements, mais pour la seule année 1953,

"Constatant qu'il a promis l'ajustement à 4,5% des taux d'emprunts contractés par les Charbonnages ou la sidérurgie,

"Regrettant que le marché commun soit ouvert à une date prématurée, en particulier, sans que les précautions nécessaires soient prises pour le marché des ferrailles;

.../...

"Regrettant que le Gouvernement n'ait pas pris les initiatives indispensables pour équilibrer les charges financières, fiscales, sociales et de transport, de façon à assurer la position compétitive de nos charbonnages et de notre sidérurgie.

"Invite le Gouvernement :

"à prendre, avant le 31 décembre, les décisions conformes à l'article 2 de la loi n° 52-387 du 10 avril 1952 autorisant la ratification du traité de communauté européenne du charbon et de l'acier et aux recommandations adoptées par le Parlement avec son accord".

M. SALLER.- Il m'a été signalé que les Italiens ont pris des dispositions pour ne plus s'approvisionner en minerai de fer en Afrique du Nord. Ils auraient l'intention de passer des commandes en Allemagne.

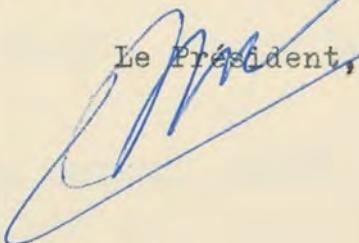
M. LE PRESIDENT.- Je rappelle à la Commission qu'elle a décidé, au cours d'une récente séance, d'avoir une entrevue avec M. Monnet, ensuite de visiter quelques installations des Charbonnages de France, des industries sidérurgiques de l'Est, du Nord, du Centre-Midi et enfin, quelques usines sidérurgiques allemandes.

M. de MAUPEOU.- M. Abelin, Secrétaire d'Etat aux Finances dit des contre-vérités quand il déclare que les investissements français sont plus élevés que les investissements allemands.

M. LE PRESIDENT.- Le Gouvernement semble ignorer que les charges militaires allemandes sont moins élevées que les charges militaires françaises.

La séance est levée à 15 heures.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION  
DU TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU  
CHARBON ET DE L'ACIER

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du mardi 23 décembre 1952

La séance est ouverte à 14 heures 35

- \* - \* - \*

Présents : MM. ARMENGAUD, COUDE du FORESTO, Jacques GADOIN, HOEFFEL.

Excusé : M. ALRIC.

Absents : MM. BIATARANA, BOUSCH, de MAUPEOU, PINTON, SALLER, SOUTHON, VANRULLEN.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. ROCHEREAU, POHER, MAROGER,  
LONGCHAMPS.

- \* - \* - \* - \* - \* - \*

• • • / • •

ORDRE DU JOUR

- I - Conséquences à tirer du débat du 16 décembre 1952.
- II - Entretiens avec les délégués à l'Assemblée de la Communauté Européenne du charbon et de l'acier en prévision de sa session du 10 janvier 1953.
- III - Questions diverses.

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

COMPTE RENDU

M. ARMENGAUD, Président.- La réunion d'aujourd'hui a pour principal objet de tirer les conclusions du débat du 16 décembre. La proposition de résolution adoptée à l'issue de celui-ci n'a eu jusqu'à présent qu'une portée très limitée; M. Louvel a l'air d'attendre un geste de notre part d'ici le 31 décembre.

M. GADOIN.- Depuis la crise ministérielle, il faudrait savoir auprès de qui effectuer une démarche.

M. LE PRESIDENT.- J'ai l'intention d'aller voir M. Barangé qui pourrait chercher à tenir compte des questions qui nous préoccupent, dans la loi de finances; on pourrait lui rappeler la lettre adressée par sa Commission au mois de juillet dernier au Gouvernement à ce sujet.

Il serait utile, d'autre part, d'avoir un entretien avec le prochain Ministre des Finances, dès que celui-ci sera désigné.

Notre Commission devrait, en outre, déposer un rapport d'information relatant l'ensemble de son activité depuis sa création, à l'attention des membres du Conseil de la République qui vont se rendre en janvier à l'Assemblée commune de Strasbourg.

M. MAROGER.- C'est le 7 janvier que cette Assemblée va être saisie des conclusions de la Commission d'organisation

.../...

et d'un rapport de M. Monnet sur la situation générale de la Communauté avant l'ouverture du marché commun.

M. POHER.- La Commission d'organisation, créée en septembre par l'Assemblée commune, n'a pas fait grand chose. Ses membres sont arrivés à Luxembourg un samedi matin pour en repartir le lundi; ils ont entendu un rapport de M. Monnet qui ne parlait ni de charbon, ni d'acier mais qui traitait surtout des relations de la Communauté avec les pays non membres. Certains membres de la Commission voulaient créer une seule grande Commission; finalement, la constitution de quatre grandes Commissions et d'une Commission réduite pour les transports a été décidée. Après ces discussions, on emmena les membres de la Commission faire une grande promenade dans le Grand Duché de Luxembourg; le lundi matin, nouvelle réunion où fut discutée la question des relations avec la Grande Bretagne; le Conseil de l'Europe avait émis le voeu que des observateurs des pays non membres puissent être envoyés à l'Assemblée commune et aient le droit à la parole. La Commission décida de renvoyer la question à un comité de juristes.

C'est tout ce qui a été fait et, depuis, je n'ai pu obtenir aucun renseignement de Luxembourg. Les quatre grandes Commissions sont de 23 membres; chaque membre de l'Assemblée pourra donc faire partie de l'une d'elles; elles devront se réunir à Luxembourg même et travailler activement.

M. MAROGER.- Comment ces Commissions vont-elles se répartir la tâche pour étudier le rapport de M. Monnet ?

M. POHER.- C'est probablement la Commission dite du marché commun qui sera saisie de ce rapport.

M. MAROGER.- M. Monnet va nous annoncer qu'il ouvre le marché commun le 10 février; la Haute Autorité aurait la possibilité de retarder cette ouverture; si elle ne le fait pas, c'est qu'elle pense être armée pour parer aux conséquences du marché commun.

M. POHER.- Tous les ministres ont accepté cette date.

M. LONGCHAMBON.- L'avis de l'Assemblée ne sera pas demandé sur la date du 10 février.

M. MAROGER.- La Haute Autorité nous en informera tout de même; si elle peut se targuer de l'accord du Gouvernement français, nous n'aurons plus rien à dire.

M. LE PRESIDENT.- Il serait intéressant de voir MM. de Clermont Tonnerre et Rambaud pour connaître l'avis

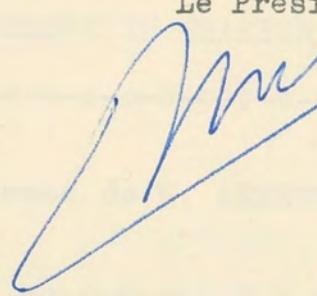
du Gouvernement français à ce sujet.

M. Longchambon.- Le Gouvernement français n'a-t-il pas un ambassadeur auprès de la Haute Autorité ?

M. POHER.- Non.

La séance est levée à 15 heures 15.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. le Président".

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE SUIVRE  
L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE COMMUNAUTÉ  
EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du Jeudi 8 Janvier 1953

-0-0-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 9 Heures 30

-0-0-0-

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, BOUSCH, COUDE du FORESTO,  
Jacques GADOIN, VANRULLEN.

Absents : MM. BIATARANA, HOEFFEL, de MAUPEOU, PINTON, SALLER,  
SOUTHON.

Assistait en outre à la séance : M. LONGCHAMBON.

-:-:-

.../...

- 2 -

### ORDRE DU JOUR

---

Audition de M. ALLIX, Directeur Général des Impôts,  
et de M. DELOUVRIER, Directeur général adjoint.

-:-:-

### COMPTE-RENDU

---

M. ARMENGAUD, Président. La séance est ouverte. Nous avons mesuré l'incidence des charges fiscales indirectes sur le prix de l'acier français et l'avions comparée à la charge fiscale indirecte allemande.

Qu'il s'agisse du mécanisme fiscal actuel ou de celui de la taxe à la valeur ajoutée de demain, notre conclusion est que cette charge est supérieure en France à ce qu'elle est en Allemagne et que le transformateur français paiera l'acier français à un prix supérieur au transformateur d'acier allemand.

Pour pallier cet inconvénient, nous avons demandé qu'en attendant la réforme fiscale soit appliqué le mécanisme de suspension de taxe ou que soit recherché, en accord avec la Haute Autorité, un régime fiscal commun aux Pays membres de la Communauté.

Que pense la Direction des Impôts des conclusions de nos travaux et des suggestions que nous avons faites ?

M. DELOUVRIER. Il est possible de répondre à la première question à condition de la préciser en posant : "quelle est la charge fiscale indirecte française actuelle sur le produit terminal et quel est son rapport avec la charge fiscale allemande ?"

.../...

- 3 -

Nous avons calculé, grossso modo, que si l'on relevait les doubles impositions, il faudrait remplacer le taux de 15,35 % par celui de 24 % sur le produit fini. Mais nous n'avons pas le chiffre allemand correspondant, très difficile à calculer exactement, en raison du système de taxe en cascade en vigueur dans ce Pays.

Ce que nous savons, c'est qu'en France, à la taxe à la production de 15,35 %, il convient d'ajouter les sources de doubles impositions et que l'on arrive ainsi à un taux de l'ordre de 24 %, non compris la taxe locale.

M. ALLIX. L'objet de la taxe à la valeur ajoutée est justement de rendre le système de taxation indépendant de la longueur du circuit. On ne peut pas ne pas être d'accord sur ce principe, qui permettra de serrer la réalité de manière plus précise qu'aujourd'hui.

M. ARMEGAUD. Vous nous dites que, dans le système actuel, le taux réel de la charge fiscale indirecte pesant sur le produit terminal est de l'ordre de 24 %, plus la taxe locale. Il ne fait pas de doute que la charge allemande correspondante est moins lourde.

M. COUDE du FORESTO. Je ne crois pas qu'il convienne de faire un très grand distinguo entre le système actuel et celui de la Taxe à la valeur ajoutée de demain qui ne constitue pas une novation considérable. De nos études, il ressort qu'une différence très sensible de l'ordre de 7 à 8 % existe entre les charges fiscales allemandes et françaises, rentrant dans le prix du produit terminal.

M. DELOUVRIER. Telle qu'elle est posée, la question aboutit à la comparaison des charges fiscales allemandes et françaises sur le produit passant à la consommation.

L'intérêt de cette comparaison me semble limité et ne porte que sur le point de savoir comment sont taxés les produits intermédiaires. Lorsqu'un objet en acier français sort de France, il est nettoyé, en principe, de toute charge fiscale indirecte, mais ne l'est pas en fait dans la mesure où il y a double imposition. Les Allemands, quant à eux, ont beaucoup de mal à savoir quelle est la charge fiscale indirecte incorporée dans le produit exporté. Il est, à mon avis,

.../...

- 4 -

pour ainsi dire impossible de faire ce travail tant que des experts qualifiés n'auront pas voyagé et suivi le circuit en remontant de la consommation à la production.

M. ARMENGAUD. Ma préoccupation essentielle est la différence entre les charges fiscales allemandes et françaises au stade des industries mécaniques et chimiques fondamentales. Si nous prenons l'industrie des machines-outils, par exemple, il ne fait pas de doute que la différence de charges est très sensible et que le consommateur allemand aura un prix dégrisé par rapport au consommateur français. Il n'en va plus de même, j'en suis d'accord, pour les produits les plus élaborés, tels que les bas nylon, où la charge fiscale allemande, du fait du système en cascade, sera plus lourde, mais ma préoccupation essentielle, ce sont les industries de transformation et notamment celles productrices de biens d'équipement.

M. DELOUVRIER. Lorsque vous raisonnez sur les machines-outils et que vous nous dites que, à ce stade, la charge fiscale sera de l'ordre de 6 à 7 % en Allemagne contre 15,35 % en France, cela signifie que, chez nous, l'investissement est pénalisé.

A cet égard, je ne partage pas l'opinion de M. Coudé du Foresto qui affirme que la novation n'est pas grande entre notre système fiscal actuel et celui de la taxe à la valeur ajoutée. La Taxe à la valeur ajoutée a, au contraire, pour but de faire disparaître la pénalisation mise en relief par M. Armengaud, car elle permettra de nettoyer le produit de toute taxe intermédiaire.

M. ALLIX. Si, dans le système actuel, la machine-outil est grevée de 15,35 % en France contre 6 % en Allemagne, avec la Taxe à la valeur ajoutée on va basculer le système puisque cette charge sera déductible.

M. LONGCHAMON. Le système allemand dégrève systématiquement le produit de base, ce qui est très sain au point de vue économique. Lorsqu'on veut freiner les consommations, c'est, en effet, celles des produits élaborés qui doivent l'être, non celles de produits de base.

M. DELOUVRIER. Le charbon français est, en fait, détaxé.

M. ARMENGAUD. Admettez-vous que le mécanisme fiscal français actuel présente un inconvénient par rapport au système allemand ?

- 5 -

M. DELOUVRIER. Sur la production de biens qui s'amortit dans le bilan, je réponds oui, mais seulement pour cela, car, pour les matières premières fondamentales, le système français est meilleur que le système allemand.

M. ARMENGAUD. Venons-en à ma troisième question. Etant donné que la réforme fiscale ne sera pas votée d'ici le 10 Février, quelles mesures transitoires envisagez-vous de manière à éviter que, sur le marché intérieur français, l'industrie française ne soit handicapée en ce qui concerne son pouvoir d'achat acier-charbon par rapport au pouvoir d'achat intérieur sur le marché allemand ?

M. DELOUVRIER. La question me semble mal posée. Que veut dire le mot "handicap" ? Si c'est la concurrence entre les produits dans l'hypothèse d'échanges franco-allemands, elle ne peut se poser puisqu'il y a éclusage des taxes à la frontière.

M. ARMENGAUD. Je précise ma pensée; ce qui me préoccupe, c'est que les industries de transformation puissent, en attendant une réforme fiscale correcte, acquérir leurs aciers et leurs fontes dans des conditions telles qu'elles ne soient pas handicapées du fait des charges fiscales par rapport aux industries allemandes de même nature.

M. DELOUVRIER. L'industrie française consommatrice de charbon est favorisée parce que cette taxe est déductible. Pour l'acier, j'admetts que la charge fiscale indirecte est plus lourde. La question en fait est celle-ci : "Est-ce que, du fait du mécanisme fiscal, les industries françaises de première transformation seront amenées à acheter moins d'acier que les industries allemandes ?

M. ALRIC Ce n'est pas tant les charges que supporte une industrie particulière française par rapport à l'industrie allemande correspondante qui importe, mais la charge que supporte cette industrie française par rapport aux autres industries françaises.

M. ARMENGAUD. Ce n'est pas le fait que des industries françaises achèteront, par exemple, de la fonte en Allemagne qui m'intéresse, mais le fait que l'acheteur de machines-outils françaises paiera plus cher, du fait du système fiscal, que celui qui achètera des machines-outils en Allemagne.

.../...

- 6 -

M. COUDE du FORESTO. En ce qui concerne les biens d'équipement, il est indéniable qu'ils sont pénalisés par le système fiscal actuel et qu'ils le seront moins après la réforme.

M. ALLIX. La déduction de 50 % de T.V.A. sur les outillages des affaires d'entreprises de travaux ne satisfait pas la sidérurgie qui demande le dégrèvement à 100 % de certains biens d'équipement ; nous ne pouvons affirmer que le nouveau système constitue un dégrèvement de 100 %, mais il y tend.

M. COUDE du FORESTO. Ce qui est grave, c'est qu'à partir du 10 février, nous ne serons plus libres de faire ce que nous voulons et que toute mesure nouvelle risque d'être considérée par la Haute Autorité comme une mesure discriminatoire.

M. DELOUVRIER. Le 10 Février est la date d'ouverture du marché commun du charbon. Dans ce secteur, le Gouvernement a accordé les crédits nécessaires pour l'achat des biens d'équipement prévus au Plan. Pour l'acier, l'ouverture du marché commun se fera le 10 avril. La sidérurgie demande qu'on accroisse ses possibilités d'achats de biens d'équipement. Il y a deux manières de l'aider, ou lui ouvrir des crédits d'investissement ou détaxer ces investissements.

M. ARMENGAUD. Les deux procédés diffèrent.

M. DELOUVRIER. Effectivement, lorsque l'Etat fait un prêt, il lui est remboursable, mais, lorsqu'il exonère de taxes, il fait cadeau aux bénéficiaires du montant de l'exonération. Or, le lessivage des dettes de la sidérurgie dont les recettes sont à l'échelle mobile est assez grand.

M. ARMENGAUD. La trésorerie de la sidérurgie allemande est plus à l'aise que celle de la sidérurgie française. Au demeurant, la question n'est pas là. Nous avons proposé un mécanisme de déclage de taxes en attendant l'entrée en vigueur de la réforme fiscale. Quelles sont vos réactions à nos propositions ?

M. ALLIX. Le Ministère des Finances était en droit de compter sur la Réforme fiscale; lorsque nous avons étudié la taxe à la valeur ajoutée, nous savions que l'industrie lourde serait avantagée par notre système. Cela, on ne peut

.../...

- 7 -

le dire pour des raisons politiques et syndicales. Il ne nous appartient pas d'épiloguer sur la tactique adoptée par le Gouvernement sur la Réforme fiscale. Peut-être aurait-on pu escompter de la part des organisations professionnelles plus de soutien que nous n'en avons eu. Mais, nous n'avons rien à nous reprocher.

M. ARMENGAUD. Au cours d'un récent entretien que j'ai eu avec M. Daum, celui-ci m'a dit : "je vous en supplie, faites en sorte que soient réglées les mesures transitoires avant la mise en vigueur du marché commun".

M. ALLIX. Il n'est pas écarté que le nouveau Gouvernement prenne position sur la Réforme fiscale dans les prochains jours. C'est une hypothèse !

Il peut aussi y avoir détaxation provisoire comme cela a été fait pour les aliments du bétail mais c'est à la limite de la légalité et très délicat à réaliser.

On peut aussi interpréter plus largement la notion de consommation rapide qui permet une détaxe de 50 %.

M. COUDE du FORESTO. Le drame, c'est que, depuis le mois d'août, nous ne cessons en vain de tirer les sonnettes.

M. ALLIX. Il nous appartiendra de suggérer au Ministre une solution. Aujourd'hui, je ne peux, je n'ai pas le droit de vous répondre d'une façon précise; ce que je puis vous affirmer c'est que nous ferons des suggestions au Ministre.

M. ARMENGAUD. Faites-les sans tarder. Qu'elles s'inspirent ou non de nos propositions, cela nous importe peu, si vous parvenez au but que nous poursuivons.

M. DELOUVRIER. Il est important de savoir exactement ce que vous voulez. En proposant le système de suspension de taxe, à quoi visez-vous sur le plan économique ?

M. ARMENGAUD. Décharger les industries de première transformation.

M. DELOUVRIER. Votre objet n'est donc pas de favoriser directement les industries du charbon et de l'acier.

M. ARMENGAUD. Non, c'est de permettre le développement des industries de transformation.

M. DELOUVRIER. Ces industries ne sont pas chargées sur .../...

- 8 -

le plan de la trésorerie. Elles opèrent un précompte qu'elles récupèrent sur le client.

M. COUDE du FORESTO. Oui, mais il y a un décalage.

M. DELOUVRIER. C'est ce que nous avons cru un moment. L'expérience nous a révélé qu'il n'en était rien, si ce n'est un décalage d'un mois entre les ventes et les achats. Votre suggestion n'a donc rien à voir avec celle dont nous a saisi la sidérurgie qui demande le dégrèvement de taxe des produits d'investissement qu'elle achète, ce qui reviendrait à favoriser ses investissements par une mesure négative.

M. ALLIX. M. Ricard nous a dit : "il faut bien que nous retrouvions les résultats qu'ont obtenus les Allemands en augmentant le prix des produits sidérurgiques."

M. ARMENGAUD. Notre préoccupation est plus vaste.

M. DELOUVRIER. Je crains que M. Daum ne soit victime d'une apparence. Il est certain qu'à première vue, la taxe allemande en cascade apparaît plus faible alors que la taxe française à la production semble plus lourde.

M. COUDE du FORESTO. La somme des taxes allemandes est certainement plus faible au stade de la première transformation.

Les hausses de prix réalisées par la sidérurgie allemande peut servir à une double fin : abaisser les prix et faire de l'autofinancement.

M. ALLIX. Vous demandez en somme que le prix de l'acier utilisé par les industries de transformation ne soit pas prohibitif du fait des charges fiscales.

M. ARMENGAUD. A égalité du prix de l'acier français et allemand, vous avez une différence égale à la différence des taux des charges fiscales.

M. DELOUVRIER. Vous avez tort et raison. Cela dépend de la destination de l'acier.

S'il va à la fabrication de machines-outils, vous avez raison. Le remède à ce mal, ce n'est pas ce que vous demandez, ni ce que demande la sidérurgie, c'est la T.V.A. Nous allons, d'autre part, donner à la sidérurgie française le moyen d'investir à meilleur marché d'ici le 10 avril.

.../...

- 9 -

Mais, croyez-moi, la suspension de taxe ne répond pas à l'objectif que vous avez dans l'esprit et qui est de permettre aux industries de transformation de s'équiper à meilleur marché. Le remède, c'est la T.V.A.; sur ce point, nous sommes d'accord.

M. ARMENGAUD. J'entends bien, mais il faut procéder par étapes. On ne peut attendre la T.V.A. Alors comment procéder ?

M. ALLIX. La détaxe complète des investissements des Charbonnages et des industries sidérurgiques peut s'évaluer à 15 ou 20 Milliards. La détaxe de l'ensemble des investissements de l'industrie française correspond à une somme de l'ordre de 180 milliards.

Que vous raisonnez par exonération des investissements ou par le système de la T.V.A., le but est le même. La solution de l'investissement à meilleur compte de l'industrie française, c'est la T.V.A.

M. COUDE du FORESTO. Ce qu'il faut, c'est que vous opériez une détaxe des investissements de certains secteurs de l'industrie française sans attendre le vote de la réforme fiscale.

M. ALLIX. Il convient de mesurer l'incidence de mesures transitoires sur la Trésorerie.

M. ARMENGAUD. Reprenez l'idée de sélectionner certaines industries.

M. DELOUVRIER. Je serais surpris que le Ministère des Finances puisse vous donner satisfaction sur ce point. Si vous incluez d'autres industries que la sidérurgie, l'incidence sur la Trésorerie sera évidemment plus forte. Nous avons fait, par circulaire, la détaxation des outillages spéciaux, c'est le maximum de ce que nous pouvions faire.

M. ARMENGAUD. Le problème est posé et doit avoir une solution d'ici le 10 février et le 10 avril.

M. DELOUVRIER. Ces dates n'ont de sens que vis-à-vis des capacités concurrentielles des industries françaises et allemandes.

M. ALLIX. Si l'on se place dans l'optique des industries de transformation, le problème n'est pas lié aux dates

- 10 -

du 10 février et du 10 avril. Il n'y a donc pas de raison d'insister pour la détaxation provisoire.

Mais la question urgente, c'est celle des Charbonnages et de la Sidérurgie. Là, il faut faire quelque chose sans tarder.

M. ARMENGaud. Ce que demande la sidérurgie et les Charbonnages n'est pas déraisonnable, mais purement égoïste.

M. COUDE du FORESTO. Que comptez-vous faire pour la dotation en capital demandée par les Charbonnages de France ?

M. ALLIX. Cette question n'est pas de notre ressort.

Je vais vous donner lecture d'une lettre adressée par M. Abelin aux représentants de l'industrie sidérurgique. La copie de cette lettre vous sera remise. Elle a trait aux questions de taxe à la production, aux conditions de prêt et d'amortissement.

Sur cette dernière question, il a été admis, d'accord avec les Charbonnages et la sidérurgie ~~que~~ pour les annuités d'amortissement, ~~que~~ l'annuité maximum serait fixée en fonction de la production de l'entreprise. Dans la limite de cette annuité maximum, l'entreprise pourra appliquer l'amortissement à certains éléments particuliers comme elle l'en-tendra. Le système a été limité à l'exercice 1952 pour permettre d'apprécier les résultats.

Pour les Houillères, on autorise un amortissement à 13 % du chiffre d'affaires, il est de 8 % pour la sidérurgie. Ces avantages sont évalués à 2 milliards pour les Houillères et 4 milliards pour la sidérurgie.

M. ARMENGaud. Vous autorisez en somme un amortissement de 13 % au lieu de 11 % pour les Houillères.

M. ALLIX. Le système allemand étend les facilités d'amortissement à des éléments plus nombreux que nous ne le faisons. Mais sur les éléments retenus, les facilités que nous accordons sont plus substantielles.

M. COUDE du FORESTO. Nous devrons avoir, dès la seconde quinzaine de janvier, une entrevue avec le Ministre des Finances. Au préalable, nous aurons un entretien avec les représentants de la sidérurgie. Si nous jugeons que leurs demandes sont inconsidérées, nous le leur dirons.

.../...

- 11 -

Ce que nous voulons, c'est que la situation soit améliorée dans les délais voulus et que les demandes ne soient pas inconsidérées : Cette certitude étant acquise, nous exigerons ce que nous demanderons.

M. BOUSCH. Il n'a pas été répondu sur le problème de la dotation en capital des charbonnages.

M. ALLIX. Je préfèrerais que vous posiez la question à mon collègue du Trésor. Je crois savoir qu'il n'y est pas hostile, mais objecte que l'on privera ainsi le budget des intérêts et annuités et que l'on risque ensuite de se voir opposer de semblables demandes de la part des autres industries nationales.

M. COUDE du FORESTO. Le 19 décembre, on m'a dit que la question était réglée sur le plan verbal. Comme rien ne semble effectivement réglé, une confrontation est nécessaire. C'est en effet une question capitale pour les Charbonnages avec celle de la détaxe des investissements.

M. ALLIX. Quel serait le calendrier de nos prochains entretiens ?

M. ARMENGAUD. Je vous propose une réunion mercredi prochain 14 janvier à 15 Heures. Nous aurons entendu M. Bloch-Lainé le matin à 10 Heures 30. Prendraient part à cette réunion :

MM. Allix et Delouvrier,  
 MM. Rosenstock Frank et Clappier,  
 M. Rambaud,  
 M. Audibert, Président des Charbonnages,  
 M. Ricard, Président de la Chambre syndicale de la sidérurgie,  
 M. Métral, Président du Syndicat des Industries mécaniques.

Le mardi suivant, dans la soirée, nous pourrions avoir un entretien avec le Ministre des Finances.

Il en est ainsi décidé.

A 11 heures 55, la séance est levée.

*Chm*  
 Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU  
TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!

Ière séance du mercredi 14 janvier 1953

-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!-!

La séance est ouverte à 10 heures 30

-!-!-!-!-!-!-!-!-!

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, BIATARANA, BOUSCH, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN, de MAUPEOU, SOUTHON.

Absents : MM. HOEFFEL, PINTON, SALLER, VANRULLEN.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. MAROGER, ROCHEREAU.

-!-!-!-!

/...

- 2 -

Ordre du Jour

Audition de M. Bloch-Lainé, directeur du Trésor.

-'--

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, Président.- La question qui nous préoccupe est celle de savoir comment vous envisagez de concilier les obligations du Trésor et notamment la priorité accordée aux émissions publiques avec la nécessité de permettre à la sidérurgie de placer sur le marché financier dans le plus court délai possible des émissions d'actions et d'obligations.

M. BLOCH-LAINE.- Les émissions sur le marché financier ont été plus importantes en 1952 que par le passé, mais cela a joué au profit du Trésor et relativement peu pour les entreprises privées. Si le Trésor s'est lancé dans la voie de prêts aux entreprises privées, c'est en raison de l'Aide Marshall. Un certain nombre d'entreprises retenues comme prioritaires pourront émettre des obligations.

M. LE PRESIDENT.- Si la sidérurgie était nationalisée, elle bénéficierait d'avantages plus importants.

M. BLOCH-LAINE.- Il y a 36 milliards pour la sidérurgie sur le F.M.E. en 1953.

M. LE PRESIDENT.- Si le Trésor se réserve les principales disponibilités du marché financier, il ne restera qu'une période très courte au cours de laquelle la sidérurgie pourra émettre des emprunts. Dans ces conditions, comment seront réalisés les investissements importants que la sidérurgie doit effectuer en 1953?

/...

- 3 -

M. BLOCH-LAINE.- L'émission d'obligations constitue une faveur accordée aux entreprises. Nous préférons les augmentations de capital qui ont été bonnes pour les entreprises cette année et sont, en règle générale, autorisées.

M. LE PRESIDENT.- J'aimerais avoir l'assurance de votre part que les augmentations de capital ne seront pas freinées.

M. BLOCH-LAINE.- Nous autorisons, d'une manière générale, les émissions d'actions. S'il y a un frein, il ne vient pas de nous, mais de la structure familiale de certaines entreprises qui redoutent de voir la majorité passer dans d'autres mains.

M. COUDE DU FORESTO.- L'intérêt général consiste à inviter les entreprises à émettre des actions dans tous les cas où elles peuvent le faire. Celles qui ne le feraient pas pour des considérations d'ordre familial, ce sera tant pis pour elles.

M. BLOCH-LAINE.- En ce qui concerne la sidérurgie, la Chambre syndicale est disposée à examiner, cas par cas, les demandes d'émissions d'actions. Elle est également favorable aux obligations transformables en actions.

M. LE PRESIDENT.- Les textes qui nous sont présentés, au sujet de la conversion d'obligations en actions, sont insuffisants. Les finances ont un texte, la Chancellerie semble en avoir un autre ; il est nécessaire que le Gouvernement arbitre ces différends et nous présente rapidement un texte valable.

M. BLOCH-LAINE.- Le texte présenté est peut être insuffisant, mais il vaut mieux que rien. Les droits des actionnaires, comparés à ce qui se passe à l'étranger, sont particulièrement protégés en France où l'on considère trop que la règle doit être le respect des actions anciennes. Si l'on veut satisfaire les juristes, il n'y aura jamais de textes.

M. LE PRESIDENT.- J'ai eu un entretien avec un de vos collègues et M. Freche de la Chancellerie. Il en ressort qu'un accord est possible.

M. COUDE DU FORESTO.- Imposerez-vous certaines conditions aux émissions d'actions ?

M. BLOCH-LAINE.- L'autorisation d'augmentation de capital est donnée sous réserve. Pour les émissions d'obligations, il y a certaines conditions de taux, de durée, de garanties.

/...

- 4 -

La durée a dû être réduite car les risques monétaires sont moindres. Le long terme tend à disparaître sur les marchés internationaux. La durée moyenne est de 15 ans. Si les avantages consentis sont importants, nous demandons une durée plus longue en compensation.

Pour les taux, nous sommes plus durs que les emprunteurs eux-mêmes. Nous avons eu à éviter que les taux ne se dégradent progressivement, afin que la courbe de rendement des taux reste stable.

Pour les garanties, du jour où l'Etat a admis d'emprunter dans des conditions nouvelles, il s'est vu obligé d'admettre une certaine indexation que nous voulons la moins monétaire possible; des entreprises hésitent d'ailleurs à le faire et nous n'avons pas eu à freiner.

Le cas des entreprises nationales est spécial. Elles ne peuvent que s'adresser à l'Etat. La voie dans laquelle se sont engagés les Charbonnages et E.D.F. est de trouver une formule qui tienne le milieu entre les obligations et les actions : l'obligation participante est une de ces formules. Nous sommes arrivés à l'idée que l'indexation n'était justifiée que si elle était basée sur un des facteurs internes à l'entreprise sans référence à des indices extérieurs.

M. MAROGER. Si une formule d'indexation satisfaisante était mise au point, croyez-vous que l'épargne permettrait le financement de tous les besoins ?

M. BLOCH-LAINE.- Le marché financier est en convalescence. Il y a une renaissance de l'épargne qui se manifeste par les souscriptions aux Bons du Trésor et par les dépôts dans les Caisses d'Epargne. C'est une première forme de la convalescence car il ne s'agit encore que de court terme, mais on risque de tuer ce mieux endemandant au marché financier des sommes considérables, une opération de 100 milliards est selon nous, un maximum. Depuis 5 ans, les souscripteurs de rente n'ont pas été malmenés ; la preuve en est que les détenteurs de rentes 5% 1949 qui pouvaient avec ces rentes souscrire à la rente 1952, ne l'ont pas tous fait. C'est donc qu'ils n'étaient pas <sup>encore</sup> satisfait.

M. LE PRESIDENT.- Nous devons en conclure que les besoins du Trésor public sont tels qu'il est difficile de placer les obligations de la sidérurgie.

/...

- 5 -

M. BLOCH-LAINE.- Ces besoins sont-ils absous ?

M. COUDE DU FORESTO.- Dans la perspective de l'ouverture du marché commun, il est indispensable que la sidérurgie puisse financer intégralement ses investissements.

M. BLOCH-LAINE.- La sidérurgie allemande n'a pas fait appel au marché financier dans de telles proportions.

M. LE PRESIDENT.- Non, car sa marge d'autofinancement est considérable.

M. MAROGER.- Croyez-vous que les emprunts de la Communauté puissent permettre un financement propre des entreprises de la Communauté ?

M. COUDE DU FORESTO.- N'allons nous pas nous heurter à une question de priorité qui fera attribuer des préférences à des pays qui, sur le papier, n'ont pas fait d'investissements ?

M. BLOCH-LAINE.- Il est encore trop tôt pour répondre à ces questions; Mais, nous devons être attentifs à ce que les emprunts de la Haute Autorité ne viennent pas concurrencer les emprunts nationaux sur le marché financier intérieur, par des attraits plus grands.

M. MAROGER.- Ce qui serait intéressant, c'est d'amener des capitaux étrangers à s'investir dans cette Communauté.

M. BLOCH-LAINE.- C'est un des espoirs de la Communauté. Mais il est difficile de prévoir dans quelle mesure il en résultera un allègement de nos charges de financement sur le plan national. En ce qui concerne le financement du programme des Charbonnages, nous avons une inquiétude, résultant d'une impasse de 10 milliards. Il est difficile de le dire trop clairement, mais nous pensons que la Haute Autorité devrait pouvoir les fournir.

M. LE PRESIDENT.- Venons en à la troisième question relative à la dotation en capital de Charbonnages de France.

M. BLOCH-LAINE.- C'est possible, mais est-ce bien opportun ? Les avances du F.M.E. ont été faites aux entreprises nationalisées, à un taux de faveur de 4,5% pour tenir compte de ce qu'elles ne recevaient pas de dotation en capital. La préoccupation des Charbonnages risque de créer des différences de traitement, entre les entreprises nationales . Nous pensons qu'il serait préférable de faire des dotations en capital pour l'avenir.

/...

- 6 -

Si nous maintenons le F.M.E., il faut ne pas lui supprimer toutes ses rentrées. Sans quoi, il n'y aura plus rien à distribuer. Si nous devons continuer à financer les Charbonnages dans l'avenir, est-il opportun d'effacer ses dettes d'amortissement ?

M. LE PRESIDENT.- La Commission de contrôle des entreprises nationalisées vous fera des propositions précises à cet égard.

M. BLOCH-LAINE.- La transformation de la dette des Charbonnages en dotation de capital risque d'être contagieuse et de réduire les rentrées du F.M.E. , ou alors la volonté de limitation justifiée par la situation particulière des Charbonnages devra être très nettement exprimée.

M. LE PRESIDENT.- Nous en arrivons au problème de la structure des entreprises nationales.

M. MAROGER.- Il faut étudier la transformation de la structure des Charbonnages dans l'optique du souci d'allécher les capitaux étrangers.

M. BLOCH-LAINE.- Sur cette question relative à la modification de la structure des nationalisations, il n'appartient pas à un fonctionnaire de se prononcer.

M. MAROGER.- Quel est le total des prêts consentis par le F.M.E. et quelle est l'importance des remboursements?

M. BLOCH-LAINE.- Le total des prêts dépasse légèrement 1000 milliards. Les intérêts ne constituent pas une source importante de rentrées; les remboursements, ~~s~~ oui ; mais diverses parties prenantes entendent ne pas rembourser ou retarder les remboursements. On risque, ainsi, de donner le signal de l'éclatement du F.M.E.

M. COUDE DU FORESTO.- Il y a un problème particulier pour les Charbonnages.

Notre dernière question a trait à la canalisation de la Moselle. Sur ce point, nous avons l'impression que les difficultés psychologiques croissent avec le temps. Si donc la décision n'est pas brusquée, il sera trop tard. Le mécanisme de financement nous semble important mais le problème psychologique est plus grave encore.

M. BLOCH-LAINE.- Une commission présidée par M. Surleau, étudie la question. Les thèses de la métallurgie et de la S.N.C.F. s'y affrontent; si, pour des raisons économiques et

/...

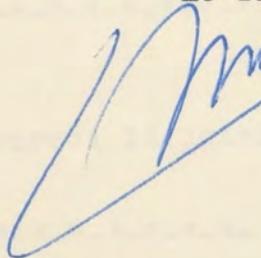
- 7 -

stratégiques, la décision est favorable, nous n'aurons pas à nous opposer au financement de ces investissements et devrons en envisager les modalités. Mais c'est le type du travail qui devra être financé sur le plan intra-européen, voire international.

M. LE PRESIDENT.- Nous vous remercions et vous demandons de bien vouloir déléguer M. Boyer à la réunion importante que nous tiendrons cet après-midi.

A 11 heures 45, la séance est levée.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Le Président".

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

MISSION DES REPRÉSENTANTS  
DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER  
COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTRÔLE  
CHARGEÉE DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU  
TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

2ème séance du mercredi 14 janvier 1. 953

La séance est ouverte à 15 heures

Présents : MM. ARMENGAUD, BIATARANA, BOUSCH, COUDE du FORESTO,  
Jacques GADOIN, de MAUPEOU.

Absents : MM. ALRIC, HOEFFEL, PINTON, SALLER, SOUTHON, VANRULLEN.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. BERTHOIN, LAFFARGUE,  
MAROGER, POHER, RÖCHEREAU.

.../...

- 2 -

### ORDRE DU JOUR

---

#### Audition des représentants :

- a - du Ministère des Finances, du Ministère des Affaires économiques, de l'Industrie et du Commerce, du Commissariat au Plan;
  - b - de la Chambre syndicale de la sidérurgie;
  - c - du Syndicat général des industries mécaniques transformatrices des métaux.
- 

### COMPTE RENDU

---

#### Liste des personnalités entendues :

##### Ministère des Finances :

MM. Blot - Boyer - Delattre - Guindey.

##### Ministère des Affaires économiques :

M. Rosentock, assisté de MM. Thierry, Adam  
M. Clappier.

##### Ministère de l'Industrie :

M. Herbin.

##### Chambre Syndicale de la Sidérurgie :

M. Ferry.

##### Charbonnages de France :

MM. Audibert - Baseilach.

##### Syndicat général des Industries mécaniques transformatrices des métaux :

MM. Métral - Joly.

M. ARMENGAUD, Président.- La séance est ouverte. Le but de cette réunion est d'examiner les problèmes que pose la prochaine entrée en vigueur de la C.E.C.A., de faire le point des solutions acquises et des questions en voie de règlement ou encore en suspens.

La Commission a déjà entendu MM. Allix et Delouvrier sur la question des charges fiscales et M. Bloch-Lainé sur les modalités de financement des investissements.

Je donne d'abord la parole à M. Ferry en lui demandant de faire le point des diverses questions intéressant la sidérurgie.

#### Charges fiscales

M. FERRY.- Le premier point que j'aborderai est celui des charges fiscales. Nous avons concentré nos efforts sur l'exonération de la taxe à la production sur le matériel d'équipement et de la taxe sur les prestations de service grévant les transports.

Le Ministère des Finances nous a opposé l'impossibilité juridique de faire passer des mesures de ce genre par voie réglementaire et la nécessité d'attendre le vote de la réforme fiscale, afin de ne pas donner un caractère privilégié à nos deux industries.

A ces arguments, nous avons répondu qu'étant donné la situation qui allait devenir la nôtre, il était normal que les allègements demandés soient octroyés car le système fiscal français était plus lourd que le système allemand. Bien qu'il soit difficile de faire des comparaisons rigoureuses, il est évident qu'au stade des prix de revient, la part de charge fiscale est moindre en Allemagne qu'en France.

Actuellement, le coût des matériels d'équipement est très supérieur en France. Nos arguments n'ont cependant pas prévalu et l'on nous a renvoyé à la réforme fiscale.

#### Amortissements

Sur le second point, nous avons demandé un assouplissement de notre régime d'amortissements par l'octroi d'un système d'amortissements accéléré. Il existe, sur ce point, en Allemagne, des dispositions très libérales pour l'industrie

.../...

lourde dont les cadences d'amortissement sont plus rapides. Ces facilités existent également aux U.S.A. et sont étudiées en Belgique.

L'Administration des finances a accueilli favorablement notre demande et le Ministre a pris, par circulaire, des mesures d'assouplissement notables.

On maintient l'amortissement normal calculé selon les règles en vigueur mais on nous accorde un amortissement maximum calculé en fonction du chiffre d'affaires des entreprises. Compte tenu des renseignements que nous possédons, nous croyons que certaines d'entre elles pourraient ainsi accélérer leur amortissement. L'allègement résultant de ces dispositions est évalué à 1,5 à 2 milliards pour 1952. Les prévisions pour 1953 sont difficiles à faire mais il nous semble douteux qu'elles aient un effet pratique très important.

M. BLOT.- J'ai l'impression que la satisfaction qui a été donnée à la sidérurgie en matière d'amortissement est totale. Elle correspond, en effet, à ce qui avait été demandé, les chiffres proposés ayant été intégralement repris.

M. FERRY.- Nous sommes d'accord sur le taux mais le système lui-même ne nous donne pas complète satisfaction; nous demandons un amortissement technique.

M. LE PRESIDENT.- Nous constatons que le système adopté ne donne pas entière satisfaction.

M. FERRY.- C'est, en effet, un point sur lequel nous serons amenés à négocier à nouveau.

M. LE PRESIDENT.- Sur les mesures fiscales destinées à faciliter les investissements, M. Delouvrier n'a pas pris de position définitive. La question a-t-elle évolué depuis ?

M. BLOT.- Il n'y a aucun fait nouveau. La question dépasse l'administration et relève du vote de la réforme fiscale.

M. LE PRESIDENT.- Nous prenons acte de cette ~~et cette~~ déclaration.

#### Droits de douane

S

M. FERRY.- Le troisième point a trait aux réductions des droits de douane sur le matériel d'équipement étranger. On nous a opposé les moins values qui résulteraient de telles réductions et le fait que les industries françaises de transformation

.../...

demandent une protection douanière. Il est cependant nécessaire pour nous, dans certains cas, de recourir à des fournisseurs étrangers. Si les objections d'ordre budgétaire étaient écartées, nous nous mettrions d'accord avec les industries de transformation en vue d'une détaxation douanière de l'ordre de 15 à 20%.

M. CLAPPIER.- Je suis heureux d'entendre M. Ferry nous dire qu'il pensait obtenir l'accord des industries concurrentes sur la détaxation douanière car le défaut d'accord était, jusqu'ici, l'obstacle majeur.

Je ne crois pas que le ministère des Finances s'oppose à la suspension des droits de douane le jour où un tel accord sera réalisé. Jusqu'ici, le maximum a été fait, compte tenu de tous les intérêts en cause.

M. FERRY.- Je suis étonné de vous entendre dire que, chaque fois qu'un accord était intervenu entre les industries, vous aviez accepté des mesures de réduction des tarifs.

M. LAFFARGUE.- Quel serait l'ordre d'importance du matériel à importer ?

M. FERRY.- Je ne puis vous donner de chiffres précis mais on peut indiquer que ces importations sont sur la courbe descendante. En 1953 et 1954, il ne s'agira que d'importations résiduelles de produits que l'on ne trouve pas en France.

#### Aide à l'exportation

M. ARMENGAUD. <sup>puissent</sup> Venons-en maintenant aux questions posées à MM. Clappier et Guindey sur les mécanismes de soutien des exportations.

M. FERRY.- La conjoncture à l'exportation des produits sidérurgiques est actuellement mauvaise. Au cours de mois récents, nous avons enregistré des exportations mensuelles de 40.000 tonnes contre 300.000 tonnes dans les meilleurs moments.

En ce moment, nous atteignons 100.000 tonnes par mois. Les prix allemands sont inférieurs de 10% à nos prix. Nous insistons vivement pour que l'aide à l'exportation soit étendue à la sidérurgie, ce qui ne serait pas considéré, à Luxembourg, comme une mesure discriminatoire.

M. LE PRESIDENT.- Les mécanismes français et allemands d'aide à l'exportation semblent différents. Ne croyez-vous

.../...

pas nécessaire, étant donné l'ouverture du marché commun, d'harmoniser ces systèmes ?

M. CLAPPIER.- Le problème se pose, en effet, car on ne peut s'amuser à faire une course sans fin aux subventions à l'exportation. La solution serait une unification progressive de l'aide à l'exportation en fonction des prix de revient.

M. FERRY.- Ma préoccupation est l'exportation dans les pays extérieurs au marché commun. C'est pour l'exportation vers ces pays que nous demandons à bénéficier de l'aide à l'exportation. On nous en a exclu à un moment où, en effet, nous n'en avions pas besoin. Mais la situation est renversée. Il faut tenir compte du fait que les charges de l'industrie française sont plus lourdes qu'ailleurs.

M. LE PRESIDENT.- C'est donc un problème sans réponse.

M. CLAPPIER.- Pour celui que vous avez posé, c'est-à-dire l'harmonisation des régimes d'aide à l'exportation, oui.

En ce qui concerne celui que vient de soulever M. Ferry, je l'enregistre.

M. LE PRESIDENT.- Nous constatons que la question posée à M. Clappier reste en suspens.

Passons maintenant à une autre question : celle de l'incidence de l'ouverture du marché commun sur l'équilibre de la balance des paiements entre la France et l'Allemagne.

#### Balance des paiements

M. GUINDEY.- Il n'y a pas de comptes séparés entre les deux pays mais une masse de créances ou de dettes à l'U.E.P. Le problème est donc celui de l'incidence de l'ouverture du marché commun sur notre position à l'U.E.P. Quelle sera-t-elle? Honnêtement, je n'en sais rien. Ce que l'on peut dire, c'est que nous avons déjà vécu le régime de la libération des échanges et qu'il y avait eu plus de craintes soulevées avant son entrée en vigueur que de conséquences désastreuses après.

L'idée qui préside à l'ouverture du marché commun est qu'il y ait le moins de bouleversements possible au départ. Il ne devrait donc pas y avoir d'incidences très graves sur la balance des comptes.

M. LE PRESIDENT.- Je tiens de M. Monnet que la

.../...

politique des doubles prix devait disparaître à l'ouverture du marché commun.

M. GUINDEY.- L'incidence doit être envisagée, non seulement sur nos importations, mais aussi sur nos exportations.

Il s'agit évidemment d'un saut dans l'inconnu dont il est difficile de prévoir les incidences. Ce que l'on peut dire, c'est que l'ouverture des frontières crée, en général, moins de bouleversements qu'on ne le craint.

M. AUDIBERT.- Les Charbonnages n'ont pas vocation à exporter. En ce qui concerne les importations, il y a peu de trouble à craindre de l'ouverture du marché commun pour les cokes métallurgiques et les fines à coke. Par contre, nous avons des inquiétudes quant aux charbons maigres, que l'Allemagne exporte à des prix très bas et même inférieurs à leur prix de revient. Je sais bien que le tonnage de charbon maigre allemand disponible n'est pas illimité mais si jamais tout le disponible était exporté, le bassin du Pas-de-Calais perdrait 30% de son marché.

M. GUINDEY.- Il existe un système de compensation sur les charbons importés. Les maigres supportent une redevance alors que les fines à coke bénéficient d'une prime. Nous avons là un moyen de peser sur le système.

M. FERRY.- C'est là un point fondamental pour nous. Il est très important que l'on ne supprime pas cette subvention à l'importation des fines à coke, ce qui se traduirait par une charge nouvelle pour la sidérurgie.

Cette subvention devra disparaître progressivement en fonction de l'harmonisation des prix.

M. HERBIN.- Je suis étonné que l'on puisse donner une assurance quant à l'incidence de l'ouverture du marché sur l'équilibre des échanges.

M. LE PRESIDENT.- Il est entendu que, sur ce point, il y a une inconnue. Mais que se passera-t-il si la balance française à l'U.E.P. devient débitrice ?

M. GUINDEY.- L'ouverture du marché commun aura pour effet de supprimer les restrictions quantitatives à l'importation du charbon et des produits sidérurgiques. Ceci se faisait en 1949 et 1950. C'est donc un régime que l'on connaît. Nous pouvons supposer que l'ouverture du marché commun pourra jouer aussi bien en faveur de nos exportations

- 8 -

que de nos importations.

\* \* \*

### Canalisation de la Moselle

M. LE PRESIDENT.- Passons à une autre question : la canalisation de la Moselle, dont le Parlement a considéré que c'était une des conditions essentielles d'une compétition à égalité entre le bassin de la Moselle et le bassin de la Ruhr.

Comment allons-nous financer ces travaux ? Y aurait-il des objections à ce que l'on recoure à un prêt de la Banque internationale de Reconstruction ?

M. GUINDEY.- Vous savez que le projet de canalisation de la Moselle est loin d'avoir rassemblé l'unanimité, tant sur le plan français qu'étranger. Il s'agit, en effet, d'un projet international. Mais, ceci étant supposé réglé, il n'est pas interdit d'envisager un financement international. Le Ministère des Finances est prêt, quant à lui, à examiner toutes les solutions.

MM. Guindey et Clappier prennent congé de la Commission.

\* \* \*

\*

### Charges financières

M. FERRY.- Les questions parmi les plus importantes pour nous sont celles de nos investissements et de l'incidence de nos charges financières dans nos prix de revient.

La plus grande part de nos investissements a dû être financée par l'emprunt. Il en résulte une charge annuelle extrêmement lourde pour nous. Encore, avons-nous toujours courru après les ressources en crédits sans pouvoir financer toujours tout ce que nous envisagions.

Notre première préoccupation est de trouver des ressources par des moyens de crédits à long terme et à taux d'intérêt relativement bas. Les députés et sénateurs ont

.../...

insisté sur ces problèmes. Nous avons négocié avec le Ministre des Finances. Quel a été le bilan de ces négociations?

Une lettre de M. Abelin nous a confirmé que l'ensemble des prêts consentis par le F.N.M.E. à des taux divers seraient alignés au taux de 4,5% consenti aux Charbonnages de France.

Mais les emprunts contractés à d'autres sources restent au taux auquel ils ont été contractés. L'illogisme du système ne vous échappera pas. On conçoit mal, en effet, que certaines entreprises qui ont eu la chance de bénéficier de prêts du F.M.E. puissent bénéficier du taux de 4,5% alors que d'autres entreprises qui n'ont pas eu cette chance vont devoir supporter des charges plus lourdes. Nous considérons qu'il ne doit pas y avoir de différence entre les deux catégories.

Enfin, M. Abelin nous confirme que, pour 1953, étant donné l'importance de nos besoins financiers, le Gouvernement est décidé à nous faciliter la réalisation d'opérations de crédits nous permettant de couvrir notre programme d'équipement. L'Etat nous accorderait une bonification d'intérêt dans le cadre de la loi de développement des investissements. Ces participations seraient limitées à 5 ans.

M. LE PRESIDENT.- Avant d'épuiser cette question des charges financières, je voudrais que nous traitions du problème des prix de façon à libérer M. Rosenstock-Franck qui est tenu par d'autres engagements.

\* \* \*

#### Problème des prix : charbon et sidérurgie

M. FERRY.- Notre préoccupation est, sur ce plan, de savoir quel sera le régime de nos prix après l'ouverture du marché commun. Cela dépendra des vues de la Haute Autorité et des positions qui seront défendues par le Gouvernement français. Que sera-t-il fait pour alléger nos prix de revient et, en particulier, que fera-t-on au sujet des prix de nos sous-produits ?

M. ROSENSTOCK-FRANCK.- A quels sous-produits, dont les prix ne sont pas libres, faites-vous allusion en dehors des scories ?

s

M. FERRY.- Aux sous-produits de la cokéfaction, notamment.

.../...

L'étranger et, en particulier, l'Allemagne bénéficie d'un régime de prix très libéral. Les prix allemands laissent actuellement une marge d'autofinancement de 20%.

M. AUDIBERT.- Mes observations rejoignent celles de M. Ferry.

M. ROSENSTOCK-FRANCK.- Le traité de la C.E.C.A. et les conventions ont été interprétés en fonction de l'idée que l'esprit du traité impliquait un retour à une certaine libération des tarifs favorable au régime concurrentiel.

Les autres pays sont, en effet, en droit de demander à ne pas se heurter à la réglementation des prix français.

Il est d'autre part, souhaitable que les producteurs français disposent de ressources d'autofinancement comparables à celles de l'étranger.

Voilà les raisons pour lesquelles le marché commun doit se traduire par une libération des prix. Ceci dit, je n'ai pu me désintéresser de l'évolution des prix en France et de l'incidence de la liberté totale sur les prix intérieurs.

Il s'en faut, en effet, actuellement de quatre points, dans le calcul de l'indice des 213 articles, pour que le système de l'échelle mobile ne soit déclenché. Dans ses préoccupations économiques, je puis dire que le Gouvernement ne s'est jamais trouvé en face d'options aussi graves.

J'ai dû marquer la disparité des prix agricoles et des prix industriels et montrer qu'une évolution en hausse des prix du charbon et de l'acier entraînerait des hausses sur les prix des produits employés par l'agriculture.

Si, par malheur, par suite de la libération des prix, on se heurtait au seuil fixé par le système de l'échelle mobile, il s'ensuivrait une hausse des salaires qui ne serait pas inférieure à 5%, ce qui aurait une incidence directe sur les prix des charbons.

Deux articles du Traité de la C.E.C.A. précisent :

- 1 - que le but de la Communauté est de fournir aux consommateurs des produits à des prix aussi bas que possible;
- 2 - que la Communauté peut, sur la base d'études, fixer soit un prix maximum à l'intérieur du marché commun, soit même un prix minimum en cas de pléthore.

- 11 -

La libération du prix du charbon m'inquiète plus que celle des produits sidérurgiques. La stabilité des salaires et du prix du charbon constitue le pilier de l'édifice économique. Pour le charbon, il est probable que la Haute Autorité se saisira des pouvoirs que lui donne l'article 61 et déterminera des prix maxima, considérés comme prix pilotes pour des catégories de charbons - types.

Pour les produits sidérurgiques, j'ai été étonné que, dans son rapport à l'Assemblée de la Communauté, la Haute Autorité ait traité avec autant de liberté de certains de ces produits et sous-produits, alors qu'elle n'est pas encore complètement informée.

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes bien d'accord, en somme, sur le fait qu'il y a un certain nombre de problèmes urgents qui se posent, notamment en raison de la contradiction relative entre une politique d'échelles mobiles et l'entrée de la France dans un marché commun qui presuppose la stabilité de la monnaie et des prix.

M. ROSENSTOCK FRANCK prend congé de la Commission.

○  
○ ○

#### Charges financières ( suite)

M. LE PRESIDENT.- Revenons aux questions de charges financières que nous n'avions pas épousées tout à l'heure.

Je vous rappelle brièvement notre entretien de ce matin avec M. Bloch-Lainé.

Nous lui avons demandé s'il n'y avait pas opposition entre les besoins en trésorerie de l'Etat et ceux des entreprises sidérurgiques sur le marché financier, s'il n'estimait pas plus opportun de pousser l'industrie sidérurgique à développer ses émissions d'actions plutôt que ses émissions d'obligations et à convertir ses obligations en actions.

Il nous a répondu que, pour les obligations, le marché était serré et que les besoins du Trésor étaient prioritaires mais que, par contre, il favorisait au maximum les émissions d'actions en opérant toutefois certaines discriminations.

Quant à la dotation en capital de Charbonnages de France, elle lui semble difficile à réaliser pour le passé,

étant donné les demandes qu'elle risquerait de susciter de la part d'autres bénéficiaires des prêts du F.M.E. (Fonds de Modernisation et d'Equipement).

Il serait plus aisé, à son avis, de prévoir une telle dotation pour l'avenir.

M. BOYER.- Ayant évoqué, ce matin, les données générales du problème, nous pouvons aborder immédiatement les points particuliers soulevés par M. Ferri.

Il y a certains points sur lesquels nous sommes d'accord. C'est notamment le cas de la consolidation des prêts à moyen terme à 5 ans consentis à la sidérurgie par des banques. Ces emprunts seront relayés par des prêts à long terme du F.M.E. au fur et à mesure que les échéances tomberont. Les crédits nécessaires à cette consolidation sont inscrits sur le F.M.E. pour 1953 pour la différence de taux d'intérêt. Une somme de l'ordre de 6 milliards est destinée à ces opérations sur les 36 milliards destinés à la sidérurgie, les autres 30 milliards allant à des opérations nouvelles.

M. FERRY.- Je suis d'accord sur le chiffre global. Quant aux 6 milliards correspondant aux échéances "moyen terme" ils ne seront pas suffisants et ne couvrent pas, à 1,5 milliard près, l'intégralité de nos échéances.

M. BOYER.- J'ai dit 6 milliards mais ce chiffre n'est pas intangible. Ce sera peut-être 6,5 milliards si cela est nécessaire.

Reste le problème des bonifications d'intérêts des emprunts contractés par la sidérurgie en dehors du F.M.E. Le Gouvernement a confirmé qu'il n'y avait pas lieu de bonifier ces emprunts qui seront repris à brève échéance par le F.M.E.

Pour ce qui est de la bonification d'intérêt des emprunts obligataires, nous n'avons pas d'accord. Il faudrait, pour le faire inscrire, un crédit de l'ordre de 2 à 300 millions au chapitre de la dette. Or, on est plutôt porté à plaindre les prêteurs que les emprunteurs. La charge n'étant pas très importante, nous n'avons pas cru devoir aller jusqu'aux demandes de la sidérurgie.

M. LE PRESIDENT.- Il est vrai que les émissions d'emprunts obligataires n'ont pas été une mauvaise opération pour les emprunteurs : c'est pourquoi nous avons demandé

-13-

à M. Bloch-Lainé de pousser les augmentations de capital.

M. FERRY.- Tout dépend de la date à laquelle ces emprunts ont été contractés. Depuis un an, nous connaissons la stabilité monétaire. De cela, nous ne nous plaignons pas car nous sommes partisans d'une monnaie stable et d'emprunts à taux réduit. Mais, le taux de nos emprunts depuis un an et demi était de 8,5 %. Ce qui est choquant, c'est que des entreprises aient pu bénéficier des prêts du F.M.E. à 4,5 % et que d'autres entreprises aient dû s'adresser au marché financier à des taux de 7,5, 8 et 9 %.

M. LAFFARGUE.- Vous allez faire supporter aux contribuables les bonifications de vos taux d'intérêt.

M. FERRY.- Regardons maintenant l'avenir. Nous avons en 1953, un programme de 93 milliards de francs. Le F.M.E. nous apporte 36 milliards, les ressources propres des entreprises pourront être de l'ordre de 30 milliards. Restent 25 milliards à trouver. Nous demandons que l'on nous facilite, dans toute la mesure du possible, la recherche de ces 25 milliards.

M. LAFFARGUE.- C'est dans le cadre de la Communauté que les dépenses des industries devront désormais être financées.

M. FERRY.- Ce n'est guère avant la fin de l'année que les emprunts garantis par la Communauté pourront être lancés. D'ici là, nous avons à financer notre programme 1953 qui présente une importance considérable. Des opérations bancaires à moyen terme qui seront relayées par des emprunts étrangers sont concevables.

M. BOYER.- La sidérurgie est la seule industrie appelée à bénéficier du F.M.E. en 1953. En dehors du F.M.E. que peut-on faire ?

La lettre de M. Abelin marque les points acquis. Pour le reste, elle comporte des imprécisions du fait qu'elle était signée par un Ministre démissionnaire. Vous avez été invité, Monsieur Ferry, à venir rechercher avec nous la mise au point de ces mesures.

M. LE PRESIDENT.- Pour l'immédiat, il est excellent que ces opérations de bonification d'intérêt aient été faites, mais elles ne peuvent être envisagées pour l'avenir car elles seraient considérées comme des mesures discriminatoires.

M. BOYER.- Nous avons l'assurance de la Haute Autorité que ce que nous avons l'intention de faire n'est pas en contradiction avec les clauses du traité.

M. LE PRESIDENT.- Il y a des précautions à prendre car les Allemands ont déjà soulevé le problème à Strasbourg. Vous en êtes au stade de la solution provisoire. Il est important, pour l'avenir, de trouver une solution définitive.

M. de MAUPEOU.- Dites aux membres du Gouvernement qu'il est important que ces mesures soient prises avant l'ouverture du marché commun.

M. HERBIN.- Il faut souligner que certaines entreprises sont dans une situation financière difficile. C'est le cas de la seule industrie disposant de trains à tôle forte qui a besoin de 5 milliards en 1953. Les Allemands ont une avance considérable dans ce domaine.

\* \* \*

\*

#### Industries de transformation :

#### Charges fiscales - Investissements

M. LE PRESIDENT.- Je m'adresse maintenant à M. Métral.

Nous avons examiné avec MM. Allix et Delouvrier l'incidence des charges fiscales et les allègements à y apporter pour que les entreprises allemandes et françaises soient mises à égalité dans la compétition.

Nous constatons que les industries allemandes de transformation pourront acheter davantage d'acier allemand avec 1000 R.M. que les industries françaises avec la contre valeur de 1000 R.M. du fait de la fiscalité indirecte. Prenons l'exemple de l'industrie des machines-outils.

En Allemagne, vous avez une taxe de 4% sur la valeur de la machine plus une taxe de 4% sur la part d'acier et de fonte rentrant dans le prix de revient de cette machine (c'est-à-dire pour 40%), soit environ 1,6%. La charge fiscale totale est donc de 5,6% alors qu'en France, dans la meilleure hypothèse, elle est de 16,35%.

Cette constatation est grave et le maintien des mécanismes fiscaux actuels assurera la prédominance des industries allemandes. N'oubliions pas, en effet, que le charbon et l'acier n'ont de raison d'être que par les industries qu'ils alimentent et qui les font vivre.

.../...

M. METRAL.- On a beaucoup parlé de la priorité des Charbonnages et de la sidérurgie, en raison de l'ouverture du marché commun, mais, n'oublions pas pour autant les problèmes qui se posent aux industries utilisatrices.

Les industries mécaniques, par exemple, groupent 10.000 entreprises occupant 600.000 ouvriers et se caractérisent par une très grande diversité.

Alors que la sidérurgie est partie prenante au F.M.E. à raison de 35 milliards, les industries mécaniques n'ont que 500 millions. Les investissements dans nos industries se sont élevés à 51 milliards dont 67% d'autofinancement.

Les perfectionnements apportés aux industries sidérurgiques et aux Charbonnages ne seront pas productifs pour l'économie nationale, si vous ne pensez pas que leurs produits ne doivent être consommés en priorité sur le plan national.

Or, en 1953, nous craignons de voir nos exportations tomber de 30%.

La question qui nous préoccupe le plus est celle de nos investissements. Les 67% d'autofinancement, nous ne pouvons y compter pour l'avenir car notre marge d'autofinancement est presque nulle et ne nous permettra pas, en tout cas, de nous procurer les 30 milliards qu'il nous faut. On nous ouvre le crédit à moyen terme mais la durée d'amortissement fiscal ne correspond pas à l'amortissement technique.

Pendant ce temps, les Anglais ont fait, pour leurs industries, un emprunt à 75 ans de 10 millions de livres couvert 12 fois en 10 minutes et l'industrie allemande n'a pas de machines-outils vieilles de plus de 5 ans grâce aux crédits américains.

M. FERRY.- Je répondrai à M. Métral que, si les industries mécaniques ont pu financer par autofinancement 67% de leurs investissements la sidérurgie n'a pu autofinancer que 25% de ses dépenses d'équipement, le reste étant de l'endettement. Notre marge d'autofinancement a été considérablement comprimée; la différence entre nos marges d'autofinancement est éloquente.

M. LE PRESIDENT.- Nous ne sommes pas là pour entendre des controverses mais pour régler des problèmes précis.

M. METRAL.- L'incidence comparée des charges fiscales françaises et allemandes ressort des chiffres suivants :

Voici ce dont est chargé un bien d'équipement (machines-outils, par exemple) vendu par un agent.

Taxe de transaction .....	1%
Taxe à la production .....	15,35%
Taxe à la production sur :	
- l'achat de services .....	0,20%
- les frais généraux .....	0,60%
- les investissements .....	0,78%
- à l'achat .....	0,67%
Taxes incluses dans les prix de revient des fournisseurs .....	2,80%
<hr/>	
Au total .....	21,30%

En Allemagne, le même bien supporte :

Taxes en cascade .....	4%
	2,8%
	2%
<hr/>	
Au total .....	8,8%

La différence de charge fiscale indirecte entre la France et l'Allemagne est donc de l'ordre de 13 à 14%.

A égalité des prix des aciers, des fontes et des salaires, étant donné un prix de revient d'un bien d'équipement hors taxe de 300, le prix intérieur est de 359 en France contre 316 en Allemagne, les taxes étant comprises.

M. BLOT.- Sur le plan de la concurrence entre les marchés français et allemands des biens d'équipement, il conviendrait de réduire le prix allemand de l'exonération à l'exportation faite par le gouvernement allemand et d'y ajouter les 21% perçus à l'entrée en France. Vous pouvez en conclure que le capital investi sera valorisé en Allemagne par rapport au capital investi en France.

M. LE PRESIDENT.- On met toujours en relief le problème des échanges franco-allemands mais ce qui nous inquiète c'est le fait que les acheteurs français de biens d'équipement supporteront des charges plus lourdes qu'en Allemagne, du fait du régime fiscal, tant que la taxe à la valeur ajoutée ne sera pas entrée en vigueur.

Nous devons également retenir en conclusion que, contrairement à ce que semble penser la Haute Autorité, les

.../...

industries de l'acier et du charbon ne peuvent vivre indépendamment des industries utilisatrices.

M. METRAL.- Une question devra être précisée : celle ayant trait au régime des vieilles fontes qui semblent implicitement inclus dans le marché commun.

M. LE PRESIDENT.- J'aimerais que M. Blot nous précise les intentions des Finances relatives aux mesures transitoires en attendant le vote de la T.V.A.

M. BLOT.- Les textes proposés dans le projet de réforme fiscale résoudraient les problèmes posés par MM. Ferry et Métral et iraient même au-delà de leur demande en matière de taxes sur les prestations de services.

M. FERRY.- Je suis d'accord avec vous à une condition : c'est que cela dépende du taux de la T.V.A.

Avec le taux proposé, l'allègement serait, en effet, de 2% sur nos prix de revient mais nos prix de vente aux industries de transformation qui étaient de 119,55 avec le système actuel passeraient à 122.

M. BLOT.- Le mécanisme de la T.V.A. valorisera vos investissements de 10%.

En ce qui concerne la question posée par M. Armengaud, le problème ne relève plus de la Direction générale des Impôts, la décision dépendant du Gouvernement. Nous pouvons indiquer, toutefois, qu'il sera difficile de prendre, par voie administrative, une décision d'application anticipée de la T.V.A.

M. LE PRESIDENT.- C'est à vous d'étudier le problème avec votre ministre.

M. FERRY.- Je rappelle à M. Blot que la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a pris position de façon catégorique en faveur d'une décision par voie réglementaire. Il y a d'ailleurs des précédents de suspension de taxes par ce procédé, notamment en faveur du papier journal et des pommes de terre.

M. BLOT.- Ce qui a été consenti était assez simple, ce qui devrait l'être est plus difficile.

\* \* \*

\*

.../...

Problèmes particuliers aux Charbonnages

M. AUDIBERT.- Sur le plan financier, l'exercice 1952 des Charbonnages se solde par un déficit de l'ordre de 4 milliards. Il est dû à ce que la baisse de 200 francs par tonne de charbon n'a eu aucune contrepartie; les prix des fournitures et des services n'ayant pas été réduits; ce qui nous inquiète, c'est que, compte tenu des principes adoptés par la Communauté, des entreprises qui ne sont pas rentables n'auront pas droit aux investissements.

Nos prévisions pour 1953 laissent présager un exercice à peine équilibré. La situation commerciale et sociale nous préoccupe en raison de la rupture d'équilibre entre notre production et nos débouchés. Nos effectifs ont été comprimés; depuis 4 ans, nous n'embauchons pratiquement plus sauf les fils de mineurs car il faut penser à l'avenir.

Nos stocks dépassent le million de tonnes et l'un de nos bassins chôme un jour par semaine. Nous sommes habitués à ces ruptures mais, ce qui est grave, c'est qu'elles se produisent en plein hiver.

L'équilibre étant précaire, la moindre perturbation - l'ouverture du marché commun par exemple - risque de provoquer une crise de chômage.

Sur le plan du relatif, notre situation est défavorisée par rapport à celle de l'Allemagne, du fait que les charges financières ne sont pas comparables.

L'endettement total des Charbonnages de France à fin 1952 est de 380 milliards dont 225 milliards provenant du F.M.E. Nous avons demandé au Gouvernement de transformer une partie de ces avances en dotation de capital en raison du retard de l'équipement lorsque nous avons dû prendre l'affaire en mains. Le principe de saine gestion d'une entreprise comme la nôtre est de financer ces investissements par des augmentations de capital et des emprunts. Voilà pourquoi nous avons fait cette demande qui semble évoluer favorablement.

Le second élément qui joue contre nous est la disparité des charges salariales qui sont supérieures de 600 francs par tonne à celles des Allemands. La différence est même de 830 francs par tonne pour la Sarre vis-à-vis de l'Allemagne.

Sur ce plan, nous demandons à la Haute Autorité

.../...

d'appliquer le traité et d'autoriser le Gouvernement français à prendre des mesures d'harmonisation.

Quant aux prix, vous savez que les charbons importés sont l'objet d'un système de compensation à l'entrée en France: les maigres de la Ruhr sont soumis à une redevance alors que les fines à cokes bénéficient d'une subvention. Il nous paraît normal de supprimer la compensation sauf pour les industries sidérurgiques. Il conviendrait toutefois d'ajuster le système de manière que la sidérurgie ait intérêt à employer du charbon français plutôt que du charbon allemand.

Quant aux charbons maigres de la Ruhr, la suppression de la redevance les fera baisser de près de 3.000 francs par tonne, ce qui nous obligera à suivre et à éléver les prix des charbons gras pour compenser cette moins-value.

Il est fâcheux que le marché commun débute par une hausse des prix. Le problème n'est pas résolu, nous vous le soumettons.

En ce qui concerne notre programme d'investissements, le Parlement avait introduit, lors de la ratification du traité, un article 2 prescrivant le dépôt par le Gouvernement d'une loi de programme ayant pour objet, notamment, de réaliser les travaux de concentration du Pas-de-Calais. Il n'en a rien été. Or, au début de l'exercice 1953, nous devons commencer les travaux qui rentrent dans le tranche B de nos investissements.

Nous nous trouvons devant 3 impasses. Ces travaux devraient, en effet, être financés en partie, à concurrence de:

- 2 milliards à provenir de la Réforme fiscale,
- 13 milliards à provenir d'emprunts garantis par la Haute Autorité,
- 26 milliards à provenir d'emprunts,

soit, au total 41 milliards.

Il y a là une masse d'emprunts considérable et une incertitude pèse sur les 2 + 13 milliards. Les Charbonnages voudraient obtenir des assurances plus précises sur ces 15 milliards précités afin de pouvoir engager les travaux de modernisation reconnus nécessaires dans le cadre du Plan Schuman.

Pour les 26 milliards, nous pensons pouvoir les obtenir par notre action propre : lancements d'obligations et avances bancaires.

.../...

M. LE PRESIDENT.- La question est de savoir si le Président du Conseil d'aujourd'hui prendra conscience des problèmes que pose l'ouverture du marché commun.

M. BERTHOIN.- Sur le plan budgétaire, nous abordons l'année 1953 dans des conditions mauvaises et même dramatiques. On peut se demander avec inquiétude si l'Etat pourra assurer sa vie propre sans être amené à en réduire certains aspects ; le fait est que nous dépensons 700 milliards de plus par an que nous n'en recevons. Des disciplines s'imposent, tant pour le citoyen que pour l'Etat qui vivent l'un et l'autre au-dessus de leurs moyens.

M. BOUSCH.- Une dernière question : les représentants de la sidérurgie peuvent-ils nous indiquer le volume de leur carnet de commande ?

M. FERRY.- Nos exportations ont tendance à s'affaïsser. La cadence actuelle des débouchés est inférieure à la cadence de production que nous ne pourrons maintenir longtemps si la conjoncture actuelle ne s'améliore pas.

M. BOUSCH.- Il est, dès lors, inexact de se référer à la production des Charbonnages et de la sidérurgie pour affirmer que la situation économique actuelle est bonne.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie les personnalités qui ont pris part à cette réunion. Nous en tiendrons une autre de ce genre fin février afin de voir ce qui a été acquis et de faire le point de la situation.

A 19 heures, la séance est levée.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE  
DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU  
TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU  
CHARBON ET DE L'ACIER

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. COUDE du FORESTO, président d'âge.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 22 janvier 1953

-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures 15

-:-:-:-

Présents : MM. ARMENGAUD, BIATARANA, COUDE du FORESTO,  
de MAUPEOU, SALLER, VANRULLEN.

Absents : MM. ALRIC, BOUSCH, COMMINT, Jacques GADOIN,  
HOEFFEL, PINTON.

-:-:-:-

ORDRE du JOUR

- Constitution du Bureau de la Commission.

- 2 -

COMPTE-RENDU

M. COUDE du FORESTO, président d'âge .- Je propose la reconduction du Bureau de la Commission.

La reconduction du Bureau est décidée à l'unanimité ; en conséquence M. Armengaud est réélu président, M. Coudé du Foresto, vice-président et M. Vanrullen, secrétaire.

M. ARMENGAUD, président .- Je vous remercie de cette nouvelle marque de confiance ; j'ai été reçu hier matin par M. René MAYER que j'ai entretenu des travaux de notre Commission ; il m'a indiqué qu'il considérait ceux-ci comme très utiles et qu'il attendrait le rapport que nous allons faire. M. Ricard, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie, m'a fait connaître, d'autre part, un programme de visites d'usines pour les Membres de notre Commission.

Enfin, j'ai écrit à nouveau à M. Monnet pour une visite éventuelle de quelques Membres à Luxembourg ; j'ai demandé à la Haute Autorité de nous envoyer tous les documents, édités par elle, susceptibles de nous intéresser.

M. COUDE du FORESTO .- Il faut insister pour être reçus à Luxembourg.

La séance est levée à 10 heures 35.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "M. Armengaud". It is written in a cursive style with a large, stylized initial "M".

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE  
DE COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

$\approx 6$        $\approx 3$        $\approx 1.4$        $\approx 6$        $\approx 4$        $\approx 0.77$

La séance est ouverte à 18 heures 10

Présents : MM. ARMENGAUD, BOUSCH, HOEFFEL, VANRUILLEN.

Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, COMMIN, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN, de MAUPEOU, PINTON, SALLER.

Asistaient en outre à la séance : MM. MAROGER, POHER,

22/23

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de la dernière session de l'Assemblée Ad Hoc.

COMPTE RENDU

M. ARMENGAUD.- Président.- Certains d'entre nous ont déjà reçu des invitations de M. Ricard, président de la Chambre syndicale de la sidérurgie, en vue d'un voyage d'information en Lorraine pour visiter des usines sidérurgiques. Une autre visite pourrait avoir lieu, par la suite, dans la Ruhr.

M. MAROGER.- Lors de la dernière session de l'Assemblée commune de la Communauté Charbon Acier, peu de choses ont été faites. Nous avons été saisis, la veille même, d'un rapport de la Haute Autorité dont l'essentiel a été développé oralement par M. Monnet. L'Assemblée a constitué 4 commissions principales: celle du marché commun dont M. Paul Reynaud est le président, celles des investissements, des questions politiques et des affaires sociales. Une deuxième séance a été consacrée aux réponses faites par M. Monnet aux questions qui lui avaient été posées. On a l'impression que l'Assemblée est capable et a l'intention de faire quelque chose; M. Monnet se montre très jaloux de son autorité et estime que le contrôle de l'Assemblée ne doit s'exercer qu'a posteriori.

Personnellement, j'ai essayé de montrer qu'il ne semblait pas utile de porter le prélèvement à 0,9 %, mais cela n'a pas soulevé d'écho; J'ai soulevé également la question de la canalisation de la Moselle. En ce qui concerne l'ouverture du marché commun, certains ont dit qu'il serait souhaitable d'en retarder la date; je n'ai pas l'impression que M. Louvel ait pris une initiative en ce sens; l'ouverture sera plus spectaculaire que réelle puisque la plupart des dispositions actuelles seront maintenues. M. Daum n'a pas paru très angoissé de la date du 10 février.

M. LE PRESIDENT.- M. Louvel m'a dit qu'il demandait le maintien du système actuel pour le marché de la ferraille.

- 3 -

Le prix du charbon allemand va être aligné sur le prix extérieur; il va donc coûter 4 à 5 dollars de plus la tonne en Allemagne.

M. MAROGER.- On nous a réuni le 10 janvier parce que c'était dans le traité, mais on ne nous a rien précisé en ce qui concerne l'ouverture du marché commun.

Pour ce qui est de l'Assemblée Ad Hoc, je suis en train d'organiser avec le Président Monnerville et M. Marcel Plaisant, une réunion d'information qui aurait pour objet de faire connaître à tous nos collègues les travaux de cette Assemblée.

M. Poher.- La Commission du marché commun se réunit samedi à Luxembourg; ne serait-il pas possible d'entendre d'ici là, soit M. Louvel, soit les professionnels intéressés à l'ouverture du marché commun?

Parmi les délégués français membres de la Commission du marché commun, certains s'intéressent plus à la politique qu'aux problèmes techniques; il y a, de plus, les délégués sarrois; il en reste donc très peu à s'occuper de ces questions, alors que les Allemands ou les Italiens sont très bien informés.

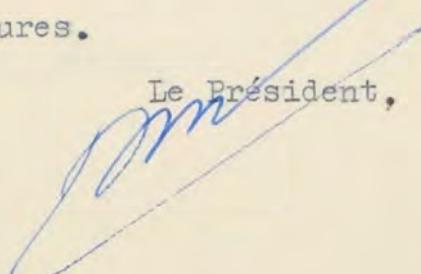
La Commission décide de demander à MM. Ferry et Métral de venir devant elle demain à 18 heures 30.

M. POHER.- Je suis partisan du pool charbon acier et souhaite sa réussite, mais ne veux pas que nous soyons "roulés". Nous devons avoir des contacts avec notre Gouvernement, être informés et avoir des dossiers à jour.

M. LE PRESIDENT.- Le président Mayer m'a dit qu'il espérait être bientôt en possession du rapport que M. Coudé du Foresto et moi-même sommes en train de mettre au point; ceux d'entre vous qui ont des remarques à faire pourraient nous les transmettre afin que nous les insérions dans le rapport.

La séance est levée à 19 heures.

Le Président,



M.J. -

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE

chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté  
Européenne du Charbon et de l'Acier

Présidence de M. ARMENGAUD, président

— o — o — o — o — o — o — o — o — o — o — o — o —

Séance du jeudi 5 février 1953

— ० — ० — ० — ० — ० — ० — ० — ० — ० — ० —

La séance est ouverte à 18 h. 40

Présents : MM. ARMENGAUD, BIATARANA, VANRULLEN.

Absents : MM. ALRIC, BOUSCH, COMMIN, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN, HOEFFEL, de MAUPEOU, PINTON, SALLER.

Assistaient en outre à la séance : MM. MAROGER, POHER.

... / ...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de MM. Michaud et Maillard représentant les Charbonnages de France, et de M. Ferry représentant la Chambre Syndicale de la Sidérurgie.

-:-:-:-:-:-:-

COMpte RENDU

M. ARMENGAUD, président.- Nous avons demandé à des représentants des Charbonnages et de la Sidérurgie de venir nous entretenir de la situation du marché du charbon, du minerai de fer et de la ferraille à la veille de l'ouverture du marché commun de ces produits. Je donne tout de suite la parole à M. Maillard, représentant les Charbonnages de France.

M. MAILLARD.- L'Allemagne a obtenu, pour son charbon, l'ajustement de ses prix intérieurs sur ses prix à l'exportation ; les charbonnages allemands ont proposé une hausse intérieure de 5 marks par tonne mais avec un barème variable suivant les qualités, qui avait pour conséquence de pénaliser les utilisateurs étrangers de fines à cokes. Ce barème fut soumis avec beaucoup de hâte au Gouvernement allemand car celui-ci ne conserve la liberté de l'accepter que jusqu'au 10 février. A Luxembourg, des objections furent faites à ce barème ; un deuxième barème, donnant en partie satisfaction aux observations de la Haute Autorité, a donc été proposé le 31 janvier. Ce barème est appliqué depuis le 1er février ; le 10 février, les doubles prix disparaîtront ; il semble donc que les importateurs de charbon allemand se verront appliquer le nouveau barème, tout au moins jusqu'au 1er mars car ensuite les prix seront établis par la Haute Autorité.

Deux points ont particulièrement retenu l'attention de la Haute Autorité : les charbons maigres sont vendus très chers en France alors qu'en Allemagne l'éventail des prix est moins large parce que des compensations interviennent ; d'autre part, sur une tonne d'anthracite belge valant 9.000 frs, 2.000 frs sont prélevés à titre de compensation ; la Haute Autorité demande la suppression de ces prélèvements.

Le deuxième point concerne les agglomérés utilisés sur les côtes françaises et à Strasbourg, qui sont fabriqués notamment à partir de charbons d'importation de Grande-Bretagne ou des Etats-Unis. Au double titre des subventions

.../...

- 3 -

aux fines importées ou transportées à partir d'autres régions de France, les industries de ces régions bénéficient d'aides importantes que la Haute Autorité voudrait supprimer graduellement mais rapidement.

M. FERRY.- J'ai fait ce matin un exposé général de la situation devant la Commission du Plan Schuman à l'Assemblée Nationale. J'ai assisté, à Luxembourg, à la réunion du Conseil des Ministres ; l'essentiel des décisions de la Haute Autorité était à peu près arrêté.

M. Monnet a réaffirmé la décision de la Haute Autorité de notifier aux gouvernements qu'elle serait en mesure, le 10 février, de prendre en charge les questions relatives aux différentes matières dont le marché commun va s'ouvrir. Cela ne veut pas dire que sa politique sera la même pour les trois produits ; son intention est, au contraire, de décréter la liberté pour le minerai de fer mais de fixer des prix maxima pour le charbon et la ferraille. M. Monnet a exprimé l'intention d'approuver le barème allemand de prix du charbon sous deux réserves : la taxe allemande de 4 % ne devrait pas y être ajoutée. Les Allemands prétendent compenser ainsi une disparité avec le charbon français ; le prélèvement européen devrait y être compris.

La tension entre la Haute Autorité et le Gouvernement allemand a été très grande à ce sujet ; la Haute Autorité a fait ce qu'elle a pu ; nous sommes cependant assez déçus car l'augmentation des prix allemands va se traduire par une grande marge d'autofinancement en faveur des mines allemandes ; nous avons pu tout de même faire admettre que le barème allemand pourrait être revisé non pas globalement mais dans sa structure.

Un dernier problème a été évoqué ; celui de la compensation sur les combustibles importés ; la suppression de cette compensation se traduirait par une charge supplémentaire pour la sidérurgie française ; la Haute Autorité a lié le maintien de cette compensation à l'existence de la rupture de charge à la frontière qui doit être supprimée dans un délai de deux ans. C'est dans la limite de ce chiffre qu'on suppose, qu'une subvention aux charbons importés est maintenue ; mais la Haute Autorité parle de 600 frs alors que nous estimons qu'il s'élève à 1.200 frs.

En ce qui concerne le minerai, la plupart des problèmes sont à peu près résolus ; si les Belges n'ont pu exercer à 100 % leurs droits sur le minerai, c'est à cause de mesures

.../...

- 4 -

prises par le Gouvernement français avec notre accord ; une entente est intervenue à ce sujet avec les Belges en vertu de laquelle ils pourront s'approvisionner librement au bout d'un certain temps.

L'alimentation des hauts fourneaux du Nord sera assurée, y compris Usinor ; quelques difficultés sont à prévoir pour la Sarre ; il n'y a pas à craindre d'augmentation du prix du minerai aux usines françaises pour le moment. Pour les Belges, les prix seront ceux de l'exportation ; la Sarre va être obligée de s'aligner sur les prix belges. La Haute Autorité s'est montrée très ferme vis-à-vis de la Sarre ; si les producteurs français sont raisonnables, il n'y aura pas de difficultés majeures.

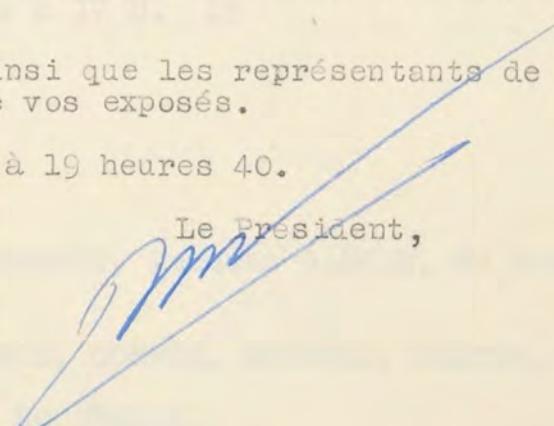
Pour la ferraille, une certaine réglementation est mise sur pied ; un accord a été conclu et vient de faire l'objet d'un agrément unanime du Comité Consultatif ; il est créé un bureau commun pour la ferraille qui sera chargé de recenser les besoins, d'en faire le total et de chiffrer le déficit. Si ce déficit peut être comblé à des prix raisonnables, par un contingent venant de l'extérieur, un mécanisme de péréquation sera instauré. L'exportation des ferrailles est prohibée.

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit en réalité d'un cartel de la ferraille.

Je vous remercie, ainsi que les représentants de Charbonnage de France, de vos exposés.

La séance est levée à 19 heures 40.

Le President,



MJ.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE  
COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. André ARMENGAUD, président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mardi 17 mars 1953

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 17 H. 15

-:-:-:-:-

Présents : MM. ARMENGAUD, COUDÉ DU FORESTO, Jacques GADOIN, de MAUPEOU,  
VANRULLEN.

Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, BOUSCH, COMMIN, HOEFFEL, PINTON, SALLER.

Assistaient à la séance : MM. BERTHOIN, ROCHEREAU.

-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport d'information de MM. Armengaud et Coudé du Foresto.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ARMENGAUD.- Nous avons jeté les bases d'un avant-projet de rapport en utilisant les renseignements qui nous ont été fournis par les Charbonnages, la Sidérurgie et les industries de transformation.

M. COUDÉ du FORESTO donne lecture des grandes lignes de son rapport.

La partie des annexes chiffrées ne sera pas faite tout de suite car les chiffres évoluent rapidement et demandent à être récents. Le rapport ne sera d'ailleurs valable qu'au moment où il paraîtra. Pour la canalisation de la Moselle, M. Surleau a refusé de me communiquer son rapport, mais nous avons pu en avoir plusieurs extraits d'autre part.

M. LE PRESIDENT.- Nous devrons tirer les conclusions de notre voyage en Lorraine ; nous avons reçu, en outre, une invitation de M. Morizot pour aller visiter les installations du Centre-Midi.

La séance est levée à 17 heures 50.

Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE COM-  
MUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 10 juin 1 9 5 3

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 15

-:-:-

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, BIATARANA, de MAUPEOU, VANRULLEN

Excusé : M. CARCASSONNE

Absents : MM. BOUSCH, COMMIS, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN,  
HOEFFEL, PINTON, SALLER.

Assistaient à la séance : MM. LAFFARGUE, LONGCHAMBON, MAROGER,  
Alain POHER.

---

Ordre du Jour

- Audition de MM. Half, Legrand, Noël Mayer, anciens fonctionnaires de l'Autorité internationale de la Ruhr, de MM. Gardent et Lebois de Charbonnages de France.

Compte Rendu

M. POHER.- La semaine dernière, deux réunions ont eu lieu à Luxembourg, deux autres vont avoir lieu cette semaine ; j'étais le seul Français à assister aux réunions de la semaine dernière ; il faut faire attention ; on délibère dans ces Commissions de questions très importantes, comme celle de la disparité des transports dans les différents pays en ce qui concerne le coke ; l'affaire démarre assez bien d'ailleurs mais en face de délégations étrangères cohérentes et disposant de dossiers bien ~~apprép[ar]és~~, les Français semblent ne pas se rendre compte de l'intérêt de ces délibérations. Aucun dossier ne leur est d'ailleurs transmis. Il est absolument indispensable de créer une sorte d'organisme d'étude, qui fournirait aux représentants français à l'Assemblée commune, toute la documentation nécessaire, de même qu'il en existe ~~un~~ en Allemagne.

Le drame est que nous allons nous réunir à Strasbourg et que rien n'a avancé dans notre pays. C'est la dernière fois que nous pouvons nous permettre de faire des discours et de ne pas agir ; la prochaine fois je donnerai ma démission si nos conditions de travail ne sont pas améliorées.

M. ARMENGAUD, président.- Nous avons attiré l'attention de MM. Louvel et Mayer sur l'intérêt d'une cohésion entre les services gouvernementaux et la délégation française, mais nous avons eu l'impression qu'ils avaient d'autres choses à faire.

M. POHER.- C'est peut-être parce que certains milieux ne le souhaitent pas tellement. Les Commissions de Luxembourg deviennent surtout techniques et nous devons avoir des éclaircissements.

M. HALF.- J'ai eu la surprise de constater que les chiffres de M. Preusker contredisent ceux contenus dans votre rapport en ce qui concerne les charges fiscales françaises. Nous allons essayer d'examiner la situation de la communauté à la lumière des documents officiels de la Haute Autorité, c'est à dire un exposé sur la situation de la Communauté, un premier rapport sur l'établissement du marché commun du charbon et de la ferraille et un deuxième rapport sur l'ouverture du marché de l'acier.

Le premier document expose la mise en place des institutions de la Communauté et les modalités de perception par la Haute Autorité du prélèvement ; il traite des relations de la Communauté avec les pays tiers, avec le Conseil de l'Europe et expose l'évolution des marchés. La Haute Autorité a eu la chance de se trouver en face d'un renversement

.../...

de la conjoncture, mais ce renversement est dû à la stagnation des économies française et belge, alors que la production allemande a continué à croître.

L'optimisme de la Haute Autorité n'est donc pas justifié par l'évolution des marchés, c'est seulement pour le minerai de fer que la Haute Autorité a atteint son objectif; elle a dû, par contre, maintenir le dirigisme en ce qui concerne la ferraille; dans l'ensemble, pour rétablir obligatoirement la liberté, la Haute Autorité doit user de moyens dirigistes; c'est une désagréable période provisoire d'interventions.

En ce qui concerne le charbon, la liberté est impossible bien que la pénurie n'ait pas été déclarée. Il n'y a plus de pénurie de charbon en Europe, mais une pénurie de dollars. Malgré cela, étant donné la fixation des prix maxima, la production allemande notamment ne se développe pas comme elle le pourrait.

L'Allemagne pratiquait les doubles prix en matière de charbon avec exemption pour certains consommateurs allemands qui représentaient environ 40 % des utilisateurs; la Haute-Autorité a ramené cette exemption à 35 % en supprimant le bénéfice pour le charbon utilisé par les pêcheurs en Haute-Mer; ceux-ci ont d'ailleurs introduit un recours en cour de justice. De son côté, la France a introduit un recours contre l'utilisation faite par la Belgique, de la subvention allouée par le Traité pour ses charbonnages et dont elle se sert pour concurrencer les charbonnages du Nord - Pas-de-Calais.

Je suis étonné de l'optimisme soulevé dans la sidérurgie française par la décision de la Haute Autorité, prise sur le conseil du Comité d'experts, présidé par M. Tinbergen, en ce qui concerne la disparité fiscale; la thèse française a prévalu, mais il est probable que c'est une victoire à la Pyrrhus.

Pour les charbonnages, qui sont nationalisés en France et où se pose un problème social, la Haute Autorité a fixé des prix maxima; la concurrence est au contraire possible pour l'acier; aussi, la liberté des prix a été décidée sous réserve de hausses excessives.

M. Monnet a usé de son énergie pour dissoudre le D.K.V. mais on reconnaît maintenant que l'organisation actuelle a tous les défauts de l'ancien système, sans en avoir les qualités; les Allemands se sont moqués de nous.

.../...

M. POHER.- J'étais personnellement partisan du maintien du D.K.V.

M. HALF.- Pour le marché commun de la ferraille, trois organismes ont été créés. Seul le marché du minerai de fer présente les caractéristiques d'un véritable marché commun. Le problème des investissements a été soulevé par le rapport de la Haute Autorité, mais celle-ci n'a donné aucun éclaircissement sur la politique qu'elle entend suivre dans ce domaine; elle s'est contentée de fixer des objectifs pour l'avenir : 50 millions de tonnes de charbon et 11 millions de tonnes d'acier supplémentaires. La thèse allemande en cette matière est très simple, elle consiste à dire qu'un gros effort ayant été fait en France depuis la Libération, des investissements sont nécessaires en Allemagne pour rattraper son retard. Il est nécessaire que la politique d'investissements de la Haute-Autorité soit précisée.

M. LAFFARGUE.- Ceci est en effet important pour que la politique intérieure des Etats en ce domaine puisse être poursuivie.

M. HALF.- J'estime en conclusion, que pour mener son œuvre à bien, la C.E.C.A. devra s'étendre et qu'elle ne pourra subsister dans son cadre actuel.

M. POHER.- Le problème du fuel se pose-t-il en Allemagne comme il se pose en France ?

M. GARDENT.- Les prix du fuel sont plus élevés en Allemagne que ceux du charbon, et le danger n'est pas immédiat.

Il est regrettable, en effet, que le rapport de la Haute Autorité n'ait pas insisté davantage sur les difficultés du marché du charbon et de l'acier. Il y a actuellement en France et en Belgique 3 millions de tonnes de charbon sur le carreau des mines. La pénurie des fines à coke n'existe plus sur le marché européen; on constate même un commencement de difficulté d'écoulement pour le coke. Je ne pense pas du tout que la fixation des prix maxima pour le charbon ait freiné la production allemande.

coke  
Le rapport \_\_\_\_\_, de 1,20, est tout-à-fait suffisant.  
fines à coke

Les difficultés de rendement en Allemagne sont dues à un certain climat social et à la loi de rentabilité décroissante des gisements. Le salaire du mineur allemand est très bas, plus bas que pour l'ensemble de l'industrie. Etant donné la rigidité du marché du charbon, les décisions de la Haute-Autorité n'ont eu

que des répercussions minimes; depuis ces décisions, 100.000 tonnes de charbon belge de plus ont été exportés en France, soit pour un an, 5 à 600.000 tonnes, ce qui, sans être négligeable, n'est pas capital.

L'Allemagne a obtenu le maintien d'une certaine importation de charbon américain, ce qui est anormal étant donné l'état du marché européen. La Suisse aussi se met à importer du charbon américain.

Un problème se pose en ce qui concerne les frêts fluviaux avec la Belgique qui sont tarifés à l'intérieur et libres dans le domaine international.

En matière d'investissements, c'est une utopie extraordinaire de prévoir un accroissement de la production de charbon de 35 à 45 millions de tonnes pour la communauté. La Haute Autorité s'en est rendue compte puisqu'elle parle maintenant de 25 millions de tonnes dont 10 millions pour résorber les importations américaines et 15 millions pour faire face à un accroissement de la production sidérurgique. Nous pensons que ce chiffre est encore trop élevé; la Haute-Autorité envisage de répartir ces 25 millions de tonnes supplémentaires de la façon suivante :

- Allemagne : 8 millions de tonnes,
- Lorraine : 5 millions de tonnes,
- Sarre : 2 ou 3 millions de tonnes, etc...

Il ne semble donc pas que la Haute Autorité ait été sensible à la thèse allemande d'un retard dans les investissements.

**M. LAFFARGUE.** - En France, l'effort d'investissement a porté sur les industries de base, alors que les industries de transformation ont été laissées de côté; les autres pays ont, au contraire, maintenu un certain parallélisme entre les deux types d'industrie.

**M. GARDENT.** - En ce qui concerne le charbon, les Allemands ne présentent pas de projets d'investissement de très grandes ambitions à la Haute Autorité; celle-ci a été beaucoup plus impressionnée par la présentation du programme français.

Le problème du D.K.V. est extrêmement difficile; la Haute Autorité a beaucoup de mal à rétablir une certaine concurrence entre les lignes Allemandes.

**M. Noël MAYER** donne lecture d'une note relative aux transports.

La séance est levée à 17 heures 20.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ/

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITÉ DE COM-  
MUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. COUDE du FORESTO, Vice-Président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du Jeudi 16 Juillet 1953

-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 17 Heures 10

-:-:-:-

Présents : MM. COUDE du FORESTO, Jacques GADOIN, PINTON.

Excusés : MM. ARMENGAUD, ROCHEREAU.

Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, BOUSCH, COMMİN, HOEFFEL,  
de MAUPEOU, SALLIER, VANRULLEN.

Assistaient, en outre, à la séance :

MM. DEBRE, POHER, MAROGER.

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

I.- Audition de M. Dugas, Directeur du service des études générales à la S.N.C.F. et de M. Chanrion, Directeur général du Consortium pour l'aménagement de la Moselle.

II.- Questions diverses.

## COMpte RENDU

M. COUDE DU FORESTO.- Le rapport de la Commission n° 201, année 1953, a suscité un certain nombre de réactions, notamment de la part de la S.N.C.F. en la personne de M. Dugas. Nous avons donc provoqué une réunion contradictoire avec celui-ci et avec M. Chanrion, Directeur du Consortium pour l'aménagement de la Moselle.

Je rappelle qu'un rapport a été fait officiellement sur cette question par M. SURLEAU, mais la communication de ce rapport nous a été refusée, bien que de nombreux extraits en aient paru dans la presse.

M. POHER.- Quel est l'organisme qui a provoqué la réunion de la commission Surleau ?

M. LE PRESIDENT.- C'est le Commissariat au Plan et c'est celui-ci qui a refusé communication du rapport. C'est regrettable car notre rapport n° 201 n'a pu faire état que des extraits qui en ont paru dans la presse et des inexactitudes ont pu s'y glisser.

M. DUGAS.- La S.N.C.F. est la première à déplorer le secret des travaux de la commission d'études; ce secret n'a pas empêché la Presse d'en faire état.

A la page 64 du rapport n° 201 C.R. (annexe 5) il est dit : " il est permis de se demander si les tarifs chemins de fer pourraient conserver, même dans l'hypothèse la plus favorable, la notion marginale, sans être à la merci d'autres conceptions qui feraient rentrer les tarifs dans le cadre général, lorsque le principe de la canalisation de la Moselle serait abandonné.

Au contraire, la solution Moselle est une solution qui

.../...

- 3 -

correspond au prix de revient réel et, au surplus, le statut de la Moselle pourrait être probablement assimilé au statut du Rhin, ce qui mettrait le trafic à l'abri de toute fluctuation de tarifs".

Si l'on rapproche cette phrase de celle figurant à la page 32 - 3ème alinéa du même rapport indiquant que la solution ferroviaire ne peut constituer qu'un palliatif, on est obligé de constater que cela est contraire au rapport Surleau qui dit que la charge S.N.C.F. est moins forte que la charge canalisation de la Moselle. Aussi, je demande que des rectifications soient apportées à ces deux points, d'autant plus que les journaux professionnels se sont déjà faits l'écho des conclusions du rapport de votre commission. Le prix de revient complet de la S.N.C.F. est toujours inférieur à toutes les autres solutions.

M. LE PRESIDENT.- Il faudrait que vous appuyiez votre argumentation sur des chiffres.

M. POHER.- Quand il n'y a qu'un moyen de transport, il y a monopole; il y aurait intérêt à coordonner plusieurs moyens de transports.

M. DUGAS.- Voici les chiffres donnés à la page 11 du rapport Surleau.

M. LE PRESIDENT.- Ces chiffres sont conformes à ceux figurant à la page 63 de notre rapport.

M. DUGAS.- Les prix de revient complets sont de l'ordre de 10 milliards.

M. CHANRION.- Les passages du rapport lu par M. Dugas (page 64) sont justifiés, car il ne font pas état seulement des prix de revient de la S.N.C.F. mais de considération de politique générale. Il était normal pour votre commission de considérer que la solution Moselle correspond au prix de revient réel, de même que pour le transport sur le Rhin, alors que la S.N.C.F. ne présente aucune garantie de maintien de ses tarifs.

M. DUGAS vous dira que cela ne sera plus vrai avec le plan Schuman qui doit supprimer certaines charges considérées comme discriminatoires; cependant, un article du traité stipule que les tarifs restent du domaine des Gouvernements.

M. DUGAS.- Le rapport contient une contre vérité quand il parle de notion marginale pour la S.N.C.F.

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Le chiffre de 800 francs cité au premier alinéa de la page 64 nous a été donné par la S.N.C.F. elle-même.

M. DUGAS.- Il n'a jamais pu être question de tarifs à 800 Fr. pour un transport Rhur - Lorraine.

Nous n'offrons pas de tarifs inférieurs à nos prix de revient, comme on tend à le dire. On nous accuse de proposer des solutions marginales, mais ce n'est pas vrai.

M. LE PRESIDENT.- On vous accuse de marginalisme; c'est une solution séduisante, mais dangereuse; la S.N.C.F. connaît un déficit et pour combler celui-ci, il faudra bien un jour relever les tarifs.

M. DUGAS.- Notre déficit ne vient pas du transport de pondéreux.

M. LE PRESIDENT.- Il est possible que pour combler le déficit global, on ne relève pas seulement les tarifs déficitaires.

M. DUGAS.- La convention qui nous lie avec l'Etat nous laisse la liberté des tarifs. Pensez-vous qu'il serait sage d'augmenter les tarifs bénéficiaires ? Ce que je demande, d'accord avec mon directeur général, c'est de modifier les chiffres qui ne sont pas exacts. Il est faut de dire que nous avons fait du dumping.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais que vous nous présentiez une note sur ce point; en décembre 1952, j'ai fait une intervention sur ce sujet et votre Ministre n'a relevé aucun de mes chiffres.

M. DUGAS.- Je regrette que le rapport SURLEAU n'ait pas été publié car cela aurait évité des interprétations tendancieuses.

Votre rapport dit encore au dernier alinéa de la page 64 "le port de Dunkerque n'aurait pas à souffrir". Ceci non plus n'est pas conforme à la vérité.

M. LE PRESIDENT.- Lisez la phrase jusqu'au bout : "cependant des précautions devraient être prises pour lui assurer des débouchés suffisants".

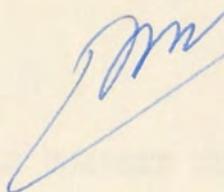
Lorsque nous aurons reçu votre note, je convoquerai la Commission qui décidera de ce qu'elle aura à faire.

C.E.C.A. 16.7.53

- 5 -

La séance est levée à 17 heures 55.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JM". It is enclosed in a large, thin-lined oval.

MJ.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEE DE SUIVRE  
L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON  
ET DE L'ACIER

-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1

Présidence de M. ARMENGAUD, président

-(-)(-)(-)(-)(-)(-)(-)

Séance du mercredi 9 décembre 1953

THEORY OF THE STATE

La séance est ouverte à 17 heures 15

-11-  
-12-  
-13-  
-14-

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, BIATARANA, BOUSCH, COUDE du FORESTO, Jacques GADOIN, PINTON.

Excusé : M. de MAUPEOU.

Absents : MM. COMMIN, HOEFFEL, SALLER, VANRULLEN.

Assistaient en outre à la séance : MM. LAFFARGUE, LONGCHAMON,  
MAROGER, Alain POHER.

-i--i--i-

... / ...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Ricard, Président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie Française, assisté de M. Ferry, Secrétaire Général, de MM. Gardent et Couture, des Charbonnages de France,

et de M. Métral, Président de la Chambre Syndicale des Industries de Transformation.

-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. RICARD.- La session que doit tenir l'Assemblée commune le 14 janvier prochain revêt une importance toute particulière. Nous n'avons que dix-huit mois d'expérience de fonctionnement de la Haute-Autorité, et seulement six mois de marché commun de l'acier, c'est dire que l'on ne peut encore porter de jugement définitif sur son fonctionnement.

Le principal chef de déception que la Sidérurgie Française puisse avoir vient de l'attitude des pouvoirs publics français ; on est, tous les six mois, obligé de recommencer à expliquer et à discuter les mêmes problèmes avec des gouvernements successifs, alors que l'Allemagne jouit depuis quatre ans, et pour quatre ans encore, d'une stabilité gouvernementale complète.

Sans vouloir remonter aux promesses faites par le Gouvernement de M. Pinay pour obtenir la ratification du traité, je rappellerai que M. René Mayer, à qui nous avions exposé la question de la canalisation de la Moselle, avait décidé d'engager des conversations avec l'Allemagne à ce sujet ; M. René Mayer est tombé et M. Paul Reynaud n'est plus d'accord avec le principe de la canalisation de la Moselle.

De même, en ce qui concerne les engagements pris pour l'acquisition de la mine Harpener qui nous aurait permis de nous libérer pour moitié de notre dépendance vis-à-vis du coke allemand ; l'engagement catégorique de M. René Mayer n'a pas eu de suite après lui et nous avons dû renoncer, en juillet, à notre option. Nous espérons encore, grâce à un effort considérable de notre part et avec l'appui de certains fonctionnaires comme M. Schweitzer, ressaisir cette chance unique dans l'Histoire.

J'étais d'accord avec M. Robert Buron en ce qui concerne la question des pôix ; son successeur n'a pas tenu compte de cet accord.

.../...

- 3 -

Ces trois exemples sont assez décevants. Fort heureusement, M. Louvel jouit d'une plus grande stabilité.

Dans le domaine des aciers spéciaux, nous sommes encore victimes de discriminations à rebours ; la tôle galvanisée se fait avec du zinc ; les droits de douane sont payés par les producteurs français pour l'utilisation de cette matière première alors que les Belges la payent au prix mondial ; de même pour le nickel que nous importons de la Nouvelle-Calédonie à un prix largement supérieur au prix mondial.

Le Conseil de la République avait bien voulu voter récemment un amendement de M. Litaise, en faveur de la sidérurgie, au projet de loi relatif aux droits de douane ; la Commission de l'Assemblée Nationale s'est prononcée contre cet amendement, sous prétexte qu'il n'y avait pas de raison d'accorder un traitement de faveur à la sidérurgie. Nous estimons, au contraire, que la mise de la sidérurgie dans le marché commun justifie amplement que des conditions spéciales lui soient faites.

Cela ne marche pas très bien non plus à Luxembourg. Ce fut peut-être un tour de force pour M. Monnet d'avoir monté son administration en si peu de temps mais il faut reconnaître que l'instrument n'est pas encore rodé. La Haute Autorité n'a pas encore pu définir, depuis le mois de mai, les conditions de vente de l'acier, selon qu'il est transporté par chemins de fer ou par canaux. Il faut souhaiter que l'administration de Luxembourg tourne plus rond qu'elle ne le fait ; il existe, malheureusement, autant de petites chapelles à Luxembourg que de délégations. M. Etzel, par exemple, réunit chaque semaine la délégation allemande.

Le marché de l'acier est dans un état de désordre qui inquiète la Haute Autorité mais qui est, en grande partie, son fait ; elle n'a pas su empêcher la course à la référence 1953 : tous les pays ont poussé leur production au cours du premier semestre 1953, ce qui a abouti à une surproduction et à une chute brutale et inquiétante au cours du deuxième semestre. La Haute Autorité a eu le tort de déclarer, à l'ouverture du marché commun, que les prix allaient baisser, ce qui a engendré une crise très préoccupante, d'autant plus que nous sommes à la veille d'une offensive de printemps de la sidérurgie allemande.

En matière de transports, nous sommes victimes d'une inqualifiable discrimination tant pour le minerai de fer pour lequel la Bundesbahn avantage la sidérurgie allemande, que pour le charbon où elle nous pénalise. Pour une distance comparable nous payons 2.421 francs (Gelsenkirchen-Homecourt), alors que nous payons seulement 1.267 francs de Lens à Homecourt.

.../...

- 4 -

Rien n'est réglé en matière de transports ; M. Louvel, lors de la réunion d'hier au Conseil des Ministres, s'est scandalisé en termes très brutaux que rien n'aurait encore été fait dans ce domaine. Les chemins de fer des six pays ont fait un front commun qui ne nous laisse présager rien de bon.

On a le sentiment que, sur des problèmes fondamentaux, la Haute Autorité hésite à se mettre en conflit avec l'Allemagne. Il était déjà anormal de laisser mettre en discussion la question des taxes.

\* L'organisation de vente des charbons allemands a été maintenue en Allemagne contre l'esprit même du traité et ce n'est pas la division de l'ancien D.K.V. en six parties qui y change quelque chose ; la faiblesse de la Haute Autorité est significative. De même, elle n'a pas voulu partir en guerre contre les marchands de fer allemands qui reforment leur organisation monopolistique extrêmement puissante contre laquelle nos marchands de fer ne tiendront pas plus de quelques mois.

Pour ce qui est de la canalisation de la Moselle, tous les Français devraient être d'accord sur son intérêt rien qu'en lisant les journaux allemands qui soulignent les avantages qu'en retirerait la sidérurgie française ; pourtant, s'il y a une entreprise européenne symbolique, c'est bien le canal de la Moselle. Tous les affluents du Rhin sont canalisés à l'exception de la Moselle car il y a une frontière. Il a suffi que les Allemands se mettent en travers pour que la Haute Autorité capitule (attitude de M. Coppé aux Journées de Metz).

M. MAROGER.- La thèse de la Haute Autorité est qu'elle n'est pas saisie de cette question et qu'elle attend le résultat de négociations directes avec l'Allemagne.

M. RICARD.- J'ai été reçu, il y a plusieurs mois, avec M. Babouin, par M. Spierenburg et lui ai remis un dossier très complet sur la question. M. Louvel en a parlé à peu près à chaque Conseil des Ministres. On ne peut donc dire que la Haute Autorité n'a pas été saisie.

Il n'y a pas de doute qu'il y ait un malaise à la Haute Autorité, malaise concrétisé par deux votes du Comité Consultatif de mercredi dernier, refoulant la Haute Autorité sur la question de l'entente à l'exportation et celle de l'article 60 du Traité.

La Commission compétente du Comité consultatif a voté une motion demandant que des textes plus précis lui soient soumis lors d'une nouvelle réunion du Comité Consultatif. La motion a été adoptée à l'unanimité alors que le Comité est composé, pour un tiers seulement, de producteurs (soit 1/6 de sidérurgistes et 1/6 de charbonniers) et que des informations tendancieuses de presse ont voulu faire croire qu'il s'agissait d'une position propre à la sidérurgie.

.../...

- 5 -

Je ne me réjouis pas du tout du malaise et de l'échec ; je les considère, au contraire, avec beaucoup d'inquiétude car la Haute Autorité et la Cour de Justice devraient être nos meilleures garanties dans le fonctionnement du marché commun.

Je souhaite donc que cette crise soit réglée dans les délais les plus rapides et que, notamment, l'article 60 soit respecté.

M. POHER.- En ce qui concerne la canalisation de la Moselle, on se trouve en face d'une conjonction germano-belge. N'aurait-on pas plus de chances de réussir en recherchant un accord direct, sur le plan politique, avec l'Allemagne ?

M. RICARD.- Je suis de votre avis mais les Allemands ne voudront jamais financer un projet devant bénéficier à la seule sidérurgie française ; il faut que la Haute Autorité soit d'accord, afin que les capitaux internationaux puissent être trouvés.

M. POHER.- Il faudrait d'abord que la délégation française soit d'accord ; or, M. Paul Reynaud vient de prendre position contre la canalisation de la Moselle.

M. RICARD.- Le port de Dunkerque est opposé au projet ; Strasbourg, au contraire, s'y est rallié. La canalisation de la Moselle ne devrait pas empêcher une amélioration des voies navigables du Nord. La grande exportation vers l'étranger se fait par Anvers ; Dunkerque gardant l'exportation sur les Territoires d'Outre-Mer. Nous avons proposé à Dunkerque un modus vivendi lui assurant ses exportations vers les Territoires d'Outre-Mer.

La principale opposition, en France, vient de la S.N.C.F.

M. MAROGER.- Le projet aboutira le jour où on proposera une compensation à l'Allemagne.

\*

\* \* \*

M. COUTURE, Directeur des Services Economiques et Financiers de Charbonnages de France, donne connaissance à la Commission des principaux passages d'une étude qu'il a fait distribuer aux membres de la Commission sur la situation commerciale et financière de Charbonnages de France ainsi que sur le problème des investissements. Il rappelle, en conclusion, les sérieuses difficultés d'écoulement du charbon dues à la conjoncture et sou-

;.../...

- 6 -

haité qu'un allègement soit apporté au poids des charges salariales supportées par Charbonnages de France.

\*

\* \*

M. RICARD.- M. Ferry devait faire un exposé sur le problème des investissements ; il serait souhaitable, si la Commission était d'accord, que cet exposé puisse être fait avant le 14 janvier ; de même, étant donné l'ouverture du marché commun des aciers spéciaux en mai prochain, l'audition prochaine de M. Morizot serait utile.

M. LE PRESIDENT.- Je m'efforcerai de provoquer une réunion commune avec la Commission de l'Assemblée Nationale pour procéder à ces auditions.

\*

\* \*

M. METRAL, président de la Chambre Syndicale de l'Industrie de Transformation.- L'anarchie la plus complète règne, à l'heure actuelle, sur le marché des industries de transformation. On ne voit pas comment peut jouer, dans ces conditions, les dispositions du traité concernant les alignements. La plupart des utilisateurs considèrent que l'application de l'article 60 du traité entraîne une rigidité des barèmes et ne tient pas compte de la réalité du marché.

Je regrette que l'on soit dans des conditions telles que le traité risque d'être remis en cause. Il faudra que l'article 60 soit revu sur le plan des gouvernements et qu'une différenciation soit faite entre le marché du charbon, beaucoup plus rigide, et le marché de l'acier.

Nous sommes très inquiets des prévisions de la Haute Autorité en matière de production d'acier. Si l'objectif de 50 millions de tonnes d'acier pour la Communauté paraît raisonnable, il n'est prévu, à aucun moment, un effort de modernisation des entreprises, dans le but d'abaisser les prix de revient ; cet effort serait cependant nécessaire pour aligner les prix français sur les prix anglais ou américains, de 25 % inférieurs aux nôtres.

.../...

- 7 -

La capacité concurrentielle de notre industrie est notamment mise en cause par le poids des charges salariales qu'elle supporte. Il faut noter, d'ailleurs, que les Britanniques agissent loyalement dans le domaine de la concurrence, alors que les Allemands vendent leurs machines du simple au double suivant la nationalité des acheteurs.

En ce qui concerne l'article 60, nous sommes opposés aux propositions de la Haute Autorité pour les contrats à long terme. Il serait normal que les adjudications à des services nationaux ou à des administrations soient mises hors barèmes.

Il ne nous appartient pas de connaître les prix de revient de nos fournisseurs ; ceux-ci ont eu la possibilité, grâce à une libération des prix par la Haute Autorité, d'augmenter leur prix de vente alors que le Gouvernement français interdit une augmentation du prix des produits transformés.

Ceci est d'autant plus anormal que l'article 2 du décret du 30 juillet 1952 autorise l'utilisateur de produits importés à répercuter, en valeur absolue, l'augmentation du prix de ces produits dans son propre prix.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie, au nom de la Commission, tous les orateurs qui ont bien voulu éclairer la Commission sur les différents aspects des problèmes soulevés par les récentes décisions de la Haute Autorité.

La séance est levée à 19 heures 50.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE

DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du mardi 12 janvier 1954

La séance est ouverte à seize heures

- - - - - - - - - - - -

Présents : MM. ARMENGAUD, BIATARANA, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN, de MAUPEOU.

Absents : MM. ALRIC, BOUSCH, COMMIN, HOEFFEL, PINTON, SALLER,  
VANRULLEN.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. LAFFARGUE, MAROGER.

\* \* \*

100

- 2 -

Ordre du Jour

- Echange de vues à la veille de la session extraordinaire de l'Assemblée Commune.

-\*-\*-\*

Compte-rendu.

M. ARMENGAUD, Président.- Je me suis rendu à Luxembourg il y a environ un mois sur la demande de M. Monnet avec qui j'ai eu un long entretien. Il m'a fait part de ses inquiétudes en ce qui concerne l'attitude des Allemands qui ne jouent pas toujours le jeu européen. Il a besoin d'être épaulé par les délégués français à l'Assemblée ainsi que par le Gouvernement français.

M. LAFFARGUE.- Nous devrons soulever à Strasbourg le problème des inégalités sociales entre les travailleurs de la Communauté. C'est un problème essentiel, étant donné que le but de la communauté est une élévation du niveau de vie et il n'a encore été qu'effleuré.

M. LE PRESIDENT.- Des interventions ont déjà été faites à ce sujet, notamment, par MM. Preusker, de Smet et Paul Reynaud. M. Monnet m'a également demandé ce que je pensais de l'article 60 du Traité et de la décision récemment prise, à ce sujet, par la Haute Autorité. Un écart moyen de 2,5% en plus ou en moins sur les prix de barème et pendant une période de soixante jours a été autorisé. Je lui ai répondu que la base du Traité étant l'article 60, il me semblait difficile d'admettre une dérogation aux principes qu'il édicte,

M. COUDE DU FORESTO.- Il sera très difficile de tourner cette décision, car les prix minima devront être signalés.

M. LE PRESIDENT.- Le rapport qu'a présenté M. de Menthon sur les investissements indique que Charbonnage de France n'a pas l'intention d'augmenter sa production, sauf pour certaines qualités. Du côté allemand, il y a aussi une tendance à la modération.

/...

- 3 -

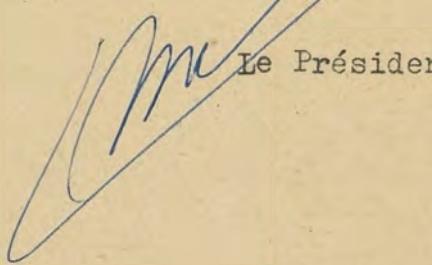
M. MAROGER.- La Haute Autorité a fixé des programmes de production pour le charbon et pour l'acier de la Communauté, mais la production actuelle de charbon est largement suffisante et celle de l'acier atteint presque le niveau prévu de 50 millions de tonnes: 42 millions à 90% de capacité de production.

Quand on totalise les chiffres d'investissements dans les pays de la Communauté on arrive à 1750 millions de dollars; la Haute Autorité espère emprunter 300 millions de dollars, ce qui est très faible, par rapport aux besoins. Ne pourrait-on envisager de faire porter un effort d'investissement en Afrique?

M. LAFFARGUE.- Cela pose un problème de Gouvernement. Si nous admettons l'introduction de la Communauté en Afrique par ce moyen, nous perdons un atout dans une négociation ultérieure.

M. LE PRESIDENT.- Il faudrait, en effet, lier la question à celle de la canalisation de la Moselle. M. Monnet m'a indiqué qu'au cas où une entente directe entre les sidérurgies française et allemande interverrait, la Haute Autorité serait prête à aider au financement du projet de canalisation de la Moselle. Pour obtenir cet accord de la part des Allemands, la contrepartie pourrait être de leur faciliter l'accès aux minerais de fer africains.

La séance est levée à 17 heures.

  
Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEE  
DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

[View Details](#)

Présidence de M. GADOIN, Président d'âge

## ANSWER

Séance du mardi 9 février 1954

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 16 h. 35.

-i-i-i-i-i-i-

Présents : MM. ARMENGAUD, BIATARANA, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN.

Excusé : M. SALLER.

Absents : MM. ALRIC, BOUSCH, Pierre COMMIN, NAVEAU, FINTON,  
VANRULLEN.

Assistaient, en outre, à la séance : MM. Michel Debré, Rochereau.

- \* - \* - \*

/...

Ch.Ac. 9.2.54.

- 2 -

Ordre du Jour

-----

- Constitution du bureau de la Commission.

-\*-

Compte-rendu.-

Sur proposition du Président, le bureau est réélu à l'unanimité.

En conséquence, sont élus :

Président : M. Armengaud

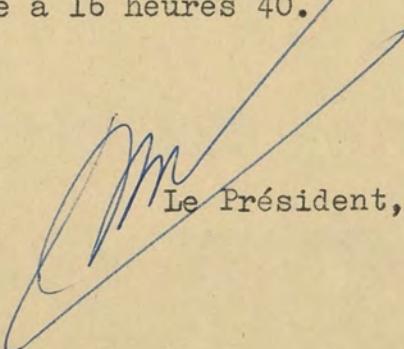
Vice-Président : M. Coudé du Foresto

Secrétaire : M. Vanrullen.

M. ARMENGAUD, Président.- Je vous remercie de la confiance que vous avez bien voulu me renouveler.

Je dois me rendre à Luxembourg le 17 février à la demande de M. Monnet. Il serait donc utile que la Commission se réunisse le 24 février, par exemple, afin que je lui rende compte de mon entretien.

La séance est levée à 16 heures 40.

  
Le Président,

**ML.**  
**CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE**

11

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEE  
DE SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER

-:-

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

Séance du jeudi 4 mars 1954

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 16 heures 15

-:-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, ARMENGAUD, COUDE DU FORESTO.

Absents : MM. BIATARANA, BOUSCH, Pierre COMMIN, Jacques GADOIN,  
de MAUPEOU, NAVEAU, PINTON, SALLER, VANRULLEN.

Assistait à la séance : M. Michel DEBRE.

一六一六一

/ . . .

Ch.Ac. 4.3.54.

- 2 -

Ordre du Jour

Compte rendu du Président sur son voyage à Luxembourg.  
et son entretien avec le Président de la Haute Autorité.

-\*-

Compte-rendu

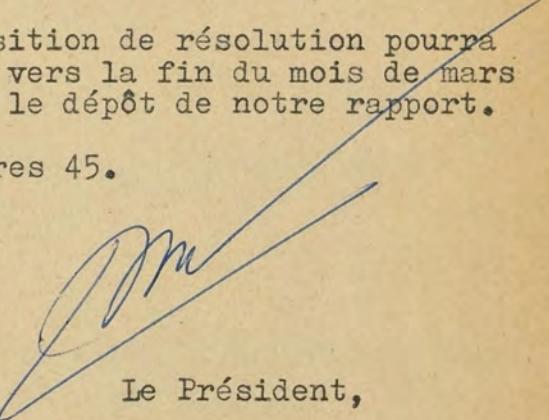
M. ARMENGAUD, Président.- donne connaissance à la Commission des principaux problèmes sur lesquels a porté son entretien avec M. Monnet : disparité des prix de revient, question des transports, investissements, marché commun des aciers spéciaux.

M. DEBRE.- La Commission devrait déposer une proposition de résolution tendant au report de la date de l'ouverture du marché commun des aciers spéciaux.

M. COUDE DU FORESTO.- Le marché commun des aciers spéciaux pose le problème de l'intégration de l'Union Française dans le pool.

M. LE PRESIDENT.- Une proposition de résolution pourra en effet être utilement déposée vers la fin du mois de mars ou le début du mois d'avril, dès le dépôt de notre rapport.

La séance est levée à 16 heures 45.

  
Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE  
COMMUNAUTE EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

-:-

Présidence de M. André ARMENGAUD, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mardi 23 novembre 1954

-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures

-:-:-

Présents : MM. ARMENGAUD, COUDÉ du FORESTO, Jacques GADOIN.Assistait à la séance : M. MAROGER.Excusés : MM. BOUSCH, VANRULLEN.Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, Pierre COMMIN, de MAUPEOU, NAVEAU, PINTON, SALLER.

-:-

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Audition de M. Baseilhac, Directeur général des Charbonnages de France, et de M. Charvet, Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Sidérurgie.

--:-

COMPTE RENDU

M. André ARMENGAUD, PRESIDENT.- Je vous remercie d'être venus devant nous pour nous faire connaître les problèmes les plus urgents dans le domaine du charbon et de l'acier, à la veille de la session extraordinaire que doit tenir l'Assemblée commune de la C.E.C.A. Je donne d'abord la parole à M. Baseilhac.

M. BASEILHAC.- Je vais indiquer l'essentiel de nos préoccupations actuelles :

1<sup>o</sup>) Nécessité absolue de procéder à l'harmonisation des charges salariales.

Les charges salariales supportées par les houillères françaises sont plus élevées que celles supportées par ses voisins (écart de 25% avec les houillères allemandes).

Les solutions possibles sont :

- a) l'examen d'une convention collective commune pour les six pays; mais il y a le risque de délais trop longs;
- b) l'adoption de mesures propres à la France pour obtenir une réduction et un alignement des charges.

2<sup>o</sup>) Concurrence du charbon belge qui, grâce au système de péréquation instauré par la Convention sur les dispositions transitoires, a pu être exporté en France à raison de plus de 2 millions de tonnes, dont au moins 5 à 600.000 tonnes ont pris, sans raisons économiques valables, la place du charbon français.

.../...

- 3 -

3°) Concurrence fuel-charbon :

La Haute Autorité devrait mettre au point, eu égard à la politique générale de l'énergie à définir par les gouvernements, une véritable politique charbonnière, ce qu'elle n'a jamais fait.

4°) Question des tarifs directs internationaux.

Un tarif excessivement dégressif est contraire à une vue économique saine. Nécessité d'adopter une solution ne mettant pas en danger les ventes des houillères françaises sur le marché parisien.

M. le Président remercie M. Baseilhac et donne la parole à M. Charvet.

M. CHARVET.- Le problème des transports se heurte à de graves difficultés; la Haute Autorité reporte ses décisions et l'Allemagne se dérobe. Le délai de deux ans, prévu pour l'établissement de tarifs directs internationaux sur les conclusions du rapport de la Commission spéciale d'experts, est dépassé; le rapport a bien été établi, mais a rencontré les critiques de certains gouvernements auxquels il a été soumis en août et les 11 et 12 novembre dernier. Les Allemands ne veulent pas toucher à leurs tarifs nationaux. Ils ont lancé l'idée d'instituer des frais de franchissement de frontière, qui annuleraient en partie les résultats de la suppression de la rupture de charge. La Haute Autorité semble se décourager; elle aurait la possibilité, de par le traité et faute d'accord dans les deux ans et demi, de mettre elle-même en vigueur les tarifs directs internationaux. Le fera-t-elle ?

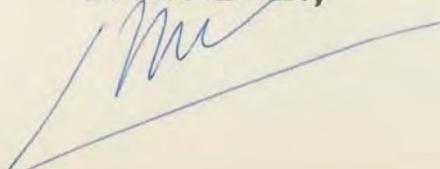
Un autre problème qui préoccupe la sidérurgie est celui de la disparité des prix des matières premières utilisées par la sidérurgie et non comprises dans le marché commun.

La politique de cokéfaction intensive dans la Ruhr en période de haute conjoncture nous rend l'acquisition des fines de la Ruhr très difficile.

Enfin, la structure des charges fiscales indirectes est une question à examiner sur le plan général.

La séance est levée à 15 heures 45.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEE DE  
SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE  
COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

Digitized by srujanika@gmail.com

Présidence de M. REVEILLAUD, Président d'âge

Séance du mardi 18 janvier 1955

La séance est ouverte à 14 heures 50

- :- :-

Présents : MM. ARMENGAUD, COUDÉ du FORESTO, Jacques GADOIN,  
REVEILLAUD, VANRULLEN.

Assistait, en outre, à la séance : M. DEBRE.

Excusé : M. BOUSCH.

Absents : MM. ALRIC, BIATARANA, Pierre COMMIN, de MAUPEOU, NAVEAU, PINTON.

- 1 -

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Constitution de la Commission.

- :-

COMPTE RENDU

M. REVEILLAUD, PRESIDENT d'AGE.- Le bureau sortant était composé de : M. Armengaud, président,  
M. Coudé du Foresto, vice-président  
M. Vanrullen, secrétaire.

Quelles sont les candidatures pour cette année ?

M. GADOIN.- Je propose la reconduction du bureau sortant.  
Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

En conséquence, sont élus :

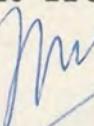
Président : M. Armengaud

Vice-Président : M. Coudé du Foresto

Secrétaire : M. Vanrullen.

La séance est levée à 14 heures 55.

Le Président,



ML.

G.E.C.A. 4.5.55.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

~~Ordre du jour~~

Mémoire de M. Gardon, Secrétaire général des Charbonnages  
 COMMISSION DE COORDINATION ET DE CONTROLE CHARGEÉE DE  
 SUIVRE L'EXECUTION ET L'APPLICATION DU TRAITE DE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
 DU CHARBON ET DE L'ACIER

~~Compte-rendu~~

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ARMENGAUD, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 4 mai 1955

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 h. 45

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. ARMENGAUD, BOUSCH, COUDE DU FORESTO, Jacques GADOIN.

Assistaient à la séance : MM. CARCASSONNE, MAROGER, Alain POHER.

-\*-\*-\*-  
  
/.../

- 2 -

Ordre du Jour

Audition de M. Gardent, Secrétaire Général des Charbonnages de France et de M. Ferry, Secrétaire Général de la Chambre syndicale de la Sidérurgie.

-\*\*-

Compte-rendu

M. ARMENGAUD, Président.- La Commission désire connaître de M. Gardent et ensuite de M. Ferry les préoccupations actuelles des Charbonnages de France et de la Sidérurgie.

M. GARDENT.- L'année 1954 n'a pas été très bonne pour nous; bien que la production se soit accrue de deux millions de tonnes par rapport à l'an dernier, l'écoulement s'est révélé très difficile; nos stocks s'élèvent à 8 millions de tonnes.

Notre situation financière s'est cependant améliorée; le déficit qui était de 23 milliards en 1953 n'est plus que de 8 à 10 milliards en 1954.

Pour 1955, nous commençons à ressentir avec beaucoup de retard les bienfaits du retournement de la conjoncture. Notre écoulement reste très médiocre malgré l'accroissement de l'activité de la sidérurgie, en raison des bonnes conditions d'hydraulique de cet hiver. Nous maintenons notre programme de 56 millions de tonnes, grâce à 7 à 8 millions de tonnes d'exportation.

Notre position dans le marché commun - La création de tarifs directs internationaux risque d'accentuer nos difficultés; notre baisse de prix facilitée par la subvention de 6 milliards ne suffira pas à nous protéger de la concurrence accrue du fait des tarifs directs : baisse de 150 à 200 francs des charbons étrangers. Cette pression ne s'effectuera pas dans l'immé-

/...

- 3 -

diat mais serait très grave en période de basse conjoncture. Une question nous préoccupe, celle des frets fluviaux réglementés sur le plan interne et libres sur le plan international.

La Haute Autorité est en train de négocier avec le Gouvernement belge une nouvelle baisse des prix des charbons belges : mesure de pure opportunité et qui va dans le sens d'une accentuation de la concurrence.

Le problème de l'harmonisation des conditions des prix de revient, sur lequel nous avons insisté dès l'origine, n'a que peu avancé. Le Gouvernement français a fait un effort de 6 milliards dans ce sens, mais les Gouvernements belge et allemand prennent des mesures semblables. L'effort doit aller dans le sens d'une harmonisation des différentes charges.

La Haute Autorité a bloqué les prix du charbon de la Ruhr. Dans la mesure où les prix resteront figés on ne voit pas comment l'équilibre du marché pourra être réalisé.

En ce qui concerne les transports, nous voudrions que la mise en oeuvre de tarifs directs internationaux soit accompagnée de la mise à l'étude de la troisième phase des mesures à prendre dans le domaine des transports.

Le mémorandum de la Haute Autorité nous paraît beaucoup trop libéral en ce qui concerne l'importation de produits charbonniers ou concurrents de la part de pays tiers.

En ce qui concerne les investissements, nous avons obtenu un prêt sur les 75 millions de dollars du prêt américain, mais celui-ci, indexé sur le dollar ne présente pas un grand intérêt pour nous.

Les 25 millions restant qui n'ont pas été utilisés pour les logements ouvriers n'ont pu faire l'objet d'un emprunt complémentaire de notre part, car nous n'avons pu obtenir les garanties de change nécessaire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de votre exposé.

M. MAROGER.- Il est inadmissible que des réunions des membres de l'Assemblée commune ne soient pas provoquées par le Gouvernement français.

/...

- 4 -

M. FERRY.- On ne sait si la prochaine session de l'Assemblée sera de pure forme ou aura réellement lieu.

M. MAROGER.- A l'Assemblée commune nous allons nous trouver en présence d'une proposition de M. Poher en vue de créer un nouvel organisme de coordination des transports.

Vous avez refusé un prêt parce qu'indexé sur le dollar ?

M. FERRY.- Nous avons une position au moins aussi catégorique que Charbonnages de France dans la question des emprunts indexés de la Haute Autorité. Ces emprunts ont en effet pour nous un triple avantage : risque de change pour un emprunt sur 25 ans sans aucune garantie de l'Etat, conditions de prêt du Crédit National, blocage au fond de garantie.

Nous ne sommes plus d'accord quand la Haute Autorité veut emprunter en Hollande ou en Suisse, car nous sommes quotidiennement sollicités pour emprunter dans ces pays. Nous avons pris la décision, collectivement, de ne plus demander de prêts à la Haute Autorité tant que les conditions actuelles ne seront pas allégées.

M. MAROGER.- Un prêt de 15 millions de dollars est peu de choses dans la masse des emprunts de Charbonnages de France.

M. GARDENT.- C'est en effet plutôt une question de principe.

M. FERRY.- Tous les Ministres ont demandé la diminution du prélèvement.

M. LE PRESIDENT.- On devrait dire à l'Assemblée commune qu'il y eut beaucoup plus de publicité que de réalité.

M. CARCASSONNE.- L'Assemblée commune ne peut agir que par rejet du rapport général, mais les réunions des Commissions ne servent strictement à rien. La Haute Autorité agit à sa guise, dans la mesure où elle n'est pas limitée par les dispositions du traité : harmonisation, charges salariales par exemple.

M. GARDENT.- Il existe tout de même le paragraphe 2 alinéa 4 de la Convention.

M. LE PRESIDENT.- J'ai eu un entretien avec le directeur adjoint du B.I.T. auquel j'ai indiqué les erreurs contenues dans les chiffres des salaires et charges sociales comparées des différents pays.

/...

- 5 -

M. FERRY.- La situation de la sidérurgie française est bonne en ce qui concerne son taux de marche : I.II4.000 tonnes, en mars plus 250.000 tonnes pour la Sarre. Le marché reste ferme avec toutefois un léger tassement à l'exportation. On est surpris de voir la durée de ce boum mais on pense que l'expansion devrait se maintenir jusqu'à la fin de l'année. Pour les prix, la situation est moins bonne. Les Belges abusent quelque peu de la conjoncture pour accroître leurs prix et se constituer une masse de manoeuvre en vue d'une baisse de la conjoncture; c'est vrai aussi pour l'Allemagne avec plus de nuances.

Nos prix d'acier Thomas sont inférieurs de 2 à 3% aux prix allemands ; ceux des Aciers Martin sont un peu plus chers.

On enregistre une poussée de fièvre sur la ferraille provoquée par des achats massifs des Italiens. Le prix de la ferraille a augmenté de 45% en sept ou huit mois. Depuis trois mois nous avons essayé, avec les Hollandais, d'obtenir de la Haute Autorité la déclaration de pénurie; nous espérions obtenir satisfaction il y a trois mois, mais depuis, la Haute Autorité a refusé de déclarer la pénurie se contentant de prévoir certains aménagements au régime d'importation des ferrailles américaines. Les ministres français ont fini par obtenir des ferrailleurs un abaissement des prix à 36 dollars. La conjoncture ferraille semble devoir aider cet abaissement, mais pendant trois ou quatre mois, ce fut un coup extrêmement sévère pour la sidérurgie fine française.

La hausse des combustibles de 2 à 3% dans la Ruhr soulève la question de la relativité des prix entre coke et fines. En matière de transports, la diminution de 550 tonnes entraînée par les mesures prises ne représente que la moitié du chemin à parcourir. Rien n'a été fait en ce qui concerne la coordination des investissements; sans être dirigiste, il semble absolument nécessaire d'assurer une telle coordination pour éviter les doubles emplois. La distribution de la capacité entre les différents pays, par spécialisation, devrait être effectuée.

La Haute Autorité a là un grand rôle à jouer; elle n'a rien fait dans ce domaine et n'a précisé aucun embryon de politique d'investissement. Elle constitue à tout prix un fonds de garantie dont elle ne prévoit aucunement l'utilisation.

Sur le plan interne, il faudra que le Gouvernement français finisse par accepter que nous puissions profiter de la haute conjoncture en élevant nos prix; ce qui serait seulement juste, après les sacrifices très lourds que nous avons consentis dans le passé.

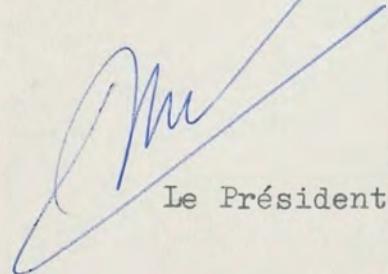
.//..

- 6 -

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie de votre exposé.

M. POHER.- A la Commission des investissements de l'Assemblée commune, les Hollandais, les Allemands et certains Français ont voté contre toute, non pas coordination des investissements, mais communication des différents programmes d'investissements

La séance est levée à 12heures 10.

  
Le Président,

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE CHARGEÉE D'ETUDIER LA SIMPLIFICATION  
DES FORMALITES DE FRONTIERES POUR LES VOYAGEURS, LEURS BAGAGES  
ET LEURS VEHICULES AUTOMOBILES

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-

Présidence de M. TAMZALI, président d'âge

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-

séance du mercredi 2 mars 1955

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-\*-

La séance est ouverte à 17 heures 10

-\*-

Présents : MM. BÉNARD, BOUQUEREL, COSTE-FLORET (Alfred), DUFOUR,  
FOUSSON, PINTON, SAUER, SCHAFF, TAMZALI.

Excusé : M. LITAISE.

Absents : MM. DOREY, FARAUD, PENOY, NIGAY, SIBUË.

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-

ORDRE DU JOUR

- Constitution du Bureau.

-\*-\*-\*-\*-\*-\*-

.../...

- 2 -

COMPTE RENDU

M. TAMZALI, Président d'âge .— Mes chers Collègues, quelles sont les candidatures aux fonctions de Président de la Commission ?

Celle de M. PINTON, Sénateur, est présentée par M. BÉNARD.

M. PINTON, candidat, est élu président de la Commission à l'unanimité.

M. Alfred COSTE-FLORET, député, est élu comme vice-président,

et M. DUFOUR, député, comme secrétaire.

\* \* \*

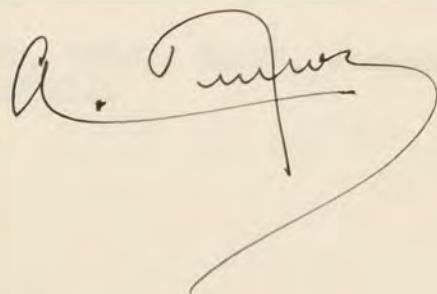
\* \* \*

M. PINTON, Président ,— après avoir remercié ses collègues, propose de fixer d'ores et déjà les dates, lieu et périodicité des réunions et propose que la Commission se réunisse tous les quinze jours, le mercredi à 17 heures 30 au Conseil de la République.

(Assentiment)

La séance est levée à 11 heures 30.

Vu : le Président,



MJ.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

CHARGEES D'ETUDIER LA SIMPLIFICATION DES FORMALITES DE FRONTIERES  
POUR LES VOYAGEURS, LEURS BAGAGES ET LEURS VEHICULES AUTOMOBILES

Présidence de M. PINTON, président

Séance du mercredi 16 mars 1955

La séance est ouverte à 17 heures 45

Présents : MM. BÉNARD, FOUSSON, LITAISE, PINTON.

Excusés : MM. BOUQUEREL, Alfred COSTE-FLORET, DUFOUR, NIGAY, SIBUE.

Absents : MM. DOREY, FARAUD, PENOY, SAUER, Joseph SCHAFF,  
Abdennour TAMZALI.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Organisation du programme de travail de la Commission.

II - Questions diverses.

-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. PINTON, Président.- Mes chers Collègues, j'ai voulu vous réunir quelques instants pour que nous organisions le travail de cette Commission dont vous connaissez déjà les origines et l'objet ; je pense que, quel que soit le nombre des présents qui assisteront à nos réunions, il nous sera possible d'arriver à des résultats concrets.

(Assentiment).

Sur un plan purement administratif, outre le secours précieux que ne manquera pas de nous apporter le Secrétariat, nous disposons ici d'un bureau où il nous est loisible de nous réunir, mais je suis dépitueux - dans un sentiment de courtoisie bien compréhensible envers nos collègues députés - de vous convoquer quelquefois à l'Assemblée Nationale, en particulier le mercredi 30 mars.

\*

\* \*

M. PINTON donne alors lecture des rapports de M. Montgomery Hyde, membre du Conseil de l'Europe, sur les recommandations n°s 51 et 59 faites par cette Assemblée, notamment sur les passages relatifs :

- aux effets personnels ;
- aux articles destinés à servir de cadeaux ;
- au sondage des bagages en douane.

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- J'ai voulu surtout vous montrer qu'il ne s'agit pas, au sein de cette Commission, de faire des choses "révolutionnaires" ; j'insiste tout particulièrement sur l'exemple que la Scandinavie nous a donné en ce domaine : il faut secouer la torpeur administrative et, au moment même où nous déclarons à qui veut l'entendre qu'il faut "faire l'Europe", assouplir des règlements, des formalités... qui empêchent cette Europe d'être dans les faits.

Nous devons, tout d'abord, entendre ceux qui sont disposés à nous aider et je vous propose comme ordre du jour de notre prochaine séance :

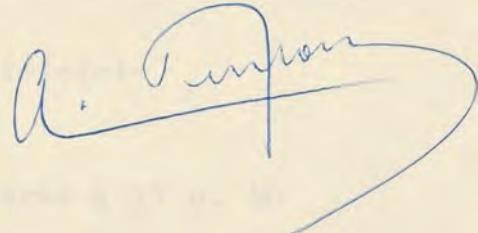
I - l'audition de M. Boucoiran , Directeur Général du Tourisme ;

II - l'audition de M. Dorge, Directeur Général au Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.

(Assentiment)

La séance est levée à 18 heures 25.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE

chargée d'étudier la simplification des formalités de frontières pour les voyageurs, leurs bagages et leurs véhicules automobiles

(créée par la loi n° 54-1219 du 6 décembre 1954)

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. PINTON, Président.

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 30 mars 1955

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 17 h. 40

-:-:-:-:-

Présents : MM. BÉNARD, BOUQUEREL, DOREY, FOUSSON, HUGUES, PINTON.

Excusé : M. NIGAY.

Absents : MM. Alfred COSTE-FLORET, FARAUD, LITAISE, PENOY, SCHMITT, SCHAFF, SIBUÉ, TAMZALI.

-\*-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- I - Audition de M. Boucoiran, directeur général du Tourisme.
- II - Audition de M. Dorges, directeur général au Ministère des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme.
- III - Questions diverses.

-\*\*-

Compte-rendu

M. PINTON, Président.- Je ne pense,<sup>pas</sup>, Messieurs, qu'il faille nous limiter à travailler entre parlementaires. Nous pourrions inviter des représentants du tourisme, des affaires économiques, des douanes et des affaires étrangères à se réunir régulièrement avec nous.

(Assentiment).

\* \* \*

M. André Hugues est désigné, ensuite, pour remplacer M. Dufour, démissionnaire, comme secrétaire parlementaire de la Commission.

\* \* \*

M. LE PRESIDENT.- Je donne, maintenant, la parole à M. Boucoiran, directeur général du tourisme, qui a bien voulu assister à notre première réunion.

M. BOUCOIRAN.- J'ai pris connaissance des recommandations du Conseil de l'Europe que vous avez bien voulu me faire parvenir.

La simplification des formalités de frontière a fait l'objet d'études des Nations Unies.

/ ...

For. de fr. 30.3.55.

- 3 -

En ce qui concerne les visas, le seul différend à régler est celui qui nous oppose au Portugal. Ce pays lie la question à celle des devises octroyées à ses nationaux. La somme exportable au Portugal a été portée de 30.000 francs à 50.000 francs. Les négociations pourraient donc être reprises avec des chances de succès.

Les travaux effectués par l'O.E.C.E. ont abouti à un résultat tangible en 1954, notamment, en ce qui concerne les rapports entre la France, d'une part, la Grèce, la Norvège, la Finlande et la Turquie, d'autre part.

La suppression du passeport est à l'étude. En attendant, quelques perfectionnements sont envisagés : suppression des visas de transit et passeports collectifs.

Certains progrès ont déjà été réalisés dans nos rapports avec la Belgique, l'Italie et la Suisse où un passeport périmé ou une carte d'identité suffisent.

Un effort est à faire pour l'uniformisation des tarifs et de la durée de validité.

La question du contrôle douanier a également été examinée par l'O.E.C.E. et l'O.N.U., notamment, par une conférence douanière qui a réuni 55 Etats à New-York.

Ces textes ont été signés par 25 Nations, mais toutes n'ont pas ratifié. Ils ont le mérite de stipuler clairement les objets qui peuvent être importés gratuitement par les touristes : bijoux, personnels, appareil photographique ou cinématographique, 1 paire de jumelles, instrument de musique individuel, 200 cigarettes, 50 cigares, 1 bouteille de vin, 1/4 de litre d'Eau de Cologne, etc...

Le texte de New-York est plus restrictif que celui de l'O.E.C.E. (M. Boucoiran procède à une lecture comparative de certains passages des 2 textes).

A l'O.E.C.E., nous avons également obtenu des facilités douanières pour la propagation, à l'étranger, de la documentation touristique.

En ce qui concerne les devises, c'est un point qui continue à faire l'objet de nos études et de nos travaux, en attendant la liberté complète qui viendra peut-être un jour.

/...

For. de fr. 30.3.55.

- 4 -

Il fallait porter, tout d'abord, le "plancher" de 100 à 200 dollars U.S.A. La France est un des pays les plus restrictifs, puisqu'il y a eu - en février 1952 - un "retour en arrière", le Portugal et la Suisse, au contraire, sont très généreux; l'Angleterre a porté son allocation à 100 £

Voilà ce que je désirais vous dire à propos de la première recommandation (Recommandation n° 51).

En ce qui concerne la seconde (n° 59), ce sont surtout les Douanes qui ont à s'en occuper. Je dois dire que, vis-à-vis de nous, elles ont montré une grande compréhension et je me dois de souligner ici les efforts méritoires de l'Administration dirigée par M. Degois.

Je suis prêt, maintenant, à répondre à vos questions.

\* \* \*

M. LE PRESIDENT remercie M. Boucoiran de son exposé et de son offre de collaboration dans le futur.

M. Boucoiran suggère à la Commission, pour assister à ses travaux, le nom de M. Artaud-Macari, un de ses proches collaborateurs.

\* \* \*

M. LE PRESIDENT.- Je vais maintenant donner la parole à M. Balensi, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, représentant de M. Dorges, délégué général au Ministère des Travaux Publics.

M. BALENSI.- Notre problème est beaucoup plus large. Nous nous occupons surtout des marchandises transportées par le fer et la route. Le groupe d'Experts douaniers nous a toujours apporté son appui, dans un esprit de complète compréhension... New-York, en 1954, a abrogé en partie la Convention de 1949.

La question des avions de tourisme et des bateaux de plaisance n'a pas été examinée.

Le problème des transports par fer et par autocar a été étudié avec la Grande-Bretagne et la Belgique où ont été créées plusieurs gares communes.

\*

/...

For. de fr. 30.3.55.

- 5 -

Pour ce dernier pays, ainsi que le Luxembourg et l'Allemagne, les contrôles douaniers sont effectués en cours de route. Il n'en est pas de même avec la Suisse et l'Italie où le contrôle est cependant simultané.

La diminution des délais d'attente est à rechercher, spécialement pour les autocars.

M. LE PRESIDENT.- La question du franchissement des frontières par fer et par véhicule public intéresse vivement la Commission.

Je vous demanderai donc, dans toute la mesure possible, de hâter la signature des Conventions.

Je vous signale que j'ai reçu de nombreuses plaintes relatives aux retards apportés au contrôle douanier à Kehl et Lauterbourg.

M. BALENSI.- J'attire votre attention sur l'article 49 de la Convention, article par lequel les pays s'engagent à ne rien faire qui puisse entraver le tourisme.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie vivement M. Balensi et je propose de réunir la Commission le 11 mai prochain.

(Assentiment).

\* \* \*

M. BENARD.- Je crois qu'un travail très important a été fait à l'Intérieur par M. Brunswick-Bordier. Un effort de prospection serait à entreprendre de ce côté-là, également.

M. LE PRESIDENT.- Il est certain qu'un effort de coordination doit être fait; ceci pourra être l'œuvre de notre Commission.

M. BOUCOIRAN.- Il est bien entendu que les Conventions Internationales ne doivent pas être limitatives et qu'une

/.../

For. de fr. 30.3.55.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 6 -

action unilatérale reste possible et même souhaitable.

La séance est levée à 18 heures 35.

COMMISSION INTERPARIS  
SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES POUR LES VOYAGEURS, VOIES D'ACCÈS ET D'ACCES  
VEHICULES AUTOMOBILES

Le Président,

Président du R. DÉPTON.

Séance de mercredi 4 mai 1955

La séance est levée à 17 heures 35.

Présents : M. RICHARD, BOUQUIN, POMMEREHNE.

Excusés : M. BOUQUIN, LEBASSE, NIROT.

Absents : M. ALFRED COSTE-VOLANT, DONET, PARADIS, André HUMBERT,  
PELOT, Joseph SCHAPP, SOISSON, SIEGEL, Abdesselam  
ZAHRAOUI.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE CHARGEÉE D'ETUDIER LA SIMPLIFICATION DES  
FORMALITES DE FRONTIERES POUR LES VOYAGEURS, LEURS BAGAGES ET LEURS  
VEHICULES AUTOMOBILES

-----  
Présidence de M. PINTON, président

-----  
Séance du mercredi 4 mai 1955

-----  
La séance est ouverte à 17 heures 35

Présents : MM. BÉNARD, FOUSSON, PINTON.

Excusés : MM. BOUQUEREL, LITaise, NIGAY.

Absents : MM. Alfred COSTE-FLORET, DOREY, FARAUD, André HUGUES,  
PENOY, Joseph SCHAFF, SCHMITT, SIBUE, Abdennour  
TAMZALI.

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. Degois, Directeur Général des Douanes.

II - Audition éventuelle de M. Jacques Brunschwig-Bordier, Inspecteur Général de l'Administration au Ministère de l'Intérieur et de M. Quioc, Secrétaire d'Ambassade à la Direction des Affaires Politiques (Europe).

III - Questions diverses.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. PINTON, président.- Messieurs, je veux remercier MM. Brunschwig-Bordier et Quioc d'avoir bien voulu venir devant nous pour aider notre Commission à trouver sa "voie" ; je vais tout d'abord leur donner lecture d'une petite note qui les éclairera sur l'optique de notre Commission.

Le Président donne alors lecture de sa proposition de loi qui a été à l'origine de la Commission interparlementaire.

M. QUIOC.- Je dois vous dire, Monsieur le Président, qu'il y a eu certainement confusion sur les personnes car, pour tout ce qui concerne chez nous l'aspect technique et pratique des problèmes qui vous intéressent, c'est M. de La Vallée de Pimodan qui en est chargé.

M. BRUNSCHWIG-BORDIER.- Je suis au regret, Monsieur le Président, de vous faire une réponse qui s'apparente à celle de M. Quioc. Au Comité des Experts, nous sommes essentiellement tournés vers l'application du passé.

Au Ministère de l'Intérieur, c'est la Direction de la Réglementation et même des Affaires Politiques qui a la charge des questions qui sont de votre ressort ; je reste néanmoins à la disposition de la Commission.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais que le secrétariat recherche les fonctionnaires "ad hoc" susceptibles de nous aider dans notre tâche ; nous devons écrire une lettre au Ministre des Travaux Publics pour le prier de désigner une personnalité dans ce sens.

.../...

- 3 -

Mais, puisque MM. Brunschwig-Bordier et Quioc sont ici, je dois leur signaler qu'il y a eu hier un débat au Conseil de la République à propos de la Convention franco-espagnole sur les gares-frontières.

Je suis intervenu au cours de la séance pour signaler l'existence de notre Commission qui commence seulement à travailler.

(M. le Président donne lecture du compte rendu analytique de la séance du 3 mai 1955, colonnes 4 et 5).

Il évoque ensuite le problème des difficultés de franchissement de la frontière à Kehl et à Lauterbourg alors que les formalités sont réduites au strict minimum dans les autres postes-frontières.

M. QUIOC.- Il en est de même d'ailleurs pour les transporteurs publics français essayant de se faire délivrer des "laisser-passer" pour franchir la frontière espagnole !

M. LE PRESIDENT.- Voyez : nous sommes bien là dans le cadre de notre Commission.

Je voudrais bien qu'on appliquât en France le système des "sondages" pratiqués en Scandinavie, en ce qui concerne la visite des bagages. Les attentes interminables créent une sorte d'agacement psychologique, nuisible au tourisme français.

M. FOUSSON.- Au point de vue touristique, c'est très mauvais ! Il faudrait demander au Service des Douanes de ne "visiter" qu'une ou deux personnes par groupe de dix voyageurs...

M. QUIOC.- Ce qui me choque, c'est la façon dont les douaniers bouleversent les valises. Je peux vous citer un exemple personnel, qui concernait une jeune femme et qui a mis celle-ci et le douanier dans une situation fort embarrassante !

Messieurs, je suis d'accord avec vous sur le "sondage" car la douane n'arrête jamais quelqu'un que grâce à ses indicateurs !...

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais aussi qu'on admet certaines "tolérances" concernant les petits cadeaux, les effets personnels, les "curios".

M. QUIOC.- Il y a une frontière terrible, c'est la frontière suisse.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 4 -

M. LE PRÉSIDENT.- La prochaine fois, nous entendrons M. Degois, Directeur Général des Douanes. Ce que nous voulons surtout, en ce qui concerne ces "visites", c'est qu'il y ait une certaine facilité et surtout une publicité susceptible de renseigner parfaitement celui qui passe la frontière.

M. le Président remercie MM. Brunschwig-Bordier et Quioc, qui quittent la salle.

La séance est levée à 18 heures 10.

Le Président,

*A. Piron*

Séance du mercredi 11 mai 1955

La séance est levée à 16 heures

Présents : M. PIRON, André HICHES,

Secrétaire : M. DIAKO, ZHOUY.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

LL

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE CHARGEÉE D'ETUDIER  
LA SIMPLIFICATION DES FORMALITES DE FRONTIERES POUR  
LES VOYAGEURS, LEURS BAGAGES ET LEURS VEHICULES AUTOMOBILES

Présidence de M. PINTON, Président

Séance du mercredi 11 mai 1955

La séance est ouverte à 16 heures

- 
- M. BENOY, Directeur général des Douanes, déclare qu'il reconnaît que les installations à Namur sont insuffisantes et que, d'autre part, le passage sera obtenu par de nouvelles installations.
- M. HUGUES, Directeur général des Postes, déclare qu'il n'a pas été possible de faire venir à Bruxelles les deux derniers camions qui devaient assurer la liaison entre la Belgique et la France.
- Présents : MM. PINTON, André HUGHES.
- Excusés : MM. BÉNARD, PENOY.

--

M. PINTON. Les autorités belges ont accepté de nous aider dans l'organisation de nos installations.

- 2 -

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. Degois, Directeur Général des Douanes.

-:-

COMPTE RENDU

M. PINTON, PRESIDENT.- Je déclare la séance ouverte et remercie M. Degois, Directeur Général des Douanes, d'avoir bien voulu venir devant nous. Je souhaite que les grandes administrations collaborent à nos travaux. C'est ainsi que nous pourrions convoquer à nos réunions M. Beldame, Chef de Cabinet de M. Degois.

J'ai à vous poser un certain nombre de questions d'ordre général et une question précise : celle du passage de la frontière à Khel.

Les Allemands déclarent qu'ils sont plus libéraux au point de vue douanier. Ils admettent, en revanche, qu'ils sont plus têtillons pour les formalités de police.

M. DEGOIS, Directeur Général des Douanes.- Je reconnaiss que les installations à Khel sont insuffisantes et que, d'autre part, ce passage est utilisé par de nombreux frontaliers.

J'indique, tout d'abord, que les contrôles effectués dans les convois (Paris-Cherbourg ou Paris-Le Havre) n'existent nulle part ailleurs qu'en France.

M. LE PRESIDENT.- A Khel, l'horaire prévoit un arrêt d'une demi-heure, souvent prolongé de 15 minutes. Les Allemands proposent de contrôler les bagages dans le train et déclarent qu'un accord n'a pu être réalisé sur ce point avec les autorités françaises.

M. DEGOIS.- Les difficultés viennent du contrôle simultané. Les autorités de police refusent d'agir séparément.

En ce qui me concerne, j'ai comme principe que le contrôle doit être fait pendant la durée de l'arrêt en gare.

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Pour le contrôle routier, les bâtiments sont nettement trop petits. Il y a eu 430.000 passages en août et de véritables embouteillages se sont souvent produits.

M. DEGOIS.- Les installations actuelles au point de Khel sont, effectivement, très mauvaises et ne répondent pas aux besoins.

M. LE PRESIDENT.- J'estime que les représentants de notre Commission et de la commission correspondante du Bundestag pourraient se rencontrer pour examiner les opérations.

M. ARTHAUD-MACARY.- Je me permets de citer l'exemple des contrôles policiers au col de Tende.

M. DEGOIS.- Je vais examiner la possibilité d'effectuer le contrôle douanier dans les convois entre Strasbourg et Offenbourg.

M. ARTHAUD-MACARY.- Nous avons essayé d'obtenir la suppression des passeports, mais cela est impossible. Il faut une pièce où l'on puisse retrouver la trace du passage de la frontière.

M. LE PRESIDENT.- Au Conseil de l'Europe, nous avons examiné l'éventualité de la création d'un Comité d'organisation douanière et d'un Comité de la nomenclature et de la valeur.

Vous allez recevoir à ce sujet une lettre de la commission du Conseil de l'Europe.

Je voudrais, également, que vous vous attachiez à la codification du système de sondage des bagages.

En fait, il y a sondage seulement, mais <sup>/tout</sup> le monde attend ! Ne pourrait-on retenir une ou deux personnes sur 100, par exemple, et laisser partir les autres ?

M. DEGOIS.- Ceci est difficile car les bagages sont mélangés et les agents ne savent pas, a priori, à qui ils appartiennent.

M. LE PRESIDENT.- Je souhaiterais aussi que soit nettement défini ce que l'on peut passer ou, plus exactement, la tolérance admise par la douane.

M. DEGOIS.- Il n'y a aucune tolérance sans déclaration. Pour la définition des marchandises, nous sommes très libéraux, notamment pour les effets personnels.

M. LE PRESIDENT.- En matière de passage de voitures, différentes solutions sont adoptées : dyptique, tryptique, laisser-passé, mais je me demande pourquoi l'on exige une caution aussi importante.

.../...

- 4 -

M. DEGOIS.- En ce qui concerne les voitures, la circulation ne peut être libre. Rien n'empêcherait l'automobiliste, dont nous ne pourrions prouver le passage à la frontière, de revendre sa voiture sur le marché français.

M. LE PRESIDENT.- La police pourrait effectuer des contrôles sur le territoire.

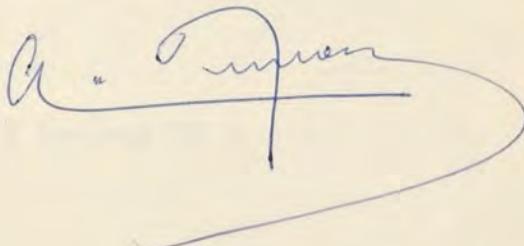
M. DEGOIS.- Ce serait coûteux et inefficace, mais la véritable raison d'être de la caution est la suivante : au cas où une voiture ayant franchi la frontière ne la repasse pas dans un délai d'un an, l'association des clubs d'automobiles à laquelle est ristournée la caution exigée des voyageurs doit verser à la douane le prix des droits d'importation du véhicule.

M. LE PRESIDENT.- Ainsi, les honnêtes gens paient pour les fraudeurs!

M. DEGOIS.- C'est regrettable, mais je ne vois pas d'autre solution.

La séance est levée à 17 heures 5.

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "André Tixier". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish at the end.

MJ.  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION INTERPARLEMENTAIRE DE SIMPLIFICATION  
DES FORMALITES DE FRONTIERE

Présidence de M. PINTON, président

Journal of Geology, 1955

La séance est ouverte à 17 heures 35

Présents : MM. BENARD, BOUQUEREL, PINTON.

Absents : MM. Alfred COSTE-FLORET, DOREY, HUGUES, FARAUD,  
FOUSSON, LITAISE, PENOY, NIGAY, SCHMITT,  
Joseph SCHAFF, SIBUE, Abdennour TAMZALI.

- 8 -

... / ...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Réponses à différentes démarches.

II - Etude de la simplification des formalités pour les voyageurs se rendant de France dans les territoires d'Outre-Mer.

III - Rencontre éventuelle avec les membres de la Commission correspondante du Bundestag.

IV - Mise au point d'une interpellation ou d'une question orale avec débat sur les problèmes intéressant la Commission.

-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. PINTON, président.- Je déclare la séance ouverte. Je remercie MM. Arthaud-Macary, de la Direction Générale du Tourisme, Rannou et Hazebroucq, de la Direction Générale des Douanes, de bien vouloir participer à nos travaux.

M. ARTHAUD-MACARY.- J'ai le plaisir de vous informer que la Direction Générale du Tourisme a soumis, à l'étude des Ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, un projet de suppression des passeports pour les relations entre la France et l'Italie. Les voyageurs pourraient obtenir un laissez-passer valable quinze jours sur simple présentation de leur carte d'identité.

D'autre part, M. Boucoiran a proposé une réunion du groupe des experts douaniers de l'O.E.C.E. au cours de laquelle la France a l'intention de demander, pour la circulation des automobiles, la généralisation des dyptiques et des laissez-passer.

M. LE PRESIDENT.- Je propose que la Commission s'associe à ces démarches, en appuyant les demandes de la Direction du Tourisme auprès des Ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères.

En ce qui concerne les tryptiques, je désirerais savoir pourquoi les automobile-clubs préfèrent cette formule aux dyptiques?

.../...

- 3 -

M. HAZEBROUCQ.- Le tryptique constate la sortie définitive du véhicule, tandis que le dyptique nécessite une annotation supplémentaire chaque fois que l'on franchit la frontière. De plus, dans certains cas, les commissaires de police refusent de viser les certificats de présence des automobiles étrangères se trouvant en France. Je précise, d'ailleurs, qu'une circulaire leur a été envoyée par le Ministre de l'Intérieur pour leur indiquer qu'ils étaient habilités à le faire.

M. ARTHAUD-MACARY.- Les automobile-clubs ont tout de même eu le mérite de mettre sur pied un système d'assurance réciproque. D'autre part, il faut reconnaître qu'ils effectuent un travail sans aucune proportion avec le profit qu'ils peuvent en retirer. Pour toutes ces raisons, il est difficile à la Direction du Tourisme de prendre position contre eux.

Il faut essayer d'obtenir ce qui peut l'être raisonnablement, c'est-à-dire la généralisation du dyptique et du laissez-passer.

Le passavant pourrait être une solution tentante par sa simplicité mais la pièce ainsi délivrée par la douane à la sortie d'un pays n'est pas valable pour l'entrée sur le territoire de l'Etat limitrophe. Il faut donc perdre deux fois une heure, au minimum, à chaque franchissement de frontière.

M. HAZEBROUCQ.- Le passavant est, en quelque sorte, un titre d'exportation temporaire.

M. LE PRESIDENT.- Cette pièce pourrait être délivrée, par exemple, par les recettes buralistes.

M. ARTHAUD-MACARY.- Il resterait qu'elle ne serait pas valable pour les douanes étrangères.

J'estime que la solution du laissez-passer est la seule valable. Le prix demandé, compte tenu de la garantie de 200 Fr et des 100 Fr de frais de rémunération, pourrait être de 300 Fr.

M. HAZEBROUCQ.- La plupart des difficultés sont dues à l'insuffisance du personnel douanier, notamment au service central qui doit rapprocher les volets de sortie et de rentrée des véhicules.

M. LE PRESIDENT.- Un fonds de cautionnement collectif pourrait être géré par les Douanes.

M. RANNOU.- N'y aurait-il pas incompatibilité sur le plan budgétaire ?

.../...

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- En réponse à différentes démarches effectuées en votre nom, je prends acte de la lettre de M. le Directeur Général du Tourisme, relative au passage de la frontière anglaise sans passeport, accordé à titre expérimental jusqu'au 30 septembre 1955 et pour une durée de 24 heures.

J'ai reçu, par ailleurs, une lettre de M. le Secrétaire Général à l'Aviation Civile traitant des redevances d'usage des aéroports. Je pense que nous pourrions, au moins, demander que le paiement soit inclus dans celui du billet ou bloqué avec le versement exigé pour l'acheminement des passagers à l'aéroport, comme cela s'effectue à Londres. Cela éviterait aux voyageurs de faire la queue devant de nombreux guichets.

M. BÉNARD.- Ces redevances sont, en fait, des taxes para-fiscales puisque le versement en est obligatoire.

M. LE PRESIDENT.- Au sujet de notre visite à Kehl, j'ai reçu une lettre de M. Kiesinger, Président de la Commission des Affaires Etrangères du Bundestag, qui me suggère d'organiser ce déplacement au début de juillet. Cette date ne pouvant nous convenir en raison du renouvellement des Commissions, je vous propose que nous remettions ce voyage à la fin du mois.

A ce propos, je me permets de vous faire observer que les Allemands ont été les premiers à proposer la suppression des visas et des passeports et de toutes les entraves à la circulation des véhicules, par accord bilatéral.

M. ARTHAUD-MACARY.- La position allemande est très différente de la nôtre car ils n'ont pas, comme nous, d'industrie automobile à protéger.

M. LE PRESIDENT.- Je crois qu'il y a tout de même, chez nos voisins, une volonté de simplification en liaison avec un réel idéal européen.

La séance est levée à 18 heures 40.

Le Président,

